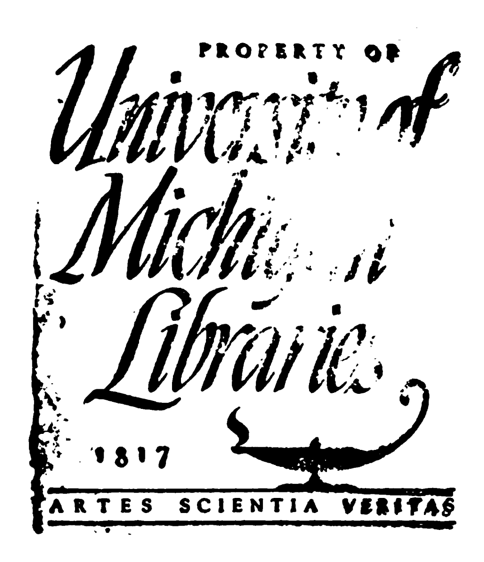
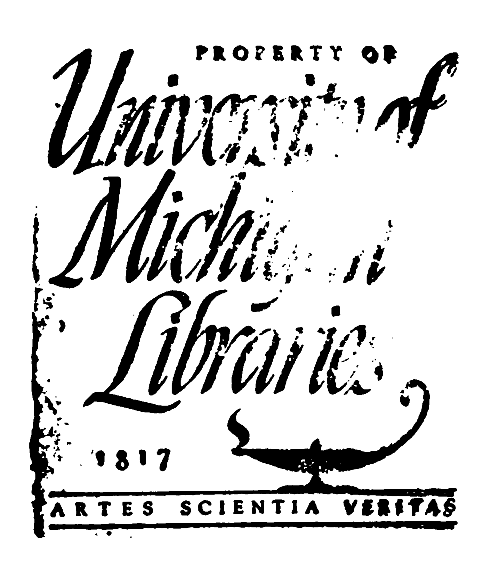



PROPERTY OF
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS


PROPERTY OF
University of
Michigan
Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

REVUE

NATIONALE

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, 6, rue des Poitevins.

REVUE
NATIONALE

ET ÉTRANGÈRE

POLITIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME DIX-NEUVIÈME

PARIS
AU BUREAU DE LA REVUE NATIONALE
28, QUAI DE L'ÉCOLE, 28

1864

DE L'ASSOCIATION

DANS LES CLASSES OUVRIÈRES

I

COUP D'ŒIL SUR LA SITUATION DES CLASSES EXTRÊMES.

Le plus grand obstacle que rencontre aujourd'hui le développement de la liberté, c'est l'extrême inégalité intellectuelle et morale qui existe entre le haut et le bas des sociétés européennes. Pour tous ceux qui ont vécu alternativement dans nos grandes villes et au milieu de certaines populations agricoles ou manufacturières du dernier ordre, ce contraste a quelque chose d'effrayant : on dirait deux mondes à part, deux créations d'époques différentes.

D'un côté, c'est l'art et l'industrie dans toute leur splendeur, faisant rayonner l'âme humaine à travers la matière, la vie intelligente surexcitée dans toutes ses énergies créatrices, le travail riche et la richesse travailleuse; c'est le génie qui mûrit silencieusement ses chefs-d'œuvre, la libre pensée qui aborde résolûment les plus hauts problèmes, la science qui arrache à la nature ses secrets et met ses forces au service de l'homme; c'est la circulation rapide et l'échange incessant des idées, des découvertes, des renseignements, qui nous met en communication avec les contrées les plus reculées du globe comme avec les âges les plus lointains de l'histoire; c'est enfin cet ascendant de l'esprit public, cette irrésistible invasion du milieu social, qui, pénétrant l'individu par tous les pores, noie l'égoïsme dans une masse d'intérêts généraux et l'ouvre, malgré lui, aux grandes idées et aux grandes passions collectives.

De l'autre côté, vous n'apercevez plus qu'une région sombre et morne, où rien ne bruit, ne remue ni se renouvelle; des êtres noués de naissance, dont les idées et les sentiments sont courbés vers la

terre, race inférieure et incomplète, dénuée la moitié du temps de cette première connaissance de la parole écrite, qu'on peut regarder comme l'ouïe et la vue de l'intelligence, et qui parfois ignore la langue même de son pays. Repliés forcément sur des intérêts étroitement égoïstes, étrangers à tout ce qui occupe et passionne la race intelligente, ces malheureux tournent, de la naissance à la mort, le *tread-mill* de leur routine et usent leur vie à tâcher de vivre; regardant d'un œil de somnambules la locomotive, le fil électrique, tous ces prodigieux agents dont le secret leur est fermé; donnant, pour des intérêts qu'ils ne comprennent pas davantage, leurs sueurs et leur sang; frappés à tout moment dans leur existence par des crises dont les causes inconnues partent de l'autre bout de l'univers; instruments ou victimes inertes des révolutions qui les soulèvent ou les broient, sans qu'ils puissent songer à les prévoir, les seconder ou les détourner. Le peu d'idées générales qui meublent ces étroits cerveaux leur vient de traditions séculaires et se trouve ordinairement en opposition avec l'esprit moderne. Si par hasard le vent du siècle a balayé ces préjugés, c'est le vide qu'il a laissé à leur place; le respect des choses anciennes s'en est allé, sans que l'intelligence ni le respect des choses nouvelles soient venus. A peine pourrions-nous soupçonner quels sens étranges prennent, dans ces bas-fonds, nos grands mots politiques et quel renversement de perspective y annule les événements les plus graves, en donnant, par contre, des proportions énormes aux plus insignifiants, si quelques faits caractéristiques ne venaient, de temps à autre, jeter une lueur sombre à travers cet inconnu. L'un des tristes indices de cette dépression des idées, c'est le succès qu'obtiennent auprès des masses, comme moyens d'action politique, les histoires les plus absurdes et les mobiles les plus honteux. Il semble qu'au milieu de ce vide moral, on n'aperçoive guère, chez elles, que deux sentiments collectifs toujours vivaces : un instinct de défiance et de haine vis-à-vis des classes qui sont immédiatement au-dessus d'elles et une adoration innée de la force, qui les jette constamment aux pieds de quelque despotisme.

Maintenant, je le demande, deux groupes d'êtres humains si inégaux comme intelligence et valeur morale, si profondément séparés par les idées, les sentiments, les intérêts, les habitudes, peuvent-ils réellement constituer, par le seul fait de leur réunion géographique, cette espèce d'ensemble homogène et d'unité morale qu'on appelle une nation? Peuvent-ils vivre sous les mêmes insti-

tutions, jouir de droits égaux, être régis par des lois communes. Quelque habile à associer les contradictions que soit la politique moderne, est-il possible qu'elle proportionne assez savamment, dans une formule gouvernementale, les doses de pouvoir et de liberté, pour l'accommoder à la fois à cette civilisation raffinée et à cette demi-barbarie? N'est-il pas évident qu'à celle-ci on doit serrer le frein, autant qu'il faut lâcher la bride à celle-là, et que le régime de tutelle qui suffira à peine à contenir et diriger la classe mineure, sera pour la classe majeure une oppression étouffante?

Qu'on ne croie pas répondre par l'histoire à la difficulté, en disant que de tout temps, les sociétés ont présenté cette réunion d'éléments disparates. D'abord il est à présumer que jamais les contrastes n'ont été aussi marqués qu'aujourd'hui. Plus la culture artificielle de l'homme s'est perfectionnée, et plus aussi les variétés supérieures ont dû aller en s'éloignant du type vulgaire et primitif. Les immenses progrès qu'ont faits les sciences ont donné, de nos jours, aux classes intelligentes, qui seules, à peu près, en ont profité, une avance considérable sur la masse ignorante. Et comme, d'autre part, le grand mouvement philosophique auquel nous assistons a pris, depuis un siècle, une allure trop rapide pour qu'il ait pu pénétrer dans les couches inférieures, il a dû se produire, entre le haut et le bas des sociétés modernes, une divergence de croyances et de principes fondamentaux dont il est très-difficile d'apprécier la gravité. Lorsqu'on remonte, au contraire, vers les époques antérieures, on reconnaît, dans les individualités diverses dont se compose une nation, une certaine uniformité de type, de caractère et de valeur personnelle, un mode et un degré d'instruction à peu près pareils, et par-dessus tout, une grande unité d'idées, de traditions, de croyances, due à l'état presque stationnaire de ces sociétés, qui vivaient pendant des siècles sur la parole d'un législateur, et sans cesse rappelées à l'observation littérale des anciennes prescriptions; on constate, en un mot, une foule de causes négatives mais puissantes d'homogénéité.

Mais quand les inégalités auraient été aussi marquées autrefois qu'aujourd'hui, ceci n'importe guère. Ce qui détruit toutes les analogies qu'on voudrait établir, sur ce point, entre notre époque et les âges précédents, c'est la manière dont l'antiquité a tranché la difficulté des inégalités sociales, partout où elle s'est présentée. Cette solution, simple et radicale assurément, mais trop simple et trop radicale pour notre temps, a consisté, comme on le sait, à annuler

politiquement et civilement les classes inférieures. Si l'on rencontre exceptionnellement dans l'antiquité quelques-unes de ces institutions que nous appellerions aujourd'hui démocratiques, c'est seulement parmi certaines tribus isolées et obscures où la pauvreté et l'immobilité générales maintenaient l'égalité, comme les Juifs, les Arabes du désert, les chasseurs à peau rouge de l'Amérique. Mais chez tous les peuples qui ont tenu la tête de la civilisation et joué le rôle d'initiateurs dans le monde ancien, toujours le pouvoir et l'action politique ont été exclusivement dévolus à une ou plusieurs castes nobles. Chez les Grecs, par exemple, la nation se composait uniquement des citoyens libres, très-inégalement partagés, sans doute, sous le rapport de la richesse, mais ayant tous à peu près la même éducation, les mêmes idées, les mêmes droits. Ceux-là étaient la pensée, la volonté, l'action; le reste demeurait à l'état de force travailleuse et passive, sorte de bétail humain chargé du gros œuvre et de la subsistance matérielle de la cité. Au moyen âge, il en était à peu près de même, au moins pour les classes rurales, c'est-à-dire pour l'immense majorité du peuple.

Aujourd'hui cette solution n'est plus de mise. Le principe antique *humanum paucis vivit genus* a fait son temps. Je n'ai pas à rappeler comment il a fini ni pourquoi il devait finir. Il suffit de dire simplement que l'émancipation définitive des classes travailleuses est un fait universellement et irrévocablement acquis; non pas précisément en ce sens que l'émancipation soit partout réalisée complétement et au même degré, mais parce que partout il y a impossibilité manifeste de reprendre rien de ce qui a été concédé, et nécessité non moins évidente de céder, dans un délai plus ou moins prochain, tout ce qu'on retient encore. Le problème des inégalités sociales se présente donc aujourd'hui, quoi qu'on en puisse dire, dans des conditions absolument nouvelles et sans antécédents dans l'histoire. La difficulté toute particulière de la situation actuelle, c'est que, d'une part, entre les classes extrêmes de la société (nous ne nous occupons pas des intermédiaires), l'inégalité dans l'ordre intellectuel et moral est plus grande qu'elle ne le fut jamais probablement, et que d'autre part, il n'y a plus et il ne doit plus y avoir, entre elles, d'inégalité civile et politique. Cet état de choses mérite la plus sérieuse attention.

Autrefois, les populations travailleuses ne comptaient que comme une sorte de matière inerte à exploiter le plus fructueusement possible par la corvée, l'impôt et le recrutement : aujourd'hui elles

ont une existence propre et un rôle à part, déjà prépondérant par le nombre et la force; elles ont acquis une importance considérable au point de vue économique et au point de vue gouvernemental. Elles constituent chez nous depuis longtemps la grande puissance productive, la grande force militaire, et depuis quinze ans la grande force politique du pays. Autrefois, la misère, la famine et la maladie fauchaient largement à travers ces masses obscures et sacrifiées, sans que personne s'en préoccupât : maintenant, tout ce qui les touche et les remue a pris une extraordinaire gravité. Sitôt que surgissent les questions de paupérisme, de salaires, de travail et de chômage, on s'émeut de toutes parts, et il semble, non sans raison peut-être, que l'ordre social soit ébranlé dans ses bases profondes.

Ce n'est pas tout. Autrefois les classes inférieures vivaient à part, dans un monde fermé dont leur ambition ne franchissait guère les frontières, n'apercevant que de loin en loin, à titre de spectacle curieux et de fête, le rayonnement de la richesse d'en haut. Maintenant tout est mêlé ou tend à se mêler. Sans parler des brusques tours de la roue de fortune qui changent, du jour au lendemain, les positions sociales, la vie moderne est ainsi faite que, sans se pénétrer ni se confondre, la misère et la richesse, le travail et l'oisiveté se rencontrent partout, se coudoient à chaque pas, se regardent du soir au matin face à face. Je me trompe, la richesse ne regarde et ne voit guère; mais la misère, elle, dévore des yeux la richesse, et ne perd pas un détail de cet éclat extérieur qui décuple, par le contraste et la tentation, le sentiment de ses privations.

Ce sont là, il faut bien le dire, des conditions fâcheuses pour la moralité publique. Dans une société d'égaux, les mauvaises passions sont naturellement bridées par la ferme tenue du milieu général; quand tout le monde est pareillement armé pour la défense, personne ne songe à attaquer; la difficulté de trouver des victimes et des dupes arrête les tentatives d'abus de pouvoir ou d'influence. Avec l'inégalité complète et absolue, comme elle existe, par exemple, entre une caste noble et une caste esclave, la garantie des mœurs est d'une autre nature; elle résulte de l'isolement rigoureux des classes. Pour se corrompre il leur faudrait se mêler : or, l'une ne le peut, l'autre ne le daigne. Mais l'état actuel n'a ni les avantages de la séparation, ni ceux de l'égalité. C'est une espèce de confusion qui, juxta-posant sans réunir, et mettant en présence sans mettre en rapport d'équilibre les éléments les plus disparates, présente à peu près toutes les condi-

tions qui peuvent provoquer leur décomposition. Aux facilités de tout genre d'entraîner et d'abuser qui provoquent au mal la classe haute, correspond, en bas, une ardente convoitise du bien-être, qui dépourvue des moyens réguliers d'y arriver, se jette frénétiquement vers les plus hasardeux, les plus rapides et les plus mauvais, et sollicite en quelque sorte la séduction. Dieu me préserve de faire retomber sur l'ignorance et la faiblesse la responsabilité d'une situation malheureuse; mais il n'est que trop vrai que la provocation au mal part ainsi plus souvent d'en bas que d'en haut, et qu'il est très-ordinaire de voir s'offrir d'eux-mêmes à la corruption, ceux qui doivent en être à tous les points de vue les victimes.

Ce n'est pas ici, au surplus, telle ou telle classe qu'il faut accuser; c'est le fait même de l'incomplète égalité, ou du rapprochement des inégalités qui est le grand corrupteur. Par suite de cette position mal définie qui cherche son équilibre plus haut ou plus bas et du mauvais côté plutôt que du bon, les classes pauvres sont devenues, comme on l'a dit, les classes dangereuses : — dangereuses dans les moments de troubles, par l'explosion sauvage de leurs convoitises et de leurs ressentiments comprimés; dangereuses dans les temps ordinaires, par leur ignorance, leur apathie, leur immobilité qui nous entravent, par leurs instincts cupides, leurs vices et leurs misères de tout genre qui déteignent sur nous, quoi que nous fassions. Les sociétés modernes ressemblent à ces liqueurs en fermentation, où le mouvement brusque et continuel d'ascension des globules, trouble et salit de lie les couches supérieures. Il y a là, sans doute, des courants précieux qui ravivent en haut la séve et la vitalité; mais qui pourrait dire de combien d'éléments vicieux ce sang nouveau se trouve mêlé, et ce que perd la *race*, au moral comme au physique, à ces croisements de hasard?

Certains pays républicains présentent des conditions d'homogénéité bien différentes et bien plus favorables à un développement régulier : la Suisse, par exemple, et surtout les États-Nord de l'Union américaine (Dieu sait si l'émancipation de la race noire n'y va pas introduire un élément disparate et une population inférieure bien autrement rebelle à l'assimilation que notre prolétariat européen!). Pour le moment, il est certain que l'égalité forme le caractère distinctif de cette société; c'est-à-dire que, chez elle, la subalternité des fonctions, accidentelle ou viagère tout au plus, mais non héréditaire et endémique comme ailleurs, n'entraîne aucunement

avec elle l'infériorité morale, et que, du haut en bas de l'échelle sociale, la valeur propre de l'individu est indépendante de sa position comme naissance et fortune. Ainsi l'on y rencontre, dans les classes ouvrières, infiniment plus d'instruction, de moralité, de tenue et de bien-être que chez nous. Les classes supérieures y restent peut-être, par compensation, plus étrangères aux raffinements de l'art, aux élégances de l'esprit et du goût, à cette espèce de luxe de science spéculative, de haute littérature, d'études historiques ou métaphysiques, dont le foyer est dans la vieille Europe et dont ces classes n'auront guère, d'ici à longtemps peut-être, que le reflet lointain. Tout est là-bas plus uniforme dans l'éducation, dans les mœurs, dans les intelligences; tout y est plus *commun* et plus rapproché d'une bonne moyenne ordinaire. Cette espèce de *médiocrité collective*, pour employer l'expression un peu dédaigneuse de M. J. Stuart Mill, me paraît la bonne fortune et la force de ces pays. Grâce à elle, tout le monde y marche du même pas; la puissance d'exécution et la puissance de conception générale se trouvant en quelque sorte de niveau, il n'y a presque plus de distance entre la pensée et l'action. Ce que nous théorisons sans le faire, ils le font sans le théoriser. Leur liquidation avec les idées arriérées et les traditions immobiles est terminée : elle ne leur a laissé du passé que ce que notre époque peut en accepter sous bénéfice d'inventaire. Nous, au contraire, nous en traînons les chaînes les plus lourdes et les traditions les plus arriérées, dans les opinions comme dans les choses, dans les institutions comme dans les hommes, — *delicta majorum*. Nous avons le moyen âge au milieu de nous, non pas seulement en esprit et en tradition, mais en chair et en os. Nous sommes un peu comme ce prince enchanté des Mille et une nuits, vivant jusqu'à la ceinture, et marbre par le bas du corps. De là ces tiraillements et ces oscillations interminables dans nos doctrines et nos tendances. De là ces contrastes entre la hardiesse magnifique de nos projets et la timidité misérable de nos réalisations; cette promptitude à anticiper en théorie sur le possible, et cette lenteur à appliquer ce qui est ailleurs déjà de pratique courante. De là ces alternatives désespérantes d'élans et de reculs, cette impatience de l'autorité et ces terreurs subites de la liberté, ces révolutions qui dépassent le but et ces temps d'arrêt qui nous rejettent à cinquante ans en arrière. Évidemment, chez nous, la tête de colonne ne demande qu'à marcher; mais il y a une terrible queue qui, par sa résistance ou ses emportements arrête et dérange tout.

II

LA LIBERTÉ ET L'ÉGALITÉ.

Les promoteurs les plus énergiques de la liberté parmi nous, ne tiennent peut-être pas assez compte des obstacles que présente la complexité de cette situation. Ils croient qu'ils en viendront à bout en partant d'un principe unique et absolu : je suis bien convaincu qu'on n'en peut sortir que par la fusion de deux principes, qu'il est devenu de mode depuis quelque temps de disjoindre et d'opposer l'un à l'autre. Ceci demande une explication. On sait qu'il y a, parmi ceux qui s'occupent des questions sociales, deux écoles et deux tendances très-distinctes : l'une qui va à la liberté, l'autre qui poursuit l'égalité. La première prétend, par le développement des énergies individuelles, porter la société tout entière à son maximum de puissance et d'action; la seconde, au lieu de créer des forces vives, se borne à réunir celles qui existent sous des lois d'équilibre et de discipline. L'un des groupes, ambitieux de progrès et le regard toujours tendu vers l'avenir, pousse éperdument l'armée humaine aux conquêtes nouvelles; l'autre, inquiet de voir la route semée de traînards et de blessés, cherche à rassembler la colonne au risque de l'arrêter, et planterait volontiers les tentes pour procéder, sans souci du lendemain, au partage régulier du butin acquis. Naturellement les hommes qui vivent dans un milieu élevé d'intelligence et de bien-être, sont pour la liberté; tandis que ceux qui, par des causes quelconques, ont touché de plus près aux misères de la classe inférieure, inclinent d'instinct vers l'égalité.

Je ne prétends pas mettre sur la même ligne ces deux écoles : d'esprit et de cœur j'appartiens à la première. Les égalitaires absolus ont donné leur mesure : il n'est pas question de relever ici leur drapeau. Ils ont constamment sacrifié la dignité humaine au despotisme unitaire, et sous prétexte d'organisation tué le mouvement et la vie. Aucun homme de quelque valeur n'acceptera jamais ce régime étouffant de la communauté, calqué sur le modèle d'un hospice ou d'une caserne, qui semble imaginé pour le bénéfice des infirmes et en haine des individualités énergiques, lesquelles sont partout, en définitive, les initiateurs et les agents du progrès. Mais si l'école de l'égalité a pris son point de vue trop bas, celle de la liberté ne l'a-t-elle pas pris un peu trop haut? Si la première a visiblement sacrifié les forts, n

peut-on pas reprocher à la seconde de n'avoir pas assez songé aux faibles? La responsabilité rigoureuse qu'elle impose à chaque individu de ses actes, la conscience virile du droit et du devoir, la claire intelligence des vrais intérêts, la rectitude et la solidité de volonté qu'elle suppose chez tous les contractants et tous les concurrents, du haut en bas de l'échelle sociale, n'apparaissent-elles pas comme une hypothèse un peu anticipée, quand on considère l'état précaire, inconsistant et arriéré des couches inférieures de notre population?

S'il est très-vrai que dans un milieu qui réalise un certain degré d'homogénéité ou d'égalité morale, l'ordre et la justice peuvent et doivent résulter naturellement du libre antagonisme des intérêts divers, en est-il de même, quand les éléments mis en contact et en opposition, présentent des différences de poids économique et de valeur personnelle aussi marquées que celles qui existent entre nos classes extrêmes! Et la liberté complète d'action, laissée à des forces aussi inégales, ne risque-t-elle pas d'aboutir à la prépondérance des forts au lieu de l'équilibre, à l'amoindrissement et l'exploitation des faibles au lieu de la justice? Le pouvoir social, dit-on, rétablira la balance en intervenant comme arbitre suprême et désintéressé — par la loi. Mais en admettant la loi faite et appliquée dans un esprit de rigoureuse impartialité (il ne faut pas oublier que c'est la classe la plus forte qui fait la loi et l'applique), la loi égale pour tous fera-t-elle qu'il y ait égalité de situation entre le capital que rien ne presse et le salaire quotidien qui n'attend pas, entre l'oisif qui peut suivre une affaire ou traîner un procès, et l'ouvrier que ruine chaque heure enlevée à son travail, entre l'homme qui connaît parfaitement ses droits légaux et celui qui les ignore, entre le riche qui a à sa disposition des protecteurs, des conseils, des agents, et le pauvre isolé et sans appui? Ne voit-on pas, au contraire, que plus l'impassible rectitude de la loi égalisera, dans le débat, toutes les conditions extérieures, tous les éléments accessoires et impersonnels qui sont de son ressort, plus elle dégagera par là même l'action décisive des inégalités personnelles qu'elle n'atteint pas, plus elle laissera peser sur le résultat final les différences de valeur individuelle et de position sociale; de même qu'en partageant également le vent, le soleil et le terrain entre deux combattants, on augmente les chances en faveur de celui qui est le plus fort et le mieux armé?

Je n'insiste pas sur ces difficultés. Si l'on veut bien réfléchir que le régime de la liberté exige un certain degré de culture intellectuelle

et de solidité morale et ne convient pas à un état inférieur, qu'il est, comme le grand air, excellent pour les tempéraments forts, et mauvais pour les faibles, on comprendra que, dans un milieu caractérisé par de grandes inégalités sociales, il peut parfaitement produire sur la classe riche et sur la classe pauvre des effets tout contraires, et portant la première en avant pendant qu'il pèse sur la dernière, perpétuer l'inégalité et marquer davantage encore la séparation. Cette manière de voir assurément, si on ne l'envisage que comme une opinion abstraite, peut être contestée, comme elle peut être admise. Mais il y a ici quelque chose qui lui donne la valeur d'un fait : c'est que c'est là précisément la manière de voir des masses elles-mêmes et l'opinion en vertu de laquelle elles agissent. Partout, en effet, où elles se sentent ainsi inférieures, ce qu'elles craignent par-dessus tout (il faut savoir le dire), c'est un régime de liberté, qui les laisserait seules et sans appui étranger en face du pouvoir prépondérant des classes riches et intelligentes. De cette crainte vient leur propension vers le gouvernement personnel; à la domination d'une caste, elles préfèrent l'absolutisme d'un homme. Ne nous hâtons pas de condamner les instincts du peuple; ils ont pour eux la logique, parce qu'ils ont derrière eux l'expérience. Les faibles, les mineurs, les incapables, individus ou masses, ont besoin d'une protection, d'une tutelle, d'un fondé de pouvoirs : or, pour ce rôle, la loi écrite n'offre pas la souplesse nécessaire; elle n'a pour les petits et les faibles, ni initiative compensatrice, ni indulgence, ni faveurs; il faut la loi vivante, accessible à la plainte et à la menace au besoin, le pouvoir un et fort, arbitral et arbitraire. Le despotisme, d'ailleurs, qui sait parfaitement que toute sa force repose sur le peuple, ne manque pas, en retour, de soutenir, d'élever, de renforcer ses appuis naturels. Il y a donc là une entente tacite, fondée sur un échange de bons offices et dont les plus belles phrases n'auront pas facilement raison. On aura beau prêcher aux masses les splendeurs de la liberté, elles ne la comprennent ni ne la désirent; leur besoin et leur rêve c'est l'égalité. Tant qu'elles se sentiront trop au-dessous du niveau de la classe supérieure, elles applaudiront à tout ce qui l'abaisse. Or, comme l'absolutisme répond admirablement à cet instinct envieux des masses, qu'il les venge au moins autant qu'il les protége, il a tous les droits possibles à leurs sympathies; et l'on peut être sûr que, dans ces conditions habilement exploitées, c'est lui qui bénéficiera de toutes les extensions de pouvoir politique qu'on accordera au peuple.

Cette considération toute positive doit faire comprendre à l'honorable école dont je parlais tout à l'heure, la nécessité de faire marcher de front la poursuite de la liberté et celle de l'égalité, au point de vue de l'application et comme condition de succès, alors même qu'on ne voudrait pas reconnaître en principe la correspondance nécessaire de ce double mouvement. Vous voulez faire la liberté, peut-on lui dire; à tort ou à raison, le peuple veut faire l'égalité. Allez de son côté pour qu'il vienne du vôtre : donnez-lui ceci, et il vous accordera cela. Si vous prétendez vous passer de lui, il arrivera que, quand vous aurez bien endoctriné la bourgeoisie, le journalisme, la littérature, et que vous croirez tenir votre affaire, le peuple viendra, comme toujours, se mêler de la partie et culbutera tout votre petit travail. De la liberté sans l'égalité à l'égalité sans la liberté, ce sera toujours à recommencer. Il n'y a que le progrès d'en bas qui puisse mettre le progrès d'en haut à l'abri d'un coup de vent ou d'un coup de main. Nous avons trop renfermé jusqu'ici la culture de la liberté dans un petit milieu intelligent et lettré. Tout le monde commence à sentir que sa période d'acclimatation a assez duré, et qu'il est temps qu'elle se risque en plein air. Mais il faut pour cela qu'un large travail de nivellement lui prépare le terrain. C'est une plante qui veut un sol uni : elle ne fleurit en pleine terre que dans les pays qui n'ont « ni aristocratie ni populace. »

Il est à remarquer que malgré l'espèce de réprobation que d'excellents esprits ont jetée depuis quelque temps sur l'idée de l'égalité, l'instinct de notre époque l'a toujours associée dans ses aspirations avec la liberté. Interrogez la voix du peuple, c'est-à-dire cette espèce d'écho intelligent qui répond si énergiquement à certains appels, tandis qu'à d'autres il reste si obstinément muet; et voyez quelles sont les formules qui, de nos jours, ont eu le plus de retentissement. C'est d'abord la devise révolutionnaire qui persiste, en dépit de tous les plus ingénieux commentaires, à ne pas vouloir séparer l'égalité de la liberté. C'est, ensuite, la devise saint simonienne, qui prescrit pour objet à toute réforme l'amélioration de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre : — précepte foncièrement égalitaire aussi, puisqu'il dévoue les supériorités au relèvement des infériorités et met l'élite au service du nombre. Il serait facile de constater des tendances analogues dans la plupart des formules du socialisme moderne. Or pense-t-on que des mots de cette portée se feraient répéter docilement par une génération positive comme la nôtre, s'ils n'expri-

maient pas quelque chose de moins idéal qu'une vague aspiration vers l'universelle fraternité, s'ils ne répondaient pas au fond à des préoccupations actuelles, s'ils n'avaient pas dans quelque embarras grave du moment, dans quelque point douloureux de la situation, leur explication ou leur application obscurément entrevue? Il me semble que pour qu'une société, dans le plein développement de sa richesse, de son intelligence, de toutes ses forces actives, se berce ainsi de songes égalitaires, il faut qu'elle souffre plus profondément qu'on ne le pense de l'inégalité.

Je suis très-loin de vouloir ériger en oracles ces confuses manifestations de la conscience publique. Mais je dois dire que la science ne me paraît pas leur accorder l'attention qu'elles méritent. Même à supposer que ce fussent là des rêves, les rêves de toute une génération auraient encore une importance réelle comme symptômes de l'état des esprits; et je crois qu'on sera bien plutôt porté à y voir des pressentiments, si l'on se donne la peine d'en rechercher l'origine. La société, en effet, il ne faut pas l'oublier, est un organisme vivant où le mal et le bien sont ressentis bien avant d'être perçus et raisonnés. L'insensible évolution des choses peut amener de profondes modifications dans les rapports sociaux, sans que la science, avec ses allures méthodiques, ses traditions routinières et son outillage imparfait d'observation, arrive à s'en rendre compte. Mais les mille intérêts particuliers, qui forment par leur enchevêtrement les fibres vivantes et l'appareil nerveux de ce corps immense, s'en aperçoivent immédiatement. Tout changement y produit à l'instant même des froissements douloureux ou des surexcitations fébriles. C'est alors qu'ils s'agitent, murmurent, traduisent leurs ambitions ou leurs plaintes par des paroles étranges, et jettent aux penseurs étonnés ces formules anonymes et hardies qui réclament ou indiquent des remèdes pour des maux encore inaperçus. Voilà comment l'instinct général remplit, par rapport à la science, ce rôle d'éclaireur et d'avant-courrier. Voilà pourquoi la science doit faire grande attention à certaines idées d'origine étrangère qu'elle rencontre sur son terrain, pareilles à ces blocs erratiques que des courants inconnus ont apportés dans nos plaines. Qu'elle les soumette à une analyse sévère, c'est incontestablement son droit : mais il ne lui est pas permis de passer à côté, sans en reconnaître la nature et en pénétrer le sens.

Ce sens, ici du moins, n'a rien d'énigmatique; ce que nous avons dit au commencement de cette étude peut lui servir de commentaire.

Les aspirations égalitaires que tout révèle au sein des masses, sont expliquées comme instincts et justifiées comme conséquences par les considérations toutes positives qui nous ont fait voir dans l'inégalité le grand péril et le grand obstacle qui pèse sur les sociétés modernes. Les exigences de l'opinion ainsi confirmées par les exigences de la situation prennent un certain caractère de pressentiments ; et l'on est tenté de proclamer l'infaillibilité de la voix du peuple quand on la voit si parfaitement d'accord avec la voix de la raison... Disons plus simplement que les tendances instinctives de l'opinion, comme les enseignements précis de la science, les hautes inspirations de la morale comme les conseils terre-à-terre de la vulgaire prudence nous amènent ici à la même conclusion ; et que *le relèvement du niveau intellectuel et moral dans les classes inférieures*, se présente à la fois comme un complément naturel de leur émancipation et une garantie obligée contre ses abus, un acte de justice et une mesure de sécurité politique, une satisfaction donnée à l'esprit public et à la voix intime de la conscience, enfin une nécessité de situation, un intérêt de premier ordre et un grand devoir.

Le caractère urgent et obligatoire de l'œuvre admis, peu importe le point de vue particulier sous lequel chacun l'envisagera. Que les natures de sentiment s'y dévouent par sympathie pour les classes souffrantes, par devoir de fraternité humaine, pour donner un noble but à leur besoin d'action, et pour employer dignement leurs talents ou leur fortune ; que les esprits positifs songent à prévenir les explosions qui couvent au fond de ces misères comprimées et fassent de la bienfaisance la prime d'assurance de leur propre bien-être ; que les politiques voient dans la diffusion de l'aisance une question de stabilité pour le gouvernement ou d'accroissement de recettes pour le budget ; que les utilitaires éclairent les intelligences obscures comme ils éclairent les rues, par raison de sécurité, qu'ils ouvrent à l'idée morale les consciences malsaines comme ils aèrent les quartiers insalubres, par mesure d'hygiène publique; qu'ils économisent par l'instruction sur les frais de police, et bâtissent de petites écoles pour n'avoir pas à bâtir de grandes prisons ; je ne me chargerai pas d'établir un ordre de mérite entre toutes ces manières de voir et toutes ces raisons d'agir. Au point de vue de l'application, l'égoïsme intelligent qui s'élève à la hauteur d'une vertu, et la bonne œuvre qui aboutit à une bonne affaire se valent à peu près. Et loin de penser qu'un noble sentiment soit compromis pour marcher de compagnie

avec un grand intérêt, je regarde, au contraire, comme le caractère distinctif du vrai actuel et pratique cette confusion du mobile utilitaire et du sentiment désintéressé, cette pénétration réciproque du juste et de l'utile venant coïncider sur le même point et aboutir à la même conclusion en acte.

Quoi qu'il en soit du point de vue humanitaire et des raisons de sentiments, le fait positif et capital ici, c'est que l'état moral et intellectuel de la grande majorité des classes travailleuses n'est en rapport ni avec l'importance économique qu'elles ont prise, ni avec la puissance politique dont elles disposent aujourd'hui. Il y a là une situation fausse et dangereuse pour tous. En France particulièrement, le suffrage universel, dans ces conditions, a introduit au cœur ou à la base, si l'on veut, de l'organisme politique un élément inconnu dénué de l'intelligence politique, et nous met, à chaque pas que nous voulons faire, à la merci d'une force colossale, insensible au frein comme à l'aiguillon, dont les accès d'indépendance peuvent faire regretter quelque jour l'automatique docilité qu'on est tenté de lui reprocher aujourd'hui. En attendant le péril qui n'est peut-être pas si loin qu'on pense, nous sommes, pour le moment, acculés tout au moins à une impasse. Ce n'est pas en haut, c'est en bas qu'il faut chercher le véritable obstacle qui s'oppose au développement de toutes nos libertés. Tant que le progrès ne sera pas étendu en superficie, il ne peut pas beaucoup gagner en hauteur. La classe intelligente n'offre pas une base assez large, les classes illettrées n'en présentent pas une assez sûre pour qu'on puisse élever rien qui tienne.

On ne peut pas rester dans cette situation. Il n'y a que deux partis à prendre vis-à-vis des classes ouvrières ; ou bien les exclure de toute participation à la vie politique, ou bien les élever tout à fait à la hauteur du rôle qu'on leur a donné : rebrousser chemin vers les castes et l'esclavage antique, ou marcher résolûment à l'égalité. Car une fois engagé sur l'une ou l'autre pente (si tant est que personne puisse hésiter entre les deux) un engrenage fatal vous force à aller jusqu'au bout.

Ceci ne veut pas dire assurément qu'on doive arriver d'emblée à l'égalité. Non ; sur le chemin qui y conduit il y a de nombreuses stations à parcourir. Mais on ne doit pas se dissimuler que notre situation particulière nous oblige à brûler quelques-unes de ces étapes. Si le peuple, en France, est fort en retard dans l'évolution égalitaire, pour tout ce qui a rapport au bien-être, à l'instruction, au

sens moral et à l'intelligence politique, il y est très-avancé au contraire, par son intervention directe dans le gouvernement, son tempérament révolutionnaire et sa parole hardie qui passe si lestement à l'action. Décidée à maintenir cette position, la portion la plus influente des masses repoussera infailliblement toute mesure de transition qui prendrait pour point de départ le côté le moins avancé de leur situation, et semblerait trop visiblement mettre en doute leur aptitude à se diriger elles-mêmes. Il serait inutile et dangereux de lutter contre ce sentiment d'orgueil. Certains pays, comme l'Angleterre, ont eu la bonne fortune de marcher en avant sans presque rompre le vieil ordre hiérarchique : l'initiative partie d'en haut n'y a pas cessé de relever et de rapprocher les classes d'en bas, qui s'abandonnent volontiers à cette intelligente et loyale tutelle. Chez nous rien de pareil. La bourgeoisie s'est fait sa place malgré la noblesse ; à tort ou à raison, le prolétariat prétend faire, à son tour, la sienne sans la bourgeoisie et contre elle. Comme il croit ne devoir qu'à lui-même tout ce qu'il a conquis, il ne se soucie pas d'en partager avec personne la garde et la gestion ; et l'on parviendra difficilement à lui faire voir, dans le patronage des hautes classes, autre chose qu'une tactique pour remettre la main sur lui. Nous aurons à tenir grand compte, plus tard, dans la discussion des voies et moyens, de ces dispositions défiantes et quelque peu hostiles.

III

MOYENS ET REMÈDES.

Il est bien entendu, je pense, que quand nous parlons d'égalité, il s'agit d'égaliser *moralement* les hommes, et nullement de niveler les conditions matérielles et extérieures de l'existence. Tant qu'il y aura dans l'espèce humaine des inégalités naturelles de force, d'intelligence et de volonté, il y aura des riches et des pauvres, des chefs et des subordonnés. Ce qui importe, c'est qu'il n'y ait pas une race expressément née pour commander et une autre née pour obéir ; c'est que toute activité et toute intelligence aient place égale à l'air et au soleil ; c'est que chacun prenne sa part du trésor d'idées, de sentiments, de connaissances et de moyens d'action qui forme le patrimoine commun d'une nation ; parce que dans un milieu ainsi pénétré des mêmes lumières, façonné aux mêmes disciplines, tenu à la même hauteur de sentiments, l'emploi le plus humble étant nécessairement

relevé dans l'opinion par la valeur individuelle de celui qui l'exerce, la hiérarchie des fonctions, éternelle partout et indispensable à l'ordre, tend à devenir une simple différence plutôt qu'une inégalité. Chez les peuples qui marchent franchement dans cette voie, personne ne songe à s'étonner de voir un fendeur de pieux devenir président d'une grande république, et de président redevenir fermier.

Amener le prolétariat au niveau intellectuel et moral de nos classes moyennes, la deuxième couche du tiers état à la hauteur de la première, voilà le but en deux mots. Quant aux moyens, je ne veux ni passer en revue tous ceux qu'on peut proposer, ni en recommander un en particulier à titre de panacée souveraine et infaillible. Une œuvre aussi difficile doit évidemment être attaquée de tous les côtés à la fois et ne saurait être menée à bonne fin que par un immense et persévérant ensemble d'efforts partiels. Mais il me paraît nécessaire de bien préciser dans quel esprit ils doivent être conçus pour aller au but, car ici le bon vouloir seul ne suffit pas.

Dans l'opinion du plus grand nombre, l'inégalité des conditions tient uniquement à un vice de répartition, à un règlement défectueux des vannes qui distribuent l'avoir général parmi les différentes classes. Pour suppléer au déficit de la plus pauvre, il ne s'agirait, en conséquence, que de lui faire arriver, par un canal de dérivation quelconque, une partie plus ou moins considérable de l'excédant présumé des plus riches. A un mal supposé extérieur et étranger à la classe qu'il affecte, un remède extérieur devrait suffire en effet. Mais c'est là une vue tout à fait superficielle et très-inexacte à mon avis. La richesse et la pauvreté ne sont pas, comme on le suppose, le résultat de tel ou tel mode de distribution. Envisagés d'ensemble et en dehors des cas particuliers, ces deux états correspondent à la présence ou l'absence, dans les individus ou les classes, de certaines facultés intellectuelles et morales. Si la richesse est extérieure à l'homme, c'est à la manière de ces atmosphères lumineuses que les astres projettent ou retiennent autour de leur noyau, en raison de leur puissance d'expansion et d'attraction. La misère, qui semble se définir par des caractères tout physiques, est, dans le fond, un fait de l'ordre moral : elle a toujours pour cause une infirmité mentale, quelque chose qui manque dans l'intelligence ou le caractère. Si certaines classes n'ont pas assez à consommer, c'est parce qu'en réalité elles ne savent suffisamment ni produire, ni conserver, ni gérer. La pauvreté de leurs moyens matériels n'est que le résultat et l'indice de l'infé-

riorité de leurs facultés morales et actives. Si le niveau du bien-être est bas chez elles, c'est que la source intérieure du bassin est trop faible et que le terrain ne garde pas l'eau : ce qu'on y amènerait du dehors, dans ces conditions, serait insuffisant et disparaîtrait toujours en pure perte. C'est le fond du sol qu'il faut retravailler; c'est dans la classe pauvre elle-même qu'il faut trouver la veine féconde d'activité, d'économie, d'intelligence et de moralité d'où sortira pour elle le bien-être durable.

A ces deux manières d'envisager théoriquement la nature de la misère, correspondent donc, en pratique, deux procédés très-différents pour y porter remède : un traitement qui ne s'attache qu'à combattre les accidents extérieurs, — c'est l'*assistance matérielle :* un autre qui va chercher le principe morbide interne et dirige son action sur la constitution même du malade,— c'est ce qu'on pourrait appeler l'*assistance morale*.

Personne n'oserait condamner d'une manière absolue l'assistance matérielle. Remède ou palliatif, elle a été et elle sera peut-être encore bien longtemps une nécessité. Quand des hommes meurent de faim, le plus pressé c'est de les faire vivre n'importe comment. On ne doit pas méconnaître d'ailleurs que le bien-être matériel porte en lui-même une certaine vertu d'amélioration : il écarte les terribles inspirations du désespoir; il donne à l'intelligence étouffée par l'implacable étreinte du besoin le temps de reprendre haleine; il rend à des courages obscurs que le sort a trahis une arme pour retourner au combat de la vie. Mais ce qui est remède pour les natures fortes peut être poison pour les faibles. Sur tous ces caractères mous qui répugnent à la lutte et au travail, le bien-être, quand il n'est pas le prix d'un effort, quand il tombe du ciel en pur don, facile et immérité, produit les plus mauvais effets; car il autorise la paresse, justifie l'imprévoyance et engourdit la volonté que le besoin ne vient plus aiguillonner. Or les tempéraments de ce genre dominent manifestement dans les classes qui nous occupent; et de plus ce sont précisément ceux-là qui s'offrent de toutes parts aux avances de la charité. Les individualités plus énergiques et plus méritantes se tiennent habituellement à l'écart, cachant leurs douleurs et repoussant la pitié par une sorte de pudeur farouche. Elles n'y ont guère recours que lorsqu'elles ont usé toute leur énergie dans une lutte inutile; l'assistance ne les connaît que vaincues et brisées. Et quel enseignement leur apporte alors ce bien-être d'emprunt que le travail

libre et digne n'a pu obtenir et qu'il a fallu acheter par une abdication ? Ne semble-t-il pas leur dire que la société accorde à la lâcheté qui plie le prix qu'elle refuse au courage qui lutte, et que l'alternative éternellement posée au pauvre c'est de mourir en travaillant ou de vivre en tendant la main? — Est-ce ainsi que l'assistance prétend relever et moraliser les masses?

Certaine école s'en tient, pour la solution du problème de la misère, à la *charité*. — Et par ce mot il faut entendre, non pas le large sentiment de la fraternité humaine, *caritas humani generis;* mais la charité aumônière, dans le sens restreint que lui ont donné l'enseignement religieux et la pratique séculaire. Eh bien, non; quelque respectable que soit la bienfaisance chrétienne avec tout son cortége des œuvres de miséricorde, ce n'est pas elle qui supprimera la misère. D'abord il lui manque pour cela la condition première et indispensable, la foi en son œuvre. La charité n'a jamais pensé à faire disparaître la misère : elle l'a toujours déclarée, elle la déclare encore aujourd'hui incurable et inhérente, en vertu du dogme de la chute, à notre condition terrestre. De là le caractère timidement réparateur de ses remèdes et l'absence complète des moyens préventifs, — les seuls qui puissent avoir une certaine valeur : on ne cherche, en effet, à prévenir que ce qu'on croit pouvoir empêcher, et on n'empêche pas ce qui est fatal. La charité ne devait donc songer et n'a songé en effet qu'à suivre le mal dans ses effets extérieurs, en s'efforçant de l'envelopper, de le rendre tolérable et de le maintenir à l'état chronique par des calmants. Pris du point de vue économique, le précepte qui prescrit l'aumône aux riches et la résignation aux pauvres n'a pas d'autre sens : c'est un palliatif extérieur, doublé d'un narcotique moral. En restant fidèle à la donnée religieuse, non-seulement la charité ne doit pas croire à la suppression de la misère, mais elle ne peut pas la désirer. Quand les néo-catholiques appellent la misère un fléau, ce mot pris, comme tant d'autres qu'ils ont faussés, au vocabulaire philosophique, est dans leur bouche un contre-sens. Pour le croyant, qui doit regarder la terre comme un lieu d'épreuve et d'expiation, la misère est providentielle et bénie; parce que c'est elle qui donne à l'homme le moyen de mériter doublement, par la souffrance qu'il supporte et par la souffrance qu'il soulage; *felix culpa!* La misère doit subsister, parce que la charité en est née et en vit, — comme une fleur magnifique qui ne pousse que sur le fumier des infirmités humaines. Le jour où la misère disparaîtra de

la terre, la religion aura perdu l'empire immense qu'elle exerce par la charité sur tout ce qui souffre ou compâtit; elle ne sera plus la grande consolatrice et la nourricière des déshérités du monde, la redresseuse-née des injustices, la pacificatrice suprême des haines sourdes, l'indispensable trait-d'union entre ceux qui possèdent et ceux qui convoitent. Comment ne pas croire à la nécessité d'un mal qui nous rend à ce point nécessaires?

Plus on étudiera la charité, — dans son principe qui accepte la misère comme insuppressible, — dans ses moyens, qui sont réparateurs quelquefois, jamais préventifs, presque toujours extérieurs et dirigés en vue des besoins matériels et non de l'indigence mentale, — dans ses agents enfin et ses dispensateurs, assez ordinairement enclins à faire de la bienfaisance un moyen de propagande religieuse ou d'action politique, et beaucoup moins disposés à émanciper les masses qu'à les maintenir dans une sorte de vasselage accepté; plus on s'expliquera l'impuissance de la charité contre la misère : impuissance si manifeste qu'on pourrait l'appeler une complicité involontaire. Je ne sais qui a dit que la charité faisait vivre le paupérisme au moins autant que les pauvres. Le mot est malheureusement juste. La charité a des façons toutes maternelles de prendre par la main l'indigence qui se cache et de la mettre à son aise; elle semble l'obligée de qui la sollicite, et pourvu qu'on ait recours à elle, elle permet assez volontiers qu'on l'exploite. On peut admirer sans doute cette suprême mansuétude, si accueillante pour la plainte, si indulgente pour la faiblesse; mais sait-on quel est son effet moral sur les classes nombreuses qui côtoient les confins du paupérisme, flottant entre l'insuffisance du salaire et la honte de la mendicité? C'est d'amollir ce reste de fierté ombrageuse, qui seul les maintenait dans la ligne du devoir et du travail; c'est de les apprivoiser par la double séduction des caresses et de l'exemple, et de les amener doucement à venir manger dans la main du riche le pain de l'aumône. On sait comme elles y prennent goût quand une fois elles ont commencé! Depuis le tour des Enfants-Trouvés où les ménages gênés vont mettre leurs enfants légitimes à la charge de la générosité publique, jusqu'aux bureaux de bienfaisance des grandes villes où plus d'un artisan aisé fait inscrire sans scrupule ses vieux parents, tout mode d'assistance crée, dans la sphère de son action, un abus de l'assistance; tout fonds de secours constitué rassemble autour de lui une mendicité spéciale qui s'en fait une rente et s'accroît en proportion de la prime qui lui est octroyée;

tout appui provoque chez ceux qui se soutenaient par eux-mêmes la tendance à s'abandonner; toute garantie qui dispense de prévoyance et d'efforts un certain nombre de protégés, est pour le groupe entier dont ils font partie une invitation formelle à l'insouciance, à l'oubli du devoir et finalement à l'abandon de la dignité. L'assistance matérielle (tant que ses tentations n'auront pas pour correctif moral, dans le cœur du peuple, des idées d'honneur et de devoir) continuera de propager et d'étendre le paupérisme, aussi infailliblement que l'offre étend la demande.

Ce n'est donc pas là qu'est le remède. Il faut aux masses une discipline plus haute, un enseignement plus mâle. Il faut sortir de ce cercle vicieux qui tourne en aggravation du mal les moyens par lesquels on croit le combattre. Il faut trouver un mode d'assistance qui relève les âmes au lieu de les abaisser. La cause première de l'infériorité du travailleur est morale et interne : c'est en dedans et sur le moral qu'il faut agir. On ne fait pas marcher une pendule qui s'arrête, en poussant du doigt le balancier ou l'aiguille, mais en remontant ou retrempant le grand ressort. Ici de même, c'est le grand ressort de la machine, c'est l'intelligence et la volonté qu'il faut renforcer. Tâchez de développer chez le travailleur l'initiative, le désir d'arriver, la foi en lui-même et la force sur lui-même. Relevez l'homme intérieur, si vous voulez sérieusement relever sa situation économique : la condition matérielle de l'ouvrier n'est que la contre-épreuve extérieure de sa valeur morale. En toutes choses, traitez-le avec beaucoup d'égards, pour lui apprendre à se respecter lui-même. Et tâchez surtout de ne pas l'humilier sous prétexte de bienfaits. Une des grandes fautes de la charité, c'est d'attacher trop souvent à ses services quelque condition plus ou moins expresse de vasselage : en reportant ainsi du dehors au dedans et du corps à l'âme le stigmate et le pli de la misère, on transforme la pauvreté en paupérisme. Il n'y a d'assistance efficace que celle qui maintient debout les volontés et les courages. Je ne puis comprendre les philanthropes qui se plaignent de la roideur ombrageuse que certaines catégories d'ouvriers opposent à leurs offres de patronage. — Eh, braves gens, ne devriez-vous pas être enchantés de voir qu'on peut se passer de votre tutelle? Tant mieux cent fois si le travailleur prétend faire ses affaires lui-même et ne veut accepter de services que de ses égaux. Il faut respecter scrupuleusement ses idées d'indépendance, encourager ce vif sentiment de sa dignité, quand il devrait aller jusqu'à l'orgueil. C'est

l'orgueil qui le sauvera du paupérisme. Une fois qu'il aura le cœur assez haut pour que le pain qu'il n'a pas gagné lui répugne, l'assistance n'aura plus pour lui de danger. Si la dureté des temps le force à mouiller ses lèvres de cette eau malsaine, il ne fera qu'en prendre quelques gouttes dans le creux de sa main, comme les braves de Gédéon, au lieu de s'y vautrer à plat-ventre. Alors, mais alors seulement, la charité pourra ouvrir sa main aussi largement qu'elle voudra, sans craindre qu'un lâche parasitisme y vienne dérober la part de l'indigence véritable.

C'est ainsi que l'assistance matérielle et l'assistance morale peuvent se compléter l'une par l'autre, à la condition que chacune garde son œuvre propre et son rôle distinct. Que la charité relève tant bien que mal les blessés du travail, soigne les infirmes et enterre les morts; notre affaire, à nous, c'est de former des soldats, de les armer solidement, de les exercer avant de les lancer dans la mêlée, de les appuyer enfin, une fois engagés, du haut des fortes positions qu'occupent les classes intelligentes. La question n'est plus de donner au peuple un morceau de pain et un lit à l'hôpital : il faut mettre à la portée de sa main tous les moyens de faire lui-même sa vie, — moyens matériels et moyens moraux surtout; il faut lui communiquer non-seulement les instruments de travail, mais l'ouverture d'esprit et la fermeté de volonté nécessaire pour s'en bien servir. En un mot, il s'agit d'initiation et non plus d'assistance.

Ceci bien entendu, il est inutile d'entrer dans les détails de ce vaste programme d'éducation populaire. Mais nous devons insister sur une difficulté toute particulière que présente le chapitre des voies et moyens. L'action qu'on demande ici aux classes supérieures est toute morale; elle doit s'exercer uniquement sur les intelligences et les volontés. Or, s'il n'est jamais très-aisé de *jouer des hommes*, comme dit Hamlet, la chose est surtout scabreuse et délicate quand il s'agit, non pas de contenir et de plier une exubérance de séve et de volonté, mais au contraire de donner de l'activité et du ressort à des tempéraments mous, de mûrir et de viriliser des natures un peu enfantines. En pareil cas, une impulsion étrangère risque fort d'aller directement contre le but qu'elle a en vue : car plus elle fera pour les classes mineures, moins elle les laissera faire par elles-mêmes; plus elle gouvernera, moins elle leur apprendra à se gouverner. L'action trop directe et trop violente des classes intelligentes, même dirigée dans les meilleures intentions, présente ici, à vrai dire, un double danger. Dans la portion la plus

avancée et la plus énergique du prolétariat, elle peut provoquer des résistances formelles et un refus de concours positif (comme nous le disions tout à l'heure à propos de certains essais de patronage) : or ce serait une faute énorme, quand on prétend initier et instruire les masses, que de se priver ainsi des moniteurs et des modèles qu'on a sous la main. Dans les couches les plus arriérées, elle rencontrera la force d'inertie sous une forme plus redoutable encore : je veux parler de cette espèce de mollesse indifférente qui plie sous la pression sans en prendre l'empreinte, pour revenir à son premier état aussitôt qu'on retire la main. C'est presque toujours par cette docilité trompeuse et insaisissable que les races inférieures échappent à l'étreinte despotique qui croit les façonner et ne fait le plus souvent que les abrutir. Tout le monde se rappelle les fameux établissements des jésuites au Paraguay, et cette civilisation étrange qui, délivrée de la discipline des bons pères, retourna à sa sauvagerie, absolument comme les chiens savants retombent sur leurs pattes une fois que le fouet du maître n'est plus là. Et certains essais tentés sous nos yeux, d'après les mêmes procédés, ont pu nous apprendre ce que vaut et dure l'espèce de progrès qu'on demande à l'automatique obéissance des masses. Rien ne glisse entre les doigts comme ces populations sans caractère : pour les tenir il faudrait commencer par leur donner de la consistance.

Il est donc ici nécessaire, à tous les points de vue, de n'agir qu'avec une mesure extrême. Une assistance qui veut accoutumer à se passer d'aide doit avoir la main légère : une tutelle qui vise à émanciper doit rester inaperçue. L'action des classes intelligentes, d'après cela, semble devoir consister surtout à étudier les tendances des masses dont on peut tirer parti, à aplanir les voies, à supprimer sans bruit les obstacles qui gêneraient les mouvements. Il faudra qu'elles procèdent par inspiration plutôt encore que par impulsion, qu'elles surveillent sans faire, et quand elles seront obligées de soutenir, qu'elles dissimulent leur appui. Le précepte de la charité, c'est que la main gauche ignore ce que la droite a donné : le précepte de l'assistance morale, comme nous la comprenons, c'est que l'assisté ignore autant que possible qu'on l'assiste. Celui qui donne secours et protection peut et doit savoir parfaitement ce qu'il fait ; celui qui les reçoit doit croire qu'il agit seul et par lui-même. Il faut lui laisser toute l'illusion de son indépendance, de sa force, de son mérite, pour qu'il acquière le maniement de sa volonté, la confiance en sa

force et le sentiment de sa responsabilité. *Possunt quia posse videntur* : c'est là le secret de toute éducation qui veut faire des hommes.

Jusqu'à quel point maintenant peut-on attendre de la bourgeoisie vis-à-vis du prolétariat cette protection attentive et discrète, cette surveillance à la fois invisible et dévouée? Je ne sais. Peut-être les souvenirs d'une époque qui a mis ces deux classes en face l'une de l'autre dans une attitude presque hostile, sont-ils encore trop présents à leur mémoire. La bienveillance un peu hautaine et surtout beaucoup trop fastueuse qu'affiche l'une, n'est pas précisément de nature à désarmer la réserve défiante de l'autre. Ce n'est là, sans doute, qu'une question de temps; mais il est certain que, dans la situation actuelle des esprits, toute ingérence directe des classes hautes dans les affaires du peuple, ira se briser contre une sourde résistance, ou si elle parvient à s'imposer, ne fera guère que paralyser l'initiative et perpétuer l'atonie morale dans les classes inférieures.

En présence de ces difficultés qu'il ne faut ni exagérer ni amoindrir, il me semble que l'idée qui se présente naturellement à l'esprit, ce serait d'essayer, avant tout, de tirer des masses même tout ce qu'il est possible d'en obtenir pour leur propre avancement; et puisque l'intervention formelle de la classe supérieure leur est suspecte, et peut leur être, en effet, inutile ou nuisible, de prendre en elles-mêmes le point d'appui et la force motrice. Ceci n'est pas un cercle vicieux, comme on pourrait le croire au premier abord. Ce moyen de constituer le prolétariat en agent de sa propre rédemption, il existe, il porte un nom que tout le monde connaît : c'est l'Association, l'aide et la garantie mutuelle, qu'on peut définir rigoureusement *l'assistance par l'assisté lui-même.*

Appeler l'association un moyen, c'est lui donner un caractère trop restreint : l'association est une forme d'une largeur et d'une élasticité indéfinie qui peut tout embrasser : production, consommation, salaires, crédit, éducation, droits politiques, garanties matérielles ou morales, etc. Elle s'applique aux besoins les plus simples et les plus urgents comme aux plus compliqués; elle s'applique à un seul ou à plusieurs à la fois, au moyen du même mécanisme et la plupart du temps du même personnel. — Propriété très-précieuse, pour le dire en passant; car on sait que dans les choses de l'ordre social, tout s'enchevêtre et se tient si étroitement, qu'il est impossible d'entreprendre une réforme sur un point donné, sans être obligé de remuer dans le même sens une foule de points collatéraux et d'accessoires

indispensables. L'association n'exige ni grande mise en scène ni grande mise de fonds; elle procède sur une échelle aussi modeste que l'on veut et par petits centres isolés; chaque groupe, avant de songer à se relier aux autres, se constitue au moyen de ses ressources propres, et prend en main la gestion de son affaire; tout au plus peut-il avoir, dans les débuts, à solliciter de l'aide étrangère quelques avances ou plutôt encore quelques garanties très-peu onéreuses. L'association enfin — et c'est son grand mérite à mes yeux — a pour elle les sympathies instinctives du peuple : elle répond tout à fait à l'ambition qu'il a d'exister et de grandir par lui-même. Il n'est besoin d'exercer aucune pression pour qu'il entre franchement dans cette voie, il suffit de lui ouvrir l'entrée. Le concours des classes supérieures se trouve donc ici naturellement réduit à cette surveillance indirecte et effacée que nous recommandions. Elles auront principalement à aplanir les obstacles légaux ou autres, à éclairer par des études suivies le terrain à mesure que l'expérience en dégagera les côtés inconnus, à offrir des conseils, un patronage temporaire peut-être et quelques avances de première installation, — mais seulement dans les circonstances et dans la mesure où on les leur demandera.

Je ne prétends pas ici présenter l'association comme un remède universel et souverain : j'ai déjà dit que je ne croyais pas aux panacées. Il existe très-certainement et en très-grand nombre d'autres combinaisons recommandables, d'autres procédés d'amélioration, où l'action des classes intelligentes doit avoir un rôle plus direct (on peut citer, par exemple, tout ce qui concerne la question si importante de l'éducation). Le long préambule dans lequel nous avons essayé d'indiquer l'esprit général de cette grande œuvre de réforme, serait tout à fait déplacé s'il ne devait aboutir qu'à circonscrire la solution dans telle ou telle vue particulière... *parturient montes*. Non, le champ des investigations reste et restera longtemps encore ouvert. Que chacun apporte son idée ou son utopie. Pour ma part, je propose l'association; d'abord parce qu'il faut commencer par quelque chose, et ensuite parce qu'elle me semble ce qu'il y a de plus compréhensif, de plus simple et de plus immédiatement applicable. — Mais qu'il soit bien entendu que c'est sans exclure ni déprécier en aucune façon les autres moyens d'améliorer la situation des classes travailleuses.

R. DE FONTENAY.

(La suite au prochain numéro.)



LA

GUERRE D'AMÉRIQUE

I

J'ai vu souvent le maréchal Bugeaud dans les derniers temps de sa vie. Depuis son retour du camp des Alpes, où tous ses grands projets militaires avaient été culbutés par un mot de tribune, son esprit s'était sinon affaibli, du moins considérablement détendu. Il était devenu loquace comme un héros d'Homère, avec un mélange de bonhomie et d'irritabilité qui était comme le caractère dominant de cette puissante nature à son déclin.

Le souvenir que j'avais gardé de ces épanchements, où la pédagogie militaire servait d'accompagnement ordinaire à des récits héroïques, m'inspira un travail qui fut publié, quelque temps après, dans la *Revue des Deux-Mondes* sous le titre de *Guerre de montagne :* et il paraît que ma mémoire avait assez fidèlement gardé les renseignements du vieux maréchal, pour que des hommes de guerre aient cherché le nom de l'auteur de ce travail dans l'*Annuaire militaire*, où il ne s'est jamais trouvé.

La thèse que le maréchal Bugeaud développait avec le plus de complaisance est celle-ci : « Le plus difficile pour un général d'armée, ce n'est pas de gagner la bataille, c'est de savoir profiter de la victoire. » Et parmi tant d'exemples connus qu'il citait à l'appui de sa thèse, le maréchal rappelait la bataille d'Isly, où il avait disposé les choses de telle sorte qu'il avait cru pouvoir annoncer les résultats de la victoire, la veille du combat, pour donner la preuve bien évidente que ses combinaisons n'avaient laissé aucune prise au hasard.

« Certes, ajoutait-il, la bataille d'Hauestaedt, gagnée par Davout, vaut la bataille d'Iéna, gagnée par Napoléon. Comment donc se fait-il que l'une soit restée sans résultat tandis que l'autre a eu des conséquences si énormes? C'est que celle-ci a été une victoire *voulue* et que l'autre n'a été qu'une victoire surprise: c'est que l'empereur, en engageant la bataille d'Iéna, savait non-seulement qu'il la ga-

gnerait, mais encore quelle portée aurait la victoire; et il avait disposé les choses en conséquence. Aussi, Murat, laissé en réserve avec toute sa cavalerie, put-il, une fois le champ de bataille déblayé, poursuivre les Prussiens vaincus jusqu'à Stettin, une place forte dont il s'empara du même coup et au galop. Voilà ce que j'appelle une victoire *voulue* : celle dont on a préparé les conséquences avant d'engager la lutte, Iéna mettant la Prusse entière à la discrétion du vainqueur. »

Ces paroles du maréchal Bugeaud me sont bien souvent depuis revenues à l'esprit; et j'ai pu en reconnaître la profonde vérité, même avant que la guerre d'Amérique vînt leur donner une confirmation si éclatante.

Appliquons la théorie du maréchal Bugeaud à la bataille de l'Alma, par exemple. Voici quel était le plan convenu de la bataille : — Faire une feinte par notre aile droite, afin d'attirer l'attention des Russes du côté de la mer, pendant que les Anglais feraient l'attaque véritable du côté opposé. Le résultat de cette combinaison, en cas de succès, devait être d'acculer les Russes à la mer, où ils auraient été foudroyés par l'artillerie de notre flotte. Même les choses se passant comme elles avaient été combinées, il n'est pas bien sûr que les Russes vaincus ne se seraient pas écoulés vers Sébastopol au lieu de se laisser acculer à la mer.

Quoi qu'il en soit, la bataille tourna à l'inverse de ce qu'on avait prévu. Un concours de circonstances et la lenteur des Anglais firent que l'attaque feinte devint l'attaque réelle; et que la victoire fut due à un bouleversement complet du plan de bataille.

L'artillerie de mer ne pouvant servir à foudroyer les Russes acculés au rivage, permit du moins au général Bosquet de tenter cette fameuse escalade qui devait mettre notre aile droite en présence de l'aile gauche russe. Le mouvement très-hasardeux et tout à fait inopiné du général Bosquet ayant réussi, grâce à la flotte qui inondait de boulets l'espace laissé vide entre lui et l'armée russe, il fallut le soutenir, quoiqu'il eût été convenu que les Russes ne seraient pas entamés de ce côté. Le pivot de la bataille se trouvait ainsi déplacé; et, comme on avait perdu un temps précieux, on mit d'autant plus de précipitation dans l'attaque que les retards survenus avaient mis la confusion dans le commandement. Un mot du maréchal Saint-Arnaud peint bien la situation qui nous était faite. Lord Raglan lui ayant fait savoir qu'il n'avait pu attaquer à l'heure dite : « Mais cet

homme ne sait donc pas que je n'ai pas le temps d'attendre, » s'écria Saint-Arnaud, livré à l'anxiété du commandement et aux douleurs de l'agonie.

Ce ne fut pas trop de l'engagement de toutes nos réserves et du concours bien tardif des Anglais pour chasser les Russes de leurs positions. Mais enfin la bataille était gagnée. Qu'en résulta-t-il pour nous? Absolument rien, car c'était là une victoire surprise et non une victoire voulue. Les Russes s'écoulèrent vers Sébastopol, s'étonnant de n'être pas poursuivis et se rassurant à mesure qu'ils s'éloignaient.

Comment les aurions-nous poursuivis? Notre armée était comme un vaisseau désemparé après le combat et condamné à l'immobilité. Tout ce qu'on put faire, ce fut de coucher sur le champ de bataille.

Nous n'avions pas de cavalerie, et, en eussions-nous eu, il aurait fallu l'engager dans la bataille pour diminuer l'éventualité d'une défaite qui aurait été un désastre.

A défaut de cavalerie, nous avions des troupes légères, zouaves et chasseurs à pied. On engagea ces soldats d'élite avec le gros de l'armée, de même qu'on aurait engagé la cavalerie, au lieu de les tenir en réserve pour mettre la victoire à profit. Mais, encore une fois, il s'agissait moins de profiter d'un succès que d'échapper à un revers.

Si la confiance dans la victoire avait présidé à l'engagement, on aurait, à défaut de cavalerie, tenu en réserve les zouaves et les chasseurs à pied pour poursuivre les Russes dans leur retraite, au lieu de les engager dans la mêlée, comme cela eut lieu. Ils auraient fait l'office de Murat après Iéna; et de même qu'il s'emparait de Stettin avec quelques escadrons, il aurait suffi, après l'Alma, de quelques compagnies de zouaves pour occuper Sébastopol sans résistance. Pouvoir le tenter, c'était réussir.

Le maréchal Bugeaud avait raison : — En dehors de la science et de la volonté du commandement, toute bataille engagée n'est jamais qu'une tuerie, de quelque côté que tourne l'avantage.

Sans m'arrêter à la campagne d'Italie, où il me serait possible de montrer que les conséquences de la victoire de Solférino auraient été tout autres si la puissante division du prince Napoléon, avec son parc d'artillerie, avait tourné le quadrilatère dans la direction de Venise, comme c'était l'intention du prince, au lieu de venir rejoindre par ordre l'armée de l'Empereur en avant de Mantoue, — appliquons la théorie du maréchal Bugeaud à la guerre d'Amérique.

II

Jamais l'histoire ne nous a offert un théâtre de guerre comparable à celui que nous présente la guerre actuelle d'Amérique. — Vaste région que la mer limite d'un côté, et qui s'étend de l'autre depuis les sources de Saint-Laurent jusqu'aux bouches du Mississipi, avec un circuit de quinze cents lieues d'un bout à l'autre. Des plaines sans fin, des forêts profondes, des fleuves immenses dont la plupart creusent leurs bassins dans des directions différentes, — telle est la disposition des lieux.

Des deux côtés, les belligérants sont des hommes énergiques, poussés par une passion politique mille fois plus violente qu'une haine de race, appliquant leur génie d'invention et de découverte à l'art de se détruire, lançant des *monitors* invulnérables sur tous les fleuves, mettant à leur service une artillerie formidable dont le calibre était inconnu jusqu'ici, ayant pour se ravitailler des chemins de fer de mille kilomètres qu'ils détruisent ou qu'ils réparent suivant les chances de la lutte, marchant par trois cent mille hommes et pouvant détacher des colonnes mobiles de trente mille hommes pour faire des incursions à cinquante lieues, ardents à l'attaque, impassibles dans la retraite, trouvant partout des ressources et exerçant partout des ravages, comme s'ils étaient moins occupés de vaincre que de détruire, sacrifiant tous les ans dans cette lutte trois cent mille hommes et quatre milliards, — tel est le caractère de cette guerre.

On voit que les acteurs sont dignes de la scène.

Voilà bientôt quatre années pleines que ce drame inouï et gigantesque se déroule sans avoir amené aucun incident décisif. Il semble que le combat ne puisse finir que faute de combattants. La disposition des lieux et la ténacité de la lutte retardent un dénoûment inévitable, je le veux bien. J'ai pourtant dans l'idée qu'un véritable homme de guerre trouverait dans la disposition des lieux et dans le caractère même des combattants moins d'inconvénients que d'avantages.

Quels que soient et l'immensité du théâtre et l'éparpillement des acteurs, toute guerre est un drame qui tend fatalement à se concentrer sur un point donné. Ainsi, depuis l'origine de la guerre, nous avons vu les deux armées américaines belligérantes revenir toujours au même endroit, sans s'y chercher, comme par une impulsion irrésistible. Ce rendez-vous involontaire et fatal, c'est

l'espace relativement restreint qui sépare Washington et Richmond, les deux capitales ennemies. Cet espace est un réseau de rivières entrecoupé de marécages et de hauteurs boisées. Combien de combats meurtriers auxquels a servi de champ clos la vallée de la Shenandoah, la principale maille de ce réseau de rivières, de marais et de forêts ! Bull-Run a vu deux des grandes batailles de cette guerre, deux batailles auxquelles la Moskowa pourrait à peine servir de point de comparaison. A deux reprises, deux immenses armées s'y sont entre-tuées trois jours durant sans paraître chercher dans cette lutte sanglante autre chose que l'honneur de coucher sur le champ de bataille.

On a dit que si le Nord avait trop de forces de résistance pour jamais succomber aux victoires du Sud, il n'avait pas non plus assez de qualités militaires pour pouvoir jamais dompter complétement son adversaire plus habile et mieux commandé, si bien que cette guerre serait interminable, l'un des combattants ne pouvant vaincre et l'autre ne pouvant être vaincu.

Jusqu'ici, il est certain que ni l'habileté stratégique mais trop lente de Mac Clellan, ni la prudence active de Meade, ni la ténacité indomptable de Grant, les trois généraux qui ont exercé successivement le commandement des armées du Nord, n'ont rien pu contre la résistance bien conduite et souvent heureuse des armées du Sud.

La consommation d'hommes et d'argent qui se fait dans cette guerre est vraiment effroyable, je l'ai déjà dit. Les armées du Nord s'alimentent et se renouvellent au moyen d'enrôlés volontaires et d'immigrants, à coups de 300 à 500,000 hommes; et, chose particulière à ce pays en tout extraordinaire, la qualité des combattants n'en est pas moins bonne pour cela. Dans le Sud, au contraire, les vides que laissent les combats ne peuvent être remplis. Ce sont les combattants d'origine qui soutiennent encore la lutte. Aussi les rangs de cette armée, qui se serrent au lieu de se vider, ont toute la solidité des vieilles bandes.

Ils sont là 4 millions d'hommes qui luttent contre 20 millions.

Voyez aussi comme l'inévitable loi de la pesanteur s'accomplit ! Les troupes plus exercées et plus militaires du Sud ont remporté l'avantage dans presque tous les engagements, et pourtant les troupes du Nord, presque partout battues, mues par le poids de leur masse, gagnent toujours du terrain, et l'on pourrait presque dire que chacune de leurs défaites a été pour elles l'occasion d'une nouvelle avance sur leurs adversaires.

On peut donc prévoir que cette guerre conduite à coups de soldats, riche en engins destructeurs, où les machines infernales immergées brisent comme verre la carapace prétendue invulnérable des *monitors*, mais où aucune combinaison ne préside aux batailles livrées, où enfin la victoire tourne fatalement contre celui qui la gagne, finira comme finissent toutes les guerres où le génie du commandement ne compense pas la différence des forces, — par l'épuisement du parti le plus faible.

On a dit que les armées du Sud étaient mieux commandées que les armées du Nord, et que par là les chances de la guerre pourraient peut-être bien tourner contre la supériorité du nombre. Ce qui a donné créance à cette opinion très-répandue, mais très-hasardée, selon moi, c'est qu'on a vu le commandement changer souvent de mains dans les armées du Nord, tandis que dans les armées du Sud ce sont toujours les mêmes hommes qui l'exercent. C'est toujours le mystérieux ou trop modeste Beauregard qui dirige la résistance, après l'avoir organisée; c'est toujours Lee, aussi audacieux que prudent, qui mène la bataille; ce sont les mêmes brillants officiers et ces insaisissables chefs de guérillas dont le nom se perd dans l'immensité même de la lutte.

Mais tout cela ne constitue pas la supériorité du commandement. Le génie d'un homme de guerre consiste, non pas seulement à se trouver le plus fort dans un moment donné, sur un point donné; mais surtout à savoir tirer un parti décisif du moment décisif. Le général Bonaparte, avec une armée réduite et privée de ressources, battait simultanément trois armées formidables, parce qu'il avait trouvé le moyen d'être le plus fort dans un moment donné, sur un point donné, et se rendait maître de toute l'Italie, parce que c'était à ce but préconçu qu'il avait fait concourir les batailles engagées. A la tête de ces admirables troupes du Sud, mettez Bonaparte au lieu de Lee, et calculez quelle aurait été la différence des résultats de la bataille de Bull-Run! Le talent de Lee ne va que jusqu'au gain d'une bataille, le génie d'un Bonaparte porte jusqu'au lendemain d'une victoire, et domine les hasards.

La pointe de Beauregard se dérobant à toutes les colonnes qui l'observent, et parcourant des espaces immenses pour arriver au point où son concours est nécessaire, est une manœuvre de guerre digne d'admiration; mais Soult, Masséna ou Davout auraient peut-être fait, en pareille circonstance, une diversion contre les colonnes

opposées, laquelle aurait dégagé l'armée principale, au lieu de la renforcer sans parvenir pour cela à lui assurer la victoire.

Il y a dans l'armée du Sud tous les éléments nécessaires pour compenser l'infériorité du nombre; mais c'est à la condition qu'un homme de guerre supérieur saurait les combiner et s'en servir. Cet homme ne s'est pas produit, et il n'est pas probable qu'il se produise au point où en est arrivée la guerre d'Amérique. L'armée du Sud, privée de moyens de recrutement, finira donc par fondre tout entière dans les rayons mêmes de sa gloire. Chacun de ses succès l'épuisera à l'égal d'un revers.

Si même cet épuisement a tant tardé, cela tient moins à l'habileté des généraux sudistes qu'à la multiplicité et à l'étendue des opérations engagées, aux formidables défenses des points occupés par les rebelles, de Richmond entre autres[1], et surtout aux hésitations que donne aux généraux du Nord l'importance même du but à atteindre. Ceux-ci, en effet, se sont habitués à reculer d'autant plus l'espoir d'une victoire décisive qu'elle est plus souhaitable.

C'est là qu'est le secret inavoué des temporisations de Grant, aussi bien que de Mac Clellan et de Meade, et pourquoi la loi de la pesanteur, dont je parlais tout à l'heure, n'a pas encore eu son effet fatal. Mais malgré tout, l'heure de l'accomplissement ne saurait tarder longtemps à sonner.

III

C'est assurément la volonté de la Providence qui a permis que cette guerre formidable arrive à sa fin sans avoir produit un homme de guerre qui en retire la gloire et les profits au détriment de la liberté.

Avec un homme de guerre, l'écrasement du Sud serait depuis longtemps un fait accompli; mais ce serait peut-être au prix d'une ambition militaire satisfaite, centralisant l'administration et la politique, absorbant tous les pouvoirs, maintenant une armée permanente

1. Dès le début des hostilités, le Nord a péché par présomption et négligence. Ne croyant pas à la gravité des choses, il a laissé le Sud se fortifier à loisir sur tous les points stratégiques, et y organiser la résistance. Cette indécision du début, dont nous-mêmes n'avons pas été exempts devant Sébastopol, explique en partie la durée de la guerre d'Amérique, malgré l'inégalité des forces.

qui donne la force et le prestige, et levant des impôts pour la nourrir; enfin, invoquant à son aide les vanités aveugles d'un patriotisme brutal qui court, là comme ailleurs, au-devant du joug de la gloire.

Grâce au ciel, Richmond tombera sans que sa chute fasse une brèche à la liberté de l'Amérique. Il y aura eu dans le Nord des dépenses énormes dont les taxes intérieures devront sans doute payer les arrérages, à défaut des droits de douane, devenus tout à fait insuffisants : mais du moins le dernier refuge de la libre démocratie aura échappé aux périls d'une armée permanente.

Pendant la lutte, l'édifice de l'esclavage se sera écroulé pièce à pièce dans le Sud; et de proche en proche le travail libre sera venu remplacer le travail servile.

Après la chute de Richmond, on s'apercevra que l'économie politique ne condamne pas l'esclavage moins formellement que la philosophie. Ainsi, le cours de l'Ohio sépare deux États, situés sous la même latitude, mais dont l'un vit de l'esclavage et l'autre du travail libre. La terre de l'État à esclaves est de beaucoup la plus fertile, cependant elle produit sept fois moins, à culture égale, que la terre voisine où le travail n'est pas déshonoré.

Ce fait me paraît concluant contre l'esclavage.

On dit bien que le noir n'est pas mieux traité dans le Nord que dans le Sud, et que s'il est esclave ici, là il est ilote. Ilote, soit! mais le blanc ne se trouve pas déshonoré de travailler à côté d'un ilote, tandis qu'il jette sa bêche avec dégoût et horreur partout où un esclave a bêché. Cela vous explique la fortune différente des deux États riverains de l'Ohio.

Que fera-t-on après la guerre de tant de soldats que la guerre a enfantés? Cette question serait terrible à poser si le Sud l'emportait. Mais la victoire restant au Nord, lequel a pu échapper, grâce au ciel, à la nécessité d'armées permanentes, les éventualités que présente le rétablissement de l'Union sont moins redoutables. Les soldats du Nord redeviendront citoyens au lendemain même de leur licenciement, et les forces des États, surexcitées par la guerre, s'appliqueront, avec l'énergie de la vitesse acquise, aux réparations de la richesse et de la liberté, laissées en souffrance.

Que telle soit l'issue prochaine de la guerre d'Amérique, cela me paraît inévitable, et je n'ai eu d'autre but dans cet essai que de faire partager ma conviction.

Fr. Ducuing.

LE GÉNÉRAL FOY

I

Les peuples ont leurs heures d'abattement; ils ont aussi leurs moments de réveil. Mais il ne faut pas croire que cet abattement soit un consentement absolu aux institutions dominantes. L'indifférence pour la liberté n'en est point l'oubli. Le réveil inattendu suit l'abattement en apparence désespéré. Nous assistons à ce phénomène politique et moral qui s'était déjà montré à la génération des vingt premières années de notre siècle. Le silence de la pensée et le despotisme du pouvoir furent tout à coup suivis d'un immense besoin de vie intellectuelle et de droits politiques.

Comme aux premiers jours de la Restauration, toutes les oreilles sont tendues aux paroles qui s'échappent de la bouche des orateurs politiques. La tribune n'est pas debout, mais les discours retentissent; ils vont d'écho en écho, de ville en ville, et pénètrent jusque dans les campagnes. Ce besoin d'entendre des voix indépendantes réveille les souvenirs du régime parlementaire. Avide de discuter, l'esprit public aime à revenir sur les discussions passées. Ces dispositions rendent naturelle la résurrection de nos grandes physionomies oratoires. Celle du général Foy n'est pas la plus imposante par le talent, la plus forte par la pensée, la plus étendue par les principes, mais elle est la plus pure et la plus française. Le général Foy paraît s'agiter dans un étroit horizon politique, mais le sentiment national, chez lui, est aussi vaste que la nation elle-même.

Sa vie embrasse trois époques importantes de notre histoire contemporaine. Soldat de la révolution sous la République, général indépendant sous Napoléon, il est orateur d'opposition sous Louis XVIII. Sa jeunesse a l'élan généreux et hardi du volontaire; de simple soldat il devient chef, et sa fougue patriotique se combine avec le calcul du tacticien; il passe du champ de bataille à la tribune, alliant la modération des principes à l'entraînement des paroles et prêtant à l'éloquence parlementaire le tour original et nouveau d'une allure guerrière et franche. Tempérament impétueux et tête réfléchie, la

révolution le transporte et il répudie ses excès. A seize ans il prend un fusil et vole à la frontière. Cette passion libérale et ce patriotisme mûriront dans son esprit et dans son cœur; il restera fort et convaincu aux jours de défaillance; il apparaîtra enfin puissant et préparé pour venger de sa parole émue et chaleureuse, notre gloire militaire abattue et pourtant rayonnante; pour défendre en tribun actif, éclairé, infatigable, la liberté contestée au moment même de sa renaissance.

Nous avons à peindre tout ensemble un guerrier et un orateur, l'homme de l'action et l'homme de la parole. Ces deux hommes se mêlent, s'unissent, se confondent; le guerrier ennoblit l'orateur, l'orateur embellit le guerrier; le citoyen pénètre dans le soldat; l'instruction se marie à la valeur; la conviction se fait la compagne de l'héroïsme; le patriotisme donne la main à l'esprit politique. Une physionomie belle, originale et saisissante s'échappe, pour ainsi dire, de ces contrastes frappants; la multiplicité des traits engendre, pour cette noble figure, une rayonnante unité, et, quand viendra l'heure du trépas, l'enthousiasme de la nation tressera une couronne pour le héros et pour le tribun, saluant dans le général Foy l'union de deux sœurs immortelles dans notre patrie : la vaillance et la liberté !...

II

Maximilien Foy naquit à Ham le 3 février 1775. Son père, vieux soldat, avait combattu à Fontenoy. Une intelligence précoce et de rares dispositions pour l'étude furent chez l'enfant les signes précurseurs des facultés remarquables qui devaient se développer chez l'homme. L'originalité primitive unie à l'application, doit promettre naturellement la grande originalité de l'âge mûr. En même temps que de vivacité d'esprit, le jeune Foy était doué aussi de réflexion. Élevé chez les oratoriens, il étonne ses maîtres par ses rapides progrès et par une application qu'on offre en modèle à ses condisciples. Il était avec cela vif, gai, d'une pétulance extraordinaire. Comme Voltaire, il oubliait les jeux pour prêter l'oreille aux entretiens instructifs. Ses réponses étonnaient ses professeurs par leur à-propos et par leur portée. On lui demande s'il voudrait être Cicéron ou César, et il répond aussitôt : « César, parce qu'il était à la fois grand général et grand orateur. » Il semblait ainsi pressentir sa destinée. Sa mémoire était prodigieuse, son âme, très-aimante. Il adorait sa mère, restée veuve avec cinq enfants. Maximilien était le plus jeune et le plus chéri de tous. L'affection de sa mère ne dégénérait point en faiblesse.

Femme intelligente, dévouée, elle savait marier une tendresse caressante à une sévérité éclairée. Elle jugeait avec sens que l'amour maternel doit être une protection et une lumière pour les enfants. Foy se sentait protégé et illuminé par le regard de sa mère. Son respect pour elle ne se démentit jamais. Vivante, il n'oublia jamais le bouquet de la fête; morte, il eut toujours des fleurs pour sa tombe. Elle mourut en 1814, à l'âge de quatre-vingts ans, et ne put assister qu'aux exploits du soldat; elle eût tressailli de joie devant la popularité du tribun.

Quand il eut terminé ses études chez les oratoriens, on l'envoya à Paris pour faire une seconde année de rhétorique. Après huit jours passés au collége de Lisieux, se sentant plus fort que ses nouveaux condisciples, il prit la résolution de retourner à Ham. Le jour de sa fuite, il assiste par hasard à un spectacle qui devait impressionner sa vive imagination : l'assemblée constituante se rendait en corps dans la salle du manége. Une Assemblée libre se trouvait avoir plus de prestige que la royauté. C'était une grande nouveauté qu'une nation, longtemps courbée sous l'arbitraire, devenue tout à coup maîtresse d'elle-même ! Le jeune Foy, mêlé à la foule, cherchait à distinguer Mirabeau, Barnave, Duport, toutes les grandes figures de la grande assemblée. Son âme ardente put deviner, en cette circonstance, que le droit et la liberté méritaient seuls d'armer le bras et d'occuper la pensée d'un citoyen ! L'écolier en fuite reprit le chemin de la barrière. Il était sans argent. Un courrier de la malle le reconnut et se chargea de le conduire. Après un pareil coup de tête, comment aborder une mère tendre, sans doute, mais sévère !... Maximilien trouva des motifs qui flattèrent l'amour-propre maternel, puisqu'ils prouvèrent que ce fils, coupable en apparence, en savait plus que tous les rhétoriciens du collége de Lisieux !

On le destinait au barreau ; mais la carrière militaire souriait bien plus à l'impétuosité de son caractère. La révolution, en introduisant l'égalité dans l'armée, ouvrait à tous les soldats la perspective de l'avancement. Les titres de noblesse devaient fléchir devant les droits de la vaillance. Toute cette jeunesse, douée d'un si vif instinct de gloire, semblait pressentir la longue et gigantesque lutte de la France contre l'Europe. Foy fut envoyé à l'école d'artillerie de la Fère. Il montra un goût particulier pour les sciences, méditant avec bonheur Euclide, Newton, Euler. Les abstractions l'attiraient au lieu de lui inspirer de la répulsion. D'autres s'endorment sur des livres de calcul et de logique, il consacrait précisément les heures du sommeil à les dévorer avec ardeur. On fut contraint de le surveiller : le manque de repos et l'application constante nuisaient à sa santé.

Après dix-huit mois de travail, il se présente aux examens. Dans un concours de plus de deux cents élèves il obtient le troisième rang. C'était vers la fin de 1790. Aussitôt il fit partie de l'école des élèves sous-lieutenants de Châlons-sur-Marne. Après trois mois de nouvelles études, il passa comme deuxième lieutenant dans le troisième régiment d'artillerie à pied de l'armée du Nord. A cette époque d'effervescence féconde, tous les âges, toutes les classes étaient agités par les préoccupations politiques. Les idées nouvelles fermentaient surtout dans l'esprit des jeunes générations. Trois partis divisaient l'école de Châlons, qu'on aurait prise pour une Constituante au petit pied. Les fils de nobles représentaient la droite et son emportement; la plaine se composait des hésitants, des incertains; le groupe le plus nombreux formait les constitutionnels de la gauche. Foy était le chef des constitutionnels. C'était lui qui soufflait l'ardeur libérale, imprimait le mouvement, dirigeait la passion. Il se préparait, sans le savoir, au rôle qu'il devait remplir avec tant d'éclat trente ans plus tard. Au moment de commencer sa carrière militaire, il préludait, pour ainsi dire, à sa carrière politique.

III

Le jeune sous-lieutenant va combattre avec cette armée de héros que Brunswick pensait disperser sans peine, et qui mit les Prussiens en déroute. Foy ne prit point part à la canonnade de Valmy; mais il était à Jemmapes, à cette première bataille géante de la révolution contre les rois de l'Europe. Il put coopérer à ce vigoureux assaut où les volontaires enthousiastes se lancèrent sur les Autrichiens, la baïonnette en avant et la *Marseillaise* sur les lèvres. Il va sans dire que Foy partagea l'entraînement commun, mais à l'entraînement s'associa, chez lui, la présence d'esprit. Il sentit la faute commise par le général d'Harville qui, chargé de couper la retraite aux Autrichiens, ne comprit point cet ordre ou l'exécuta mal.

Après Nerwinde, Foy entra comme premier lieutenant dans le deuxième régiment d'artillerie à cheval. Il servit successivement sous les ordres de Dampierre, Jourdan, Pichegru, Houchard. Son intelligence et sa valeur furent remarquées. On n'était point animé de la seule pensée de vaincre les ennemis, au sein des armées de la république; on s'y préoccupait aussi des luttes et des déchirements de la Convention. Les soldats étaient eux-mêmes Girondins ou Montagnards. Foy, par tempérament, par éducation, par une sorte d'intuition artistique, par un mélange de fougue et de modération dans le

caractère, prenait fait et cause pour la Gironde. La journée du 31 mai l'exaspéra. Il manifesta avec impétuosité ses sympathies et ses répulsions. On le dénonce; il est conduit dans les prisons de Cambrai. L'armée, il est vrai, renfermait des traîtres, et les souvenirs de Longwy entretenaient la suspicion du pouvoir contre les officiers; mais la défiance éclairée avait trop dégénéré en tyrannie aveugle. Foy fut traduit devant le tribunal révolutionnaire de Cambrai. Dans sa prison il se montra ferme, courageux, insouciant; il fut Français. Il s'intéressait au sort de ses compagnons d'infortune et s'oubliait lui-même.

Il comparut devant Joseph Lebon. A dix-huit ans, l'habileté de la défense ne s'unit point à la sincérité des convictions. L'indignation devant un juge inique se montre alors naïve, imprudente, fière. On fuit la souplesse comme une sorte de capitulation; la roideur, l'emportement paraissent seuls l'expression du courage. Cette assurance qui devait le perdre fut précisément la cause de son salut. Sa jeunesse, son inexpérience, sa vivacité éclairèrent et apitoyèrent les juges. Il fut simplement renvoyé dans sa prison et le 9 thermidor lui rendit la liberté. Après quelques démarches de ses deux frères, il put rentrer dans l'armée en conservant son grade.

Foy fit les campagnes de l'an IV et de l'an V sous les ordres de Moreau. Il était capitaine d'une compagnie d'artillerie volante. Il eut l'occasion de connaître, à cette époque, le général Desaix : « Dès ce moment, dit-il, le monde s'ouvrit devant moi; je compris la guerre et la politique dans les entretiens de cet homme supérieur par la vertu, le talent et les lumières. » Il dut bien plus apprendre la guerre que la politique avec Desaix, dont les aptitudes militaires étaient incontestables, mais dont les vues d'organisation sociale se confondaient dans un enthousiasme dangereux et sans clairvoyance pour Bonaparte. « Voilà l'homme que j'attendais, » disait-il à Foy. Il y avait cette différence entre Desaix et Foy que celui-ci n'attendait pas un homme, mais le solide établissement d'une société libre. Bonaparte était fait pour exercer un grand prestige; mais il vaut mieux se laisser séduire par le prestige des principes. Ce qui rapprochait Foy et Desaix, c'est la même honnêteté, la même bravoure, le même amour de l'étude, la même passion de la gloire. Leur intimité fut celle de deux âmes d'élite.

En 1796, il se trouve au passage du Rhin, à Waterwhir. Il assiste aux combats d'Offeimbourg et de Schweighausen. Au passage du Leich, à Hauslette, il s'élance un des premiers dans la rivière avec l'avant-garde du général Abatucci et poursuit avec ses canonniers l'ennemi en fuite. Abatucci lui confie un poste important pour la dé-

fense du pont d'Huningue : c'était la demi-lune d'un ouvrage à corne adossé au fleuve. Les Autrichiens doivent diriger sur ce point leur attaque. Elle est annoncée par trois coups de canon dans la nuit du 30 novembre. En ce moment Abatucci lisait à quelques officiers le dixième chant de l'*Énéide*. Au premier coup de canon, Foy se lève soudainement et s'écrie : C'est l'attaque ! Au second coup, tous les officiers sont sur pied; au troisième coup, des cris de rage et de détresse se font entendre : ce sont les Français surpris que l'ennemi égorge. Foy court à la demi-lune; il ramène l'ordre, réchauffe les courages, prépare la résistance. Une colonne de grenadiers hongrois s'avance, il fait décharger sur elle toutes ses pièces, l'arrête, la trouble. Les Hongrois se jettent dans le fossé et vont escalader le mur. Foy fait pleuvoir sur leurs têtes des obus enflammés. Les Autrichiens se présentent sur un autre point, ils sont victorieusement repoussés. Le lendemain Abatucci, accompagné de Foy, visitait un ouvrage avancé; une balle siffle et frappe le général, qui s'affaise et meurt dans les bras du capitaine.

Quelques mois après Foy était grièvement blessé au passage du Rhin à Diesheim. On le nomme chef d'escadron sur le champ de bataille. En attendant sa guérison, ne pouvant combattre, il étudie le droit. Au printemps de 1798, il est dirigé avec son régiment sur les côtes du nord de la France. La campagne d'Égypte se préparait, campagne brillante qui devait éblouir la nation et faciliter le 18 brumaire. La position d'aide de camp fut offerte à Foy, mais l'indépendance du citoyen l'emporta sur la vanité du militaire. Il refusa de suivre Bonaparte en Égypte.

Il est envoyé à l'armée de Suisse. Le canton d'Unterwald était soulevé; Foy est chargé de l'attaque de Stanzstadt. Il combat à contre-cœur des hommes qui avaient le droit et la justice de leur côté; il est vainqueur, mais il sait concilier l'humanité avec son devoir. En 1799, il contribue au succès du combat de Feldirch. Passant à l'armée du Danube, il protége la construction d'un pont sur le Rhin. Il fallait dérober le passage des troupes françaises à l'attention de Korsakoff. Les obstacles étaient surmontés; Masséna franchissait à son tour le pont lorsqu'il est pris d'une soudaine inquiétude : « Qu'avez-vous, mon général, lui dit Foy? Tout réussit, l'ennemi n'a pas senti notre passage. — Je vois Souvarow qui me tourne. — Vous aurez battu Korsakoff, réplique Foy, avant que Souvarow ne débouche sur vous. » C'était le chef d'escadron qui déployait le coup d'œil d'un général. La victoire des Français fut complète. Foy est élevé au grade d'adjudant général. Dans la poursuite des Russes, il a pour mission de bombarder Schaffouse. Entouré par la cavalerie ennemie, il range ses

pièces en carré et reçoit par la mitraille l'impétueuse charge de vingt mille chevaux. En 1800, il est présent aux batailles d'Engen, de Moëskirch, de Biberach et défend avec hardiesse le passage de l'Ister à la tête d'une brigade.

Il passe en Italie sous les ordres de Moncey. Tandis que Bonaparte franchit le Saint-Bernard, Foy a pour mission de chasser de la haute vallée des Grisons et du comté de Chiavenne un corps nombreux d'Autrichiens. Il exécute avec rapidité ce mouvement et prend possession de la Valteline. Il ne put assister à la bataille de Marengo. La mort de Desaix lui causa une poignante émotion. La France perdait un héros, Foy perdait un ami!

L'Autriche renouvelle la guerre. Foy se distingue au passage du Pô. Il se jette dans une barque, crie aux soldats : « Suivez-moi! » — Il est blessé et s'acharne au combat. Ses troupes traversent le fleuve; les Autrichiens sont dispersés.

Il est nommé commandant de la place de Milan. Foy profite de ce repos glorieux pour se livrer de nouveau à l'étude. Il n'était pas rare de rencontrer alors parmi les officiers français cette double passion de la gloire et des lettres. On savait à la fois cueillir des lauriers et cultiver son esprit. Foy mêlait à ce besoin d'instruction variée un goût d'artiste. Il parcourut l'Italie, visita Rome et Naples. Il contemplait avec émotion cette civilisation éteinte, dispersée sur un sol sacré, et l'ombre des anciens Romains lui paraissait s'agrandir encore en face des Romains de la papauté. Il s'émut aussi devant les monuments du christianisme que la foi n'habite plus, mais qui furent créés par la foi. L'homme d'intelligence a besoin d'assister au moins une fois dans sa vie à un spectacle imposant qui le frappe et se traduise en un puissant idéal.

Foy revint en France après la paix d'Amiens. Il était colonel du 5me régiment d'artillerie à cheval. A la reprise des hostilités, il fut chargé de la défense des batteries flottantes de la seizième division militaire.

Dans les premiers mois de 1804, il se trouvait à Paris. Il voyait souvent Moreau qu'il admirait et qu'il aimait. Moreau, dont la réputation balançait presque celle du premier consul, était le centre d'une conspiration républicaine. Un mélange de royalisme en troubla bientôt la pureté. Moreau était en suspicion; on le surveillait. Foy avait l'esprit échauffé par le vent de conspiration qui passait dans l'air. Il exprime haut ses sentiments de liberté, oubliant qu'il faut parler bas quand l'ambition d'un homme se met au-dessus des principes. Un mandat d'arrêt fut lancé contre lui; il eut le temps de gagner la Hollande et d'échapper à l'arrestation. Sur l'ordre de

Bonaparte, le mandat ne fut point exécuté, et Foy put rentrer en France. Il est employé comme chef d'état-major d'artillerie au camp d'Utrecht. Le procès de Moreau et de Pichegru préoccupait tous les esprits. Le commandant du camp, dans un élan peut-être sincère, peut-être aussi calculé, voulut faire signer à ses subordonnés une adresse au premier consul. Il interroge Foy qui lui répond avec noblesse et courage : « Je féliciterai autant de fois qu'on le voudra le « premier consul d'avoir échappé à une conspiration contre sa vie, « mais je ne signerai jamais, jamais je ne ferai signer à mes officiers « une adresse qui désigne tels ou tels individus comme auteurs ou « chefs de cette conspiration, parce que je suis militaire et que je ne « suis pas juge. » Ce langage fait ressortir la trempe de son âme!

L'heure n'était pas favorable aux consciences indépendantes; mais l'indépendance honore surtout en face du danger. Foy était dans une disposition d'esprit que la situation présente devait surexciter encore. La transition du Consulat à l'Empire touchait à son terme. Des registres étaient ouverts et des suffrages étaient recueillis. L'opinion, il est vrai, favorisait l'établissement du despotisme; mais le despotisme voulait affirmer dans un acte officiellement connu, l'universalité du consentement public. On faisait parler une dernière fois la nation, afin de s'assurer la possibilité et le droit de la faire taire. Bonaparte ne se prononçait pas. Il laissait agir les exaltés de la servitude. Peu de jours avant ce grand changement de scène de la politique, un certain nombre d'officiers de tous grades étaient réunis dans un repas splendide. Foy était parmi les convives. Au dessert on porta des santés. La liberté paraissait morte, elle fut oubliée. On but d'abord au premier consul, puis un convive plus hardi, ou plus habile, porte un toast à l'empereur. L'enthousiasme éclate aussitôt; tous les officiers se lèvent, le verre en main, les vivats sur les lèvres. Foy n'avait point bougé, ni bu, ni crié. Un de ses voisins, surpris de cette immobilité et de ce silence, lui dit : « Eh bien, Foy, tu ne bois « point à l'empereur? » — « Je n'ai pas soif, » dit tranquillement le colonel en posant sa main sur son verre. Cette circonstance fut rapportée à Napoléon ; Foy resta plusieurs années sans avancement.

En 1805, il fit glorieusement la campagne d'Autriche. En 1806, il commandait l'artillerie du corps d'armée stationné dans le Frioul.

A cette époque eut lieu un acte décisif dans la vie de Foy : c'est son mariage. L'influence d'une femme est toujours grande, en bien ou en mal, même sur le caractère le plus droit et le plus élevé. Foy fit une rencontre heureuse dans la fille du général Baraguey-d'Hilliers. Ornement de l'esprit, beauté du visage, noblesse de sentiments, la jeune épouse avait tous les dons qui pouvaient le mieux concorder

avec les belles qualités de son mari. Dans sa carrière de soldat ou de tribun, sur son lit de mort, il trouva toujours le même ange pour panser ses blessures, exalter son éloquence et fermer ses yeux. Auprès de son berceau il avait eu une mère tendre ; il eut une épouse dévouée auprès de sa tombe. Le matin et le soir de sa vie furent éclairés par deux rayons échappés du regard de deux femmes intelligentes et sensibles !

La fermeté de ses principes n'enlevait rien à la vivacité de son esprit, à la distinction de ses manières, à l'agrément de sa conversation. Il n'avait pas la roideur qu'ont habituellement les hommes d'une conviction profonde. Ce guerrier impétueux, ce citoyen inflexible avait de la délicatesse dans l'intelligence, de la promptitude dans la compréhension et les ressources de moyens et de combinaisons qui font l'habileté du diplomate. Napoléon, qui jugeait vite et sûrement de la valeur d'un homme, avait remarqué dans Foy cette faculté précieuse de l'habileté jointe à la droiture du caractère. En 1807, la Porte Ottomane laissait deviner des dispositions hostiles contre l'Angleterre et la Russie. Napoléon en profite. Il dirige Foy sur Constantinople avec douze cents canonniers. Il s'agissait de défendre les Dardanelles et d'entretenir en même temps les bonnes dispositions de la Porte. Une révolution subite ayant renversé le sultan Sélim, les douze cents canonniers revinrent en France, mais Foy se rendit à sa destination. Il prend place dans la division turque chargée de la défense des Dardanelles. Tandis que la Porte amuse l'amiral anglais par ses réponses évasives, il organise la résistance et met en position un grand nombre de batteries. La flotte anglaise appareilla et disparut.

Le séjour de Foy à Constantinople fut aussi profitable à son intelligence politique qu'à sa renommée militaire. Le spectacle de la civilisation turque le confirma dans l'opinion que les hommes ne sont réellement émancipés que lorsqu'ils n'obéissent qu'à la loi. Le fatalisme des Ottomans ne put lui apparaître que comme une cause d'immobilité sociale, et comme tout est mobile dans la nature, comme tout est action chez l'homme, il se pénétra de cette pensée féconde que les seules sociétés dignes de ce nom sont les sociétés qui marchent. Constantinople éveilla d'autres pensées dans son esprit. La civilisation la plus barbare a toujours un côté poétique qui séduit. La mosquée révèle une inspiration religieuse primitive, et toute société qui prend naissance dans une source élevée inspire l'admiration et le respect. Chaque création humaine a eu son heure d'utilité dans la suite des temps !

Foy fréquentait les salons de l'ambassade française. Sébastiani

était alors ambassadeur à Constantinople. Il avait des prétentions à l'esprit et à la politesse; c'était un ambassadeur dameret. Foy était doué d'une grande facilité de parole; il était distingué sans recherche, et cette distinction se reflétait dans ses traits et dans sa démarche. Quand il parut, on s'empressa de l'entourer, on prêta l'oreille à sa conversation vive, spirituelle et sensée. On fit tout haut l'éloge de son affabilité et de ses talents. Sébastiani eut quelque ombrage de l'empressement de ses invités auprès d'un jeune officier qui déployait sans apprêt les dons aimables que l'ambassadeur étalait avec affectation.

De Constantinople il se rend en Portugal. Lui-même a peint les difficultés de cette campagne dont il a glorieusement partagé tous les périls. Il fut blessé à la bataille de Vimeiro, où il se conduisit vaillamment. On l'éleva au rang de général de brigade. Il se distingua aussi à la bataille de la Corogne et dans les combats de Villaza et de Ruyvaëns. Dans la seconde campagne du Portugal, au moment d'une conférence avec les chefs portugais, il est saisi par des paysans furieux, entraîné au milieu du camp ennemi et jeté presque nu dans un cachot. Les Français s'emparent d'Oporto et délivrent leur général. En février 1810, aux environs de Caceres, il est surpris par sept mille espagnols commandés par O'Donnell; il n'avait avec lui que douze cents fantassins et trois cents chevaux. Enveloppé de toutes parts, il fait bonne contenance; aux sommations de se rendre il répond par des feux de file; il poursuit sa retraite en luttant héroïquement; il est harcelé pendant cinq heures, mais la valeur homérique de ce petit nombre de braves lasse la persistance des ennemis; ils se retirent sans avoir fait un prisonnier, sans avoir pris un drapeau.

Il est encore blessé à Busaco. Masséna, que préoccupait de plus en plus la position critique de l'armée française, était impatient de la faire connaître à Napoléon. Il choisit Foy pour remplir cette mission délicate. Foy ne s'était jamais rencontré seul à seul avec l'empereur. Après une conversation rapide, Napoléon lui dit familièrement : « On ne peut suivre et étudier une campagne que sur une carte. » Aussitôt il déploie une carte d'Espagne sur le parquet, et, selon son habitude, s'étend à plat ventre, invitant le général Foy à imiter son exemple. Foy décrit avec clarté les mouvements de l'armée de Masséna. Napoléon, avec une admirable promptitude d'esprit et une science de la stratégie plus admirable encore, indique les défauts du plan de Masséna, et développe lumineusement celui qu'il aurait dû suivre. Foy était émerveillé d'une telle supériorité d'intelligence. Il se laissait en ce moment dominer par le génie extraordinaire du grand homme de guerre. Napoléon n'était pas moins surpris de la lucidité d'esprit et de

langage du jeune général. Il oublia toutes ses rancunes pour n'obéir qu'à un haut sentiment de justice : Foy fut nommé général de division.

En traversant le Portugal pour se rendre à Paris, il avait été assailli à Pan-Corvo par un détachement d'Espagnols. Argent et vêtements, il avait tout perdu dans cette rencontre. Pour se présenter aux Tuileries, il lui fallut acheter un habit de son grade. Ne voulant point se présenter en solliciteur, il avait laissé ignorer cet incident à Napoléon. L'empereur en fut informé. Un acte de désintéressement était nouveau dans une cour où les plus hauts personnages avaient l'habitude de tendre la main afin de la retirer pleine. « Vous ne m'avez rien dit de vos périls et de votre désastre à Pan-Corvo, dit Napoléon à Foy. » — « Il ne s'agissait que de moi, répond le général, j'ai jugé le fait sans importance pour Votre Majesté. » Napoléon lui fit remettre une gratification de vingt mille francs.

Foy retourne en Espagne. En 1811, 1812, 1813, il déploie avec éclat toutes ses qualités militaires. Il est partout, toujours vaillant, toujours fougueux. Il se bat comme un simple soldat et comme un général, c'est-à-dire qu'il frappe fort et qu'il sait dans quel but il frappe. Dans nos grands revers de Salamanque, de Vittoria, il diminue la victoire des ennemis par des succès partiels. Il protége notre retraite, il se multiplie, et quand il arrive quelque part avec sa division, on s'écrie : « Voilà les voltigeurs de l'armée ! » Autant de combats, autant de blessures. Foy comprend admirablement la lutte de guérillas et la mobilité de ses manœuvres est aussi hardie que les coups qu'il porte sont vigoureux.

Cependant s'il se bat, c'est par devoir militaire ; s'il poursuit la victoire, c'est par patriotisme. Au fond, il sait bien ce qu'il doit penser de cette guerre injuste, impolitique. Il sait que l'ennemi d'une nation, c'est son envahisseur. S'il stimule le courage de ses soldats, il honore la bravoure des Espagnols. C'est, au dix-neuvième siècle, la situation des hommes de cœur sur tous les champs de bataille, et cette situation est un progrès parce qu'elle porte avec elle la condamnation de la guerre. « La puérile gloriole de substituer partout sa dynastie à la dynastie des Bourbons, a dit Foy en faisant allusion à la guerre d'Espagne, a fait affronter à Napoléon, devant ses contemporains et devant l'histoire, la responsabilité d'un immense coup d'État, tel qu'il faut remonter jusqu'à Charles le Téméraire et Louis XI pour trouver dans les temps passés quelque chose qui y ressemble. »

Mais quand nos frontières furent envahies par les Espagnols et par les Anglais, Foy n'écouta plus que son patriotisme. Il est d'autant plus intrépide, d'autant plus vigilant, d'autant plus terrible, que le sol français brûle pour ainsi dire ses pieds et fait passer dans son

cœur un irrésistible entrain. Il avait traversé la Bidassoa sans avoir laissé à l'ennemi ni un homme vivant, ni un canon, ni un fusil. Il reprit encore l'offensive à la suite du maréchal Soult, et fit éprouver aux Anglais un rude échec près de Cambo. Il les contient à la bataille de Saint Pierre d'Irulu. Il tombe grièvement blessé sur le champ de combat d'Orthez.

J'ai pu considérer un portrait de famille qui représente Foy avec son costume de général. On y devine assez l'idée de ce qu'il dut être pendant sa carrière de soldat. La physionomie est expressive; elle respire la santé; elle est colorée et souriante. Elle a de la hardiesse dans le front, de la vivacité dans le regard, de la finesse sur les lèvres. L'expression dominante, c'est la franchise et l'élan. Foy n'avait alors que les blessures du corps, qui nuisent moins au tempérament que celles de l'âme. Les grandes émotions de l'orateur changèrent son visage : les joues s'amaigrirent, les traits prirent l'énergie et la fatigue d'une double souffrance physique et morale. Le guerrier devenu tribun trouvera la mort sur un champ de bataille parlementaire.

Sa blessure au combat d'Orthez fut longue à guérir, et pendant sa convalescence eurent lieu les événements extraordinaires de 1814 : Napoléon avait abdiqué et Louis XVIII était rentré en France. Foy fut nommé inspecteur général d'infanterie par le nouveau pouvoir. Il exerçait cette fonction à Nantes lorsque retentit le coup de foudre du vingt mars. Napoléon arrive comme la tempête, et les Bourbons sont balayés comme des grains de poussière. Mais toute l'Europe est liguée et va fondre sur la France. Foy se met aux ordres de Napoléon, mais c'est l'indépendance de son pays qu'il allait défendre. Sa conduite fut belle à Waterloo. Il soutint vaillamment la lutte près de la ferme de Hougoumont. Une balle lui traverse l'épaule; c'était sa quinzième blessure depuis le jour de Jemmapes. Jemmapes et Waterloo, l'aurore et le crépuscule de notre gloire!... Ce que souffrit l'âme du général Foy en face de ce grand désastre, son ardent patriotisme le laisse assez deviner. Mais ce désastre, sur lequel pleurait le soldat, l'œil du politique l'avait prévu déjà : « Que la France eût été heureuse si son jeune chef (Napoléon premier consul) eût compris le siècle et deviné la postérité! Washington, en Amérique, avait montré à quelle condition on est le premier dans la guerre, le premier dans la paix et le premier dans les affections sociales. Bonaparte prit une autre voie, et ce fut une preuve de plus que les génies brillants et les âmes naturellement prédominantes ne sont pas toujours les plus beaux présents que le ciel puisse faire aux nations[1]! »

1. *Guerre de la Péninsule,* par le général Foy.

La cause des prodigieux succès de Napoléon, c'est qu'il avait su compromettre en même temps la France et l'armée, en sorte que l'honneur national et la sûreté du territoire étaient en jeu, même lorsqu'ils n'avaient été pour rien dans les motifs de la guerre. Cette réflexion profonde est encore du général Foy. Ah! c'est admirable le soleil d'Austerlitz, mais c'est bien poignant le naufrage de Waterloo!...

IV

Au moment d'aborder la vie politique du général Foy, une appréciation réfléchie de la Restauration ne paraîtra point un préliminaire inutile. Cette appréciation rentre complétement dans mon sujet.

La Restauration, c'était la lutte de la propriété acquise par le travail et consacrée par la révolution contre la propriété acquise par le privilége, et que la révolution avait condamnée; c'était une dernière rencontre de la bourgeoisie et de la noblesse. « La propriété seule rend les hommes capables de l'exercice des droits politiques. » Cette opinion de Benjamin Constant donne la mesure de ce qu'on voulait et de ce qui était possible après 1815. La bourgeoisie cherchait à conquérir des droits politiques pour mieux garantir ses intérêts matériels; l'aristocratie préférait l'arbitraire, parce que seul l'arbitraire assure et garantit les priviléges. La classe moyenne représentait doublement la voie ouverte à la civilisation moderne : le bien-être et la liberté politique. Elle avait des élans généreux et des aspirations élevées. Son patriotisme était vif; le sens philosophique chez elle était digne de l'éducation du dix-huitième siècle. La congrégation, l'étranger, voilà ce qui soulevait ses colères, ce qui réveillait ses enthousiasmes. Elle ne paraissait pas pressentir encore la démocratie, ou tout au moins elle ne la redoutait pas. Elle voulait arriver à l'exercice d'une influence politique absolue. Je ne condamne pas cette ambition, en apparence égoïste, car elle provoquait un mouvement plus rapide de civilisation. Cette ambition contribuait à faire disparaître les dernières traces de l'aristocratie nobiliaire; elle servait la liberté de pensée contre l'intolérance religieuse; elle consacrait le triomphe des droits politiques pour un plus grand nombre de Français.

La Restauration doit être envisagée comme un point de départ dans l'application des idées qui furent tant remuées à travers les orages de la révolution. Il y avait eu trouble, pour ainsi dire, dans cette mêlée d'idées et de discussions, d'où jaillirent cependant tant de clartés. La Restauration est à la fois une réaction et une action; c'est une dernière expérience ayant pour but de prouver que rien de ce qui repré-

sentait la vieille France n'avait plus de force ni de vitalité. Les persécutés de la révolution établirent définitivement que la révolution, en les frappant, n'avait frappé que des morts. Aussi firent-ils sur la France de 1815 l'effet de véritables revenants. Les persécutés reviennent toujours en politique, mais ils durent plus ou moins, et s'ils persécutent à leur tour ils disparaissent plus rapidement encore. Les éléments de réaction parurent l'emporter, sans doute, mais ce fut leur succès momentané qui rendit leur chute irrémédiable. Les actes de répression et de colère contre la liberté furent les stimulants de cette liberté même. La loi du sacrilège rendit plus irrésistible l'essor de la libre pensée.

Il y eut plusieurs courants d'idées et de sentiments à cette époque agitée et multiple. Le courant patriotique fut le plus puissant et le plus indomptable : la défaite de Waterloo, la présence prolongée des étrangers sur le sol français, la défiance impolitique du pouvoir contre l'armée entretenaient une susceptibilité patriotique toujours intense; on savait bien que l'honneur était sauf, mais on dévorait l'affront d'avoir été vaincu. Le mot patrie échauffait les cœurs en 1820 comme le mot liberté les avait enflammés en 1789 ! Le courant libéral était vif aussi, mais cette vivacité se montrait surtout dans la classe moyenne. Les conspirations en faveur de la liberté comprenaient aussi un mélange de conspirations impérialistes : c'était un souvenir de gloire militaire qui se confondait avec un souvenir de liberté politique. Le courant égalitaire se faisait sentir dans la bourgeoisie et dans le peuple, mais le mot démocratie était à peine prononcé. Le peuple ne définissait pas très-bien la liberté politique. Ce qu'il comprenait mieux, c'est que la France avait été envahie, et il était sincèrement patriote; ce qu'il comprenait mieux encore, c'est que l'aristocratie de nom voulait prédominer de nouveau, et il était plein de ce sentiment d'égalité qui, depuis la révolution, circulait dans ses veines avec son sang. Si le peuple se mit du côté de la bourgeoisie contre la noblesse, c'est qu'il avait compris que la bourgeoisie, en cherchant à renverser la noblesse, travaillait au profit de l'égalité. Le courant religieux fut d'abord une réaction naturelle contre la philosophie sensualiste, et cette réaction donna naissance à la prose vigoureuse et imagée de Lamennais; elle fut aussi la source de la poésie lyrique en France. Mais cette réaction eut bientôt un caractère de décrépitude et d'intolérance. L'esprit voltairien en prit immédiatement plus de force Les jésuites ne firent pas le talent, mais ils firent la fortune littéraire de Béranger et de Paul-Louis Courrier. La grande masse de la bourgeoisie pencha de ce côté; le peuple lui-même fredonna les refrains du chansonnier. Le voltairianisme, s'associant à l'esprit de liberté,

accéléra le mouvement de la civilisation moderne. Les accusateurs de Voltaire et de Rousseau contribuèrent à grandir leur renommée, à fortifier leur influence. En essayant de mettre à la mode les congrégations, ils propagèrent l'indifférence en matière de religion. En prêtant sans cesse au ridicule, ils réveillèrent cette raillerie que la verve gauloise sait rendre piquante et qu'elle sait populariser. En attaquant violemment la révolution, ils la firent aimer avec plus de feu. En précipitant la monarchie légitime dans les voies dangereuses de l'arbitraire, ils rendirent le triomphe de la liberté plus certain. Ce sont les obscurantistes qui, dans notre siècle, sont chargés de répandre les lumières, car la peur des ténèbres nous fait plus précipitamment recourir à de plus grandes clartés.

Le courant autoritaire était représenté par le pouvoir qui, après quelques hésitations sous Louis XVIII, poursuivit définitivement sa marche vers la monarchie absolue; il était représenté encore par l'école doctrinaire qui travaillait à faire tourner le constitutionalisme au profit d'une sorte d'aristocratie bourgeoise. Cette école fut l'hypocrisie du droit et de la liberté. Sous des dehors graves et sentencieux, elle cachait une ambition effrénée. Les grands principes étaient pour ses chefs le masque sous lequel ils combinaient avec habileté les moyens d'arriver plus sûrement au pouvoir, et corrompre au besoin la bourgeoisie pour mieux la dominer. A côté du libéralisme naïf et convaincu, elle créa ce faux libéralisme qui caresse l'opinion pour obtenir ses faveurs, et qui se change en attitude hautaine et superbe quand il est devenu maître de la direction politique. Royer-Collard crut seul à sa doctrine comme manifestation d'une idée. Il ne faut pas demander si M. Pasquier, ministre de la justice pendant que les Cours prévôtales multipliaient les assassinats juridiques, pouvait être sincèrement libéral. Quant à M. Guizot, on ne peut mettre en doute un seul instant la fatale influence qu'il a exercée sur une grande partie de la bourgeoisie française. Le courant aristocratique ne s'appuyait que sur des fantômes qui se croyaient au siècle précédent, parce qu'ils avaient des perruques poudrées; qui supposaient l'ancien régime vivant, parce qu'ils n'étaient pas encore étendus dans le cercueil. Le courant littéraire suivit deux pentes : il persista d'un côté dans la rhétorique, de l'autre il se lança dans l'innovation. Une sorte de philosophie mixte réagissait contre le dix-huitième siècle; elle donnait à la fois la main à la raison et au sentiment; elle revenait en même temps à Descartes et à Jésus; mais son spiritualisme était sans attendrissement et son raisonnement sans netteté. Ce qu'il y eut de remarquable sous la Restauration, c'est que les opinions dominèrent presque toujours les intérêts. On conspirait pour

la liberté, on écrivait pour elle, on chantait pour elle et, pour elle, on savait mourir. Les ambitieux même étaient animés par moment d'un souffle généreux.

Cette époque est, pour ainsi dire, le berceau du parlementarisme en France. On discute les affaires autant que les lois politiques. Il existe encore des passions violentes qui donnent aux chambres législatives les apparences des assemblées révolutionnaires; mais ce n'est plus la démocratie qui s'agite comme sous la Convention, c'est plutôt la bourgeoisie qui est aux prises avec la noblesse et le clergé, comme sous la Constituante. Seulement la scène est moins grande, parce que la situation est moins nouvelle et que le parti qui représente le passé, ayant été vaincu une première fois, doit paraître désormais moins difficile à vaincre. Les grands principes, les dogmes politiques sont moins souvent discutés par les orateurs. Ils ne cherchent plus à conquérir toutes les libertés à la fois; ils réclament tour à tour une liberté électorale mesurée, une liberté individuelle mesurée, une liberté religieuse mesurée; ils mettent une mesure à tout; ils ne veulent jamais dépasser le but. De là, dans leur éloquence, plus de finesse, plus de flexibilité, mais moins d'étendue et de force. Leur véhémence, quand ils en ont, s'unit à la modération des idées. Ils cherchent moins à accuser les ministres qu'à deviner leurs pensées; ils combattent leur habileté par une pénétration habile. La violence et l'emportement sont du côté des représentants de l'ancien régime, du côté des morts. Jamais les morts ne crièrent autant, mais ils devaient se taire après pour toujours.

La tactique parlementaire naît, se développe, mais il y a de part et d'autre une certaine bonne foi. La tactique n'est pas encore une comédie, un mensonge. Il y a plus d'indépendance réelle dans chaque député, dans chaque groupe, dans chaque parti. C'est que les deux grands principes de liberté et d'égalité sont enfin sérieusement menacés : la liberté par le gouvernement, l'égalité par l'aristocratie. Les partis ne luttent pas pour la prédominance de tel ou tel homme, mais pour la victoire d'une classe sur l'autre, pour le triomphe du présent ou du passé. La liberté limitée qu'on voulait obtenir en ce moment avait autant de portée qu'une liberté sans limites, elle nécessitait presque autant d'efforts. Renverser ce qui menaçait la France d'un retour vers l'arbitraire, les préjugés, les superstitions, voilà quel fut le but et le caractère de la Restauration. Les Bourbons étaient fatalement entraînés vers l'imitation du passé; ils ne pouvaient ni comprendre, ni appliquer les idées modernes. Vaincus par la révolution, ils la haïssaient; ils ne pouvaient donc concourir à l'application de ses principes. Ils n'eurent de raison d'être que pour

prouver qu'ils n'étaient plus possibles. Leur chute établit une dernière fois qu'un souverain ne l'était en France qu'à la condition de reconnaître une souveraine, c'est-à-dire l'opinion publique. Le bon plaisir avait disparu de la royauté; elle n'avait plus à choisir qu'entre le devoir ou l'abdication. Les rois absolus commandaient l'obéissance; les rois constitutionnels durent obéir. Des obligations enchaînèrent le pouvoir pour que la nation fût libre. C'est ce que ne voulut pas comprendre la monarchie légitime, et c'est ce qui fit sa perte.

Je reprends le cours de mon récit. Après la bataille de Waterloo, le général Foy était rentré, pour ainsi dire, dans la vie civile. Mais un esprit aussi ardent ne pouvait aimer le repos pour le repos lui-même. Il consacra son temps aux études variées, aux réflexions multiples. La poésie, l'histoire, la politique, l'économie politique, les sciences et l'administration appelèrent tour à tour son attention et le délassèrent en l'instruisant. On reconnaît déjà dans cette variété d'aptitude et de goût un homme du dix-neuvième siècle. Son poëte favori était Racine; il aimait dans les vers ce ton soutenu, imposant, digne, qu'il employa plus tard dans ses discours. Si j'en crois M. Tissot, Foy avait un grand faible pour la prose de Montaigne, ce douteur d'une séduisante originalité. Ce faible ne prouve que la finesse de son goût littéraire; mais un autre biographe parle du prestige qu'exerçaient sur lui le génie et le langage de Pascal. Cette préférence me paraît plus en harmonie avec son caractère sérieux et réfléchi. La poltronnerie de Montaigne, quoique plaisante, ne pouvait séduire un militaire, tandis que la lutte terrible qui avait lieu entre le doute et la foi dans l'âme de Pascal était faite pour imposer l'admiration et pour attirer la sympathie. Les Commentaires de César, les Campagnes de Frédéric II, les Annales de Tacite, l'avaient suivi sur tous les champs de bataille, et il aimait à les refeuilleter de nouveau. Familier avec la littérature portugaise, il savait son Camoëns par cœur. Il avait un goût délicat pour l'architecture, un enthousiasme passionné pour la musique. Les mathématiques, la physique et l'histoire naturelle exerçaient sur son esprit un attrait aussi vif que les lettres et que les arts.

Afin d'occuper les loisirs de sa retraite, il entreprit la rédaction d'une Histoire de la guerre d'Espagne. Il avait assisté lui-même aux événements qu'il voulait raconter; il avait recueilli une foule de notes, de renseignements, d'observations sur le caractère, les mœurs, les qualités guerrières, les superstitions religieuses des Espagnols, sur l'organisation politique, administrative de l'Espagne; il put apprécier avec justesse l'immensité de la faute commise par

Napoléon. Ce fut en Espagne que commença la série de nos revers glorieux, mais terribles. Foy avait les qualités qui font l'historien éminent : une grande impartialité, un sentiment vif de la justice, un amour extraordinaire de la vérité, une intelligence nette et prompte. Il disait : « Ce qu'il y a de plus difficile, c'est de savoir les faits ; et « quand on les sait, c'est de les raconter sans altérer la vérité. » On ne peut porter plus loin le scrupule et la clairvoyance.

Madame Foy qui, après la mort de son mari, publia cette histoire de la guerre d'Espagne, disait dans une préface pleine de simplicité et de noblesse : « La première moitié de cet ouvrage a été revue par lui, plus pour changer la marche et la division des matières (comme l'attestent les corrections toutes de sa main), que pour rechercher une pureté de style dont il se serait occupé plus tard. La seconde moitié n'a été écrite qu'une fois ; c'est sa pensée première ; c'est pour ainsi dire une improvisation. Interrompu dans ce travail en 1817 par le mauvais état de sa santé, il l'a laissé imparfait et ne l'a plus revu depuis. » Quoique incomplète, l'œuvre historique de Foy se lit avec plaisir et non sans profit. Il avait coutume d'écrire vite, et le plus souvent il dictait. Il ne laissait jamais s'échapper une pensée sans la transcrire immédiatement. Puis il ajoutait ou retranchait, se préoccupant surtout de la correction du style. Il craignait toujours de paraître prolixe, excellente précaution pour ne pas l'être et pour obtenir cette sobriété de termes qui distingue les vrais écrivains. La *Guerre de la Péninsule* contient des pages très-éloquentes : un remarquable tableau de l'empire, une appréciation neuve et profonde du peuple anglais, un récit brillant de la bataille de Vimeiro. Ses jugements ont toujours un caractère de franchise et d'honnêteté. Le libéral convaincu se montre équitable envers Napoléon qui détruisit la liberté ; le patriote fougueux rend justice aux Anglais qu'il déteste comme envahisseurs de la France. Il savait unir la justice à la rigueur, et la sérénité à la passion.

Foy était tout entier à son histoire de la guerre d'Espagne lorsqu'il fut choisi comme candidat à la députation par le collége électoral de Péronne. Il ne fut pas élu, et reprit avec la même ardeur son travail un instant interrompu. Cette ardeur devint fatale à sa santé. Les soins du docteur Gall la rétablirent bientôt. N'osant plus consacrer toute son application à une vaste entreprise intellectuelle, il se préoccupa désormais avec une vivacité plus inquiète et plus émue du mouvement de la politique et des discussions des Chambres. Il s'arrêtait curieusement sur les faiblesses ou sur les beautés des discours, s'accoutumant ainsi à discerner le manque d'habileté ou la dextérité ingénieuse des orateurs. Il se préparait de la sorte à être orateur lui-

même. D'autre part, il voyait avec une inquiétude croissante les auteurs de la libérale ordonnance *du 5 septembre* réagir progressivement contre elle, et glisser de nouveau sur la pente contre-révolutionnaire. Il les voyait, dans un but d'ambition ministérielle, céder peu à peu à la fougue du courant aristocratique et jésuitique.

Il aspirait à la députation, mais c'était moins par l'insatiable désir d'obtenir une position élevée, que pour donner à son pays et à la liberté l'utile appui de sa parole et le concours intelligent de ses votes. En juillet 1819, il fut candidat dans le département de l'Aisne. Il s'adressait en ces termes aux électeurs : « ..... Malgré mon grade militaire, je suis indépendant de tout au monde, hormis de mon devoir et de ma conscience ; je le suis surtout par mon caractère. Ce n'est pas moi qu'on verra, pour penser, parler ou voter, attendre le signal du pouvoir. Et quand il faudra combattre à la tribune nationale, pour les intérêts des contribuables et pour les droits fondés par la révolution et consacrés par la charte, mes compatriotes jugeront si l'énergie du champ de bataille m'a abandonné. » Cette déclaration était nette, et la conduite de Foy ne la démentit jamais. Il fut élu député par acclamation le 11 septembre 1819. Foy rentre dans la carrière politique au moment même où la réaction ultra-royaliste est près de triompher, où toutes les libertés vont être poursuivies avec acharnement, où le droit électoral amoindri va devenir en quelque sorte le domaine des privilégiés. Il luttera pendant cinq années avec énergie contre l'envahissement d'un despotisme aveugle. Il vivra assez longtemps pour porter de rudes coups à ses adversaires, mais il n'aura pas la joie d'assister à la catastrophe qui les emporta comme un vent de tempête.

Lorsqu'il fit son apparition sur les bancs de l'assemblée, l'élévation de son caractère était connue ; on appréciait sa valeur de soldat. La gauche voyait en lui un soutien ferme, sinon éloquent ; la droite ne redoutait que ses votes. Le pouvoir connaissait l'ardeur de son patriotisme, mais il savait aussi que Foy avait été indépendant sous l'Empire. Or, un gouvernement déteste surtout les partisans du pouvoir qu'il a remplacé. Les Bourbons et les anciens émigrés nourrissaient de terribles rancunes contre la révolution qui les avait vaincus et dispersés ; mais leur haine était plus vive encore à l'égard de Napoléon qui avait été l'usurpateur de la monarchie, et des partisans de Napoléon qui avaient aidé au succès de cette usurpation. Il ne faut pas demander l'impartialité à une famille de rois que les événements ont une première fois précipitée du trône ; elle ramène toujours à sa suite, dans le changement de la fortune, l'aveuglement passionné qui doit provoquer une seconde fois sa ruine.

Parmi les anciens serviteurs de Napoléon, ceux que le pouvoir nouveau haïssait le plus, c'étaient les militaires. Ils avaient été les plus humiliés par l'invasion étrangère, ils devaient être les moins portés à reconnaître un gouvernement né de cette douloureuse catastrophe. Aussi le gouvernement, ne croyant voir que des ennemis parmi les officiers de la vieille armée, les persécutait, les vexait en toute occasion. Il payait irrégulièrement les pensions des vétérans, il négligeait les légionnaires parce que la Légion d'honneur était une institution plus nationale que royale. Il croyait terrifier les officiers, il en fit des révoltés. Ils se transformèrent en conspirateurs libéraux, alors qu'ils ne définissaient pas très-bien ce qu'était même la liberté politique. Ils associèrent des aspirations impérialistes à une ardeur libérale empruntée. Libéraux et napoléoniens ne firent plus qu'un. M. de Lamartine trouve cette alliance bâtarde, odieuse et même de mauvaise foi. Bâtarde, oui, mais de mauvaise foi, non. Qui donc avait produit cette alliance, si ce n'est le gouvernement qui, d'une part, persécutait les militaires, et qui, de l'autre, attaquait violemment tous les principes de la révolution? Les oppositions, les révoltes ne se créent pas d'elles-mêmes; elles sont toujours l'œuvre des gouvernements; elles sont toujours les conséquences de leurs fautes. L'anarchie produit le despotisme, mais on peut ajouter avec autant d'évidence que le despotisme enfante les révolutions. En réagissant contre le pouvoir qui l'a précédé, un gouvernement travaille à faire naître la réaction qui doit l'emporter.

La Restauration avait eu pendant deux ans une velléité de libéralisme; elle avait essayé d'appliquer loyalement et intelligemment la charte constitutionnelle; mais la charte comportait un développement de liberté et, la liberté développée, c'était la disparition successive des priviléges. La liberté, c'était la société moderne consolidée, et les représentants caducs de l'ancien régime rêvaient encore les beaux jours d'avant 1789. Ils s'effrayèrent, serrèrent leurs rangs, et formèrent la digue du passé contre le présent. Le ministère Decazes se voyant menacé, ouvrit une campagne contre les principaux droits énoncés dans la charte. On entreprit le renversement de la charte au nom de la charte elle-même. Un événement tragique vint encore précipiter ce mouvement funeste. L'assassinat du duc de Berry pouvait rallier la nation au pouvoir; mais le pouvoir fut assez maladroit pour n'écouter que ses défiances et pour placer, en quelque sorte, le poignard de Louvel dans la main de la nation tout entière. Il la suspecte et lui retire les droits qu'elle croyait avait définitivement acquis. La liberté de la presse, la liberté individuelle, la liberté électorale sont tout à coup menacées.

Mais avant la discussion orageuse de ces mesures réactionnaires, Foy avait eu l'occasion de se poser brillamment comme orateur à la Chambre des députés. Il s'était montré aussi maître de sa parole qu'il avait paru autrefois maître de son épée. Il s'agissait d'une pétition du capitaine Marie Duplan, officier de la Légion d'honneur, qui réclamait contre la réduction exercée sur son traitement de légionnaire. La commission proposait de renvoyer la pétition à une future commission des dépenses. Foy prit la parole pour demander le renvoi au conseil des ministres. On l'écoute avec surprise d'abord, puis l'intérêt grandit et déborde à ces accents qui font passer soudain un tressaillement sur tous les bancs : « Pendant un quart de siècle, presque tous nos concitoyens ont été soldats; depuis la paix, nos soldats sont redevenus citoyens. Souvenirs, sentiments, espérances, tout fut, tout est resté commun entre la masse du peuple et notre vieille armée. Aussi les paroles qui s'élèvent de cette tribune pour consoler de nobles misères sont-elles recueillies avec avidité jusque dans les moindres hameaux. Il y a de l'écho en France quand on prononce ici les noms d'honneur et de patrie. » Ces mots d'*honneur* et de *patrie*, sortis de la bouche d'un glorieux soldat excitèrent une immense émotion dans toute la France. J'ai entendu de vieux libéraux rappeler avec enthousiasme la sensation profonde qu'ils éprouvèrent alors. Il semble que la patrie était vengée de ses revers et notre honneur désormais redressé. Ces expressions de citoyens-soldats, de patrie, d'honneur éveillaient toutes les grandes et nobles passions de notre pays. Un homme avait soudainement rendu le sentiment de tout un peuple !

A partir de ce jour Foy prit souvent la parole. Le 14 février 1820, la Chambre discutait la rédaction d'une adresse au roi sur l'assassinat du duc de Berry. Les ultra-royalistes voulaient y introduire des expressions haineuses, des violences ridicules; Foy fit un éloquent appel à la dignité du langage, à l'élévation des sentiments dans une situation tout ensemble si grave et si délicate. Grâce à lui, l'adresse fut, comme le dit très-bien M. Duvergier de Hauranne, *respectueuse et affectueuse sans être servile.*

Cette heure d'entente et de modération fut courte. Le ministère présenta bientôt coup sur coup les nouveaux projets de loi dirigés contre la liberté individuelle, la liberté de la presse et la liberté électorale. On a accusé, sans raison, je crois, le parti ultra-libéral d'avoir amené cette réaction par ses imprudences et par ses menaces. Ses emportements étaient provoqués par ceux de l'ultra-royalisme, et c'est la contre-révolution qui entretenait l'instinct révolutionnaire. Sans être fataliste, on pouvait prédire, en jugeant la Restauration sur

son point de départ, qu'elle verserait dans un précipice. Un nouveau régime ne peut être dirigé par les éléments d'un régime ancien.

La loi sur la liberté individuelle fut d'abord discutée. Foy la combattit à plusieurs reprises. Il émit cette observation pleine de portée : « La liberté individuelle, rétrécie comme elle l'est par la sévérité de notre législation et par nos habitudes de police, ne peut rien pour l'attaque, c'est tout au plus si elle suffit pour la défense. Elle constitue un droit dont il est dangereux pour tous qu'un seul soit privé ; elle devient un besoin plus impérieux alors que les passions sont plus effervescentes. » La liberté individuelle, en effet, ne peut rien pour l'attaque dans un pays où elle est le plus souvent attaquée. Elle ne peut que résister, et alors c'est la répression qui produit la révolte et non la révolte qui produit la répression. Dans ce cas, la liberté individuelle serait bien plus une garantie pour la durée des gouvernements que les précautions et les défiances dont ils l'environnent.

C'est dans cette discussion que Foy fit ouvertement sa profession de foi dynastique : « Je le dis parce que j'en ai la conviction, il ne peut y avoir de véritable gouvernement représentatif en France qu'avec la maison de Bourbon. » Ainsi le général Foy ne demandait pas la liberté en vue de la destruction du pouvoir, mais, au contraire, pour en assurer la durée. Il avait le tempérament d'un républicain et les idées d'un constitutionnel. Il répugnait aux conciliabules des sociétés secrètes, et disait à Lafayette, au temps des plus grandes agitations de la charbonnerie : « Quant à moi, je conspire à la tribune ! » Il y conspirait, en effet, au grand jour, et son opposition, avec plus de franchise et plus de loyauté, exerçait une influence plus étendue et moins fugitive. Ce n'était certes point la peur du danger qui l'éloignait des conspirations ténébreuses et violentes. Il comprenait ce qu'il y avait d'entraînement noble et d'audacieux élan dans les actes de cette jeunesse exaltée qui cherchait, les armes à la main, à conquérir plus vite la liberté; mais son esprit mesuré s'effrayait des pentes trop rapides.

C'est sur un terrain légal qu'il donnait cours à l'impétuosité de ses sentiments. La discussion sur la loi de la liberté individuelle allait être close, Foy lance à ses adversaires ces paroles indignées : « C'est à l'aide des étrangers que cette minorité est parvenue à établir quelque temps son empire... Croyez-vous que, sans l'étranger, sans la crainte de voir notre pays livré à toutes les horreurs de la dévastation, nous aurions souffert les outrages d'hommes que, pendant trente ans, nous avons vus dans l'humiliation et dans l'ignominie... » — Une voix s'écrie : « Vous êtes un insolent ! » — Le président aussi-

tât : « Je rappelle à l'ordre et au respect qu'il doit à la Chambre le membre qui s'est permis l'emploi d'une telle expression. » — Foy ne paraît point s'émouvoir de l'offense et poursuit sa harangue. A l'issue de la séance une rencontre eut lieu à la barrière de Belleville entre le général Foy et son interrupteur M. de Corday. Le général tira le premier, mais il tira en l'air et le combat prit fin chevaleresquement. Le surlendemain Foy monte à la tribune et fait la déclaration suivante : « Permettez-moi, messieurs, d'exprimer à cette tribune la douleur et l'étonnement que m'a causé l'interprétation donnée aux paroles que j'ai prononcées dans la séance du 13. J'ai voulu désigner cette poignée de délateurs et d'oppresseurs de 1815 que, pendant ma carrière active de trente ans, je n'avais rencontrés sous aucune bannière ni dans aucuns chemins de l'honneur... » — M. de Corday prend la parole à son tour : « Je déclare que l'expression dont je me suis servi dans cette même séance du 13 n'aurait dû être applicable qu'à celui qui aurait eu l'intention d'insulter ceux dont je m'honore d'avoir fait partie et qui partagent encore mes sentiments... » Il descend de la tribune, s'avance vers le général Foy et tous deux se donnent une chaleureuse poignée de main. Cette scène d'une réconciliation digne, mais un peu théâtrale, mécontenta également les libéraux et les royalistes. On alla jusqu'à supposer que Foy ne tarderait point à devenir ministre. La défiance est toujours le premier mouvement des partis; l'impartialité les rendrait plus justes.

Après la liberté individuelle vint le tour de la liberté de la presse. A propos de la vie et du mouvement qu'entretient le libre cours de la pensée, il émit cette observation encore vraie de notre temps : « Un certain degré d'agitation étant désormais inhérent à notre état social, le gouvernement, quelle que soit sa forme, est condamné à en subir les conséquences. » Il n'admettait point d'ailleurs la liberté absolue de la presse, et croyait que la répression pouvait libéralement s'unir au droit de tout discuter.

Mais les débats les plus palpitants furent provoqués surtout par le projet de loi sur la liberté électorale. Cette loi fatale, discutée en 1820, fut le nœud de la tragédie qui commence en 1815 et qui se termine par la révolution de 1830. Le pouvoir parut rompre complétement avec l'esprit démocratique de la France. Cabanis, dans ses *Considérations sur la constitution de l'an VIII*, avait dit : « Le peuple est absolument incapable d'approprier aux diverses parties de l'établissement les hommes dont le caractère et les talents conviennent le mieux; il ne doit faire *directement* aucun choix : les corps électoraux doivent être institués, non point à la base, mais au sommet de l'éta-

blissement; les choix doivent partir, non d'en bas,où ils se font toujours nécessairement mal, mais d'en haut, où ils se font nécessairement bien... » Voilà comment l'exercice du droit électoral était apprécié sous l'Empire. On peut dire que ce droit n'existait pas, puisque toute clairvoyance était refusée à la masse. La Restauration était rentrée dans la voie libérale en rendant aux électeurs le choix du député. Mais ayant à son tour des visées de pouvoir absolu, elle trouva bientôt que la base électorale était trop large et trop favorable à la liberté. Elle voulut que l'aristocratie seule devînt omnipotente dans le choix et dans la nomination des législateurs.

Foy ouvrit la discussion par un discours très-travaillé et très-lumineux. Il s'appuya sur la loi du 5 février 1817 pour mieux combattre celle qu'on présentait en 1820. Il s'écria même avec une naïve bonne foi, en parlant de la loi de 1817 : « C'est la loi de vérité, c'est le miroir de l'opinion. » Cette loi de vérité et ce miroir de l'opinion comprenaient cent mille électeurs. C'était ce que la force de la situation faisait regarder au général Foy comme un idéal de puissance politique pour le peuple français ! Mais il faut oublier le nombre des électeurs et ne songer qu'au principe même de l'élection. Le droit électoral très-limité devait être plus difficile à conquérir que le droit électoral sans limites. Les propriétaires les plus imposés étaient les seuls éligibles, on essaya d'en faire les seuls électeurs. Foy répliqua avec un sens profond des conséquences de la lutte engagée en ce moment : « Nos Français n'ont pas l'esprit tourné à l'aristocratie... Vous aurez beau leur dire que les classes supérieures sont la décoration d'une monarchie, que la perpétuité des familles assure la durée des empires, et que leur prépondérance est nécessaire au maintien de la liberté; ils ne vous croiront pas, et leur incrédulité ne date pas d'hier. Notre histoire n'est que le récit de la longue guerre du tiers état et de la royauté contre la noblesse... La dernière bataille de cette guerre et de notre révolution sera couronnée par le complet et glorieux affranchissement du tiers état. » Foy se faisait l'écho des sentiments et des aspirations de la classe moyenne; mais la classe moyenne à cette époque dirigeait complétement le mouvement libéral de la nation.

Des cent mille électeurs qu'avait créés la loi de 1817, la nouvelle loi faisait la division suivante : vingt mille formaient les colléges de département; quatre-vingt mille les colléges d'arrondissement. Le collége d'arrondissement présentait des candidats au collége de département, auquel revenait ainsi le choix, c'est-à-dire la véritable nomination du député. L'élection se composait donc de la présentation et de la nomination; elle devenait une opération complexe qui

éloignait l'élu de la source même de l'élection. En réalité, il n'y avait plus que vingt mille électeurs au lieu de cent mille. La nation épousa la querelle des quatre-vingt mille électeurs habilement mis en sous-ordre; ils représentèrent pour elle le droit violé, la liberté atteinte, l'égalité froissée. Foy s'écria éloquemment : « Adosser le trône à l'aristocratie, c'est commencer une révolution, c'est irriter le peuple, c'est trahir à la fois et le peuple et le trône. »

La séance du 1er juin fut une grande bataille de la noblesse et de la classe moyenne. Le général Foy, emporté comme par un souffle de 1789, se montre chaleureux, hardi, véhément; il soulève les colères de la droite. « Après les Cent-Jours, l'aristocratie étendit son bras de fer entre le trône et le peuple, et ensanglanta le sceptre de nos rois. » A ces mots l'orage commence à gronder, l'orateur poursuit : « Oui, Messieurs, cet esprit aristocratique a dominé en 1815, il existe encore, et je vais vous en donner la preuve; je vais vous dire à quels maux, à quelles contre-révolutions vous devez vous attendre s'il vient à triompher. Voici les paroles même du maître du parti; voici ce qu'il écrivait le 7 novembre 1819... » — On l'interrompt encore : « Quel est ce maître? Nommez-le. » — « C'est M. de Chateaubriand. » Et le général cite plusieurs passages d'un article du *Conservateur*, entre autres celui-ci : « Les royalistes... créant partout des agrégations d'intérêts, ils les substitueraient aux individualités. En un mot, ils recomposeraient l'aristocratie, *troisième pouvoir qui manque à nos institutions.* » Ces expressions révélaient d'une façon éclatante la portée de la nouvelle loi électorale; on voulait évidemment créer le *troisième pouvoir* dont parlait M. de Chateaubriand. Le général Foy, joignant l'habileté à une fougue entraînante, s'adressa alors aux militaires de la Chambre : « Dans ces questions, comment pourrais-je douter de la voix de mes camarades de guerre que j'aperçois çà et là sur ces bancs; s'ils votaient contre les hommes qui ont partagé leurs travaux pendant ces trente années, ceux qui sont morts sur le champ d'honneur dans les sables brûlants de l'Égypte; ceux qui ont péri sur le Mincio, à Ulm, à Vittemberg; ceux qui ont été ensevelis dans les mers de Trafalgar et d'Alexandrie, se lèveraient pour leur crier : « Vous avez trahi notre mémoire!... » C'était un beau mouvement d'éloquence!

L'agitation politique n'était pas seulement dans la Chambre; elle se manifestait aussi dans la rue d'une façon inquiétante. Camille Jordan essaye de tout concilier et d'amortir les passions du dedans et celles du dehors, en demandant le fractionnement des colléges de département au lieu de leur unité compacte et dangereuse. Cet amendement ne détruisait pas la nouvelle loi; il en diminuait la signification anti-

libérale. L'opinion publique, plus sage et plus conciliatrice que le pouvoir, espérait que l'amendement serait adopté. Il fut repoussé par cent vingt-trois voix contre cent treize. Une majorité de dix voix sanctionnait une violation manifeste de la Charte. L'aristocratie et le pouvoir se lançaient désormais aveuglément sur la pente fatale de l'inégalité et de l'arbitraire! L'agitation publique fut longue; elle dura plus d'un mois; il y eut même du sang versé.

A propos de ces troubles, le général Foy prononça les paroles suivantes, plus significatives encore dans la bouche d'un militaire : « Je disais et je répète que c'étaient les officiers civils qui devaient marcher à la tête des troupes... Voilà ce qu'il fallait faire, au lieu de déchaîner la colère du soldat; voilà comment il fallait épargner à des guerriers français la douleur d'un combat qui a été sans gloire, mais non pas sans victimes. Le sang a coulé. Oui, le sang a coulé, et il a coulé avec infraction de la loi; il faut que la France le sache, afin que l'esprit de servilité ne s'en appuie pas, et que l'esprit de licence n'exagère pas le méfait... Il s'agit aujourd'hui de rétablir la confiance entre l'armée et les citoyens; il s'agit de leur dire que les soldats n'ont fait qu'obéir à des ordres, qu'il ne faut s'en prendre qu'à ceux qui ont donné ces ordres, et que la faute tout entière est dans un gouvernement qui a cru qu'on pouvait faire la police d'une capitale constitutionnelle comme on fait la police d'une capitale d'Orient. » Foy reconnaissait les dangers de l'obéissance passive, et il exprimait ses craintes dans cet axiôme d'une portée immense : « Jamais l'autorité militaire ne doit être dépositaire des droits les plus précieux des citoyens. »

La session de 1819-1820 avait été laborieuse, et l'on a vu que Foy avait pris part à toutes les discussions importantes. Sa réputation d'orateur était faite, sa place était marquée. Il déploya une activité non moins grande dans la session de 1820-1821. Je m'arrête surtout à ce qui fait saillie dans ses actes et dans ses paroles. Il prononce quelques mots d'une éloquente simplicité à propos d'une pétition de la sœur du général Marceau : « Marceau, dit-il, est tombé jeune d'âge et vieux de gloire sur le champ de bataille, près Altenkirchen. » C'est dans cette session, qu'aux cris multipliés de ses adversaires demandant *la clôture*, il répondit avec une admirable présence d'esprit: « Vous voulez des clôtures et non des vérités, les vérités vous submergent. » Quelques jours après, comme il parlait contre les envahisseurs de la France, une voix l'interrompt : « Envoyez ces nouvelles-là à la Bourse ! » — Foy réplique aussitôt : « Je ne connais point les jeux de la Bourse, je ne joue, moi, qu'à la hausse de l'honneur national. » Dans la séance du 25 mai, il émit une opinion digne

d'être rapportée, au sujet du 18 brumaire. « Quant au 18 brumaire, bien qu'il ait été fait par un chef de l'armée, je ferai observer que la garde ordinaire du Directoire est la seule troupe qui ait marché. Elle a été mise en mouvement par un ordre du comité des inspecteurs de la salle. L'armée n'y a contribué en rien. Ici, je dois ajouter que l'invasion de tous les pouvoirs par un général a été reçue dans la totalité de l'armée avec plus de peine peut-être que dans la plus grande partie de la France. C'est un fait dont j'ai été témoin. » Le 8 juin, dans une discussion sur les événements d'Italie, il expose lumineusement et défend avec force le principe de non-intervention : « Quels que soient les changements qui s'opèrent dans un pays, il n'appartient pas au souverain d'un autre État d'y venir faire la police. » Le 12 juin, il demande que l'École polytechnique soit ouverte à tous les jeunes gens : «Vous n'avez pas de motifs pour craindre que le peuple soit instruit, et vous êtes loin de partager l'opinion de ceux qui semblent vouloir éteindre tous les réverbères. »

Dans la session de 1821-1822, il fit une peinture énergique et frappante de la corruption électorale exercée par le pouvoir, et cette peinture peut être encore envisagée comme un enseignement : « Le ministère a envahi les élections avec son armée de salariés... Il les a assaillies avec les mille bras de sa police... Il a voulu montrer ce que peut l'impudeur du pouvoir dans un pays... où il n'y a ni jurys indépendants, ni liberté de la presse... » En février 1822, il prévoyait les desseins cachés du gouvernement français au sujet de l'Espagne, et saisissait cette occasion pour persifler spirituellement et avec un grand sens le bon plaisir et les caprices ruineux du ministre des affaires étrangères : « Avez-vous donné à connaître le luxe ridicule de votre établissement à Paris, les sinécures multipliées, et, par exemple, vos médecins qui n'ont jamais de malades à soigner, vos historiographes qui n'ont pas d'histoire à écrire, vos peintres paysagistes qui n'ont d'autres paysages à peindre que le jardin de l'hôtel Wagram?... Avez-vous donné à voir les pensions que vous accordez à celui-ci pour qu'il ne fasse pas un livre, à celui-là pour qu'il en fasse un, et peut-être tel livre qui attaquera la Charte et les droits qu'elle consacre. » Cette satire est vraie pour toutes les époques où l'économie n'est pas la règle dans la gestion des finances. Dans un autre ordre d'idées, il se montre libéral et clairvoyant : c'est à propos de l'administration des colonies; il demande pour elles la liberté du commerce et le droit de se constituer politiquement à leur guise. Après quarante ans écoulés, cette vue large et généreuse n'est encore appliquée qu'à demi.

Les événements extérieurs se précipitent et stimulent son éloquence.

Il applaudit chaleureusement à la révolte des Grecs; il salue avec enthousiasme la révolution espagnole!... L'envahissement de l'Espagne est résolu par le pouvoir, et Foy s'écrie indigné : « C'est de Vérone que la guerre nous est venue. Notre intervention actuelle dans les affaires intérieures de l'Espagne n'est pas un acte qui n'appartienne qu'à nous! » Il voyait juste. La Sainte-Alliance s'effrayait des manifestations de plus en plus libérales de l'opinion publique en France; elle craignait que le pouvoir prît la pente des idées populaires, et l'intervention en Espagne fut un moyen de le lancer sans retour dans la voie contre-révolutionnaire. Le gouvernement français, rétrograde par instinct, assourdi d'ailleurs par les cris des jésuites et des ultra-royalistes, accepta avec empressement, avec orgueil même, ce rôle de gendarme de la Sainte-Alliance. Tout plein des souvenirs lugubres de la campagne de 1808, Foy fait un sombre tableau des résultats de l'expédition qu'on médite; il énumère les difficultés insurmontables d'un envahissement de la Péninsule. Ses prévisions pessimistes furent trompées. La situation n'était plus la même. Nos adversaires de 1808, c'est-à-dire la populace soulevée et fanatisée par les prêtres, furent précisément nos amis en 1823. Quels amis! Le gouvernement français pouvait leur être sympathique, mais la France libérale les réprouvait!... Foy aime la liberté, mais il est patriote, et il exprime avec une tristesse éloquente et digne la double agitation de son âme : « Vieux soldat, je ne peux me défendre de faire des vœux pour l'honneur de nos armes, alors même que l'emploi de nos armes est désavoué par le sentiment national. Citoyen, je pleurerai sur une guerre de parti où sont forcés de mentir à leur destinée mes anciens compagnons de guerre, et cette noble et jeune génération qui, nourrie dans l'amour de la liberté, était si digne de combattre un jour les véritables ennemis de la France! »

Les progrès de la contre-révolution se manifestèrent bientôt par un acte de violence inouï exercé sur un membre de la Chambre des députés. Foy se multiplie pour défendre son collègue Manuel. Il en appelle tour à tour aux principes, à la raison, au sentiment; il montre l'injustice de l'acte, ses dangers, il est véhément : « Vous attaquez le gouvernement représentatif, malheureux! Vous attaquez aujourd'hui la liberté!... » La question préalable accueille ses réflexions fougueuses, mais conciliatrices. Une compagnie de la garde nationale refuse d'arrêter Manuel, et Foy s'écrie avec joie : « Non, tout n'est pas désespéré; la Charte n'est pas perdue; la liberté peut se recouvrer encore, puisque la patrie renferme de pareils citoyens. » Il reprend sa parole indignée quand l'officier des vétérans s'approche vers Manuel : « Nous ne connaissons pas ici la troupe de ligne; nous ne con-

naissons que la garde nationale; donnez-lui vos ordres! » Manuel est *empoigné;* mais une protestation est immédiatement rédigée chez le député Gevaudan : la signature de Foy s'y trouve, et c'est la première de toutes.

L'honnêteté dans l'homme politique effraie toujours les gouvernements qui ont besoin d'ombre pour leurs desseins. On avait expulsé Manuel de la Chambre, on essaya de compromettre Foy dans l'affaire du général Berton. On essaya aussi, mais vainement, de faire admettre qu'il avait perdu ses droits à l'éligibilité. Élu par plusieurs colléges, son triomphe éclatant offusquait le gouvernement. Ne pouvant l'atteindre, le ministère se rejeta sur Benjamin Constant. Foy défendit son illustre collègue, et le succès couronna ses efforts.

Toujours prêt au combat de la parole, il abordait toutes les questions. Il discutait les chiffres avec une grande lucidité d'esprit et de raisonnement; mais il avait en horreur tous les calculateurs sans entrailles : « Toujours des chiffres! Toujours les besoins du trésor! Jamais un regard vers le pays! Jamais un mot en faveur de la pauvre humanité! » La plus célèbre de ses harangues est celle qu'il prononça pour flétrir le marché Ouvrard. L'honnêteté des sentiments s'y mêle à l'élévation des pensées; il allie la perspicacité des vues à la netteté des expressions. Un spéculateur audacieux indignait à cette époque; aujourd'hui sa dextérité est un mérite qu'on loue. Ouvrard avait contribué puissamment au succès de la guerre d'Espagne en approvisionnant l'armée avec une célérité incomparable; mais ses profits avaient été scandaleux. Foy ne voyait que l'avidité du spéculateur, et ne tenait pas compte des services qu'il avait pu rendre. Ces services, d'ailleurs, accusaient l'impéritie du ministère, qui, pris au dépourvu, avait été contraint de recourir à un expédient habile, mais immoral. Foy avait-il tort de mésestimer Ouvrard? L'amant de madame Tallien ne méritait pas d'être honoré pour ses mœurs!

On aime à le voir flétrir le scandale, mais on ne peut l'approuver défendant les *apanages.* Cette circonstance révèle l'intimité de ses rapports avec la famille d'Orléans. Il fréquentait quelquefois le Palais-Royal, mais sans arrière-pensée d'ambition politique. Le libéralisme et l'affabilité en quelque sorte bourgeoise du duc d'Orléans l'avaient séduit. Il se souvenait aussi que le duc s'était vaillamment conduit sur le champ de bataille de Jemmapes. « Fauteur d'apanages, » s'écrie un peu aigrement M. de Cormenin en parlant du général Foy, et il ajoute : « Il eut volontiers déchiré les écussons historiques de la vieille noblesse dont il n'était pas; mais peut-être eût-il été moins en courroux contre la noblesse endimanchée qui hante actuellement les salons des Tuileries. » Si le général Foy eût vécu, il est probable qu'il

eût été ministre sous Louis-Philippe; mais c'est l'État qu'il eût servi et non le prince. Il n'y avait pas en lui l'étoffe d'une *noblesse endimanchée;* il y avait l'âme d'un soldat et d'un citoyen. M. de Cormenin croit plutôt à la versatilité des consciences qu'à la fixité des convictions. Mais tous les actes de la vie du général Foy montrent que son caractère ne s'était jamais démenti. 1830 l'aurait-il rendu ce qu'il n'était pas, ce qu'il n'avait jamais été, c'est-à-dire un ambitieux?...

S'il défendit les *apanages*, il fut le plus éloquent adversaire de l'*indemnité.* Le discours qu'il prononça dans cette occasion mémorable eut un immense retentissement. L'indemnité pouvait sembler une justice, mais elle était impopulaire. Elle fut considérée comme une réhabilitation de la noblesse et par conséquent comme une condamnation éclatante des actes de la révolution. Les ultra-royalistes, en attaquant violemment les acquéreurs des biens nationaux, attaquaient la propriété nouvelle, l'instrument de la transformation matérielle et morale de la France. C'est le patriotisme, l'amour de la révolution; c'est le sentiment d'égalité qui stimulèrent encore plus l'ardente opposition de Foy contre cette mesure que les passions politiques avaient rendue odieuse : « Les propriétaires des domaines nationaux sont presque tous les fils de ceux qui les ont achetés; qu'ils se souviennent que, dans cette discussion, leurs pères ont été appelés *voleurs et scélérats* sans que les ministres aient pris leur défense, et qu'ils sachent que transiger avec les anciens propriétaires, ce serait outrager la mémoire de leurs pères et commettre une lâcheté... Ce serait convenir eux-mêmes que leurs pères furent des *voleurs* et des *scélérats*?... » Cet appel fut entendu; il eut son écho dans les événements de 1830.

Le général Foy avait commencé sa carrière parlementaire en défendant chaleureusement la pétition de l'un de ses compagnons d'armes; ses dernières paroles furent un blâme contre une mesure injuste du pouvoir qui mettait à la retraite cent cinquante officiers de l'armée. Ce qui domine en lui, c'est le patriotisme. Il aime la liberté, mais il ne veut la conquérir que prudemment. Il était sincère et convaincu quand il disait : « La Charte est à toujours. Il n'est « permis à personne, ni au roi, ni au peuple, de détruire la liberté, « l'égalité constitutionnelle qu'elle consacre. » Il prononçait dans la même direction d'idées ces paroles restées célèbres : « Celui qui veut plus que la Charte, moins que la Charte, ou autrement que la Charte, celui-là manque à ses serments. » C'est moins en homme de parti qu'en honnête homme qu'il combat l'arbitraire. Dans la question religieuse, il se conduit d'après les règles d'une impartialité saine et pure. Il ne veut pas de la suprématie temporelle du clergé, mais il combat ce qu'il nomme l'impiété offensive. Placé

entre la philosophie audacieuse et la religion envahissante, son blâme atteint plus sûrement et plus directement les progrès alarmants de la Congrégation. Son regard suit, toujours perplexe, mais toujours fin, les machinations, les habiletés de la contre-révolution. Il a une vue élevée de la situation de l'armée dans une société démocratique, et dit : « Lorsqu'on fait des soldats des esclaves, c'est qu'on veut « en faire des oppresseurs. » C'est avec la joie éloquente et passionnée d'un fils de la révolution qu'il définit ainsi l'aristocratie : « L'aristocratie, au dix-neuvième siècle, c'est la ligue, la coalition « de ceux qui veulent consommer sans produire, vivre sans travailler, « occuper toutes les places sans être en état de les remplir, envahir « tous les honneurs sans les avoir mérités. Voilà l'aristocratie. » Une apostrophe à M. de Serres prouve son respect profond de la justice : « Pour toute vengeance, pour toute punition, je ne vous condamne, « Monsieur, qu'à tourner les yeux, lorsque vous sortirez de cette en« ceinte, sur les statues de l'Hôpital et de Daguesseau. » Enfin, il a émis un principe qui comporte tous les progrès de la société politique : « Le gouvernement, dit-il, n'est que dans l'intérêt de l'opinion ! »

Ses qualités d'orateur sont l'élan, la chaleur, une véhémence soutenue, des tours pittoresques, des réflexions souvent élevées. Foy préparait longuement sa matière ; il conservait dans sa mémoire prodigieuse une foule de pensées qui paraissent subites à l'audition, et qu'il tenait en réserve pour la circonstance. Il improvisait, mais non de sang-froid. Ce n'était pas, comme Manuel, un orateur toujours prêt à parler ; c'était, pour ainsi dire, un orateur réfléchi. L'écrivain entrait pour moitié dans l'homme de tribune. Foy aimait à polir sa phrase, à s'assurer de l'effet de ses figures, et le rhéteur se montre souvent même dans ses harangues les plus libres et les plus dégagées. Son goût artistique s'était tracé des bornes dans la rhétorique. C'est le laisser-aller qui manque à ses expressions, et comme elles sont par moment creuses, elles ont l'air de vêtements qui tiendraient debout artificiellement et sans couvrir un corps humain. L'idée ne manque pas toujours, et le général Foy sait aussi mettre au service de la cause qu'il défend une logique pressante, et de vives lumières. Il a même une ou deux fois atteint le sublime. Son instruction, très-développée, lui permettait de parler de tout et d'en parler avec autorité. Mais ce qui lui donne une place à part et vraiment originale, c'est cette franche allure d'un vieux soldat, très-fin dans sa rudesse, et chevaleresque même dans son emportement. Cet homme, dont la taille n'était que de cinq pieds quatre pouces, avait une figure noble, un beau maintien, des gestes superbes et un admirable mouvement de tête !...

Sa popularité était européenne, et son prestige sur le public était immense. Un jour il se glisse dans la foule pour assister au cours de M. Villemain; il est reconnu, des applaudissements partent de tous les points de la salle. Il est confus et veut échapper à cette ovation. En 1821, on l'accueille triomphalement à Strasbourg; son passage à Bordeaux en 1825 est un triomphe plus éclatant encore! Les étrangers qui le virent et qui l'entendirent furent aussi frappés de la force de son éloquence que de la noblesse de son caractère. Lord Dacre, impressionné du discours sur le *marché Ouvrard*, n'hésitait pas à placer Foy sur le même rang que les Pitt, les Fox, les Canning. Il alla le voir avec le général Thomas Graham. « Lorsqu'on « eut annoncé à Foy, dit M. Tissot, les noms des deux étrangers qui « venaient lui faire visite, il s'avança cordialement vers le vieux « général Graham, et lui rappela le temps où les malheurs de la « guerre les avaient souvent mis en présence. Il reçut les félicitations « sincères des deux Anglais, et parut extrêmement touché de cette « visite, dans laquelle un homme qui avait longtemps combattu « contre lui, et un pair d'Angleterre distingué par la délicatesse de « son esprit et l'étendue de ses connaissances, venaient lui témoigner « la haute estime qu'ils avaient conçue pour son éloquence élevée et « la noblesse de son caractère. »

V

Mais la santé du général Foy s'était gravement altérée sous le coup des émotions successives du Forum. Son corps dépérissait à mesure que son intelligence prenait plus d'étendue. Broussais lui recommanda un repos absolu; mais il reparut plusieurs fois encore à la tribune. Après la session, il se décide enfin à se rendre aux Pyrénées. Le changement des lieux, les distractions du voyage parurent le remettre un moment; mais des excursions trop longues dans les montagnes lui provoquèrent des crachements de sang. En septembre, il reprit le chemin de Paris. Sa présence à Bordeaux fut l'occasion d'une manifestation spontanée qui le toucha. Une sérénade lui fut donnée et la foule criait : « Vive le roi! Vive la Charte! Vive le général « Foy! » Il fallut qu'il se montrât à sa fenêtre. Une couronne lui fut offerte par une députation de commerçants. Des citoyens, d'un radicalisme plus prononcé que le sien, vinrent aussi lui rendre hommage. Un bâtiment, la *Marie-Thérèse*, fut affrété par cinquante négociants pour le conduire jusqu'à Blaye. Lorsqu'il partit, les quais, les fenêtres, les toits des maisons, les mâts des navires étaient chargés de spectateurs enthousiastes. A Blaye, un paralytique se fit transporter sur

la plage, pour avoir, disait-il, la joie de contempler le défenseur de nos libertés! Peu d'hommes politiques ont eu des marques aussi sincères de l'affection générale. C'est que l'éclat de sa vie publique était agrandi encore par la pureté exemplaire de sa vie privée.

Sa maladie se développa rapidement à son retour à Paris. Sa respiration devint de plus en plus embarrassée. Bientôt cette oppression le contraignit à rester toujours assis sur son lit. Ses souffrances étaient terribles. « Martyrisez-moi, la douleur fait diversion à mon « mal, disait-il au médecin qui essayait de dégager sa respiration. » Sa femme était son *bon docteur*, et il lui répétait avec attendrissement : « Ma pauvre amie, toi seule me fais du bien, tu es la meil- « leure. » Il mourut le 28 novembre 1825, à une heure trente-cinq minutes de l'après-midi. Ce fut son neveu, aujourd'hui général Arthur Foy, qui lui ferma les yeux. Le *Constitutionnel* annonça en ces termes la fatale nouvelle : « Que la France entière se couvre de deuil; elle a « perdu un de ses plus grands citoyens : le général Foy est mort! » Le lendemain, une foule innombrable et émue envahissait la rue de la Chaussée-d'Antin et la maison de l'illustre mort. Le convoi sortit à une heure. Aussitôt un grand nombre de jeunes gens et d'officiers s'écrient : « C'est à nous de le porter! Il nous ap- « partient! » Ils placent ce noble fardeau sur leurs épaules et se succèdent les uns les autres, dans cette mission sainte, jusqu'au cimetière. Toutes les classes assistaient aux funérailles. Le duc de Choiseul, Casimir Périer, Méchin, le général Miollis portaient les coins du drap. Les trois fils du défunt (l'aîné n'avait que dix ans) suivaient le cortége de leur père. Aucune pompe, aucune décoration dans cette solennité, agrandie par la masse de cent mille citoyens et par la douleur profonde de toute une population;... « Un simple « char, dit M. Tissot, un simple cercueil, les insignes du plus haut « grade militaire mérité par tant de services, cette épée, symbole de « l'honneur, cette épée si souvent victorieuse pour la patrie, voilà ce « qui fixait les regards, voilà ce qui rappelait de glorieux et touchants « souvenirs! » — La pluie tombait à torrents, mais toutes les têtes restaient découvertes. Plusieurs magasins étaient fermés; d'autres étaient tendus de draperies noires. Un vieux sergent, qui avait servi sous les ordres du général Foy et qui avait perdu une jambe en Portugal, voulut suivre son ancien chef au champ du repos comme il l'avait suivi au champ d'honneur. Sa jambe de bois, prise entre deux pavés, se cassa. On veut le faire monter dans une voiture, il s'y refuse en disant : « Non pas, je marcherai jusqu'à la fin à la suite de « mon général. » De moment en moment on entendait ce cri, écho de l'enthousiasme et de l'émotion des assistants : « Au général Foy!

« Au défenseur des libertés publiques !... » Le cortége fit deux stations sur les boulevards, et des dames vinrent chaque fois déposer sur le cercueil des palmes et des lauriers. Près de la rue du Temple, le convoi rencontre une noce joyeuse; les invités descendent soudainement des voitures, oublient la fête et suivent le char funèbre.

Il faisait nuit quand on arriva au Père-Lachaise et des flambeaux furent allumés. Une musique grave et mélancolique se fit entendre. Le cercueil fut placé auprès de la tombe où reposait Camille Jordan. Casimir Périer, le duc de Choiseul, le général Miollis, M. Méchin, M. Ternaux prononcèrent tour à tour des discours qui furent religieusement écoutés. Casimir Périer, faisant allusion au peu de fortune que le général Foy laissait à ses enfants, s'écria : « La mort arrache à leur inexpérience un guide qui ne leur laisse peut-être que « son nom et une femme forte pour mère, qui fera ses efforts pour « remplacer un tel appui et un tel maître. Ah! si ce soupçon qui « m'afflige nous révélait la vérité, la France la saurait bientôt; la « France est reconnaissante, elle adopterait la famille de son défen- « seur! » A ces mots mille voix interrompent : « Oui, la nation les « adoptera! les dotera! » Une souscription fut ouverte quelques jours après et elle atteignit bientôt un million de francs!

Des vers furent lus sur la tombe du grand citoyen. Le dithyrambe de M. Viennet nous paraît froid aujourd'hui; mais la strophe suivante d'une poésie de Delphine Gay, alors toute jeune fille, n'a rien perdu de son élévation noble et touchante :

> La France, en le voyant sur sa couche étendu,
> Implorait un accent de cette voix chérie...
> Hélas! au cri plaintif jeté par la patrie,
> C'est la première fois qu'il n'a pas répondu!

La foule crie encore : « Honneur au général Foy! » puis elle s'écoule en silence pendant que les feux de bataillon et de peloton donnaient le dernier salut du soldat!

Ah! les défenseurs de la liberté n'ont plus de semblables apothéoses!... Les funérailles de Mirabeau peuvent être seules comparées à celles du général Foy. L'un méritait ce grand honneur par son puissant génie, l'autre, par sa belle âme!... La reconnaissance populaire qui s'adresse à l'homme de cœur est plus sainte et plus sacrée que celle qui s'adresse à l'homme qui n'a que le génie! La gloire du général Foy restera toujours moins grande; mais elle sera toujours plus pure que la gloire de Mirabeau!...

OCTAVE GIRAUD.

LA
PAPAUTÉ TEMPORELLE

AU COMMENCEMENT DU SIÈCLE

D'APRÈS LES MÉMOIRES DU CARDINAL CONSALVI [1].

La publication des *Mémoires* du cardinal Consalvi est, dans les circonstances présentes, un événement de la plus haute importance. Ils fournissent d'abord à l'histoire contemporaine des documents nouveaux, incontestables, qui viennent compléter cet ensemble d'informations destiné à éclairer et à réviser nos jugements sur le Consulat et l'Empire; ils sont aussi une source de première autorité pour tout ce qui concerne les transactions du concordat; ils nous donnent les détails les plus précieux, les plus authentiques sur le gouvernement intérieur de la Rome papale, sur les obstacles invincibles qu'y rencontrent toujours les plus modestes essais de réforme, même alors qu'ils sont tentés par le pouvoir clérical; ils nous introduisent dans ce milieu bizarre, unique dans son genre, de petites rivalités de sacristie, de routine intéressée, d'intrigues entre-croisées, d'ambition sourde où le parti catholique, proprement dit, trouve bon de maintenir le siége de l'autorité religieuse. Dans ces *Mémoires* nous apprenons en même temps à connaître, de la façon la plus sûre et la plus piquante, ce que valait, au point de vue religieux, le beau zèle des puissances ennemies de la France et quelle avidité rapace il cachait; ces puissances très-chrétiennes ne reculaient pas plus que la révolution devant la spoliation du domaine de l'Église. Il est très-intéressant de voir les Bourbons de Naples et la maison de Hapsbourg retenir par la force ou la ruse les lambeaux enlevés à la papauté. Leur politique d'envahissement, bien constatée aujourd'hui, interdit à leurs héritiers les indignations bruyantes contre les annexions contemporaines, car il s'agissait alors, pour ces représentants du droit

1. *Mémoires du cardinal Consalvi*, secrétaire d'État du pape Pie VII, avec une introduction et des notes, par J. Crétineau-Joly. 2 vol. in-8. Paris, 1864.

divin, de garder purement et simplement les larcins accomplis à la faveur de la tourmente révolutionnaire. Ces fameux *Mémoires* nous apprennent ce que le pouvoir temporel a coûté à la papauté de dignité et de véritable indépendance, dans un temps où elle était représentée par un pontife digne de tous les respects, et par un ministre hautement désintéressé. Pie VII demeure entouré pour nous de sa douce auréole; sa piété, sa mansuétude, sa résistance douce et ferme à l'oppression, ressortent à chaque page de la relation de celui qui fut son conseiller le plus habile et son ami le plus cher. Il y a même une lettre du saint-père qu'on peut appeler vraiment sublime; c'est celle où, oubliant les outrages dont il avait été abreuvé par Napoléon et les longues persécutions qu'il avait subies, il implore pour l'illustre victime clouée sur le rocher de Sainte-Hélène la pitié de l'Europe. Voici ce que Pie VII écrivit le 6 octobre 1817 au cardinal Consalvi :

« La famille de Napoléon nous a fait connaître, par le cardinal Fesch, que le rocher de l'île Sainte-Hélène est mortel et que le pauvre exilé se voit dépérir à chaque minute. Nous avons appris cette nouvelle avec une peine infinie, et vous la partagerez sans aucun doute, car nous devons nous souvenir, tous les deux, qu'après Dieu, c'est à lui, principalement, qu'est dû le rétablissement de la religion dans ce grand royaume de France. La pieuse et courageuse initiative de 1801 nous a fait oublier et pardonner depuis longtemps les torts subséquents. Savone et Fontainebleau ne sont que des erreurs de l'esprit ou des égarements de l'ambition humaine; le concordat fut un acte chrétiennement et héroïquement sauveur. La mère et la famille de Napoléon font appel à notre miséricorde et générosité, nous pensons qu'il est juste et reconnaissant d'y répondre. Nous sommes certain d'entrer dans vos intentions en vous chargeant d'écrire de notre part aux souverains alliés, et notamment au prince régent qui nous a donné tant de témoignages d'estime. C'est votre cher et bon ami, et nous entendons que vous lui demandiez d'adoucir les souffrances d'un pareil exil. Ce serait pour notre cœur une joie sans pareille que d'avoir contribué à diminuer les tortures de Napoléon. Il ne peut plus être un danger pour quelqu'un; nous désirerions qu'il ne fût un remords pour personne. »

Peu importent les appréciations fautives du pontife sur le concordat. Les sentiments qu'exprime sa lettre respirent la plus parfaite charité chrétienne. Pie VII se vengeait à la manière des saints. Consalvi, lui-même, déploie le caractère le plus honorable. Il montre une rare modération dans les hautes positions qu'il occupe; il est incorruptible et refuse tous les présents, même les mieux justifiés;

il sait à l'occasion déployer un véritable héroïsme de conscience. Quand il s'agit d'une conviction arrêtée, il résiste aux menaces comme aux caresses. Bien que doué au plus haut degré du sens politique, ou pour mieux dire du sens diplomatique, il est demeuré un vrai prélat romain pour l'intelligence des conditions de la société moderne. La révolution française n'est pour lui qu'une tempête de mauvaises passions et la liberté civile se confond à ses yeux avec les licences coupables. Il s'exprime en ces termes sur la liberté de la presse : « J'ai osé dire que la liberté de la presse, telle qu'elle est établie en France par la Charte royale, est l'arme la plus dangereuse qui ait jamais été mise entre les mains des adversaires de la religion et de la monarchie. La liberté de la presse n'est point un mal passager et limité; il sera permanent et se développera pour ainsi dire à chaque crise publique ou à chaque commotion sociale. Les périls qu'elle propage sont palpables et incalculables; ses avantages ou ses bienfaits seront nuls ou neutralisés par de criminelles influences[1]. » Ces préjugés si regrettables n'empêchent pas le cardinal Consalvi d'exercer un ascendant réel au congrès de Vienne; il a, au plus haut degré, le don du charme; on l'avait surnommé la syrène. Il n'en est pas moins loyal en amitié et fidèle à son parti. La cause du pouvoir temporel a donc trouvé en lui et en Pie VII ses représentants les plus éminents; si elle est perdue en de telles mains, — perdue devant l'histoire et par leur propre témoignage, — il faut qu'elle soit foncièrement mauvaise. Qu'on le comprenne bien ; il ne s'agit point ici de dogme ou de religion, mais simplement de droit et de liberté. Ce n'est point de la papauté en soi, mais bien de la papauté temporelle et de l'union des deux pouvoirs, que nous traiterons, à l'occasion de ces curieux *Mémoires*. Ils apparaissent à leur jour et viennent apporter un poids décisif, pour les bons esprits, dans cette balance où les droits de la papauté et ceux de la souveraineté nationale sont pesés. Ce document incontestable, et d'autant plus sincère qu'il conclut contre l'opinion de son auteur, contribuera plus au succès de la cause italienne que toutes les notes embarrassées de la diplomatie. Après tout, dans une question de cet ordre, la meilleure diplomatie est celle qui éclaire et persuade l'opinion publique de l'Europe. Me sera-t-il permis d'ajouter que j'ai trouvé avec une vive satisfaction, dans les *Mémoires* du cardinal Consalvi, la confirmation la plus explicite des résultats de mon histoire *Des rapports de l'Église et de l'État sous la révolution française*.

Les *Mémoires* sont précédés par une introduction de M. Crétineau-

1. T. I, p. 21.

Joly, l'apologiste bien connu de la société de Jésus. Nous y trouvons de précieux extraits de la correspondance du cardinal avec les principaux acteurs de la politique européenne. L'honorable éditeur aurait bien pu se contenter de l'office si utile qu'il a rempli en publiant ces documents. Malheureusement il a voulu les commenter, et cela lui a fourni l'occasion d'insulter l'Italie nouvelle d'une façon déplorable. Permis à lui de comparer le roi d'Italie à Barrabas, d'assimiler à des juifs mercenaires tous les journalistes qui soutiennent la grande cause de la liberté de l'Italie; libre à lui d'appeler les Romains « des bornes qui toussent, » et de déclarer qu'il y a « du venin de vipère dans ces cœurs-là. » Mais quand il accuse la révolution italienne « de mettre l'ambition d'un troupeau d'avocats, de professeurs, de banquiers, de médecins ou d'artistes déclassés au service du vol parlementairement et militairement organisé, » nous avons le droit d'en appeler de M. Crétineau-Joly à lui-même, ou du moins de le renvoyer aux documents dont il s'est fait l'éditeur. Que faisait donc l'Autriche en 1799 quand elle affichait, d'après le témoignage explicite du cardinal Consalvi, d'étranges et significatives prétentions à l'égard du Piémont et guettait ses malheurs pour en profiter[1]? Il n'y avait cependant dans ses conseils ni banquiers, ni médecins, ni aucun membre de ces classes moyennes que M. Crétineau-Joly anathématise si singulièrement. Quand donc en aura-t-on fini avec cette absurdité des vols piémontais? En tout cas, l'heure est mal choisie pour la reproduire devant l'Europe indignée de la spoliation du Danemarck. L'histoire dira que la contre-révolution a été aussi bien possédée de l'esprit de conquête que la révolution à ses jours les plus fiévreux. La Prusse, à cet égard, suffit à notre édification, et elle mérite toujours mieux l'adjonction proposée par Voltaire à sa devise nationale ainsi conçue : *Suum cuique*. L'ami désabusé du grand Frédéric voulait la compléter par ce simple mot : *Rapuit*.

Les *Mémoires* du cardinal Consalvi abordent trois sujets principaux. Ils nous introduisent d'abord au sein du conclave qui donna la tiare à Pie VII. Puis ils nous peignent en traits véridiques le gouvernement intérieur de Rome à cette époque agitée. Enfin, ils nous donnent les plus précieux détails sur les négociations qui précédèrent le concordat et les luttes qui le suivirent. Nous relèverons sur ces trois points ce qui est le plus digne d'intérêt, et nous insisterons sur les grandes leçons historiques qui se dégagent du récit sincère et spirituel de l'éminent cardinal.

1. « Le Piémont était occupé par l'Autriche, qui avait sur ce royaume de grandes vues. » T. I, p. 240.

I

Le pape Pie VI avait été violemment enlevé de Rome à la suite du meurtre du général Duphot. Les *Mémoires* du cardinal Consalvi sont précieux à consulter sur ce grave incident. Consalvi était alors premier prélat assesseur de la congrégation des armées, et appelé par cette fonction à prendre toutes les mesures d'ordre public. « Cinq cents patriotes rebelles, raconte le cardinal, s'étaient attroupés sous les fenêtres de l'ambassadeur français, qui était alors Joseph, frère du général Bonaparte. Là ils se mirent à hurler : « Liberté ! vive la République française ! à bas le pape ! » Duphot n'hésita point à descendre, à se jeter à leur tête et à les conduire à l'assaut du quartier de soldats le plus voisin... et un des soldats lâcha la détente de son arme. Ce seul coup atteignit le général Duphot et l'étendit mort[1]. » Telle est la version de la cour de Rome sur cette mort qualifiée par le Directoire d'assassinat, et qui, malgré toutes les réparations offertes et toutes les supplications, amena le départ de l'ambassadeur de la République, l'invasion des États pontificaux et la captivité du pape. Le récit du cardinal est confirmé par les instructions que le Directoire avait données à son ambassadeur à Rome. Elles étaient ainsi conçues : « Vous avez deux choses à faire : 1° empêcher le roi de Naples de venir à Rome ; 2° *aider, bien loin de retenir, les bonnes dispositions de ceux qui penseraient qu'il est temps que le règne des papes finisse ;* en un mot, encourager l'élan que le peuple de Rome paraît prendre vers la liberté. » Cacault, successeur de Joseph Bonaparte, écrivait en 1801 au premier consul : « Vous connaissez, ainsi que moi, les détails de ce déplorable événement. Personne à Rome n'a donné ordre de tirer ou de tuer qui que ce soit. Le général a été imprudent; tranchons le mot, il a été coupable. Il y avait à Rome un droit des gens comme partout. » Le droit des gens fut violé d'une manière bien plus grave dans la personne du pape traîné en exil pour mourir à Valence le 27 août 1799. Les cardinaux et les prélats de sa cour furent soumis à toute espèce de mauvais traitements. Consalvi fut sur le point d'être envoyé à Cayenne; il ne fut pas condamné simplement à l'exil comme la plupart des autres dignitaires de Rome; on l'incarcéra au château Saint-Ange. Le gouvernement révolutionnaire de la nouvelle république voulait satisfaire sur lui sa haine contre le régime sacerdotal. Condamné à être transporté à Naples, on avait stipulé qu'il serait promené sur un âne dans les rues de la ville

1. T. I, p. 54.

au milieu des sbires qui le fustigeraient à coups de lanière. Le général Gouvion Saint-Cyr fit casser cet ignoble décret. Consalvi fut transporté dans les États napolitains avec les galériens; mais sa captivité fut de suite adoucie. Il put bientôt se rendre à Florence où il entrevit Pie VI. « Il me posa, dit-il, les mains sur la tête, et, comme le plus vénérable des patriarches anciens, il leva les yeux au ciel, il pria le Seigneur, et il me bénit dans une attitude si résignée, si auguste, si sainte et si tendre, que jusqu'au dernier jour de ma vie j'en garderai dans mon cœur le souvenir gravé en caractères ineffaçables. Je me relevai les larmes aux yeux[1]. » De Florence Consalvi se rendit à Venise, où lui parvint la nouvelle de la mort du pape. Le conclave y fut bientôt réuni, et il en devint le secrétaire. C'est alors qu'après ces tragiques événements commença une assez pitoyable comédie dont le cardinal déroule les incidents sous nos yeux avec une naïveté étrange.

Pour comprendre ce qui va se passer, il ne faut pas oublier l'état de l'Italie à cette époque. Les conquêtes du général Bonaparte avaient été perdues par l'impéritie ou l'imprudence de ses successeurs. L'Autriche avait non-seulement repris possession du nord de l'Italie, mais encore ses troupes occupaient les Légations, tandis que le roi de Naples avait les siennes à Rome. L'Église ne possédait donc plus en fait un pouce de terre en Italie. Le nœud du conclave est dans cette situation. La question du temporel l'écrase de tout son poids, et bannit absolument des esprits toute autre préoccupation.

Le conclave s'ouvrit à Venise le 30 novembre 1799. Il fut logé et entretenu aux frais de l'Autriche, ce qui le plaçait dans une situation de dépendance très-fâcheuse. Les cardinaux poussèrent si loin la déférence pour leur hôte impérial qu'ils suspendirent tout entretien et toute négociation jusqu'à l'arrivée du cardinal Herzan, qui était le représentant bien connu de l'Autriche. « De semblables égards, dit Consalvi, une aussi particulière marque d'estime furent donc témoignés à cet empereur victorieux en ce moment, et qui possédait non-seulement les trois Légations que le saint-siége cherchait à reconquérir, mais encore tout le reste des États pontificaux jusqu'aux portes de Rome. Cette ville et les contrées avoisinantes étaient depuis quelque temps occupées par les Napolitains; on espérait ainsi rendre ce prince plus bienveillant et plus disposé à restituer tous les domaines de l'Église au nouveau vicaire de Jésus-Christ[2]. »

Les opérations commencèrent à l'arrivée du cardinal Herzan, et

1. T. I, p. 92.
2. T. I, p. 209.

l'on put croire un instant que l'Église ne serait plus longtemps veuve. La cabale et les factions n'avaient pas encore eu le temps de se former; la conscience avait pris les devants sur l'esprit d'intrigue qui allait surgir. Dix-huit voix s'étaient portées dès le premier vote sur la personne du cardinal Bellisomi, évêque de Césène, vieillard universellement respecté. Ce vote parut une indication providentielle, et les voix nécessaires pour assurer l'élection étaient déjà promises quand l'opposition de l'Autriche fit tout manquer. Ici il faut citer notre cardinal; son témoignage est décisif. « Il faut savoir, dit-il, que le but de la cour de Vienne, dans le choix du nouveau pape, était de s'assurer, en tant qu'il lui serait possible, la tranquille possession des trois Légations. Elle les avait dernièrement acquises lors de la retraite des Français. Ceux-ci en avaient arraché la cession au pontife défunt, dans le traité de Tolentino. On eut ensuite sur les intentions de l'Autriche, je ne dirai pas les plus clairs indices, mais encore les preuves les plus décisives, les plus évidentes. Pour arriver à ses fins, la cour impériale désirait un pape qui confirmât en sa faveur la cession imposée à Pie VI, ou tout au moins qui n'y mît pas opposition, quand l'ancien état de choses se rétablirait. Or, les revers de l'armée française faisaient espérer cette restauration en Italie. Le cabinet autrichien, considérant que le cardinal Mattei avait négocié et signé le traité de Tolentino, s'imagina qu'il pourrait moins que tout autre l'attaquer et chercher à le réduire à néant. Se figurant que Mattei condescendrait à sa volonté, il tenta de le faire nommer pape à l'exclusion de tout autre[1]. » Voilà donc la puissance conservatrice par excellence, celle qui avait fait une sorte de guerre sainte à la révolution pour rétablir l'ordre européen sur ses bases ébranlées, la voilà qui ne songe qu'à profiter d'un acte qui, d'après ses principes, devait lui paraître la plus criminelle des spoliations de la France! Elle proteste bruyamment dans ses manifestes contre les impies destructeurs du trône et de l'autel, qui ont bouleversé les bornes des États, mais elle se garde bien de rétablir ces bornes, même quand il s'agit du domaine de l'Église, sitôt qu'elle trouve le moyen d'arrondir ses propres provinces. La fable de Bertrand et Raton est perfectionnée. C'est un trait de génie de maudire à grand fracas celui qui a tiré les marrons du feu tout en les croquant à belles dents. Le traité de Tolentino avait été signalé par toutes les chancelleries de la coalition comme l'abomination de la désolation. Le cardinal qui l'a signé n'en est pas moins le candidat préféré de l'Autriche, parce qu'elle espère qu'il n'osera se dédire de ses concessions, et que les Légations seront ainsi

1. T. I, p. 221, 222.

annexées sans difficulté au saint-empire. Je ne crois pas que le machiavélisme politique ait été jamais poussé plus loin et qu'il y ait eu un calcul plus pervers dans l'esprit des révolutionnaires les plus fanatiques. Cette attitude de l'Autriche allait créer de sérieux embarras au conclave et le paralyser pour longtemps.

Le premier intérêt de l'Église, dans les graves circonstances où elle se trouvait, était que l'interrègne fût le plus court possible. Un pape digne de tout respect et capable de tenir le gouvernail pendant ces jours orageux était à la veille d'être nommé. Le péril commun avait écarté les brigues et les divisions ordinaires. Il semblait que Dieu eût parlé lui-même. Le devoir des cardinaux était de suivre cette impulsion et de ne s'arrêter à aucune autre considération. Si le vote eût eu lieu sans délai, la nomination de Bellisomi était assurée; déjà on le félicitait d'avance. C'était une chose bien grave de se mettre en travers d'une élection aussi providentielle et de substituer les vils ressorts de l'intérêt personnel aux nobles mobiles du zèle religieux; c'est pourtant ce que fit sans hésiter le cardinal Herzan, avec une habileté consommée et une diplomatie cauteleuse qui eût certainement réussi s'il n'eût pas rencontré une finesse plus déliée encore dans le parti contraire. Il faut voir comme ces discrètes personnes au langage si onctueux connaissent à fond les mauvaises ressources de la nature humaine et savent manier l'orgueil, l'ambition, l'amour du pouvoir et de l'argent. Elles ne craignent pas d'agiter la lie du cœur humain pour faire surnager leur dessein. Jamais, dans toutes ces transactions, on n'entend invoquer les grands motifs, comme le bien de l'Église et l'intérêt sacré de la religion; on ne spécule que sur l'égoïsme de chacun, ou, si l'on fait appel à l'intérêt de l'Église, c'est au plus grossier, au plus vulgaire; il ne s'agit que de son pouvoir temporel. Comment l'Esprit de Dieu soufflait au travers de toutes ces intrigues, c'est ce qu'il est difficile de concevoir. Il n'y a pas eu d'élection populaire plus marchandée que celle du père des fidèles, et plus d'un parti politique eût reculé devant certaines machinations. Que penser des moyens employés par le cardinal Herzan pour empêcher l'élection du cardinal Bellisomi? « Il arriva fort inquiet, » disent nos *Mémoires*, « auprès du cardinal Albani, doyen du sacré collége, et, dans un discours très-habile et fort étendu, il lui représenta combien il était nécessaire aux intérêts et à l'avantage du saint-siége que le nouveau pape fût très-agréable à l'empereur qui possédait presque tout l'État de l'Église, et dont il importait tant de capter la bienveillance[1]. » Le rusé cardinal ne di-

1. T. I, p. 223.

sait pas qu'il s'agissait précisément pour l'empereur d'obtenir un pape qui ne lui redemandât pas une parcelle du domaine sacré. Il voulait faire nommer sa créature en faisant espérer qu'il restituerait ce qu'il avait pris à l'Église, mais il entendait bien que son candidat une fois nommé lui payerait son élection par l'abandon définitif des Légations. L'intrigue était fortement et habilement nouée. Le cardinal Herzan ayant rencontré une vive opposition de la part du cardinal Albani, dès qu'il eut prononcé le nom du cardinal Mattei, ne chercha plus qu'à gagner du temps, dans l'espoir de susciter des obstacles à l'élection de Bellisomi ou de capter son esprit en faveur de l'Autriche. Il demanda que l'on différât pendant onze ou douze jours l'élection projetée; ajoutant que ce laps de temps suffirait pour prévenir la cour de Vienne. « Il lui semblait que cette marque de déférence était bien due à un prince tenant entre ses mains presque tout le domaine de l'Église, dans les États duquel siégeait le conclave dont il fournissait le local et payait les frais. » Le cardinal Albani ayant objecté qu'il craignait de voir se former pendant ces jours un parti dans le conclave qui tendrait à faire avorter l'élection si admirablement préparée, Herzan répondit aussitôt qu'il ne se contentait point de s'engager verbalement à ne pas former une semblable opposition, mais qu'il promettait encore, dans le cas où d'autres comploteraient, de ne pas les imiter. C'est sur cette promesse formelle qu'Albani obtint du conclave le délai demandé. Herzan l'éluda d'une manière scandaleuse. D'abord il eut soin de faire durer le délai en retardant indéfiniment la réponse de l'Autriche; puis il manqua outrageusement à la parole donnée. A peine le courrier autrichien eut-il quitté Venise, qu'il s'empressa de profiter de cet intervalle pour former une faction qui, en empêchant le nombre des votes d'augmenter, rendît impossible l'élection de Bellisomi. Il eût probablement échoué s'il n'eût trouvé un puissant auxiliaire dans l'esprit de domination d'un autre cardinal qui ne pouvait consentir à jouer un rôle effacé au conclave.

Le cardinal Léonard Antonelli n'était aimé de personne; il n'avait donc aucune chance de ceindre la tiare, mais il ne voulait pas qu'on fît un pape sans lui; une élection spontanée, comme celle de Bellisomi, lui enlevait toute initiative dans cette grave affaire, et rien ne le distinguait plus du dernier des cardinaux. Il se souciait fort peu de l'Autriche, mais beaucoup de sa personne et de son importance. C'est ce qui l'amena à servir d'abord l'intrigue autrichienne, en formant, au profit du cardinal Mattei, un petit parti indissoluble qui suffisait pour tenir en échec Bellisomi, et empêcher ce grand malheur, que l'Église obtînt un pontife respectable, sans cabale, et sur-

tout sans l'intervention du fier et puissant Antonelli. Il reprit à son point de vue la thèse du cardinal Herzan. « Le saint-siége, disait-il, devait espérer de l'Autriche la restitution de la plus grande partie des États pontificaux que Sa Majesté possédait, et ne pas douter qu'à l'exemple de ce monarque le roi de Naples rendrait les territoires alors en sa puissance. »

Le résultat de ces intrigues fut le partage des voix et l'impuissance scandaleuse du congrès. Ainsi fut inauguré ce qu'on peut bien appeler le second acte de cette comédie cléricale. Le parti de Bellisomi réunit une vingtaine de voix, mais les dix voix du parti Mattei suffisaient pour empêcher l'élection. Le cardinal Herzan n'avait plus qu'à laisser les choses en état; son courrier pouvait revenir; il avait plus de délai qu'il ne lui en fallait pour écarter définitivement Bellisomi. Consalvi a qualifié cette conduite comme elle le méritait : « C'est ainsi, dit-il, que dirigé par une main plus hardie, Herzan se joua de la majorité du sacré collége, à qui, peu de temps auparavant, il avait adressé d'humbles prières, en sollicitant quelques jours de répit; c'est ainsi qu'après avoir foulé aux pieds tous les égards, on sacrifia un homme juste et innocent. Seule, la vertu dont il était doué à un si haut degré put lui faire supporter sans une ombre de plainte la perte de la tiare. Disons-le franchement, on la lui arracha de la tête à l'aide des cabales[1]. » Malheureusement ce furent ces mêmes cabales qui en disposèrent définitivement.

Les jours s'écoulaient et l'on n'arrivait à aucun résultat. « Le parti Mattei ne se laissait pas entamer. L'autorité du chef de ce parti, le poids que lui donnait Herzan, la considération de la cour impériale chez quelques-uns, chez d'autres les espérances du bien qui résulterait, si l'on parvenait à plaire à cette cour; l'esprit de faction qui augmentait insensiblement dans tous les cœurs les tinrent obstinés dans leur projet[2]. » Entre les deux partis s'était formé un petit groupe de cardinaux, appelés les volants, à cause de leur indécision. Au fond chacun d'eux avait une arrière-espérance pour lui-même et était son propre candidat et son propre électeur. On ne pouvait guère compter sur les volants pour fixer la majorité d'un côté ou d'un autre. Un instant on eut l'idée de chercher un pape dans leurs rangs. Le cardinal Gerdil avait un grand avantage, de l'aveu de Consalvi, il était assez vieux pour encourager toutes les espérances, mais il était Piémontais, et l'Autriche à ce moment-là « avait de grandes vues sur le Piémont. » Les autres noms proposés n'eurent pas plus de succès.

1. T. I, p. 255.
2. T. I, p. 238.

Le conclave retomba dans son impuissance en renouvelant chaque jour des votes inutiles.

C'est alors qu'un agitateur en retrait d'emploi, esprit ardent et brouillon, mais cette fois bien inspiré, eut une idée lumineuse, qui indiquait un tacticien parlementaire. Le cardinal Maury tira le conclave d'embarras. « Quand on eut senti l'urgence, dit Consalvi, de ne pas éterniser le conclave qui, par sa durée, scandalisait le public et nuisait au saint-siége, il arriva ce que dit le Saint-Esprit dans les divines Écritures, et ce que démontre l'expérience quotidienne : *Vexatio dat intellectum :* l'irritation donne l'intelligence. » Ce fut, en effet, la plus incontestable inspiration du conclave; voici ce qu'elle suggéra à Maury. Puisque les deux partis se tenaient réciproquement en échec, le seul moyen d'aboutir était de trouver une combinaison où chacun d'eux eût son intérêt et sa satisfaction. C'est ce qui aurait lieu infailliblement, si l'un des partis choisissait le pape dans les rangs du parti opposé. Le premier aurait l'avantage d'avoir pris l'initiative de l'élection, et le second triompherait dans son représentant. « Ce cardinal, dit Consalvi, se flattait ainsi de sauvegarder l'amour-propre de tous et de garantir l'affection du souverain à ceux à qui il devrait son exaltation. » Pour n'être pas apostolique, cette considération n'en avait que plus de valeur au conclave. Maury s'ouvrit de son dessein à Consalvi, qui jouissait d'une grande influence auprès des cardinaux. Il entra en plein dans cet heureux plan et déploya pour le servir toutes les ressources de son esprit souple et de sa parole persuasive. On convint que l'élection devait être faite dans le parti le plus nombreux, c'est-à-dire dans la fraction Bellisomi; — c'était donc au parti Mattei à prendre l'initiative. Mais là était la difficulté. Comment se comporter vis-à-vis de l'impérieux cardinal Antonelli? Il voulait à tout prix être le grand électeur du conclave, et faire sentir le poids de son importance à ses collègues et surtout au nouveau pontife. Jamais il ne se résignerait à subir l'influence de Maury ou de Consalvi, fût-ce pour le meilleur choix, parce qu'il s'agissait beaucoup moins pour lui du bien de l'Église, que de sa dignité personnelle et de son crédit. Il était incontestable qu'il ne soutiendrait qu'une résolution dont il aurait l'initiative et l'honneur. Là était la difficulté principale, tout le nœud de l'affaire. Maury et Consalvi comprirent qu'il fallait agir avec tant d'art et de prudence que le majestueux personnage ingénieusement soufflé et dirigé sous main, s'imaginât que la combinaison projetée était un effet de son génie, et la soutînt comme sa propre pensée. Après tout, l'essentiel pour lui était, non pas de composer cette belle œuvre diplomatique, mais de la signer. Il s'agissait de trouver un fil pour faire parader,

comme on le voulait, cet illustre acteur si gonflé de son importance. Ni Maury, ni Consalvi ne pouvaient tenter de le persuader directement; ils étaient eux-mêmes trop considérables pour se réduire à n'être que simples inspirateurs.. Mais Antonelli avait auprès de lui un petit abbé romain, très-adroit, qui lui servait de secrétaire. Le fil était trouvé. Un conseiller si infime disparaissait dans la gloire de son protecteur, et le cardinal aurait toute l'illusion du premier rôle au moment même où il ne serait plus qu'un comparse..

Maury et Consalvi étaient promptement tombés d'accord sur le cardinal de la fraction Bellisomi auquel il fallait donner la tiare. Le cardinal Chiaramonte, évêque d'Imola, répondait à toutes les exigences. « Une grande douceur de caractère, une très-aimable gaieté dans le commerce habituel, une pureté de mœurs qui n'avait jamais été souillée, une sévérité de conduite sacerdotale, jointe à une indulgence parfaite, aucune contrariété individuelle, aucune hauteur, jamais une querelle avec ses collègues, enfin le renom d'excellent homme dont il jouissait partout, comptaient pour autant de titres et de qualités intrinsèques. » Chiaramonte avait contre lui d'avoir été l'ami et le protégé du pape précédent. Or, chacun, après cinq années, était las du règne des Braschi, sans doute dans l'espoir que les faveurs pontificales couleraient dans de nouveaux canaux. En outre, Chiaramonte avait cinquante-huit ans et se portait bien. C'était un terrible argument contre lui. Aussi était-il certain que sans les intrigues qui avaient rendu impossible l'élection de Bellisomi, il n'eût pas été mis sur les rangs, ce qui faisait dire au peuple qui assistait aux funérailles du pape défunt : « Quel dommage que ce conclave soit celui qui va donner un successeur à Pie VI ! S'il y avait un pape entre les deux, en trois jours on nommerait le nouveau et ce serait celui-là. » Une fois le plan bien arrêté, il fut communiqué d'abord au cardinal Braschi, qui l'adopta avec enthousiasme, mais se tint sur la réserve à cause de son nom. Le cardinal doyen Albani assura le concours de la fraction Bellisomi dont il était le chef reconnu; mais on convint qu'on jouerait l'étonnement quand Antonelli proposerait Chiaramonte comme son candidat. Il n'y manqua pas, car il avait accepté d'emblée l'avis de son secrétaire, et il s'imaginait avoir tout l'honneur de la combinaison. Ce dut être une scène de haute comédie dans sa solennité que l'entrevue de cet orgueilleux cardinal avec le cardinal Braschi, déjà au courant de toute l'affaire, sachant très-bien que son interlocuteur obéissait à une impulsion dont il ne se doutait pas, et réduit néanmoins à lui montrer une surprise pleine d'admiration. « Antonelli, dit Consalvi, communiqua l'idée qu'il *avait*

conçue d'agir auprès des cardinaux de son parti pour l'exaltation du cardinal Chiaramonte. Il fit remarquer en même temps quel était son zèle pour le bien de l'Église, son estime et son intérêt à l'égard de Son Éminence en choisissant comme pape un membre du parti opposé au sien. Le cardinal Braschi répondit qu'il lui était impossible de cacher sa surprise. » O Molière, où étais-tu? Redoutant un échec pour une idée qu'il avait faite sienne, Antonelli multiplia les démarches en faveur de Chiaramonte, et n'eut de repos que quand son élection fut assurée, à la grande mortification de l'Autriche. « Dieu nous avait aidés, dit Consalvi. » C'était une heureuse application du précepte : *Aide-toi, le ciel t'aidera*.

Le gouvernement impérial manifesta son mauvais vouloir de toutes les manières. D'abord il se refusa à ce que le couronnement du nouveau pape eût lieu dans la basilique de Saint-Marc, bien que les offrandes volontaires des fidèles dussent couvrir tous les frais de la cérémonie. Il fallut se contenter de l'église du monastère où s'était tenu le conclave. La raison véritable de ce refus si mesquin fut bientôt connue de tout le monde : le couronnement du pape était l'inauguration de son pouvoir temporel. « Non-seulement la cour impériale n'était pas déterminée à restituer les provinces des États du saint-siége qu'elle devait à l'abandon de l'armée française, mais encore elle se montrait peu décidée à renoncer au domaine temporel des papes, tant qu'une portion de l'État ecclésiastique, y compris la ville de Rome, ne serait pas occupée par ses soldats, et que les troupes du roi de Naples y séjourneraient. On voulait attendre la fin de la guerre contre les Français, et dans l'espoir de nouvelles victoires assurant une libre et entière possession de l'Italie, on pensait que l'aigle germanique étendrait son vol sans obstacle même au delà du Capitole. On obligerait ainsi le souverain des Deux-Siciles à quitter Rome, et à se retirer d'un territoire qu'il n'était pas certain de conserver à cause des vues ambitieuses de la cour de Vienne. Ce fut la seule raison qui, dans cette seconde occupation, détermina le gouvernement napolitain à déclarer qu'il ne conservait Rome que pour la rendre au souverain pontife. Peu de temps auparavant, bien différente avait été sa manière d'agir. Comptant sur le succès de ses armes contre la France et sur la faiblesse de la cour impériale, qui alors, abattue par ses revers, avait conclu une paix des plus humiliantes avec les Français, le roi de Naples, une fois entré à Rome, prouva très-clairement qu'il voulait garder pour lui les domaines de l'Église. »

Cette page significative méritait d'être conservée à l'histoire. Nous la recommandons à ceux qui portent le deuil des Bourbons de Na-

ples, et s'imaginent qu'entre cette dynastie et la papauté il y a indissoluble alliance.

L'Autriche ne se contenta pas de refuser Saint-Marc pour le couronnement du saint-père, elle voulut lui faire faire le voyage de Vienne pour qu'il reçût d'elle une sorte d'investiture qui le plaçât dans sa dépendance. « Le cardinal Herzan représentait que la connaissance personnelle de l'empereur serait très-utile à Sa Sainteté pour le bien de l'Église et de l'État, et que le pape se trouvant à Venise, il ne fallait pas perdre une occasion si précieuse d'entreprendre le voyage dont le trésor impérial payerait toutes les dépenses. Il finit par dire que tel était le désir formel de l'empereur. » Le pape répondit avec beaucoup de raison et de dignité que s'il souhaitait de faire la connaissance personnelle de Sa Majesté, il lui importait bien davantage de retourner au siége de son pouvoir apostolique. Peu de temps après on vit arriver à Venise le marquis Ghislieri, en qualité d'envoyé de l'empereur auprès de Sa Sainteté. Il s'aboucha avec Consalvi, devenu le prélat secrétaire de Pie VII, et lui fit savoir que la cour impériale, alors maîtresse de l'État pontifical jusqu'aux portes de Rome, était très-disposée à restituer au saint-siége les provinces occupées récemment par ses armées, à l'exception des trois légations de Ferrare, Bologne et Ravenne. Il ajouta que l'intention de l'empereur était de garder ces provinces naguère acquises aux Français par le traité de Tolentino : « Ces Légations, disait-il, n'appartenaient plus au saint-siége, et la chancellerie impériale demandait une nouvelle cession confirmative de celle de Tolentino. » Ainsi la cour de Vienne poursuivait après le conclave la politique qui l'avait guidée dans la désignation de son candidat. Mais le nouveau pape, sous des formes douces, cachait une âme droite et ferme. Par le bénéfice de son élection, il n'était redevable de la tiare à aucune puissance, et il était en position de maintenir son indépendance sans roideur, mais sans faiblesse. Il répondit aux exigences de l'Autriche, qui se rabattait sur Bologne et Ferrare et consentait à céder les Romagnes, par une demande formelle de la restitution des trois Légations. La cour impériale ne daigna même pas accuser réception de cette note. Le pape ne pouvant rien obtenir de Ghislieri, termina un jour son audience par ces paroles : « Puisque l'empereur se refusait obstinément à cette restitution que la religion et la justice commandaient également, il ne savait plus qu'ajouter pour le convaincre, ayant inutilement épuisé toutes les paroles et tous les arguments les plus persuasifs; que cependant il fallait que Sa Majesté prît bien garde de placer dans sa garde-robe des habits qui n'étaient pas les siens mais ceux de l'Église, car non-seulement elle ne saurait

pas en jouir, mais encore ils pourraient communiquer la teigne à ses propres vêtements, c'est-à-dire à ses États *héréditaires.* » Ces paroles étaient d'autant plus remarquables qu'elles étaient prononcées à la veille de Marengo. Il faut avouer que les prétentions de l'Autriche étaient injustifiables au point de vue où elle était placée. La papauté avait autant de droit à réclamer les Légations, en se fondant sur l'ancienne constitution de l'Europe dont le gouvernement impérial se portait le défenseur et le soutien, qu'elle est peu fondée aujourd'hui à comprimer le libre vœu des populations. Dans son irritation contre le nouveau pontife, le gouvernement impérial fit tout pour entraver son voyage à Rome. Il ne mit à sa disposition qu'un misérable bâtiment mal équipé qui fit courir au pape les plus grands dangers. En vérité, on peut croire que, sans Marengo, l'Autriche eût rivalisé avec le Directoire dans son mauvais vouloir à l'égard du pape.

On le voit, tout ce récit du conclave offre le plus haut et le plus piquant intérêt. Il ne manque pas d'à-propos dans un temps où un grand parti religieux prétend que la dignité du saint-siége dépend du maintien de sa souveraineté temporelle. Peut-être, aussi, est-il particulièrement utile d'étudier de près et sans voiles les origines du pouvoir papal, dans une époque où, contre toutes les traditions de l'ancienne église et spécialement de l'Église de France, on tend d'un certain côté à l'exagérer outre mesure, à faire disparaître tout ce qui le restreignait autrefois, et à faire litière pour lui de tous les droits et de toutes les coutumes des diverses églises qui rentrent dans la grande unité catholique. A ce point de vue, encore, les *Mémoires* du cardinal Consalvi paraissent à leur jour.

II

En récompense de ce qu'il avait fait pour l'élection du nouveau pape, Consalvi fut élevé à la secrétairerie d'État et au cardinalat. La secrétairerie d'État réunissait les fonctions d'un ministère tout entier; à ce titre, Consalvi eut à s'occuper à la fois des affaires intérieures et des affaires étrangères. La gravité de la crise européenne et l'importance des négociations avec la France ont jeté quelque peu dans l'ombre son administration des États romains. Elle ne laisse pas néanmoins d'offrir un haut intérêt. On voit par un illustre exemple ce qu'on peut attendre en fait de réforme d'une pareille organisation, et tout ce qu'elle a d'incurable. Certes, Consalvi ne songeait à rien moins qu'à une transformation quelque peu radicale de l'ancien état de choses. Il est demeuré un homme de l'ancien régime; il en a toujours

respecté et défendu les principes. Nous savons ce qu'il pensait en 1814 de la liberté de la presse; aucune des libertés modernes n'eût trouvé grâce devant ses yeux, pas même celle de la religion. Les réformes qu'il tenta n'eurent donc aucune hardiesse; ce furent de timides essais de mettre un peu d'ordre et d'économie dans une administration où tous les abus étaient consacrés par l'usage. Il n'en rencontra pas moins les résistances les plus vives, les plus pénibles, et provoqua un implacable mécontentement de la part d'anciens amis haut placés qui ne purent lui pardonner de toucher à leurs positions par les réformes les mieux justifiées. Consalvi reconnaît que si la révolution avait été un grand mal à Rome, on pouvait néanmoins en tirer un certain bien; elle avait déblayé le terrain et emporté dans son tourbillon plus d'un abus regrettable. Le cardinal avoue qu'en débarrassant momentanément le saint-siége d'une multitude de prélatures oisives, elle lui avait rendu service. Il aurait été disposé à profiter de la situation et à faire une part moins large à l'élément clérical dans l'administration. Une congrégation de cardinaux fut convoquée pour aviser au rétablissement du gouvernement pontifical. Consalvi espérait qu'elle saisirait cette occasion unique pour tenter quelques réformes. Il avoue son amer désappointement. Écoutons-le, lui-même :

« S'il est partout difficile de vaincre les vieilles habitudes, d'opérer des réformes et d'introduire des innovations, il faut avouer que cela le devient bien davantage à Rome, ou, pour mieux dire, dans le régime pontifical. Là, tout ce qui existe depuis quelque temps est regardé avec une sorte de vénération, comme consacré par l'antiquité même de son institution. Personne ne prend la peine de remarquer qu'il est souvent faux que telles et telles règles aient été établies dans l'origine comme elles apparaissent actuellement. Parfois même il arrive qu'elles sont altérées soit par les abus dont nulle institution humaine ne peut assez se garantir, soit par d'autres vicissitudes, soit par le temps lui-même. En outre, ce qui à Rome, plus que partout ailleurs, s'oppose aux réformes, c'est la qualité de ceux qui, dans ces réformes, perdent quelques attributs de leur juridiction ou d'autres priviléges. La qualité dont ils sont revêtus fait qu'il est plus malaisé de vaincre leur résistance, et, par ces justes considérations, le pape lui-même se trouva quelquefois forcé d'y avoir égard. Et c'est précisément en vue de telles déférences que je ne puis pas longuement énumérer ces obstacles et d'autres semblables, fourmillant à Rome plus que partout et s'opposant à toute espèce d'innovations. L'opinion publique ne devait point favoriser les innovations que le saint-siége aurait édictées de son chef. Ceux auxquels ces réformes n'étaient point avantageuses, et qui, en raison de leur qualité ou à cause de leurs relations, aspiraient à diriger l'esprit public, auraient su les discréditer dans les masses. La récente élévation du premier ministre, encore jeune, et

promu à ce poste au désappointement de ceux qui l'ambitionnaient, la nouveauté du pape lui-même, devaient fournir des arguties et des prétextes contre les modifications et les changements. Il importait de les étayer, du moins en apparence, sur les idées, les conseils et les réflexions d'un grand nombre, c'est-à-dire d'une congrégation, d'après l'usage existant à Rome en pareil cas. Je ne puis m'empêcher d'ajouter ici une réflexion. La Providence a permis une seconde chute du gouvernement pontifical onze ans après son rétablissement. Si cette Providence permettait une seconde résurrection, il serait à désirer que le nouveau pouvoir, en trouvant tout changé et détruit de rechef, profitât de ce malheur pour en recueillir plus de fruits qu'on n'en avait tiré lors de la première restauration. En maintenant les constitutions et les bases du saint siége, *il faudrait, d'une manière victorieuse, surmonter tous les obstacles s'opposant aux changements et aux réformes que pourraient avec raison exiger l'antiquité ou l'altération de certaines institutions, les abus introduits, les enseignements de l'expérience, la différence des temps, des caractères, des idées et des habitudes.* Il est permis de formuler ces vœux à celui qui ne les exprime point par mépris des choses anciennes, par amour de la nouveauté ou par singularité d'idées, mais qui ne souhaite tout cela que pour le plus grand bien du gouvernement pontifical, dont il est si fier d'être membre malgré son indignité, gouvernement auquel il reste si profondément attaché qu'il sacrifierait pour lui jusqu'à son existence. »

La Providence a permis une troisième chute du gouvernement pontifical et on sait ce qu'il en est advenu des réformes commencées. Aujourd'hui, le gouvernement temporel du pape est demeuré le plus détestable des gouvernements européens; il est immobile dans ses pires abus. Il n'est pas un seul de ceux qui le soutiennent parmi nous qui pût se plier un seul jour à ce joug d'une tyrannie sénile. M. Crétineau-Joly parle quelque part de cette lèpre périodique des conseils politiques adressés par les puissances européennes au saint-siége. La lèpre, non pas périodique mais endémique, qui ronge le pouvoir temporel, doit être cherchée ailleurs; elle est dans ce monstrueux amalgame d'abus qui trouvent une condition de durée dans leurs propres excès, car on ne saurait toucher à une pierre d'un tel édifice sans le renverser de la base au sommet.

Que ceux qui espèrent encore des réformes sans révolution dans le gouvernement romain lisent avec attention le cardinal Consalvi. Ils sauront ce que vaut une confiance tant de fois démentie. Le cardinal échoua dans ses tentatives les plus raisonnables. Certes, si l'intervention des laïques était convenable quelque part, c'était apparemment dans la direction ou l'inspection des théâtres. Il était encore facile d'ouvrir à des nobles romains la porte du département des grains. « Admettre des laïques dans de tels emplois tou-

jours sous la surveillance d'un prélat, mais à condition que ces emplois seraient réglés de façon à ne pas rendre leur coopération tellement humiliante ou servile que l'honneur les empêchât d'accepter, n'était pas une nouveauté. Les obstacles sus-mentionnés empêchèrent la réalisation du progrès. » La congrégation chargée de la réorganisation du gouvernement s'était contentée d'instituer une garde noble, nouveauté qui parut abominable aux vieux prélats, et de diminuer quelque peu les traitements des prélatures innombrables qui vivaient des anciens abus. C'était un sacrilége inqualifiable pour ces saintes personnes; toucher aux oints du Seigneur c'était offenser Dieu lui-même.

« Bien loin de se prêter aux dispositions nouvelles, — dit Consalvi, — les prélats en devinrent les ennemis les plus acharnés, ils cherchèrent constamment à les ébranler. Cette hostilité porta un véritable préjudice aux affaires. Les protections puissantes dont se glorifiaient les mécontents augmentaient les difficultés précisément en raison de l'indulgence du saint-père, et le gouvernement eut à souffrir dix fois plus qu'il ne fallait de fatigues et de tracasseries pour faire marcher, comme on dit, la machine[1]. »

La plus importante des réformes opérées par Consalvi fut de substituer dans les États romains le libre commerce au régime dispendieux et fâcheux des monopoles. Aucune mesure n'était plus conforme au bien public et d'une nécessité plus évidente dans l'appauvrissement général, résultat de la tourmente révolutionnaire. Elle n'en fut pas moins l'objet de l'opposition la plus vive de la part de tous ceux qui profitaient à quelque degré de l'ancien état de choses, à commencer par le cardinal Braschi, qui, comme secrétaire des brefs, gagnait beaucoup d'argent en délivrant des permissions pour l'exploitation et l'exportation des blés dans le pays. « Il contrecarra le progrès directement et indirectement le plus possible. » Il tourna spécialement sa fureur et son dédain contre celui qui avait introduit le libre commerce et qui le défendait avec vigueur, en dépit des manœuvres de tous les agents subalternes. Le cardinal ne recula pas devant l'éclat d'une démission qui était de nature à ébranler la confiance publique.

III

La partie la plus intéressante des *Mémoires* du cardinal Consalvi, est celle qui concerne le concordat et ses suites. Nous n'avons pas à

1. T. II, p. 237.

retracer l'histoire de cette fameuse négociation. Nous en avons ici même relaté les principaux incidents, et nous en avons fait un historique complet dans notre *Histoire des relations de l'Église et de l'État sous la Révolution française*. Nous insisterons seulement sur les faits nouveaux qui sont exposés dans les *Mémoires* du cardinal. On sait qu'après Marengo, le premier consul entra en pourparlers avec la cour de Rome pour compléter l'ensemble de mesures qui devaient, selon son expression, procurer à la France un grand repos en lui procurant à lui-même un pouvoir énorme et sans contrôle. Il voulait, disait-il, rendre à la religion l'honneur qui lui appartient, et rétablir les autels, comme si le plus grand honneur pour la religion n'était pas la liberté. Nous n'avons pas à revenir sur ses intentions cachées; sa correspondance, ses entretiens et ses discours nous ont suffisamment édifiés sur l'intérêt qu'il prenait à la religion. Dans toute cette affaire il n'a songé qu'à lui-même, à l'extension de son pouvoir, et selon la pittoresque expression de Lafayette, à la petite fiole qu'il voulait se faire casser sur la tête. « Il désirait, dit Consalvi, *que le culte servît uniquement à son but.* » Ce qu'on ne sait pas assez, c'est qu'il porta dans cette négociation une violenee vraiment impardonnable en face de ce gouvernement de prêtres, qu'il avait pourtant promis de traiter comme s'il avait deux cent mille hommes sous ses ordres. Sans doute, il avait raison dans plusieurs de ses exigences, il ne pouvait pas livrer le clergé constitutionnel à toutes les rancunes de la papauté; il devait maintenir l'égalité de tous les citoyens devant la loi et la liberté de conscience, qu'il se garda bien de confondre avec la liberté des cultes. La cour de Rome se montra opiniâtre à réclamer la proclamation du catholicisme comme religion d'État; aucune concession n'était possible à cet égard. Mais en insistant sur ces points essentiels il n'était pas nécessaire de faire du terrorisme à tout propos et de forcer la papauté et ses représentants à traiter de ces graves et délicates affaires, le pistolet sur la gorge. Heureusement pour lui, le premier consul avait pour représentant, à Rome, un homme d'esprit, modéré par tempérament, connaissant par une longue pratique les habitudes de la cour ecclésiastique et sachant pallier et adoucir les furieux éclats de colère du général Bonaparte : c'était Cacault, jacobin corrigé, que son secrétaire, M. Artaud, nous a fait connaître dans son histoire de Pie VII. C'est lui qui, un jour aux Tuileries, eut un mot charmant et hardi qui fit sourire le maître. Napoléon causant d'histoire et de littérature avec Cambacérès, Talleyrand et d'autres personnages de sa cour, entendit l'un d'eux louer Tacite. Il s'écria tout à coup : « Tacite ! Tacite ! ne me parlez pas de ce pamphlétaire ; il a calomnié

les empereurs Tibère et Néron. » M. Cacault s'approche de Napoléon et lui dit à mi-voix : « Sire, esprit de corps! esprit de corps! » Il est certain que sans les adoucissements et les atermoiements de son représentant à Rome, le premier consul n'eût jamais conclu le concordat. Ce fut Cacault qui décida le cardinal Consalvi à se rendre à Paris, après qu'on eut reçu à Rome l'injonction de signer en cinq jours le traité, sous peine de voir tout rompu. Une pareille sommation rappelait le général impétueux plus que le chef du gouvernement : « Je vois là, disait spirituellement Cacault, les douze heures que le commandant en chef accordait à un assiégé sans espoir et sans secours. » Ce fut la tactique constante du premier consul dans toute cette affaire; il ne procéda que par l'intimidation.

Le voyage de Consalvi, à Paris, est raconté par lui avec de minutieux détails. Il oublie seulement de mentionner la grande maladresse dont il se rendit coupable au moment de partir, en écrivant à Naples au chevalier Acton une lettre qui respirait les plus vives alarmes, comme s'il allait tomber au milieu d'une bande de brigands. Cette lettre, qui fut lue à Paris, n'était pas faite pour lui préparer les voies. Fidèle à son système de tout obtenir par l'épouvante, le premier consul voulut recevoir Consalvi devant toute sa cour civile et militaire. Il se garda bien de le prévenir, afin que le coup de théâtre fût complet et étourdît le timide prélat. Laissons Consalvi lui-même raconter cette fameuse entrevue. Ce récit rectifie celui de M. Thiers, qui prétend que le cardinal fut reçu à la Malmaison et que le premier consul se garda bien d'ajouter au trouble du cardinal :

« A l'heure convenue, le maître des cérémonies de la cour est à mon hôtel, comme l'abbé Bernier m'en avait averti; il me prit dans sa voiture, et, seul ainsi avec lui, j'arrivai aux Tuileries. Je fus introduit dans un salon du rez-de-chaussée appelé le Salon des Ambassadeurs. Le maître des cérémonies me dit de rester là quelques moments, jusqu'à ce qu'il eût donné avis de mon arrivée. Je demeurai seul, sans rien voir autour de moi qu'une profonde solitude. On m'avait sans doute dirigé à dessein par ce côté silencieux et désert du palais, afin qu'à chaque pas ma surprise fût plus vive, et plus vive aussi l'impression embarrassée qui devait naturellement en être le résultat. Et en effet, le maître des cérémonies étant revenu peu de moments après, et m'ayant annoncé que je pouvais passer à l'audience du premier consul, m'indiquant du geste une petite porte qui donnait sur le vestibule du grand escalier du palais, j'éprouvai véritablement la même surprise que fait éprouver au théâtre un changement subit de décoration, lorsque d'une chaumière, d'un bois, d'une prison ou de toute autre situation pareille, l'on passe au spectacle éblouissant de la cour la plus magnifique et la plus nombreuse.

« C'était le jour, comme je l'ai su depuis, où avait lieu aux Tuileries la

parade, qui, à cette époque, se renouvelait tous les quinze jours, et à laquelle assistaient les trois consuls qui formaient le gouvernement, les corps de l'État, c'est-à-dire le Sénat, le Tribunat, le Corps législatif, les dignitaires du palais, les ministres, les généraux et les autres fonctionnaires, et un nombre immense de troupes et de spectateurs. Le premier consul voulut me faire aller à l'audience pour la première fois dans cette solennelle occasion, afin de me donner, je le crois, une idée de sa puissance, me frapper d'étonnement, et peut-être aussi de crainte. Il ne sera pas difficile d'imaginer qu'une personne arrivée à Paris la nuit précédente sans être avertie, sans rien savoir des usages, des coutumes ni des dispositions des personnages devant lesquels elle paraissait, et qui était regardée en quelque sorte comme l'auteur responsable du mauvais résultat des négociations poursuivies jusqu'alors, dut ressentir d'un tel appareil, aussi imposant qu'imprévu, une émotion profonde et même le plus visible embarras. Ne pouvant me figurer que ma première audience me serait accordée en public, et ignorant entièrement la circonstance de la cérémonie de cette revue, je pensai que la multitude qui remplissait le vestibule et l'escalier était accourue par curiosité, ayant appris (sans que je pusse imaginer comment) ma présentation aux Tuileries. Le bruit des tambours aux plus hautes marches de l'escalier, les salons et les antichambres remplis de personnages richement vêtus, les grands dignitaires qui s'y pressaient en foule, et qu'il était impossible de reconnaître à leurs costumes et à leur tenue, me pénétrèrent d'une surprise toujours croissante. J'arrivai enfin dans un salon où je vis un seul personnage qui vint au-devant de moi, me salua sans me dire une parole, puis, marchant avec moi et me précédant, m'introduisit dans une pièce voisine. Je ne sus pas alors quel était ce personnage, mais j'appris par la suite que c'était le ministre des affaires étrangères, M. de Talleyrand, nom trop connu dans les annales de la Révolution, pour que j'aie besoin d'y ajouter ici. Je pensai qu'il allait m'introduire dans le cabinet du premier consul, et je me rassurai par l'espoir que je pourrais être enfin seul avec lui. Mais quelle fut ma surprise, lorsque, cette dernière porte s'ouvrant, j'aperçus dans un vaste salon une multitude de personnages disposés comme pour un coup de théâtre. Au fond de la salle, on voyait symétriquement rangés les divers corps de l'État (qui étaient, comme je l'ai su depuis, le Sénat, le Tribunat, le Corps législatif et les hautes cours de la magistrature), et sur les côtés, les généraux, des officiers de tous grades, les ministres, les grands fonctionnaires de l'État, et, en avant de tout le monde, détachés et isolés, trois personnages, que je sus plus tard être les trois consuls de la République. Celui qui était au milieu fit seul quelques pas vers moi, et ce ne fut que par conjecture que je pressentis Bonaparte, conjecture bientôt confirmée par l'attitude du ministre Talleyrand, qui, toujours à mon côté, me présenta à lui. Je voulus alors dire quelque chose pour le complimenter et lui parler du sujet de mon voyage, mais il ne m'en laissa pas le temps, car je fus à peine auprès de lui, qu'il prit la parole aussitôt, et me dit d'un ton bref : « Je sais le motif de votre « voyage en France. Je veux que l'on ouvre immédiatement les conférences. « Je vous laisse cinq jours de temps, et je vous préviens que, si à l'expiration

« du cinquième jour les négociations ne sont pas terminées, vous devrez
« retourner à Rome, attendu que, quant à moi, j'ai déjà pris mon parti pour
« une telle hypothèse. »

On voit combien peu le concordat était pour le premier consul une affaire de conscience et de religion. Il avait, en cas d'échec diplomatique, ses combinaisons toutes prêtes, et il était disposé à faire la guerre au catholicisme en Europe si le pape n'entrait pas dans ses vues. Peu lui importait l'autel qu'il relèverait, pourvu qu'il y pût adosser son trône. Le comte de Cobentzel, ambassadeur d'Autriche, était impatient de voir achever le concordat, précisément à cause de cette possibilité d'un revirement religieux complet de la part du général Bonaparte. « Il me répétait sans cesse, dit Consalvi, que si le premier consul ne s'arrangeait pas avec Rome, s'il se détachait définitivement du chef de la religion catholique, l'incendie et la ruine qui en résulteraient ne se borneraient pas à la France, bien que cette seule perte fût immense pour l'Église, mais que le premier consul voudrait des complices de sa défection, afin d'en diminuer aux yeux des peuples l'impression et l'horreur et d'en empêcher les résultats fâcheux à son autorité; qu'il forcerait la main, comme il l'avait dit plus d'une fois aux autres gouvernements, et entraînerait à sa suite l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Suisse, la Hollande. L'ambassadeur autrichien énumérait les conséquences fatales d'un tel bouleversement et pour la religion et pour l'État. Il me conjurait, pour le bien même de la religion et des divers États, de tenter tout ce qui n'était décidément pas impossible pour la ratification d'un concordat, sans lequel la ruine universelle était irréparable[1]. » Consalvi montra beaucoup de dignité et de fermeté dans cette première audience. Il maintint sa position sans faiblesse et sans provocation. Il fallut se mettre à l'œuvre immédiatement, car l'abbé Bernier, qui représentait le gouvernement français dans la négociation, avertit Consalvi que le traité devait être conclu sous cinq jours. Le premier consul espérait tout de cette presse extrême et de l'effroi des plénipotentiaires du pape.

Chose étrange! c'était le chef du gouvernement français qui, dans cette négociation, représentait sur un point l'ultramontisme le plus excessif, tandis que la papauté défendait les droits des évêques. En effet, le premier consul exigeait que le saint-père déposât les anciens évêques récalcitrants qui ne voudraient pas céder la place à l'organisation nouvelle.

1. T. I, p. 34.

Le pape reculait devant un acte qui lui paraissait à bon droit une usurpation.

« Je m'appuyai, dit Consalvi, sur les maximes qu'on professe en France. Je soutins que les priviléges tant vantés et les si fameuses libertés de l'Église gallicane allaient recevoir, par ce fait, un échec dont les histoires du pays ne renfermaient assurément aucun exemple. Faire déposer par le pontife, grâce à un acte de sa suprême autorité, quatre-vingt-dix ou cent évêques français tous ensemble, au cas où ils se refuseraient à la demande de la démission volontaire qu'on exigeait d'eux, les déposer sans procès, sans jugement, pour leur en substituer de nouveaux; si, disais-je, ce n'est pas injuste, à cause de la fin qu'on veut atteindre, c'est, assurément, attribuer au pape sur les églises de France une autorité telle, que cela suffit pour jeter à terre *le grand colosse de ses libertés et priviléges tant vantés. Et c'était vrai.* »

Sur d'autres points, le premier consul défendait les bases de la société moderne contre les prétentions théocratiques. Toujours est-il que l'on était à une grande distance et que le rapprochement était difficile. On y arriva cependant après vingt-cinq jours de pourparlers. Tout fut préparé pour la signature solennelle. Elle devait avoir lieu chez Joseph Bonaparte le 13 juillet, et le premier consul se proposait de publier cette grande nouvelle dans un dîner de cinq cents couverts qu'il devait donner le lendemain et auquel les plénipotentiaires étaient invités. C'est alors qu'eut lieu une scène incroyable racontée deux fois par Consalvi. Il faut encore le laisser parler lui-même.

« Un peu avant les quatre heures de l'après-midi, Bernier arriva, un rouleau de papier à la main, rouleau qu'il ne développa point, mais qu'il dit être la copie du concordat à signer. Nous prîmes la nôtre, ainsi qu'il était convenu, et nous allâmes ensemble à la maison du citoyen Joseph (comme on disait alors), frère du premier consul. Il me reçut avec les plus grandes marques de politesse.

« Après les compliments d'usage, il nous engagea tous à nous asseoir autour de la table qu'on avait préparée à cet effet, et il dit aussi lui-même, comme avait fait l'abbé Bernier : « Nous en finirons vite, n'ayant rien autre « chose à faire que de signer, puisque tout est déjà terminé. »

« Assis autour de la table, on consacra un moment à la question de savoir qui signerait le premier. Il semblait à Joseph Bonaparte que cet honneur lui était dû comme au frère du chef de l'État. Je lui fis remarquer, de la manière la plus douce et avec la fermeté nécessaire en cette rencontre, que ma qualité de cardinal et de légat du pape ne me permettait pas de prendre le second rang dans les signatures à apposer; que dans l'ancien régime de France, comme partout, les cardinaux jouissaient d'une préséance non contestée, et

que je ne pouvais pas céder en un point ne regardant pas ma personne, mais la dignité dont j'étais revêtu. Je rends à Joseph cette justice, qu'après quelques difficultés, il fit retraite de fort bonne grâce, et me pria de signer le premier. Il devait signer le second, puis le prélat Spina, le conseiller Crétet, le père Caselli, et enfin l'abbé Bernier.

« On mit la main à l'œuvre, et j'allai prendre la plume.

« Quelle fut ma surprise, quand je vis l'abbé Bernier m'offrir la copie qu'il avait tirée de son rouleau comme pour me la faire signer sans examen, et qu'en y jetant les yeux, afin de m'assurer de son exactitude, je m'aperçus que ce traité ecclésiastique n'était pas celui dont les commissaires respectifs étaient convenus entre eux, dont était convenu le premier consul lui-même, mais un tout autre. La différence des premières lignes me fit examiner tout le reste avec le soin le plus scrupuleux, et je m'assurai que cet exemplaire, non-seulement contenait le projet que le pape avait refusé d'accepter sans ses corrections, et dont le refus avait été cause de l'ordre intimé à l'agent français de quitter Rome, mais, en outre, qu'il le modifiait en plusieurs endroits, car on y avait inséré certains points déjà rejetés comme inadmissibles avant que ce projet eût été envoyé à Rome.

« Un procédé de cette nature, incroyable sans doute, mais réel, et que je ne me permets pas de caractériser, — la chose d'ailleurs parle d'elle-même, — un semblable procédé me paralysa la main, prête à signer. J'exprimai ma surprise, et déclarai nettement que je ne pouvais accepter cette rédaction à aucun prix. Le frère du premier consul ne parut pas moins étonné de m'entendre me prononcer ainsi. Il disait ne savoir que penser de tout ce qu'il voyait. Il ajouta tenir de la bouche du premier consul que tout était réglé, qu'il n'y avait plus qu'à signer. Comme je persistais à déclarer que l'exemplaire contenait tout autre chose que le concordat arrêté, il ne sut que répondre qu'il arrivait de la campagne, où il traitait les affaires d'Autriche avec le comte de Cobentzel; qu'étant arrivé précisément pour la cérémonie de la signature du traité, dont il ne savait rien pour le fond, il était tout neuf, et ne se croyait choisi que pour légaliser des conventions admises de part et d'autre.

« Moi, je n'oserais pas, aujourd'hui, affirmer avec certitude s'il disait vrai ou s'il disait faux. Je ne sus pas le reconnaître alors davantage, mais j'ai toujours incliné, et j'incline encore à croire qu'il était dans une ignorance absolue, tant il me parut éloigné de toute dissimulation dans ce qu'il fit durant cette interminable séance, et sans jamais se démentir. Comme l'autre personnage officiel, le conseiller d'État Crétet en affirmait autant, et protestait ne rien savoir, et ne pouvoir admettre ce que j'avançais sur la diversité de la rédaction jusqu'à ce que je la leur eusse démontrée par la confrontation des deux copies; je ne pus m'empêcher de me retourner vivement vers l'abbé Bernier.

« Quoique j'aie toujours cherché dans le cours de la négociation à éviter tout ce qui aurait tendu à suspendre la marche des choses et à fournir prétexte à la colère et à la mauvaise humeur, je lui dis que nul mieux que lui ne pouvait attester la vérité de mes paroles; que j'étais très-étonné du silence

étudié que je lui voyais garder sur ce point, et que je l'interpellais expressément pour qu'il nous fît part de ce qu'il savait pertinemment. Ce fut alors que, d'un air confus et d'un ton embarrassé, il balbutia qu'il ne pouvait nier la vérité de mes paroles et la différence des concordats qu'on proposait à signer, mais *que le premier consul l'avait ainsi ordonné*, et il lui avait affirmé qu'on est maître de changer tant qu'on n'a point signé.

« Ainsi, continua Bernier, il exige ces changements parce que, toute réflexion faite, il n'est pas satisfait des stipulations arrêtées.

« Je ne détaillerai pas ce que je répliquai à un aussi étrange discours, et par quels arguments je démontrai combien cette maxime, qu'on peut toujours changer avant d'avoir signé, était inapplicable au cas actuel.. *Ce que je relevai bien plus vivement encore, ce fut le mode, la surprise employés pour réussir*; mais je protestai résolûment que je n'accepterais jamais un tel acte, expressément contraire à la volonté du pape, d'après mes instructions et mes pouvoirs. Je déclarai donc que si, de leur côté, ils ne pouvaient pas ou ne voulaient pas souscrire celui dont on était convenu, la séance allait être levée. »

Aucun démenti n'a été donné jusqu'ici à ce récit. Il serait pourtant bien important d'établir pièces en main que l'abbé Bernier avait pris sur lui la responsabilité d'une indigne supercherie, car la politique ainsi conduite ne serait plus qu'une affaire de violence et de ruse, et la palme serait au plus effronté.

Le cardinal Consalvi se refusa absolument à signer cette pièce falsifiée, malgré l'insistance de Joseph Bonaparte, et malgré le terrible rendez-vous du grand dîner officiel du lendemain aux Tuileries. On reprit donc la discussion du document en substituant le vrai texte au texte si gravement altéré. Il n'y eut qu'un point où l'on ne put décidément s'entendre : c'est celui qui concernait la publicité du culte catholique pour lequel les plénipotentiaires français ne voulaient pas avec raison constituer un privilége. Le cardinal Consalvi demeura inflexible. Après une délibération de dix-neuf heures, on ne put aboutir, et cependant l'heure du dîner officiel approchait. On devait s'attendre aux plus terribles éclats de la colère du premier consul. Joseph Bonaparte rejoignit son frère à la revue qui précédait le dîner.

« En moins d'une heure il était de retour, révélant sur son visage la tristesse de son âme. Il nous apprit que le premier consul était entré dans la plus extrême fureur à la nouvelle de ce qui était arrivé; que, dans l'impétuosité de la colère, *il avait déchiré en cent morceaux la feuille du concordat* arrangé entre nous; que finalement, cédant à ses prières, à ses sollicitations, à ses raisons, il avait promis, quoique avec une indicible répugnance, d'accepter tous les articles convenus, mais que, pour celui que nous avions

laissé non réglé, il était demeuré aussi inflexible qu'irrité. Joseph ajouta que le premier consul avait terminé l'entretien, en le chargeant de me dire que lui, Bonaparte, *il voulait* absolument cet article tel qu'il l'avait fait rédiger dans l'exemplaire apporté par l'abbé Bernier, et que je n'avais qu'un de ces deux partis à prendre, ou admettre cet article tel quel et signer le concordat, ou rompre toute négociation; qu'il entendait absolument annoncer, dans le grand repas de cette journée, ou la signature ou la rupture de l'affaire. On imagine facilement dans quelle consternation nous jeta un pareil message. Il restait encore trois heures jusqu'à cinq, heure fixée pour ce repas, auquel nous devions assister. Impossible d'énumérer tout ce qui fut dit et par le frère du premier consul et par les deux autres pour me décider à le satisfaire. Le tableau des conséquences qui naîtraient de la rupture était des plus sombres; ils me faisaient sentir que j'allais me rendre responsable de ces maux soit envers la France et l'Europe, soit envers mon souverain lui-même et envers Rome. Ils me disaient qu'à Rome on me taxerait de roideur inopportune, et qu'on m'attribuerait le tort d'avoir provoqué les effets de ce refus. J'éprouvais les angoisses de la mort, je voyais se dresser devant moi tout ce qu'on m'annonçait; j'étais (il est permis de l'avouer) comme l'Homme des douleurs. Mais mon devoir l'emporta; *avec l'aide du ciel, je ne le trahis point.* Je persistai dans mon refus pendant les deux heures de cette lutte, et la négociation fut rompue. »

Il fallait pourtant paraître aux Tuileries. Voici ce qui s'y passa :

« A peine étions-nous entrés dans le salon où se tenait le premier consul, salon que remplissait tout un monde de magistrats, d'officiers, de grands de l'État, de ministres, d'ambassadeurs, d'étrangers les plus illustres invités à ce dîner, qu'il nous fit un accueil facile à imaginer, ayant déjà vu son frère. Aussitôt qu'il m'aperçut, il s'écria, le visage enflammé et d'un ton dédaigneux et élevé :

« Eh bien, monsieur le cardinal, vous avez voulu rompre! soit. *Je n'ai pas besoin de Rome.* J'agirai de moi-même. *Je n'ai pas besoin du pape.* Si Henri VIII, qui n'avait pas la vingtième partie de ma puissance, a su changer la religion de son pays et réussir dans ce projet, *bien plus le saurai-je faire et le pourrai-je, moi. En changeant la religion en France, je la changerai dans presque toute l'Europe, partout où s'étend l'influence de mon pouvoir.* Rome s'apercevra des pertes qu'elle aura faites; elle les pleurera, mais il n'y aura plus de remède. Vous pouvez partir, c'est ce qui vous reste de mieux à faire. Vous avez voulu rompre, eh bien! soit, puisque vous l'avez voulu.

« — Quand partez-vous donc?

« — Après dîner, général, répliquai-je d'un ton calme.

« Ce peu de mots fit faire un soubresaut au premier consul. Il me regarda très-fixement, et, à la véhémence de ses paroles, je répondis, en profitant de son étonnement, que je ne pouvais ni outrepasser mes pouvoirs ni transiger sur des points contraires aux maximes que professe le saint-siége.

« Dans les choses ecclésiastiques, ajoutai-je, on ne peut faire tout ce qu'on

ferait dans les choses temporelles en certains cas extrêmes. Nonobstant cela, il ne me semble pas possible de prétendre que j'aie cherché à rompre du côté du pape dès qu'on s'est mis d'accord sur tous les articles, à la réserve d'un seul, pour lequel j'ai prié qu'on consultât le saint-père lui-même, car ses propres commissaires n'ont pas rejeté cette proposition.

« Plus radouci, le consul m'interrompit en disant qu'il ne voulait rien laisser d'imparfait, et que, ou il statuerait sur le tout, ou rien. Je répliquai que je n'avais pas le droit de négocier sur l'article en question tant qu'il le maintiendrait précisément tel qu'il l'avait proposé, et que je n'admettrais aucune modification. Il reprit très-vivement qu'il l'exigeait tel quel, sans une syllabe ni de moins, ni de plus. Je lui répondis que, dans ce cas, je ne le souscrirais jamais, parce que je ne le pouvais en aucune manière. Il s'écria : « Et c'est pour cela que je vous dis que vous avez cherché à rom-« pre, et que je considère l'affaire comme terminée, et que Rome s'en aper-« cevra, et versera des larmes de sang sur cette rupture. »

« Tandis qu'il parlait, se trouvant proche du comte de Cobenzel, ministre d'Autriche, il se retourna vers lui avec une extrême vivacité, et lui répéta à peu près les mêmes choses qu'à moi, *affirmant plusieurs fois qu'il ferait changer de manière de penser et de religion dans tous les États de l'Europe, que personne n'aurait la force de lui résister, et qu'il ne voulait pas assurément être seul à se passer de l'Église romaine* (c'est sa phrase), qu'il mettrait plutôt l'Europe en feu de fond en comble, et que le pape en aurait la faute et la peine encore. »

Je ne crois pas qu'on ait rien écrit de plus fort et de plus concluant contre l'esprit qui a présidé au concordat que ce récit sincère du principal négociateur. Les jours qui suivirent ces brusques éclats furent pleins d'amertume pour le cardinal Consalvi. Il obtint une demi-satisfaction sur le point contesté au prix des débats les plus prolongés et les plus pénibles. Il se serait sans doute épargné toutes ces peines s'il avait pu prévoir le coup fourré que le gouvernement français tenait en réserve. Les lois organiques, qui reprenaient ouvertement plusieurs des concessions faites dans le concordat, étaient une violation du traité à peine conclu, et les réclamations du pape, pour être vaines, n'en étaient pas moins parfaitement fondées en droit. Il faut lire dans les *Mémoires* du cardinal Consalvi l'expression de l'étonnement indigné qui saisit la cour de Rome quand elle se vit jouée à ce point. Et l'on viendra nous dire encore que le premier consul a rendu la paix à l'Église !

Le cardinal, en racontant le voyage du pape à Paris pour couronner Napoléon, prétend que le saint-père ne fut guidé par aucun motif temporel, et qu'il eut soin de ne pas dire un seul mot des Légations. Consalvi oublie le fameux mémoire qui fut présenté au ministre des cultes au nom de Pie VII pendant son séjour en France. Ce mémoire

débutait ainsi : « Nous avons été longtemps incertain si, en cédant aux invitations répétées de Votre Majesté de vous manifester les demandes de notre cœur, nous devions y faire aucune mention des terres appartenant au domaine du saint-siége. » — « Plaise au ciel, — telle était la conclusion de cette pièce, — que pour votre gloire et votre consolation complète, on puisse écrire de vous ce que nous trouvons écrit dans les monuments de l'Église d'un de nos prédécesseurs, Étienne IV, et de Louis le Pieux, fils de Charlemagne, qui avait reçu de lui la couronne impériale. Le Seigneur daignait accorder à ce pontife tant de protection, qu'il obtint tout ce qu'il demanda à ce prince, au point que ce pieux monarque, dans son amour pour Étienne IV, entre autres dons qu'il lui offrit, fit présent à l'apôtre saint Pierre d'un manoir provenant de ses propres biens[1]. »

Les *Mémoires* du cardinal Consalvi ne sont pas moins intéressants à consulter sur les relations si promptement aigries entre le nouveau Charlemagne et le pontife qui l'avait couronné. Malheureusement Napoléon n'avait plus pour ambassadeur à Rome un homme d'un esprit fin et modéré comme Cacault; le cardinal Fesch qui l'avait remplacé, commit toutes les maladresses qui pouvaient envenimer la situation, et au lieu de calmer l'Empereur, il trouvait encore moyen de l'irriter. Aussi Napoléon ne connut-il bientôt plus de bornes dans sés prétentions hautaines. Le thème de toutes ses lettres à la cour de Rome est le fameux texte : *Rendez à César ce qui est à César*, — développé avec une arrogance insultante, sans son complément évangélique et avec le commentaire que lui donnait un jour le maréchal Davout : « Rappelez-vous que César est celui qui est le plus fort[2]. » C'est bien en effet l'enivrement de la toute-puissance matérielle qui a saisi le conquérant au sommet de sa fortune. De l'insulte à la violence il n'y a qu'un pas, et ce pas fut rapidement franchi. Nos *Mémoires* complètent admirablement ceux du cardinal Pacca pour ce qui concerne le renversement du gouvernement papal et la dure captivité de Pie VII. La conduite de Consalvi fut au-dessus de tout éloge; il souffrit l'exil et la pauvreté avec une fermeté admirable. Il déploya même un courage bien rare quand il revit pour la première fois le puissant empereur. « L'empereur arriva jusqu'à moi... avant que le cardinal Fesch m'eût nommé : — O cardinal Consalvi, dit-il, que vous avez maigri! je ne vous aurais presque pas reconnu. — Sire, répondis-je, les années s'accumulent; en voici dix écoulées depuis que j'ai eu l'honneur de saluer Votre Majesté. — C'est vrai, répliqua-t-il, voilà

1. *Histoire du pape Pie VII*, par le chevalier Artaud, t. II, p. 29, 31.
2. *Souvenirs militaires* du duc de Fézensac.

bientôt dix ans que vous êtes venu pour le concordat. Nous l'avons fait dans cette même salle; mais à quoi a-t-il servi? Tout s'en est allé en fumée. Rome a voulu tout perdre. Il faut bien l'avouer, j'ai eu tort de vous renverser du ministère; si vous aviez continué à ce poste, les choses n'auraient pas été poussées aussi loin. » Garder le silence, c'était pour Consalvi avouer que la papauté avait eu des torts; mais parler était dangereux. Il parla néanmoins et répondit avec une grande dignité : « Sire, si je fusse resté dans ce poste, j'y aurais fait mon devoir[1]. » Le cardinal dut répéter trois fois cette réponse devant l'insistance de l'empereur. A cette même audience, un de ses collègues, le cardinal Despuig montra une âme moins ferme. Comme on le présentait à Napoléon : « Espagnol? dit l'Empereur. Et le cardinal, plein de frayeur, de répliquer : — De Majorque ! » comme s'il reniait sa patrie.

Le cardinal Consalvi montra un courage plus grand encore à l'occasion du second mariage de Napoléon. Sa conscience ne lui permettait pas, ainsi qu'à douze de ses collègues, d'assister à sa célébration, parce que le pape n'avait pas été consulté dans la grave affaire du divorce et que les causes matrimoniales entre souverains sont du ressort exclusif du saint-siége. Il ne pouvait consentir à renier pour sa part les droits du chef de l'Église, surtout aux jours de son humiliation et de sa captivité. Mais il ne se dissimulait pas la gravité de cette démarche; car refuser d'assister au mariage de l'empereur, c'était en contester la légalité et s'exposer aux plus violentes colères de Napoléon. Le cardinal Consalvi et les cardinaux de son opinion résistèrent à toutes les supplications, à toutes les menaces et à toutes les menées de Fouché, ministre de la police. « Quand Napoléon, dit-il, entra dans la chapelle, il jeta tout d'abord ses regards sur les places réservées aux cardinaux. En n'en voyant que onze, ses yeux étincelèrent tellement et son visage prit un tel air de colère et de férocité, que ceux qui l'observaient présagèrent la ruine de tous les princes de l'Église n'assistant pas au mariage. » Les infortunés prélats devaient absolument paraître aux Tuileries lors de la présentation des divers corps de l'État à la nouvelle impératrice. L'empereur les fit tout simplement mettre à la porte, puis exhala sa fureur en s'adressant aux onze cardinaux qui avaient assisté au mariage.

« Ce fut alors — tandis que les cardinaux arrivaient un à un pour saluer respectueusement — que l'empereur, du haut de son trône, adressant la

1. T. II, p. 174.

parole tantôt à l'impératrice, tantôt aux dignitaires et aux princes qui l'environnaient, dit, avec la plus vive animation et la plus grande colère, des choses très-cruelles contre les cardinaux absents, ou, pour parler plus exactement, contre deux d'entre eux, ajoutant qu'il pouvait épargner les autres, car il les considérait comme des théologiens gonflés de préjugés, et que c'était la raison de leur conduite, mais qu'il ne pardonnerait jamais aux cardinaux Opizzoni et Consalvi; que le premier était un ingrat, puisqu'il lui devait l'archevêché de Bologne et le chapeau de cardinal; que le second était le plus coupable du sacré collége, n'ayant pas agi par préjugés théologiques qu'il n'avait point, mais par haine, inimitié et vengeance contre lui, Napoléon, qui l'avait fait tomber du ministère; que ce cardinal était un profond diplomate — l'empereur le disait du moins, — et qu'il avait cherché à lui tendre un piége politique, le mieux calculé de tous, en préparant à ses héritiers la plus sérieuse des oppositions pour la succession au trône, celle de l'illégitimité. Toujours s'enflant de plus en plus dans l'irritation de sa parole et dans la violence des expressions, il accumula tant de reproches contre moi, que mes amis en furent consternés, et me crurent tôt ou tard perdu sans rémission, tant étaient noires et horribles les couleurs sous lesquelles l'empereur dépeignait l'acte que j'avais commis, ainsi que les autres, pour accomplir mes devoirs. Cette fureur de Napoléon contre moi était si réelle, que, dans le premier accès, quand il sortit de la chapelle, le jour du mariage ecclésiastique, il ordonna d'abord de fusiller trois des cardinaux absents, Opizzoni, Consalvi et un troisième dont on ne sait pas le nom avec certitude, mais que l'on croit être Litta ou Di Pietro. Ensuite il se borna à un seul, Consalvi. Je pense devoir la non-exécution de cette sentence à l'amitié du ministre Fouché, qui fit revenir l'empereur sur sa détermination. »

L'empereur se rabattit sur la peine de l'exil, et les cardinaux noirs (ainsi nommés parce qu'on leur enleva le droit de porter la pourpre), furent dispersés sur la surface de la France. Le cardinal Consalvi fut relégué à Reims. C'est dans cette ville qu'il écrivit ces *Mémoires* d'un si haut intérêt dont nous avons essayé de donner une idée; ils s'arrêtent à la fin de ses tribulations, au moment où il allait retrouver à Rome la liberté et le pouvoir et y achever sa noble carrière.

Nous ne saurions mieux conclure qu'en répétant ce mot de Napoléon cité par Consalvi : « A quoi a servi le concordat? » A quoi, sinon à enchaîner l'Église et à la soulever ensuite par une insupportable tyrannie? A quoi, sinon à provoquer les luttes les plus dangereuses entre l'Empire et la papauté? A quoi, sinon à mettre aux mains du grand despote les plus dangereux moyens de satisfaire ses colères et ses caprices dans l'ordre religieux? A quoi, sinon à troubler l'État autant que l'Église et à précipiter la chute de son auteur? Et à quoi sert-il aujourd'hui même, sinon à perpétuer une situation anormale qui n'est la paix que dans la torpeur du sentiment religieux, et qui

devient la guerre dès que la religion ne sommeille plus et secoue ses liens? A quoi sert-il, sinon à entretenir les fictions dangereuses, à dissimuler le vide des croyances sous la complication d'une organisation officielle, ou à préparer des conflits toujours dangereux entre deux grandes puissances qui ne peuvent s'entendre que dans la liberté?

EDMOND DE PRESSENSÉ.

P. S. Ces lignes étaient écrites quand est survenue la convention du 15 septembre qui, en mettant en cause le pouvoir temporel de la papauté par la simple affirmation du principe de non-intervention, pose de nouveau devant l'Europe la question des concordats. Comme l'a très-bien remarqué ici même M. Lanfrey, leur existence est liée à la permanence de l'ancien régime à Rome, puisque ces concordats sont des traités passés entre divers États et le pape-Roi. On ne contestera pas qu'à ce point de vue les *Mémoires* du cardinal Consalvi n'aient un merveilleux à-propos et ne soient une pièce des plus importantes du grand procès politique et religieux dont il est permis aujourd'hui de prévoir l'issue. Rien n'est plus opportun que la peinture fidèle des misérables origines du système qui s'écroule aujourd'hui; rien qui soit mieux fait pour nous encourager à laisser les choses qui sont derrière nous pour marcher vers celles qui sont devant nous, selon l'admirable précepte de l'un des plus grands apôtres du christianisme primitif.

E. DE P.

DE LA
CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS

DIX-NEUVIÈME LEÇON

LE SÉNAT.

MESSIEURS,

Aujourd'hui nous traiterons de la seconde division du pouvoir législatif, ou du Sénat. C'est une des parties les plus curieuses et les plus neuves de la constitution américaine, une de celles qui ont le plus complétement réussi. Mais, avant tout, il faut nous défaire de préjugés et d'erreurs qui nous offusquent l'esprit. Quand on nous parle, à nous, Français, de Sénat, de Chambre haute, nous pensons de suite à la Chambre des lords d'Angleterre ou à la Pairie de la Restauration. Une Chambre haute, c'est, pour nous, une concession faite à l'aristocratie et au privilége, une institution ennemie de la démocratie et qui répugne au génie français. C'est là une très-fausse idée, suivant moi, non pas que j'aime l'aristocratie ou le privilége; en cela je suis aussi Français que personne; mais il suffit d'aller en Angleterre pour voir que la Chambre des lords est tout autre chose qu'une aristocratie égoïste; ce n'est pas à son profit seul qu'elle existe. Dès les temps les plus anciens, la noblesse anglaise s'est rangée du côté du peuple; elle a puissamment aidé à l'établissement et au maintien de la liberté. Ces grands services l'ont rendue populaire, tandis que chez nous la noblesse, toujours liguée avec les rois contre le peuple, n'a été qu'une caste de privilégiés. Les nobles ont généreusement prodigué leur vie sur les champs de bataille, mais dans la vie civile, ils n'ont jamais défendu que leurs intérêts; ils ont été des courtisans, et non pas des citoyens.

En Amérique, le Sénat est populaire, cependant l'Amérique est une démocratie, je dirai même une démocratie beaucoup plus complète que la nôtre, car, si la véritable démocratie est celle où les citoyens ont la plus grande somme de liberté, nous ne pouvons soutenir la comparaison. Il y a donc dans une seconde Chambre autre chose que l'aristocratie, ou le privilége. Les Américains, tout aussi amoureux que nous de l'égalité et de la liberté, ont vu dans un Sénat le modérateur nécessaire de la démocratie, le moyen, non pas d'affaiblir la souveraineté populaire, mais de la fortifier. Nous avons échoué en cherchant cette garantie dans une seule Chambre, les Américains ont réussi en en ayant deux, leur solution vaut donc la peine d'être étudiée.

En tout pays libre, une seconde Chambre est nécessaire; pourquoi? Nous l'avons déjà dit. Une Chambre unique est un pouvoir sans limites, un pouvoir sans limites est un despotisme. C'est en général un despotisme anarchique et mobile, c'est toujours un pouvoir qui ne s'inspire que de lui-même, et qui subordonne à ses intérêts les intérêts du pays.

Je vous ai déjà signalé le sophisme qui a trompé nos législateurs et nos politiques. En France, nous avons toujours confondu la nation et la représentation nationale. La nation est souveraine, donc ses représentants doivent être souverains; voilà quelle est la théorie française. C'est une logique qui est le contraire du bon sens. Les représentants sont des mandataires; les mandataires doivent dépendre de leurs mandants, voilà ce que dit l'expérience. Si vous donniez à quelqu'un le mandat de vous bâtir une maison, et qu'il bâtît une maison à son goût, et non pas au vôtre, sous le prétexte qu'il est votre représentant, vous trouveriez la plaisanterie de mauvais goût; néanmoins c'est ce qu'ont fait toutes nos assemblées uniques; elles ont bâti la maison pour elles-mêmes, et non pour le pays.

Il faut donc diviser le pouvoir législatif, dans l'intérêt de la démocratie aussi bien que dans l'intérêt de la liberté, afin que ce pouvoir soit toujours responsable devant le pays et qu'il reste dans la main des électeurs.

Ce n'est pas seulement contre l'usurpation et la tyrannie du pouvoir législatif qu'il est bon de s'assurer, il faut aussi se garantir de ses faiblesses et de ses entraînements. Rien de plus instable qu'une assemblée unique et qui se renouvelle souvent. Le changement des hommes amène le changement des opinions et la perpétuelle mutation des lois. Une assemblée unique a toujours la fièvre et la donne au pays. Voyez la Convention et toutes les assemblées uniques que nous avons eues; c'est une agitation sans fin. Le temps, cet élément né-

cessaire de toute chose durable, est supprimé; on change pour changer, par jalousie, par impatience, par inquiétude. Et comme on trouve dans les mœurs une résistance invincible, on bouleverse tout à coups de lois. *Corruptissima republica plurimæ leges*, disait Tacite; plus une république est en décadence, plus il y a de lois.

Cette instabilité, disait Hamilton, est fatale au travail régulier, à l'esprit d'entreprise. C'est le règne de l'agiotage, industrie d'un peuple sans lendemain. En diminuant la sécurité du travail, du capital, de la propriété, des personnes même, cette perpétuelle mobilité ruine le fondement sur lequel repose la société; elle affaiblit le respect des institutions, cet attachement aux lois et au gouvernement, sans lesquels il n'y a ni État, ni patrie.

Le seul moyen d'empêcher l'usurpation et l'anarchie, c'est donc de diviser le corps législatif, et de faire régner dans les assemblées l'esprit de suite et la modération. Voilà ce que j'appelle les raisons de nécessité.

A côté de ces raisons de nécessité, il y en a d'autres non moins importantes et qui ont eu une influence plus directe sur la composition de la seconde Chambre, du Sénat, comme on l'appelle en Amérique.

Un peuple vit toujours sur la tradition. Il peut avoir des idées nouvelles, des besoins nouveaux, mais il n'est permis à personne de rompre avec soi-même, et pas plus à un peuple, qui est une collection d'hommes, qu'à un seul individu. Nous ne pouvons du jour au lendemain nous transformer brusquement, et rompre toute attache avec le passé. Si nous examinons quelles sont la plupart de nos idées, nous verrons que ce sont des idées traditionnelles qui servent de transition aux idées nouvelles. Nous vivons sur l'héritage de nos pères, et, comme dit Leibnitz : « Le présent est le fils du passé et le père de l'avenir. »

Maintenant, qui peut représenter les éléments traditionnels d'une nation? Ce ne peut pas être une Chambre mobile, nommée pour peu de temps, et qui arrive pour faire triompher des idées nouvelles, souvent très-fausses; c'est donc s'abandonner au règne de la passion, que d'avoir une seule assemblée. Il faut, dit-on, que la volonté du peuple se fasse; oui, mais les nations comme les hommes ont deux espèces de volonté : la volonté de l'heure présente, et la volonté du lendemain, qui est la raison. Il faut donc laisser aux nations comme aux individus le temps de la réflexion, et ce temps ne peut leur être donné que par un examen multiplié.

De plus, une Chambre n'est pas tout; elle est constituée à côté d'un gouvernement. Ce gouvernement qui maintient la paix et la sécurité publique, représente l'intérêt actuel du commerce, de l'in-

dustrie, de la navigation, des lettres, des sciences et des arts, etc. Où sera sa défense contre l'envahissement d'une assemblée que nulle barrière n'arrête? Là où vous avez une monarchie fortement constituée, les Chambres n'ont qu'un pouvoir de critique, elles passent et disparaissent, le gouvernement reste. Mais dans une république où tous les pouvoirs sont changeants, si vous n'avez pas une Chambre qui représente l'esprit de tradition, de conservation, les intérêts actuels sont exposés à une mobilité incessante, qui paralyse toute la vie de la nation; on ne peut plus travailler, vous êtes dans cette anarchie que nous avons vue en 1848. C'est donc une nécessité pour le maintien du gouvernement républicain, qu'il y ait quelque part un point ferme, une pierre angulaire sur laquelle tout repose. Ce ne peut être un président qui change tous les quatre ans, qui est d'ailleurs emporté par les mêmes passions que le peuple, ce doit être un corps qui soit aussi permanent que possible, si quelque chose peut être permanent dans une république.

Ce n'est pas seulement pour le gouvernement intérieur que cette permanence est nécessaire, c'est aussi pour le gouvernement du dehors. Une nation ne vit pas seule. Elle a des relations avec les puissances étrangères, relations qui s'établissent par des traités; il faut observer ces traités non-seulement à la lettre, mais dans leur esprit. Il y a aussi des alliances entre les nations, et les nations, en face l'une de l'autre, peuvent être regardées comme des individus qui s'engagent par des contrats. Eh bien, ces nations, il faut les trouver quelque part. Si aujourd'hui on traite avec une assemblée, et que demain il y ait une autre assemblée, toujours peu soucieuse de ce qu'ont fait ses devanciers et toute portée à suivre une autre politique, il n'y a pas de traités, pas d'alliances possibles. Aussi voyons-nous que les démocraties sont rarement puissantes au dehors; elles peuvent l'être, il est vrai, à un moment donné, par la guerre, mais vous ne trouvez pas dans les démocraties d'esprit de suite, elles ne peuvent contracter d'alliances durables. Au contraire, chaque fois qu'il y a une aristocratie, vous trouvez une grande politique : à Rome avec le Sénat, à Venise avec le conseil des Dix, en Angleterre avec la Chambre des lords, en Autriche avec le Conseil aulique. L'Autriche est tombée vingt fois, mais elle a derrière elle le conseil aulique, et vous voyez qu'à la fin des guerres souvent désastreuses, et qui sembleraient devoir amener sa ruine, elle finit par se retrouver dans son assiette, et que même souvent elle s'est agrandie. Cela tient à cette persistance politique qui se personnifie dans le conseil aulique. On sait, quand on traite avec l'Autriche, qu'on la retrouvera dix ans, vingt ans plus tard.

Ainsi, partout où il y a l'esprit de tradition, cet esprit qui ne peut se conserver dans la mobilité démocratique, il y a de grandes alliances; partout ailleurs on les cherche en vain. Attachés à la démocratie, mais ayant la conscience de cette faiblesse extérieure, les Américains ont voulu corriger ce vice politique; ils y ont réussi en instituant le Sénat. On a pu traiter solidement avec les États-Unis, et se féliciter des rapports qu'on a eus avec eux. Avec une habileté qu'on ne saurait trop louer, les Américains ont voulu que le Sénat eût seul le contrôle des relations extérieures. Un traité est valable quand il est approuvé par le président et le Sénat. On ne consulte pas la Chambre des représentants. Par suite de la même prudence, l'Amérique ne peut être représentée au dehors que par des ministres et des consuls agréés par le Sénat. C'est de cette façon que les États-Unis en sont arrivés à se faire considérer comme une grande puissance, tandis que pendant la révolution, avec ses congrès qui se renouvelaient sans cesse, l'Amérique ne pouvait traiter avec personne, et nous avons vu que c'était là une des causes de la faiblesse de la confédération.

Ainsi, vous le voyez, pour avoir un gouvernement susceptible de nouer de grandes relations au dehors, pour que l'honneur national soit dignement représenté, il est nécessaire d'avoir une seconde Chambre représentant la permanence et la tradition.

Maintenant, y a-t-il une raison pour que cette assemblée soit impopulaire aux États-Unis? Tout au contraire, car il ne s'est rien fait de grand au dehors et de durable au dedans que cette assemblée n'y ait joué son rôle. C'est ce qui explique comment aux États-Unis le Sénat est un corps beaucoup plus considéré que la Chambre des représentants, et comment, au lieu d'y voir une aristocratie et un privilége, on n'y voit que ce qu'elle est en réalité, la fleur de la représentation nationale, le grand régulateur, le balancier du gouvernement.

Il faut donc écarter de notre esprit un préjugé trop longtemps enraciné. Une seconde Chambre n'est pas nécessairement aristocratique et impopulaire. Ce préjugé qui a été une des grandes causes de l'insuccès de toutes nos constitutions républicaines est démenti par l'exemple de l'Amérique.

Voyons, maintenant, avec quelle habileté les Américains ont constitué leur Sénat.

En Amérique, il y a deux sénateurs nommés par chaque État, sans égard à la population, au territoire ni à la richesse. Les sénateurs sont nommés pour six ans, mais le Sénat se renouvelle par tiers tous les deux ans. Les sénateurs sont nommés par les législatures des

États particuliers. Les conditions d'éligibilité diffèrent peu de celles qu'on exige pour les représentants; il faut avoir trente ans au lieu de vingt-cinq, il faut être depuis neuf ans citoyen des États-Unis, tandis qu'il suffit de l'être depuis sept ans pour être membre de la Chambre des représentants, voilà tout; on a voulu s'assurer d'un peu plus d'expérience. Il faut enfin être habitant de l'État qui vous nomme. Du reste, aucune condition de cens, ni de serment religieux.

Examinons en détail ces diverses conditions.

Quel est d'abord le principe de la représentation? Il y a deux sénateurs par chaque État, sans égard à la population. Ainsi suivant le recensement de 1861, le petit État de Delaware a 113,000 habitants; l'état de Rhode-Island en a 174,000, et ils n'ont chacun qu'un représentant, tandis que l'état de New-York en a trente et la Pensylvanie en a vingt-trois, mais si cette différence est énorme dans la Chambre des représentants, dans le Sénat l'égalité est complète; les États de Delaware et de Rhode-Island ont chacun deux sénateurs comme les États de New-York et de Pensylvanie. La raison de cette égalité, c'est une raison toute locale, comme nous l'avons vu tant de fois; c'est la lutte des petits États et des grands États qui a fini par amener une transaction. Ainsi, cette organisation est particulière à l'Amérique, mais elle a eu des conséquences heureuses qui peuvent nous servir d'enseignement.

Lorsque les treize colonies se trouvèrent en présence après la révolution et cherchèrent à se réunir en un seul empire, les petits États eurent de suite la crainte d'être absorbés par les grands. C'était un sentiment très-juste qui les faisait s'attacher à leur indépendance locale. Ils commencèrent donc à demander l'égalité complète, ils voulurent faire décider que dans la Chambre des représentants comme dans la seconde Chambre, chaque État enverrait un même nombre de députés ayant un même nombre de voix. Les grands États répondirent qu'on arriverait ainsi à ce résultat bizarre de faire gouverner la majorité par la minorité. Il y avait treize États fort inégaux en étendue, en richesse, en population; si les sept plus petits États s'unissaient ensemble pour faire la majorité légale, le tiers de la confédération gouvernerait les deux autres tiers. D'un autre côté, les petits États répliquaient qu'ils ne voulaient pas abdiquer leur souveraineté. Ils disaient qu'il fallait imiter le système du monde, où le soleil attire autour de lui les planètes sans les absorber. Mais on ne fonde pas un empire avec des métaphores; il était trop facile de répondre que les États n'étaient pas comme les planètes, qui ne se touchent pas. Pour régler des intérêts communs il fallait un gouvernement de majorité, et de majorité non pas fictive, mais réelle.

On se décida à terminer le différend par un compromis. On résolut que le nombre des députés dans la Chambre des représentants serait proportionnel à la population, l'élection restant dans les limites de chaque État, et que le Sénat représentant l'indépendance fédérale, chaque État serait représenté au Sénat par deux sénateurs; mais les amis de l'Unité, ou, comme on les appelait en Amérique, de la consolidation, obtinrent, en ce point même, un avantage essentiel. On décida que les sénateurs voteraient, non comme délégués des États, mais comme individus; autrement dit, que chacun des deux sénateurs aurait son vote propre; que dans le Sénat, ce ne serait pas l'État de Rhode-Island ou celui du Delaware qui voterait, mais des sénateurs n'écoutant que leur conscience.

Cette question du Sénat était si grave, qu'un article qui concerne les réformes possibles de la constitution décide expressément qu'aucune réforme ne pourra être proposée par le Congrès aux suffrages du peuple, si par cette réforme il s'agissait de priver les États de leur représentation égale dans le Sénat. Ainsi, c'est une réforme qu'on a mise en dehors de la constitution, et par laquelle les États se sont réservé leur existence individuelle.

Ce système, d'origine bizarre, a donné des résultats excellents. C'est qu'en transigeant et en se faisant des concessions mutuelles, on était arrivé à un principe qui est d'une incontestable vérité en politique, à un principe peu connu ou incompris en France qui est celui-ci : La variété de la représentation est une garantie de la liberté, et donne au pays d'excellentes assemblées.

En France lorsque nous constituons une représentation nationale, nous ne voyons que le nombre. Il nous semble que l'égalité arithmétique soit de l'essence de la démocratie et de la liberté. Que si la nécessité exige qu'il y ait deux Chambres, nous croyons faire beaucoup en les faisant nommer par les mêmes électeurs et en leur donnant une salle séparée. C'est ce que fit la constitution de l'an III. On crut avoir pris des précautions énormes en exigeant que les *Anciens* eussent quarante ans et fussent mariés ou veufs, la loi n'ayant pas confiance dans les vieux célibataires. En d'autres pays on demande que les électeurs payent un cens plus considérable; mais tout cela est insuffisant. Dédoubler la représentation, ce n'est pas lui donner cette pondération, cette variété nécessaire au maintien de la liberté. Deux Chambres, nommées par les mêmes électeurs sous le coup de la même passion, pourront se disputer la faveur populaire, être jalouses l'une de l'autre; cette jalousie pourra être pour le pouvoir exécutif un bon moyen d'amener sa prépondérance; mais qu'est-ce que le pays y gagnera? Tout au plus une certaine garantie pour la

bonne confection des lois par la double discussion; c'est peu de chose. Et d'un autre côté en établissant des conditions de cens, on risque de rendre le Sénat impopulaire. Rendre le Sénat impopulaire, ce n'est pas une solution.

Où est-elle? où les Américains l'ont mise. Si vous ne voulez représenter que le nombre, vous aurez toujours un gouvernement mal constitué. Chez un peuple, il y a autre chose que le nombre. Il y a de grands intérêts légitimes, les grands intérêts municipaux, par exemple, l'industrie, la navigation, l'art, la science, les lettres, enfin des intérêts très-divers qui peuvent n'être pas représentés par l'assemblée nommée par le suffrage universel, c'est-à-dire par le nombre. Si vous donnez à ces intérêts une représentation, cette représentation sera-t-elle dangereuse? Non. Elle représentera autre chose que le nombre, mais non quelque chose d'hostile à la liberté; vous aurez donné aux intérêts la sécurité dont ils ont besoin, vous aurez une discussion véritable et des points de vue différents. Ainsi, je suppose qu'on donne à la France un Sénat composé de sénateurs nommés par chaque département, puis de quelques sénateurs représentant les grands corps de l'État, ou bien représentant l'industrie, les lettres, les sciences, les arts, vous aurez là cent vingt ou cent trente sénateurs qui seront la personnification des intérêts vivants du pays. Il est évident que la réunion de ces hommes-là verra les choses d'un autre point de vue que la Chambre nommée par la masse des électeurs. Elle aura une tendance particulière à défendre avec plus ou moins de vivacité telle ou telle question. Il y aurait là un grand élément modérateur; ce sera la voix du pays tout entier, la représentation des idées et des intérêts, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus fort et de plus vivace chez les hommes. Ce sera le contre-poids des passions du moment.

Voilà certes un des plus grands problèmes de la politique. L'Amérique en a trouvé la solution dans la représentation des États. Ces États sont quelque chose de très-vivant. Il y a ainsi dans le Sénat des représentants du nord et du midi, et par conséquent des éléments de stabilité et de variété. C'est une des choses que nous comprenons le moins en France. Nous sommes tous mathématiciens sans savoir les mathématiques, nous sommes des logiciens à outrance sans savoir la logique, rien ne nous plaît que l'uniformité. Cette uniformité peut être bonne dans les choses matérielles. Faites des rues droites, rien de mieux; mais si vous vouliez soumettre tous les hommes à la même taille, je plaindrais la nation soumise à ce supplice de Procuste. Est-il plus raisonnable de soumettre au nombre l'infinie diversité des droits et des intérêts? La variété, c'est la vie, et l'uniformité, c'est la mort, comme le disait Benjamin Constant.

Voilà donc ce qu'ont trouvé les Américains en donnant des sénateurs à chaque État. Le hasard les a servis. Maintenant comment sont nommés ces sénateurs? Randolph proposa dès le commencement qu'on les fît nommer en chaque État par la Chambre des représentants. En d'autres termes, il proposait de faire ce qu'on a fait en France en 1848, lorsqu'on décida que l'Assemblée législative nommerait les conseillers d'État. En 1848, la chose pouvait se défendre. Le conseil d'État n'était pas un corps populaire, c'était un conseil de gouvernement. Mais il n'y a de pouvoir populaire que celui qui a ses racines dans la nation. Une assemblée est comme un arbre qui doit plonger dans le sol; c'est là qu'elle trouve la séve qui la nourrit. La force des assemblées c'est cette communauté de l'électeur et du député qui fait que le député ne parle pas en son nom propre, mais au nom de tous ceux qui sont derrière lui. Il était donc nécessaire si on voulait avoir un Sénat, une seconde assemblée, qu'elle eût aussi ses racines dans le peuple. Et c'est là ce que nous n'avons jamais compris en France. Nommer une assemblée héréditaire comme l'était la pairie de la Restauration dans un pays sans aristocratie, ou établir une pairie viagère dont les membres sont choisis par le roi comme ils l'étaient en 1830, ou par l'empereur, comme le sont aujourd'hui les sénateurs, ce n'est pas donner à cette assemblée une racine populaire. Cette assemblée ne représente rien; elle n'est ni le pouvoir, ni le peuple. La Chambre des représentants sera évidemment plus forte que sa rivale, et il importe au contraire au maintien de l'ordre et de la liberté que la seconde assemblée ne soit pas moins populaire que la première. C'est ce que comprirent les Américains quand ils rejetèrent le système de Randolph.

On proposa de faire nommer le Sénat par le peuple. Mais là se trouvait un autre danger. On voulait une assemblée modérée qui fût une garantie pour le gouvernement et pour les relations extérieures; on ne pouvait s'en remettre au suffrage universel, qui aurait envoyé une Chambre animée des mêmes passions que la Chambre des représentants. On décida donc que l'élection par le peuple serait écartée.

Mais comment trouver un mode d'élection populaire, et cependant ne pas charger le peuple de faire l'élection? C'est là la difficulté que résolut la constitution. Elle chargea les assemblées de chaque État de nommer les sénateurs. Vous savez que chaque État s'est établi sur les mêmes principes que la confédération elle-même. Dans chaque État, il y a deux Chambres : un Sénat et une Chambre des représentants. On décida que ce seraient ces deux Chambres, produits de l'élection populaire, qui nommeraient les sénateurs; on leur laissa du reste la faculté de régler elles-mêmes les conditions de l'élection. Dans

quelques-uns des États, les deux Chambres se réunissent, et nomment conjointement les sénateurs; en d'autres chaque Chambre vote séparément, mais doit s'accorder avec l'autre sur le choix du candidat. Si elles ne peuvent s'entendre, on fait une réunion et cette réunion fait les élections.

Cette élection, comme vous le voyez, n'envoie à Washington qu'un très-petit nombre de sénateurs. Il y avait au lendemain de la Révolution treize États, vingt-six sénateurs et trois millions d'habitants aux États-Unis. Aujourd'hui, d'après le recensement de 1861, il y a trente et un millions d'âmes et soixante-six sénateurs.

Comme vous l'avez vu dans la dernière leçon, les Américains n'ont jamais aimé les grandes représentations; il n'y a dans la Chambre des représentants que deux cent vingt-trois membres, quand les Anglais en ont six cent soixante-neuf dans la Chambre des communes. Pour le Sénat, il y avait des raisons particulières d'avoir un petit nombre de membres. D'abord, si on avait envoyé un grand nombre de délégués au Sénat, les États auraient perdu la souveraineté, ils n'auraient pu suffisamment inspirer les sénateurs de leur esprit; mais la grande raison, c'est qu'on donnait au Sénat des pouvoirs de gouvernement. C'est lui qui accepte le cabinet du président, qui approuve les choix diplomatiques, qui accepte et rédige les traités. On ne pouvait charger une assemblée très-nombreuse de cette mission. On voulait avoir une réunion d'hommes capables, et qui pût discuter portes fermées lorsqu'un traité serait apporté par le président. C'est une preuve de sagesse du peuple américain d'avoir décidé que le Sénat ne serait pas nombreux. On a trouvé là un autre avantage, c'est de donner une grande importance aux sénateurs. Ce qui fait en effet la valeur des membres d'un corps, c'est qu'ils ne soient pas très-nombreux. Il est évident que si l'Académie française se composait de sept à huit cents personnes, elle ressemblerait à l'Académie de .....; je ne voudrais rien dire de désagréable à personne.

Pour les sénateurs, c'est un grand avantage que le pays les connaisse individuellement. Ainsi, dans telle ou telle affaire, on se disait : Que fera Clay, Calhoun, Webster? ils ont donc une grande influence sur l'opinion et sur le pays. Or, toute influence individuelle est un élément de modération. C'est par la passion que la foule est puissante, c'est par la raison, c'est par les services rendus, qu'un individu peut avoir prise sur la nation.

Si on avait deux Chambres ainsi étroitement composées, ce serait une mauvaise chose; il est important que le nombre, que la masse de la nation soient représentés et il faut qu'ils soient représentés, par un assez grand nombre de députés, si l'on veut que la représentation

soit en rapport avec tous les intérêts; mais une seconde Chambre qui est un conseil de législation et de gouvernement peut être composée d'un petit nombre de membres, et l'expérience prouve que l'Amérique a bien fait.

Parlons maintenant de la durée des sessions du Sénat.

C'est ce qu'il y a de plus original dans l'organisation de ce corps. Il fallait qu'on pût trouver un point fixe autour duquel tout tournât, un point immuable qu'on trouvât toujours quand les autres pouvoirs de l'État disparaissent momentanément. En 1848, vous vous rappelez que la constitution était faite de telle façon qu'au mois de mai 1852, le président arrivait à l'expiration de son pouvoir, à l'heure même où la Chambre y arrivait de son côté, si bien qu'à cette date fatale le pays devait se trouver en l'air et sans gouvernement. C'est ce qui peut toujours arriver avec des pouvoirs électifs comme ceux de l'Amérique. Tous les quatre ans, ces pouvoirs s'évanouissent pour reparaître sous une forme nouvelle. Il fallait donc mettre quelque part un pouvoir stable et permanent. Ce pouvoir, ce fut le Sénat. On voulut d'abord le faire viager : c'était l'idée d'Hamilton. On avait devant soi l'exemple de l'Angleterre, la grandeur de la Chambre des lords. Il semblait nécessaire d'avoir un pouvoir qui durât toujours. On ne se rendait pas compte que ce serait constituer une aristocratie dans un pays qui la détestait. Les Américains ont trouvé le moyen de ménager le principe de perpétuité et le principe électif, et cela par le moyen suivant. Le Sénat est permanent; mais chaque sénateur n'est nommé que pour six ans, et le Sénat se renouvelle par tiers tous les deux ans; en d'autres termes, tous les deux ans il y a un tiers des sénateurs, c'est-à-dire vingt-deux sénateurs, qui se retirent. On a pris soin que, parmi les vingt-deux sénateurs sortants, il n'y en ait pas deux qui soient du même État. Il y a donc vingt-deux États différents qui, tous les deux ans, renouvellent une partie de leur députation.

L'expérience a prouvé que jamais la proportion des sénateurs non réélus ne dépassait la moitié de l'élection. Il en résulte donc que tous les deux ans il y a tout au plus un sixième du Sénat qui se renouvelle. Or une assemblée peu nombreuse, qui se renouvelle aussi insensiblement, est à vrai dire permanente; elle n'est pas troublée par l'arrivée des nouveaux venus. Quand un homme entre dans le Sénat américain, quel que soit son talent, il lui faut quelque temps pour prendre les habitudes de l'assemblée et savoir à qui il peut se joindre; il ne peut y prendre de suite cette influence qui est si fréquente dans les grandes assemblées renouvelées, et où un homme nouveau peut entraîner la foule. Il y a donc un esprit de corps qui fait qu'on pour-

rait écrire l'histoire de la politique du Sénat américain, tandis qu'il n'est pas possible d'écrire l'histoire des assemblées qui se sont succédé chez nous depuis soixante-dix ans, à moins de la résumer d'un seul mot : Confusion.

Il n'est pas à craindre que le Sénat rapporte tout à lui, comme ferait un corps héréditaire ou viager. Quand on n'est nommé que pour six ans, on respecte toujours ses électeurs. D'un autre côté, le Sénat a ses habitudes et peut se considérer comme permanent, de même que les académies où tout se renouvelle insensiblement, peuvent se considérer comme permanentes. C'est donc une institution qui présente l'avantage des aristocraties, sans en avoir l'egoïsme, et qui a aussi l'avantage de l'élection sans en avoir la mobilité. Rien n'empêcherait le peuple, si le Sénat contrariait les idées populaires, d'envoyer un tiers de membres nouveaux dans le Sénat tous les deux ans, et un tiers de membres nouveaux changera toujours la face d'une assemblée.

C'est ainsi qu'on a su instituer au sein d'une démocratie un pouvoir électif et permanent.

Ce système a cela de curieux que s'il ressemble à quelque chose, c'est au Sénat romain. Le Sénat romain, que nous admirons de confiance et que nous considérons comme une aristocratie, était bien une aristocratie, mais une aristocratie mobile, d'un caractère tout à fait populaire. Le Sénat était composé à Rome, vous le savez, de gens choisis par les censeurs. Tous les cinq ans ils dressaient la liste du Sénat. Mais le choix n'était rien moins qu'arbitraire. C'étaient les magistrats nommés par le peuple durant ces cinq années qui venaient prendre place dans le Sénat, après y avoir siégé durant leurs magistratures, si bien que le Sénat était populaire dans ses racines, puisqu'il n'y avait pas un magistrat nommé par le peuple, depuis le rang de questeur, qui ne devînt sénateur. Le Sénat absorbait donc tout ce qu'il y avait de vivant à Rome. Quiconque avait été mêlé aux grandes affaires devenait sénateur, ce qui nous explique à la fois comment cette grande assemblée avait sur le peuple une autorité sans pareille, et comment on n'y voyait que des hommes d'État.

En Angleterre, c'est la même chose, avec cette différence que c'est la sagesse des hommes qui, dans ce pays, fait la bonté du système. En Angleterre, c'est un usage constant de ne pas laisser s'élever un homme supérieur dans la Chambre des communes, sans qu'il ne soit absorbé, tôt ou tard, par la Chambre des lords. C'est pour cela que les Anglais voient avec une tranquillité parfaite les hommes qui grandissent dans l'opinion. Leur popularité n'est jamais un danger.

Il n'est pas de conservateur qui ne dise : Un jour ce fougueux tribun sera des nôtres; et il faut dire que la tentation est bien douce, et que des hommes de talent, comme lord Brougham et bien d'autres, vont se reposer volontiers dans la Chambre des lords. Depuis un siècle, la très-grande majorité de la Chambre des lords est ainsi composée d'hommes entièrement nouveaux. Ce qui nous fait illusion, c'est qu'en Angleterre on prend des noms de pairies. Nous ne reconnaissons plus sous ces noms les chefs d'oppositions, lord Chatam nous cache Pitt, mais on peut dire que tout ce qu'il y a eu de vivant, d'actif, d'hommes éminents depuis un siècle, en Angleterre, a fini par aller se reposer à la Chambre des lords.

C'est ainsi qu'en Angleterre, comme en Amérique, comme à Rome, on a établi ce principe excellent, qu'il faut que l'aristocratie naturelle du pays ait sa place, et qu'un pays n'est bien gouverné que lorsqu'il a pour chefs ses hommes les plus capables et les plus distingués. En Angleterre, les services de l'aristocratie nouvelle protégent et défendent l'aristocratie héréditaire. En Amérique, il n'y a pas d'aristocratie héréditaire, mais il y a de grands noms qui se sont faits eux-mêmes; il y a des chefs d'opinion. Pour qu'ils ne soient pas dangereux, pour qu'ils mettent au service du pays leur génie ou leur talent, on les envoie au Sénat. Voilà le principe accepté par la constitution des États-Unis. Elle a fait du Sénat une aristocratie élective. On n'y trouve rien de cette basse jalousie qui empêche de s'élever dans la vie politique tout homme qui s'élève dans la société, et qui appelle cet abaissement le triomphe de la démocratie.

Voilà donc sur quels principes profondément justes est formé le Sénat d'Amérique. Maintenant comment fonctionne-t-il? A toute assemblée il faut un président. Aux États-Unis, le président du Sénat n'est pas nommé par le Sénat, mais par la constitution. C'est le vice-président des États-Unis qui est président du Sénat. Je ne dirai pas avec un Américain qu'on l'a mis là parce qu'on ne savait qu'en faire; je crois qu'une raison très-grande a dicté ce choix. D'abord il faut toujours chercher dans ce qui se fait en Amérique une imitation anglaise. On ne peut comprendre l'Amérique quand on ne connaît pas l'histoire anglaise. En Angleterre, la Chambre des communes nomme son *speaker*, mais le chancelier n'est pas nommé par la Chambre des lords. On a suivi le même système aux États-Unis. Mais il y a une raison meilleure. Les sénateurs étant en petit nombre, et représentant les États, si le président avait été pris parmi les sénateurs, quel aurait été son vote? Le président aurait-il voté ou lui eût-on refusé ce droit? S'il avait voté, c'était lui donner une autorité plus grande qu'à un membre ordinaire. C'est donc un État, celui auquel aurait appartenu le pré-

sident, qui aurait bénéficié de cette influence, d'autant plus qu'il est toujours nécessaire, dans une assemblée, de pouvoir la départager quand il y a doute dans le résultat d'un scrutin. Il fallait avoir une voix qui pût départager le Sénat. Or, donner cette voix au président, c'était donner trois voix à un État. Lui aurait-on retiré le droit de voter, l'État n'aurait plus eu qu'une voix. On nomma donc président du Sénat le vice-président des États-Unis, qui représente toute l'Union. On avait en lui un président que tout le monde pouvait accepter. Du reste s'il a une voix pour départager l'assemblée, il ne vote pas ordinairement comme sénateur.

C'est ainsi qu'on a été conduit à choisir pour président du Sénat le vice-président des États-Unis. On lui a donné d'ailleurs des pouvoirs excellents pour un homme qui gouverne une assemblée. C'est lui qui règle l'ordre du jour et qui a la direction des débats. Nous avons la manie de faire des règlements grâce auxquels la première partie des séances se passe à se quereller. Je crois qu'il serait utile d'imiter les usages anglais et américains qui donnent au président un bien plus grand pouvoir, sauf l'approbation de la Chambre. Le *speaker*, le président, est une espèce de magistrat dont la parole est acceptée de tout le monde. On économise un temps considérable. Il est vrai qu'on perd l'occasion de parler inutilement; mais les Anglais n'y tiennent pas.

Le président du Sénat, lorsqu'approche la fin de la session, se retire, et on le remplace par un président temporaire, *pro tempore*, selon l'expression américaine. La raison en est singulière, et montre bien comment les Américains étaient attachés à cette idée d'avoir un corps permanent; c'est que dans l'intervalle des sessions, le président des États-Unis pourrait mourir. Or, le vice-président remplaçant le président, il pourrait arriver que le Sénat n'eût pas de président. Pour éviter cela, le Sénat prend cette précaution de mauvais augure pour le président.

En parlant de l'organisation du pouvoir exécutif, nous verrons quel est le contrôle du Sénat sur les membres du cabinet, mais il y a un pouvoir qui appartient au Sénat en sa qualité de corps politique, et qu'il est bon d'examiner aujourd'hui. C'est la juridiction politique.

Il est partout nécessaire de maintenir les fonctionnaires publics dans le devoir, car les fonctionnaires publics, par cela même qu'ils sont armés d'une grande puissance, sont assez disposés à en abuser. Comment les maintenir dans la limite de leurs devoirs? En Angleterre, on a le système de la responsabilité ministérielle qui bride les ministres et peut les faire rentrer dans la classe des simples citoyens.

En Amérique, on n'a pas la responsabilité ministérielle. Il était donc utile d'assurer d'une autre façon l'obéissance des grands fonctionnaires. C'est ce qu'on a fait par un moyen ingénieux qui met le système américain au-dessus du système anglais.

La responsabilité ministérielle, telle qu'elle existe en Angleterre, est une garantie bien plus efficace du gouvernement populaire que la plupart des systèmes inventés par les constitutions que nous avons imaginées depuis soixante ans. Elle n'est pas cependant de date très-ancienne. Jusqu'au commencement de ce siècle, on a vu des souverains qui tenaient à garder leurs ministres et qui les imposaient à la Chambre. Mais peu à peu on reconnut à la Chambre des communes le droit de déférer les ministres à la Chambre des lords qui les juge : il s'est donc établi une justice politique. La Chambre des communes peut se porter accusatrice et déférer un des grands fonctionnaires à la Chambre des lords. La Chambre haute se constitue en cour de justice et prononce sur le sort de l'accusé. Le grand défaut de cette justice politique, c'est qu'on ne sait jamais dans quelles limites la contenir. Si vous faites une loi pour spécifier tous les abus de pouvoir possibles d'un ministre, il faudrait une loi qui, à elle seule, remplirait plusieurs in-octavo. Il faut donc laisser la définition du crime à l'accusation. De même, c'est le juge qui fixera la peine et qui l'appliquera. Mais alors on tombe dans un danger véritable, qui est de faire de la justice un instrument de vengeance, et si, comme en Angleterre, on se croit le droit d'appliquer la peine du bannissement et même la peine de mort, on est tout près de tomber dans les abus, dans les excès qui ont fait tant de tort à la révolution française. Cependant, en Angleterre, on est resté dans ces idées. La dernière condamnation que je connaisse est celle qui fut prononcée en 1805, contre lord Melvil qui avait disposé arbitrairement de l'argent public, qui avait fait une dépense dont il justifiait mais qui n'avait pas été autorisée par le Parlement. Il fut déféré à la Chambre des lords et l'accusation tomba. En Amérique, on était en présence de ces précédents, mais avec une sagesse qu'on ne peut trop louer chez les fondateurs de la constitution, on sentit qu'il y avait un danger immense à remettre la justice criminelle entre les mains d'un corps politique. C'est au jury, c'est-à-dire aux citoyens seuls qu'il appartient de décider de la vie et de la liberté d'un citoyen.

On adopta la procédure anglaise, mais on renferma la compétence du Sénat dans ses justes limites. A un tribunal politique, on n'attribua qu'une juridiction politique. Il est établi par la constitution, que si un fonctionnaire public est déféré au Sénat par la Chambre des représentants, le Sénat le juge, mais ne peut prononcer que la peine

de la dégradation. Il peut dire : Tel juge ne sera plus juge, et en même temps prononcer contre lui l'interdiction d'occuper aucune autre fonction publique sur le territoire des États-Unis. Mais le Sénat ne peut aller plus loin. La peine n'atteint pas l'homme, mais le fonctionnaire. Mais si l'accusé a commis un crime qui n'est pas seulement politique, s'il a, par exemple, appelé l'ennemi, une peine politique serait trop douce pour un pareil crime. En ce cas, la loi américaine déclare que rien n'empêche de poursuivre le coupable devant les tribunaux ordinaires. Le Sénat ne décide qu'une chose, c'est que tel fonctionnaire a été destitué pour tel méfait ; le reste ne le regarde pas. Il y a une séparation complète entre le droit commun et le droit politique. Il y a un tribunal spécial pour les hommes publics, mais pas de tribunaux d'exception. C'est une des innovations les plus remarquables de la constitution américaine. Chez nous on a organisé une grande cour politique à laquelle on donne des pouvoirs de droit commun; c'est un tribunal d'exception. Vous avez beau me dire que la Cour donnera l'éclatant exemple du respect de la loi, il n'en résulte pas moins que je ne serai pas jugé par le jury de mon pays et suivant les formes et les garanties ordinaires. La sagesse des hommes n'empêchera pas qu'il n'y ait des lois et des juges d'exception. Quand, au contraire, vous avez mis la liberté et la vie des citoyens sous la sauvegarde du droit commun, que vous avez établi que dans aucun cas vous ne pouvez soustraire un homme à la justice ordinaire, vous avez donné une grande garantie à la liberté. Cette justice politique, qui se passe entre le fonctionnaire et le Sénat, et qui ne touche pas à l'homme, est selon moi bien digne d'imitation.

Du reste les exemples de cette justice politique sont très-rares. Il y en a quatre : L'exemple d'un sénateur qui s'était mêlé à une entreprise pour envahir l'Amérique espagnole. Le Sénat déclara qu'on ne pouvait poursuivre un sénateur en le considérant comme fonctionnaire; il est autre chose, et d'ailleurs, aux États-Unis, chaque Chambre a le droit d'expulser ses membres, et n'a pas besoin d'une juridiction spéciale.

Deux autres accusations ont été portées contre des membres de la cour fédérale, mais n'ont pas abouti à une condamnation. La quatrième portait contre un juge, homme autrefois capable, qui s'était abruti en buvant. Le Sénat de 1803 prononça la dégradation. Le juge fut expulsé.

En Amérique comme en Angleterre, les juges sont nommés pour tout le temps que dure leur bonne conduite, ce qui veut dire pour toute leur vie. Il n'y a donc qu'un moyen de les écarter de la cour

fédérale, c'est de les dégrader, ce qui se fait en les renvoyant devant le Sénat.

Vous voyez combien d'idées neuves, pour des Français, se sont fait jour dans la constitution américaine. On a constitué un pouvoir modérateur de la législation, du gouvernement et du peuple, et qui cependant est populaire. Ce corps peu nombreux, composé de la véritable aristocratie, l'aristocratie des hommes capables, est permanent, en apparence, tout en se modifiant comme se modifient toutes choses vivantes, peu à peu, insensiblement; il offre toutes les garanties de sagesse, d'expérience qu'on peut désirer dans une démocratie. Je n'hésite pas à le dire, c'est grâce à cette institution que la démocratie américaine a pu prospérer; c'est parce qu'il y avait au sommet de cette démocratie, un corps, composé des hommes les plus remarquables de l'Amérique, gardien des grands intérêts du pays contre l'entraînement des passions populaires, que cette démocratie a pu se développer sans danger.

Combien de fois le Sénat n'a-t-il pas apaisé les ferments de la guerre civile! La discorde entre le Nord et le Sud a été écartée deux fois par M. Clay. C'est là, c'est dans le Sénat qu'est l'élément de durée. Il est pour ainsi dire les os et la charpente du corps politique. Or cet élément a toujours manqué dans les démocraties. A Rome, c'est le jour où le Sénat a faibli que la démocratie a commencé à être prépondérante, et a été se perdre entre les bras des Césars. Dans notre révolution, ce qui a manqué, ce n'est pas le patriotisme, le dévouement, c'est un élément de stabilité. La royauté décrépite n'inspirant plus de confiance, l'assemblée étant poussée par les passions du dehors, on est arrivé de suite à l'anarchie. De même en 1848, pourquoi la République a-t-elle succombé? Parce qu'elle manquait de stabilité, quoique rien ne fût plus facile alors que de constituer une république au moment où tout le monde la voulait, ou faisait semblant de le vouloir. Au lieu d'établir un Sénat qui aurait garanti et sauvé la liberté, on abandonna le peuple à ses passions. Et pour servir ces passions, il y a toujours des hommes qu'on rencontre à ces époques troublées, prétendus démocrates, flatteurs de la foule, qui sont les ennemis les plus dangereux de la liberté, car ils commencent par la déshonorer, et finissent par la tuer à leur profit.

Édouard Laboulaye.

LES

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

DE LA GRANDE-BRETAGNE

La *Revue d'Édimbourg* du mois d'octobre contient d'intéressants détails sur les *Sociétés coopératives* de la Grande-Bretagne.

L'article qui traite cet important sujet est surtout remarquable par l'absence de toute théorie préconçue, de toute prétentieuse déclamation. C'est un simple exposé d'un grand fait industriel, qui, s'accomplissant à petit bruit, démontre d'une manière irréfutable les bienfaits de la liberté dans le travail, les bienfaits de la liberté d'association, les bienfaits de l'initiative individuelle sans contrôle du gouvernement, sans direction ni intervention officielle.

Le principe coopératif repose sur cette donnée bien simple, que, dans une entreprise industrielle, il y a profit pour les ouvriers à s'en faire les capitalistes; et que, non-seulement il y a surcroît d'avantages matériels, mais encore, ce qui vaut mieux, surcroît de dignité. Enfin, toute la communauté sociale y gagne en même temps; car le vieil antagonisme entre le capital et le travail n'existant plus et ne pouvant plus exister, le principe coopératif coupe court à toutes les commotions industrielles connues sous le noms de grèves, coalitions, etc., plus funestes aux ouvriers qu'aux maîtres les plus tyranniques. Quelle que soit la légitimité des soulèvements de cette nature, c'est l'ouvrier soulevé qui en est la première victime; et s'il se rencontre quelque capitaliste plus accommodant que d'autres, ce ne sera jamais qu'un Ménénius, calmant les passions avec des fables.

Ce qui se passe aujourd'hui même en Angleterre est une des plus tristes pages à ajouter à l'histoire désastreuse des grèves, en même temps qu'un argument des plus invincibles en faveur du principe coopératif.

Des milliers d'ouvriers mineurs sont actuellement en chômage volontaire, mangeant leurs épargnes, portant de profondes atteintes à la richesse générale du pays. Dans l'industrie métallurgique, des ouvriers de Birmingham et de Sheffield sont entrés dans la même

voie d'une guerre-suicide. Nous n'avons pas à examiner s'ils ont tort ou raison : nous constatons le fait; fait inévitable par intervalles, tant que les intérêts du capital seront en opposition, ou même sembleront en opposition avec ceux du travail.

Mais enfin, comment s'est résolu le problème de la réunion, dans les mêmes mains, du capital et du travail? Quelle a été l'origine des sociétés coopératives?

C'est une histoire dont les commencements sont fort modestes. Ce qui du reste est un premier présage de succès. Car, ainsi que le dit de Maistre, rien de grand n'a de grands commencements.

Au mois d'octobre 1844, il y a juste vingt ans, quarante ouvriers tisserands de Rochdale se sont dit qu'il vaudrait mieux travailler pour leur propre compte que pour le compte d'un tiers auquel reviendrait le profit de leurs peines. Ils comprenaient bien que leurs produits trouveraient un facile écoulement en faisant disparaître du prix de vente les bénéfices d'un ou plusieurs intermédiaires. Fabriquant d'ailleurs un produit d'un usage commun, la flanelle, ils pouvaient commencer eux-mêmes à être leurs propres consommateurs. Seulement, il fallait, au préalable, réunir un petit capital pour se mettre à l'œuvre. Le moyen fut bien simple : chacun d'eux préleva sur son travail deux pence (quatre sous) par semaine, jusqu'à ce qu'ils eussent réuni une somme totale de vingt-huit livres sterling (700 francs). Voilà la mise de fonds qui fut le point de départ des capitalistes travailleurs,

Devenus complétement maîtres d'eux-mêmes, affranchis comme hommes et comme travailleurs, les ouvriers de Rochdale portèrent dans leur industrie l'activité que l'on consacre à sa propre chose; et le premier essai fut si fructueux, qu'ils ne tardèrent pas à avoir de nombreux imitateurs dans les autres branches d'industrie. Les sociétés coopératives se multiplièrent : celle de Rochdale avait commencé par une boutique de flanelle; d'autres construisirent des moulins à farine, des usines à coton, à laine, prirent des fermages, bâtirent des cottages, fabriquèrent des souliers, des chapeaux, des habits. Il se créa ensuite des rapports mutuels entre toutes ces sociétés, et le principe coopératif devint un lien général de fraternité. Il en résulta ce grand avantage qu'elles furent l'une pour l'autre autant de clientèles de consommateurs, et qu'elles convinrent entre elles de certaines règles générales de morale et de discipline. Ainsi, certaines professions sont d'un commun accord exclues du domaine coopératif, par exemple les banques, les mines, les débits de boissons et même la fabrication de la bière, afin d'éviter toute complicité, même indirecte, avec l'ivrognerie.

Ces bons principes ont porté leurs fruits. Vingt ans après le premier essai de Rochdale, c'est-à-dire aujourd'hui, on compte dans l'Angleterre, le pays de Galles et l'Écosse réunis, 800 sociétés coopératives, exploitant toutes les branches de l'industrie, comptant 200,000 membres, hommes et femmes, et possédant un capital total de un million sterling (25,000,000 de francs). Quel pas immense depuis le premier capital coopératif de 28 livres sterling!

La moyenne annuelle des bénéfices est de 20 pour 100, dont le quart est distribué aux souscripteurs : une autre partie est donnée aux membres de la société employés dans l'établissement, avec des gages dont le taux se règle au cours de la place; le reste forme un fonds de réserve dont une partie est appliquée à l'établissement d'écoles, de bibliothèques, cabinets de lecture, bains, etc. Enfin, au milieu des populations affamées par la crise cotonnière, plusieurs des sociétés coopératives ont contribué largement au fonds de secours (Relief Fund) destiné à soulager les misères.

D'où vient cette merveilleuse prospérité à côté du paupérisme, qui dans tous les autres systèmes marche fatalement à la suite de l'industrie?

Les causes morales y sont pour beaucoup; de bons règlements font le reste.

L'idée seule de l'affranchissement rend l'homme meilleur; le sentiment de la liberté le porte à s'en montrer digne, et le travail, appliqué à sa propre chose, est plus régulier et plus productif : autrefois simple rouage d'un atelier, il est devenu une personne; autrefois l'atelier était sa prison, il est maintenant sa maison : il est moralisé en même temps par les ardeurs du travail et le légitime orgueil de la propriété.

Parmi les règlements, le gage le plus assuré d'une bonne réussite est l'obligation expresse de faire toutes les opérations au comptant. La société n'achète rien à crédit, elle ne vend rien à crédit. Elle n'a aucun passif, elle n'a aucun actif incertain.

Il en résulte un double avantage : d'abord, la société achetant toujours en espèces, ne fait que des marchés avantageux; ensuite, les ouvriers, obligés de débourser pour tout objet de consommation, calculent soigneusement leurs dépenses, et perdent les habitudes d'imprévoyance qu'entraînent trop souvent les facilités du crédit.

On sait que la plus terrible plaie des familles peu aisées est le compte ouvert chez les fournisseurs de denrées alimentaires. Esclavage ruineux, où l'on ne peut ni débattre les prix d'achat, ni arrêter les dépenses; abîme infranchissable, surtout pour les familles d'ouvriers, qui finissent toujours par s'y engloutir. Quelques sociétés

coopératives ont entrepris d'affranchir ces victimes d'un crédit dévorant. Nous citerons, entre autres, la société coopérative de Prestwich, près de Manchester, qui a constitué un fonds spécial *pour l'affranchissement des débiteurs honnêtes enchaînés par des comptes de fournisseurs.* Sur la garantie d'un membre de la société, les comptes sont soldés; l'ouvrier émancipé entre dans la société coopérative, et rembourse, sur sa part de bénéfices, les avances faites. Beaucoup de malheureux ont été ainsi rendus à une vie honnête et active, appelés à un bien-être qu'ils n'avaient jamais connu; et, sur les avances faites, il n'y a pas un seul exemple de perte.

Mais c'est surtout dans la terrible crise cotonnière que se sont manifestées les puissantes ressources des sociétés coopératives. Non-seulement les principales sociétés contribuèrent, comme nous l'avons dit, aux souscriptions générales, mais encore elles fournirent des secours considérables aux ouvriers nécessiteux qui comptaient parmi leurs membres. Ainsi, dans le Lancashire, 98 sociétés distribuèrent en secours à leurs membres 134,873 livres sterling, (3,371,825 francs). Ce qu'on a remarqué, d'ailleurs, c'est que les effets désastreux de la crise cotonnière ont été en raison inverse du nombre et du développement des sociétés coopératives.

On comprend facilement qu'avec le principe coopératif il n'y a plus de querelles sur la question de salaire; les ouvriers n'ont plus à demander une augmentation de salaire aux dépens du profit, puisque le profit leur appartient à tous.

Les ouvriers, d'ailleurs, devenus capitalistes, se pénètrent en même temps des notions et de l'expérience du capitaliste. Ainsi, la pratique des affaires leur apprend qu'en aucun temps, en aucun lieu, le taux du salaire ne dépend de la volonté arbitraire d'un homme. Étudiant les circonstances extérieures, bien au courant des fluctuations du marché, ils savent s'y conformer, et ne voient plus ni piége ni tyrannie dans des variations que commandent des accidents indépendants de tout calcul.

Outre les produits directs du travail des sociétés coopératives, il a fallu songer à d'autres objets de consommation pour offrir aux membres consommateurs des réductions de prix d'achat qu'ils ne pourraient rencontrer dans le commerce ordinaire. Dans ce but, il a été établi ce qu'ils appellent une *Société de Gros*, espèce de centre fédéral, auquel s'attachent les autres sociétés, de la même manière que les membres individuels s'attachent aux sociétés ordinaires. C'est une agence destinée à acheter toutes sortes de marchandises en quantités considérables, de manière à obtenir de fortes réductions de prix et à pouvoir fournir à tous les besoins des magasins coopératifs.

L'agence centrale a ainsi une vaste clientèle toute faite, et comme elle est sûre de son débit, elle se contente de très-légers bénéfices, ce qui donne aux sociétés coopératives qui achètent en détail tous les avantages des achats en gros. Chacun des membres en profite à son tour. Comme, d'ailleurs, il est recommandé aux agences de ne prendre que des marchandises de première qualité, ce qui est toujours facile avec de fortes acquisitions, il s'en suit que les membres des sociétés ont toujours chez eux de meilleure viande, de meilleure farine, de meilleures épiceries, etc., que leurs voisins.

Ce n'est pas un des moindres phénomènes de ce mouvement social, que de voir le système fédératif se combiner avec le système coopératif. C'en est, du reste, une conséquence heureusement nécessaire ; l'association des individus appelle l'association des corps collectifs.

Une autre question s'était ensuite présentée. Le système coopératif pouvait-il s'appliquer à la culture des terres? On l'avait d'abord mis en doute, et les statuts des premières sociétés interdisaient toute acquisition d'immeubles autres que la maison et les dépendances des magasins de dépôt et de vente. Mais on est revenu sur cette décision, et rien ne s'oppose aujourd'hui à l'application du système aux exploitations agricoles. Des exemples, d'ailleurs, antérieurs même à la formation des sociétés coopératives, suffiraient à démontrer les bons résultats qu'on en pourrait attendre.

En 1832, époque à laquelle les classes rurales étaient bien inférieures en intelligence et en morale à ce qu'elles sont aujourd'hui, un certain M. Gurdon, propriétaire à Assington-Hall, dans le comté de Suffolk, conçut l'idée de faire un essai de cette nature. Il offrit à vingt laboureurs une petite ferme à exploiter en commun et pour leur compte. Ne se réservant que la surveillance sur les méthodes de culture, il leur avança sans intérêts le capital nécessaire, et les livra entièrement à eux-mêmes. En dix ans, le capital intégral était remboursé, et, tout alla si bien, que M. Gurdon, encouragé par les heureux résultats de son expérience, livra une ferme plus étendue à trente autres laboureurs. Il y a deux ans, presque tout le capital était remboursé.

Cinquante familles se trouvaient ainsi appelées à une vie nouvelle, récompensées de leurs travaux par le bien-être, et recueillant tous les fruits d'une association morale. Dans une localité où les autres laboureurs étaient misérablement vêtus et nourris, la plupart à charge à la paroisse, les cinquante familles offraient d'heureux exemples de contentement et de prospérité. Les magistrats de la localité remerciaient M. Gurdon d'avoir diminué les charges de la

paroisse, en réduisant d'une manière si efficace le nombre des pauvres.

L'ordre public, d'ailleurs, et la tranquillité de tous y trouvaient leurs garanties. Tous les laboureurs associés étaient devenus des hommes rangés, sachant que de leur bonne conduite dépendait le maintien de l'association. L'intelligence et l'énergie s'étaient développés chez eux avec la régularité du travail et le bien-être; enfin, ce n'étaient plus les mêmes hommes. M. Gurdon, en faisant connaître publiquement les heureux effets de sa tentative, ajoute que, de toutes ses terres, les mieux cultivées et les plus productives étaient les deux fermes livrées ainsi à l'exploitation libre des laboureurs associés.

L'expérience est donc faite, et les sociétés coopératives n'ont pas à craindre de mécomptes.

Voici ce que dit à cet égard l'article de la *Revue d'Edimbourg :*

« Dans l'état actuel des affaires, en Angleterre, quand les prix de la viande, de la laine, et des produits de basse-cour augmentent progressivement et tendent à augmenter encore, nous aurons probablement occasion de voir bientôt quelques intéressantes expériences de sociétés coopératives sur les exploitations agricoles. »

Déjà il a été fait d'heureux essais dans la construction des maisons.

A Rochdale s'est formée une société immobilière, *Land and Building Company*. — Déjà elle a bâti vingt-cinq maisons, onze autres sont en construction; ce qui portera le nombre total à trente-six.

A Édimbourg, une société coopérative de maçons, est depuis longtemps en possession d'une magnifique maison élevée par eux-mêmes. Ils ont construit des rangées de maisons et demeurent la plupart dans des habitations à eux.

A Prestwich, dans le Lancashire, les membres aspirent à demeurer dans des maisons à eux; ils ont un capital disponible; ils ont construit des bâtiments étendus, tenant aux magasins, et ils ont résolu de poursuivre ce travail par la construction de trois cottages, dans un terrain vide qui touche aux magasins. Cependant ils ne veulent pas mêler l'affaire des constructions avec celle des marchandises, et ils sont en voie de former une Compagnie spéciale, dans le but de faciliter aux membres de leur société le moyen d'avoir des maisons d'habitation qui leur appartiennent. « Aucune partie du programme coopératif, dit la *Revue d'Edimbourg*, n'offrirait plus d'attrait au public et d'encouragement aux ouvriers, si elle était couronnée d'un succès étendu et incontestable. »

On s'occupe en outre de la question du logement et de la nourriture. Déjà, pour ce dernier article, il y a des essais qui ont réussi. A Glasgow, Édimbourg, Manchester et Londres, sont établis des restau-

rants, aux prix les plus modérés, qui ne laissent rien à désirer, quant à la qualité des mets. Lord Brougham a publiquement reconnu l'excellence de la soupe qu'on y fournit à un penny (deux sous); et plusieurs juges très-compétents rendent hommage aux dîners qu'on peut obtenir pour des sommes qui varient de quatre à neuf sous.

Il faut dire cependant que les dîners au restaurant, les dîners en commun, n'ont rien de séduisant pour les Anglais, surtout pour leurs femmes. Le sentiment individuel chez l'Anglais l'attache avant tout à la vie privée, et il n'y a aucun attrait de bon marché qui puisse lui faire adopter la vie en commun, soit pour la nourriture, soit pour la distribution du logement. La caserne et les repas publics lui répugnent également; aucune gêne ne lui semble plus pénible que celle de son individualité, et pour lui, le premier des besoins est la vie intérieure, à l'abri des regards et des bruits extérieurs. Il n'y a pas de peuple aussi ennemi du communisme.

Pour combiner donc les bienfaits de l'association avec ce besoin d'isolement domestique, plusieurs sociétés coopératives, au lieu de repas communs, ont établi des cuisines communes, où chaque membre peut aller acheter son repas tout préparé, pour le consommer chez lui, dans les joies silencieuses de la famille.

On voit quels progrès successifs a faits le système coopératif. D'abord, les membres des sociétés se fournissent de vivres dans des magasins qui leur appartiennent; puis ils se fournissent de mets tout préparés dans des cuisines qui leur appartiennent; puis ils les consomment dans des appartements bien distribués et bien chauffés qui leur appartiennent également. Ainsi se trouvent réunies toutes les forces de l'association avec toutes les libertés de l'individualisme : la propriété en commun, l'usufruit en propre, les problèmes sociaux les plus difficiles, résolus par de simples ouvriers.

Aux bienfaits matériels se sont ensuite ajoutés les bienfaits intellectuels. En cela, comme en beaucoup d'autres points, c'est la société de Rochdale qui a pris l'initiative, en établissant aux étages supérieurs de ses magasins un salon de lecture et une bibliothèque. Dans le compte-rendu des opérations du premier trimestre de 1864, figure, sous le chapitre de dépenses pour *le salon de lecture et bibliothèque*, une somme de 3,530 francs. De plus, on a voté 500 fr. pour soutenir *le Coopérateur*, journal mensuel qui circule à 12,000 exemplaires.

Un fait assez curieux et très-significatif en Angleterre, prouve combien les ouvriers sont désireux de s'instruire.

Au dernier meeting trimestriel de Rochdale, en juin, un membre partisan zélé de la sanctification du dimanche, demanda que les salons de lecture fussent fermés dans ce jour de repos.

Cette proposition fut repoussée à la presque unanimité des votes.

Un autre fait assez récent, démontre combien la liberté d'action est supérieure même aux efforts bienveillants de la protection.

A Worcester, un salon de lecture pour les ouvriers avait été établi sous le patronage d'un riche bienfaiteur. L'entreprise n'eut aucun succès, et la cause de l'échec fut généralement attribuée au patronage. Aussitôt, les coopérateurs de l'endroit ouvrirent un salon de lecture dirigé par eux-mêmes, c'est-à-dire par un comité d'ouvriers, et l'entreprise réussit à merveille.

Il est désormais impossible de méconnaître l'action bienfaisante des sociétés coopératives dans la Grande-Bretagne. Non-seulement elles assurent le bien-être matériel des ouvriers, mais encore elles ont développé chez eux le sentiment intellectuel et moral, tant il est vrai que ce qui est une amélioration pour l'individu est une amélioration pour le pays. Ce qui est plus remarquable encore, c'est que le principe coopératif offre une solution à deux formidables problèmes sociaux, contre lesquels se sont longtemps heurtés inutilement les maîtres de la science.

Depuis combien d'années, en effet, ne voyons-nous pas les plus savants économistes chercher vainement à concilier d'une manière équitable les intérêts du travail et du capital. Ils n'y parvenaient pas, parce que, plaçant les deux éléments à l'état d'antagonisme, toute mesure conciliante devait avorter. Or, voici que de pauvres ouvriers tisserands se disent que l'hostilité entre le capital et le travail vient d'une erreur radicale dans les conditions morales de toute entreprise; qu'au lieu de l'hostilité, il doit y avoir alliance intime entre les deux éléments; que leurs intérêts doivent être identiques, et que, réunis dans les mêmes mains et développés par les mêmes efforts, ils produiront des merveilles d'industrie et de bien-être. Ils se sont dit : nous avons les facultés du travail, premier élément du capital, créons-nous un capital, premier élément du développement du travail. Et ils se sont mis à l'œuvre, et, avec leurs quatre sous par semaine, ils ont donné l'essor à ce beau mouvement social, qui est une véritable régénération pour les ouvriers de la Grande-Bretagne. Sans se préoccuper des savants et des académies, ils leur ont modestement donné une solennelle leçon, et font tomber en poussière les amas de volumes où sont débattues, avec tant d'insuffisance et de suffisance, toutes les questions concernant le capital et le travail.

Le second problème, non moins obscur pour les savants, le problème effrayant du paupérisme, se trouve également résolu par la sage combinaison des tisserands de Rochdale. Les économistes s'inquiétaient, non sans raison, de voir les progrès du paupérisme

marcher de front avec les progrès de l'industrie. Chaque année, l'Angleterre s'enorgueillissait du développement de ses richesses manufacturières, et chaque année elle voyait avec effroi grandir l'armée déguenillée du paupérisme ; chaque année s'accroissait le budget de la famine, appelé taxe des pauvres. Avec les sociétés coopératives disparaît ce triste phénomène social de la misère devenant toujours la compagne de l'industrie. Le capital ne s'engraisse plus aux dépens du travail, puisque les deux éléments sont dans les mêmes mains; ce qui profite à l'un, profite à l'autre.

Il fut un temps où parmi ces coopérateurs appelés aujourd'hui à une vie de bien-être, un grand nombre était à la charge de la paroisse, partageant misérablement les miettes de la taxe des pauvres. Aujourd'hui, partout où se sont établies des sociétés coopératives, les paroisses sont soulagées d'une partie de leur fardeau.

Sans doute, le soulagement n'est encore que local et restreint, et le gros budget de la famine n'est pas sensiblement diminué. Dans un pays où trois ou quatre millions de travailleurs sont les esclaves d'une industrie oppressive, ce n'est pas l'affranchissement de deux cent mille individus qui peut détruire tout à coup l'ensemble du mal. Mais si l'exemple des quarante premiers a été imité avec de si heureux résultats par deux cent mille, ceux-ci ne pourront-ils pas entraîner à leur suite les millions? D'ailleurs, comme nous l'avons dit, le problème est résolu; le remède au paupérisme est trouvé; avec le développement du principe coopératif disparaîtra la taxe des pauvres, funeste plaie financière, plus funeste plaie sociale, s'agrandissant toujours sous un titre de bienfaisance.

Un dernier résultat à signaler, et qui n'est pas le moins important, c'est qu'avec le développement du bien-être s'est développé chez les ouvriers coopérateurs le sentiment de la dignité individuelle, suivi des légitimes aspirations aux droits politiques. Leurs habitudes de bonne conduite et de discipline volontaire, leur habileté de direction dans le gouvernement de leurs affaires, leur font naturellement comprendre qu'ils sont dignes de se mêler au gouvernement des affaires publiques; et ils réclament en conséquence hautement une extension du droit électoral, qui les appellerait tous, au moins d'une manière indirecte, à la surveillance des intérêts généraux.

Ils sont aujourd'hui décidés à obtenir le droit de suffrage électoral, et cette idée politique a fortifié le lien d'ensemble des sociétés coopératives : c'est maintenant leur mot d'ordre, leur source d'action générale, leur force d'unité; et leurs efforts dans cette direction sont secondés par tous les amis d'une sage réforme, par tous les partisans du droit et de la justice. « Il est évident, dit la *Revue d'Edim-*

« *bourg*, qu'un corps de tant de milliers d'hommes, triés, pour ainsi « dire, dans la masse des classes travailleuses, hommes de sagesse « et de capacité, devenant capitalistes jour par jour, par une habile « organisation du *self-government*, ne peuvent plus raisonnablement « être exclus des droits politiques. »

Nous avons une expression du sentiment général à cet égard dans un discours de M. G. B. Potter, présidant un meeting des coopérateurs de Manchester et de Salford. S'adressant à une réunion de deux mille personnes, il leur parle ainsi :

« De ce mouvement doit naître une élévation du niveau social et un développement de l'éducation politique. Le peuple n'est plus sans espoir d'avenir. Les hommes du peuple aspirent à triompher de ce grand obstacle à leur avancement, l'ignorance ; et à s'élever, eux et leurs familles, dans l'échelle sociale. Aujourd'hui, les membres des sociétés coopératives appartiennent surtout aux classes exclues des droits politiques ; mais ils se sont initiés d'eux-mêmes au *self government*, aux affaires et aux habitudes de prévoyance. La constitution des sociétés est démocratique ; tout membre, homme ou femme, a un vote, et un seul vote, quel que soit le montant de sa mise de fonds. Toutes les affaires sont faites publiquement et ouvertement ; il il n'y a aucune diplomatie secrète, et nul n'est obligé de lutter pour maintenir *la balance des pouvoirs*. Il est impossible de résister à l'inexorable logique des faits ; autant vaudrait essayer de faire reculer les flots de l'Océan, que de maintenir plus longtemps les hommes éclairés hors de l'enceinte de la constitution. Les hommes du travail aspirent aux droits du citoyen, et ils ont pris la bonne route pour y arriver. »

Ce mouvement universel de réforme électorale, non plus appuyé sur des déclamations et des tumultes, mais sur les garanties de morale et d'intelligence données par les hommes du travail, a produit en Angleterre une profonde impression. Les hommes d'État que n'arrêtent pas de vieux préjugés, comprennent que le moment est venu de satisfaire à de légitimes réclamations ; et c'est là le secret des récents discours de M. Gladstone.

Cet habile homme d'affaires voit approcher le moment où il faudra céder à la pression du droit, fortifié par le travail et la bonne conduite, et il va au-devant d'une solution qu'il ne peut plus empêcher.

Cette victoire politique ne sera pas une des moindres gloires des sociétés coopératives.

Cette question des ouvriers entrant dans une vie nouvelle par des habitudes d'ordre et de prévoyance, devient tellement considérable en Angleterre, que le *Quarterly Review* s'en occupe en même temps que

la *Revue d'Édimbourg*. Seulement, tandis que ce dernier recueil traite spécialement des sociétés coopératives, le premier passe en revue les sociétés d'assistance mutuelle. Quoique la question soit moins neuve, et surtout moins féconde en grands résultats sociaux, elle n'en présente pas moins des détails du plus haut intérêt sur les progrès intellectuels et moraux qui accompagnent chez les ouvriers anglais les progrès du bien-être.

Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire l'histoire de la formation et des développements de chacune de ces institutions de prévoyance. Il faut nous contenter d'en signaler les plus importantes.

La plus considérable de toutes est l'*Union de Manchester* (*Manchester Unity*). Fondée en 1812, cette société comprend aujourd'hui 358,556 membres, distribués en 3,555 loges, groupées dans 440 districts. Ses recettes annuelles se montent à 350,000 livres sterling (8,750,000 fr.), produit des contributions hebdomadaires qui varient de 4 à 6 pences (40 à 60 c.).

Chaque loge a ses directeurs élus par les membres qui la composent; chaque district un comité de députés élus par les loges.

Une fois par an, il y a une réunion centrale des députés, qui élisent le gouvernement central de la société. Ce gouvernement, qui s'appelle *Corps exécutif central*, est composé d'un grand-maître, d'un député grand-maître (président et vice-président), d'un secrétaire et de neuf directeurs.

L'assemblée annuelle des députés ne peut se réunir deux années de suite dans la même localité. Mais le Corps exécutif central se tient toujours à Manchester. Outre l'administration supérieure des intérêts généraux de la société, il forme aussi un tribunal d'appel pour toutes les contestations des membres soit entre eux, soit avec les loges ou les directeurs des loges. Ses décisions sont en dernier ressort; et ce pouvoir judiciaire a été sanctionné par acte du parlement.

Les fonds de la société sont applicables à l'assistance des ouvriers sans ouvrage et des malades. Chaque membre malade reçoit 10 shellings (12 fr. 50 c.) par semaine, plus les visites du médecin et les médicaments. A la mort d'un membre, il est alloué à sa famille 10 livres (250 fr.) pour frais funéraires, et à la mort de sa femme de 5 à 7 livres. Chaque loge paye pour ses membres spéciaux, et, en cas d'insuffisance, s'il y avait, par exemple, une épidémie locale, les autres districts viennent en aide.

L'action bienfaisante de la société se fait sentir aussi dans les grandes calamités publiques. En 1847, au moment de la famine irlandaise, elle donna pour ce malheureux pays 1,984 livres (49,500 fr.);

en 1863 et 64, la souscription pour les ouvriers cotonniers se monta à 5,000 livres (125,000 fr.).

Quant aux distributions qu'elle fait annuellement, parmi ses membres, elles se montent, en moyenne, au chiffre de 300,000 livres sterling (7,500,000 fr.).

La seconde en importance parmi les sociétés d'assistance, est l'*ancien ordre des forestiers* (*Ancient order of foresters*). Elle s'étend dans le Middlesex, le Yorkshire et le Lancashire; celle de l'Union de Manchester se concentre plus particulièrement dans le sud du Lancashire. Les règlements des deux sociétés et leur mode d'assistance sont à peu près les mêmes. Mais nous devons signaler une particularité de l'ordre des Forestiers, c'est le remboursement des frais de voyage à tout membre qui cherche de l'emploi. Ainsi, celui qui se met en route pour trouver du travail, reçoit de sa loge un permis de voyage avec un certain nombre de chèques de la valeur de 1 shelling (1 fr. 25 c.) chaque, représentant l'allocation journalière. Habituellement on en délivre pour six semaines, sauf à les renouveler, s'il y a lieu.

Chaque jour, dans la ville où passe le voyageur, il se présente chez le directeur du district, qui lui compte le montant d'un chèque.

Dès qu'il a trouvé du travail, il doit remettre au district son permis de voyage, et le surplus des chèques qui lui restent en poche.

L'ordre des Forestiers compte 250,703 membres, divisés en 3053 loges.

De nombreuses sociétés moins importantes, fonctionnent à côté de celles-là comptant depuis 15,000 jusqu'à 60,000 membres. Mais ce qui fait leur force et leur prospérité, c'est l'absence complète de toute intervention gouvernementale. Elles marchent dans leur liberté, à l'abri de tout contrôle, de toute entrave, et de toute protection étouffante et meurtrière.

A côté de cet article sur les sociétés ouvrières, le *Quaterly Review* publie des aperçus fort curieux sur la Chine et la Cochinchine.

En général, pour le mois d'octobre, si ce n'eût été l'époque de la publication trimestrielle du *Quarterly* et de la *Revue d'Edimbourg*, les recueils britanniques n'auraient offert qu'un médiocre intérêt. Nous devons cependant faire exception pour un article inséré de le *Fraser's Magazine*, sous le titre de *Décadence et chute du Whiggism.*

Qu'est-ce que le Whiggism? En quoi les whigs diffèrent-ils des tories? Jaloux au même degré des priviléges aristocratiques, gouvernés par les mêmes préjugés, et gouvernant avec le même orgueil, en quoi les whigs ont-ils mérité de passer pour les défenseurs de la liberté? L'auteur de l'article que nous analysons attribue leur fausse réputation de libéralisme surtout à leur tolérance religieuse,

faisant contraste avec le fanatisme protestant des tories. Sans doute, c'est là pour eux une des causes d'influence. Mais pour bien juger l'importance de leur rôle politique, il faut remonter à leur origine et aux premières phases de leur règne ministériel.

Lorsqu'après la mort de la reine Anne, les Brunswick montèrent sur le trône, ceux-mêmes qui les avaient appelés avaient pour but politique de diminuer le pouvoir excessif de la royauté et de développer le gouvernement parlementaire; ceux-là étaient les whigs. Diverses circonstances leur vinrent en aide. D'abord, les partisans des Stuarts, pleins de mépris pour ces petits princes allemands qu'on leur imposait, s'éloignèrent des affaires, et leur bouderie politique laissa le champ libre à leurs adversaires. Ensuite, le nouveau roi, étranger au pays, sans goût pour cette nation tumultueuse qui lui faisait sans cesse regretter son paisible duché, sans intelligence et sans aptitude aux affaires, abandonnait volontiers la direction du gouvernement à son premier ministre; et ce ministre était Walpole, homme énergique, audacieux, intelligent, décidé avant tout à porter le parlement plus haut que la couronne, parce qu'avec le parlement non-seulement il dominait le faible roi, mais encore il maîtrisait le parti toujours menaçant des Stuarts. Toute sa carrière ministérielle est consacrée à l'établissement solide de la puissance parlementaire; aidé dans son œuvre surtout par la nullité de la personne royale. George I[er] ne parlait pas un mot d'anglais, Walpole n'avait aucune notion d'allemand. Leur conversation se faisait en latin, qu'ils ne savaient que très-imparfaitement l'un et l'autre. On doit comprendre que dans de telles conditions un roi indolent avait hâte d'abréger l'examen des affaires, et que l'adroit ministre ne tenait pas à l'accabler de travail. Aussi Walpole réussit-il complétement à se réserver l'entière direction des affaires, mais avec l'appui obligé du parlement; et l'on peut dire qu'il fut le véritable fondateur de la puissance parlementaire. Ses successeurs durent dans leur propre intérêt continuer son œuvre; et comme lui, ils furent secondés par la nullité de George II, aussi incapable, aussi étranger au pays que son prédécesseur.

La longue durée du règne de ce second Brunswick favorisa le développement de la puissance parlementaire nécessaire à la puissance des ministres, et quand George III monta sur le trône, le système parlementaire était devenu inébranlable. Ce fut, comme nous l'avons dit, l'œuvre des whigs.

Mais durant tout ce temps, de grands changements s'étaient opérés chez les tories. L'action politique de deux générations avait modifié leurs idées; ils étaient, avec toute la nation, devenus parlementaires.

Puis, le souvenir des Stuarts s'était effacé. Enfin George III n'était pas, comme ses prédécesseurs, un étranger. Né en Angleterre, élevé à l'anglaise, il n'offrait rien de répugnant à la fierté britannique. Les tories se rapprochèrent du trône, acceptèrent des emplois, s'emparèrent bientôt du ministère, et surent concilier leur dévouement au trône avec les hommages à rendre à la suprématie parlementaire.

Ils prouvèrent même dans une occasion solennelle qu'ils donnaient au parlement plus d'autorité que ne lui en accordaient les whigs. Lors des premières atteintes de folie chez George III, les whigs demandèrent une régence. Pitt les combattit énergiquement, soutenant que la personne royale n'ayant rien à faire dans la direction de la chose publique, qui appartenait exclusivement aux ministres avoués par la Chambre, la folie d'un roi ne touchait en rien à la sécurité ou à la prospérité du pays. Suivant le principe parlementaire, il réduisait le roi à zéro. Pitt était dans le vrai; et les whigs étaient en contradiction avec leur origine, et niaient leur raison d'être.

Aujourd'hui, whigs et tories se touchent de si près, que la seule nuance que puisse signaler le *Fraser's magazine*, c'est que les tories se mêlent encore de la religion des autres.

En 1859, dit ce journal, les tories se sont fait exclure du pouvoir par leur hostilité contre la liberté italienne : on les prendrait volontiers pour des papistes. Mais comme ils ne reculent devant aucune espèce de contradiction, ils persécutent le papisme en Irlande; se montrant ainsi en même temps grossièrement anti-catholiques en Irlande et furieusement ultra-catholiques en Italie. Leur politique outrée est le meilleur soutien des whigs. Ce n'est que la crainte qu'éprouve la nation de voir les tories l'entraîner dans une guerre avec la France, ou dans de nouvelles collisions avec l'Irlande, qui maintient leurs rivaux au pouvoir. D'un autre côté, les excentricités de MM. Cobden et Bright sont des obstacles à la formation d'un ministère radical. De sorte que les whigs se maintiennent moins par leur propre force, que par la faiblesse de ceux qui pourraient les supplanter.

Mais, ajoute le publiciste anglais, la nation apprend à mépriser ceux qui la gouvernent. Le whiggism est moribond, destiné peut-être à languir encore quelque temps, mais pas à vivre. Où sont, dit-il, les jeunes whigs dans la génération nouvelle? Quels sont les hommes au-dessous de trente, au-dessous de quarante ans qui représentent dans la Chambre des communes, ce grand parti qui se vantait de commander au pays, quand le roi ne faisait que commander à la cour.

Et, en effet, aujourd'hui que le pouvoir parlementaire ne peut plus

être mis en question, que représentent les whigs? Bien plus assurément les priviléges aristocratiques que les droits populaires. Sans quoi, auraient-ils permis que les libertés municipales fussent amoindries par les caprices tyranniques du parlement; ces libertés municipales, sauvegarde de toutes les libertés populaires.

Ils ont, il est vrai, invoqué les droits populaires par la voix de lord Grey, pour arriver à la réforme parlementaire. Mais c'est que l'invocation de ces droits était nécessaire à l'agrandissement des whigs, qui avaient besoin de cette réforme pour se maintenir au pouvoir.

Voilà tout ce que désirait lord Grey en fait de droits populaires. La preuve, c'est qu'il ne songea nullement à réformer, en quoi que ce fût, la Chambre des lords. Il ne lui entra pas même dans la pensée d'examiner comment une Chambre des communes réformée éviterait de sérieuses collisions avec une Chambre des lords non réformée.

Aussi les whigs ne tardèrent-ils pas à s'alarmer de l'élan populaire qu'ils avaient eux-mêmes provoqué; et déjà tout affaiblis par leur propre épouvante, ils tombèrent, en 1835, sur la question de la réforme religieuse.

Revenus plus tard au pouvoir, ils retombèrent dans de nouvelles fautes sous le ministère Melbourne. La plus grave fut celle qui provoqua l'insurrection du Canada; car ce fut une impardonnable atteinte aux libertés coloniales.

Le parlement canadien voyant que la somme de 125,000 francs suffisait aux appointements du président des États-Unis, pensait qu'elle devait suffire au gouverneur que lui envoyait la métropole. Le ministère central insistait pour une allocation de 175,000 francs. Ce fut sur cette misérable question que les whigs provoquèrent une guerre civile.

Lord John Russell introduisit plusieurs bills au parlement britannique pour imposer des taxes aux Canadiens sans le concours du parlement local. C'était soulever follement la question qui avait amené l'insurrection et l'indépendance des colonies américaines.

Aux Indes, ce fut le régime Dalhousie, dont les whigs étaient entièrement responsables, qui prépara la grande convulsion de 1857.

La guerre de l'Afghanistan, la première guerre chinoise doivent aussi être mises sur leur compte, non moins que les troubles du Cap et des îles Ioniennes.

Les doctrines de Bentham avaient eu une funeste influence sur les whigs, en les entraînant vers des idées de centralisation, tandis que leurs rivaux ont toujours respecté les libertés locales.

Enfin le mouvement de l'école de Manchester, en 1840, en faveur

de la liberté commerciale fut entièrement méconnu par les whigs, et ils laissèrent aux tories la gloire des grandes réformes économiques.

Puis vint cette importante question de droit maritime, le respect de la propriété privée en temps de guerre, la libre navigation du commerçant, dût-il appartenir à la nation ennemie. Les whigs repoussèrent ce principe d'équité, et lord John Russel en fut le plus acharné adversaire. Ce principe cependant entrait dans l'intérêt de l'Angleterre plus que de toute autre nation, parce que c'est elle qui a le plus de commerçants sur mer. Mais les vieux préjugés l'emportaient non-seulement sur les idées de justice, mais encore sur les plus simples calculs d'intérêt.

En résumé, le publiciste du *Fraser's magazine* définit en deux mots le whiggism d'aujourd'hui : *sénilité* et *radotage*. Lord Palmerston, en effet, et le comte Russell ne sont plus que deux vieillards opiniâtres, véritables représentants du whiggism, qui a fait son temps et n'a plus aucun caractère politique ou social. Dans ce ministère décrépit, il faut faire exception en faveur de M. Gladstone, qui, du reste, ne lui appartient plus moralement, et l'incommode par son esprit progressif.

Les tories ont-ils pour cela quelque chance de remplacer leurs rivaux ? S'ils en ont, ce ne sera que d'une manière passagère; car, en Angleterre, les vieux partis sont bien morts. L'immense classe des travailleurs, émancipés industriellement par leur propre initiative, réclame aujourd'hui leur l'émancipation politique. Et les travailleurs l'obtiendront; car ils ont prouvé qu'ils la méritent. Ce sera pour nous un beau spectacle que d'assister à une révolution pacifique, à une régénération sociale, résultat et récompense du travail, de la bonne conduite et des développements spontanés de l'intelligence populaire.

ÉLIAS REGNAULT.

REVUE DES SCIENCES

DE LA VARIABILITÉ DES NÉBULEUSES.

I

Classification des nébuleuses en nébuleuses résolubles et nébuleuses irréductibles; opinion de W. Herschel. — Hypothèse de la matière nébuleuse; ses évolutions. — Génération des étoiles.

Toutes les personnes qui s'intéressent directement ou indirectement aux sciences d'observation, savent aujourd'hui ce qu'on entend par *nébuleuses*. Ce sont des taches diffuses, ayant l'apparence de petits nuages lumineux, mais brillant d'une lueur douce et pâle sur le fond de la voûte étoilée. Quelques-unes de ces nébulosités ont une forme bien arrêtée et le plus souvent arrondie. D'autres n'ont pas de contours bien précis, s'étendent et se fondent sur de plus larges espaces. Un très-petit nombre sont visibles à l'œil nu; parmi ces dernières, j'en citerai deux seulement, faciles à reconnaître au milieu des constellations de notre ciel boréal. L'une d'elles, située dans Andromède, et tout près de Cassiopée, passe non loin de notre zénith le 22 septembre à minuit. Sa forme ovale, sa lumière concentrée permettent aisément de la distinguer. Elle est célèbre, du reste, comme la première nébuleuse signalée aux astronomes par un savant allemand du dix-septième siècle, Simon Mayer ou Marius. L'autre nébuleuse se voit dans l'Écrevisse, entre les étoiles *Gamma* et *Delta* de cette constellation, étoiles qu'on nomme aussi les *Deux ânes;* cette nébuleuse est connue sous le nom de la *Crèche* ou de *Præsepe*.

Du reste, ce qui peut donner tout aussi bien aux vues faibles l'idée de l'aspect que présentent les nébuleuses, c'est la voie lactée dont l'immense ceinture embrasse le ciel entier. Dans les points mêmes de cette vaste zone où les petites étoiles sont accumulées par milliers, et, sans se laisser percevoir distinctement, donnent néanmoins l'idée d'un scintillement lumineux, l'œil reconnaît la présence d'un fond nébuleux, d'une lueur confuse, sorte de voile qui nous dérobe les dernières profondeurs du ciel. Telle est aussi l'apparence des nébuleuses particulières les plus circonscrites.

Laissons de côté, pour le moment, toute classification des nébuleuses selon l'éclat, la forme ou les dimensions; disons tout de suite qu'examinés au télescope, ces curieux objets des espaces célestes se distinguent en deux catégories, au premier abord très-différentes. Les deux nébuleuses, visibles à l'œil nu, que nous avons citées plus haut, vont nous donner précisément un échantillon de chacune de ces catégories.

Prenons une lunette astronomique d'une assez faible puissance. Braquons-la sur la nébuleuse de l'Écrevisse, sur la Crèche. Tout aussitôt nous serons frappé de cette circonstance que la lueur, tout à l'heure confuse à l'œil nu, s'est éparpillée en un certain nombre de points lumineux distincts, en autant d'étoiles. On dit que la nébuleuse est décomposée ou résolue; c'est une *nébuleuse résoluble.*

Servons-nous du même instrument pour examiner la nébuleuse d'Andromède. L'apparence sera bien différente. La forme de la nébulosité sera sans doute mieux définie, la condensation de la lumière au centre plus marquée, mais on n'apercevra aucune trace d'étoile. Une lunette plus puissante ne donnera pas d'autre résultat : la nébuleuse « ressemble alors — ce sont les expressions de Simon Marius — à la lumière d'une chandelle vue de loin à travers une feuille de corne transparente. » Les nébuleuses, que les instruments les plus puissants ne peuvent décomposer en étoiles, sont ce qu'on nomme des *nébuleuses irréductibles.*

Aussitôt cette distinction faite, se posa une question importante : y a-t-il une différence essentielle entre les deux catégories de nébuleuses? Les nébuleuses non résolues doivent-elles être toutes considérées comme des amas d'étoiles, dont les composantes sont ou trop éloignées ou trop petites pour être perceptibles dans les télescopes actuels, mais que les perfectionnements des instruments permettront de décomposer un jour? Ou bien, sont-ce des amas d'une matière diffuse, véritablement nébuleuse, brillant d'une lumière qui lui est propre? S'il en était ainsi, les nébuleuses irréductibles auraient une structure essentiellement distincte de celle des amas stellaires ou nébuleuses résolubles.

W. Herschel, qu'il faut citer toutes les fois qu'il s'agit d'observations ou de spéculations sur un point important de l'astronomie sidérale, crut d'abord qu'il n'y avait entre les deux classes de nébuleuses aucune différence de structure; un éloignement beaucoup plus considérable suffisait, selon lui, pour expliquer l'impossibilité où se trouvaient les astronomes de constater la nature stellaire des nébuleuses irréductibles. Mais l'illustre astronome de Slough revint de cette première manière de voir; des observations plus complètes et

de plus longues méditations l'amenèrent à adopter l'opinion opposée, celle qui croit à l'existence, dans les profondeurs de l'espace, d'une matière *sui generis*, diffuse, brillant d'une sorte de lumière phosphorescente qui lui est propre, et d'ailleurs inégalement condensée.

Deux espèces de nébuleuses lui semblèrent surtout affecter cette structure : ce sont les grandes nébuleuses à formes irrégulières ou mal définies, telles que la nébuleuse du Baudrier d'Orion, ou encore quelques parties de la voie lactée; puis, certaines nébuleuses que leur forme circulaire, au centre de laquelle on remarque une étoile, a fait nommer étoiles nébuleuses.

Il y avait du reste, chez les astronomes contemporains d'Herschel, une tendance à adopter l'hypothèse d'une matière nébuleuse diffuse.

En parlant des nébuleuses d'Andromède et d'Orion, Halley[1] dit :

« En réalité, ces taches ne sont rien autre chose que la lumière venant d'un espace immense situé dans les régions de l'éther, rempli d'un milieu diffus et lumineux par lui-même. »

Sans pouvoir exprimer bien nettement les caractères qui distinguent la lumière des nébuleuses stellaires, de celle des nébuleuses diffuses, ils s'accordent à trouver à celle-ci un aspect tout particulier, indéfinissable, et que J. Herschel a essayé de dépeindre dans les lignes suivantes : « Dans toutes les nébuleuses résolubles, l'observateur remarque, quelle que soit la puissance de l'instrument employé, des élancements stellaires, ou du moins il croit sentir qu'on les apercevrait si la vision devenait plus nette. La nébuleuse d'Orion produit une sensation toute différente, elle ne fait naître aucune idée d'étoiles. » Nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut penser de la valeur de cette distinction, longtemps adoptée par les astronomes dont l'opinion fait le plus autorité.

Maintenant, arrêtons un instant notre attention sur l'importance de l'hypothèse précédemment exposée, et qu'on connait en astronomie sous le nom d'hypothèse nébuleuse (*nebular hypothesis*).

L'étude du monde sidéral avait démontré l'identité des étoiles avec notre soleil, de sorte que chaque point lumineux brillant dans les profondeurs du ciel nous révèle l'existence d'un système analogue au système planétaire, et sans doute composé, comme lui, outre l'étoile centrale, d'une série de corps célestes semblables aux planètes, à leurs satellites et aux comètes.

De plus, il existe un grand nombre d'autres systèmes formés de deux, de trois et même d'un plus grand nombre de soleils liés entre

1. Cité par Arago, dans sa notice sur W. Herschel.

eux par des mouvements réciproques effectués suivant les lois qui régissent les mouvements des corps du monde solaire.

Ce n'est pas tout, les amas globulaires ou sphériques, les nébuleuses résolubles accusent l'existence de systèmes bien plus vastes encore, dans chacun desquels des milliers d'étoiles sont rassemblées en une agglomération, dont le centre paraît être le siége des forces prépondérantes qui gouvernent l'ensemble.

On pourrait aller, on est allé plus loin encore : il est prouvé que la voie lactée, par exemple, est composée non pas seulement d'un grand nombre d'étoiles disséminées entre deux plans à peu près parallèles, mais qu'elle est surtout formée d'une multitude d'amas dont les télescopes découvrent les composantes, et de nébuleuses de formes diverses jusqu'à présent irréductibles.

Dans cette variété prodigieuse de systèmes, quel est l'élément, la molécule fondamentale? L'étoile, c'est-à-dire le soleil, ou, si l'on veut, un système semblable au nôtre, formé de corps célestes nettement définis, les uns lumineux par eux-mêmes, les autres opaques, et ne brillant que d'une lumière réfléchie.

Eh bien, l'hypothèse nébuleuse vient ajouter un élément nouveau, bien différent du moins sous sa forme actuelle de tout ce que l'astronomie avait pris jusque-là pour base, pour corps de ses observations.

Déjà, il est vrai, les comètes témoignaient irrécusablement de l'existence de masses gazeuses ou vaporeuses circulant dans l'espace à des degrés de concentration divers; mais, outre qu'il ne paraît pas que la matière cométaire soit lumineuse par elle-même, il y a loin de ces astres secondaires aux grandes masses permanentes qui s'étendent dans le ciel sur des espaces dont les dimensions dépassent tout ce que l'imagination peut concevoir.

On a bien aussi assimilé l'anneau nébuleux qui entoure le soleil et produit l'apparence de la lumière zodiacale aux nébulosités sidérales. Mais tout au plus expliquerait-on ainsi les étoiles nébuleuses dans lesquelles un point lumineux paraît entouré d'une atmosphère immensément étendue. Les grandes nébuleuses irrégulières, comme la nébuleuse d'Orion et celle qui entoure l'étoile Hêta du Navire, échappent à toute comparaison avec les nébulosités aperçues jusqu'ici dans le domaine de notre monde solaire.

Dès que l'hypothèse d'une matière diffuse parut sérieusement acceptée « il fut bien entendu, dit Arago, que les étoiles, les planètes, les satellites, les comètes, n'étaient pas les seuls objets sur lesquels les investigations des astronomes dussent se porter. La matière céleste, non condensée, la matière céleste plus voisine, si l'expression m'est permise, de l'état élémentaire, ne parut pas moins digne d'attention,

et s'offrit aux esprits empreints de quelque philosophie comme une source féconde de découvertes. »

En étudiant avec détail les masses nébuleuses irréductibles et irrégulières, on s'aperçut que la lumière est loin d'y être uniformément répartie. Çà et là, des points plus brillants se détachent sur le fond nébuleux, et indiquent selon toute probabilité des condensations de la matière composante. De là, à supposer que cette condensation était due aux effets d'une force attractive analogue à celle qui régit les mouvements des autres corps célestes, il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut franchi. On considéra les nébuleuses diffuses comme d'immenses laboratoires où peu à peu la matière primitive, obéissant aux lois de condensation, se divise en une série de centres distincts qui, à la longue, se transforment en étoiles. Voici comment Arago expose le développement de ces évolutions successives :

« Çà et là, la disparition de la lueur phosphorescente, la naissance de solutions de continuité, de *déchirures* dans le rideau lumineux primitif, résultat nécessaire du mouvement de la matière vers les centres attractifs ;

« L'agrandissement des déchirures, c'est-à-dire la transformation d'une nébuleuse unique en plusieurs nébuleuses distinctes, peu distantes les unes des autres et liées quelquefois par des filets de nébulosité très-déliés ;

« L'*arrondissement* du contour extérieur des nébuleuses séparées ; une augmentation plus ou moins rapide de leur intensité de la circonférence au centre ; la formation à ce centre d'un noyau très-apparent soit par les dimensions, soit par l'éclat ;

« Le passage de chaque noyau à l'état stellaire avec la persistance d'une légère nébulosité environnante ; enfin, la précipitation de cette dernière nébulosité, et, pour résultat définitif, autant d'ÉTOILES qu'il y avait dans la nébuleuse originaire de centres d'attraction distincts. »

Cette conception grandiose nous faisait donc assister à la formation des mondes, à la naissance des soleils. Et, en effet, si l'observation ne pouvait suivre, faute de temps, ces évolutions sur une même nébuleuse, — qui sait si elles n'exigent point des milliers, des millions d'années? — du moins on constatait leur marche et leurs progrès dans l'ensemble des nébuleuses. « N'est-ce pas ainsi, dit encore Arago, qu'opère le naturaliste quand il est forcé de décrire, pour tous les âges, le port, la taille, les formes, les apparences extérieures des arbres composant les forêts qu'il traverse rapidement? Les modifications qu'un très-jeune arbre éprouvera, il les aperçoit d'un coup d'œil, nettement, sans aucune équivoque, sur les pieds de la même

essence arrivés déjà à des degrés de croissance et de développement plus complets. »

L'hypothèse était d'une hardiesse que justifie sans doute la grandeur majestueuse des phénomènes. Voyons si les récentes recherches de l'astronomie contemporaine ne porte point à cette théorie de sérieuses atteintes.

II

Progrès récents des grands instruments d'optique; résolution des nébuleuses regardées jusqu'ici comme irréductibles. — Travaux de Bond, de lord Rosse. — Constitution stellaire des nébuleuses d'Andromède, d'Orion, du Chien de chasse, de la Lyre et du Renard. — Infirmation de la théorie de la matière nébuleuse.

Les progrès de la science se font tout aussi bien par voie d'élimination des idées fausses, des hypothèses hasardées ou incomplètes, que par l'acquisition positive de vérités ou de faits nouveaux. A la vérité, ce sont toujours de nouvelles observations qui viennent rectifier les idées qu'on s'était faites d'abord sur un point donné, les théories imaginées pour expliquer les faits antérieurs. Souvent même il résulte des recherches successives une oscillation singulière de l'opinion des savants autour d'une hypothèse admise d'abord, puis abandonnée pour être reprise enfin et appuyée sur des bases plus solides.

C'est ce que nous allons constater pour l'hypothèse de la matière nébuleuse ou diffuse.

Imaginée dès l'origine par les observateurs des premières nébuleuses sans aucune preuve sérieuse à l'appui, écartée par W. Herschel à mesure que ses puissants instruments lui permirent de décomposer en étoiles un plus grand nombre de nébulosités, puis peu à peu adoptée par l'illustre astronome, quand il s'aperçut que beaucoup d'entre celles qui présentaient des formes particulières résistaient définitivement à toute décomposition, la théorie de la matière nébuleuse devait être de nouveau ébranlée par les observations les plus récentes, effectuées avec des télescopes d'une puissance de pénétration jusqu'alors inconnue.

Citons quelques-unes de ces récentes observations.

La nébuleuse d'Andromède, que nous présentions plus haut comme un des types des nébulosités irréductibles, et qui, de fait, avait résisté à toute tentative de décomposition stellaire, conservant toujours cette apparence laiteuse, phosphorescente et sans mélange d'aucun élancement de points lumineux, a été enfin en partie décomposée par un astronome américain, George Bond. C'est en mars 1848, à l'aide de la magnifique lunette de Cambridge, que la célèbre nébuleuse a montré

plus de 1,500 étoiles sur le champ du nuage ovale qui la forme. En même temps, les limites de la nébulosité ont été mieux déterminées, et la forme régulière qu'on lui assignait d'abord grandement altérée. « Bien que le noyau de cette prétendue nébuleuse n'ait pu être réduit encore, dit Humboldt, je n'ai point hésité à la ranger parmi les amas stellaires. »

La nébuleuse d'Orion, ce grand nuage irrégulier qui environne les étoiles du célèbre trapèze, et dont nous avons vu qu'Halley disait « ce n'est rien autre chose que la lumière venant d'un espace immense rempli d'un milieu diffus et lumineux par lui-même, » cette nébuleuse, dis-je, n'a pas résisté non plus à la pénétration des nouveaux instruments. Le magnifique télescope de lord Rosse a montré que toute la partie de la nébulosité environnant le trapèze se compose réellement d'un nombre considérable d'étoiles. Les autres régions de la nébuleuse, sans avoir été entièrement résolues, se sont trouvées aussi parsemées d'un grand nombre de points stellaires.

Un grand nombre de nébuleuses planétaires et d'étoiles nébuleuses jusque-là irréductibles, ont été décomposées par le même instrument. En même temps, l'aspect, la forme des nébulosités se sont trouvés bien différents des formes primitives sous lesquelles elles furent observées d'abord. Je citerai dans le nombre la nébuleuse du Chien de Chasse septentrional qui fut dessinée par J. Herschel sous l'apparence d'une masse lumineuse arrondie, entourée à distance par un anneau nébuleux, dédoublé sur une partie de la circonférence. Au foyer du télescope de lord Rosse, elle apparut sous la forme d'une spirale, dont les branches divergeaient d'un noyau lumineux pour aller rejoindre une nébulosité voisine. De plus, des étoiles apparurent sur les spires et laissent penser qu'un plus fort grossissement finirait par montrer, dans chaque grappe lumineuse, des files continues d'étoiles.

Que résulte-t-il de ces faits, de ces observations nouvelles? A coup sûr cette conséquence, que les caractères qui suffisaient aux astronomes du dernier siècle et de la première moitié du siècle actuel pour différencier les nébuleuses stellaires des véritables nébuleuses diffuses, sont aujourd'hui, sinon entièrement, du moins en grande partie effacés, démentis.

A la vérité, par le fait même des perfectionnements qui ont si fort accru la puissance optique des instruments, si les nébuleuses réputées irréductibles ont cédé à la décomposition stellaire, de nouvelles nébuleuses, alors imperceptibles, sont devenues visibles et ont pris la place des premières dans la classe des nébulosités non résolubles.

Néanmoins il paraît bien clair que la théorie de la matière diffuse

est ébranlée, sinon renversée d'une façon définitive. Sans doute il sera toujours loisible aux partisans de l'hypothèse de se retrancher derrière l'argument de la non-réductibilité d'un certain nombre de nébuleuses; mais, de la façon même dont le problème est posé, cet argument n'a plus et ne peut plus avoir qu'une faible valeur, tant que d'autres faits observés ne seront pas venus rendre à l'existence de la matière nébuleuse une probabilité toute spéciale, tirée d'un autre ordre de phénomènes.

Cette dernière considération nous amène tout naturellement à parler des faits nouveaux que nous avions principalement en vue, et que nous nous proposions de mettre en évidence en écrivant cet aperçu rapide sur la constitution des nébuleuses.

III

Observations récentes de nébuleuses variables ou disparues. — Difficultés inhérentes à ce genre d'observations. — Nébuleuses variables du Taureau. — Des hypothèses susceptibles d'expliquer le phénomène de la variabilité des nébuleuses; renaissance forcée de la théorie d'une matière nébuleuse cosmique.

« Dans l'avenir, il suffira d'un double coup d'œil jeté sur les nébuleuses de l'époque et sur les portraits, admirables de fidélité et de délicatesse, que les astronomes en font aujourd'hui, pour décider si le temps altère sensiblement les dimensions et les formes de ces groupes mystérieux. » (Arago, *Analyse historique et critique de la vie et des travaux de sir William Herschel.*)

Le genre particulier de recherches, proposé en ces termes par l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, a pris tout récemment une importance qu'il ne sera pas difficile, je crois, de faire ressortir. Mais en même temps on verra qu'il n'est pas aussi facile de se prononcer qu'il le laisse entrevoir, sur la permanence ou la variabilité des nébuleuses.

Il n'en est plus ici comme des étoiles d'éclat variable. Il ne s'agit pas seulement de savoir si un point lumineux a diminué ou augmenté d'intensité dans l'intervalle de deux observations : dans ce dernier cas, les étoiles voisines qu'on peut choisir à volonté servent aisément de termes de comparaison, et sans se prononcer sur la grandeur absolue ou sur les degrés précis de l'échelle photométrique successivement occupés par la même étoile, on peut constater toujours, soit une altération continue, soit des périodes de variabilité.

Pour les nébuleuses, la question est plus complexe et plus délicate.

Prenons pour exemple la grande nébuleuse qui environne l'étoile sextuple θ d'Orion.

De bonne heure on a cru à des variations de forme et d'intensité des diverses régions qui la composent. L'imperfection des premiers dessins que les astronomes laissèrent de cette nébuleuse, plus encore, l'insuffisance des moyens d'observation expliquent cette opinion prématurée. Toujours est-il que J.-D. Cassini crut reconnaître qu'elle avait varié de forme depuis les observations d'Huyghens. Aujourd'hui, on s'accorde à penser que cette opinion était une illusion pure. Depuis Cassini, de nombreux observateurs ont étudié avec un soin extrême toutes les régions de la grande nébuleuse et compté toutes les étoiles qui s'y trouvent disséminées. J. Herschel, Struve et Liapounov, Bond, Lassell en ont publié des descriptions minutieuses et des dessins exécutés avec toute la fidélité possible. Eh bien, quand on compare ces reproductions faites à des époques peu éloignées les unes des autres, pour ne pas dire contemporaines, on est étonné des différences qui les caractérisent.

Ces différences doivent-elles être considérées comme les indices irrécusables de changements réels? C'est là, je le répète, une question très-délicate.

En effet, il est fort possible que les variations observées aient une cause toute subjective, provenant à la fois et des conditions différentes dans lesquelles se sont trouvés les observateurs et des observateurs eux-mêmes. D'abord les conditions atmosphériques, la pureté et la transparence de l'air qui varie d'un jour à l'autre, mais surtout qui varie d'un pays à un autre : on sait quelle différence peut et doit exister, sous ce rapport, entre l'observatoire de Poulkova, situé au nord de l'Europe, et celui de M. Lassell, à Malte, dans les régions les plus méridionales de la même partie du monde.

Viennent ensuite les différences d'instruments : ici ce sont des télescopes réflecteurs, là des réfracteurs, qui se conduisent d'une façon assez différente, relativement aux impressions photométriques qu'ils peuvent donner d'objets aussi délicats que les nébuleuses. Puis les grossissements divers employés pour l'observation : tous les astronomes savent combien, par le fait seul d'un changement d'oculaire, l'aspect d'un objet peut être modifié. Enfin, un élément perturbateur, qu'il faut bien se garder de négliger, c'est l'influence de la personnalité de chaque observateur.

Avant donc de se prononcer sur des points aussi délicats de la science, il faudrait rendre les observations comparables, en éliminant autant que possible toutes les variations apparentes dues aux causes que nous venons d'énumérer. Cette épuration faite, si des variations dans l'éclat ou dans la forme des nébuleuses restent bien et dûment

constatées, il devra en ressortir certaines conséquences dont nous discuterons plus loin la portée.

Quelques mots maintenant sur les observations récentes de nébuleuses variables.

Dans la nuit du 11 octobre 1852, M. Hind découvrait, dans le voisinage d'une étoile de dixième grandeur, une nouvelle nébuleuse, située dans la constellation du Taureau, entre Aldebaran et les Pléïades. Cette nébuleuse, observée depuis à plusieurs reprises, de novembre 1855 à janvier 1856, par l'astronome D'Arrest, le fut aussi en 1854 par M. Chacornac, qui la consigna sur le brouillon d'une de ses cartes écliptiques. Or, à la fin de 1861, la nébuleuse avait entièrement disparu. On constata en même temps que l'étoile voisine était variable, étant descendue, pendant cet intervalle, de la dixième à la douzième grandeur.

Des recherches furent faites par M. Hind, par MM. Le Verrier et Chacornac, à l'aide d'instruments de diverses puissances; elles furent entièrement infructueuses; toute trace de nébulosité avait disparu.

Ce fait de la disparition d'une nébuleuse « l'un des plus étranges de tous les phénomènes astronomiques, » selon l'expression de J. Herschel, n'était cependant pas nouveau. « La disparition constatée d'une nébulosité stellaire, dit Arago dans sa Notice sur W. Herschel, serait un phénomène très-extraordinaire et très-fécond; aussi, ai-je cru devoir examiner si les annales de la science n'offriraient point quelque fait analogue aux deux qu'Herschel a cités (il s'agissait de deux étoiles nébuleuses voisines de la grande nébuleuse d'Orion, et dont les nébulosités circulaires qui les enveloppaient s'étaient dissipées). Ma recherche n'a pas été, ce me semble, infructueuse. Lacaille, pendant son séjour au Cap, voyait dans la constellation d'Argo cinq petites étoiles au milieu d'une nébuleuse dont M. Dunlop, avec de bien meilleurs instruments, n'apercevait point de traces en 1825. »

Dans le voisinage de l'étoile ζ du Taureau se trouve une étoile de onzième grandeur que M. Chacornac inscrivait sur ses cartes à la fin de 1853, sans avoir aperçu aucune trace de nébulosité en cette région du ciel. Pendant le courant de 1854, dans d'excellentes conditions d'observation, le même astronome ne vit rien de nouveau en examinant la même étoile. Or le 19 octobre 1855, il aperçut, se projetant sur l'étoile de onzième grandeur, une faible nébulosité, qui, vingt-deux jours après, « n'avait varié ni de place, ni d'étendue, ni de forme. »

Laissons parler maintenant l'observateur :

« Le 27 janvier 1856, dit-il, la nébuleuse m'apparut si brillante, que

j'écrivis en note : « Il est étonnant que M. Hind ne l'ait pas aperçue « avec sa lunette de sept pouces d'ouverture; elle offre l'apparence « d'un nuage transparent qui semble réfléchir la lumière de l'étoile ζ du « Taureau, et son aspect, tout différent de celui de la nébuleuse 357 « (J. Herschel), ne fait naître aucune idée de points stellaires visibles « sur toute l'étendue de sa surface. »

« Cette nébuleuse d'Herschel se présente en effet comme un amas d'étoiles qui s'aperçoivent, distinctement séparées les unes des autres, même avec un faible grossissement, tandis que le souvenir que je garde de la nébuleuse variable me l'a fait comparer à un léger *cirro-stratus* strié de bandes parallèles; cette description est, du reste, en tout conforme au dessin de la carte. Depuis le 27 janvier 1856, je n'ai plus inscrit les dates des comparaisons de cette carte au ciel, et le 20 novembre 1862, je fus surpris de ne pas retrouver la moindre trace de cette nébuleuse, tandis que la petite étoile de onzième grandeur, sur laquelle elle se projetait, n'offrait aucune variation d'éclat. Je n'ai pas manqué d'inspecter souvent le lieu de cette nébuleuse depuis que j'ai constaté sa disparition, mais je n'ai pu en saisir le moindre indice avec les instruments de l'Observatoire impérial de Paris. »

Bornons nous à ces faits, d'ailleurs si étranges, que nous pourrions multiplier, et voyons quelle interprétation il est possible d'en donner, d'après les notions précédemment acquises sur la structure des nébuleuses.

Plaçons-nous d'abord dans l'hypothèse de la nature stellaire des nébuleuses, et voyons comment il est possible de rendre compte des changements d'éclat de l'ensemble.

On sait que pour expliquer la variation d'une étoile on a imaginé diverses théories, dont la plus vraisemblable et la plus généralement adoptée consiste à attribuer les changements périodiques d'éclat à leur mouvement de rotation de l'étoile sur son centre. Il suffit alors de supposer que les faces de l'étoile sont inégalement lumineuses pour expliquer les variations périodiques d'éclat.

Une telle explication est-elle admissible lorsqu'il s'agit non plus d'une étoile isolée, mais d'agrégations dont les individus se comptent sans doute par milliers. Il faudrait que toutes les faces obscures vinssent se tourner à la fois vers le point de l'espace où se trouve la Terre, pour que la lueur de la nébuleuse pût s'affaiblir et disparaître dans son ensemble. C'est une hypothèse qui ne mérite certes pas qu'on s'y arrête un instant.

Quant à supposer que la nébuleuse s'approche ou s'éloigne alternativement de la Terre en ligne droite, à des distances suffisantes

pour rendre compte de l'affaiblissement de la lumière, c'est là une supposition également impossible; les motifs qui l'ont fait rejeter pour les étoiles variables isolées sont encore plus décisifs pour une nébuleuse stellaire.

Enfin, si l'on voulait admettre qu'il y ait un réel affaiblissement de la lumière dans la nébuleuse, il faudrait que cet affaiblissement se produisît à la fois et en particulier sur chacune de ses étoiles composantes.

On le voit, nous touchons de toutes parts à des impossibilités ou à des probabilités si faibles qu'elles équivalent à l'impossibilité même.

Reste donc l'hypothèse de l'interposition, entre la Terre et l'amas d'étoiles qui forme la nébuleuse, d'une portion de l'espace moins transparente ou même dépourvue de toute transparence, c'est-à-dire remplie d'une matière diffuse dont l'épaisseur tantôt affaiblit seulement l'éclat de la lueur nébuleuse, tantôt est assez considérable pour l'éteindre tout à fait.

Ainsi, dans le cas même où l'on imagine que toutes les nébuleuses sont, sans exception, des agrégations d'étoiles, la variabilité bien constatée de certaines d'entre elles entraîne l'existence, dans les régions de l'espace, d'une matière diffuse, nébuleuse, mais, il est vrai, dépourvue de la propriété d'être lumineuse par elle-même. S'il existe dans les lointaines régions du ciel de telles masses imparfaitement transparentes, animées d'un certain mouvement de translation, il suffit de supposer qu'elles viennent de temps à autre se placer entre notre œil et des étoiles isolées ou des groupes d'étoiles, pour expliquer l'affaiblissement rapide ou progressif de la lumière de ces astres. Un mouvement opposé rend également compte d'une augmentation d'éclat.

Maintenant, si l'on se place au point de vue des astronomes qui partagent les nébulosités lumineuses dont le ciel est parsemé en deux classes bien distinctes, d'une part les amas stellaires, d'autre part les nébuleuses proprement dites, ou agglomérations de matière à l'état gazeux, vaporeux, ou de constitution corpusculaire, d'ailleurs douée d'une lumière propre, la variabilité des nébuleuses s'explique tout naturellement. Il suffit, en ce cas, de supposer que, sous l'influence de forces analogues à la gravité, ou opposées, c'est-à-dire de la nature du calorique, par exemple, cette matière soit dans un état continu de changements; il suffit d'admettre que ces changements d'ensemble donnent lieu à des condensations ou à des dilatations alternatives, pour rendre compte des variations d'éclat. Le seul changement de densité expliquerait ces variations, qui seraient plus aisées encore à comprendre si l'on regarde de tels mouvements comme propres à

développer ou à ralentir les propriétés calorifiques et lumineuses de la masse.

En résumé, l'hypothèse nébuleuse qui en elle-même n'offre aucune difficulté essentielle, dont nous voyons des exemples dans les corps cométaires, dans l'anneau qui entoure notre Soleil, et qui a servi à l'illustre Laplace pour le développement de la plus grandiose et de la plus rationnelle des cosmogonies, après avoir été successivement adoptée, mise à l'écart, reprise et de nouveau abandonnée, se trouve ramenée forcément dans la science par de nouvelles et décisives observations. Cette hypothèse nous paraît une conséquence nécessaire des faits nouvellement constatés, soit de la variabilité, soit de la disparition des nébuleuses. A la vérité, elle donne lieu à deux théories bien distinctes, entre lesquelles la science ne peut se prononcer encore, mais qui ont toutes les deux ce point commun, qu'elles supposent l'existence de masses de matière diffuse, dans les profondeurs de l'espace éthéré. Si cette matière est douée d'une lumière propre, c'est elle-même qui est le siége des variations observées, et les nébuleuses visibles doivent, selon l'ancienne théorie, se classer en deux catégories, celle des nébuleuses stellaires ou résolubles, et celle des nébuleuses diffuses ou irréductibles. Si, au contraire, la matière nébuleuse n'est pas lumineuse par elle-même, ce n'est point elle qui est le théâtre des phénomènes de variabilité des nébuleuses : elle n'en est que la cause occasionnelle. Dans ce cas, les nébuleuses visibles ne forment sans doute qu'une classe unique : elles sont toutes des agglomérations stellaires, des systèmes de soleils.

Il reste donc beaucoup à faire encore pour donner à cette hypothèse la valeur et les proportions d'une théorie rationnelle. Il faut accumuler et discuter les faits, répéter les observations dans toutes les conditions possibles, afin d'appuyer sur une base solide, la seule solide dans les sciences naturelles, la nouvelle branche d'astronomie sidérale qui a pour objet l'étude des transformations et des variations d'éclat des nébuleuses.

Il y a là tout un champ nouveau d'observations, fécondes en conséquences, et bien propres à agrandir encore les idées que les progrès de l'astronomie nous ont peu à peu données sur la constitution et la structure de l'univers.

Amédée Guillemin.

REVUE DES DÉPARTEMENTS

M. de Persigny commentateur de ses œuvres. — La liberté des maires. — Le conseil d'état et les annonces légales. — Un préfet faisant obstacle à la publicité des conseils de préfecture. — Les ramoneurs fonctionnaires. — Les sociétés de crédit mutuel en Alsace.

Ecce iterum... Voici encore M. de Persigny provoquant la discussion, et demandant asile à la presse pour rappeler sur lui l'attention d'un public trop oublieux du mérite. Une lettre de lui, publiée dans *la Patrie* du 7 octobre, déplore l'insuffisance des commentaires faits sur son discours de Saint-Étienne, et pour suppléer à des lacunes qui l'attristent, il se fait lui-même son propre commentateur.

J'avoue tout d'abord qu'il me plaît de voir combien les ministres, dès qu'ils ne sont plus ministres, reconnaissent l'utilité de la presse. Il suffit de leur chute, pour leur ouvrir les yeux à la lumière, comme à saint Paul sur la route de Damas; et tous ces Sicambres évincés s'empressent aussitôt d'adorer ce qu'ils foulaient aux pieds. Ce n'était pas, en effet, pour les bons bourgeois de Saint-Étienne que M. de Persigny prononçait son discours sur l'indépendance réciproque de la liberté et de l'autorité; c'était réellement pour avoir la gloire de figurer dans les colonnes du journalisme. Sa préoccupation à cet égard est si vive, qu'il a fait recueillir par un Pylade dévoué tous les articles publiés sur son élucubration politique.

Mais cette collection ne le réjouit pas; il se plaint de n'avoir pas été discuté, et il s'écrie dans son beau langage métaphorique : « Les armes de la critique n'ont pas même essayé de pénétrer aux abords de la place. » Singulier reproche, en vérité! Quand armé de toutes pièces vous avez à l'avance émoussé toutes les armes de la critique, ne lui laissant en main qu'un fétu de paille, vous la provoquez bravement au combat. Quand vous affirmez que l'Empire a fondé la liberté, vous vous plaignez naïvement que la critique ne discute pas cette thèse! C'est simplement l'attirer dans un piége à loup. Permettez donc qu'elle vous fasse grâce de ses arguments. Seulement, sans même discuter, elle peut vous dire : Je n'ai pas la liberté de fonder

un journal; je n'ai pas la liberté de former une association, politique, religieuse ou industrielle; je n'ai pas la liberté d'ouvrir une chaire d'enseignement, etc., etc. Où donc est la liberté fondée par l'empire?

Il est plaisant, sans doute, d'entendre M. de Persigny nous dire que la liberté fondée par l'empire « n'est qu'une application des théories formulées par Locke et Montesquieu. » Il est plus plaisant encore d'entendre M. de Persigny nous inviter à discuter une pareille thèse.

Au surplus, la spécialité même de cette revue départementale nous dispense de suivre M. de Persigny dans les régions nébuleuses où il place côte à côte, vivant dans une majestueuse indépendance, l'autorité et la liberté, les deux dieux sociaux de sa politique en partie double. Nous nous arrêterons donc modestement à la question qui nous touche particulièrement, la province.

M. de Persigny s'indigne qu'on le prenne pour un partisan de la centralisation administrative; il rappelle avec orgueil qu'il a marqué son double passage au ministère par deux décrets de décentralisation, « et Dieu sait, ajoute-t-il, en dépit de quelles résistances. » Nous ignorions, il faut l'avouer, que M. de Persigny eût livré de si rudes combats; mais nous soupçonnons ceux qui lui ont résisté d'être, à son insu, beaucoup moins centralisateurs que lui. Et, en effet, dans ce qu'il appelle ses deux décrets de décentralisation, il n'y a qu'un surcroît d'attributions accordé aux préfets. Or, n'est-ce pas une singulière manière de décentraliser que d'agrandir l'influence des agents du pouvoir central? Il nous est donc permis de dire à M. de Persigny que ce qu'il appelle décentralisation n'est que de la centralisation renforcée. Qu'il invoque la priorité de cette belle idée, nous ne la lui contesterons pas; nous voyons bien sur son drapeau le mot de décentralisation; mais ses actes politiques sont en contradiction directe avec son étiquette. Sa décentralisation peut faire le pendant de la liberté fondée par l'empire.

Puisque, selon son dire, M. de Persigny est partisan de la décentralisation et de la liberté, nous lui conseillons la lecture de la lettre d'un maire du canton de Saint-Vivien, révoqué à la suite des opérations électorales pour le conseil général. Cette lettre est publiée dans le *Courrier de la Gironde*.

Talais, le 12 septembre 1864.

« Monsieur le rédacteur,

« Je tiens à être le premier à faire connaître à mes amis, par la publicité de la presse, le décret qui vient de m'atteindre, en me révoquant de mes

fonctions de maire que j'exerçais dans Talais, après la Révolution et depuis l'avénement de l'Empereur.

« Ce décret n'a rien de déshonorant pour moi !

« Dans une élection toute locale, dans laquelle le gouvernement n'avait rien à gagner, ni rien à perdre (j'ai trop aimé le premier Empereur pour exposer le neveu); dans une élection, dis-je, pour la nomination d'un membre du conseil général, j'ai cru, comme citoyen, pouvoir préférer un candidat à un autre. Le gouvernement, du reste, *proclamait la liberté* des élections.

« L'administration a cru que comme *maire*, je devais accepter ses préférences, et il est arrivé que comme *citoyen*, j'ai persisté dans les miennes; j'ai de la fermeté dans mes résolutions : tel est mon caractère.

« De là le décret qui me révoque.

« Je courbe la tête devant la volonté du souverain et mon dévouement *à sa personne* doit demeurer le même. C'est le devoir d'un vieux serviteur de son oncle.

« Par ma très-humble position dans la société, l'Empereur n'a jamais dû me connaître; et, bien que j'aie eu le bonheur de lui être présenté, il a pu m'oublier. Dans tous les cas, le décret qui révoque, en me dénommant de la qualification *judiciaire* et *peu* harmonieuse de *sieur* Meynieu, n'ajoute pas que le *sieur* Meynieu est chevalier de la Légion d'honneur.

« C'est le seul titre cependant, c'est la seule gloire qui me reste, comme *citoyen* et *ancien soldat*, puisque je suis légionnaire depuis quarante-deux ans.

« J'ai la conviction que l'Empereur aurait hésité à me frapper en plein cœur s'il avait su qu'il s'y trouve attachée l'étoile des braves !

« Je suis, etc.

« MEYNIEU. »

Le *Courrier de la Gironde*, après la publication de cette lettre, fait les réflexions suivantes :

« Ainsi, voilà un maire dévoué aux institutions impériales plus que personne, révoqué de ses fonctions pour s'être cru le droit d'agir suivant les inspirations de sa conscience dans les élections. Quelle situation faite aux maires! En ceignant l'écharpe, ils doivent renoncer à toute initiative, à toute indépendance, à toute liberté. Ils ne s'appartiennent plus, ils appartiennent corps et âme à l'administration. Ils forment une phalange soumise par avance à l'obéissance passive.

« Dans son discours aux membres du conseil général de la Haute-Loire, M. le duc de Persigny proclamait l'empereur Napoléon III le fondateur de la liberté en France; pour rester dans la vérité, exceptons-en du moins la liberté des maires. »

Comment, d'ailleurs, la liberté peut-elle exister quand il y a une confusion permanente entre les attributions administratives et judiciaires ? En voici encore un exemple qui peut passer pour un perfectionnement dans l'anarchie.

Le *Commerce de la Côte-d'Or* paraissait à Dijon depuis un an environ, lorsqu'il y a quelques mois il fut poursuivi pour avoir, sans autorisation préalable et sans cautionnement, traité d'économie politique. Après un double acquittement devant le tribunal correctionnel et la cour impériale de Dijon, l'affaire fut déférée par le parquet à la Cour de cassation, qui cassa l'arrêt de Dijon, et renvoya le gérant du *Commerce* devant la Cour de Besançon. Le 13 juillet dernier, survint un arrêt de cette Cour, qui, faisant à M. Grange, gérant, application de l'article 5 du décret du 17 février 1852, le condamne à un mois d'emprisonnement et 200 francs d'amende. Le paragraphe 3 dudit article ainsi conçu : « Le journal ou écrit périodique cessera de paraître, » n'avait pas été mentionné dans l'arrêt.

Le *Commerce de la Côte-d'Or* continuait donc depuis cette époque sa publication, lorsque le 25 septembre on informa le gérant que le journal *devait être supprimé de droit.*

Cette décision n'est rien moins qu'une immixtion de l'administration dans les arrêts de la justice.

Si les magistrats de Besançon n'ont pas mentionné le paragraphe 3, c'est qu'ils n'ont pas voulu l'appliquer. Si même par oubli ou par indulgence, ils ont méconnu le décret de février, le procureur général près la Cour avait le droit de se pourvoir. Dès qu'il a laissé passer le délai légal sans en appeler à la Cour suprême, le bénéfice de l'arrêt était acquis au gérant du journal. L'administration ne pouvait donc revenir sur une décision définitive et aggraver la pénalité au delà de ce qu'avait prononcé la Cour.

A propos de ce nouvel exemple de confusion entre la justice et l'administration, le *Mémorial des Deux-Sèvres* rappelle qu'il y a quelques jours, on rendait public un décret du conseil d'État, déclarant, contrairement à un arrêt de la Cour de cassation, que les arrêtés préfectoraux relatifs aux annonces légales, étaient des actes purement administratifs dont les tribunaux ne pouvaient connaître. Nous avons déjà signalé dans cette *Revue*[1] cette singulière prétention du conseil d'État se mettant avec audace au-dessus de la Cour suprême. La publication d'un décret qui foule aux pieds les décisions de la justice, est assez significative, quand elle se fait à la veille du jour où les préfets vont, comme par le passé, accorder aux feuilles qui sont à leur dévotion l'insertion exclusive des annonces judiciaires. La presse départementale ne s'en est pas assez émue. Avec le *Mémorial des Deux-Sèvres*, le *Phare de la Loire* est le seul journal qui ait élevé

1. N° de mai 1864, p. 154.

la voix. Nous ne saurions assez répéter aux départements que leur affranchissement dépend surtout de leurs propres efforts, et que l'habitude d'attendre en tout l'initiative de Paris leur est plus funeste encore que l'oppression préfectorale.

Voici maintenant un préfet qui s'attache à diminuer les bons effets du décret du 30 décembre 1862, sur la publicité des audiences des conseils de préfecture.

Le préfet de la Vendée avait, par arrêté du 3 avril 1863, établi quelques dispositions relatives à la marche de la procédure. Ainsi pour chaque affaire inscrite au rôle, le jour d'audience était porté à la connaissance des parties par un simple avertissement adressé sans frais. Or, par un nouvel arrêté en date du 5 septembre dernier, au lieu de l'avertissement donné aux parties, M. le préfet décide qu'un extrait du rôle sera affiché, trois jours avant l'audience, à la porte des séances du conseil de préfecture; il indiquera les affaires en état et le jour de l'audience, afin que les intéressés puissent y assister si bon leur semble.

Cette disposition nouvelle serait tout au plus satisfaisante pour les personnes domiciliées au chef-lieu. Mais pour les parties qui ont des résidences éloignées, comment pourront-elles se déplacer sans cesse pour étudier l'extrait du rôle affiché à la porte du conseil? N'est-ce pas rendre illusoire la faculté qu'ont les parties d'assister elles-mêmes à l'audience pour y présenter leurs observations?

Autre modification introduite par l'arrêté du 5 septembre.

Comme les parties peuvent se faire représenter par un mandataire, celui-ci doit être porteur d'un mandat spécial. Néanmoins, jusqu'ici les avocats inscrits au tableau n'avaient pas à justifier d'un pouvoir spécial. Cette exception était conforme à tous les usages des tribunaux. Par son nouvel arrêté, le préfet de la Vendée efface cette exception.

En publiant l'arrêté du 5 septembre, le *Phare de la Loire* l'accompagne de commentaires qu'il est utile de reproduire :

« Par une interprétation de la loi du 30 décembre 1862, M. le préfet de la Vendée n'avait jamais voulu antérieurement, dit-on, prévenir les parties du jour du débat. Aujourd'hui, il fait mieux; il abroge, en quelque sorte, le décret sans l'approbation du ministre, par lequel cependant l'arrêté du 3 avril, auquel il se reporte, avait été approuvé.

« Les nouvelles dispositions dont nous venons de reproduire le texte sont au moins singulières, et l'on s'explique difficilement les motifs qui ont conduit M. le préfet de la Vendée à modifier les usages que consacrait sa déci-



sion précédente, d'ailleurs parfaitement conforme à ce qui se pratique à Paris, à Nantes et dans toutes les villes de France.

« Les avocats voient leurs priviléges anéantis; on leur impose l'obligation de justifier, par écrit, de leur caractère de mandataire, obligation souvent gênante pour les parties, souvent inexécutable pour l'avocat dont les règles et les traditions personnelles sont extrêmement sévères en matière de mandat.

« Ce n'est pas tout. Le décret du 30 décembre 1862, en décidant que la publicité serait désormais introduite au sein des tribunaux administratifs, a voulu apparemment créer une amélioration sérieuse. Son article 2 dit qu'après le rapport de l'affaire, les parties pourront présenter leurs observations, et c'est même cette disposition qui constitue la partie essenticlle de la réforme. Le bon sens indique assez que, pour qu'un plaideur puisse discuter son affaire, il faut qu'on lui donne la faculté de le faire, qu'on le prévienne du jour où le débat aura lieu, et quelque peu jurisconsulte que nous soyons, nous n'hésitons pas à affirmer que le décret de 1862 serait incompréhensible et impraticable, s'il ne comportait pas l'obligation d'avertir le plaideur du jour où il pourra user de la précieuse faculté qu'on lui confère.

« L'arrêté de M. le préfet de la Vendée fait disparaître tout cela, et il est évidemment contraire, selon nous, au principe de publicité consacré par la loi. Autant dire qu'on jugera sur pièces écrites. Voit-on, en effet, les habitants de l'île d'Yeu, par exemple, obligés de séjourner à Napoléon pendant une année, et de faire une station quotidienne à la porte du conseil de préfecture pour voir si leur affaire est affichée ! Combien d'intéressés renonceraient à faire valoir leurs droits plutôt que de se résigner à la double nécessité de ce déplacement et de cette série de factions. Or, les éloigner n'est pas le but auquel a visé le législateur. » V. MANGIN.

Nous ne savons quel caprice préfectoral a dicté l'arrêté du 5 septembre, mais le digne fonctionnaire, M. de Villesaison, nous persuadera difficilement qu'il ait agi dans l'intérêt de ses administrés.

Passons maintenant du grave au doux, du sévère au plaisant.

Un maire s'est rencontré, calculateur profond, autant qu'habile politique, qui s'est dit que le petit Savoyard avait assez longtemps régné dans les tuyaux de cheminée, et qu'après la chute exemplaire de tant de dynasties, il était bon d'appeler au ramonage une dynastie indigène. Ce maire siége à Grenoble; et, comme on répète sans cesse aux maires qu'ils sont les représentants du pouvoir qui les nomme, celui-ci prenant la chose au sérieux, a cru que le pouvoir était noirci par la liberté du ramonage. Il a donc, dans sa haute sagesse, pris l'arrêté suivant :

« Article 1er. A compter du 1er octobre, le ramonage des fours et

cheminées ne pourra s'effectuer que par des maîtres ramoneurs domiciliés dans la ville, et commissionnés par nous. Il est fait défense à tous autres ramoneurs de s'immiscer dans le service. »

Admirons la profondeur de ces mots : s'*immiscer dans le service!* Si M. le maire eût dit : De faire ce métier, ou de pratiquer cette industrie, on aurait pu lui opposer les principes incontestés de la liberté du commerce. Mais il s'agit d'un service, d'un service des plus élevés; et M. le maire se plaçant à la hauteur de l'emploi, plane sur ses humbles administrés, et attache à leurs cheminées une nouvelle classe de fonctionnaires. Lisez, en effet, l'article 3 du susdit arrêté :

« Si en procédant à l'opération du ramonage un ramoneur s'apercevait de quelques vices de construction, il devra en rendre compte au commissaire de police d'arrondissement, qui prendrait les mesures nécessaires pour en assurer la réparation immédiate. »

En rapportant le texte de ces curieux articles, le *Siècle*, par l'organe de son spirituel rédacteur, M. Taxile Delord, se montre sans pitié pour le trop prévoyant magistrat.

« Le ramonage, dit-il, est désormais une magistrature, presque un sacerdoce; le ramoneur condamne, excommunie toutes les cheminées dont la construction lui semble d'une orthodoxie douteuse; il appelle le bras séculier à son secours, et la cheminée disparaît. Quelle responsabilité va peser désormais sur les gens investis du mandat de ramoneur!

« Une réglementation qui ne fléchit pas même devant la constitution, s'arrêtera-t-elle devant les simples décrets qui proclament la liberté de la boulangerie et la liberté des théâtres; ou bien apprendrons-nous prochainement que toutes les industries à Grenoble ont été reconstituées sur le modèle des maîtrises et des jurandes? Nous ne tarderons pas à le savoir : en attendant, depuis qu'ils ont appris la mesure qui vient de frapper les petits Savoyards, les marchands de marrons tremblent de recevoir à chaque instant l'arrêté qui les constitue en corporation. »

Ces choses sont bien dites et l'ironie s'y montre de fort bon goût. Malheureusement, en France, nous nous contentons de rire des sottises de nos administrateurs. Si en Angleterre se produisait une semblable violation de la loi, il se ferait aussitôt une souscription pour envoyer une douzaine de ramoneurs, qui ramoneraient en dépit du maire, et il se présenterait une douzaine de propriétaires qui les enfourneraient dans leurs cheminées. Puis, l'on verrait quelle serait l'issue d'un procès. Quand donc apprendrons-nous à être par nous-mêmes les gardiens de la loi?

Si nos administrateurs se permettent ainsi de décréter à tort et à

travers en dépit de la loi, c'est bien autre chose encore quand ils ont à l'appui de leurs caprices quelque texte équivoque. A Marseille, par exemple, un honorable industriel qui exploite dans cette ville la brasserie la plus importante, veut, comme le font les Anglais, s'adresser directement aux consommateurs, et leur livrer à meilleur marché une boisson pure de toute sophistication. Il semble que rien ne devrait être plus facile, puisqu'on dit que nous avons la liberté du commerce. Mais non; il faut qu'il demande une autorisation à l'administration. Il semble que l'administration devrait se féliciter de voir un commerçant honnête faire concurrence à ces débitants de liqueurs frelatées qui empoisonnent le peuple. Non; l'autorisation est refusée, sous prétexte que le nombre des débits de boissons est déjà plus que suffisant dans le quartier que désigne le pétitionnaire. Que vient-on nous parler de la liberté du commerce? Nous avons un décret du 20 décembre 1851, une circulaire du 2 janvier 1852 qui régissent, comme on dit, la matière. Voilà ce qu'on oppose à un honnête fabricant qui, en vertu de la liberté industrielle, aspire à livrer à ses concitoyens une bonne marchandise à bon marché. Je soupçonne fort le brasseur de Marseille d'avoir dans les élections peu d'égards pour les candidats officiels.

La *Gironde* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« Quand ils parlent au milieu d'un grande assemblée, comice agricole, concours régional, exposition internationale, Corps législatif ou Sénat, les orateurs officiels, hauts fonctionnaires, préfets ou ministres, ne se font pas faute de gourmander, de stimuler, d'encourager l'initiative individuelle. — Vous avez trop recours au gouvernement! N'en faites qu'à votre guise! Agissez par vous-mêmes! Le gouvernement voit d'un bon œil toute entreprise nouvelle; les intérêts privés devraient se suffire à eux-mêmes... Et combien de phrases de cette sorte! Voilà la théorie.

« On veut passer à la pratique. Mais ce n'est plus l'orateur officiel qui décide, c'est l'administration qui intervient. Un brasseur veut débiter de la bière en détail. Qu'il écrive aux bureaux. Les bureaux ont en tête une infinité de soucis dont ils se débarrassent lentement, méthodiquement, à heures choisies. La solution se fait attendre longtemps. Elle arrive enfin. Elle est défavorable. Voilà la pratique. »

Nous avons déjà eu plus d'une fois occasion de signaler les progrès de l'esprit d'initiative dans nos départements du nord-est et les bons effets qui en résultent pour le bien-être et la moralité des populations. Or, voici que se développe dans l'Alsace l'idée des sociétés coopératives qui sont si profitables aux classes ouvrières dans la Grande-Bretagne. Dans la séance mensuelle (septembre) de la *Société*

industrielle de Mulhouse, M. J.-J. Boucart, le fondateur dévoué des cours populaires de Guebwiller, a saisi la Société de cette importante question, en leur racontant l'histoire des essais modestes tentés par quelques ouvriers pour améliorer leur sort par des sociétés de crédit mutuel. Il n'est pas sans intérêt d'assister à la naissance et au développement de ce mouvement populaire qui, bien dirigé, peut conduire à l'affranchissement moral et matériel des classes laborieuses.

Nous allons en faire l'histoire, suivant les détails communiqués, par M. Boucart et reproduits par le *Courrier du Bas-Rhin*.

En octobre 1863, quelques ouvriers se trouvaient dans une maison de la chaussée Dornach, à Mulhouse, et parlaient de leur situation difficile. L'un d'eux se plaignait de ce qu'il ne savait pas où trouver l'argent nécessaire pour faire un achat pressant; il avait déjà emprunté à son patron, et n'osait s'adresser à lui une seconde fois; il ne voulait pas s'adresser au prêteur à la petite semaine, les intérêts étant trop lourds; il désirait cependant faire son achat au comptant, pour ne pas subir les conséquences ruineuses du crédit qu'il trouverait auprès du marchand.

Un homme intelligent, qui par hasard assistait à cette réunion, se leva et leur dit :

« Mais ne pouvez-vous pas vous tirer d'affaire par vous-mêmes? N'êtes-vous pas assez nombreux pour vous cotiser et faire l'avance nécessaire à votre camarade? Réunissez-vous entre personnes ayant confiance les unes dans les autres; formez une caisse commune, dans laquelle chacun mettra une petite somme par semaine; confiez la caisse à celui que vous croirez le plus digne; puis mettez une partie du montant de ces cotisations à la disposition de ceux qui auront besoin d'argent, et faites rembourser au jour de paye, avec un intérêt qui bénéficiera à tous à la fin de l'année. »

Cette idée que les ouvriers avaient trouvée juste et utile les préoccupa. Un d'entre eux prit l'initiative d'engager deux de ses amis à s'associer avec lui, et ils firent à eux trois un premier versement hebdomadaire.

Dès le 8 novembre suivant, une société de douze membres se trouvait constituée.

Ceux-ci communiquèrent l'idée fondamentale à d'autres, et peu de mois après, il existait huit de ces sociétés, dont deux de femmes de ménage et six d'hommes appartenant à diverses industries. Aujourd'hui, il y en a quatorze.

Mais ces sociétés n'étant pas solidaires l'une de l'autre, quelques unes ne tardèrent pas à se plaindre de l'insuffisance de leurs fonds

dans les moments de presse, tandis que d'autres avaient une surabondance de fonds qui ne produisaient rien.

De là leur vint l'idée de fonder une société centrale, qui servirait de lien aux petits groupes et qui aurait pour but spécial la création, 1° d'établissements de vente au comptant; 2° d'une banque à compte courant.

Les groupes sociaux existant actuellement pourraient dès lors se rattacher à cette société par un lien d'intérêt. Ainsi, les magasins de vente, la banque et les sociétés de crédit mutuel, qui dans l'isolement auraient quelque chose d'impraticable et d'insuffisant, deviendraient par leur réunion un tout réalisable et complet.

Et, en effet, voici comment l'on procéderait :

La société centrale établit, avec les capitaux de sa banque, des magasins de comestibles et de vêtements. Un ouvrier, qui a de l'argent disponible et pas de besoins présents à satisfaire, le dépose en compte courant à la banque et en reçoit des intérêts. Quelque temps après, il veut acheter quelque objet au magasin, mais il n'a pas d'argent : il prend son reçu de la banque, va au magasin de la société, achète et présente son reçu. Le gérant marque le reçu avec un timbre sur la souche et sur le coupon, et garde cette dernière pièce au moyen de laquelle il se fait payer à la banque.

Supposons maintenant un autre ouvrier n'ayant jamais d'argent en réserve. Il ne veut pas cependant être forcé d'avoir recours au crédit. Que fera-t-il? Il cherchera à mener une vie assez régulière pour pouvoir être admis par des confrères dans quelque groupe à crédit mutuel, et là il lui sera facile de verser la cotisation de quelques sous par semaine. Au moment où il aura besoin d'argent, il pourra en trouver.

Mais il se peut faire que ses co-associés aient besoin d'argent tous en même temps. Les fonds du groupe peuvent dès lors devenir insuffisants. Le caissier va à la banque, y fait valoir les droits de son groupe qui a rempli les formalités exigées par elle, il reçoit une avance jusqu'à concurrence du double des fonds qu'il y a déposés.

Voilà le sommaire de l'exposé fait par M. Boucart à la *Société industrielle* de Mulhouse, en la priant de vouloir bien accorder à cette œuvre sa haute protection et son approbation sympathique.

Mais cette grave question était portée un peu à l'improviste pour beaucoup de membres, et l'assemblée n'était pas prête à aborder la discussion de cette importante affaire. Plusieurs membres, néanmoins, se sont empressés de témoigner du chaleureux intérêt qu'ils portent à cette question d'avenir si capitale. En raison même de cet intérêt, ils ont demandé l'ajournement de la discussion à la pro-

chaine séance mensuelle. Il importait néanmoins de donner à l'œuvre excellente, émanée de l'initiative populaire, un gage immédiat de sympathie. C'est ce que tout le monde a compris, et l'assemblée, après avoir entendu MM. E. Zuber, D. Dollfus, Tachard, Jean Dollfus, Pénot et autres, a décidé que les statuts de la Société coopérative seraient l'objet d'une discussion approfondie dans sa prochaine réunion mensuelle, mais, qu'en attendant, elle en approuvait l'idée fondamentale et qu'elle félicitait les auteurs de ce projet de bien public.

Quoique M. Boucart ait donné à la société projetée en Alsace le nom de *Société coopérative*, elle n'a pas les mêmes caractères que les sociétés coopératives de l'Angleterre. Celles-ci, en effet, ont pour base la réunion du capital et du travail, pour l'exploitation d'une industrie par les travailleurs eux-mêmes. L'idée développée par M. Boucart ne repose que sur les principes du crédit mutuel. Ce peut être, il est vrai, une source de bienfaits; mais il y a loin de là, d'ailleurs, à l'affranchissement complet des travailleurs devenus capitalistes.

Une autre différence encore, c'est que les sociétés britanniques se fondent et se développent en toute liberté, tandis qu'en France on rencontre, pour premier obstacle, une demande nécessaire d'autorisation, puis les règlements, les restrictions, les interventions continuelles. Plus les développements de la société seront importants, plus la surveillance de l'autorité sera pesante, de sorte que la prospérité même devient une chaîne. L'exemple des sociétés coopératives de l'Angleterre est sans doute un grand enseignement pour nos classes ouvrières; mais pour mettre à profit la leçon, il faut avant tout qu'elles soient délivrées des entraves administratives. Ce qui leur manque, ce n'est ni la prévoyance, ni la bonne volonté, c'est la liberté d'action, et le droit même d'améliorer spontanément leur sort matériel et leur condition morale.

ÉLIAS RÉGNAULT.



REVUE DES THÉATRES

Théatre-Français : *Maître Guérin*, comédie en cinq actes, par M. Émile Augier. — Gymnase : *Les Curieuses*, comédie en un acte, par M. Henri Meilhac et Arthur Delavigne. — *Un Ménage en ville*, comédie en trois actes, par M. Théodore Barrière. — Palais-Royal : *Les Pommes du voisin*, comédie en trois actes, par M. Victorien Sardou.

La politique, qui jouait un si grand rôle dans les deux dernières œuvres de M. Émile Augier, est à peu près complétement absente de sa nouvelle comédie. Nous ne savons pas quelles sont les opinions de maître Guérin sur la question romaine, et aucun des personnages qui s'agitent autour de lui ne s'explique sur la Convention du 15 septembre. Bien que M. Delaunay représente un député au Corps législatif, et que M. Got ait l'intention de lui prendre son siége, il n'est guère question dans la pièce nouvelle des affaires publiques; on pourrait même oublier complétement la brochure sur *La question électorale*, publiée cet été par l'auteur, sans quelques épigrammes décochées çà et là aux candidats du gouvernement. Nous ne blâmerons certes pas MM. les censeurs d'avoir laissé passer ces plaisanteries justes et amusantes; mais nous nous demandons en même temps quelles monstruosités pouvait contenir le manuscrit de l'*Enlèvement d'Hélène*, auquel ces messieurs viennent de refuser, dit-on, leur visa. Le ministère d'État aurait-il plus de déférence pour Ménélas et Agamemnon que pour MM. Granier de Cassagnac et Belmontet? Non, sans doute, et nous espérons que l'opérette qu'on nous promet pour cet hiver aux Variétés ne sera pas condamnée à mourir avant sa naissance par la « Commission d'examen. » Les censeurs ne voudront pas qu'on puisse leur appliquer le vers du poëte latin :

Dat veniam corvis, vexat censura columbas.

Mais il ne faut pas que Juvénal nous fasse oublier M. Augier; Hélène saura bien à elle seule attendrir ses juges et séduire ses geôliers. Revenons à Maître Guérin.

Nous voici dans le salon de madame Cécile Lecoutelier, une femme aussi spirituelle et aussi ambitieuse que la baronne du *fils de Giboyer*, mais plus mondaine. Elle est à la campagne, pendant que son vieux mari dont la santé trop florissante l'inquiète, achève quelques affaires à Paris. Un neveu de M. Lecoutelier, le brillant Arthur, nommé par la volonté du peuple et la grâce de M. le préfet, député au Corps législatif, vient étudier le département qu'il a jusqu'à présent représenté sans le connaître. Sa jeune tante veut profiter de l'occasion pour réparer par un brillant mariage les brèches qu'il a faites à son patrimoine. Francine, fille de M. Desroncerets, promet de devenir une maîtresse-femme. Son père, un pauvre diable d'homme de génie qui n'entend rien aux affaires, était en train de se ruiner : après avoir réparé en un tour de main l'édifice chancelant de sa fortune, Francine maintient son père sous la plus respectueuse et la plus ferme des tutelles. Avec une telle intelligence des affaires et une telle énergie, ne sera-ce pas pour un ambitieux quelque peu dissipateur, la femme idéale? Arthur enchanté remercie sa tante avec enthousiasme, et la supplie de travailler à ce mariage. Justement voici M. Desroncerets et sa fille. Cécile ne nous avait pas trompés : l'inventeur semble bien le meilleur et le plus naïf des enfants de soixante ans; les espérances d'Arthur paraissent devoir se réaliser sans peine. — Mais comptez donc sur quelque chose avec un savant possédé du démon de l'invention! A peine les deux femmes ont-elles laissé Desroncerets seul, qu'il se hâte d'ouvrir la porte à Maître Guérin, le notaire du village : — « Comment vont nos affaires? — A merveille! nos actes sont prêts, il ne vous reste plus qu'à signer. — Et j'aurai tout de suite les cent mille francs qui me sont nécessaires pour ma grande invention? — En échange de votre signature. — Vite, une plume! — Un instant! écoutez la lecture de cet acte. — Eh! je le connais! — Qu'importe! la loi exige que je vous fasse cette lecture préalable, et ce n'est pas maître Guérin qui oubliera jamais une telle formalité! » Et le digne tabellion lit un acte par lequel M. Desroncerets vend à réméré au sieur Bréhu, pour la somme de cent mille francs, son château de Valtanneuse (qui en vaut cent cinquante mille). La faculté de rachat n'est laissée au vendeur que pour un an. Par un autre acte, l'ex-propriétaire devient locataire de son château. Desroncerets veut toujour signer. « Mais faites attention! vous ne trouverez pas d'argent pour le rachat de vos terres. — Avant un an j'aurai un million! — Toutes vos inventions ont toujours échoué! — Cette fois je suis sûr du succès. » Et malgré toutes les observations du notaire, l'inventeur signe l'acte qui le dépossède et part joyeux. Vous avez déjà deviné que ce bon maître Guérin est un

sournois qui convoite le château de Valtaneuse; que Bréhu est son homme de paille, et que toutes ces exhortations amicales n'ont qu'un but, celui d'épaissir le bandeau qui couvre déjà les yeux de l'inventeur, afin de le dépouiller plus librement : ce n'est pas tout de plumer la poule, il faut l'empêcher de crier.

Louis Guérin, le fils du notaire, est d'un caractère tout opposé. Autant le père est retors et faux bonhomme, autant le fils est droit, sincère, loyal, chevaleresque. Le jeune lieutenant-colonel aime avec passion madame Lecoutelier : il le lui a dit avant le lever du rideau, et elle lui a formellement défendu de répéter jamais de pareils discours. Depuis ce temps, il n'a plus reparu au château, et s'il y rentre aujourd'hui, c'est seulement pour dire à Cécile un adieu peut-être éternel, puisqu'il part demain pour le Mexique. Cécile est une coquette, elle ne veut pas s'exposer à perdre, par une infidélité, les avantages que lui assure son mariage avec un vieillard qui compte presque autant de millions que de lustres; mais elle tient à avoir toujours un brillant cortége d'adorateurs, et l'amour de ce jeune commandant, déjà presque célèbre à trente-trois ans, flatte singulièrement sa vanité. Aussi elle emploie toutes ses ruses de coquette pour enflammer de nouveau le cœur du héros; elle l'amène à faire pour elle la plus insigne des folies. Il la quitte ivre de joie et d'espoir pour aller écrire sa démission. A ce moment une dépêche télégraphique apprend à la jeune femme qu'elle est veuve. Veuve! libre enfin de quitter cet affreux nom de Lecoutelier. Sera-ce pour l'échanger contre celui de Guérin? Non, certes! le jeune colonel peut faire un adorateur agréable, au besoin un amant adoré, mais un mari! jamais! Et aussitôt un billet est expédié au colonel pour lui ordonner de reprendre sa démission et de partir.

Ce premier acte n'est à vrai dire qu'un prologue. L'action véritable se passe un an plus tard. Madame veuve Lecoutelier n'est plus qu'en demi-deuil; Arthur a repris ses toilettes les plus joyeuses; la tante et le neveu se disputent devant toutes les juridictions les dépouilles opimes du défunt. Louis Guérin, pour se distraire, a pris Puebla et Mexico pendant l'entr'acte; son père a continué à ourdir dans l'ombre ses trames perfides sans que Desroncerets, qui a tout oublié, et sa fille, qui n'a rien appris, se doutent du coup qui les menace. Le pauvre inventeur a comme de juste dissipé en tentatives infructueuses le prix de son château, et madame Guérin, que nous n'avions pas encore vue, passe sa vie dans une perpétuelle admiration de son mari et de son fils.

Au début du second acte, Guérin explique son plan à cette brave femme qui l'admire de confiance; il a surpris le secret de son fils,

c'est-à-dire son amour pour la riche veuve; ses machinations rendront le mariage possible, désirable même pour Cécile : car elle veut acheter le manoir de Valtaneuse pour en prendre le nom. Or, demain soir, le terme fixé pour le rachat des terres de l'inventeur expire, et le manoir lui appartiendra irrévocablement. Madame veuve Lecoutellier, pour s'appeler de Valtaneuse, sera obligée d'accepter la main de Louis, — qui contiendra d'ailleurs une dot d'un demi-million. En vain, pour mettre fin à un interminable procès, Arthur emprunte un moyen au vieux répertoire en offrant sa main à sa tante. Guérin intervient : il inquiète Arthur sur la nature des relations qui ont existé jadis entre Louis et Cécile; il rappelle à Cécile la profonde nullité du jeune député et ses goûts de dissipation. Il démasque alors ses batteries, explique à l'ambitieuse comment lui, le bonhomme Guérin, l'humble tabellion de campagne, peut devenir en peu de jours un homme important, peut-être même un homme redoutable; il explique en partie l'affaire de l'emprunt négocié par Desroncerets... il en dit même trop pour un homme si habile, et, logiquement, son bavardage devrait ruiner ce plan si adroitement tracé jusque-là dans l'ombre.

Le quatrième acte replace l'action sur son véritable terrain : la lutte entre un homme médiocre, mais pratique, et un homme d'une grande intelligence, mais toujours étranger aux préoccupations vulgaires de la vie quotidienne. Desroncerets apprend que le délai fixé pour le rachat de ses terres va expirer, et, à ce moment même, au lieu de posséder les cent mille francs qu'il faudrait rendre à Bréhu, il cherche avec une anxiété fiévreuse une somme égale pour renouveler ses malencontreuses expériences. Les amis auxquels il s'adresse s'empressent de lui fermer leurs caisses. En désespoir de cause, il prie sa fille de consentir encore à ce sacrifice. Mais elle résiste à toutes ses instances. Se redressant alors, il veut reprendre ses droits de père et de chef de famille. Au lieu de demander, il exige; au lieu de prier, il ordonne. Mais Francine résiste encore et toujours. Son père ne possède plus à lui que le château (elle ignore encore la vente faite l'an passé); c'est sur ses revenus à elle qu'ils vivent tous deux depuis plusieurs années, et elle refuse d'entamer son capital; même quand son père la supplie humblement, ardemment, et les larmes aux yeux, elle persiste dans son refus. Alors le vieillard se relève et la maudit. Madame Guérin et le colonel, présents à cette scène, la blâment. Louis dissimule peu son mépris à la vue de sentiments si intéressés dans le cœur d'une jeune fille. La pauvre Francine, brisée de douleur par ces reproches de l'homme qu'elle aime à l'insu de tous, laisse enfin échapper son secret. Pour mettre son père à l'abri de la gêne, elle a

placé en viager sur la tête du vieillard toute la fortune qu'elle tenait de sa mère ; elle a voué sa vie entière à une misère absolue pour que les dernières années de son père fussent parfaitement heureuses. A la révélation de ce sacrifice, la bonne madame Guérin éclate en sanglots, et le commandant frappé d'admiration oublie à tout jamais la veuve dont les coquetteries avaient un instant bouleversé son cœur. Louis et sa mère voient enfin clair dans le jeu de maître Guérin. Ils comprennent que c'est lui qui a causé, par ses ruses diaboliques, la ruine de Desroncerets ; ils le jugent enfin, et le mépris tuant en eux les sentiments affectueux du fils et de l'épouse, ils l'abandonnent en secouant sur son seuil la poussière de leurs pieds.

M. Émile Augier a un esprit original et audacieux ; il a horreur des banalités, des redites, des phrases toutes faites, des caractères de convention, des *ficelles* dramatiques et des dénoûments prévus d'avance. Presque toutes ses œuvres contiennent soit une idée neuve, soit un ou plusieurs types nouveaux qu'il n'a pas cherchés dans les romans à la mode ou dans les pièces de ses confrères, mais qu'il a étudiés de près dans la vie réelle. Son Giboyer est l'une des figures les plus saisissantes et les plus vraies qu'on ait peintes depuis longtemps. Maître Guérin est aussi vrai, aussi neuf, aussi *osé*, mais moins profondément creusé. L'auteur n'a pas vécu aussi longtemps auprès de son nouveau modèle. C'est que de nos jours un homme de lettres doit absolument vivre à Paris où les Giboyer fourmillent, tandis qu'il ne peut aller que de loin en loin passer quelques jours dans ces petites villes de province que les Guérin exploitent. Néanmoins, comme ce portrait est déjà ressemblant et vivant ! Le voyez-vous, cet usurier à cheval sur la forme, cet exploiteur sans pitié pour qui rien n'est sacré, excepté les textes du Code pris dans leur sens le plus judaïque, toujours occupé à chercher de nouvelles ruses pour tourner la loi, afin de mieux prouver combien il la respecte ? Le voyez-vous entre sa femme abrutie par son despotisme, et sa servante maîtresse ; le voyez-vous voler légalement le pauvre paysan pris de la passion de la terre, et le fils de famille lancé dans les désordres de la grande ville ? Voyez-vous ce malotru enrichi des dépouilles de tout un canton, se préparer à faire peau neuve, et jeter avec mépris dans un coin ses vêtements confectionnés au chef-lieu d'arrondissement par un tailleur à façon, pour se déguiser en homme politique le jour où M. le préfet et M. le ministre de l'intérieur auront décidé dans leur sagesse que nul ne peut mieux que lui représenter son département au corps législatif ? — M. Augier le met aux prises avec un homme supérieur : le théoricien,

perdu dans ses rêveries de génie, est roulé en un instant par ce demi-paysan ; il regarde comme son ami et presque comme son bienfaiteur le vampire qui a sucé jusqu'à la dernière goutte de son sang. La scène où Guérin, tremblant que Desroncerets ne trouve à Strasbourg l'argent nécessaire pour le rachat de sa propriété, lui fait manquer le train, tout en lui disant à chaque minute de partir, et en lui rappelant l'heure avec une chaleureuse insistance, et celle où il se fait supplier par sa naïve victime de racheter à Brehu le château de Valtaneuse, sont parfaites d'observation minutieuse, vraie et comique.

Par malheur, ce caractère, si vigoureusement tracé jusque-là, se dément de la façon la plus triste à la dernière minute : je ne connais rien de plus pénible dans tous les sens, et de plus faux de toutes les façons, que cette scène où le notaire, qui vient de soutenir une lutte énergique et violente contre son fils habillé en bourgeois, se tait, se découvre et s'humilie en le voyant paraître en grand uniforme. Si lâche que puisse être un homme, il y a au moins un sabre qui ne peut lui faire peur : c'est celui de son fils.

Ce qui augmente encore au théâtre l'effet désagréable de cette scène, c'est que l'uniforme devant lequel s'incline si profondément le tabellion est médiocrement porté. M. Lafontaine, excellent jadis dans le colonel du *Fils de famille*, représente d'une façon moins brillante le vainqueur héroïque de Puebla, de Mexico et de maître Guérin. Il n'a ni élégance, ni chaleur, ni distinction. Sa prononciation incorrecte qu'on pouvait lui pardonner au Gymnase, nous choque dans la maison de Molière, comme le ferait un mot d'argot dans un discours académique. Quand donc M. Lafontaine comprendra-t-il que sa place n'est pas là ? Quand donc retournera-t-il jouer les héros des drames bourgeois du Gymnase et du Vaudeville ?

Les autres rôles sont admirablement remplis. M. Geffroy, que l'on voit trop rarement depuis quelques années, a saisi et rendu à merveille, dans le personnage de l'inventeur, cette bonté naïve et candide si fréquente chez les savants ; il est magnifique de colère et d'indignation dans sa grande scène du quatrième acte ; M. Got a fait du tabellion de campagne un type qu'on n'oublie pas. Il s'est aussi savamment, aussi profondément incarné dans le légiste provincial qu'il s'était incarné jadis dans le bohème parisien. *Maître Guérin* n'est pas la meilleure pièce de M. Augier ; mais ce sera bien certainement l'un des meilleurs rôles de M. Got. M. Delaunay représente avec beaucoup de grâce et de désinvolture le jeune député gandin. On conçoit que sa belle tante tienne à le garder enchaîné à son char.

Madame Plessy a des toilettes trop excentriques, même pour une

grande coquette, et elle minaude parfois avec excès. Mais elle est merveilleuse dans plusieurs scènes, surtout dans celle où, voulant rompre avec le beau colonel, elle reçoit en indifférent, presque en inconnu cet homme qui arrive du Nouveau Monde tout exprès pour lui faire partager son amour désormais innocent. Madame Nathalie se transforme d'une façon à la fois amusante et touchante en petite bourgeoise campagnarde pauvre d'esprit, mais riche de cœur. Quant à mademoiselle Favart, elle est excellente comme toujours. Malheureusement son rôle n'a pas un caractère suffisamment marqué; rien ne le distingue bien nettement de la Fernande du *Fils de Giboyer*. Est-ce à elle, est-ce à l'auteur qu'il faut s'en prendre?

Dépouillé par la Comédie-Française des beaux colonels qui furent longtemps sa propriété exclusive, le Gymnase s'en console en nous donnant deux pièces de valeur inégale, mais fort amusantes toutes deux.

M. Henri Meilhac, l'ingénieux et charmant auteur de l'*Autographe*, des *Brebis de Panurge* et de *la Clef de Métella*, aborde, en collaboration avec M. Arthur Delavigne, un sujet terriblement scabreux. Une grande dame russe a chargé son intendant de lui trouver un appartement meublé pendant que les ouvriers réparent son hôtel. La femme de chambre de mademoiselle Nina, une beauté trop connue, a profité de l'absence de sa maîtresse, en villégiature dans quelque tripot d'outre-Rhin, pour louer en garni le temple banal abandonné par la déesse, et la comtesse Ismaël apprend au débarqué quel singulier logis lui a trouvé ce benêt d'Ivan. Une autre se fâcherait à sa place. Elle prend, elle, la chose plus gaiement, et puisque le hasard l'a conduite dans ce pays étrange où fleurit le camélia, elle veut en profiter pour faire un cours de géographie. Pendant qu'elle promène son lorgnon sur les meubles, les tentures et les femmes de chambre de Nina avec la curiosité la plus délicieusement impertinente, toutes les sonnettes carillonnent. Ce sont les amis de *madame* qui se présentent à toutes les portes de l'appartement. Pourquoi les renvoyer? Cela doit être si drôle de voir une fois dans le sans-façon des boudoirs interlopes ces hommes graves si roides, si solennels dans les salons des ambassades. Qu'on leur dise que madame Nina est remplacée par une de ses amies d'outre-Manche. — Et voici l'austère Puck, l'illustre banquier, le premier ministre de l'escompte, le grand prêtre du trois pour cent, qui se met à quatre pattes derrière les meubles et jappe comme un roquet pour amuser ces demoiselles. Le vicomte Alexandre, lui, n'est pas dupe du déguisement; un coup d'œil lui a suffi pour deviner dans la prétendue Fanny Lear une femme du vrai monde; mais il veut s'amuser aux dépens de la com-

tesse et d'une de ses cousines à lui qui brûle depuis longtemps de voir de près les reines du demi-monde. Il va donc chercher madame de Lawreins et la présente à la grande dame russe sous le nom de Béhé Patapouf. Les deux fausses lorettes se regardent, s'étudient et s'épluchent. Chacune rit de la tournure de l'autre qu'elle trouve bouffonne; elles prennent le thé en fumant des cigarettes; elles sont plus heureuses de cette petite débauche que les princesses de Louis XIV le jour où elles brûlèrent leurs jolies lèvres aux pipes des Suisses. — Tout cela est charmant d'esprit, de gaieté, d'observation mondaine et de belle humeur. Mais songez qu'un mot maladroit pouvait tout perdre, que le moindre détail dont se serait choqué le public entraînait la chute de l'ouvrage. C'est un tour d'adresse merveilleuse que MM. Meilhac et Delavigne ont fait là. Ils ont, du reste, été fort spirituellement secondés par leurs interprètes. Mademoiselle Chaumont est bien la plus fine et la plus futée des soubrettes de Cythère. Mademoiselle Blanche Pierson joue avec beaucoup de naturel et de gentillesse le rôle de Madame de Lawreins; elle est charmante quand elle se révolte contre le nom de guerre que lui a choisi avec tant d'à-propos son terrible cousin. Mademoiselle Delaporte est superbe d'impertinence et de grâce hautaine. On dirait qu'elle passe toutes ses journées à faire fouetter des moujicks.

La pièce de M. Barrière, *un Ménage en ville*, me plaît moins complétement que cette charmante bluette. C'est la vieille histoire de l'homme faible qui n'a pas le courage, en se mariant, de rompre avec une ancienne liaison, et se trouve en pleine lune de miel pris tout à coup entre sa femme et sa maîtresse. La situation, qui n'est pas neuve, n'est pas relevée ici par l'originalité de l'exécution, et malgré un grand nombre de détails heureux, les deux premiers actes forment en somme un drame un peu vulgaire. Tout à coup, au troisième acte, une idée extravagante de l'un des personnages relève la pièce et change la comédie larmoyante en un joyeux vaudeville. La gaieté éclate alors, et ce troisième acte est un long éclat de rire. Le malheureux oncle Vaubernier, en sa qualité de parrain, a donné à son neveu tous ses prénoms; on lui attribue alors, pour sauver la pauvre femme jalouse que le chagrin va tuer, toutes les fredaines de son coquin de filleul. On va plus loin; l'épouse un instant consolée a deviné la ruse; elle retombe dans son désespoir; il n'y a qu'un moyen de la rassurer, il faut que Vaubernier *major* épouse la maîtresse de Vaubernier *junior* et légitime son petit bâtard. Vous voyez d'ici la stupéfaction et la fureur du bonhomme à cette proposition insensée. Jamais Scapin n'avait à ce point abusé de Géronte. Pourtant Vanbernier adore sa nièce; il la voit mourir de jalousie : il se rési-

gne. Ces scènes folles sont si vivement enlevées par l'auteur, et le vieux Numa a des colères si amusantes avec des ahurissements si comiques que le public accepte la situation, et le succès est décidé par cette hardiesse qui pouvait tout perdre. Les deux nièces des Brohan débutaient dans cette œuvre étrange. Mademoiselle Camille Dortel rappelle sa tante Madeleine. C'est une excellente élève, mais c'est encore une élève. Mademoiselle Samary, qui a beaucoup de mademoiselle Augustine Brohan, a plus vraiment réussi; mais il lui reste, à elle aussi, beaucoup à acquérir. Si ces deux jeunes filles se laissaient égarer par les éloges de complaisance que leur ont prodigués certains critiques, elles se regarderaient aujourd'hui comme des comédiennes consommées et elles seraient perdues, ce qui serait grand dommage, car elles nous ont paru posséder des qualités précieuses que l'étude développera sans doute pour leur profit et pour notre plaisir.

Le vaudeville que M. Sardou a donné récemment au Palais-Royal a soulevé de gros orages dans la presse. Quelques critiques ont accusé violemment le jeune auteur de plagiat, parce que le sujet des *Pommes du voisin* est emprunté à une nouvelle de Ch. de Bernard. Il nous est parfaitement impossible de comprendre cette accusation. Le mot de *plagiat* ne peut s'appliquer qu'à un emprunt dissimulé et frauduleux. Or M. Sardou, au lieu de chercher à cacher son emprunt, a commencé par prévenir les mandataires de madame veuve de Bernard et par régler avec eux la part de collaboration à attribuer à l'auteur de la nouvelle qu'il voulait arranger pour la scène. — Sa pièce, languissante au début, se relève ensuite et contient un second acte extrêmement gai. La situation de cet aspirant substitut qui se trouve entraîné à commettre coup sur coup les délits les plus graves, les crimes les plus énormes est vraiment comique. Ce malheureux La Rosière, citant au fur et à mesure les articles du code pénal sous le coup desquels il se place, et en réclamant lui-même l'application dans d'éloquents réquisitoires, excite les rires de toute la salle. M. Geoffroy est excellent lorsque, armé d'un chenêt, il fait sauter les serrures, abat les cloisons et précipite du haut des toits les marmitons sur le pavé. Malheureusement mademoiselle Honorine, qui avait été si bonne cet été dans *la Perle de la Cannebière* et dans *les Diables roses*, n'a pas tenu les espérances qu'avaient fait concevoir ses débuts. Il serait pourtant bien à désirer que le Palais-Royal trouvât enfin une comédienne. Madame Thierret est excellente, mais il est difficile de lui confier les rôles de première amoureuse ou de grande coquette.

Les absents ont tort, dit le proverbe. M. Daudet a écrit un joli petit acte pour nous prouver que sur ce point la sagesse des nations

déraisonne. Entrons dans ce rustique logis de dame Suzette. Tout le monde y est en liesse : on attend ce bon Eustache, cet excellent Eustache, si aimable, si spirituel, si tendre, si affectueux, ce cher Eustache enfin qu'on n'a pas vu depuis deux ans. Il arrive; on le mange de caresses. Mais au bout d'une heure l'étourdi a déjà brisé les plus belles faïences du dressoir, empesté toute la maison avec son maudit cigare, dévasté les groseillers, ravagé les laitues, brûlé la romance de sa petite cousine, tout bouleversé dans le paisible intérieur de sa bonne femme de tante. Fi! l'étourneau! le brise tout! le sans cœur! On le gronde si fort, qu'il reprend sa valise, et bon voyage! Mais comme ses péchés sont véniels, il n'a pas plutôt tourné les talons qu'on le pleure déjà. Heureusement qu'il n'est pas loin, et le voici qui se jette dans les bras de la bonne tante pendant que la toile tombe. Ces petites scènes intimes où M. Daudet a mis beaucoup de finesse avec une pointe de sentiment et une grâce un peu mignarde, ont fourni à M. Poise l'occasion d'écrire quelques airs charmants. Le premier trio, entre Brigitte, Suzette et Brechemin est vif et spirituel; mademoiselle Girard (Suzette) chante avec beaucoup de grâce une jolie romance (La prière du pigeon) où l'on sent peut-être un peu trop la recherche de la naïveté. Au contraire, Léonard, un Jocrisse dolent, dont nous n'avons pas parlé dans l'analyse de la pièce, a plusieurs airs franchement naïfs que M. Sainte-Foy chante avec sa merveilleuse habileté. Le gros du public n'a jamais vu dans cet excellent acteur qu'un comique fort amusant : il y a en même temps en lui un musicien consommé.

EDMOND VILLETARD.

CAUSERIE PARISIENNE

8 novembre 1864.

Ceux qui voudraient voir la France s'occuper sérieusement et avec quelque suite de ses propres affaires sont exposés, il faut l'avouer, à de bien fréquents désappointements. Ils ont dû en éprouver de bien vifs, surtout, pendant ces derniers temps. Il y a quelques mois à peine l'attention publique semblait disposée à se concentrer à l'intérieur ; on regardait volontiers au dedans, si j'ose m'exprimer ainsi, et nos instructeurs politiques, à quelque école qu'ils appartinssent, pouvaient espérer que nous allions enfin nous remettre à nous étudier nous-mêmes, après nous être occupés du reste du monde. Vain espoir ! la moindre mouche qui vole par delà nos frontières, suffit pour détourner notre attention de nos propres affaires. Selon qu'on est de bonne ou de mauvaise humeur, on appelle cela générosité et largeur de vues, ou bien étourderie et légèreté. Quoi qu'il en soit, le fait est constant. Il n'est pas moins certain que si bien des gens se désolent de cette facilité à se distraire, il en est d'autres qui y trouvent fort bien leur compte. Pendant que nous nous haussons sur la pointe des pieds pour voir ce qui se passe par delà les Alpes ou le Rhin, ou même de l'autre côté de l'Atlantique, nous laissons volontiers faire tout ce que l'on veut sur les bords de la Seine. Je ne rappellerai pas à ce sujet l'histoire trop souvent citée du chien d'Alcibiade, non-seulement à cause de la banalité de l'allusion, mais aussi parce que je ne vois personne, chez nous, qui ressemble de près ou de loin à Alcibiade.

Quelquefois, en considérant cette incurable difficulté à s'appliquer avec un peu de suite à la moindre étude politique, il me semble assister à une leçon donnée à un de ces écoliers intelligents, mais étourdis, qui font l'orgueil des mères et le désespoir des précepteurs. N'est-ce pas à peu près ainsi que la chose se passe? — Voyons ! lis ce mot-là, et tâche de le comprendre : Voilà quatre-vingts ans que tu l'épèles, et que tu ne le sais pas encore. — *L*, *i*, *li* ; *b*, *e*....... Qu'est-ce que ce bruit-là? Il y a des gens qui se battent, je veux aller voir. —

C'est la Pologne qui se soulève; apprends bien ton mot, et puis tu pourras y aller voir, si le cœur t'en dit. — *L, i, li; b, e, r*.... Et cela, qu'est-ce? Que fait-on là-bas? — C'est le Danemark qu'on démembre, mais cela ne te concerne pas; regarde dans ton livre! lis ! — La liberté et l'autorité pour coexister doivent être séparées....... — Ah! malheureux! où prends-tu cela? Voilà que tu lis couramment maintenant, mais tu tiens ton livre à l'envers, et tu ne sais ce que tu dis. Va! tu ne seras jamais qu'un écervelé et un ignorant. — C'est bon! c'est bon! j'apprendrai plus tard, quand j'aurai vu ce qui se fait à Rome. Et le maître de se désoler, et de répéter pour la centième fois : — « Quel dommage! s'il savait s'appliquer, il apprendrait tout ce qu'il voudrait. »

C'est surtout la question romaine qui a le privilége de détourner l'attention du public français de ses propres intérêts. On n'a qu'à la faire miroiter devant lui pour mettre la discorde dans le camp libéral, et arrêter tout mouvement politique à l'intérieur. Quelques esprits sérieux et naïfs ont tâché vainement de nous entretenir dans ces derniers temps de sujets qui semblaient devoir nous intéresser : on nous a parlé de l'abolition des octrois, de la création prochaine d'une caisse des travaux publics, ou, en d'autres termes, d'un nouvel emprunt!....... Peine perdue! c'est bien de cela qu'il s'agit vraiment! La convention franco-italienne du 15 septembre a rejeté au second plan toute autre préoccupation. Et qu'on ne croie pas qu'en en parlant je sorte de mon domaine. Ce ne sont pas seulement les politiques qui s'en occupent; les plus frivoles, les plus mondains ont là-dessus leur avis, et se mêlent de donner leur interprétation. Jamais sujet ne releva plus directement de mon titre de Causerie Parisienne.

Du reste, je ne m'y étendrai pas, et je ne ferai qu'une remarque. Il est curieux de voir combien cette convention, dont tout le monde individuellement croit comprendre à merveille le sens, semble à chacun devoir être obscure et ambiguë pour les autres. Depuis les ministres des nations contractantes jusqu'au dernier bavard de salon, tout le monde la commente comme une énigme. Je ne nie point l'ambiguité de plus d'une expression, et j'admets même que, les mots fussent-ils clairs, une convention dont l'échéance est à deux ans aura toujours quelque chose de l'obscurité d'un oracle. Deux ans! d'ici là que de rois, que de papes même ont le temps de mourir! Mais il me semble que, malgré tout, jamais mesure politique n'eut un sens et une portée plus faciles à saisir dans leur ensemble; et en voici, selon moi, une preuve irréfutable. Il n'est aucun d'entre nous qui ne sache à l'avance quelles sont les personnes de sa connaissance à qui cette mesure plaît, et quelles sont celles qui s'en indignent. Je

n'ai pas vu, pour ma part, un seul adversaire du pouvoir temporel qui ne s'en montrât réjoui, ni un seul de ses partisans qui n'en fût mécontent. Les mesures qui divisent si nettement les gens ne peuvent, en somme, être très-ambiguës.

Un seul sentiment a été assez fort pour faire concurrence à la question romaine : c'est le goût toujours croissant du public pour les drames de cour d'assises. Malgré la convention franco-italienne, le procès de Müller à Londres, et le procès Trumpy à Berne ont tenu leur place. De cette dernière affaire, je ne dirai rien. Nous avons (j'allais dire, Dieu merci) assez d'empoisonnements chez nous sans aller récolter ceux de l'étranger, et j'avoue n'avoir suivi ce procès que comme on lit la plupart des feuilletons, un peu au hasard et à bâtons rompus. Pour le procès Müller, c'est autre chose. La question de la sécurité des voyageurs sur les chemins de fer est d'un intérêt trop général pour qu'il ne soit pas tout naturel qu'on s'émeuve de cette nouvelle édition de l'affaire Jud, de mystérieuse mémoire.

Les Anglais sont assez fiers, et non sans raison, de la façon dont ce procès a été conduit. L'activité qu'a déployée leur police, l'intelligence qu'on a montrée dans les premières recherches, la rapidité avec laquelle la justice a devancé l'assassin dans sa fuite et l'a saisi avant même qu'il ait pu débarquer en Amérique, le calme et l'impartialité, surtout, avec lesquels ont été dirigés les débats, sont, en effet, dignes d'éloges. Le verdict d'après lequel le jury, après quelques minutes seulement de délibération, a déclaré à l'unanimité Franz Müller coupable du meurtre de M. Briggs, a été presque universellement approuvé par le public anglais. Pourtant, aucun témoignage direct, aucun aveu n'est venu démontrer d'une manière irréfragable la culpabilité de l'accusé. Des présomptions seules s'élevaient contre lui, mais, il faut le dire, elles étaient terribles.

Un soir, le samedi 9 juillet, entre neuf et dix heures, un vieillard, M. Briggs, est assassiné dans un wagon de première classe, pendant le court trajet entre deux stations de la banlieue de Londres, et le corps, encore palpitant, est trouvé sur les rails. Trente-six heures après, les effets dérobés à la victime — une montre et une chaîne — étaient en la possession de Müller : ceci a été prouvé d'une façon surabondante. Müller n'a pas su expliquer comment ces objets se trouvaient entre ses mains. De plus, l'assassin, quel qu'il fût, avait, dans sa précipitation, pris le chapeau de sa victime à la place du sien : or, Müller, quand on l'a arrêté, a été trouvé nanti d'un chapeau que plusieurs témoins ont déclaré être celui de M. Briggs, tandis qu'on avait retrouvé, dans le compartiment où le meurtre avait été commis, un chapeau semblable à celui que portait habituellement Müller lui-

même. Voilà tous les faits qui déposaient contre l'accusé. Ils sont graves assurément, mais, à la rigueur, il est permis de n'y voir que des présomptions de culpabilité. Personne n'a vu Müller monter en wagon, personne ne l'en a vu descendre; nulle trace de sang n'a été découverte sur ses vêtements, on n'a retrouvé aucune arme. La certitude morale me semble complète, quant à moi, mais on ne saurait nier que les preuves matérielles manquent.

Müller a été assisté, grâce à l'intervention d'une société allemande, instituée pour la défense des Allemands pauvres résidant en Angleterre, par un des meilleurs avocats de Londres; mais celui-ci, pour le défendre, n'a rien trouvé de mieux que de chercher à établir un *alibi*, qui s'est écroulé désastreusement devant les investigations de la justice. Cette tentative infructueuse a plutôt nui à son client qu'elle ne l'a servi. La société de protection allemande ne se tient pas pourtant pour battue, et elle poursuit ses investigations avec d'autant plus d'ardeur que l'exécution de Müller est fixée au 14 de ce mois. Je ne crois pas médire du peuple anglais en disant que l'approbation avec laquelle on a généralement accueilli le verdict du jury en cette affaire a dépendu surtout de la satisfaction que chacun a éprouvée à voir découvrir et proclamer un coupable quelconque dans cette ténébreuse affaire. L'idée qu'un meurtre commis en de telles circonstances pût rester impuni semblait offrir un dangereux encouragement aux assassins. Qui n'éprouverait une certaine répugnance à voyager en chemin de fer si l'idée était généralement répandue que les wagons gardent les secrets du crime? J'entendais ces jours-ci un mot naïvement féroce qui me semble peindre assez exactement le sentiment public à cet égard. « C'est un de ces cas, disait-on à propos de la condamnation de Müller, où il vaudrait mieux courir le risque de condamner un innocent que de laisser échapper le coupable. » Ai-je besoin d'ajouter que c'était une femme qui parlait ainsi? La peur est impitoyable. La vérité, c'est que la sécurité du public à l'endroit des chemins de fer est singulièrement troublée. Dans tous les trains, les compartiments réservés aux *dames seules*, qui étaient jadis assez dédaignés, sont aujourd'hui remplis, et je crois, Dieu me pardonne! que s'il y avait des compartiments *protégés* pour *hommes seuls*, ils seraient fort recherchés. Sous le rapport de la peur, je connais bon nombre d'hommes qui sont femmes. L'opinion publique demande une satisfaction que les compagnies de chemins de fer seront bien forcées de lui donner avant peu, et tous les jours, en présence de faits nombreux, on montre plus de répugnance à courir le risque d'être enfermé en tête-à-tête avec un fou ou un malfaiteur, C'est peut-être chose coûteuse et difficile que d'établir un contrôle qui protége le

public voyageur; mais des choses plus difficiles et plus coûteuses encore ont été faites, et il faudra bien que celle-là s'accomplisse.

Du reste, les inventeurs se sont mis à l'œuvre, et plusieurs projets ont été présentés aux compagnies. Pourquoi ne font-elles pas à ce sujet quelques rapports au public qui lui prouveraient du moins qu'on cherche les moyens de satisfaire son très-légitime désir de sécurité? Un wagon, de nouveau modèle, avec un couloir longitudinal qui permet aux voyageurs de communiquer entre eux et avec le conducteur du train, est exposé chez son inventeur, M. Leprovost, avenue Bugeaud, près de l'Hippodrome, où le public est invité à l'examiner. Je me suis laissé dire que ce wagon a roulé pendant quelques mois sur le chemin de l'Est, et que les voyageurs s'en sont montrés satisfaits. Je ne prétends pas juger moi-même, au point de vue pratique, cette invention qui me paraît fort bonne; mais je me demande pourquoi, puisqu'une commission a été nommée pour l'examiner, aucun rapport officiel n'a été encore fait à son sujet. Si l'invention était bonne, pourquoi l'a-t-on abandonnée? Si elle était tout à fait mauvaise, pourquoi la compagnie de l'Est l'a-t-elle adoptée pendant quelque temps?

II

Du Mexique on ne parle plus, — sa félicité étant désormais parfaitement assurée par le succès de nos armées. L'empereur Maximilien voyage pour récolter les expressions du dévouement des populations, tandis que l'impératrice préside, en son absence, aux fêtes anniversaires de l'indépendance mexicaine. Le silence se fait autour de ce grand bonheur, et je le regrette, car, de temps à autre, il nous arrive des nouvelles curieuses de nos protégés que j'aimerais à voir discuter ici, afin d'obtenir quelques éclaircissements. Voici, par exemple, un document qui reste mystérieux pour moi, et qui n'a pas été assez remarqué, ce me semble.

M. le général de Castagny, commandant en chef l'expédition de Nuevo-Leon, et faisant, il y a à peu près deux mois, son entrée dans Monterey, capitale de cet État, a pris un arrêté dont l'objet est de reconstituer les autorités municipales et judiciaires de cette ville. L'article premier nomme, en conséquence, un préfet de district, des alcades, des *regidores*, des *procuradores*, des présidents du tribunal, etc., etc. Jusque-là, rien de plus simple, vu notre situation de protectorat. L'article deux est plus curieux; il est ainsi conçu :

« Toute personne désignée dans l'article précédent, qui se refuse-

rait à remplir l'emploi qui lui a été confié, sera immédiatement punie de six mois de prison, conformément à la loi. »

Ce qui m'étonne, ce n'est pas que M. le général de Castagny impose la prison à ceux qui refusent ses faveurs; — quand on entre dans une ville en qualité de chef d'expédition, on fait à peu près ce qu'on veut, — c'est cette expression : « conformément à la loi. » Elle m'intrigue au plus haut point. Conformément à quelle loi? Ce ne peut être une loi française dont il s'agit. Il n'a jamais existé, que je sache, de régime en France sous lequel le législateur ait cru nécessaire d'édicter des peines contre ceux qui refusent d'accepter des places. Le dévouement à la chose publique, sous forme de fonctionarisme, a toujours été un des traits saillants de notre caractère national. Ce serait donc une loi mexicaine qu'il s'agirait d'appliquer. Est-ce une loi de Juarez, ou faut-il remonter au temps des caciques pour retrouver l'origine de cette indifférence pour les emplois publics qui a motivé la vigoureuse mesure du général français?

Le dirai-je? je suis presque tenté d'envier aux Mexicains cette répugnance pour la bureaucratie que semble accuser l'arrêté du général de Castagny. Qu'on nous l'inocule pendant quelques mois seulement en France, et nous verrions singulièrement s'affaiblir cette superbe hiérarchie administrative que M. le duc de Persigny considère comme notre aristocratie à nous autres Français, et qui est, en effet, aussi puissante et, disons-le, presque aussi lourde à porter que le fut jamais l'aristocratie la plus hautaine.

Après cela, peut-être que les fonctions dont il s'agit sont gratuites au Mexique, ce qui expliquerait jusqu'à un certain point la nécessité de moyens de coercition. Je voudrais pourtant savoir si, après avoir subi leur peine pour refus d'honneurs, les réfractaires seront contraints, à leur sortie de prison, de remplir leurs emplois de préfets, de juges, etc., etc...? La maxime *non bis in idem* est-elle acceptée au Mexique, et serait-elle applicable en ce cas? On s'y perd.

III

S'il est permis d'oublier ou de négliger les heureux, il n'en est pas de même quand il s'agit des infortunés; la mobilité d'impressions et la légèreté de caractère prennent, en ce cas, et avec raison, des noms moins doux. Il est des gens dont on s'occupait presque exclusivement chez nous il y a un an à peine, et qu'on semble trop oublier aujourd'hui. Je veux parler des Polonais.

Un appel touchant a été adressé, sous forme de note, à tous les journaux pour solliciter la bienfaisance publique en faveur des

Polonais récemment émigrés à la suite de l'insurrection. Il semble difficile d'exagérer les maux qui assaillent un grand nombre d'entre eux : la faim, l'exil, les maladies, les blessures, tout se réunit pour les accabler. C'est une misère qui ne peut pas, j'oserai dire, qui ne *doit* pas attendre. En demandant qu'on la secoure, j'ai de la peine à garder le ton de celui qui sollicite une aumône, et il me semble plutôt que je parle au nom de créanciers.

Qu'on se reporte, en effet, au temps où l'insurrection polonaise commençait à faiblir et à s'éteindre : Quels encouragements, quels stimulants ne lui a-t-on pas envoyés d'ici ! On aurait dit — et bien des gens sur les bords de la Vistule le croyaient — que si elle pouvait tenir bon encore quelques mois, toute la France allait voler à son secours. Le printemps venu, l'Europe, sous notre influence, devait s'ébranler. Le printemps est venu, et avec lui la victoire russe, la proscription, la mort, la ruine. Il est impossible de calculer combien d'hommes se sont joints à l'insurrection, comptant sur le secours éventuel de la France, grâce aux déclarations sympathiques qu'ont prodiguées, dans les meilleures intentions du monde, nos écrivains et nos orateurs. Ces hommes, les dernières recrues d'une cause désespérée, sont bien nos créanciers, et s'ils meurent de misère à notre porte, leur sang retombe sur nous.

La sympathie de la France pour la Pologne a été stérile, et, on peut le dire, jusqu'à un certain point homicide; il n'y a là la faute de personne, — chacun a agi selon sa conscience : mais il faut faire en sorte aujourd'hui qu'elle fasse le moins possible de victimes. Les encouragements donnés à l'insurrection étaient des engagements : il faut y faire honneur en tant que cela dépend de chacun de nous. Chaque cri qu'on a poussé en faveur de la Pologne dans nos réunions et nos assemblées a été entendu à Varsovie; les articles dont regorgeaient nos journaux ont été lus : faudra-t-il que ces hommes qu'on appelait des frères, puissent dire que prodigues de paroles, d'encre, de cris, d'injures contre la Russie, nous sommes devenus circonspects dès qu'il s'est agi de notre bourse? Faudra-t-il qu'ils trouvent la France plus inhospitalière que la Sibérie elle-même?

Il ne manquait pas de gens, l'an dernier, qui voulaient qu'on envoyât une armée française en Pologne : que chacun de ceux-là donne le dixième seulement de ce que lui eût coûté sa part personnelle des dépenses d'une pareille guerre, et les souffrances de l'émigration polonaise seront soulagées. Les offrandes sont reçues dans les bureaux de tous les journaux de Paris et des départements. La charité est ici une dette, et, comme je l'ai dit tout à l'heure, il ne s'agit pas seulement de malheureux, de frères, — il s'agit de créanciers. Il faut que

chaque Polonais exilé retrouve ici une patrie pour que l'honneur de la France soit sauf.

IV

Ici, il me faut choisir : parlerai-je d'un petit roman admirable de MM. Erckman, Chatrian intitulé : *Le Conscrit de 1813*, ou bien d'une brochure, excellente dans un tout autre genre, que j'ai là devant moi? Il me faut ajourner l'un ou l'autre au mois prochain. Décidément c'est le roman qui cèdera le pas, tout charmant qu'il est, car de l'autre côté est le devoir. En attendant, si mes lecteurs m'en veulent croire, et si ce n'est chose déjà faite, ils le liront.

Certes, les malheurs qu'amène avec elle la guerre sont bien faits pour attrister les cœurs compatissants; certes, les grandes destructions d'hommes qui forment comme le fond du tableau dans les souvenirs du *Conscrit* épouvantent l'imagination qui cherche à se le représenter — en un mot, il est certain qu'au premier abord rien ne semble plus triste que la mort, et pourtant, ce que raconte M. Corne dans la brochure dont je veux vous parler me paraît plus émouvant encore que le récit des batailles les plus meurtrières. Si vous êtes comme moi, lecteur, après l'avoir lu, le souvenir vous en poursuivra pendant bien des jours, et viendra plus d'une fois vous assaillir inopinément. Quand las du travail, ou même du repos, vous vous élancerez au dehors pour satisfaire au grand air ce besoin impérieux de liberté et de mouvement qui, à de certaines heures, tourmente les plus paisibles d'entre nous, ou, mieux encore, quand quelque enfant turbulent — le vôtre peut-être — vous heurtera et vous bousculera dans ses jeux désordonnés, et, criant pour crier, agissant pour agir, remplira l'air de mouvement et de bruit, alors vous songerez peut-être malgré vous aux tristes et chétifs héros de ma lamentable histoire, et vous vous demanderez s'il n'y a rien à faire pour eux. Quand beaucoup de gens se seront posé cette question, le mal sera bien près d'avoir trouvé un remède.

S'agit-il d'un roman? Plût à Dieu! Mais non; je n'ai là qu'une petite brochure de trente-deux pages, et rien qu'à cela on reconnaît qu'il ne s'agit pas de fiction. L'art moderne demande plus d'espace, et aujourd'hui il n'est que la vérité qui sache émouvoir avec tant de concision. Le titre — imposé pourtant par le sujet — n'eût pas été mal choisi pour un roman. *La Petite Roquette!* que vous en semble? Ce nom de prison n'est-il pas fait pour attirer un public qui se repait volontiers d'histoires de forçats, et pour lequel les mœurs des misérables de toute classe semblent avoir un charme mystérieux. Avec

quelques déclamations contre la société, on eût pu tirer de là un roman à succès, où les peintures de l'enfance persécutée et malheureuse n'eussent pas manqué. Que d'éléments de réussite! Les enfants ont toujours porté bonheur aux romanciers. Voyez plutôt : Évangéline, le petit Dombey, Cosette! Même dans l'histoire, quelle tuerie d'hommes, je vous le demande, a jamais laissé une trace aussi sanglante que le Massacre des Innocents?

M. A. Corne s'est contenté de dire une triste vérité tout simplement, mais avec une généreuse émotion, dans une petite brochure que je recommande à mes lecteurs[1]. Voici la situation qu'il expose. Je tâcherai d'être calme comme lui.

La maison de correction de la Roquette renferme cinq cents cellules qui suffisent à peine pour contenir la population des jeunes détenus du département de la Seine.

Cette population se divise en quatre catégories : 1° les enfants détenus préventivement, qui ne font que passer; 2° les enfants détenus par voie d'autorité paternelle, qui ne restent jamais plus de six mois ; 3° les enfants âgés de moins de seize ans, poursuivis pour des faits réputés crimes ou délits, acquittés pour avoir agi sans discernement, mais dont les juges ont ordonné l'éducation dans une maison de correction conformément à l'article 66 du code pénal ; 4° les enfants de moins de seize ans condamnés pour crimes ou délits, conformément à l'article 67 du code pénal.

Les enfants de la troisième catégorie, c'est-à dire ceux qui ont été acquittés comme ayant agi sans discernement — forment le sujet de l'étude de M. Corne ; pourtant, dans les chiffres qu'il donne, les jeunes détenus condamnés de la quatrième catégorie sont inclus, mais leur nombre est trop restreint pour que cette adjonction soit de quelque importance. Ils n'étaient que 8 au 31 décembre 1863.

Ces deux catégories réunies formaient un chiffre de 406 jeunes détenus à la Roquette au 30 décembre 1863. C'est sur leur sort que je voudrais appeler l'attention de mes lecteurs.

Disons d'abord que les enfants qu'on enferme à la Roquette n'ont guère que douze ans en moyenne, et que parmi eux il en est qui n'ont pas six ans. La mendicité et le vagabondage, qui entrent pour près de moitié dans les faits qui leur sont reprochés, ne peuvent guère, on en conviendra, être considérés comme des délits à un âge où l'enfant est incapable de gagner sa vie. Ajoutons que la statistique établit que les jeunes détenus de la Roquette ne sont point des enfants d'une

1. *La petite Roquette, étude sur l'éducation correctionnelle des jeunes détenus du département de la Seine*, par M. A. Corne, avocat à la Cour impériale. Durand, 1864.

perversité précoce ou exceptionnelle, mais comme le dit fort bien M. Corne « des enfants privés de soins, de bons conseils et de bons exemples. »

Les enfants naturels, les orphelins de père et de mère, les orphelins de père ou de mère seulement, sont dans l'énorme proportion de 65 pour 100. Parmi les parents des jeunes détenus, on en compte plus de 22 pour 100 dont l'immoralité flagrante a pu être constatée judiciairement ou administrativement. Enfin, parmi les enfants détenus au 31 décembre 1863, il y en avait plus de 48 pour 100 qui étaient entrés privés de toute instruction, et si l'on ajoute à ce chiffre ceux qui, étant portés comme ne sachant que lire, savaient à peine épeler, la moyenne des ignorants monte à 73—3 pour 100. La statistique n'est pas gracieuse dans la forme, mais elle a son éloquence particulière, et elle me semble prouver victorieusement (par les chiffres que je viens de citer) que la misère, l'ignorance et l'abandon sont ici les vrais coupables. C'est, du reste, ce que pensent les magistrats, puisqu'ils acquittent ces jeunes accusés. Voyons maintenant ce que la loi fait de ces *acquittés*.

La loi de 1850 sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus, est conçue dans un excellent esprit. L'article 1er dit : « Les mineurs des deux sexes détenus à raison de crimes, délits, contraventions aux lois fiscales, ou par voie de correction paternelle, reçoivent, soit pendant leur détention préventive, soit pendant leur séjour dans les établissements pénitentiaires, *une éducation morale*, *religieuse et professionnelle.* » Le rapporteur, M. H. Corne, résumait en ces termes, devant l'Assemblée législative, la pensée qui avait présidé à la rédaction de la loi : « Dans les limites où nous nous sommes tenus, disait-il, l'éducation morale, les idées de tutelle, de patronage, de régénération l'emportent de beaucoup sur l'idée et l'intérêt de la répression. »

Mais de la théorie à la pratique, il y a loin; et à la prison de la Roquette voici comment les choses se passent. Je cite M. Corne :

« L'enfant est soumis au régime cellulaire. Tout le temps de la détention se passe dans une solitude qui n'est interrompue que par les visites quotidiennes du geôlier et du contre-maître.

« L'enfant reçoit en outre, il est vrai, les visites de l'aumônier, quelques-unes du greffier, quelques-unes encore d'une société de patronage pour les jeunes détenus de la Seine; mais la tâche est immense, surtout pour l'aumônier et le greffier, qui ont à pénétrer dans cinq cents cellules. En somme, de chacun de ces trois derniers côtés, l'enfant ne reçoit guère par mois plus d'une visite, et forcément ces visites sont courtes. Toutes réunies, elles n'enlèvent pas une heure par mois à sa solitude, et c'est d'elles seulement qu'il peut recevoir

quelque distraction, quelque consolation et quelque espérance.

« A quoi cependant l'enfant est-il occupé? Il doit recevoir les premiers éléments de l'instruction. C'est le greffier qui est chargé de les faire pénétrer dans toutes les cellules..... quand il a terminé au greffe sa besogne principale.

« Il se donne avec dévouement à ce travail supplémentaire. Il est secouru avec un grand zèle par l'honorable directeur de la prison, M. Léveillé, et tous deux font différentes classes où les enfants peuvent profiter en grand nombre d'une même leçon, grâce à un système tristement ingénieux, qui permet de les réunir sans qu'ils puissent se voir, sans que leur isolement cesse un instant. »

« Mais l'instruction ainsi donnée est comme semée au hasard. Les professeurs ne connaissent point les cinq cents élèves qui paraissent tour à tour devant eux ; ils ne peuvent s'assurer s'ils ont été attentifs à la leçon, ou s'ils l'ont comprise : d'ailleurs, dans ces classes cellulaires, le principal mobile de toute attention et de tout progrès, l'émulation fait fatalement défaut. »

Et puis, le même enfant n'a guère en moyenne qu'une heure de classe par semaine; dans les longs intervalles qui séparent les leçons, il a le temps d'oublier beaucoup de ce qu'on a commencé à lui apprendre.

Aussi, ajoute M. Corne, trouverait-on difficilement un enfant qui, entré sans instruction, sût à sa sortie parfaitement lire, écrire et faire les quatre règles, quelque temps qu'on l'ait gardé.

La loi promet aux jeunes détenus une éducation professionnelle, et jusqu'à un certain point elle tient parole : du moins, les enfants travaillent dans leurs cellules. Pourtant, la statistique officielle, dont il faut bien admettre le témoignage, nous dit que sur 221 libérés en 1863, il y en avait 132 qui n'étaient point en état de subvenir à leurs besoins. Évidemment, l'éducation professionnelle qu'on donne aux détenus est insuffisante.

La vérité, c'est que le travail des détenus est soumissionné, et que les entrepreneurs, pour augmenter leurs bénéfices, donnent aux enfants des tâches toujours les mêmes, qu'ils accomplissent comme des machines. Il y a en réalité exploitation, et non éducation professionnelle. Le travail de ces malheureux enfants ne donne lieu à aucune rémunération. Le forçat au bagne peut se faire, par son industrie, un petit pécule; le jeune détenu de la Roquette travaille sans but; il fait sa tâche quotidienne sans exercer réellement ses forces, sans que rien stimule son intelligence, sans que rien excite chez lui la prévoyance ou l'économie. Parfois, seulement, un contre-maître, quand il aura fait un travail en sus de sa tâche, le récompensera peut-être en

achetant pour lui quelque objet dont l'entrée est autorisée dans la prison.

La pensée de ce travail ingrat, monotone, solitaire, sans objet, est terrible; mais il y a pis que cela à la Roquette, selon moi. Le travail est souvent triste pour les enfants de toutes les conditions, et il est quelquefois insupportable, même pour les fils de millionnaires internés dans nos colléges; mais écoutez ceci : Je laisse encore parler M. Corne :

« Suivons maintenant les enfants à leur récréation. Quelle est-elle? Pendant trois quarts d'heure en hiver, pendant une heure en été, on conduit successivement les prisonniers aux promenoirs. Ces promenoirs, accolés les uns aux autres au nombre de douze à treize, et s'étalant en quart de cercle, de manière à ce qu'on ne puisse voir de l'un dans l'autre, sont des couloirs à ciel ouvert, entre deux murs de sept à huit pieds de haut. Ils sont longs d'une vingtaine de mètres, larges d'environ deux mètres à l'une de leurs extrémités, vers le centre; de cinq mètres à l'autre bout. Là seulement l'enfant trouve de l'eau, une serviette, et peut songer aux soins de propreté; et, comme les heures de récréation sont irrégulières, il lui arrive souvent de ne se laver qu'au milieu de la journée, ou dans la soirée, presque au moment du coucher.

« Puis, la toilette faite, il attend, le plus ordinairement immobile, l'heure où il sera reconduit dans sa cellule. S'il pleut, s'il neige, ou si le soleil est brûlant, il n'a, pendant ce temps, qu'un abri tout à fait insuffisant. »

Cette récréation où les enfants ne jouent point, où on les aperçoit, à travers les barreaux des portes, comme dans des cages, pâles, maigres et chétifs, suivant silencieusement du regard le va-et-vient de leurs gardiens, est un des spectacles qui frappe et qui attriste le plus celui qui visite en passant la prison de la Roquette.

Ce sont des prisonniers, parmi lesquels il en est parfois de six ans, qui sont soumis à ce régime, où pas un instant n'est accordé au bruit, à la gaieté, au besoin d'expansion physique et morale qui tourmente l'enfance, où la solitude est partout, où elle pèse incessamment sur tous les actes et sur toutes les pensées!

Il n'y a point de récompenses pour les plus intelligents, les plus habiles, les plus laborieux; en revanche, les châtiments ne manquent point. Ils sont de deux sortes : la mise au pain et à l'eau, le cachot. Il faut que la faute soit bien légère pour ne mériter que la première punition : la moindre insubordination, la paresse, la rupture du silence, le simple fait de ne s'être point détourné à la rencontre d'un autre détenu, entraînent, le plus souvent, la peine du

cachot, pendant un ou plusieurs jours. Les surveillants et les contre-maîtres ont, pour ainsi dire à cet égard, un pouvoir discrétionnaire.

L'enfant est alors jeté dans une cellule qui ne tire le jour et l'air que d'un corridor sombre et fort peu aéré lui-même. Il reste là dans une immobilité presque complète, debout (il n'a pas de banc pour s'asseoir), revêtu de la camisole de force qui lui retient les mains derrière le dos. Continue-t-on à avoir à se plaindre de lui? on lui inflige de nouvelles journées de cachot, et j'en ai vu rester ainsi pendant près de dix jours consécutifs. Il ne s'agissait cependant que d'une suite de fautes légères; l'une, entre autres, qui avait mérité deux jours de cachot, ne consistait que dans l'inscription du nom du prisonnier sur le mur.

Cela est-il assez horrible? Qu'on songe à ce travail machinal, à ces cellules, à ces récréations solitaires, à ces cachots obscurs, et surtout à ce pouvoir discrétionnaire laissé à des geôliers! Songez à cela, vous tous qui ne pouvez pas vous rappeler sans exaspération l'immobilité de votre enfance sur les bancs du collége, vous qui ne savez pas aujourd'hui rester deux heures dans une voiture sans éprouver le besoin de vous dégourdir les jambes, ni dans un théâtre sans vous promener dans les entr'actes. Songez à l'enfance turbulente, remuante, arrachée au vagabondage de la rue sous prétexte de philanthropie, pour être condamnée à cette affreuse captivité!

Comment s'étonner que les maladies sévissent parmi cette population de jeunes détenus, que les scrofules et le scorbut surtout, pour lesquels le grand air et l'exercice sont les seuls remèdes efficaces, y fassent de nombreuses victimes?

Je ne puis suivre M. Corne sur ce terrain; encore moins puis-je parler à sa suite des services que rend la *Société de Patronage des jeunes détenus*. Impuissante pour détruire le mal, cette Société l'atténue, du moins, autant que cela lui est possible. Pour tous ces détails, je renvoie le lecteur à la brochure elle-même.

Ce qui ressort clairement des extraits que j'ai donnés, ce que j'ai voulu surtout faire ressortir, c'est que des enfants qui n'ont commis souvent que des fautes légères, et qui ont été *acquittés*, comme les ayant commises sans discernement, sont soumis à un régime plus sévère que celui qu'on inflige à des hommes faits, et qui sont reconnus coupables de crimes. Il y a là une injustice choquante. Ajoutons que les mêmes délits sont punis d'une façon bien moins rude quand ce sont des adultes qui s'en rendent coupables. Le vagabondage et la mendicité sont punis, devant le tribunal de la Seine, d'un emprisonnement d'un à trois mois au plus; les vols simples, d'un emprisonnement de deux mois à un an; mais que de jeunes enfants, ayant

agi sans discernement, soient accusés de ces mêmes délits, on les acquittera, et, grâce à notre système d'éducation correctionnelle, on leur fera subir un emprisonnement qui s'élèvera, pour la plupart, de 4 à 8 ans, et qui, pour quelques-autres, ira jusqu'à 12 ou 14 ans.

Il arrive ainsi, comme l'observe fort justement M. Corne, que « moins l'enfant envoyé en correction est âgé, moins par conséquent il est coupable, et plus la peine s'aggrave. Un vagabond de six ans, acquitté, pourra être enfermé dans une cellule pendant 14 ans. »

Le lecteur comprendra maintenant l'hésitation que montrent généralement les magistrats à livrer un jeune vagabond à l'éducation correctionnelle. On les voit souvent remettre leur décision d'une audience à une autre, dans l'espoir que, pendant l'intervalle, quelque bonne âme se chargera du malheureux enfant. Ils savent à quoi ils le condamnent en l'envoyant à la Roquette, jusqu'à l'âge de dix-huit ou vingt ans.

M. Corne propose bien des améliorations dans notre système d'éducation correctionnelle; une des plus urgentes serait, sans contredit, de soustraire les jeunes détenus à l'autorité des geôliers sans instruction et sans intelligence pour les remettre en d'autres mains. Ce ne sont pas là des précepteurs pour l'enfance. Il existe aujourd'hui entre les prisonniers et leurs surveillants une défiance et une aversion réciproques. Un de mes amis, qui a visité la petite Roquette il y a quelques mois, me faisait, à ce sujet, des observations qui m'ont été confirmées par l'anecdote suivante que raconte M. Corne. « Un des geôliers me disait un jour, devant dix ou douze détenus qu'il surveillait, et sans souci d'être entendu: C'est une s..... vermine que tous ces enfants-là! Je jetai aussitôt les yeux sur eux pour voir l'impression que ces paroles leur faisaient. Ils étaient restés impassibles. Le sentiment qui s'exprimait si brutalement, ils le trouvent presque partout autour d'eux dès leur entrée dans la prison; il perce dans les moindres actes, dans les moindres paroles de la plupart de leurs surveillants et contre-maîtres; il ne les étonne plus, mais il entretient sans cesse en eux une sorte de défiance farouche qui ne laisse tout d'abord aucune prise sur leur esprit. »

Mais il me faut prendre congé de M. Corne et de ses infortunés clients, auxquels j'espère que j'ai réussi à intéresser à mon tour mes lecteurs, et je terminerai par une dernière citation, en lui empruntant son paragraphe final. J'ai plus que lui le devoir d'être modeste, et pourtant, je sens comme lui que la modestie qui empêche de dénoncer le mal est une faute. « Nous eussions voulu, » dit-il, et je le dis à mon tour, « qu'une voix plus autorisée que la nôtre s'élevât en faveur d'une pareille cause. Mais par cela même qu'il s'agit ici d'orphelins,

d'enfants abandonnés, nous nous sommes persuadé que leur misère, leur faiblesse et leur délaissement seraient un motif puissant pour que rien de ce qui les touche ne passât inaperçu. Il y avait jadis à Rome certaines actions que l'on appelait populaires, où chaque citoyen était admis à se porter partie au procès. Et nous aussi, nous devons avoir nos actions populaires. Il ne doit point y avoir en France une injustice, une souffrance imméritée, sans que tous et chacun aient le droit de la signaler et de demander que le mal disparaisse. »

H. DE LAGARDIE.

Nous sommes invité à publier la note suivante :

— Malgré de nombreux efforts individuels, malgré l'assistance du gouvernement français, la misère, les souffrances des Polonais récemment émigrés grandissent chaque jour. *Il faut* soulager ces misères, *il faut* faire abstraction de toute opinion et de toute nuance politique pour ne voir que la faim, qui menace de mort plusieurs centaines de Polonais, dont beaucoup sont grièvement blessés. Ceci n'est point un appel banal à la charité qui choisit son heure; il faut que sans retard il soit fait face à ces besoins. Que chacun donne ce qu'il pourra. Les amis de la Pologne qui, par cette note, font appel à la France entière, proposent une souscription dont le minimum est fixé à 25 centimes. Les versements seront reçus aux bureaux de tous les journaux de Paris et des départements. La distribution en sera faite par une commission présidée par M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, entre les mains duquel les sommes réunies par chaque journal seront versées. C'est sur cette paroisse, à l'église de l'Assomption, que les Polonais émigrés résidant à Paris se réunissent chaque dimanche. On donnera communication des noms et adresses des blessés ou des familles qu'il est urgent d'assister aux personnes qui désireraient remettre elles-mêmes leurs secours.

La *Revue nationale* souscrit pour 100 francs.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 novembre 1864.

En appréciant ici, il y a un mois, les diverses clauses de la convention du 15 septembre, en faisant ressortir les avantages qu'elle nous semblait apporter à l'Italie, nous soupçonnions cependant qu'on n'avait pas tout dit; nous signalions les équivoques et les sous-entendus auxquels se prêtait sa rédaction. « Il semble, disions-nous, qu'on y ait accumulé les réticences comme à plaisir, soit pour se ménager la faculté de revenir en arrière, soit pour offrir un prétexte à ceux qui ne demandent pas mieux que de prendre le change. » Nous étions loin toutefois de prévoir que ces équivoques, qui déjà donnaient lieu dans le public à tant d'interprétations contradictoires, étaient à la veille de diviser les auteurs de la convention eux-mêmes, incertains du sens qu'ils doivent attacher à leur propre ouvrage, tant ils y ont apporté de clarté, de franchise et de fermeté de principes! Il leur a suffi de s'expliquer pour ne plus s'entendre. Après les explications anodines et enveloppées de la première dépêche de M. Drouyn de Lhuys, nous avons eu les confidences beaucoup plus nettes de M. Nigra. Alors ces deux grands diplomates se sont aperçus qu'ils n'étaient pas du tout d'accord, et le ministre français est revenu à la charge pour redresser et admonester son jeune collègue italien. Celui-ci aurait eu sans doute beaucoup de choses à répliquer, mais il a préféré s'en tenir à une défensive timide, et a reçu la leçon en toute docilité. Ce spectacle est nouveau même dans la diplomatie, qui a toujours passé pour l'art de déguiser sa pensée; il fait peu d'honneur à l'habileté de nos hommes d'État, à moins toutefois que l'habileté consiste à ne pas savoir ce que l'on veut, où l'on va, et à si bien dissimuler ses plans, que ceux mêmes qu'on y associe n'y comprennent plus rien, et qu'on n'est pas très-sûr de les bien comprendre soi-même. Ces explications et contre-explications, échangées moins d'un mois après la conclusion d'un acte aussi important dont on pouvait croire qu'on avait mûrement examiné le sens et la portée,

méritent à ce point de vue de rester comme un monument de la politique actuelle.

Le nouveau document diplomatique, au moyen duquel M. Drouyn de l'Huys vient, selon son langage pittoresque et hardi, *d'entrer dans un échange de pensée* avec le gouvernement italien, a pour but, nous assure-t-il, « de dissiper les équivoques et de prévenir les malentendus. » Peut-être eût-il été plus simple d'y songer plus tôt; ce qui est certain, c'est qu'à la lecture de cette note on ne se douterait guère des intentions qui l'ont inspirée. Que notre ministre des affaires étrangères signale comme ambigües, vagues et dangereuses les expressions *droits de la nation*, *aspirations nationales*, personne en France ne s'en étonnera; mais ce qui est encore plus dangereux, plus vague et plus ambigu dans la situation présente de l'Italie, c'est l'obscurité nouvelle qu'il vient de répandre sur cette convention déjà si peu claire par elle-même. Sous sa première forme, en effet, cette convention avait un sens, avec ses commentaires elle n'en a plus aucun. Voilà le perfectionnement qu'on y a introduit.

Consultée dans sa lettre comme dans son esprit, la convention du 15 septembre offrait, malgré ses ambiguïtés calculées, un point fixe et stable qui avait été saisi par tout le monde, bien qu'il n'y fût pas expressément stipulé; ce point était moins l'évacuation de Rome par nos troupes, que l'application du principe de non-intervention au gouvernement pontifical. Ce principe, l'Italie s'engageant à le respecter contre son propre intérêt, il était tout naturel de supposer que la France s'engageait de son côté, par là même, à ne plus le violer à l'avenir en faveur d'une puissance qu'elle se déclare contrainte d'abandonner à ses propres forces. Que signifie, en effet, l'évacuation pour les Italiens sans cette clause implicite du traité? Elle substitue à une garnison de six mille Français *amis*, une garnison de douze à quinze mille aventuriers *ennemis*, voilà tout. Et c'est pour obtenir ce beau résultat que le ministère italien aurait dépensé cent millions dans la détresse actuelle de ses finances, qu'il aurait ruiné une province, occasionné les tueries de Turin et l'insurrection du Frioul; qu'il aurait jeté son pays dans la crise la plus grave et la plus périlleuse?

C'est trop compter sur l'ineptie des hommes que de vouloir leur donner le change sur des faits aussi transparents. Les Italiens s'imposant d'aussi douloureux sacrifices, avaient le droit de s'attendre à un autre dédommagement que la substitution de M. Lamoricière à M. de Montebello et des volontaires austro-belges à l'armée française. Ils avaient le droit de croire que cette souveraineté, déclarée par nous incorrigible et irréformable, serait enfin soumise au droit commun, forcée d'accepter la loi que subissent les gouvernements les

plus despotiques, celle de subsister sans l'aide d'un secours étranger; ils avaient le droit d'espérer que si ce pouvoir n'était pas capable de supporter une telle épreuve, que s'il était renversé par les populations qu'il opprime, les vœux de ces populations seraient enfin écoutés et satisfaits. Et c'est une pitoyable argutie d'objecter que la convention n'a pas prévu ce dernier cas, quand il est évident et mille fois démontré, que sans cette prévision, non-seulement elle n'existerait pas, mais serait le plus insigne non-sens.

A cette interprétation claire, rationnelle, équitable, la seule qui soit avouée par les esprits pratiques à quelque opinion qu'ils appartiennent, que vient substituer la note de M. Drouyn de Lhuys? Elle ébranle le seul point fixe qu'on pût démêler dans la convention, la seule raison d'être qu'on puisse encore lui trouver, à savoir la reconnaissance du principe de non-intervention en ce qui concerne le pouvoir pontifical. Une fois l'évacuation faite, non-seulement la France ne s'engage nullement à ne pas recommencer, le cas échéant, son expédition de Rome, mais on stipule expressément que « la seule aspiration légitime pour les Italiens est celle qui a pour objet la réconciliation de l'Italie avec la papauté » ce qui revient à dire qu'ils n'iront jamais à Rome si ce n'est avec le consentement du pape. Si la révolution prévue vient à éclater, le gouvernement français recouvre par cela même sa « liberté d'action, » c'est-à-dire, apparemment, que, dans ce cas, il se regarderait comme dégagé des obligations que la convention lui impose; clause, pour le dire en passant, fort singulière, puisqu'elle rend le contrat caduc par le fait d'un tiers. Ces restrictions, si considérables qu'elles soient, n'ont pas suffi à M. Drouyn de Lhuys. Il en formule plusieurs autres qui atténuent encore la portée de l'acte du 15 septembre, une entre autres qui nous paraît très-grave, celle qui laisse au pape une latitude illimitée quant au chiffre de ses troupes. Avec une telle disposition, en effet, l'Autriche aura, quand il lui plaira, à Rome, une garnison déguisée sous le nom de volontaires pontificaux, ce qui sera en vérité un grand progrès, et le pape pourra non-seulement se défendre avantageusement contre ses sujets, mais au besoin inquiéter sérieusement le nouveau royaume.

Voilà la lumière que M. le ministre des affaires étrangères se vante d'avoir répandue sur le traité par son interprétation; voilà ce qu'il appelle dissiper les équivoques. Réduite à de pareils termes, nous ne demandons pas quels avantages la convention offre encore à l'Italie, nous demandons s'il lui reste une signification quelconque. Telle qu'elle est sous sa forme actuelle avec les compléments et les commentaires qui l'accompagnent, elle ne supporte ni l'examen ni la discussion, elle n'a plus ni logique ni consistance; c'est un contrat sans



cause, un raisonnement sans conclusion; elle nie et affirme en même temps, elle retire d'une main ce qu'elle donne de l'autre, elle est un vrai chaos de contradictions. On nous dira sans doute que les paroles sont une chose et les actes une autre; nous avons assez de mémoire pour nous en souvenir; mais les conceptions politiques bonnes ou mauvaises qui reposent sur cette distinction ne sont pas faites pour la publicité, elles n'y résistent pas. Le grand tort du gouvernement italien dans toute cette affaire, ce qui fait sa faiblesse, c'est précisément qu'il est un gouvernement libre, un gouvernement forcé de donner des explications et de rendre des comptes, en un mot un gouvernement gangrené de parlementarisme. Il serait bien vite forcé de se corriger de ce défaut s'il signait beaucoup de conventions semblables à celle du 15 septembre.

En résumé, la note de M. Drouin de Lhuys ne laisse subsister ni un droit ni une garantie, mais seulement un *fait*, celui de l'évacuation. Ce fait paraîtra-t-il aux Italiens valoir les risques qu'il va leur faire courir, voilà ce que nous apprendront bientôt les délibérations du Parlement. On s'est beaucoup appuyé dans le cours de ces négociations du nom et de l'autorité de M. de Cavour. Quant à nous, nous doutons fort que ce grand ministre, qui était aussi un grand patriote, eût ratifié les conditions complémentaires que vient de formuler notre ministre des affaires étrangères. Il est vrai que l'on n'eût jamais osé les lui proposer! Il fallait pour qu'on en vînt là, que les mécomptes et le découragement eussent amolli les âmes, il fallait que la politique servile de M. Rattazzi eût créé en Italie des mœurs et des traditions nouvelles. C'est beaucoup présumer de la bonne volonté d'un Parlement que de lui demander sa sanction pour des transactions aussi sujettes à controverses, car les hommes réunis en assemblée se croient tenus de montrer plus de susceptibilité qu'ils n'en ont individuellement.

Ces réflexions nous dispensent peut-être de dire combien nous comprenons les perplexités que doivent éprouver les Italiens qui aiment sincèrement leur pays. S'il nous fallait leur donner un conseil nous serions fort en peine de le motiver d'une façon satisfaisante; nous nous en tirerons volontiers par le mot si connu de Socrate: « quel que soit le parti que tu prennes, tu t'en repentiras ». Les Italiens n'ont d'ailleurs plus guère à l'heure qu'il est le choix des déterminations; ils sont liés par leurs antécédents, par les nécessités qu'ils se sont créées eux-mêmes et il est bien tard pour en revenir à une politique ferme, fière et indépendante. C'est celle-ci que nous leur conseillerions s'ils s'étaient montrés capables de la soutenir. Dans la

situation qu'ils se sont faite, il est fort probable que la question d'intérêt figurera seule en ligne de compte, et ici on est forcé de reconnaître qu'au point de vue purement logique les arguments pour et contre se font presque équilibre. Si d'une part, en effet, on peut dire dans une certaine mesure que la note du gouvernement français n'est une reculade qu'en paroles, et que la convention reste entière, on peut répondre avec non moins de raison que les mêmes arrière-pensées qui le font aujourd'hui reculer devant les mots, le feront bien plus facilement reculer plus tard devant les choses.

Mais, pratiquement, la question prend un autre aspect; les Italiens connaissent de longue date cette politique d'oscillations, ils savent que s'ils lui ont dû plus d'un cruel mécompte ils lui ont dû aussi plus d'un avantage; ils se rappellent ses détours, ses tergiversations : c'est elle qui laissait faire l'annexion des duchés et qui rappelait l'ambassadeur, qui laissait prendre le royaume de Naples et qui empêchait le blocus de Gaëte. C'est sur cet aléatoire qu'ils comptent et avec raison. La convention leur apporte un élément précieux dans leur situation : l'inconnu. Enfin l'évacuation demeurât-elle purement et simplement à l'état de fait sans amener aucune des conséquences prévues et dût-elle être suivie d'une période d'occupation mixte, l'importance de ce fait grandirait, pour ainsi dire, chaque jour, car le temps n'est pas loin où aucun pouvoir ne sera assez fort dans notre pays pour recommencer une expédition de Rome. La routine, au contraire, y sera toujours assez puissante pour continuer et maintenir une occupation préexistante.

Il est donc permis de conseiller aux Italiens de soutenir le traité par leur vote et leur adhésion, car on peut prédire avec assurance qu'ils y gagneront beaucoup, — à moins qu'ils n'y perdent considérablement. On pourrait même aller jusqu'à affirmer qu'ils auront tout lieu de s'en féliciter, — s'ils n'ont pas sujet de s'en repentir. Nous espérons que cette consultation motivée dissipera toutes les équivoques, comme dit M. Drouin de Lhuys.

Ce qui nous intrigue le plus parmi toutes les énigmes que la convention du 15 septembre nous a données à deviner, c'est l'attitude discrète et mystérieuse des partisans du pouvoir temporel. Nous voulons parler de ses partisans naturels, de ceux qui sont ses défenseurs par état; du clergé de France en un mot. Que pense-t-il, que veut-il, qu'espère-t-il? Nous voudrions bien être renseigné sur ce point. Pendant les premiers jours on se disait : il se recueille; plus tard on s'est dit : il se prépare; aujourd'hui on commence à se demander s'il a une pensée quelconque. Où sont ces convictions qu'on disait si

ardentes, ce zèle qu'on disait si sincère et si insensible aux suggestions de la petite prudence? Rien n'a trahi jusqu'ici ses impressions; il n'a laissé voir qu'une imperturbable quiétude; on dirait que l'événement ne le regarde en rien. Le dévouement laïque a seul pris la parole comme s'il était lui seul intéressé dans la question. Admirable discipline! sagesse pleine d'édification! on croyait jusqu'à présent que la diplomatie seule avait le secret de ces attitudes d'observation.

M. de Falloux seul n'a pas craint de se compromettre, et n'a pas voulu garder plus longtemps le silence. Il est vrai que M. de Falloux, quoique père de l'Église, n'a pas officiellement charge d'âmes. Il a attaqué avec beaucoup de vivacité la convention du 15 septembre, et, bien entendu, il l'a attaquée au nom de la liberté. Pourquoi s'en étonner? N'est-ce pas aussi au nom de la liberté qu'il a fait l'expédition de Rome? Pour se comprendre, il ne s'agit que de s'entendre sur les mots, et une fois qu'on est averti que M. de Falloux entend par liberté le contraire de ce qu'on exprime ordinairement par ce mot, son discours devient aussitôt d'une limpidité parfaite. Plusieurs des critiques qu'il adresse à la convention sont d'ailleurs fort justes, et nous n'avons aucune envie de défendre contre ses attaques un acte dont la portée définitive n'est pas encore fixée, et dont, Dieu merci, nous n'avons pas à répondre. Mais nos principes restent le lendemain ce qu'ils étaient la veille, et M. de Falloux a beau invoquer les paroles du général Bonaparte, autorité nouvelle en matière de liberté, il n'empêchera pas que le pouvoir pontifical ne soit une monstrueuse exception au point de vue du droit. « Le pape, dit le général, n'est ni à Paris, ni à Vienne, ni à Madrid, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. » Mais qu'importe que le pape ne soit dans aucune de ces villes, s'il ne peut subsister que sous la garde de soldats français, autrichiens ou espagnols? N'est-il pas à la merci de la puissance qui tient garnison à Rome? Son indépendance est-elle donc une question de géographie? Pourquoi les catholiques se sentiraient-ils moins libres quand le pape serait gardé par des soldats italiens, que lorsqu'il est gardé par des soldats français? Du moment où le pape ne peut plus se passer de l'occupation étrangère, il ne peut plus être indépendant; voilà la conséquence rigoureuse de vos principes.

Mais laissons de côté des observations tant de fois rebattues. La brochure de M. de Falloux ne fait d'ailleurs qu'effleurer cette question. Ce que nous tenions surtout à y signaler, c'est le peu de confiance dont l'auteur témoigne en son propre parti. On n'a jamais eu moins d'illusion sur ses amis. Non-seulement il ne semble attendre de la plupart d'entre eux aucune résistance efficace, mais il prévoit

déjà le jour où, après cette première complaisance, ils ne sauront plus rien refuser à aucun pouvoir, et feront bon marché de toutes les libertés. Eh! bien, nous répondons à M. de Falloux que ce fait n'aura absolument rien de nouveau pour nous. Pour en venir là, ils n'ont qu'à rester fidèles à leurs propres exemples, à persévérer dans la conduite qu'ils ont toujours tenue. Dans ce moment même, où ils commencent à balbutier ce mot de liberté si nouveau dans leur bouche, que demandent-ils au fond du cœur? Un mot suffirait pour les rendre contents. Qu'on leur livre la liberté des Romains, et ils sont prêts à renier la nôtre.

M. de Falloux est de ceux qui croient qu'une fois la chute du pouvoir temporel consommée, les clergés catholiques tomberont fatalement sous la dépendance absolue de l'État et deviendront comme le clergé russe sa chose et son instrument. Voilà ce que nous n'avons pour notre compte jamais voulu admettre, nous qui sommes leurs adversaires, nous aurions cru leur faire une mortelle injure en admettant une pareille supposition. Nous avons toujours pensé que chez nous le clergé avait encore assez d'énergie morale pour se retremper dans une telle épreuve au lieu d'y périr, ou d'y laisser sa dignité; mais M. de Falloux, en sa qualité de fils respectueux, est plus compétent que nous sur ce point, nous le reconnaissons. Cependant, lors même que ses craintes seraient fondées, lors même que le clergé serait en effet capable de se résigner à cet état d'abaissement, nous ne verrions pas dans ce fait un motif suffisant de changer d'opinion, parce qu'à défaut du clergé ce serait la société tout entière qui se révolterait contre un pareil état de choses, parce qu'il n'est pas un seul principe qui soit aussi solidement établi au fond des consciences que celui de la séparation de l'Église et de l'État. N'est-il pas étrange, en vérité, que ce soient ceux-là mêmes qui se disent des hommes de foi, qui ne croient plus à la force et à la durée des croyances religieuses séparées des prérogatives politiques? N'est-il pas étrange qu'ils ne considèrent plus l'Église que comme un mécanisme administratif? Qu'ils déclarent le pape incapable de conserver son indépendance dans les conditions où tous les autres hommes gardent la leur, et qu'en même temps ils le regardent comme infaillible, c'est-à-dire comme supérieur à la nature humaine; ce sont là des contrastes que la faible raison doit se contenter d'admirer en silence.

Au reste, l'attitude actuelle de l'Église et de la cour de Rome autorise toutes les suppositions. On est libre d'y voir soit le silence de la résignation, soit celui qu'on dit être le précurseur des grands orages. En ce qui concerne particulièrement le gouvernement pontifical,

on lui a prêté simultanément les résolutions les plus opposées, tantôt une expectative muette et impassible, tantôt un appel à la catholicité qui constituerait une véritable croisade, tantôt enfin des projets de fuite qui semblent un peu prématurés : il est probable que tous ces partis et d'autres encore ont été dès le premier moment proposés et débattus, pour être ensuite abandonnés ou ajournés; mais rien n'a transpiré sur ces délibérations intimes. Nous ne pouvons croire pourtant que ce silence et cette inaction se prolongent longtemps en présence d'une si solennelle mise en demeure. S'il en devait être ainsi, la papauté achèverait de perdre son empire spirituel avant même d'avoir perdu les derniers débris de sa puissance politique.

La dépêche de M. Drouyn de Lhuys n'aura pas beaucoup contribué à simplifier la tâche du ministère italien. Dans la phase si critique que traverse en ce moment le royaume d'Italie, il eût peut-être été plus généreux de ne pas lui créer de nouveaux embarras, non-seulement en fournissant des armes à toutes les oppositions, mais en éveillant les scrupules les plus légitimes dans tous les esprits soucieux de l'avenir de leur pays. Les stipulations du 15 septembre ayant été considérées à Turin comme un abandon de Rome, et en Vénétie comme un abandon de Venise ayant produit ici une insurrection désespérée, là de déplorables émeutes, on pouvait les considérer comme suffisamment énigmatiques et il était peu opportun d'y revenir, surtout pour en augmenter les obscurités. Et si l'on ajoute à cela l'effrayante situation financière que vient de révéler le rapport de M. Sella, on se demande si cet acte qu'on présentait d'abord comme un moyen de salut inespéré pour l'Italie, n'est pas destiné au contraire à lui créer d'inextricables difficultés.

Ce dont le nouveau royaume a le plus besoin en effet dans ce moment, c'est le crédit, et les perturbations où l'on vient de le jeter sont loin d'être de nature à relever son crédit : leur premier résultat a été au contraire de le faire tomber plus bas que jamais. Les moyens que propose M. Sella pour le rétablir, ne sont pas seulement d'une évidente insuffisance, ils ont ce caractère d'expédient qui plus qu'aucun autre accuse, et par cela seul aggrave les grandes détresses. Anticipation sur la vente des biens domaniaux, anticipation sur le payement des contributions directes, ce sont là des mesures qui ont le tort d'abord d'être purement dilatoires, et ensuite de jeter partout l'alarme et le mécontentement. Quant aux réductions à opérer sur l'armée, elles ne peuvent être qu'insignifiantes au milieu des dangers intérieurs et extérieurs qui menacent l'Italie, et on peut ajouter dans la situation présente de l'Europe.

M. de Girardin est aujourd'hui la seule puissance européenne qui puisse à volonté armer ou désarmer, sans que cela ait la moindre conséquence fâcheuse pour lui-même ou pour les autres. Les Italiens n'en sont malheureusement pas là ; ils ont encore beaucoup à conquérir, ils ont aussi beaucoup à conserver. En attendant que le congrès de la paix ait exproprié les gouvernements et refait la carte d'Europe, ils feront bien d'avoir de bons soldats, et d'en avoir le plus possible. Ils ne doivent donc pas compter sur ce genre d'économie, pour le rétablissement de leurs finances, non plus que sur la réduction des services publics, qui, loin d'être exagérés, sont à peine suffisants. D'autre part, ce n'est un mystère pour personne, que les biens domaniaux, de même que les chemins de fer, ces deux bases d'opérations de leurs financiers, ont toujours été estimés fort au-dessus de leur valeur, ou tout au moins ont subi une énorme dépréciation. Ce simple exposé montre assez si c'est rendre service à l'Italie que de la jeter dans des crises politiques semblables à celle qu'elle traverse dans un moment où toutes ses ressources sont compromises et où son crédit est ruiné.

L'insurrection du Frioul a ramené l'attention sur cette malheureuse Vénétie dont la situation serait un remords pour notre pays, si les peuples étaient capables de remords, car c'est nous seuls qui l'avons asservie et livrée à Campo-Formio. Mais nous trouvons plus commode et plus grandiose de jeter notre argent par les fenêtres, que de payer nos dettes, nous préférons régénérer le Mexique, que de réparer une faible partie du mal que nous avons fait à une république dont le seul tort était de ne plus savoir se faire craindre. Venise est aujourd'hui entre les mains de ce libéralisme autrichien, qu'il est devenu de mode chez nous de citer comme un modèle; et pour caractériser ce libéralisme, il suffira de dire qu'il a trouvé moyen de faire regretter aux Vénitiens leur ancienne administration.

Il faut être dupe des mots comme on l'est seulement en France pour prendre au sérieux cette liberté à l'autrichienne qui se concilie si bien avec la servitude de tant de millions d'hommes en Vénétie, en Gallicie, en Bohême et en Hongrie. On ne voit pas qu'il n'y a là qu'une grossière illusion d'optique. On a monté à Vienne dans une succursale du théâtre de la cour toutes les pièces du mécanisme constitutionnel, on en fait jouer les marionnettes et la représentation se donne là pour tout le reste de l'empire. Loin de nuire à l'oppression des provinces ce système la favorise, car il détourne d'elles l'attention publique, et il met toute la publicité dans des mains intéressées à perpétuer l'illusion. Tout ce petit monde qui s'agite sur cette petite

scène sait d'ailleurs parfaitement son rôle et le joue au naturel : on y vote, on y interpelle, on y harangue, on y légifère dans un simulacre de Chambre ; on y voit une droite, une gauche, un centre, une opposition qui a tout l'air d'attaquer un ministère qui fait semblant de tomber, mais il est bien entendu entre les acteurs que tout cela n'est que pour la forme et comme disent les enfants que « ce n'est pas pour de bon. » Le libéral viennois, ainsi que le publiciste et le député viennois, sait fort bien au fond que les affaires sérieuses ne le regardent pas et que son empereur ne lui permettrait pas d'avoir un avis là-dessus. Aussi se garderait-il bien d'en avoir un ; ses sentiments à cet égard se résument dans une admiration immense et attendrie pour son empereur. Mais il est flatté de jouer un rôle dans une comédie où figurent d'aussi grands personnages et cela lui suffit. Il sait que sa gloire passera les monts, qu'il sera envié, prôné comme un grand citoyen par des publicistes qui se disent fanatiques de liberté; cette mystification lui paraît assez bien réussie pour une plaisanterie allemande, mais il se garde bien de dire son secret, à savoir qu'il n'est rien, ne peut rien, et que tout cela n'est qu'un jeu. Cela n'est qu'un jeu, en effet, mais un jeu hypocrite et cruel dans sa puérilité, car il n'a d'autre but que de cacher à l'Europe les souffrances de ceux qu'on opprime, et pour la misérable satisfaction d'y figurer en qualité de comparse, celui qu'on appelle le libéral autrichien consent non-seulement à taire l'imposture, mais à s'en faire le complice. Non, tant que dure un pareil état de choses, le temps n'est pas venu pour les Italiens de faire tomber l'arme libératrice des mains de leurs soldats !

Mais le libéral autrichien n'est pas seul à faire si bon marché de la liberté d'autrui. Dans ces derniers temps le mot de « Garantir la Vénétie à l'Autriche » est devenu une sorte de mot d'ordre, ou plutôt de mise aux enchères, et si cette garantie ne lui a pas été en effet octroyée, c'est qu'elle n'a pas voulu la payer assez cher. Garantir la Vénétie à l'Autriche ! malheur au temps et au pays où de pareilles transactions paraissent toutes naturelles! On a beaucoup débattu dans ces derniers mois la question de savoir si l'Autriche avait enfin réussi à obtenir cette garantie introuvable qui semble devenue son idée fixe, qu'elle demande au ciel, à la terre, à la force, aux traités, aux rois, aux peuples, à la tyrannie, à la liberté, sans trêve ni repos comme si elle ne pouvait jamais être assez rassurée, comme si elle sentait elle-même qu'aucune puissance ne peut lui en donner une suffisante et qu'après l'avoir trouvée elle sera condamnée à la chercher encore. Elle avait cependant sous la main en M. de Bismark tout à

fait l'homme qu'il lui fallait pour mener à bonne fin cet accommodement et ce n'est pas un des moindres signes de la décrépitude de cette diplomatie autrichienne tant vantée que de n'avoir pas su obtenir de lui cette concession, après lui avoir rendu tant d'humiliants services. L'aide que l'Autriche a prêtée à cet homme d'état dans l'affaire des duchés méritait bien, ce semble, cette marque de reconnaissance de sa part; c'était même le correspectif indiqué de sa coopération si désintéressée. Mais il est écrit que notre époque déshéritée ne verra pas un seul homme complet même dans cet ordre de moralité politique que M. de Bismark représente avec tant de désinvolture et de supériorité, et au point de vue esthétique nous en sommes affligé. Ce petit arrangement de famille eût si bien figuré dans l'histoire diplomatique de notre temps!

Il eût si bien fait surtout à la suite de ce traité de paix que la politique austro-prussienne vient d'accorder au Danemark! Tel qu'il est, en effet, ce traité manque de conclusion; il a une raison d'être pour la Prusse, il n'en a pas pour l'Autriche, qui est intervenue en qualité de partie prenante et qui n'a rien pris du tout. Il y a là une lacune qui ne pouvait être comblée que par la garantie de la Vénétie. Cette puissance a donc été victime d'une véritable spoliation. Aussi, en présence d'une injustice aussi criante, la conscience publique autrichienne, — car il y a en Autriche une conscience publique tout comme il y a une constitution et un parlement, — s'est-elle soulevée d'indignation, et les clameurs ont été telles, que, combinées avec les déceptions de la couronne, elles ont eu assez de force pour amener un semblant de modification ministérielle. Le nom de M. de Mensdorf a été substitué sur les actes de la chancellerie autrichienne au nom de M. Rechberg, et moyennant cette énorme concession la conscience publique s'est déclarée satisfaite. Mais qui lui garantira la Vénétie?

Quant à M. de Bismark, modeste comme tous les véritables héros, il s'est partout dérobé aux ovations qui lui étaient préparées; mais son retour dans son pays natal n'en est pas moins une rentrée triomphale. Il y est désormais le maître de tout, il a acquis le droit de parler en vainqueur. Il y avait, à Berlin, autant qu'on peut s'en souvenir, un parlement. Si notre mémoire ne nous trompe pas, car tous ces événements sont maintenant bien loin, ce parlement semblait disposé à prendre son titre et son mandat au sérieux, il montrait à l'égard du ministre des velléités d'indépendance et d'opposition, nous croyons même qu'il avait poussé l'audace jusqu'à refuser de s'incliner devant un firman ministériel. Espérons que M. de Bismark voudra

bien aujourd'hui oublier ces vieux égarements et permettre à ce parlement d'enregistrer ses volontés futures. Quant à supposer que ce parlement ose songer aujourd'hui à reprendre ses anciennes allures et à invoquer des droits oubliés, notre imagination s'y refuse, elle recule devant la possibilité d'une pareille ingratitude ; et si la chambre se laissait aller à une aussi folle tentation, on saurait sans doute lui rappeler ses devoirs envers le bienfaiteur de la nation allemande, envers le libérateur des duchés, envers le continuateur du grand Frédéric, envers l'homme d'état qui a fortifié, glorifié et agrandi la Prusse.

Malgré tout, il y a un enseignement et une moralité dans le spectacle que nous offrent les deux puissances qui ont conduit cette guerre inique, couronnée par un traité plus inique encore. Il y a quelque chose de consolant pour ceux qu'elles ont si brutalement dépouillés, à les voir se diviser avant même d'avoir disposé des fruits de la victoire, rompre par la fraude cette alliance formée par la convoitise, et s'en retirer pleines de défiances et de rancunes réciproques, l'une avec ses libertés intérieures compromises, l'autre avec les plus amers mécomptes et avec l'humiliation d'avoir servi à ses propres dépens les intérêts d'une rivale qu'elle déteste. A coup sûr, les candides auteurs de la Morale en action n'auraient jamais trouvé mieux qu'un semblable dénoûment. Et nous ne sommes pas au bout de cette curieuse et instructive leçon. Ce n'est rien que d'avoir conquis les duchés, il faut maintenant en régler le sort définitif. Ici nous allons voir recommencer les combinaisons, les manéges, les machinations, les allées, les venues, les feintes, les circuits; nous allons voir reparaître dans les mains habiles de M. de Bismark tous les intéressants personnages qu'il manie si bien, et Oldenbourg et Augustenbourg, et la bonne diète de Francfort, et les États secondaires, et M. de Beust et le nationalverein, et le comité des Trente-six, et les grands Allemands et les petits Allemands; toutes les pièces enfin du grand répertoire germanique. Mais cette fois l'aigreur croissante des rapports de l'Autriche avec la Prusse introduira très-probablement des motifs nouveaux dans un thème dont on connaît déjà surabondamment les variations.

Cette situation d'antagonisme de la Prusse, vis-à-vis de l'Autriche, est d'ailleurs l'état naturel de ces deux puissances, et l'émulation de popularité en Allemagne, qui les a poussées à y renoncer un instant, ne peut plus aujourd'hui que les y ramener. Elles vont reprendre avec ardeur ce *steeple chase* furieux dont le congrès des princes, à

Francfort, il y a trois ans, avait été un des plus singuliers incidents. Déjà la Prusse vient de mettre en mouvement une de ses plus importantes machines, le Nationalverein. Cette assemblée a repris le cours de ses délibérations, philosophie éthérée dont M. Bismark saura tirer les éléments pratiques qui peuvent lui convenir. On y a mis à l'ordre du jour la question de l'hégémonie prussienne. On y a savamment discuté la question de savoir s'il vaut mieux arriver à la liberté par l'unité, ou bien à l'unité par la liberté, et nous aurions été heureux de la voir résolue, mais nous craignons fort d'avoir à garder longtemps encore nos incertitudes à cet égard. On y a dénoncé, avec une indignation que partagera toute âme honnête, le *particularisme* des États du Sud de l'Allemagne. Il faut, en effet, avoir renoncé à toute pudeur pour être particulariste dans un temps où il serait si facile d'être tout autre chose. Enfin, cette première séance a montré que le Nationalverein est travaillé par de sourdes mésintelligences entre les Allemands du Nord, qui aspirent de tout leur cœur à devenir Prussiens, et les Allemands du Sud, qui tiendraient avant tout à rester Allemands. Ce désaccord ne tardera pas, sans doute, à y être discuté sous la forme d'un problème métaphysique : il est facile, en effet, d'y trouver une thèse et une antithèse. Quant à la synthèse, c'est M. Bismark qui se chargera du soin de la formuler. N'est-ce pas plus que jamais le cas de dire que le Nationalverein travaille pour *le roi de Prusse?*

P. LANFREY

CHARPENTIER, propriétaire-gérant.

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, rue des Poitevins, 6.

Dans son numéro du 10 novembre 1864, la *Revue Nationale* a publié sous ce titre : *Causerie parisienne*, un article rempli d'assertions inexactes qu'il importe de rectifier.

1° Il n'est point exact que « les enfants qu'on enferme à la Roquette n'aient guère que douze ans en moyenne, et que, parmi eux, il en soit qui n'aient pas six ans. » — Sur 500 enfants enfermés dans cette maison, il n'y en a pas trois de l'âge de six à sept ans, encore appartiennent-ils à la correction paternelle qui s'exerce sous la vigilance et l'autorité de la famille. Les enfants jugés n'ont pas moins de dix à onze ans; le plus grand nombre a de treize à seize ans.

2° « La statistique, dit l'article, établit que les jeunes détenus ne sont point des enfants d'une perversité précoce ou exceptionnelle, mais des enfants privés de soins, de bons conseils et de bons exemples. » — Il résulte d'un relevé statistique que, en 1863, il a été arrêté 1887 enfants au-dessous de seize ans, dont 525 pour vol, 12 pour escroqueries, 14 pour attentats aux mœurs, 3 pour viol; 386 étaient arrêtés pour la deuxième fois, 209 pour la troisième fois, 113 pour la quatrième, et un certain nombre pour la dixième, la douzième et même la quatorzième fois. Voilà sur quels éléments doit s'exercer l'œuvre de correction confiée à l'administration. Sur ces 1887 inculpés, 1412 ont été remis à leurs familles ou à des répondants par les soins de la Préfecture de police et ceux de la Justice; on n'a retenu, à la suite de cette large élimination, que les plus coupables, au nombre de 475.

3° Il est absolument inexact que « toutes les visites que reçoit l'enfant n'enlèvent pas une heure par mois à sa solitude. » — Chaque enfant reçoit au moins une heure de leçon par jour, indépendamment des soins religieux, du service des contre-maîtres et des visites diverses que l'on multiplie sous toutes les formes; ils peuvent, de

plus, recevoir deux fois par semaine la visite de leurs parents et de leurs amis.

4° « La loi, continue l'article, promet aux jeunes détenus une éducation professionnelle. Pourtant la statistique établit que sur 224 libérés en 1863, il y en avait 132 qui n'étaient point en état de subvenir à leurs besoins. Il y a en réalité exploitation et non éducation professionnelle. »

Chaque détenu, aussitôt son entrée dans la maison, est placé dans un atelier où il doit faire tous les ouvrages que comporte la profession qu'il a embrassée. En moyenne, il ne reste que dix-huit mois, deux ans dans la maison; aussi n'est-il pas étonnant qu'il ne soit pas complétement initié à toutes les parties de cette profession, quand, dans la vie libre, un patron demande quatre ou cinq années d'apprentissage. Toutefois, il résulte des renseignements recueillis par les maires que la plupart des enfants qui ont appris dans l'établissement les états de menuisier, tourneur et serrurier, gagnent à leur sortie 3 fr., 3 fr. 50 c. par jour et même davantage.

5° L'auteur de l'article dit encore : « Les enfant sont conduits dans les promenoirs; là seulement ils trouvent de l'eau, une serviette et peuvent songer aux soins de propreté. Puis, la toilette faite, ils attendent ordinairement, immobiles, l'heure où ils seront conduits dans leur cellule. Cette récréation, où les enfants ne jouent pas, où on les aperçoit à travers les barreaux des portes, comme dans des cages, pâles, maigres et chétifs, suivant silencieusement du regard le va-et-vient de leurs gardiens, est un des spectacles qui attriste le plus celui qui visite en passant la prison de la Roquette. »

Chaque promenoir est pourvu d'eau : pendant l'été, on donne à l'enfant une cuvette et du savon pour sa toilette. L'hiver il a de l'eau chaude dans sa cellule. Les promenoirs, qui ont été établis par un architecte éminent, membre de l'Institut, sont disposés de manière à donner à chacun des 500 enfants de la maison une heure de promenade par jour. Ils sont pourvus d'abris établis de manière à n'intercepter ni le jour ni l'air. Chaque promenoir permet à l'enfant de faire 80 pas au moins dans le sens de la longueur. L'enfant n'y est point immobile mais obligé à un exercice gymnastique. On lui donne un cerceau pour jouer.

6° Il n'est point exact que le travail des enfants ne puisse être jamais « récompensé. » On a essayé au contraire de tous les genres

de récompense, et on est arrivé à reconnaître que le meilleur consiste en bons points qui peuvent hâter la mise en liberté provisoire; c'est le mode suivi avec succès.

7° Il n'est point exact « qu'à défaut de récompense, il y ait des châtiments d'une sévérité inouïe, et que la moindre insubordination, la paresse, la rupture du silence, le simple fait de ne pas s'être détourné à la rencontre d'un autre détenu, entraînent la peine du cachot. »

Les peines disciplinaires sont toujours proportionnées à la faute et au plus ou moins de persévérance dans la rébellion.

Il n'y a point de silence rompu, ni de rencontres possibles entre détenus, puisque l'emprisonnement est cellulaire.

Il n'y a point de cachots, mais de simples cellules de punition qui ne diffèrent des autres que par l'ameublement. Quant à la camisole, elle n'est employée que dans la mesure où elle est nécessaire pour protéger l'enfant contre lui-même, ou pour mettre obstacle à des actes de violence qui ne sont malheureusement pas inconnus dans un pareil milieu. Le détenu n'est livré à l'arbitraire ni des surveillants, ni des contre-maîtres et le directeur ne peut le soumettre à aucune mesure disciplinaire sans l'intervention de l'administration supérieure toutes les fois qu'il s'agit d'une faute grave entraînant une punition exceptionnelle.

8° Il n'est point exact « que les maladies sévissent parmi les jeunes détenus et que les scrofules et le scorbut surtout fassent de nombreuses victimes. »

Bien loin de nuire à la santé des jeunes détenus, le régime de l'établissement leur est favorable. C'est ce que prouve péremptoirement M. le président Bérenger dans le dernier rapport de la Société de patronage, où il établit que la régularité du régime agit salutairement sur des santés appauvries par les veilles ou les privations du dehors.

L'auteur de l'article cherche, en terminant, à établir que « moins l'enfant envoyé en correction est âgé, moins par conséquent il est coupable, et plus la peine s'aggrave, qu'ainsi un vagabond de six ans acquitté pourra être enfermé dans une cellule pendant quatorze ans. » — La détention ne va pas en moyenne au delà de dix-huit mois à deux ans. Elle s'abrége sur la demande de la Société de patronage et se règle de concert entre l'administration et la justice en raison de la

conduite du détenu. Les quelques détenus qui se trouvent actuellement au pénitencier depuis plus de deux ans sont presque tous de jeunes enfants déjà mis en liberté provisoire, qui se sont soustraits à la surveillance de la Société de patronage et qui ont été réintégrés à leur écrou à la suite de nouveaux délits.

(*Communiqué.*)

Pour la réponse à ce *Communiqué*, nous renvoyons le lecteur à la *Causerie* de M. Horace de Lagardie.

(*Note de la Direction.*)

MOSCOU

Pendant l'hiver de 1858, nous nous trouvions à Saint-Pétersbourg occupé à prendre des notes et des renseignements pour un grand ouvrage sur les trésors d'art de la Russie.

Nous étions assez acclimaté pour ne pas craindre un voyage par une vingtaine de degrés de froid. L'occasion d'aller à Moscou en agréable compagnie se présentant, nous saisîmes à plein poing son toupet blanc de givre et nous endossâmes le grand costume d'hiver : pelisse de vison, bonnet en dos de castor, bottes fourrées montant jusqu'au-dessus du genou. Un traîneau prit notre malle, un autre reçut notre personne soigneusement empaquetée, et nous voilà dans l'immense gare du chemin de fer, attendant l'heure du départ indiquée pour midi; mais les chemins de fer russes ne se piquent pas comme les nôtres d'une ponctualité chronométrique. Si quelque grand personnage doit faire partie du train, la locomotive modère son ardeur quelques minutes, un quart d'heure, s'il le faut, et lui donne le temps d'arriver. Les voyageurs sont accompagnés de leurs parents et de leurs amis; et la séparation, quand sonne le dernier coup de cloche, ne s'accomplit pas sans force poignées de main, embrassades et tendres paroles souvent entrecoupées de larmes. Parfois même, tout le groupe prend des billets, monte en wagon et fait la conduite au partant jusqu'à la station prochaine, sauf à revenir par le premier convoi. Nous aimons cette coutume et la trouvons touchante; on veut jouir encore un peu de l'objet aimé, et l'on retarde autant que possible le moment douloureux de se quitter. Un peintre eût observé là sur des figures de moujiks, peu belles d'ailleurs, des expressions d'une simplicité pathétique. Des mères, des femmes dont le fils ou le mari s'en allait peut-être pour longtemps, rappelaient par leur naïve et profonde douleur les saintes femmes aux yeux rougis, à la bouche contractée de sanglots contenus, que les artistes du moyen âge placent sur le chemin de la croix. Nous avons

vu en des pays divers bien des cours de Messageries, bien des jetées d'embarquement, bien des gares de départ; mais nous n'avons vu en aucun endroit des adieux si tendres et si désolés qu'en Russie.

L'installation d'un train de chemin de fer, dans une contrée où le thermomètre descend plus d'une fois par hiver jusqu'à trente ou trente-deux degrés Réaumur au-dessous de zéro, ne doit pas ressembler à celle dont les climats tempérés se contentent. L'eau chaude des manchons de fer-blanc, qu'on emploie chez nous, serait bientôt gelée sous les pieds des voyageurs qui auraient pour chaufferette un bloc de glace. L'air passant à travers les jointures des portières et des vitres introduirait coryzas, fluxions de poitrine et rhumatismes. Plusieurs wagons, soudés ensemble et communiquant par des portes qui s'ouvrent et se ferment au gré des voyageurs, forment une espèce d'appartement précédé d'une antichambre avec water-closet et cabinet de toilette, où s'entassent les menus bagages; cette antichambre donne sur une plate-forme entourée d'une balustrade, où l'on accède par un escalier, plus commode, à coup sûr, que les marchepieds de nos wagons.

Des poêles bourrés de bois chauffent le compartiment et en maintiennent la température à quinze ou seize degrés. Aux joints des fenêtres, des bourrelets de feutre empêchent tout intromission d'air froid et concentrent la chaleur interne. Vous voyez donc qu'un voyage de St-Pétersbourg à Moscou, au mois de janvier, par une climature dont l'énonciation seule donnerait le frisson à un Parisien et lui ferait claquer les dents, n'a rien de bien arctiquement glacial. On souffrirait certes davantage pour accomplir à la même époque le trajet de Burgos à Valladolid.

Autour du premier wagon régnait un large divan à l'usage des dormeurs et des gens qui ne craignent pas de se croiser les jambes à l'orientale. Nous préférâmes le divan aux fauteuils élastiques garnis d'oreillettes capitonnées de la seconde pièce, et nous nous installâmes confortablement dans une encoignure. Il nous semblait, ainsi casé, habiter une maison à roulettes, et non subir les gênes d'une voiture. Nous pouvions nous lever, marcher, passer d'une pièce à une autre avec cette dose de libre arbitre que possède un passager de paquebot, et dont est privé le malheureux encastré dans la diligence, la chaise de poste ou le wagon tel qu'on le fabrique encore en France.

Notre place retenue et marquée par un sac de nuit, comme on ne

partait pas encore et que nous nous promenions près du railway, la forme singulière du tuyau de la locomotive attira nos regards. Il est coiffé d'un vaste entonnoir qui le fait ressembler à ces cheminées vénitiennes au chaperon évasé, se profilant d'une manière si pittoresque au-dessus des murs roses des vues de Canaletto.

Les locomotives russes ne se chauffent pas comme les nôtres et celles des pays occidentaux, avec du charbon de terre, mais bien avec du bois. Des bûches de bouleau ou de sapin s'empilent symétriquement sur le tender et se renouvellent aux stations garnies de chantiers. Ce qui fait dire aux vieux paysans que, du train dont on y va, il faudra bientôt dans la sainte Russie arracher les rondins des isbas pour alimenter les poêles; mais avant que les forêts soient abattues, du moins celles qui ne sont pas trop distantes des lignes ferrées, les sondages des ingénieurs auront découvert quelque banc d'anthracite ou de houille. Ce sol vierge doit cacher d'inépuisables richesses.

Enfin nous voilà parti. Nous laissons à notre droite, sur l'ancienne route de terre, l'arc de triomphe de Moscou d'une fière et grandiose silhouette, et nous voyons fuir les dernières maisons de la ville de plus en plus disséminées, avec leurs clôtures de planches, leurs murailles de bois peintes à la vieille mode russe et leurs toits verts glacés de neige; car à mesure qu'on s'éloigne du centre, les constructions qui, dans les beaux quartiers, affectent le style de Berlin, de Londres ou de Paris, reprennent le caractère national. St-Pétersbourg commence à disparaître; mais la coupole d'or de St-Isaac, la flèche de l'amirauté, les pyramidions de l'église des Chevaliers-Gardes, les dômes d'azur étoilé et les clochers d'étain à forme bulbeuse étincellent encore à l'horizon et font l'effet d'une couronne byzantine posée sur un coussin de brocart d'argent. Les maisons des hommes semblent rentrer en terre; les maisons de Dieu s'élancer vers le ciel.

Pendant que nous regardons, sur la vitre de la portière se dessinent, par suite du contraste de l'air froid du dehors avec l'air chaud du dedans, de légères arborisations couleur de vif-argent, qui bientôt croisent leurs rameaux, s'étalent en larges feuilles, forment une forêt magique et étament si bien le carreau que la vue du paysage est totalement interceptée. Certes, rien n'est plus joli que ces ramages, ces arabesques et ces filigranes de glace si délicatement contournés par le doigt de l'Hiver. C'est une des poésies du Nord, et l'imagina-

tion peut y découvrir des mirages hyperboréens. Pourtant, quand on les a contemplés une heure, on s'impatiente contre ce voile aux broderies blanches qui vous empêche également d'être vu et de voir. La curiosité s'irrite de sentir passer derrière cette vitre dépolie tout un monde d'aspects inconnus qui ne se représenteront peut-être plus jamais à vos yeux. En France, nous eussions sans façon baissé le carreau; mais en Russie c'eût été une imprudence peut-être mortelle : le froid, qui guette toujours sa proie, eût allongé dans le wagon sa monstrueuse patte d'ours polaire et nous eût souffletés de sa griffe. En plein air, on peut lutter avec lui, comme avec un ennemi farouche, mais, après tout, loyal et généreux dans sa rudesse; mais ne le laissez pas pénétrer chez vous : ne lui entr'ouvrez ni la porte ni la fenêtre; car alors il engage contre la chaleur un combat à outrance; il la crible de ses flèches glacées, et si vous en recevez une dans le flanc, vous aurez bien de la peine à en guérir.

Il fallait cependant prendre un parti, car il eût été triste d'être transporté de St-Pétersbourg à Moscou dans une boîte où se découpait un carré d'une blancheur laiteuse, ne permettant de rien deviner au dehors. Nous ne sommes pas, Dieu merci, du tempérament de cet Anglais qui se fit conduire de Londres à Constantinople un bandeau sur les yeux, qu'on ne lui enleva qu'à l'entrée de la Corne d'or, pour jouir brusquement et sans transition affaiblissante de ce splendide panorama sans rival au monde. Donc, enfonçant notre bonnet fourré jusqu'au sourcil, redressant le collet de notre pelisse et la serrant autour de nous, remontant nos bottes à mi-cuisse, enfonçant nos mains dans des gants dont le pouce seul était articulé, — une vraie tenue de Samoïède, — nous nous dirigeâmes bravement vers la plate-forme qui précédait l'antichambre du wagon. Un vétéran, en capote militaire, décoré de plusieurs médailles, s'y tenait surveillant la marche du convoi et ne paraissait nullement souffrir de la température. Une petite gratification d'un rouble-argent, qu'il ne sollicita pas, mais qu'il ne refusa pas non plus, le fit obligeamment se tourner vers un autre point de l'horizon, tandis que nous allumions un excellent cigare pris chez Éliseïef et tiré d'une de ces boîtes à parois de verre, qui laissent voir la marchandise, sans qu'on ait besoin de rompre la bande timbrée par le fisc.

Nous fûmes bientôt forcé de jeter ce pur havane *de la Vuelta de Abajo,* car s'il brûlait par l'un de ses bouts, par l'autre il gelait. Une agglutination de glace le soudait à nos lèvres, dont une pellicule res-

tait collée à la feuille de tabac toutes les fois que nous l'ôtions de notre bouche. Fumer en plein air, avec vingt degrés de froid, est une chose presque impossible, et il n'en coûte pas beaucoup de se conformer à l'ukase qui prohibe, dehors, la pipe et le cigare. Le spectacle déroulé devant nos yeux présentait d'ailleurs assez d'intérêt pour nous dédommager de cette petite privation.

Autant que la vue pouvait s'étendre, la neige couvrait la terre de sa froide draperie, laissant deviner à travers ses plis blancs la forme vague des objets, à peu près comme un suaire le cadavre qu'il dérobe aux regards. Il n'y avait plus ni routes, ni sentiers, ni rivières, ni démarcations d'aucune sorte. Rien que des reliefs et des dépressions peu sensibles dans la blancheur générale. Le lit des cours d'eau gelés ne se distinguait plus que par une espèce de vallée traçant des sinuosités à travers la neige, et souvent comblée par elle. De loin en loin des bouquets de bouleaux roussâtres, à moitié ensevelis, émergeaient et montraient leurs têtes chauves. Quelques cabanes bâties en rondins, et chargées de frimats, lançaient leur fumée et faisaient tache sur la pâleur de ce morne drap. Le long du chemin de fer se dessinaient des lignes de broussailles plantées sur plusieurs rangs, et destinées à arrêter dans sa course horizontale la poussière blanche et glacée que transporte, avec une impétuosité effroyable, le chasse-neige, ce khamsin du pôle. On ne saurait imaginer la grandeur étrange et triste de cet immense paysage blanc, offrant l'aspect que présente au télescope la lune vue en son plein. Il semble qu'on soit dans une planète morte et saisie à jamais par le froid éternel. L'imagination se refuse à croire que ce prodigieux entassement de neige se fondra, s'évaporera ou se rendra à la mer avec les flots grossis des fleuves, et qu'un jour de printemps rendra vertes et fleuries ces plaines décolorées. Le ciel bas, couvert, d'un gris uniforme, que la blancheur de la terre faisait paraître jaune, ajoutait à la mélancolie du paysage. Un silence profond que troublait seul le grondement du train sur les rails régnait dans la solitude de la campagne, car la neige amortit tous les sons avec son tapis d'hermine. On n'apercevait personne à travers l'étendue déserte; aucune trace d'homme ni d'animal. L'homme se tenait blotti entre les bûches de son isba, l'animal au fond de sa tanière. Seulement, aux approches des stations, débouchaient de quelque pli de neige des traîneaux et des kibitkas au galop de petits chevaux échevelés courant à travers champs sans souci des routes effacées, et venant de quelque village inaperçu à la rencon-

tre des voyageurs. Il y avait dans notre compartiment de jeunes seigneurs allant à la chasse, et vêtus pour la circonstance de belles touloupes toutes neuves d'un ton saumon clair, et relevées de piqûres formant de gracieuses arabesques. La touloupe est une sorte de cafetan en peau de mouton dont le poil se porte en dedans comme toutes les fourrures, dans les pays vraiment froids. Un bouton la rattache à l'épaule, une ceinture de cuir à plaques de métal la serre à la taille. Ajoutez à cela un bonnet d'astrakan, des bottes de feutre blanc, un couteau de chasse au ceinturon, et vous aurez un costume d'une élégance toute asiatique; quoique ce soit le vêtement des moujiks, les *barines* n'hésitent pas à le prendre en ces circonstances, car il n'en est pas de plus commode et de mieux adapté au climat. D'ailleurs, la différence entre cette touloupe propre, souple, chamoisée comme une peau de gant, et la touloupe souillée, graisseuse, miroitée du moujik, est assez grande pour que la confusion ne soit pas possible. Ces bois de bouleaux et de sapins qu'on aperçoit à l'horizon, où ils tracent des lignes brunes, ont pour hôtes des loups, des ours, et parfois, dit-on, des élans, fauve et farouche gibier du Nord, dont la chasse n'est pas sans danger, et qui demande des Nemrod agiles, robustes et courageux.

Une troïka, traîneau attelé de trois chevaux superbes, attendait nos jeunes seigneurs à l'une des stations, et nous les vîmes s'enfoncer dans l'intérieur des terres avec une rapidité qui n'avait rien à envier à celle de la locomotive, par une route disparue sous la neige, mais indiquée de distance en distance au moyen de perches servant de jalons. Au train dont ils allaient, nous les eûmes bientôt perdus de vue. Ils devaient retrouver, à un château dont le nom nous échappe, des compagnons de chasse, et se promettaient bien d'être plus heureux que ces benêts des fables de La Fontaine, qui vendent la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Ils comptaient tuer l'ours et garder sa peau pour en faire un de ces tapis de pied à bordure écarlate et à tête rembourrée, où ne manquent jamais de trébucher les voyageurs novices dans les salons de Saint-Pétersbourg. A leur air tranquillement délibéré, nous ne doutons pas de leurs prouesses cynégétiques.

Nous ne mentionnons pas station par station les localités que longe le chemin de fer : cela n'apprendrait pas grand'chose à nos lecteurs quand nous leur dirions que le train s'arrête à telle ou telle localité dont le nom n'éveillerait chez eux aucune idée ni aucun souvenir, d'autant plus que ces villes ou bourgs de peu

d'importance pour la plupart sont parfois assez éloignés du chemin de fer et ne se trahissent que par les bulbes vertes et les coupoles de cuivre de leurs églises. Car le railway de Saint-Pétersbourg à Moscou suit inflexiblement la ligne droite et ne se dérange sous aucun prétexte; il ne fait pas l'honneur d'une courbe ou d'un coude à Tver la ville la plus considérable qu'il rencontre dans son parcours et d'où partent les bateaux à vapeur du Volga, il passe fièrement à quelque distance et il faut rejoindre Tver en traîneau ou en drojky, suivant la saison.

Les stations bâties sur un plan uniforme sont magnifiques. Leur architecture mélange agréablement pour l'œil les tons rouges de la brique et les tons blancs de la pierre. Mais qui en a vu une les a vues toutes; décrivons celle où l'on s'arrêta pour dîner. Cette station offre cette particularité d'être placée non sur le bord du chemin, mais au milieu, comme l'église de Marylebone, dans le Strand. Le railway l'entoure de ses rubans de fer, et c'est à ce point que se rencontrent, en s'évitant, les trains partis de Moscou et de Saint-Pétersbourg. Les deux convois versent sur le trottoir de gauche et de droite leurs voyageurs, qui s'assoient à la même table. Le train de Moscou a même des gens venus d'Archangel, de Tobolsk, de Kiatka, d'Iakoust, des bords du fleuve Amour, des rives de la mer Caspienne, de Kasan, de Tifflis, du Caucase, de Crimée, du fond de toutes les Russies européennes et asiatiques, qui, en passant, serrent la main à leurs connaissances occidentales apportées par le train de Saint-Pétersbourg. C'est une agape cosmopolite où se parlent plus d'idiomes qu'à la tour de Babel. De larges baies en arcades à doubles fenêtres se faisant face éclairaient la salle où la table était mise et où régnait une douce température de serre qui permettait à des lataniers, à des tulipiers, et autres plantes des régions tropicales, d'épanouir leurs larges feuilles soyeuses. Ce luxe de plantes rares et qu'on ne s'attend pas à trouver sous un climat si âpre est presque général en Russie. Il donne un air de fête aux intérieurs, repose les yeux de l'éclat étincelant de la neige, et maintient la tradition de la verdure. La table était splendidement servie, couverte d'argenterie et de cristaux, hérissée de bouteilles de toutes formes et de toutes provenances. Les longues quilles de vin du Rhin dépassaient de la tête les bouteilles de vin de Bordeaux au long bouchon, coiffées de capsules métalliques, les bouteilles de vin de Champagne au casque en papier de plomb; il y avait là tous les grands crus, les

châteaux d'Yquem, les hauts Barsac, les châteaux Laffitte, les Gruau-Larose, la veuve Clicquot, le Rœderer, le Moët, les Sternberg-Cabinet, et aussi toutes les marques célèbres de bières anglaises; un assortiment complet de boissons illustres chamarré d'étiquettes dorées, aux couleurs vives, aux dessins engageants, aux blasons authentiques. C'est en Russie que se boivent les meilleurs vins de France; et le plus pur jus de nos récoltes, la mère-goutte de nos cuvées passe par ces gosiers septentrionaux qui ne regardent pas au prix de ce qu'ils avalent. Excepté une soupe au *chtchi*, la cuisine, il n'est pas besoin de le dire, était française et nous gardons souvenir d'un certain chaud-froid de gelinottes que n'eût pas désavoué Robert, ce grand officier de bouche dont Carême disait : « il est sublime dans le chaud-froid ! » Des garçons en habit noir, cravate blanche et gants blancs, circulaient autour de la table et servaient avec un empressement sans bruit.

Notre appétit satisfait, pendant que les voyageurs vidaient des verres de toutes formes, nous regardâmes les deux salons situés aux extrémités de la salle et réservés aux personnages illustres, les élégantes petites boutiques où étaient exposés des sachets, des bottes et des pantoufles de Toula en maroquin brodé d'or et d'argent, des tapis circassiens brodés en soie sur fond écarlate, des ceintures tressées de fils d'or, des étuis contenant des couverts en platine niellé d'or d'un goût charmant, des modèles de la cloche fendue du Kremlin, des croix russes en bois, sculptées avec une patience toute chinoise, et historiées d'un nombre infini de personnages microscopiques, mille riens amusants faits pour tenter le touriste et alléger son viatique de quelques roubles, s'il n'a pas, comme nous, la force de résister à la concupiscence des yeux et de se contenter du simple aspect. Cependant il est bien difficile, en songeant aux amis absents, de ne pas s'encombrer de ces jolies bagatelles qui marquent au retour qu'on n'a pas oublié, et l'on finit toujours par succomber.

Le repas avait réuni dans la même salle les hôtes séparés des wagons et nous fîmes cette remarque qu'en voyage comme en ville les femmes paraissaient moins sensibles au froid que les hommes. La plupart se contentent de la pelisse de satin doublée de fourrures; elles ne s'enfouissent pas la tête dans des collets remontés et ne se chargent pas d'un tas de vêtements superposés. Sans doute la coquetterie y est pour quelque chose; à quoi sert d'avoir une taille fine, un petit pied, et de ressembler à un paquet? Une jolie Sibé-

rienne attirait tous les regards par une élégance que le voyage n'avait dérangée en rien. On eût dit qu'elle descendait de voiture pour entrer à l'Opéra. Deux Tsiganes mises avec une richesse bizarre nous frappèrent par l'étrangeté de leur type que rendait plus singulier encore leur parure à demi-civilisée. Elles riaient aux propos galants de jeunes seigneurs en montrant des dents d'une blancheur féroce enchâssées dans ces gencives brunes caractéristiques de la race Bohême.

En sortant de cette tiédeur, malgré la pelisse que nous avions réendossée, le froid, aux approches de la nuit, nous sembla plus piquant. En effet, le thermomètre s'était abaissé de quelques degrés. La neige avait pris une plus grande intensité de blancheur et craquait sous le pied comme du verre pilé. Des paillettes diamantées flottaient en l'air et retombaient sur le sol. Il eût été imprudent de reprendre notre poste à la balustrade du wagon. Nous aurions pu y compromettre l'avenir de notre nez. D'ailleurs le paysage continuait toujours le même. Les plaines blanches succédaient aux plaines blanches, car il faut en Russie parcourir d'immenses espaces pour que l'horizon change d'aspect.

Le vétéran à la poitrine plastronnée de médailles remplit le poële de bûches et la température du wagon qui s'était un peu refroidie remonta bien vite; il y régnait une douce tiédeur et sans le mouvement de lacet imprimé par la traction de la locomotive on aurait pu se croire dans sa chambre. Les wagons de classe inférieure installés avec moins de confort et de luxe sont chauffés de la même manière. En Russie, la chaleur est dispensée à tout le monde. Les seigneurs et les paysans sont égaux devant le thermomètre. Le palais et la cabane marquent un degré identique. C'est une question de vie ou de mort.

Couché sur le divan, la tête appuyée à notre sac de nuit, couvert de notre pelisse, nous ne tardâmes pas à nous endormir, dans un parfait bien-être et bercé par la trépidation régulière de la machine. Quand nous nous réveillâmes, il était une heure du matin et la fantaisie nous prit d'aller quelques instants contempler l'attitude nocturne de la nature septentrionale. La nuit d'hiver est longue et profonde sous ces latitudes, mais aucune obscurité ne peut éteindre tout à fait la blancheur de la neige. Sous le ciel le plus sombre on distingue sa pâleur livide étalée comme un drap mortuaire sous une voûte de caveau. Il s'en dégage de vagues lueurs, de bleuâtres phosphorescences. Elle trahit les objets disparus par la touche qu'elle

accroche à leurs reliefs et les dessine comme au crayon blanc sur le fond noir de l'ombre. Ce paysage blafard dont les lignes changeaient d'axe et se repliaient rapidement derrière le train avait l'aspect le plus étrange. Un moment la lune perçant la couche épaisse des nuages allongea son froid rayon sur la plaine glacée dont les parties éclairées prirent l'éclat de l'argent, tandis que les autres s'azurèrent d'ombres bleues, prouvant la vérité de l'observation de Gœthe sur les ombres de la neige, dans sa théorie des couleurs. On ne saurait imaginer la mélancolie de cet immense horizon pâle qui paraissait refléter la lune et lui renvoyer la lumière qu'il en recevait. Il se reformait autour du wagon, toujours le même comme la mer, et cependant la locomotive fuyait à toute vitesse lançant par son tuyau de crépitantes gerbes d'étincelles rouges, mais il semblait à la vue découragée qu'on ne dût jamais sortir de ce cercle blanc. Le froid augmenté du déplacement de l'air devenait intense et nous pénétrait jusqu'aux os, malgré la moelleuse épaisseur de nos fourrures; notre haleine se cristallisait à nos moustaches et nous faisait comme un bâillon de glace; les cils de nos yeux se prenaient et nous sentions, quoique nous fussions debout, le sommeil nous envahir invinciblement; il était temps de rentrer. Quand il ne fait pas de vent, le froid le plus rigoureux est supportable, mais le moindre souffle aiguise ses flèches et affile le tranchant de sa hache d'acier. Ordinairement, par ces basses températures où le mercure se fige, il n'y a pas un soupir de brise et l'on pourrait traverser la Sibérie une bougie allumée à la main sans que la flamme oscillât; mais au plus léger courant d'air on gèle, fût-on empaqueté dans la dépouille des hôtes les mieux fourrés du pôle.

Ce fut pour nous une sensation des plus agréables de retrouver la bénigne atmosphère de notre compartiment et de nous blottir en notre coin, où nous dormîmes jusqu'au petit jour avec ce sentiment particulier de plaisir qu'éprouve l'homme abrité contre les rigueurs de la saison écrites sur les vitres en lettres de glace. Le Matin gris, comme dit Shakspeare, car l'Aurore aux doigts de rose d'Homère aurait des engelures sous une pareille latitude, commençait, enveloppé de sa pelisse, à marcher sur la neige avec ses bottes de feutre blanc. On approchait de Moscou dont on discernait déjà, de la plate-forme du wagon, la couronne dentelée sur les premières clartés du jour.

Il y a quelques années encore, aux yeux d'un Parisien, Moscou apparaissait vaguement, au fond d'un reculement prodigieux,

comme dans une sorte d'aurore boréale emplissant tout le ciel, aux lueurs de l'incendie allumé par Rostopchine, dessinant son diadème byzantin, hérissé de tours et de clochers bizarres, sur un flamboyement d'éclairs et de fumée. — C'était une ville fabuleusement splendide et chimériquement lointaine, une tiare de pierreries posée dans un désert de neige et dont les revenus de 1812 parlaient avec une sorte de stupeur; car, pour eux, la ville s'était changée en volcan. En effet, avant l'invention des bateaux à vapeur et des chemins de fer, ce n'était pas une médiocre entreprise que d'aller à Moscou. C'était plus difficile encore que d'aller à Corinthe, dont le voyage, cependant, n'est pas permis à tout le monde, s'il faut en croire le proverbe.

Tout enfant, Moscou préoccupait notre imagination et nous restions souvent en extase, sur le quai Voltaire, devant la vitrine d'un marchand de gravures où étaient exposées de grandes vues panoramiques de Moscou à l'aqua-tinte, coloriées d'après les procédés de Demarne ou de Debucourt, comme on en faisait beaucoup alors. Ces clochers à forme d'oignon, ces coupoles surmontées de croix à chaînettes, ces maisons peintes, ces personnages à large barbe et à chapeaux évasés, ces femmes coiffées du pivoïnik et portant la tunique courte à ceinture sous les bras, nous semblaient appartenir au monde de la lune, et l'idée d'y faire jamais un voyage ne se présentait pas à notre esprit; d'ailleurs, puisque Moscou était brûlé, quel intérêt pouvait offrir ce monceau de cendres? — Il nous fallut longtemps pour admettre que la ville avait été reconstruite et que tous les vieux monuments ne s'étaient pas abîmés dans les flammes. Eh bien, dans moins d'une demi-heure, nous allions juger si les aqua-tintes du quai Voltaire étaient inexactes ou fidèles!

Au débarcadère était ameuté tout un peuple d'isvoschiks offrant leurs traîneaux aux voyageurs, et cherchant à décider leur préférence. Nous en choisîmes deux. Nous montâmes dans l'un avec notre compagnon et l'autre fut chargé de nos malles. Selon la coutume des cochers russes qui n'attendent jamais qu'on leur désigne l'endroit où l'on va, nos conducteurs firent prendre à leurs bêtes un galop préalable et se lancèrent dans une direction quelconque. Ils ne manquent jamais à cette espèce de fantasia.

La neige était tombée en bien plus grande abondance à Moscou qu'à Saint-Pétersbourg, et la piste des traîneaux, dont les bords avaient été soigneusement relevés à la pelle, dépassait le niveau des trottoirs dégagés, de plus de cinquante centimètres. Sur cette couche

épaisse et miroitée par les patins des traîneaux nos frêles équipages volaient comme le vent, et les pieds des chevaux envoyaient, dru comme grêle, des parcelles glacées contre le cuir du para-neige. La rue que nous suivions était bordée d'étuves publiques, de bains de vapeur, car le bain d'eau est peu pratiqué en Russie. Si le peuple a l'air sale, cette malpropreté n'est qu'apparente et tient aux vêtements d'hiver coûteux à renouveler, mais il n'y a pas à Paris de petite maîtresse pétrie au cold-cream, à la poudre de riz et au lait virginal, qui ait le corps plus net qu'un moujik sortant de l'étuve. Les plus pauvres y vont une fois, au moins, par semaine. Ces bains pris en commun, sans distinction de sexe, ne coûtent que quelques kopecks. Il est bien entendu qu'il existe pour les gens riches des établissements plus luxueux où sont réunies toutes les recherches de l'art balnéatoire.

Après quelques instants d'une course insensée, nos cochers, jugeant la discrétion poussée assez loin, s'étaient retournés sur leur siége et nous avaient demandé où nous allions. Nous leur indiquâmes l'hôtel Chevrier, rue des Vieilles-Gazettes. Ils reprirent leurs courses vers un but désormais certain. Pendant la route nous regardions avidement à droite et à gauche sans rien voir de bien caractéristique. Moscou s'est formé par zones concentriques; l'extérieure est la plus moderne et la moins intéressante. Le Kremlin, qui était autrefois toute la ville, en représente le cœur ou la moelle.

Au-dessus de maisons qui ne différaient pas beaucoup de celles de Saint-Pétersbourg, s'arrondissaient parfois des coupoles d'azur étoilées d'or, ou des clochers bulbeux revêtus d'étain; une église d'architecture rococo dressait sa façade coloriée d'un rouge vif et bizarrement rehaussée de neige à toutes les saillies; d'autres fois l'œil était surpris par une chapelle peinte en bleu Marie-Louise que l'hiver avait, çà et là, glacée d'argent. La question de l'architecture polychrôme, si vivement débattue encore parmi nous, est depuis longtemps tranchée en Russie; on y dore, on y argente, on y peint de toutes couleurs les édifices sans le moindre souci du bon goût et de la sobriété, comme l'entendent les pseudo-classiques, car il est certain que les Grecs donnaient des teintes variées à leurs monuments et même à leurs statues. Rien de plus amusant que cette riche palette appliquée à l'architecture condamnée dans l'Occident aux gris blafards, aux jaunes neutres et aux blancs sales.

Les enseignes des magasins faisaient ressortir, comme des orne-

ments d'or, ces belles lettres de l'alphabet russe qui ont des attitudes grecques et pourraient s'employer dans des frises décoratives, à l'exemple des caractères cufiques. La traduction en était faite à l'usage des illettrés ou des étrangers, par la représentation naïve des objets que renfermait la boutique.

Nous arrivâmes bientôt à l'hôtel dont la grande cour pavée en bois montrait sous des hangars la carrosserie la plus variée; traîneaux, troïkas, tarentasses, drojkys, kibitkas, chaises de poste, berlines, landaux, chars à bancs, voitures d'été et d'hiver, car en Russie personne ne marche, et si l'on envoie chercher des cigares par un domestique il prend un traîneau pour faire les cent pas qui séparent la maison du débit de tabac. On nous donna des chambres ornées de glaces, tapissées de papiers à grands ramages et garnies de meubles somptueux, à l'instar des grands hôtels de Paris. Pas le plus petit vestige de couleur locale, mais en revanche tout l'outillage du confort moderne. Quelque romantique qu'on soit, on s'y résigne facilement, tant la civilisation a de prise sur les caractères les plus rebelles à ses mollesses; il n'y avait de russe que le grand canapé de cuir vert sur lequel il est si doux de dormir roulé dans sa pelisse.

Nos lourds vêtements de voyage pendus au vestiaire et nos ablutions faites, avant de nous lancer par la ville, nous pensâmes qu'il serait bon de déjeuner pour n'être pas distrait dans nos admirations par des tiraillements d'estomac et forcé de revenir à l'hôtel, du fond de quelque quartier fantastiquement éloigné. Le repas nous fut servi au milieu d'une salle vitrée, arrangée en jardin d'hiver et encombrée de plantes exotiques. Manger à Moscou un beefsteack aux pommes de terre soufflées, dans une forêt vierge en miniature, est une sensation assez bizarre. Le garçon qui attendait nos ordres, debout à quelques pas de la table, quoique portant un habit noir et une cravate blanche, avait un teint jaune, des pommettes saillantes, un petit nez écrasé qui dénonçaient son origine mongole et disaient qu'il ne devait pas être né bien loin des frontières de la Chine, malgré son air de garçon du café Anglais.

Comme on ne peut pas observer à son aise les détails d'une ville, emporté par un traîneau qui file comme l'éclair, au risque de passer pour un seigneur médiocre et de nous attirer le mépris des moujiks, nous résolûmes de faire notre première excursion à pied, chaussé de fortes galoches fourrées destinées à séparer la semelle de nos bottes du trottoir glacial, et bientôt nous arrivâmes au Kitaï-Gorod,

qui est le quartier des affaires, sur la Krasnaïa, la place rouge ou plutôt la belle place, car en russe les mots rouge et beau sont synonymes. Un des côtés de cette place est occupé par la longue façade du Gostinoi-Dvor, immense bazar coupé de rues vitrées comme nos passages et qui ne contient pas moins de six mille boutiques. Le mur d'enceinte du Kremlin ou Kreml s'élève à l'autre bout avec ses portes percées dans des tours à toits aigus et laissant voir par-dessus ses créneaux les coupoles, les clochers et les flèches des églises ou couvents qu'il renferme. A l'autre coin, étrange comme l'architecture du rêve, se dresse chimériquement l'impossible église de Vassili-Blagennoi qui fait douter la raison du témoignage des yeux. On la voit avec toute l'apparence de la réalité et l'on se demande si ce n'est pas un mirage fantastique, un édifice de nuées bizarrement coloré par le soleil et que le tremblement de l'air va déformer ou faire évanouir. C'est sans aucun doute le monument le plus original du monde, il ne rappelle rien de ce qu'on a vu et ne se rattache à aucun style : on dirait un gigantesque madrépore, une cristallisation colossale, une grotte à stalactites retournée. Mais ne cherchons pas de comparaisons pour donner l'idée d'une chose qui n'a ni prototype, ni similaire. Essayons plutôt de décrire Vassili-Blagennoi, si toutefois il existe un vocabulaire pour parler de ce qui n'a pas été prévu.

Il y a sur Vassili-Blagennoi une légende qui probablement n'est pas vraie, mais qui n'en exprime pas moins avec force et poésie le sentiment de stupeur admirative que dut produire, à l'époque demi-barbare où il s'éleva, cet édifice si singulier, si en dehors de toutes les traditions architecturales. Ivan le terrible fit bâtir cette cathédrale en actions de grâce de la prise de Kasan et lorsqu'elle fut achevée il la trouva tellement belle, admirable et surprenante, qu'il ordonna de crever les yeux à l'architecte — un Italien, dit-on, — pour que désormais il ne pût en édifier ailleurs de pareilles. Selon une autre version de la même légende, le tzar demanda à l'auteur de l'église s'il ne pourrait pas en élever une plus belle encore et sur sa réponse affirmative il lui fit couper la tête, pour que Vassili-Blagennoi restât un monument sans rival. On ne saurait imaginer une cruauté plus flatteuse dans sa jalousie et cet Ivan le terrible était au fond un vrai artiste, un dilettante passionné. Cette férocité, en matière d'art, nous déplaît moins que l'indifférence. Toujours est-il que Vassili-Blagennoi n'a été tiré qu'à une épreuve.

Figurez-vous, sur une espèce de plate-forme qu'isolent des terrains en contre-bas, le plus bizarre, le plus incohérent, le plus prodigieux entassement de cabines, de logettes, d'escaliers projetés en dehors, de galeries à arcades, de retraits et de saillies inattendus, de porches sans symétrie, de chapelles juxtaposées, de fenêtres percées comme au hasard, de formes indescriptibles, relief des dispositions intérieures, comme si l'architecte, assis au centre de son œuvre, avait fait un édifice au *repoussé*. Du toit de cette église, qu'on pourrait prendre pour une pagode indoue, chinoise ou thibetaine, jaillit une forêt de clochers du goût le plus étrange et d'une fantaisie dont rien n'approche. Celui du milieu, le plus élevé et le plus massif, présente trois ou quatre étages jusqu'à la base de sa flèche. Ce sont d'abord des colonnettes et des bandeaux denticulés, puis des pilastres encadrant de longues fenêtres à meneaux, ensuite un papelonnage d'arcatures superposées, et sur les côtes de la flèche des crosses verruqueuses dentelant chaque arête, le tout terminé par un lanternon que surmonte une bulbe d'or renversée portant la croix russe sur sa pointe. Les autres, de moindre dimension et de moindre hauteur, affectent des formes de minaret et leurs tourelles fantasquement ouvragées se terminent par les renflements bizarres de leurs coupoles à formes d'oignons. Les unes sont martelées à facettes, les autres cotelées, celles-ci taillées en pointe de diamant comme des ananas, celles-là rayées de stries en spirales, d'autres enfin imbriquées d'écailles, losangées, gaufrées en gâteau d'abeille et toutes dressent à leur sommet la croix ornée de boules d'or.

Ce qui ajoute encore à l'effet fantastique de Vassili-Blagennoi, c'est qu'il est colorié de la base au faîte des tons les plus disparates qui cependant produisent un ensemble harmonieux et charmant pour l'œil. Le rouge, le bleu, le vert-pomme, le jaune y accusent tous les membres de l'architecture. Les colonnettes, les chapiteaux, les arcatures, les ornements sont peints de nuances diverses qui leur prêtent un puissant relief. Aux rares espaces planes on a simulé des divisions, des panneaux encadrant des pots de fleurs, des rosaces, des entrelacs, des chimères. L'enluminage a historié les dômes des clochetons de dessins pareils aux ramages des châles de l'Inde, et, ainsi posés sur le toit de l'église, ils ressemblent à des *turbés* de sultans. M. Hittorf, l'apôtre de l'architecture polychrôme, verrait là l'éclatante confirmation de sa théorie.

Pour que rien ne manquât à la magie du spectacle, des parcelles

de neige, retenues par les saillies des toits, des frises et des ornements, semaient de paillettes d'argent la robe diaprée de Vassili-Blagennoi et piquaient de mille points étincelants cette décoration merveilleuse.

Remettant à plus tard notre visite au Kremlin, nous entrâmes tout de suite dans l'église de Vassili-Blagennoi, dont la bizarrerie excitait au plus haut point notre curiosité, pour voir si le dedans tenait les promesses du dehors. Le même génie fantasque avait présidé à la distribution et à l'ornementation intérieures. Une première chapelle basse où tremblotaient quelques lampes ressemblait à une caverne d'or; des luisants soudains y jetaient leurs éclairs parmi des ombres fauves et découpaient comme des fantômes les raides images des saints grecs. Les mosaïques de saint Marc à Venise peuvent donner une idée approximative de cet effet d'une étonnante richesse. Au fond, l'iconostase se dressait comme une muraille d'or et de pierreries entre les fidèles et les arcanes du sanctuaire, dans une demi-obscurité traversée de rayons. Vassili-Blagennoi n'offre pas comme les autres églises un vaisseau unique composé de plusieurs nefs communiquant entre elles et se coupant à certains points d'intersection d'après les lois du rite suivi dans le temple. Il est formé d'un faisceau d'églises ou de chapelles juxtaposées et indépendantes les unes des autres. Chaque clocher en contient une qui s'arrange comme elle peut dans ce moule. La voûte est la gaîne même de la flèche ou la bulbe de la coupole. On se croirait sous le casque démesuré de quelque géant circassien ou tartare. Ces calottes sont du reste merveilleusement peintes et dorées à l'intérieur. Il en est de même des murailles recouvertes de ces figures d'une barbarie hiératique voulue, dont les moines grecs du mont Athos ont conservé le patron de siècle en siècle et qui, en Russie, trompent plus d'une fois l'observateur inattentif sur l'âge d'un monument. C'est une sensation étrange que de se trouver dans ces mystérieux sanctuaires où les personnages connus du culte catholique, se mêlant aux saints particuliers du calendrier grec, semblent avec leur tournure archaïque, byzantine et contrainte, traduits gauchement dans l'or par la dévotion enfantine de quelque peuplade primitive. Ces images à l'air d'idoles qui vous regardent à travers les découpures de vermeil des iconostases ou s'allongent symétriquement sur les parois dorées, ouvrant leurs grands yeux fixes, levant leur main brune aux doigts repliés d'une façon symbolique, produisent par leur aspect fa-

rouche, extra-humain, immuablement traditionnel, une impression religieuse que n'obtiendraient pas les œuvres d'un art plus avancé. Ces figures, dans le miroitement de l'or, sous les clartés vacillantes des lampes, prennent aisément une vie fantasmatique capable de frapper les imaginations naïves et d'inspirer, quand le jour baisse, une certaine horreur sacrée.

D'étroits corridors, des galeries aux arcades basses dont chaque coude touche les murs et qui vous forcent à baisser la tête, circulent autour de ces chapelles et permettent d'aller de l'une à l'autre. Rien de plus fantasque que ces passages; l'architecte semble avoir pris plaisir à brouiller leur écheveau. Vous montez, vous descendez, vous sortez de l'édifice, vous y rentrez, contournant sur une corniche la rondeur d'un clocher, marchant dans l'épaisseur d'un mur par des tortuosités semblables aux tubes capillaires des madrépores ou aux chemins que les scotyles tracent sous l'écorce du bois. Après tant de tours et de détours la tête vous tourne, le vertige vous prend et l'on se croirait le mollusque d'un coquillage immense. Nous ne parlons pas des recoins mystérieux, des cœcums inexpliqués, des portes basses conduisant on ne sait où, des escaliers obscurs descendant vers les profondeurs, nous n'en finirions jamais sur cette architecture où l'on semble marcher dans un rêve.

Les jours d'hiver sont bien courts en Russie et déjà l'ombre du crépuscule commençait à faire briller d'un éclat plus vif les lampes brûlant devant les images des saints lorsque nous sortîmes de Vassili-Blagennoi, augurant bien, d'après cet échantillon, des richesses pittoresques de Moscou. Nous venions d'éprouver cette sensation si rare dont la recherche pousse le voyageur aux extrémités du monde; nous avions vu quelque chose qui n'existe pas ailleurs. Aussi, nous l'avouons, le groupe en bronze de Minine et Poyarsky, placé près du Gastinoi-Dvor et faisant face au Kremlin, nous toucha-t-il médiocrement comme œuvre d'art; cependant, le statuaire, auteur du groupe, M. Martoss, ne manque pas de talent. Mais, près de la fantaisie effrenée de Vassili-Blagennoï, son travail nous parut trop froid, trop correct, trop sagement académique. Minine était un boucher de Nijni-Novgorod qui leva une armée pour chasser les Polonais devenus maîtres de Moscou, à la suite de l'usurpation de Boris-Godounof, et en remit le commandement au prince Poyarsky. A eux deux, l'homme du peuple et le grand seigneur délivrèrent des étrangers la ville sainte, et sur le piédestal orné de bas-reliefs de bronze on lit

cette inscription : « Au bourgeois Minine et au prince Poyarsky la Russie reconnaissante, l'an 1818. »

En voyage, nous avons pour règle, lorsque le temps ne nous presse pas d'une façon trop impérieuse, de nous arrêter sur une impression vive. Il est une minute où l'œil saturé de formes et de couleurs se refuse à l'absorption de nouveaux aspects. Plus rien n'y entre comme en un vase trop plein. L'image antérieure y persiste et ne s'efface pas. En cet état on regarde, mais on ne voit plus: La rétine n'a pas eu le temps de se *sensibiliser* pour une nouvelle impression. C'était notre cas en sortant de Vassili-Blagennoi et le Kremlin voulait un regard frais, un œil vierge. Aussi, après avoir jeté un dernier coup d'œil aux clochetons extravagants de la cathédrale d'Ivan le Terrible, allions-nous appeler un traîneau pour retourner à notre hôtel, quand nous fûmes retenu sur la Krasnaïa par un bruit singulier qui nous fit lever la tête vers le ciel.

Des corneilles et des corbeaux traversaient en croassant l'atmosphère grisâtre qu'ils ponctuaient de leurs sombres virgules. Ils rentraient au Kremlin pour se coucher, mais ce n'était encore que l'avant-garde. Bientôt arrivèrent des bataillons plus épais. De tous les points de l'horizon, accouraient des bandes paraissant obéir à l'ordre de chefs et suivre une marche stratégique. Les noirs essaims ne volaient pas tous à la même hauteur et filaient par zones superposées, obscurcissant véritablement l'air. Leur nombre augmentait de minute en minute. C'étaient des cris et des battements d'ailes à ne pas s'entendre et toujours de nouvelles phalanges débouchaient au-dessus de notre tête, venant grossir le prodigieux conciliabule. Nous ne croyions pas qu'il existât autant de corbeaux et de corneilles dans le monde entier. Sans aucune exagération, il fallait les compter par centaines de mille, ce chiffre même nous semble modeste et le mot par millions serait plus juste. Cela faisait penser à ces passages de ramiers dont parle Audubon, l'ornithologiste américain, qui couvrent le soleil, jettent ombre sur la terre comme les nuages, courbent les forêts sur lesquelles ils s'abattent, et ne paraissent pas diminués par les immenses massacres qu'en font les chasseurs. L'innombrable armée ayant fait sa jonction tournoyait par-dessus la Krasnaïa, montant, descendant, décrivant des cercles et faisant le bruit d'une tempête. Enfin la trombe ailée parut prendre une résolution et chaque oiseau se dirigea vers son gîte nocturne. En un instant les clochers, les coupoles, les tours, les toits, les créneaux furent enveloppés de noirs

tourbillons et de cris assourdissants. On se disputait les places à grands coups de bec. Le moindre trou, la plus étroite fissure pouvant offrir un abri était l'objet d'un siége acharné. Peu à peu le tumulte s'apaisa, chacun se casa tant bien que mal, on n'entendit plus un seul croassement, on ne vit plus un seul corbeau et le ciel, tout à l'heure criblé de points noirs, reprit sa lividité crépusculaire. On se demande de quoi peuvent se nourrir ces myriades d'oiseaux sinistres qui dévoreraient en un repas tous les cadavres d'une déroute, surtout lorsque le sol est recouvert pendant six mois d'un épais linceul de neige? Les immondices, les bêtes mortes et les charognes de la ville n'y doivent pas suffire. Peut-être se mangent-ils entre eux comme les rats en temps de disette, mais alors leur nombre ne serait pas si considérable et ils finiraient par disparaître. Ils semblent d'ailleurs pleins de vigueur, d'animation et de turbulence joyeuse. Leur mode d'alimentation n'en reste pas moins un mystère pour nous et prouve que l'instinct de l'animal trouve dans la nature des ressources où la raison de l'homme n'en voit pas.

Notre compagnon qui avait regardé comme nous ce spectacle, mais sans étonnement, car ce n'était pas la première fois qu'il voyait « le coucher des corbeaux au Kremlin, » nous dit : « Puisque nous sommes sur la Krasnaïa, tout portés, à deux pas du plus célèbre restaurant russe de Moscou, ne retournons pas dîner à l'hôtel où l'on nous servirait un repas prétentieusement français. Votre estomac de voyageur dressé aux mets exotiques est assez complaisant pour admettre la couleur locale en cuisine et pense que ce qui nourrit un homme peut en nourrir un autre. Entrons donc ici, nous mangerons du *chtchi*, du caviar, du cochon de lait, des sterlets du Volga, avec accompagnement d'agoursis et de sauce au raifort, le tout arrosé de kwas (il faut bien tout connaître) et de vin de Champagne frappé. Ce menu vous va-t-il? »

Sur notre réponse affirmative, l'ami qui voulait bien nous servir de guide nous conduisit au restaurant situé au bout du Gassinoi-Dvor, tout en face du Kremlin. Nous montâmes un escalier bien chauffé et nous entrâmes dans un vestibule qui ressemblait à un magasin de pelleteries; des garçons nous débarrassèrent, en un clin-d'œil, de nos fourrures qu'ils accrochèrent, près des autres, au portemanteau. Les domestiques russes ne se trompent jamais en matière de pelisses et du premier coup vous posent la vôtre sur les épaules, sans numéro et sans aucun signe de reconnaissance. Dans la pre-

mière pièce se trouvait une espèce de bar-room chargé de bouteilles de kummel, de vodka, de cognac et autres liqueurs, de caviar, de harengs, d'anchois, de bœuf fumé, de langues d'élan et de rennes, de fromages, de conserves au vinaigre, délicatesses qui servent à ouvrir l'appétit et se croquent sur le pouce avant le repas. Un de ces orgues de Crémone avec jeu de trompettes et batterie de tambour, que les Italiens promènent dans les rues, posés sur une petite voiture attelée d'un cheval, était adossé à la muraille et sa manivelle tournée par un moujik faisait entendre nous ne savons plus quel air d'opéra à la mode. De nombreuses salles en enfilade, où flottait près du plafond la fumée bleuâtre des cigares et des pipes se succédaient sur une étendue telle qu'un second orgue de Crémone placé à l'autre bout pouvait, sans cacophonie, jouer un autre air que l'orgue de la première salle. On dînait entre Donizetti et Verdi.

Ce qui donnait à ce restaurant une physionomie caractéristique, c'est que le service, au lieu d'être fait par des Tartares travestis en garçons des frères Provençaux était tout naïvement confié à des moujiks. On avait au moins la sensation d'être en Russie. Ces moujiks, jeunes et bien faits, la chevelure séparée par une raie médiane, la barbe soigneusement peignée, le col nu, portant la tunique d'été rose ou blanche, serrée à la taille, le pantalon bleu bouffant entré dans les bottes avec toute l'aisance d'un costume national, avaient une grande tournure et beaucoup d'élégance naturelle. La plupart étaient blonds, de ce blond noisette que la légende attribue aux cheveux de Jésus-Christ et les traits de quelques-uns se distinguaient par cette régularité grecque qu'on trouve plus souvent en Russie chez les hommes que chez les femmes. Ainsi costumés, dans leur pose d'attente respectueuse, ils avaient l'air d'esclaves antiques au seuil d'un triclinium.

Après le dîner, nous fumâmes quelques pipes de tabac russe d'une force extrême, et nous bûmes deux ou trois *verres* d'excellent thé de Caravane (en Russie le thé ne se prend pas dans des tasses), tout en écoutant d'une oreille distraite les airs joués par les orgues de Crémone, à travers le bruissement vague des conversations, et très-satisfait d'avoir mangé de la couleur locale.

THÉOPHILE GAUTIER.

(La suite au prochain numéro.)

DE L'ASSOCIATION

DANS LES CLASSES OUVRIÈRES

IV

L'ASSOCIATION. SA PUISSANCE COLLECTIVE

L'association est un des mots que la révolution de 1848 a jetés avec le plus d'éclat à travers le monde; et c'est peut-être une raison pour qu'il sonne assez mal à l'oreille de certaines personnes. Il n'y a pas besoin pourtant de beaucoup de réflexion pour comprendre que l'abus même qu'on a pu faire de celui-ci est une preuve de sa valeur réelle. On ne prend les masses avec de fausses étiquettes, que parce que les mots qu'on met en avant désignent des choses bonnes en elles-mêmes et qui répondent à de très-légitimes aspirations. Si l'on vend, au coin des rues, des drogues sous le nom de Chambertin ou de Sauterne, c'est que le vin de Bourgogne ou de Bordeaux n'est pas, à tout prendre, une mauvaise chose [1]. Il serait difficile, en effet, de contester les avantages de l'association : ils sont écrits en traits assez éclatants dans l'histoire de l'humanité. C'est l'association qui l'a faite. L'association n'est que la société même sur une moindre échelle; c'est une petite famille au milieu de la grande famille humaine, qui, composée d'individualités séparément insuffisantes, les groupe, comme simples valeurs fractionnelles, en une personnalité collective et en forme une *unité d'ordre supérieur à ses composants isolés*. Voilà le premier point de vue sous lequel l'association apparaît. Le second point, qui n'est pas moins important, c'est que cet être collectif qui s'installe sur un pied d'égalité au milieu des autres

1. Une grande partie de cet article était écrite il y a dix ans. Depuis, les préventions contre les mots et les choses de 48 ont notablement diminué.

forces sociales, non-seulement manifeste et développe comme corps certaines qualités supérieures, mais les communique peu à peu à ses composants, de manière à les élever individuellement à sa hauteur; après quoi la cellule protectrice du progrès a fini son rôle, elle se brise ou se transforme. C'est sous ce double aspect que nous avons à examiner l'association.

Il faut voir autre chose dans l'association qu'une simple juxtaposition d'individualités, qui ne ferait que répéter sur une plus grande échelle leurs qualités et leurs défauts à la fois. Toute série a en elle-même quelque chose de supérieur à la somme des éléments qu'elle réunit. Toute collectivité est caractérisée non-seulement par une amplification des propriétés de ses composants[1], mais par certaines propriétés d'un ordre plus élevé dont ils sont dépourvus à l'état isolé. En serrant fortement en botte de jeunes pousses d'olivier sauvage, on a obtenu non-seulement un arbre plus vigoureux, mais l'arbre greffé donnant des fruits plus beaux et plus doux. De même, lorsqu'on serre les hommes les uns contre les autres, jusqu'à produire une sorte de pénétration mutuelle, il se dégage de l'ensemble certaines vertus nouvelles ou tout au moins latentes jusque-là; on dirait que quelque chose apparaît du type supérieur de l'humanité.

Ceci s'explique on ne peut plus simplement. Pour s'associer et s'unir, les hommes ont à la fois quelque chose d'eux-mêmes à mettre en commun, et quelque chose d'eux-mêmes à sacrifier. Il est aisé de voir ce qu'ils peuvent apporter à la masse et ce qu'ils doivent nécessairement laisser en dehors. Dans l'ensemble des mobiles qui nous font agir, il y a deux tendances plus ou moins balancées ou confondues, l'une qui va exclusivement à l'avantage individuel, l'autre qui aboutit d'intention ou de fait au bien de tous. Dans l'isolement, c'est la première qui peut dominer à son aise et qui domine, en effet, habituellement; dans le groupement, au contraire, c'est la seconde. Tout le côté personnel et égoïste, qui cherche son bien dans le mal des autres, est refoulé par l'effet du contact et l'opposition des autres égoïsmes semblables qui l'environnent, le contrebalancent et l'annulent. Il ne reste donc à l'état de force libre et de résultante active, pour constituer l'esprit et la volonté collective du groupe, que ce qu'il y a dans chaque pensée et chaque volonté particulière de plus

1. Il faut en excepter pourtant l'extraordinaire énergie, comme résistance et comme action, du principe égoïste ou vital : énergie qui est le caractère propre de l'état individuel ou parcellaire.

impersonnel, de plus conforme à l'intérêt commun, c'est-à-dire de plus large, de plus juste, de plus social en un mot. Partout où les hommes se rassemblent, ce triage et cette épuration des idées et des sentiments se fait par la force des choses et sans qu'ils en aient conscience. C'est nécessairement par leurs côtés les plus humains, les plus généraux et les plus généreux qu'ils se touchent et se lient. Ce meilleur côté d'eux-mêmes devient dès lors le caractère propre et l'esprit permanent du groupe, puisqu'il est sa raison d'être et son principe vital de cohésion. C'est ce qui explique parfaitement pourquoi non-seulement les hommes valent plus, mais valent mieux comme collectivité que comme individus.

On a plus d'une fois remarqué l'intelligence et la fermeté de raison qu'ont montrées les réunions occasionnellement formées d'individus ignorants et grossiers. Il n'y a rien là d'étonnant ni d'exceptionnel. On peut dire que ce sont toujours les idées les plus larges et les sentiments les plus hauts que comporte un milieu donné, qui ont le plus de prise sur les hommes rassemblés; ce sont, par conséquent, les représentants de ces idées et de ces sentiments qui prennent naturellement l'initiative et la direction, du consentement même des plus incapables et des plus mauvais, et qui donnent au groupe entier le ton et la physionomie. « Le premier bienfait de la publicité, disait Sismondi, c'est de forcer au silence les sentiments vicieux. » Dans le monde moral, en effet, comme dans le monde physique, la lumière et l'air sont les grands épurateurs. Ceci pourtant ne veut pas dire que toute collectivité tende à la raison et à la justice absolue. Elle tend seulement à l'expression la moins étroite et la plus raisonnable de ses idées et de ses intérêts collectifs. Mais un groupe déterminé n'est, par rapport à la société tout entière, qu'une sorte d'individu multiple qui peut avoir des intérêts égoïstes, un esprit de corps en opposition avec l'utile général et le juste. Évidemment ce mauvais esprit, ces intérêts collectifs *sinistres* (comme dit J.-S. Mill) se formuleront aussi énergiquement dans le groupe que tout autre sentiment commun de plus noble nature. Une réunion de fossoyeurs sourira à l'espoir d'une bonne petite épidémie; une société d'ouvriers sera volontiers hostile aux patrons, et une armée ne désirera rien tant que la guerre. Tout cela est dans l'ordre; l'association, comme la délégation, qui en est la parole et l'action extérieure, doit reproduire fidèlement toutes les idées et tous les sentiments, bons ou mauvais, qui sont communs à tous ses membres. Mais elle a ceci de remarquable qu'elle les exprime

avec un degré supérieur de raison et de calme, qui les dégage des entêtements aveugles de la passion personnelle et les rend abordables à la discussion.

L'association ne fait donc pas seulement de la force avec des éléments de la dernière faiblesse, elle fait aussi de l'intelligence et de la moralité avec des non-valeurs intellectuelles et morales. Voici, par exemple, un groupe de travailleurs. La plupart sont des ouvriers tout à fait vulgaires; quelques-uns peut-être ont de l'intelligence, de l'énergie, un certain talent, des aptitudes latentes qu'un autre milieu pourrait développer; mais dans la position subordonnée et décousue où tout cela se trouve enfoui, ce très-petit nombre mieux doué ne se distingue en rien de la masse, ou n'y marque le plus souvent que par l'inconduite et l'indiscipline. Chacun de ces hommes, pris isolément, n'a qu'une valeur insignifiante et, pour ainsi dire, fractionnelle dans la hiérarchie sociale; c'est une unité d'ordre inférieur et un pur zéro. Sans initiative propre, sans avance, sans crédit, sans notion suffisante des causes qui peuvent réagir sur l'industrie à laquelle il se rattache par un coin, sans influence sur le marché qui le fait vivre et dont il subit passivement les oscillations, hors d'état d'attendre qu'on demande son travail, et d'autant plus impérieusement contraint de l'offrir que les circonstances en abaissent davantage le prix; il vit au jour le jour, imprévoyant d'habitude comme un enfant (à quoi bon prévoir, quand on ne peut prévenir?), dépensant sottement quand il gagne, et dès que le chômage ou la maladie surviennent, prêt à retomber à la charge de la charité publique. Supposons que ces ouvriers se groupent en société, qu'ils mettent en une masse commune et abandonnent à une gérance directrice, composée des plus capables, une portion plus ou moins considérable de leurs salaires, de leur travail, de leurs intérêts et de leurs affaires. Il semble, à première vue, que la corporation, l'être collectif ainsi formé, ne fera que reproduire plus en grand et étaler plus visiblement aux regards les infirmités, l'ignorance, l'incurie, les misères de toute espèce qui caractérisent l'immense majorité de ses éléments. — Eh bien! non: pourvu que le nombre et l'entente y soient, c'est-à-dire que l'association s'établisse et dure, vous allez avoir dans cet ensemble quelque chose de nouveau qui n'aura presque aucun des défauts de ses composants, et qui aura de très-grandes qualités auxquelles ils ne pouvaient prétendre en aucune façon: solidité, sécurité, ordre et prévoyance, richesse et crédit, lumière, influence extérieure, etc.

L'association possède d'abord une force de garantie qui peut mettre, sans aucun effort, ses membres à l'abri d'une foule de causes d'interruption du travail. Ainsi elle supprime, de la manière la plus aisée du monde, le chômage pour cause de maladie, — ce fléau si redoutable du travailleur isolé. Une association est un corps toujours valide, et qui, moyennant un supplément de travail insensible quand il est réparti sur toute la masse des associés, peut faire la besogne de ses malades et leur en servir, sans perte, le salaire, si elle le veut. C'est beaucoup, et cela ne coûte rien qu'un article ainsi conçu : Les sociétaires valides feront, par corvée, l'ouvrage des malades. — Il y a certaines sociétés (comme celle des vignerons de la haute Bourgogne), qui se sont établies, dans l'origine au moins, sans cotisation pécuniaire quelconque, et en ne mettant en commun que ce travail d'assistance pour *faire les vignes* des malades : on ne saurait croire combien elles ont consolidé et accru l'aisance de ces villages.

L'association a en même temps, à l'extérieur, vis-à-vis des intérêts divers (industriels ou autres) qui l'enveloppent, comme action économique ou politique, cette puissance incontestable qui résulte du nombre et de la cohésion. Plusieurs centaines d'ouvriers qui peuvent s'entendre et se tenir comme un seul homme sur certains points (par exemple pour tout ce qui touche à la question des salaires et aux conditions du travail) exerceront toujours, sur le marché auquel ils se rattachent, une influence sérieuse et parfois même une pression redoutable. Tout le monde connaît l'histoire des *grèves* soutenues pendant des mois et des années par les puissantes sociétés ouvrières de l'Angleterre. Qu'on blâme ou qu'on approuve cette manière d'appuyer ses réclamations, peu importe; ce que nous y voulons voir ici, c'est l'irrécusable preuve du pouvoir de l'association, — pouvoir qui se manifeste dans des proportions et avec une attitude si nouvelles, qu'il oblige désormais toutes les puissances rivales à compter très-sérieusement avec lui.

La constitution d'un fonds commun met entre les mains de la corporation le grand levier économique, le capital. Quel que soit le but que poursuive une association, il lui faut une masse de réserve, alimentée par des cotisations[1]. Ce petit trésor public est ordinairement

1. Je dois dire pourtant qu'il y a des sociétés qui n'ont pas de fonds de réserve et qui liquident chaque année. C'est là un cas plus qu'exceptionnel : évidemment ces groupes manquent de confiance au principe sociétaire; un lien aussi lâche ne constitue pas un corps.

mal garni au début, et la contribution exigible est souvent bien minime; mais on connaît la puissance de grossissement des petites taxes. — Les *braves pionniers de Rochdale*, qui ont commencé en 1844 avec 28 liv. st. de capital, faisaient, en 1858, 100,000 liv. st. d'affaires par an. — A Paris, la Société des ouvriers maçons a porté, de 1852 à 1858, ses bénéfices annuels de 1,000 fr. à 130,000 fr. — La fameuse corporation des *Odd fellows* (Unité de Manchester) a, dit-on, plus de 6 millions de revenus, etc. Toute association qui dure peut et doit arriver ainsi à une certaine accumulation de fonds, qui lui assure ce genre d'aplomb et cette *respectabilité* chiffrable que personne ne conteste. J'examinerai tout à l'heure les résultats matériels et extérieurs de cette position solidement assise et les développements qu'elle permet : n'en regardons pour le moment que l'effet intérieur et moral. Il y a pour moi deux points certains : 1° que l'association tend à relever le taux moyen du salaire (ne fût-ce qu'en empêchant l'excessif abaissement que la misère de l'ouvrier isolé le force parfois à subir); 2° qu'elle tend, par cela seul, à grossir, à mesure qu'elle va, son fonds de réserve. Mais en supposant même que l'association ne modifie en rien la moyenne générale des salaires, et que le fonds commun, maintenu à un niveau constant par la balance des entrées et des sorties, ne fasse que restituer simplement au travailleur, dans les mauvais jours, ce qu'il lui a enlevé de ses bénéfices dans les bons, — agissant ainsi à la façon du volant régulateur d'une machine, qui emmagasine et rend tour à tour la force vive, — ce n'en serait pas moins déjà un immense service rendu à l'ouvrier que de mettre ainsi l'ordre et la régularité dans sa vie. On tomberait, en effet, dans une grave erreur si on considérait la surélévation momentanée de la rétribution, dans les moments de presse, comme une compensation des temps de chômage et de baisse du salaire. Dans l'état actuel de la classe ouvrière, l'un est à peu près aussi mauvais que l'autre, à tous les points de vue. Ces alternatives extrêmes d'aisance et de gêne, de travail forcé et d'oisiveté complète, sont aussi contraires au bien-être et au bien-vivre, aussi dangereuses dans l'hygiène morale, que les brusques passages du chaud au froid sont funestes à la santé dans l'hygiène corporelle. J'ai toujours constaté dans les enquêtes sur le salaire que j'ai pu suivre, et je trouve notamment relaté par M. Ducpétiaux et par M. Leplay [1], dans son grand

1. Voir, entre autres, la monographie XVI : *Armuriers de Solingen.*

ouvrage sur les ouvriers européens, que les ouvriers qui parviennent à l'aisance sont ceux qui perçoivent un salaire médiocre mais régulier, tandis que d'autres qui, à côté d'eux, gagnent beaucoup plus mais irrégulièrement (quoique ayant, en somme, une moyenne annuelle notablement plus élevée), sortent rarement de l'inconduite et de la misère. C'est donc, sous le rapport du bien-être matériel, de la moralité et de la dignité de tenue habituelle du travailleur, une chose très-bonne et tres-importante que de lui établir régulièrement sa vraie situation, et de le mettre de plus dans l'obligation d'y conformer ses dépenses d'habitude, en ne laissant à sa disposition que cette portion de son gain qui représente la *moyenne normale du salaire*, toutes mauvaises chances déduites. A lui seul, ce résultat (qui est pourtant un minimum) suffirait pour justifier l'association.

Le capital ne va pas sans le crédit. L'association a l'un par l'autre. Soit qu'elle veuille faire du capital avec son crédit, ou du crédit avec son capital, elle est également en position d'attirer et de rendre, de donner ou de recevoir. Elle peut d'abord, sans sortir de son cercle intérieur, faire l'office de banque de prêts vis-à-vis de ses adhérents, au moyen du fonds de réserve et des dépôts en compte courant qu'elle pourra leur demander. Elle peut, en outre, usant au dehors de la solidité une fois constatée de sa situation, demander aux capitaux étrangers crédit en nom collectif pour le donner elle-même à ses membres. Elle pourrait aussi, procédant à l'inverse et comme banque de placements, commanditer l'industrie extérieure au moyen des épargnes sociétaires qu'elle centralise et qu'elle n'emploie pas elle-même. Ce système de prêts aux sociétaires sur l'avoir ou sur le crédit collectif est, comme chacun sait, pratiqué aujourd'hui avec le plus grand succès par les banques populaires de l'Allemagne.

L'idée est tellement simple, qu'il semble d'abord qu'une association quelconque est apte à l'appliquer dans son sein [1]. Mais quand on réfléchit aux difficultés que présente en pratique l'organisation d'une banque et aux connaissances professionnelles qu'exige sa direction, on ne tarde pas à voir qu'il est infiniment plus sage, pour les sociétés ouvrières, d'arriver au même résultat par un moyen indirect. Il consiste, en laissant toutes les opérations de banque proprement dites

1. Plusieurs, du reste, le font sur une petite échelle. Ainsi dans les communes viticoles organisées en sociétés de secours et de travail, quelques-unes (sociétés de Demigny, Bligny-sous-Beaune, etc.) font des avances de 10 à 50 francs, sous la caution d'un ou plusieurs membres.

aux établissements spéciaux de crédit populaire (comme les banques Schultz-Delitsch), à s'entendre avec ces établissements pour s'y faire ouvrir, en nom collectif, un crédit proportionné à la garantie matérielle ou morale qu'elles peuvent offrir. Chaque société ouvrière se trouvant ainsi, vis-à-vis de la banque de prêts, dans la position d'un de ses clients ordinaires, se bornerait à cautionner auprès de cette banque les billets souscrits par ses divers membres, jusqu'à concurrence du compte courant qui lui est ouvert à elle-même. Cette garantie en nom collectif remplirait alors l'office de la troisième signature exigée par la Banque de France. Responsable directement vis-à-vis de la banque de prêts, l'association s'arrangerait ensuite, en famille et comme elle l'entendrait, avec les sociétaires pour lesquels elle a répondu. Quoi qu'il en soit et sans nous arrêter au détail des voies et moyens, ce qui ressort ici d'important c'est que voilà une association, formée de pauvres ouvriers absolument sans crédit et sans notoriété commerciale, qui se met en rapport avec les établissements distributeurs du capital, et qui désormais entrant de plain-pied en communication avec le monde des grandes affaires, va pouvoir y faire pénétrer sous sa tutelle prudente ses modestes clients.

Les êtres moraux ont, comme les êtres vivants, certaines qualités inhérentes à leur nature et à leur fin, auxquelles ils ne peuvent pas faillir sans cesser d'exister. C'est ainsi que les associations, par les conditions de permanence et de durée illimitée qui les caractérisent, par la généralité et l'impersonnalité des intérêts qu'elles embrassent, par l'obligation qui leur incombe de tenir régulièrement et de rendre compte de leur gestion, se trouvent, je ne dirai pas seulement conduites, mais forcées à l'ordre et à la prévoyance, à la largeur de vues, à l'observation plus ou moins exacte sans doute, mais néanmoins continue, des faits intérieurs et extérieurs qui intéressent le groupe sociétaire. Je prends pour exemple les institutions de mutualité (que je considère, je peux le dire tout de suite, comme la forme la plus large et la plus féconde en résultats de l'association). On sait qu'elles ont pour objet de garantir l'existence des travailleurs contre certaines perturbations ou difficultés graves, — maladies, chômages, baisse des salaires, pression du capital, etc.; et qu'elles y parviennent au moyen d'une prime ou prélèvement sur l'avoir de l'associé. Cette prime, dont le chiffre doit être réglé en raison de la fréquence et de la gravité des sinistres à conjurer, constitue, comme on le voit, le nœud vital de l'association. Les intérêts collectifs de la société, d'une part,

et les intérêts particuliers de chacun de ses membres, de l'autre, sont contradictoirement engagés dans un débat pacifique mais incessant, pour arriver à l'assiette normale de cette prime; car trop faible elle met la société hors d'état de faire face à ses engagements, trop forte elle écrase le travailleur et l'éloigne de l'association. Or, comme il n'y a pas d'autre moyen d'arriver au chiffre vrai que de tenir compte de tous les faits qui se rapportent au genre de sinistre que garantit ou répare l'*assurance*, il en résulte que chaque institution de mutualité est réellement un corps spécialement constitué, — non pas au point de vue de la curiosité scientifique, mais par son but organique et sa raison d'être, au point de vue du succès ou de la ruine, c'est-à-dire dans un intérêt suprême de vie et de mort, — constitué, dis-je, pour faire, sans repos ni trêve, l'étude ou la statistique particulière de tout un côté important de la vie des classes travailleuses.

L'idée de transformer de pauvres réunions d'ouvriers en congrès permanents de statistique fera sourire quelques personnes; et je reconnais volontiers que les premiers documents ainsi obtenus auront une assez mince valeur, et que ceux que nous chargeons de les recueillir seront probablement les derniers à en déchiffrer le sens. Mais on finit par apprendre à lire et à voir quand il s'agit de voir et de lire dans sa propre vie; le bon sens pratique, quand il est, comme ici, tenu en haleine par un intérêt capital, va beaucoup plus loin qu'on ne pense, et la vérité ne résiste guère à la persistance et à la multiplicité des recherches. Je suis parfaitement convaincu que 5 à 600 sociétés de mutualité, différentes d'objet et de composition, à travers tous leurs tâtonnements, leurs maladresses et leurs erreurs, par leurs mécomptes comme par leurs succès, arriveront à ramasser au bout d'un certain temps, sur l'étendue et les causes des sinistres qui atteignent l'existence des travailleurs, plus de données positives que les congrès savants de passage et de parlage n'en produiront jamais[1].

C'est faire beaucoup pour l'amélioration d'une situation que de l'éclairer. Γνῶθι σεαυτόν, en industrie comme en philosophie, est le principe de toute sagesse et de tout progrès. Mais l'association ira nécessairement plus loin, de la connaissance à la prévision et de la

1. On sait que déjà, en Angleterre, les renseignements fournis par les *Friendly Societies* ont servi à rectifier les tables de mortalité et de maladie. En 1820, M. Ch. Oliphant releva ainsi les chiffres de 80 sociétés d'Écosse pour établir de 20 à 70 ans, les chances de maladies.

prévision aux moyens préventifs. Le même intérêt de bonne gestion qui l'oblige à se renseigner exactement sur la nature des événements fâcheux dont elle prend la responsabilité, l'amène inévitablement à en rechercher les causes et les remèdes; car par le fait de la garantie qu'elle donne, c'est elle désormais, et non plus le sociétaire, que le sinistre atteint. Or comme il est généralement plus facile et moins coûteux de prévenir le mal que de le réparer, quand on n'existe que pour cela et qu'on a en main les moyens d'agir, on peut être certain qu'il y aura, de la part de l'association, une action énergique et suivie dans ce sens. Une société, par exemple, qui assurerait la santé et la vie des ouvriers qui manient la céruse, le phosphore, le caoutchouc, etc., au lieu de se ruiner à payer les remèdes, les médecins, les incapacités de travail, les pensions aux héritiers, s'occuperait sans aucun doute de prescrire aux ouvriers certaines précautions hygiéniques, et si cela ne suffisait pas, d'imposer aux patrons des procédés de fabrication moins dangereux. Avec l'aide de la science et l'appui de l'opinion publique, les institutions de mutualité de ce genre auraient bien vite raison des résistances de la routine et de l'égoïsme. Elles deviendraient la providence intéressée des ouvriers, dans cette foule de questions délicates qui concernent les conditions du travail dans les manufactures, les logements insalubres, les industries malsaines, etc.

Ce que celles-là feraient pour l'hygiène, d'autres auraient à le faire pour l'instruction professionnelle ou la direction morale. Ainsi une association de garantie contre le chômage, qui ferait l'office de bureau de placement, se verrait obligée, pour être en mesure de remplir son programme, de mettre à l'admission des sociétaires certaines conditions d'instruction et de moralité constatée; elle proscrirait les habitudes de dissipation, d'inconduite, d'ivrognerie; et soit qu'elle fermât ses portes à ceux qui n'offriraient pas les garanties exigées, soit qu'elle se bornât à leur demander une prime plus forte, comme marchandises encombrantes et de difficile défaite, elle exercerait, dans un cas comme dans l'autre, une pression dans un sens excellent sur la masse des travailleurs. — Telle autre qui se chargerait de procurer du travail aux enfants des sociétaires, imposerait aux parents l'obligation de donner une certaine instruction à leurs enfants et leur en fournirait sans doute les moyens; elle réglerait et surveillerait les conditions si importantes de l'apprentissage, etc. — Et tout cela, je le répète, elle le ferait, non par pure philanthropie, mais dans son

propre intérêt, pour couvrir sa responsabilité et diminuer les dépenses de sa gestion.

Qu'est-il besoin d'entrer dans les détails? En somme, toute souffrance, tout danger, toute chance mauvaise, tout côté faible enfin dans la situation des classes ouvrières y provoquera naturellement la formation de quelque société de garantie. Et comme cette garantie consiste invariablement à reporter sur l'association, comme corps, le dommage auparavant supporté par l'individu qui en fait partie, l'intérêt vital de chacune de ces sociétés une fois formée et sa préoccupation constante (incessamment ravivée à chaque sinistre particulier par une sommation avec frais), ce sera de remonter aux causes premières du mal qui ne frappe plus maintenant que sur elle, et d'y porter remède. De sorte qu'au bout d'un certain temps, tout ce que la situation des masses ouvrières présente d'inférieur et de défectueux comme aisance, sécurité, moralité et dignité, va se trouver enveloppé par l'ensemble des associations de mutualité, dans un vaste travail d'investigation intéressée et dans un effort incessant d'amélioration.

Il est difficile de croire que ce grand effort d'ensemble n'aboutisse pas, quand ces institutions se seront complétées l'une par l'autre et pourront se donner la main. Par leur nature même, elles peuvent agir à la fois sur les conditions intérieures et extérieures de la situation, sur les populations ouvrières qu'elles groupent, et sur le milieu économique et politique qui les enveloppe. D'abord, pour ce qui concerne le côté capital, à mon avis, — le travail intérieur d'amélioration et de relèvement qui doit porter sur les idées, les sentiments, les habitudes morales de la classe laborieuse elle-même, — tous les éléments d'action, tous les moyens d'influence et d'éducation sont manifestement entre les mains des associations, qui constituent l'état-major et les cadres de l'armée ouvrière. D'autre part, dans toutes les questions d'intérêts ou de conflits que soulève à chaque instant la position des travailleurs vis-à-vis du capital, de la législation, du gouvernement, personne n'est mieux placé pour parler, stipuler et agir au nom des masses, que ces corps qui sont l'expression intelligente de leurs aspirations et la représentation permanente de leurs intérêts; personne ne le fera avec cette supériorité de connaissance pratique, cette persistance froide de volonté et cette certitude d'autorité morale.

Quand on voit dans l'histoire ce qu'ont su faire, contre les résistances d'un milieu oppressif et hostile, les corporations et les communes, — ces ancêtres batailleurs de nos sociétés ouvrières, — et

quand on considère combien est plus facile et moins périlleuse la tâche de nos pacifiques associations d'aujourd'hui, appuyées comme elles le sont par la sympathie des classes supérieures, il est difficile de douter que leur puissance d'action ne soit pleinement à la hauteur de leur œuvre.

V

SON ACTION MORALE SUR L'INDIVIDU.

Ce qu'il importe de voir dans l'association, ce n'est pas seulement sa puissance collective et sa valeur comme ensemble, — il n'y a guère moyen de la contester ; — c'est plutôt encore son action initiatrice sur les individualités inférieures qu'elle groupe, discipline et élève. Les qualités qui la caractérisent en tant que corps, m'intéresseraient médiocrement, si elle ne les possédait que collectivement, comme propriétés indivisibles et incommunicables ; si cette concentration de l'esprit d'ordre, de prévoyance, d'épargne et de conduite, s'opérait au détriment des éléments individuels du groupe, et n'avait pour résultat que de les dispenser de réfléchir, de prévoir, d'épargner, de vouloir, en un mot, et d'agir par eux mêmes. Loin d'exalter l'association, dans ce cas, je n'hésiterais pas à la condamner comme allant directement contre le but principal qu'il s'agit d'atteindre. Ce qui fait, à mes yeux, son mérite, c'est qu'elle est, au contraire, douée de vertus éminemment communicables, qu'elle enseigne et forme par l'exemple, et qu'au lieu d'absorber et d'éteindre l'individu, elle tend à l'éclairer, le moraliser et le fortifier, c'est-à-dire à le mettre en état de se passer de sa tutelle.

Le premier résultat de l'association, une fois qu'elle sera répandue et pratiquée parmi les classes ouvrières, c'est d'y élever immédiatement la moyenne générale de l'intelligence et de la moralité. C'est là un résultat de simple statistique. Il est évident qu'ayant à former des états-majors et à donner des fonctions directrices d'une certaine importance à ce que le prolétariat présente de meilleur et de plus capable, elle tend à maintenir dans ses rangs les natures intelligentes, honnêtes et énergiques ; tandis que dans l'état actuel des choses, n'ayant aucun motif d'intérêt, de devoir, de point d'honneur ou d'ambition qui les retienne dans un milieu sacrifié, ces individualités précieuses, à mesure qu'elles s'élèvent au-dessus du niveau commun,

passent dans la classe bourgeoise, sont perdues comme auxiliaires ou comme chefs pour leurs anciens camarades, et plus d'une fois même n'usent de leur supériorité que pour les exploiter et les tenir dans leur dépendance. Ce ne sont pas seulement des forces que l'association conquiert ou conserve ainsi à la classe travailleuse, ce sont des types et des modèles qu'elle propose à l'imitation de chacun, des instituteurs naturels qu'elle met dans la meilleure position pour se faire écouter. Par le commerce journalier et les conseils de cette élite, l'obscur sociétaire s'instruit sur tout ce qui peut rendre son travail plus facile ou plus productif; dans les réunions il converse et discute avec eux; il profite des lumières collectivement obtenues qui peuvent éclairer sa situation, en même temps qu'il apporte lui-même au dépôt commun sa part modeste de renseignements et d'idées. Il apprend ainsi du rapprochement de toutes ces expériences, à se rendre compte d'une foule de circonstances qu'il ignorait, qu'il n'avait aucun moyen de connaître ou de vérifier seul, et qu'il abandonnait au hasard, ne pouvant ni les faire naître favorables, ni les combattre nuisibles. Ce n'est pas seulement sur les finesses du métier qu'il s'éclaire de la sorte, c'est aussi sur les faits généraux et lointains qui peuvent modifier profondément la situation de l'industrie à laquelle il se rattache. Il s'accoutume ainsi à regarder du côté de l'avenir, à calculer, à prévoir, à se rendre compte de ce qu'il peut espérer ou craindre, à lire dans le livre auparavant fermé de sa propre vie. Il se débarrasse enfin de cette double ignorance qui pesait sur lui et l'empêchait de bouger, comme un homme dans les ténèbres, l'ignorance des conditions technologiques de sa profession, et l'ignorance bien plus générale et bien plus grave peut-être de ses conditions économiques.

Le développement du sens moral marche d'ailleurs du même pas que celui de l'intelligence. Toute association est, pour ses affidés, une espèce d'école pratique de morale. Elle leur enseigne l'esprit social ou le sentiment du bien public, par l'importance hors ligne qu'elle attribue au grand intérêt collectif en vue duquel elle est instituée; l'esprit de conduite privée, par la solidarité et la surveillance réciproque qu'elle établit entre ses membres; l'esprit d'ordre et d'économie, par l'obligation qu'elle leur impose de tenir à chaque instant en réserve la cotisation sociale. D'abord, il y a dans ce seul fait d'un intérêt collectif permanent qui réunit et prime dans l'association tous les intérêts particuliers, quelque chose qui tend à agran-

dir les pensées et les sentiments dans le groupe associé. M. J. Stuart-Mill, en réclamant pour les masses le suffrage politique comme moyen d'éducation, fait très-justement remarquer combien il y a peu de chose dans la vie de la plupart des hommes qui puisse donner quelque ampleur à leurs idées et à leurs sentiments, et combien il importe de leur trouver même accidentellement « quelque chose à penser et à faire pour le public. » Je ne crois pas m'éloigner de la pensée de l'éminent publiciste, en disant que, dans un ordre moins élevé que la politique, mais qui touche le peuple de plus près et peut plus habituellement le passionner, les intérêts sociétaires présentent à un haut degré cette occasion cherchée de faire sortir l'ouvrier de son œuvre d'égoïsme routinier, de le préoccuper de motifs et de vues un peu larges, de lui apprendre la subordination naturelle des intérêts privés aux intérêts généraux, de l'amener enfin par l'esprit de corps à l'esprit public.

Le sociétaire a, du reste, plus que des préoccupations d'ordre général, il a des fonctions. Outre les emplois de direction supérieure, qui ne peuvent généralement convenir qu'à un très-petit nombre de sujets d'élite, il y a, en effet, dans toute association certains détails de surveillance et de contrôle qui sont dévolus, à tour de rôle, à chacun de ses membres. Or la surveillance a un double effet, sur celui qui l'exerce comme sur celui qui la subit: et ce n'est pas le dernier qu'elle contient et moralise le plus. Je ne crois pas qu'il y ait, pour former un homme à l'esprit de conduite et de tenue virile, un mode d'éducation plus efficace que cette espèce de délégation temporaire de pouvoirs, qui l'élève un instant au-dessus de ses égaux et lui impose dans une certaine mesure la responsabilité de leurs actes. Tel ouvrier qui n'a jamais pensé à savoir ce qu'il dépense dans sa journée, l'apprendra tout de suite si on le charge de tenir les comptes de deux autres camarades; et vous verrez l'enfant le plus tapageur et le plus étourdi prendre tout à coup l'aplomb d'un petit personnage, si vous lui donnez à garder ou à amuser un enfant un peu plus jeune que lui.

Nous avons, pour compléter tout cela, la grande leçon continue et pratique d'ordre et d'économie, je veux parler de la cotisation hebdomadaire ou mensuelle que chaque sociétaire est tenu de réserver sur ce qu'il dépense ou de prélever sur ce qu'il gagne, pour verser au fonds commun. On ne sait pas combien les ouvriers, qui supportent si stoïquement les privations absolument forcées, s'imposent

difficilement une privation volontaire, et comme ils sont faibles pour se refuser les petites jouissances que l'impérieuse nécessité leur refuse si habituellement. C'est une chose énorme que de leur apprendre ainsi à faire effort sur eux-mêmes, et de les habituer, n'importe sur quelle échelle, à l'épargne et à la capitalisation : sans compter que cette épargne, qu'on n'obtiendrait peut-être pas en intéressant la cupidité, se présente à eux, dans ce cas, moins comme une thésaurisation égoïste que comme une sorte de contribution publique, et que c'est ici l'esprit de camaraderie et le point d'honneur qui les forme à l'économie. Que si, au lieu de se borner à recueillir les épargnes communes, la société les fait fructifier comme banque et les remet sous forme de prêts à la disposition de ses membres, alors ce n'est plus seulement l'économie qu'elle leur enseigne, c'est le maniement du capital, l'ordre dans les comptes, l'exactitude à remplir ses engagements, l'esprit enfin et les procédés du commerce régulier et loyal.

Il y aurait à étudier l'heureuse influence des associations sous bien d'autres rapports, notamment au point de vue des habitudes de sociabilité qu'elles tendent à vulgariser, des relations affectives qu'elles établissent, des moyens d'instruction qu'elles fournissent, des centres de réunion et de divertissement qu'elles créent (considération qui n'est rien moins que frivole), de la tournure générale, enfin, qu'elles tendent à imprimer aux idées, aux sentiments et aux caractères. Je dois faire remarquer, à ce propos, que rien n'est plus propre à maintenir et à rehausser, parmi les masses, le sentiment de la dignité personnelle, que les formes essentiellement constitutionnelles de ces petits gouvernements (on sait que si l'organisation républicaine n'y a pas toujours réussi, le régime despotique y a constamment échoué), où chacun ne relève que des chefs qu'il a choisis, et ne reçoit aide et protection que de ses pairs. Mais il est impossible d'indiquer, même en courant, tous les aperçus moraux que présente ce vaste sujet.

En somme, il y a de la corporation à ses éléments une sorte d'infiltration lente, qui fait graduellement pénétrer dans les individualités qui la composent, l'esprit et les qualités supérieures qui, à l'origine, n'appartenaient qu'à l'être collectif et impersonnel. Par la cotisation, le simple sociétaire est dressé à la prévoyance et à l'économie; par le prêt, à l'ordre et à l'exactitude; par l'assistance qu'il reçoit de ses égaux et leur donne à son tour, il est formé aux senti-

ments de la dignité et de la charité. Par les délibérations communes auxquelles il se mêle, par le contrôle des dépenses sociales qu'il est appelé à faire, il apprend à étendre son point de vue du présent à l'avenir et du profit personnel à l'avantage de tous; il s'habitue à mettre en avant des petits intérêts particuliers les grands intérêts généraux; il prend l'esprit de corps, qui est, sur une moindre échelle, le patriotisme et l'amour de l'humanité; il se désintéresse du moi étroit et absolu, et laisse peu à peu céder son dur positivisme à cette noble faiblesse qu'on appelle le respect humain et le besoin de l'estime publique. Par la surveillance réciproque que les membres de l'association exercent nécessairement les uns sur les autres, par la solidarité qui fait plus ou moins peser sur tous les fautes de chacun, par le contrôle sévère ou élogieux de l'opinion générale, par mille formes de récompense ou de punition, par l'intérêt, par le point d'honneur, par le plaisir même, le sociétaire se trouve maintenu, sans s'en apercevoir, dans un ordre plus haut de sentiments, dans une ligne plus régulière de conduite. Il se moralise par la pratique routinière, par la réflexion, par l'enseignement des bons comme des mauvais exemples. Conduit au bien, en toutes choses, par les lisières de la discipline d'abord, engrené par l'habitude ensuite, il finit par s'y porter de lui-même sciemment et volontairement. C'est ainsi que dans le régiment, les conscrits, encadrés par les vieux soldats, vont au feu parce qu'il n'y a pas moyen de reculer; puis, quand ils sont faits au bruit de la poudre, ils y courent avec entrain et y mènent bravement leurs cadets.

C'est cette œuvre graduelle d'éducation et de moralisation qui constitue, à nos yeux, le but véritable des associations ouvrières. Les avantages matériels de bien-être relatif et de sécurité qu'elles doivent donner au travailleur, sont tout simplement les conditions premières et indispensables du rehaussement de la personnalité, qui doit en être le résultat final. On est aujourd'hui revenu, grâce au ciel, de cette idée puérile qu'il est pour la Société des formes nécessaires et définitives; et l'on se défie avec raison de ces ingénieuses machines à progrès, où il suffit de jeter les hommes pieds et poings liés pour que toutes choses s'arrangent au mieux et à tout jamais. Pour nous, toute espèce d'agencement social, imaginé ou imaginable, n'a qu'une valeur relative à un état qu'il a précisément pour objet de changer en mieux. C'est un régime temporaire, destiné à stimuler la vitalité de certains organes, de manière à les amener au plein et libre exer-

cice de leurs fonctions naturelles. Or le mérite d'un moyen c'est d'aboutir, et par conséquent de se rendre inutile au bout d'un temps donné ; celui qui s'annoncerait comme éternellement nécessaire proclamerait d'avance son inefficacité. Il est donc bien entendu que l'association est un expédient de transition ; et que tout ce qu'on en espère, c'est qu'elle mettra le plus promptement possible les individus qu'on soumet à son régime en état de s'en passer.

Voilà pourquoi nous avons, tout d'abord, circonscrit son application aux classes ouvrières. Les autres n'en ont pas, ou, si l'on veut, n'en ont plus besoin. Dans les classes plus hautes, l'individu a d'abord reçu du capital et de l'éducation, une force qui peut habituellement se suffire à elle-même : — force économique et morale, qui s'exerce à l'intérieur et à l'extérieur, sur lui-même et sur les choses, pour résister comme pour agir, pour épargner comme pour mettre en œuvre. Outre cette supériorité de valeur personnelle, l'homme de la classe aisée a cent manières de se faire aider, quand il le veut, par tout le monde, sans être obligé de subir l'intervention étrangère, quand il ne croit plus en avoir besoin. L'ensemble des forces sociales fonctionne pour lui à la manière de ces grands arbres de couche toujours en mouvement, où chaque travailleur, une fois sa place louée dans l'atelier, peut accrocher sa courroie à l'heure ou à la minute, selon le besoin ou le caprice de son travail. Les vrais liens de la solidarité ne sont pas, en effet, comme le vulgaire l'imagine, ceux qui sont écrits dans les lois et qui se traduisent aux yeux par des institutions aux formes arrêtées et rigides : c'est ce réseau souple, invisible et impalpable de communications que le progrès des idées et des choses étend sans cesse entre les hommes. L'association arrivée à sa forme dernière et parfaite, c'est celle que réalise la diffusion des connaissances, la communion des sentiments et cette sorte de pénétration réciproque qui s'établit, à une certaine hauteur, entre les intelligences, les volontés, les intérêts, à travers l'espace et le temps. Dès aujourd'hui, les classes supérieures sont en possession d'une grande partie de ces avantages. D'un bout du monde à l'autre, élevées dans les mêmes doctrines scientifiques et les mêmes idées morales, lisant les mêmes livres, poursuivant les mêmes problèmes, occupées des mêmes intérêts, se passionnant pour les mêmes jouissances, s'éclairant des mêmes découvertes, se transmettant les mêmes observations et les mêmes renseignements, elles arrivent de plus en plus à apprécier chaque fait, à décider sur chaque question, à vouloir et à agir

dans chaque circonstance importante, avec autant d'ensemble que si, au lieu de ne suivre que leurs tendances spontanées, elles obéissaient au mot d'ordre et à l'impulsion unitaire d'une vaste association.

Les populations travailleuses ne participent directement en rien à ce grand mouvement de la pensée humaine. Tout cet entrecroisement de rapides correspondances, tous ces courants d'électricité, de lumière et de vie passent trop au-dessus de leur obscur niveau. Il faut absolument les sortir de l'atmosphère morte où elles végètent; il faut mettre en communication avec le jour et l'air d'en haut ces plantes étiolées et traînantes. C'est pour les soutenir et les relever que nous voulons les serrer en faisceau. L'objet de l'association est de suppléer et en même temps d'arriver, par la solidarité conventionnelle et légale, à cette solidarité inaperçue qui tient ses services à la disposition de tous sans faire peser ses charges sur personne. Régime de transition, comme nous l'avons dit déjà, procédé d'acclimatation morale.

Mais cette manière de comprendre le rôle et le but de l'association lui impose comme condition une certaine élasticité de forme. Pour que l'individualité puisse grandir et se fortifier sous sa protection, il faut qu'elle lui laisse une assez grande liberté de mouvements; pour que le lien dont elle enveloppe l'initiative personnelle se détende graduellement de lui-même, il ne faut pas qu'il soit tout d'abord trop étroitement serré. A ce relâchement du nœud social, l'institution perdra sans doute quelque chose de sa force d'ensemble; mais cette considération nous paraît secondaire. Une fois la cohésion et la sécurité des intérêts associés suffisamment assurées, ce serait payer trop cher la puissance corporative que de lui sacrifier la liberté intérieure. L'association est faite pour l'individu, et non pas l'individu pour l'association : c'est dans cet ordre d'idées que nous allons examiner et classer les applications du principe sociétaire.

VI

FORMES DIVERSES DE L'ASSOCIATION.

L'association est une idée vieille comme le monde. Elle a donné naissance à d'innombrables combinaisons, et tous les jours elle se traduit par des applications nouvelles. Corporations, compagnonnage, franc-maçonnerie; guildes, artèles, bunds innungs; friendly-

societies, cooperatives stores, land or building societies; odd-fellows, foresters, rechabites, carbonaris, frères moraves, équitables pionniers; mineurs ou fondeurs réunis, ouvriers associés, fabriques collectives urbaines et rurales; sociétés alimentaires, sociétés de secours mutuels, d'assurances, de patronage; caisses d'épargne ou de retraite, banques de crédit populaire, de prêts d'honneur, etc., etc., les noms seuls rempliraient des pages.

En présence de cette multitude un peu confuse de noms et de choses, la réflexion qui vient tout d'abord — et que confirme l'étude attentive du mécanisme de ces diverses sociétés, — c'est que ce qui a manqué jusqu'à présent pour rendre l'association plus féconde en résultats, c'est moins la grandeur des efforts et la variété des essais, que l'unité de vues et l'intelligence du raccordement nécessaire de ces tentatives partielles. On a marché, mais dans les ténèbres, isolément, et sans s'indiquer le but de la voix ou du geste. D'après cela, il ne s'agit pas précisément de chercher, en dehors de l'expérience, des combinaisons nouvelles et meilleures, mais plutôt de rattacher tous ces tâtonnements instinctifs et décousus à un plan d'ensemble raisonné. Nous allons essayer de poser les jalons principaux de ce plan — d'abord en classant cette foule d'essais divers par grandes catégories, — puis en indiquant, selon leur rang d'ordre, celles qui nous paraissent d'une application immédiate, et celles qui ne doivent venir qu'à la suite, lorsque le terrain aura été préparé par les premières.

Mais comme la préférence que nous accorderons à telle forme plutôt qu'à telle autre repose sur une certaine conception du caractère et de l'esprit qui doit dominer aujourd'hui dans l'association, il faut commencer par expliquer nos idées à cet égard.

L'association peut être envisagée sous deux aspects différents : — comme force collective de défense ou d'attaque à opposer aux forces étrangères que renferme le milieu social, — ou bien comme moyen d'éducation et de développement intérieur pour l'espèce de famille qu'elle rassemble. Selon qu'on demandera à l'association l'action extérieure, ou l'action sur elle-même, selon qu'on en voudra faire une arme aux mains d'une classe, ou bien un instrument pacifique de progrès, sa constitution et sa discipline intérieures devront présenter de notables différences.

Si l'on veut que l'association soit puissante comme ensemble, et redoutable au dehors, il faut que les liens qui tiennent toutes ses parties

soient étroitement serrés. La corporation n'ayant pas d'autres forces à sa disposition que celles de ses éléments, doit nécessairement enlever l'initiative privée à tout ce qu'elle déploie d'énergie pour l'action collective. Cette confiscation peut aller jusqu'au communisme du couvent et à l'obéissance passive de la vie militaire. Lors même qu'il ne s'agit que de protection, l'association ne saurait garantir ses membres contre un ensemble de périls graves, et s'engager pour eux à long terme vis-à-vis des tiers, qu'à la condition qu'aucun de ceux pour lesquels elle répond ne pourra se soustraire à ses engagements. Plus donc le contrat synallagmatique qui lie l'individu à la collectivité le couvre complétement, plus aussi il l'enveloppe et l'étreint. La part de la responsabilité sociale ne se fait qu'aux dépens de la responsabilité individuelle; et tout ce qu'on donne de trop à la sécurité est nécessairement pris sur la liberté. — Quand, au contraire, le nœud de l'association est lâche, elle ne peut pas à la fois beaucoup embrasser et fortement garantir. Mais aussi elle laisse l'individu se mouvoir et se développer à son aise sous ce réseau flottant, au lieu qu'elle court risque de l'immobiliser et de l'étouffer en le tenant trop serré.

Maintenant, vaut-il mieux que l'ouvrier, pour mettre le plus possible son existence à l'abri de tout péril, la livre en bloc et tout entière à l'association, — ou bien que se bornant à demander à la solidarité le strict nécessaire en fait de garanties, il ne lui abandonne en retour qu'une portion minime de sa vie et de sa liberté? Voulons-nous, en d'autres termes, faire l'association forte en y absorbant l'individu, — ou maintenir l'individu libre, au risque d'affaiblir l'association? La réponse à faire dépend ici des temps et des milieux.

Si les éléments qu'il s'agit de grouper sont très-faibles par eux-mêmes, et très-menacés par ce qui les entoure, il est évident que c'est la force corporative qu'il faut obtenir à tout prix. Quelle liberté, d'ailleurs, y a-t-il alors à sacrifier à l'unité? La liberté de vivre et de mourir de misère, d'exactions et d'avanies de toute espèce? Dans des conditions pareilles, l'abdication de la personnalité doit être aussi complète que possible. L'histoire nous montre que toute agglomération d'hommes qui a voulu conquérir son indépendance dans un milieu hostile, a dû, pour soutenir la lutte contre la tyrannie extérieure, se soumettre à un despotisme intérieur, réduit comme étendue mais nullement comme intensité. Partout la liberté s'est faite par le frac-

tionnement bien plutôt que par la diminution du pouvoir. C'est ainsi que se sont formées, au moyen âge, les corporations, sorte de gouvernement dans le gouvernement. C'est ainsi que nous voyons dans les origines du compagnonnage et de la franc-maçonnerie les épreuves secrètes, les serments terribles, la vie entière de l'adepte liée par d'indissolubles engagements. Les premiers essais d'association sont serrés et mystérieux comme des conspirations : c'est une organisation de guerre et de défiance, où chaque groupe apparaît armé et hérissé contre tout ce qui l'approche.

Mais actuellement rien ne motive ce luxe de précautions défensives. Le prolétariat est certainement aujourd'hui plutôt inquiétant qu'inquiété, et, loin de chercher à l'écraser comme autrefois, les classes hautes sont au contraire disposées à lui tendre la main. Ceux qui, naguère, ont voulu appeler le peuple sur le mont Aventin et l'enfermer dans l'association comme dans un camp retranché, se sont trompés d'époque. Cette concentration de forces est inutile; et l'humeur indépendante des classes ouvrières ne se plierait pas à la discipline étroite qu'elle exige. Tout le monde sent que l'heure de désarmer est venue. Si donc l'association veut se mettre à l'unisson de cet esprit de paix, il faut qu'elle rejette au second plan les préoccupations de son rôle extérieur, qu'elle subordonne dans son régime intérieur l'esprit d'unité à l'esprit de liberté, et s'étudie à dégager autant que possible l'initiative individuelle des entraves d'une solidarité exagérée.

Pour laisser ainsi une grande liberté de mouvements à l'initiative personnelle, tout en conservant à l'association la force de cohésion sans laquelle elle ne peut ni protéger ni garantir, le seul moyen, à mon avis, c'est de lui faire étreindre solidement ce qu'elle embrasse, mais, en même temps, de borner strictement le champ qu'on lui abandonne aux intérêts qui sont en quelque sorte communs par leur nature; de manière à mettre en dehors de son intervention tout ce qui constitue le domaine réservé de la liberté et de la responsabilité personnelle. Ainsi réduite et particularisée, l'association serait à la corporation ancienne, qui enveloppait l'activité et la vie tout entière de l'ouvrier, ce qu'est, dans un autre ordre de faits, la société à responsabilité limitée par rapport à la société à responsabilité collective et indéfinie.

Quant à ce domaine privé qu'il faut soustraire aux empiétements de la solidarité, on conçoit qu'il n'est guère possible d'en préciser

exactement les limites. Je crois que ce n'est pas assez d'y comprendre tout ce qui touche à la conscience, à l'opinion, aux rapports d'affection, aux relations de famille; je voudrais encore que l'ouvrier se réservât en propre la gouverne de sa vie, et qu'il ne s'engageât jamais à long terme, vis-à-vis d'une association quelconque, pour son travail, son salaire, sa résidence, etc. Au surplus, si la question de délimitation est ici délicate et vague, le principe de la séparation même est parfaitement clair, et cela suffit.

1° *Sociétés de secours mutuels.* — Une solidarité fortement constituée, mais bornée à la garantie ou au développement de certains intérêts collectifs; — pour tout le reste, une liberté complète laissée au sociétaire en ce qui concerne sa vie et ses intérêts privés : voilà ce que nous demandons à l'association. Cela posé, la forme qui me paraît satisfaire le mieux à cette double condition, et que par conséquent je mets en première ligne dans l'ordre d'application, c'est la société de garantie et secours mutuels.

La vie est une lutte contre deux espèces d'obstacles et de dangers. Les uns sont dans la mesure, et par conséquent du ressort de l'énergie et de la prévoyance personnelles; les autres, par leur gravité et leur soudaineté, échappent à la prévision et dépassent les forces de l'individu isolé (je n'ai pas besoin de dire que la limite entre ces deux catégories change selon la position économique et la valeur morale de l'individu, et que tel sinistre qui tue le pauvre et le faible n'est qu'une simple contrariété pour le riche et le fort). Un travailleur, par exemple, qui a de la santé et de l'ouvrage, peut et doit suffire seul à sa subsistance. Mais contre un chômage général, contre la maladie, les infirmités, la vieillesse et la mort, il est absolument désarmé. Or, tous ces sinistres, l'assistance mutuelle, organisée sur une certaine échelle, peut les évaluer par la loi des grands nombres, et les annuler dans leurs conséquences funestes, en répartissant sur le groupe tout entier le dommage qu'ils causent, et transformant le coup subit et violent qu'ils frappent sur un seul en une sorte de pression continue et insensible supportée par tous. Ce mécanisme de l'assurance, aussi simple dans son principe que merveilleux dans ses résultats — puisqu'il supprime le hasard, calcule l'imprévu et garantit l'inévitable, — est connu de tout le monde. On sait qu'il se réduit, dans sa plus simple expression, en une prime ou prélèvement périodique, soit en argent, soit en travail,

qui forme une masse de réserve applicable à l'indemnisation du sociétaire frappé ou de ses ayants cause. Ici, comme on le voit, la solidarité est particularisée autant que possible, puisqu'en dehors du versement stipulé par le contrat d'association, le sociétaire est entièrement libre dans la gestion de ses intérêts privés.

Les sociétés de secours mutuels sont répandues, en grand nombre déjà, en France, en Allemagne, en Angleterre surtout[1]. L'histoire de leurs développements, la statistique de leur puissance comme nombre et comme richesse, l'exposé de leurs statuts, la discussion raisonnée des causes qui ont fait la prospérité des unes et l'insuccès des autres, tout cela présente un sujet d'études extrêmement intéressant, mais évidemment trop vaste pour notre cadre. Sur ces détails, je renverrai le lecteur aux ouvrages spéciaux (particulièrement à l'excellent livre de M. Hubbart), en me bornant à quelques indications très-sommaires.

On comprend que partout où se rencontre entre les hommes un lien d'affinité, une communauté quelconque d'intérêts ou de dangers, il y a une association possible. La loi qui détermine la nature, la composition et l'étendue du groupe associé, doit rester nécessairement dans ces termes vagues qui permettent toutes sortes de combinaisons. Les associations se forment par communes, par quartiers, par ateliers, par corps d'états, par suite de rapports d'âge, d'occupations, d'idées politiques, de croyances religieuses, etc. Le rapprochement peut provenir parfois de la dissemblance même des situations, qui cherchent à s'appuyer et se compléter réciproquement : il y a des sociétés mixtes de jeunes gens et de vieillards, d'hommes et de femmes, de patrons et d'ouvriers, de pauvres et de riches : il y en a enfin qui n'ont d'autre origine que l'initiative remuante de quelques organisateurs. En général, la cause la plus énergique de rapprochement, c'est l'état précaire et isolé de certaines populations, par rapport au milieu où elles vivent. Voilà pourquoi l'association est très-répandue chez les Juifs, les protestants du midi de la France, et parmi ces colonies d'étrangers, Suisses, Allemands, Savoyards, etc., qui viennent s'établir dans nos grandes villes.

Les combinaisons dont les éléments sont homogènes présentent

1. En Angleterre, il y a plus de 33,000 de ces sociétés, comprenant près de 3 millions et demi d'individus, — la moitié de la population adulte de la Grande-Bretagne.



naturellement une cohésion et une solidité plus grandes : les mixtes offrent un autre avantage, celui de diviser les mauvaises chances. Une crise industrielle, par exemple, peut mettre en grève tout un corps d'état, une épidémie peut frapper toute une commune : une association mixte, composée de travailleurs d'états et de pays différents, échappera à ces sinistres localisés.

Dans la période d'essais qu'elles traversent aujourd'hui, faibles, isolées, hésitantes, les sociétés de secours ne pouvaient songer à faire face qu'aux dangers les plus immédiats et les plus faciles à éloigner. Partout, en effet, leur première préoccupation a été de remédier à la suspension de travail par suite de maladie ou d'infirmités. Les avantages qu'elles offrent le plus généralement consistent en frais de médicaments, de médecin et de garde pour les sociétaires malades ou pour leur famille même (on y ajoute le plus souvent un secours quotidien en argent, gradué selon la durée de la maladie, et suppléé quelquefois par des journées de travail faites par les coassociés au profit du malade), — pensions viagères ou de retraite en cas d'infirmités ou de vieillesse[1], — au décès, allocations aux veuves et enfants, frais d'enterrement (il n'y a presque pas d'association qui se dispense de ce dernier et respectable devoir de confraternité). — Outre les secours ordinaires, quelques sociétés (comme la Prévoyance mutuelle de Paris) se chargent d'indemnités en cas de vol ou d'incendie.

Je me permettrai, sur ce dernier point, une observation. Il est difficile, sans doute, de poser, en pareille matière, des règles absolues; et l'on ne peut pas blâmer précisément les sociétés qui, encouragées par les premiers succès, étendent ainsi le champ de leur garantie au delà de l'objet primitif de leur création. Je pense pourtant que, si l'on n'établit pas rigoureusement en principe qu'une institution de mutualité ne doit embrasser qu'une seule espèce de sinistres, on peut tout au moins exiger, dans l'intérêt de la bonne gestion comme dans celui de la science, que pour chaque objet spécial de sa garantie elle établisse une prime séparée et une comptabilité distincte.

Certaines associations donnent des seconrs en cas de chômage individuel (gantiers de Grenoble, etc.); ce qui les oblige à faire l'office de bureaux de placement. D'autres, plus hardies, étendent leur pro-

1. Plus sûrement garanties entre les mains de l'État.

tection au chômage collectif et concerté pour l'augmentation des salaires. L'union de Sheffield, par exemple, est une coalition permanente contre les chefs d'usine, et qui leur fait même des conditions très-roides, comme de ne pouvoir, sous aucun prétexte, réduire les salaires, de ne prendre d'apprentis que parmi les enfants des sociétaires, etc. La société des ouvriers horlogers de Genève fixe de même le taux des salaires. Les puissantes associations de l'Angleterre ont sacrifié plus d'une fois leurs fonds de réserve à soutenir ces longues grèves dont tout le monde a entendu parler (et dont, par parenthèse, on déprécie beaucoup trop les résultats, parce qu'on ne considère pas l'immense force morale qu'elles donnent, longtemps après qu'elles ont cessé, aux réclamations pacifiques des salariés). Mais pour tenir tête ainsi au capital, pour résister surtout aux crises dont le capital lui-même subit le contre-coup, il faut une extension de la solidarité, qui appartient à ce qu'on peut appeler la seconde phase de l'organisation sociétaire.

On a remarqué que le genre d'institutions de prévoyance qui a le moins réussi dans le peuple, est celui où le danger à conjurer échappe par son éloignement à la portée ordinaire de sa prévision. La caisse d'épargne peut lui rendre son argent quand il le veut : il va à la caisse d'épargne. La caisse de retraite le garde : il n'y va pas de lui-même, il faut y déposer pour lui. Et pourtant la caisse de retraite est une institution bien autrement importante et avantageuse que la caisse d'épargne. Ceci veut dire simplement qu'il y a là une éducation à faire. L'enfant qui ne compte aujourd'hui que jusqu'à 3, comptera un peu plus tard jusqu'à 10 : ce n'est pas du jour au lendemain que les idées de l'ouvrier peuvent s'agrandir et sa vue s'allonger vers l'avenir.

Ce premier développement de l'intelligence populaire n'est pas moins indispensable pour arriver aux combinaisons plus larges de garantie, qui embrasseraient dans leurs prévisions les grandes perturbations du monde industriel. Aujourd'hui elles dépassent le rayon de la connaissance et de la prévoyance ordinaires de l'ouvrier; elles dépassent aussi la force de résistance des associations isolées. On ne peut songer à prévenir ou amortir au moins ces terribles secousses, que par un système plus large de solidarité, dont les associations actuelles ne sont que le premier essai et dont elles ne formeront que les chaînons. De même, en effet, que les travailleurs ont pu, en se réunissant, s'assurer contre les périls prochains qui les

menaçaient individuellement, de même on comprend qu'à leur tour ces groupes isolément formés pourront, en se mettant en rapport, se réassurer entre eux contre les sinistres plus généraux qui frapperaient tout un groupe à la fois. Les sociétés formées, par exemple, entre les ouvriers cotonniers de chaque fabrique, en les supposant déjà nombreuses et solidement établies, ne pourraient-elles pas s'entendre entre elles, sur toute la surface de la France, pour constituer un fonds commun de réserve, qui viendrait, à l'occasion, au secours de tel ou tel groupe, si quelque crise locale suspendait momentanément ce genre de travail dans un des centres principaux de l'industrie, comme la Normandie ou l'Alsace? En étendant encore plus loin le cercle de la garantie, ces espèces de syndicats centraux de chacune des grandes industries textiles, — coton, laine, soie, etc., ne pourraient-ils pas, à leur tour, se garantir mutuellement d'une manière permanente, ou tout au moins s'entr'aider occasionnellement (sous certaines conditions de réciprocité), lorsque toute une industrie se trouverait atteinte, comme l'est aujourd'hui celle du coton, comme peut l'être demain celle de la soie ou de la laine? Ce qui serait d'autant moins difficile, que la consommation, dans ce cas, en se reportant sur les industries similaires épargnées par la crise, leur reverse un excédant de bénéfice et de travail.

Tout cela est beaucoup plus simple et plus près de l'application qu'on ne le croit. Il s'agit d'organiser la solidarité, de faire avec un certain ensemble ce qui se fait aujourd'hui à l'aventure; mais l'esprit et les éléments de cette organisation, on les a; et tout disséminés qu'ils soient, ils font preuve, à chaque instant, d'une remarquable puissance. Ainsi voilà l'industrie anglaise qui vient de supporter, sans en être ébranlée, la famine du coton, — un fléau qui devait la tuer, au dire de certains prophètes. Sait-on qui est venu, pour la plus large part, au secours des ouvriers cotonniers? C'est la classe ouvrière elle-même. Comment l'a-t-elle pu? Parce que la forte organisation des *friendly-societies,* en rassurant les ouvriers sur leur propre sort, leur a permis de donner isolément avec une grande générosité. Ensuite, parce que, ostensiblement ou sans bruit, les capitaux des grandes sociétés ouvrières sont venus de toutes parts à la rescousse. Il est difficile de dire à quel chiffre ont pu s'élever ces contributions collectives; mais on sait que les sociétés anglaises ont ensemble plus de 125,000,000 fr. de revenus, et près de 300,000,000 fr. de capitaux. Avec des réserves disponibles de cette puissance, on

comprend qu'on peut supporter certains chocs sans plier. Ces ressources énormes, la classe ouvrière peut les trouver en elle-même partout, quand elle voudra s'organiser.

Quoi qu'il en soit, et sans aller au delà de la forme et de l'étendue actuelle des institutions de mutualité, on peut affirmer que leur multiplication peut déjà suffire, à elle seule, pour réduire le paupérisme à des proportions qui n'auraient plus rien d'inquiétant : car, du moment que l'ouvrier a l'assistance sociétaire, il cesse d'avoir recours à l'assistance publique.

Une chose très-essentielle, à mon avis, c'est de conserver expressément aux sociétés de garantie la forme de la mutualité, c'est-à-dire la gestion par les associés eux-mêmes, — et l'administration par les assemblées générales plutôt que par des conseils permanents de surveillance [1]. Pourquoi, dira-t-on, puisque toute institution de mutualité est, par le fait, une compagnie d'assurances, pourquoi ne pas arriver d'emblée, par la séparation des deux éléments assureur et assuré, à la forme purement commerciale, qu'ont adoptée, par exemple, les assurances contre l'incendie : une réunion de capitalistes ou le gouvernement, au besoin, offrant à prix débattu telle ou telle espèce de garantie à l'ouvrier, qui n'a plus qu'à verser la prime d'abonnement? On éviterait ainsi les difficultés de la gérance, les tiraillements intérieurs, les écoles, les gaspillages, les dissolutions des petites sociétés qui n'ont pas les reins assez forts et qui embrassent plus qu'elles ne peuvent tenir.

Je reconnais qu'il y a du vrai dans tout cela; je suis même assez porté à croire que cette transformation qui sépare complétement la gérance de l'abonnement se fera plus tard. Mais il faut pour cela que l'expérience acquise ait fixé avec une certaine précision la probabilité des divers sinistres, et par suite, la prime d'assurance; que les progrès de la législation ou de la moralité publique aient donné aux grandes compagnies industrielles des titres à la confiance générale qu'on ne saurait leur accorder que très-exceptionnellement aujourd'hui; — il faut surtout que le travailleur ait assez éprouvé déjà les bons effets de l'assurance pour y aller de lui-même, qu'il en connaisse suffisamment le mécanisme pour ne pas se laisser exploiter par les faiseurs, qu'il ait enfin acquis l'esprit de prévoyance et d'économie qui seul peut lui faire accepter la sujétion de l'abonnement.

1. M. Hubbrat.

Pour le moment, nous n'en sommes pas là; et il y a toute sorte de raisons pour que les classes ouvrières fassent leurs affaires elles-mêmes et absolument en famille. La première, c'est qu'elles entendent les faire ainsi. Dans les dispositions où elles sont aujourd'hui, jamais elles n'iront demander protection à une grande compagnie : elles pensent (et peut-être n'ont-elles pas tort) que ce serait se jeter pieds et poings liés dans les griffes du capital. Ce qui les attire vers l'association, c'est précisément une idée d'émancipation, c'est l'esprit de corps et le sentiment de camaraderie presque autant qu'un calcul d'intérêt; c'est aussi, il faut le dire, le désir bien naturel et la certitude de pouvoir surveiller de près la manière dont on emploie leur argent.

Cette gestion directe et personnelle est nécessaire à un autre point de vue. Il ne faut pas oublier que l'association a, dans notre pensée, un double objet : éloigner les sinistres, et faire l'éducation de l'ouvrier. Or cette éducation exige qu'il voie, étudie et gouverne par lui-même sa position, qu'il soit élément actif et non pas seulement objet inerte et passif de garantie. L'assurance venant du dehors désintéresse l'assuré et le débarrasse de tout souci; mais c'est précisément le contraire que nous voulons; il nous faut quelque chose qui l'intéresse et l'agite. La sécurité est un bien sans doute; mais la lutte pour la sécurité est un double bien, parce qu'elle développe l'intelligence, affermit la confiance, exerce les forces, et met celui qui a vaincu un premier obstacle en mesure d'en attaquer un plus grand.

Mises en balance avec ce grand résultat moral, les maladresses et les pertes matérielles des premières tentatives ne pèseront pas beaucoup à nos yeux. Ne faut-il pas ici, d'ailleurs, passer de toute façon par des tâtonnements et des erreurs, puisque nous sommes en face de l'inconnu? Et n'est-ce pas en procédant par des essais indépendants et faits sur une petite échelle, que l'on payera en somme l'expérience le moins cher? Je crois qu'on s'exagère beaucoup la portée des gaspillages d'argent et de forces qui peuvent se produire au sein des associations livrées à elles-mêmes. La surveillance intéressée et amicale à la fois de chaque associé est un contrôle qui compense et rectifie bien des fautes. C'est un des éléments les plus essentiels de succès pour les sociétés ouvrières; et on a vu, en Angleterre, des *friendly societies* compromises, uniquement pour avoir chargé de la visite des malades un employé spécial, au lieu d'y faire passer les sociétaires eux-mêmes à tour de rôle. En toutes choses, il est rare

que ceux qui s'occupent de leurs affaires ne finissent pas par les faire beaucoup mieux que des fondés de pouvoirs, qui non-seulement n'ont pas d'intérêt à les faire bien, mais qui ont toujours un intérêt quelconque à les faire mal.

Il y a enfin une raison péremptoire pour maintenir à chaque centre d'association la forme de la mutualité ; c'est que nous ne sommes qu'au commencement des choses, et que l'association est destinée à parcourir une longue carrière de développements et de transformations. Pour nous borner aux plus prochaines, nous avons déjà indiqué comment les sociétés particulières auraient à établir entre elles des rapports de solidarité définis, pour faire face à un ordre de sinistres plus général que les maladies et les accidents isolés ; — comment, au lieu de garantir les risques et de compenser pécuniairement les pertes, les associations se décideraient tôt ou tard à combattre directement les causes mêmes des sinistres, et à les prévenir au lieu de les réparer. Or, il est évident que toute espèce de mesure, qui aura pour objet ou d'étendre le champ de la solidarité, ou de passer du système compensateur au système préventif, exige d'abord une complète unité de vues et d'intérêts entre ceux qui payent et ceux qui vendent la sécurité, et suppose de plus que ceux qui prendront l'initiative de l'expérience ont pleine autorité sur ceux qui en feront les frais. Entre des individus isolés qui s'assurent et une compagnie qui se charge de les indemniser, l'unité n'existe pas et la subordination moins encore. Celle-ci, d'une part, n'a ni intérêt à se jeter dans des essais, ni moyen d'imposer aux travailleurs les mesures nécessaires à leur réussite. Ceux-là, d'un autre côté, ne sont pas en position d'exiger de la compagnie des améliorations qui ne profiteraient qu'à eux-mêmes, et sont encore moins d'humeur à accepter celles dont le bénéfice irait à la compagnie. Le contrat immobilise ici les deux contractants; toute modification ajoute aux dangers de l'innovation même les débats et les tiraillements interminables d'une véritable dissolution. Une organisation plus intime, plus confuse et plus élastique peut seule se prêter au développement. C'est au sein de l'association même et à huis clos que doit se faire le travail de transformation comme le travail de la chrysalide sous le cocon.

2° *Sociétés de crédit populaire.* — Après les sociétés de secours mutuels, je place immédiatement les sociétés de crédit populaire. Par les institutions de prévoyance, le travailleur a conquis la conti-

nuité et l'amélioration du salaire : c'est beaucoup. Mais il ne s'élève pas au-dessus de cette condition dépendante de salarié, qui lui pèsera d'autant plus qu'il se sentira plus fort et plus capable. Pour passer au rôle d'entrepreneur, il lui faudrait le capital, c'est-à-dire le crédit. Or, on ne prête pas à qui n'a rien. Ici encore la garantie collective vient suppléer à l'insuffisance absolue de la garantie individuelle. Tout le monde connaît aujourd'hui les banques populaires, dont l'initiative de M. Schulze Delitzsch a doté l'Allemagne. Un capital formé par l'agglomération de petites cotisations, doublé ou triplé par des emprunts pour lesquels il fait l'office de fonds de garantie; des crédits en compte courant ouverts à chaque associé, réglés en général d'après ses *boni;* en dehors des règles strictes, une large part faite à l'appréciation de la garantie morale dans la distribution des crédits à découvert, mais avec l'interdiction sévère de tout ce qui ressemble à l'assistance : voilà les traits élémentaires du système. Le difficile était de former le noyau de la boule de neige et de la mettre en mouvement. Les premiers essais datent de 1849; en 1852, M. Schulze Delizch en prit sérieusement la direction. Mais il voulait expérimenter sur une petite échelle, et l'on ne comptait encore que 7 banques du peuple en 1855, époque à laquelle il exposa dans sa brochure son système au public. Aujourd'hui la période de doute et de lutte est passée. Plusieurs centaines de ces établissements fonctionnent et produisent des dividendes à leurs modestes commanditaires. En 1862, le relevé des opérations de 243 de ces banques (comptant 69,202 sociétaires) donnaient les résultats suivants :

Boni des sociétaires	4,498,290 fr.
Versements volontaires et dépôts. .	10,313,315
Fonds de réserve	498,290
Capital emprunté	12,903,875

Le fonds disponible pour les avances était donc de 27,715,480. La somme des prêts faits dans l'année s'est élevée à 88,778,480 fr., qui ont produit 1,772,490 d'intérêts. Les banques de leur côté ont payé 1,031,970 fr. en intérêts, 402,300 fr. en frais d'administration, et réalisé un bénéfice net de 404,800 fr. D'après les relevés de 1863, il y a maintenant, en Allemagne, 700 sociétés de crédit populaire. Sur ce nombre, 339 seulement ont établi leurs comptes, qui se résument dans les chiffres suivants : 100,000 sociétaires, 2 millions thal.

de capital actions, 5 millions 1/2 th. d'emprunts, 3 millions 1/2 th. de *boni*, 36 millions th. de prêts et avances. C'est-à-dire que du fait de ces 339 banques seulement, 100 millions de francs environ sont mis, chaque année, à la disposition de 100,000 individus, qui étaient jusque-là absolument dénués de tout moyen de crédit [1].

Les résultats matériels sont donc excellents : quant aux résultats moraux, ils sont immenses, en Allemagne et ailleurs. Ce succès a guéri les ouvriers des rêves socialistes; il leur a donné la confiance en eux-mêmes et la foi à la liberté.

Nous avons indiqué précédemment (§ IV) comment les sociétés mutuelles pouvaient se rattacher aux institutions de prêts, en versant à ces dernières leurs fonds de roulement et se faisant ouvrir, en retour, un compte courant à titre de sociétaires de la Banque. J'ajouterai qu'auprès d'une banque quelconque (populaire ou non) le crédit qu'une société ouvrière bien organisée est en droit de réclamer, s'étend, à mon avis, beaucoup au delà du chiffre de son capital argent. S'il est vrai que la véritable base du crédit est toute morale, et qu'il repose en fait sur un calcul de probabilité où le nombre des engagements solidaires supplée à leur valeur, il faut reconnaître que toute collectivité sérieuse présente au crédit une certaine surface solide de garantie, par cela seul qu'elle est collectivité, et indépendamment de son avoir réalisé. Une société ouvrière a, par conséquent, deux gages sur lesquels elle peut emprunter, — son capital argent et surtout son capital travail. Je m'explique.

Qu'un ouvrier habile et honnête, ayant besoin d'argent comptant, s'engage à livrer, dans un délai déterminé, un certain nombre de journées ou de mètres courants de travail, il est certain que son billet, même contre-signé par deux ou trois de ses camarades, ne trouvera pas d'escompteur sur la place. Mais supposez qu'une puissante association ouvrière se porte garante, en nom collectif, de la ponctuelle et loyale exécution de cet engagement à l'échéance, ceci changera du tout au tout sa valeur commerciale. Car, à défaut du signataire, l'association peut avoir un millier de bras à sa disposition pour faire faire l'ouvrage promis. Sa garantie équivaut donc exactement ici à la troisième signature d'un gros banquier mise au bas de

1. Voir, pour les détails d'organisation, le *Crédit populaire*, par M. Batbie, et d'excellentes études sur *les banques du peuple en Allemagne*, publiées dans le *Temps* par M. Seinguerlet.

l'effet souscrit par un petit commerçant. Voilà, par exemple, à Paris, une grande association de maçons. Pendant la morte saison, elle reçoit de ses divers membres des demandes d'avances contre des engagements individuels de vingt, trente, quarante journées de travail à livrer dans le cours de la campagne prochaine. Elle les garde en portefeuille (comme la Banque de France fait pour les effets de commerce), et émet à leur place des *bons de travail au porteur* souscrits par elle et divisés par coupures de cent, cinq cents, mille journées ou mètres courants de maçonnerie livrables à une époque déterminée. Est-ce qu'un sous-comptoir des entrepreneurs quelconque ne pourrait pas parfaitement escompter de pareils bons, qu'il repasserait aux constructeurs, — lesquels auraient ainsi une partie de leurs marchés tout faits et tout payés pour la campagne qui va s'ouvrir? Voilà donc un papier d'une espèce nouvelle au moyen duquel une association peut se procurer le crédit, indépendamment de ses fonds en numéraire. Ce qu'elle offre ici comme garantie des avances qu'elle sollicite, c'est ce que j'appelle son capital travail.

A ceux qui prétendraient que c'est là de l'utopie, je répondrai simplement que cela a été fait par une entreprise particulière et dans des conditions beaucoup moins favorables, vis-à-vis d'ouvriers isolés, avec la garantie sociétaire en moins. Le comptoir Bonnard l'a fait longtemps et avec succès, si je suis bien informé, jusqu'au moment où il s'est laissé glisser sur la pente dangereuse des acquisitions foncières et des spéculations à longues échéances. Laissons, au surplus, les développements futurs à l'avenir. Les banques de crédit populaire cherchent à s'établir en ce moment chez nous. Qu'elles se mettent en rapport avec les associations ouvrières formées déjà ou à former; nous jugerons plus tard à l'épreuve les diverses combinaisons qu'on fera sortir du rapprochement de ces deux espèces d'institutions.

3° *Sociétés alimentaires, Building societies*, etc. — Je note seulement, pour mémoire, quelques institutions qui n'ont pas l'importance des deux classes précédentes, et qui s'y rattachent seulement à titre d'auxiliaires ou d'annexes utiles, soit en apportant de notables économies dans les dépenses de première nécessité du travailleur, soit en introduisant dans sa vie, si pauvre de confortable et de jouissances élevées, des éléments de bien-être, d'instruction, d'ordre et de fixité. Telles sont les sociétés alimentaires, qui, par

l'achat en gros des denrées de consommation, par l'organisation économique des cuisines et restaurants populaires, apportent une amélioration sensible dans les conditions matérielles de la vie, et tendent à détruire les fatales habitudes du cabaret; les *building societies* et les *land-societies,* qui en facilitant l'acquisition d'une maison ou d'une petite terre, rattachent au sol ces populations un peu nomades; les installations de salles de lecture, bibliothèques populaires, lavoirs, bains publics, etc.

Pour ce qui concerne l'organisation collective de l'alimentation et du logement, je dois dire qu'il faut bien prendre garde ici de tomber dans la réglementation despotique ou la promiscuité nauséabonde de a vie de caserne. Il n'y a pas de plus détestable économie que celle qui se ferait aux dépens de l'indépendance et de la dignité de la famille. C'est dans le sanctuaire intérieur de la vie privée qu'il faut tâcher de conserver ce germe précieux de liberté et de souveraineté individuelle, qui doit, en grandissant, rompre l'une après l'autre les diverses enveloppes dont l'association l'a entouré d'abord, pour le protéger et non pour l'étouffer.

Je ferai aussi remarquer qu'en France ces essais pour améliorer la condition du travailleur, ne se sont guère produits que par l'intervention et sous la direction de la classe riche. C'est là certainement du patronage intelligent et de l'assistance très-digne d'éloges; mais cela suffit pour donner à tout cela un caractère qui s'écarte de notre principe fondamental de *self-help*. J'aime mieux ce qui se pratique dans ce genre en Angleterre : ce sont les sociétés coopératives elles-mêmes qui font leurs maisons, leurs ateliers, leurs bibliothèques, leurs salles de réunions, etc. Je ne doute pas que nos associations n'imitent plus tard cet exemple. J'aime à espérer, tout particulièrement, que plus compactes et plus riches, elles en viendront à compléter le traitement des malades à domicile par la création de maisons de santé, ou plus simplement par l'acquisition de lits et de salles particulières dans les grands hospices existants, surveillées et visitées par les délégués des sociétés. Alors l'ouvrier ne redoutera plus l'hôpital, parce qu'il s'y sentira parmi les siens et qu'il n'aura plus la perspective d'y mourir, comme aujourd'hui, dans un abandon navrant et sans apercevoir une figure amie à qui il puisse dire adieu.

R. de Fontenay.

(La fin au prochain numéro.)

LE

BILAN DE LA FRANCE

I

Il est apparent que nous sommes entrés dans une période de liquidation économique. Tout un ensemble de faits porte témoignage à cet égard : — une crise dont nous ne sommes pas la cause, du moins la cause immédiate et directe, et dont plus que personne nous ressentirons les effets, une crise dont le caractère particulier est moins dans son intensité que dans son étendue ; — l'escompte, c'est-à-dire le moyen du crédit, haussant partout depuis quelques années, même à Amsterdam, la seule place qui eût échappé jusqu'ici à cette oppression ; — et, par une contradiction bizarre, cette hausse continue de l'escompte concordant avec un afflux toujours croissant de métaux précieux, dont l'intervention devrait avoir pour effet de rendre le crédit de moins en moins rigoureux ; — enfin, les conditions du salaire ne s'améliorant pas, malgré le prix excessif de toutes choses,

Tels sont les traits les plus accentués de la période économique que nous traversons.

Pour saisir les origines de l'état actuel, il est nécessaire de remonter un peu haut, et de dresser une sorte d'inventaire du mouvement industriel commencé en 1852, au lendemain du coup d'État.

Constatons d'abord, pour être juste, que nos moyens de production se sont considérablement accrus par le fait de cette expansion industrielle. Les chemins de fer ont non-seulement rendu accessibles sur tous les points de la communauté nationale les produits de chaque localité, mais encore ils ont eu pour effet, par cela même qu'ils donnaient plus de possibilités aux échanges, de rendre exploitables les parties du territoire qui ne l'étaient pas. Les terres arides de nos départements du Midi se sont couvertes de vignes : les landes elles-mêmes ont été mises en rapport ; et la résine, grâce à la guerre

d'Amérique, est devenue un des meilleurs appoints de notre exportation. Nos côtes maritimes ont pris une activité qu'elles n'avaient jamais connue : le poisson, réservé naguère à la table des riches et comme exception, fait partie aujourd'hui de l'alimentation de toute la France. Dans les départements du nord et du centre, la culture de la betterave, cette culture qu'on pourrait presque appeler providentielle à cause des services multiples et majeurs qu'elle rend à l'exploitation agricole, la betterave, dis-je, a pris une extension qui s'accroît de jour en jour, malgré la maladie qui la menace et qui a déjà frappé sur elle.

On n'a qu'à parcourir les diverses régions de la France, pour remarquer les heureux changements qui se sont opérés partout. La loi forestière mieux observée a permis à la nature de faire son œuvre de réparation dans les parties montagneuses qui régissent tout notre système territorial. Les montagnes sont regazonnées ou reboisées ; et l'heureuse influence de ce repeuplement ne tardera pas longtemps à se faire sentir dans les conditions atmosphériques et climatériques de la France. Mieux que des endiguements et des berges, nos montagnes remeublées finiront par dompter nos fleuves rebelles.

Un dernier trait particulier à la situation économique de 1852 à 1864, dans laquelle a dominé une préoccupation absorbante des intérêts matériels, c'est que notre population n'a pas sensiblement augmenté, quoique la moyenne de la vie humaine se soit accrue. La France, qui pourrait facilement nourrir 70 millions d'habitants, n'a à pourvoir à l'alimentation que de 37 millions de consommateurs. La marge est grande, comme on voit.

La preuve, du reste, que nos moyens de production se sont agrandis, c'est que les revenus publics se sont accrus de 600 millions, sans que les aggravations d'impôt aient dépassé les dégrèvements. Nous roulons aujourd'hui sur un budget de deux milliards, au lieu d'un budget de 1,400 millions.

Mais ce n'est là qu'un côté du tableau. La résultante de la richesse n'est pas tout entière dans les moyens de production ; elle est surtout dans un meilleur équilibre des forces de l'épargne.

Si les besoins de la consommation ne sont point satisfaits, ou ne le sont qu'à plus haut prix, la production peut avoir augmenté, sans que la richesse se soit accrue. L'équilibre des forces peut aussi bien se rompre dans une constitution forte que dans une constitution faible, si, avec plus de produits échangés, la capitalisation de ces pro-

duits, c'est-à-dire le prix auquel ils arrivent à la consommation, monte sans cesse.

Nous pouvons donc être absolument plus riches, tout en étant relativement plus pauvres.

La preuve que l'État est moins riche avec deux milliards de recette qu'il ne l'était avec 1,400 millions, c'est qu'il s'endette; et il s'endette parce que les exigences de la dépense se sont accrues dans une proportion encore plus forte que les facultés de la recette.

Depuis quelques années, les crises du crédit semblent se précipiter les unes sur les autres. D'où viennent-elles? d'une rupture d'équilibre entre la circulation fiduciaire, c'est-à-dire entre la masse des affaires traitées, et la proportion des métaux précieux, qui servent de base et de règle à cette circulation. N'est-il pas vrai pourtant que la production des métaux précieux s'est accrue dans une proportion prodigieuse depuis une dizaine d'années? Qu'est-ce que cela prouve, sinon que la masse d'affaires auxquelles ces métaux précieux servent d'appoint, s'est accrue dans une proportion encore plus formidable?

La hausse continue de l'escompte, se justifiant par cet épuisement intermittent des encaisses métalliques, ne prouve-t-elle pas que nos besoins surexcités tendent à dépasser de plus en plus nos ressources augmentées?

Lorsqu'on abat un arbre pour en réaliser la valeur, on ajoute à son capital disponible ce qu'on retranche de son capital de réserve. Si l'on applique cette disponibilité nouvelle en moyens de production, on accroît d'autant la masse des richesses actives; mais si on en applique la valeur à ses dépenses courantes, il y a toujours bien réalisation de capital, mais il n'y a plus augmentation de richesse.

Démolissez la maison qui suffisait à vous abriter, pour en bâtir une plus belle : c'est bien une application de ressources excédantes que vous ferez, mais en perdant une disponibilité pour des emplois plus utiles, ou plus reproductifs, ce qui est tout un. Ce luxe d'habitation, qui accroît votre surface de fortune, vous oblige à plus de dépense, tout en diminuant vos provisions de capital. Vous courez après le crédit pour retrouver ces provisions que vous avez aliénées; et cette sollicitation éperdue a pour effet de faire monter le prix de l'argent au niveau du loyer des maisons, et de mettre la hausse des produits en rapport avec ce que coûte l'instrument de production.

N'est-il pas vrai que, voyant ce que rapportait notre réseau principal de chemins de fer, nous avons continué depuis 1856 pour le nouveau réseau notre train de dépenses, et que nous nous apercevons un peu tard du défaut d'équilibre qui en est résulté entre le produit et les frais?

Ce n'est pas tout. A cette même date de 1856, le gouvernement, qui avait pris la direction du mouvement industriel après l'avoir provoqué, voulut y couper court, et ne parvint qu'à détourner le courant des capitaux, en prétendant le régler. On décréta qu'aucune entreprise nouvelle ne serait autorisée jusqu'à nouvel ordre, et d'autres mesures restrictives qu'il est inutile de rappeler. Les capitaux, dont on avait jusque-là surexcité l'activité, ne trouvant plus à s'employer en France à l'achèvement de notre outillage national, dont M. Béhic nous rappelle un peu tardivement aujourd'hui les imperfections, les capitaux, dis-je, cherchèrent fortune à l'étranger.

Bientôt l'Espagne, l'Autriche, la Russie et l'Italie, profitant de cet engouement de nos capitaux que le gouvernement voulait mâter, après l'avoir fait naître, tinrent chez nous boutique ouverte d'emprunts, si bien que le fisc finit par leur faire payer patente, sous forme de taxe sur les valeurs étrangères négociées en France.

Mais la brèche était faite : les emprunts d'État firent concurrence aux entreprises industrielles; et près de trois milliards de nos fonds disponibles se sont ainsi écoulés à l'étranger.

Si encore l'étranger nous restituait, en coupons de dividende sur les produits créés, l'intérêt de nos capitaux dépensés à son profit, le mal n'aurait été que passager. Mais point! Les capitaux, employés à l'étranger, ont suivi le même régime que chez nous. Le compte d'établissement est resté ouvert pour les États emprunteurs aussi bien que pour les entreprises commanditées. C'est avec notre propre argent, c'est-à-dire au moyen d'émissions nouvelles, que l'étranger fait le service de sa dette envers nous.

De ce côté, du moins, on peut vraiment affirmer que nous vivons sur notre capital. Et la preuve que nous sommes tributaires de l'étranger, malgré notre position de créditeurs, et que les envois d'argent continuent, c'est que ces envois ont été pour beaucoup dans les récents embarras d'encaisse à la Banque de France.

Pendant que nos épargnes, c'est-à-dire nos fonds disponibles, s'épuisaient à l'étranger, le négoce, qui représente notre fonds de roulement, surexcité en 1860 par l'abaissement des douanes et le

régime des traités de commerce, agrandissait ses exportations et accordait au commerce extérieur un crédit à découvert de plus en plus étendu. Nous serons très-probablement créditeurs du commerce étranger, avant la fin de l'année, de plus de 400 millions.

C'est une situation brillante en apparence, mais plus exposée encore que brillante, par ce temps de crise générale où les faillites éclatent partout, et où les suspensions de payement semblent être l'état normal. Qu'arrivera-t-il si notre commerce n'est pas couvert de ses déboursés par l'étranger? Il restera, avec son fonds de roulement épuisé, en face d'engagements qu'il ne pourra peut-être pas remplir.

II

Qu'on me permette de faire une courte théorie de la constitution de la richesse, pour l'appliquer à la situation dont je viens d'esquisser les caractères principaux.

La richesse se constitue au moyen de deux éléments dépendants l'un de l'autre : 1° une production croissante, 2° une réserve faite sur cette production pour l'accroître encore. Produire trois où l'on produisait deux ne suffit plus, si l'on n'épargne l'excédant pour étendre encore les forces productives par rapport aux besoins de la consommation.

C'est ce dernier élément que nous avons trop négligé en France, comme on a pu s'en douter par l'exposé qui précède.

Il est visible, en effet, que, d'un côté, le haut prix de la production a affecté d'autant les facultés de l'épargne, et que, d'un autre côté, les épargnes qu'on a pu faire n'ont pas reçu le meilleur emploi.

Les salaires, nous l'avons vu, n'ont pas augmenté en proportion des exigences plus grandes de la consommation; et il faut débattre encore en ce moment la diminution d'une heure de travail qui permette à l'ouvrier, sans diminution de salaire, de nourrir un peu sa tête sans que son estomac en souffre.

Qui s'occupe de recueillir les épargnes que la masse des salaires, qui se chiffre par milliards, peut laisser derrière elle? Les sociétés coopératives du salaire, si prospères en Allemagne et dont le fonds de réserve représente en Angleterre un capital de 25 millions, ce qui sup-

pose une puissance d'épargne décuple pour l'ensemble des associés, les sociétés coopératives n'existent même pas chez nous à l'état rudimentaire, tant la loi commerciale est réfractaire à tous les besoins de la démocratie.

Parlerai-je des caisses d'épargne? Elles recrutent au profit du Trésor pour la dette flottante, et non au profit du travail qu'elles devraient créditer. L'avoir des caisses d'épargne va, d'ailleurs, en diminuant loin d'augmenter, ce qui prouve bien que leur clientèle s'épuise, et ne se renouvelle pas.

L'emploi du travail n'a pas moins radicalement changé que les conditions du salaire. Les campagnes se sont relativement dépeuplées au profit des villes, où la manufacture et la bâtisse battaient le rappel du travail.

Tout ce qu'on ajoute au luxe des habitations, tout ce qu'on dépense en reconstructions, est autant qu'on enlève sans utilité à la masse des capitaux reproducteurs. Un négociant qui retirerait un tiers de son fonds de roulement pour le consacrer à agrandir et à embellir sa maison, se vouerait par cela même aux embarras, et préparerait sa ruine. Comment ce qui serait ruineux pour un particulier le serait-il moins pour un être collectif, Ville ou État? Les dépenses de bâtiment ne devraient jamais représenter, soit pour un particulier soit pour un pays, que l'excédant de ses richesses inactives. Les Génois et les Vénitiens n'ont construit des palais de marbre que lorsqu'ils n'ont plus su que faire des richesses apportées par leurs gallions. Mais tant que les capitaux sont en élaboration, en distraire une partie quelconque pour des emplois improductifs, c'est retrancher au nécessaire qui produit, pour ajouter au luxe qui dévore.

Nous verrons tout à l'heure les conséquences de ce détournement de ressources.

Les chemins de fer, en accélérant les échanges, ont permis au commerce de renouveler plus fréquemment ses approvisionnements, et de diminuer par conséquent ses fonds de roulement. Il est résulté de cette facilité plus grande des échanges un surcroît de capitaux, qui est venu augmenter la masse des disponibilités.

Par suite de ce virement de capitaux, nous nous sommes crus plus riches; et nous l'étions, en effet, de tout ce que les disponibilités gagnaient sur les fonds de roulement. Nous avons donc continué à faire des chemins de fer au même prix, c'est-à-dire à un prix

excessif que l'importance des lignes exécutées avait pu seule excuser ou justifier jusque-là.

Ce fut juste à ce moment que la fièvre du bâtiment nous prit, et que le gouvernement déclara qu'il n'autoriserait plus d'entreprises nouvelles, sans songer que tout était à faire à côté des chemins de fer, que notre canalisation était tout à fait insuffisante comme étendue et comme affluents, que notre marine marchande manquait de fret à cause du mauvais état de notre navigation intérieure, que nos ports étaient mal outillés et nos frais de magasinages excessifs, que notre industrie métallurgique était à ce point négligée que nous produisions moins de charbon sur tout notre territoire que la Belgique sur un espace dix-huit fois plus restreint.

On s'aperçoit bien aujourd'hui que notre outillage national a été négligé, et l'on parle d'un emprunt, dit emprunt de la paix, pour réparer le retard, et compléter cet outillage. Contre cet emprunt, nous n'avons rien à dire, pourvu qu'il ne soit voté que par *spécialité d'emploi*, comme nous l'avons demandé ailleurs.

Mais il fallait y songer, avant de dépenser cinq ou six milliards en reconstructions urbaines, deux milliards de trop en chemins de fer, de moins en moins utiles, puisqu'ils ne rapportent pas l'intérêt de leur capital d'établissement, et environ trois milliards en emprunts et chemins étrangers, dont les coupons ne nous sont payés que sur notre propre argent que nous continuons à exporter.

Après avoir fait argent de tout pour accroître nos disponibilités, nos réserves de capital se sont épuisées en emplois mal justifiés; et nous voilà réduits à nos épargnes courantes, en présence d'une situation où les besoins de réalisation naissent partout, et où les liquidations d'actif se multiplient.

Le fonds de roulement de notre commerce est compromis par la crise extérieure, et aussi par le taux excessif de l'escompte à l'intérieur.

Les dépôts en compte courant se resserrent, preuve évidente que les disponibilités s'épuisent. Et il paraît que le prix des valeurs, quoique avili, excède encore les forces du placement, puisque les portefeuilles sont pleins et que les caisses sont vides.

Il nous reste à voir maintenant, avant de conclure, quelle part de responsabilité revient à la Banque de France, qui est notre pivot de crédit, dans cette conduite des capitaux, depuis 1852, ou plutôt depuis 1857, période de déclin.

III

Le crédit n'est autre chose, en réalité, que la représentation en capital circulant d'une valeur réalisable et en cours de réalisation. Le billet de banque, instrument du crédit, ne doit fonctionner que juste le temps qu'il faut à la valeur réalisable, qu'il représente, pour se réaliser. Il naît de l'escompte; il doit prendre fin à l'échéance de l'effet escompté. On ne s'explique pas, en bonne logique, que le billet de banque puisse servir à autre chose qu'au traitement de la matière escomptable. Mais de quoi se compose la matière escomptable? Uniquement des valeurs payables à une échéance donnée. Le comte Mollien, le créateur et l'organisateur de la Banque de France, prétendait à juste titre que l'émission d'un billet de banque ne pouvait coïncider qu'avec la création d'un produit prochainement consommable, et dont la réalisation était par cela même assurée aux échéances.

Le négociant qui reçoit une marchandise comme intermédiaire ne la paye pas comptant; il ajourne son payement à l'époque où il prévoit qu'il aura réalisé cette marchandise dans la consommation, et il remet au producteur un effet de commerce payable à cette échéance. Celui-ci porte à l'escompte cette lettre de change endossée par lui, et il reçoit en échange de son effet escompté, un billet de banque qui lui permet de continuer sa fabrication ou sa production, comme s'il en avait déjà reçu le prix du négociant.

L'intervention du crédit pour cette nature de transaction permet donc à la production de continuer, dans le même temps que l'écoulement des produits s'effectue.

Ainsi, la sécurité de circulation des billets de banque dépend exclusivement de la nature des opérations desservies par le crédit. Les transactions liquidées à une échéance certaine, celles qui s'exercent sur des produits prochainement consommables, peuvent seules avoir pour contre-valeur des billets de banque, parce que seules elles offrent pour compensation un remboursement assuré. On arrive ainsi à la conviction que le billet de banque ne peut représenter que la production circulante, et non pas la richesse acquise; et que l'abus du crédit commence là où précisément le billet de banque devient la représentation d'une valeur non échangeable.

En un mot, toutes les fois que la fonction du crédit entreprend sur

la fonction du capital, il y a abus, et par conséquent danger. Si la Banque de France livrait sa circulation à des entrepreneurs de bâtiment, par exemple, chacun ferait observer avec raison à la Banque de France qu'on ne construit pas de maisons au moyen du crédit, mais seulement au moyen d'un capital, et que c'est abuser de sa circulation que de vouloir lui faire représenter une richesse absente. Une maison construite ne donne, en effet, aucune faculté de remboursement aux billets de banque qui ont servi à la construire. On ne liquide pas une maison à échéance; elle offre, je le veux bien, une garantie comme placement de fonds; mais aucune comme réalisation de crédit, dans un terme prévu. La Banque de France aurait donc fait un placement de fonds avec une monnaie dont elle devrait le remboursement au public, et dont elle ne serait pas remboursée elle-même. Ce serait une richesse fictive venant remplacer dans la circulation un capital absent.

Il résulte de ce qui précède que la circulation d'une banque d'émission ne devrait jamais dépasser la somme de son escompte commercial, des valeurs de son portefeuille. Lorsque la puissance de circulation excède les facultés de réalisation, l'excès commence, et l'équilibre du crédit est rompu.

Or, la Banque de France est-elle à cet égard à l'abri de tout reproche? et ses crédits à découvert n'en ont-ils pas provoqué d'autres dans le pays, ceux de la caisse des travaux de Paris, par exemple?

Prenons au hasard un de ses bilans :

Billets en circulation (au 17 novembre 1864),	733,661,325
Portefeuille (même date)	592,319,538
Excédant de la circulation	141,341,787

Pourquoi la circulation de la Banque de France dépasse-t-elle de 141,341,787 francs la somme de son portefeuille, représentant les valeurs réalisables aux échéances? Parce que la Banque de France livre sa circulation en dehors de l'escompte. Et lorsque cet excédant de circulation vient faire des vides d'encaisse, la Banque s'inquiète naïvement, et ne peut calmer ses inquiétudes naïves qu'en imposant de nouvelles rigueurs au commerce, qui n'en peut mais!

Les opérations auxquelles la Banque livre sa circulation en dehors de l'escompte commercial sont les suivantes :

Avances sur lingots.	26,101,353
Avances sur rentes et valeurs .	70,504,690
Avances au Trésor.	60,000,000
	156,606,043

Ainsi, la Banque de France, établissement exclusivement commercial, fait un découvert de 156 millions et demi, dont 141 millions et demi en billets de banque, en dehors du commerce. Ce découvert dépassait 200 millions, il y a quelques mois. Notez, en outre, que la Banque, ayant tout son capital engagé en placements définitifs, ne peut faire de telles avances avec ses propres fonds, et qu'elle est obligée de les prendre sur les fonds du commerce.

Cet excédant de circulation, n'ayant aucun remboursement certain, puisqu'il ne présente aucune production échangeable, est bel et bien un crédit à découvert, quoiqu'il soit fait sur nantissement. Précisément parce que ce découvert n'est tenu à aucune échéance certaine, il vient périodiquement exercer sa pression sur l'encaisse. Pourquoi les détenteurs de métaux précieux, par exemple, viennent-ils demander du crédit à la Banque, avec un gage dont elle-même a besoin et dont pourtant elle ne peut disposer? C'est évidemment pour se faire des espèces avec les billets qu'ils reçoivent, en se dispensant de faire monnayer leurs lingots. Ainsi, la Banque favorise elle-même la guerre qu'on lui fait.

On se figure généralement que c'est par des bordereaux remis à l'escompte que les spéculateurs d'encaisse agissent sur la Banque de France. On se trompe : la Banque de France a un pouvoir discrétionnaire pour accepter ou refuser un bordereau. Si l'on agissait sur son portefeuille pour arriver à son encaisse, la manœuvre serait vite déjouée. Mais, au lieu d'agir sur son portefeuille, dont elle est maîtresse, les banquiers agissent sur son excédant de circulation, dont elle est esclave par la condition de remboursement à vue et en espèces de ses billets.

Précisément parce qu'il y a dans la circulation 141 millions de billets excédant les besoins de la production et du commerce, les banquiers n'ont, pour les attirer à eux, qu'à réaliser à la Bourse une certaine quantité de valeurs; et c'est ainsi qu'ils arrivent à puiser à discrétion dans l'encaisse.

Il y a un fait qu'on ignore généralement : c'est que sur l'ensemble

de sa réserve métallique, la Banque de France possède de 130 à 140 millions de monnaie d'argent. Si c'était le public qui venait puiser à l'encaisse, la Banque de France aurait intérêt à livrer ses espèces d'argent, afin de modérer la demande de remboursement, comme elle l'a fait en d'autres circonstances critiques. Mais la monnaie d'argent fait prime à l'étranger; et la Banque de France a toutes les peines du monde à mettre cette réserve précieuse hors de la portée des banquiers, qui la menacent sans cesse avec l'excédant de billets qu'elle leur livre.

La Banque de France n'est pas tenue à une loi d'encaisse, comme la Banque de Londres : voilà pourquoi sa conduite devrait être différente. Nous l'avons vue naguère avec une circulation dépassant 800 millions, en face d'une réserve métallique réduite à 160 millions.

Pourquoi la Banque de France est-elle libre de sa circulation, sans rapport avec son encaisse? C'est à la condition de ne livrer cette circulation qu'à la matière escomptable, proprement dite, c'est-à-dire à l'escompte et au recouvrement des effets de commerce. Si la Banque de France devait rester maîtresse de ses opérations, comme la Banque de Londres, il faudrait, comme pour cette dernière, imposer pour limite à sa circulation de billets un certain niveau d'encaisse.

Les opérations de la Banque de France et de la Banque de Londres étant différentes, leur conduite ne peut être la même.

Si les exigences de la matière escomptable dans le pays réclament de la Banque de France une circulation de 1,200 millions de billets, il faut qu'elle les livre, sans égard pour son encaisse. Mais si elle distrait un seul billet du service de la matière escomptable, il faut qu'elle soit astreinte à une loi d'encaisse, comme la Banque de Londres; et comme elle, alors, elle aura dans les rigueurs de sa charte une justification pour ses rigueurs d'escompte.

En résumé, la Banque de Londres est maîtresse de ses opérations, parce que sa circulation dépend de ses conditions d'encaisse. Au contraire, la Banque de France reste maîtresse de sa circulation, sans condition d'encaisse, parce qu'elle est tenue par la nature définie de ses opérations.

Il est arrivé deux fois depuis dix ans que la Banque de Londres a dû cesser ses opérations, parce qu'elle n'avait plus un encaisse suffisant pour les continuer. Il ne faut pas que pareille chose puisse jamais arriver en France; car cela aurait pour nous des conséquences bien

autrement désastreuses que pour l'Angleterre, laquelle a, en dehors de l'escompte, des moyens de crédit et des instruments de compensation que nous ne possédons pas.

Qu'on ne nous parle donc plus de la solidarité forcée qu'on prétend exister entre les deux établissements d'émission. Cette prétendue solidarité n'est qu'un leurre dont on rend notre commerce victime. Où les droits sont différents, les devoirs ne peuvent être les mêmes. Le premier devoir de la Banque de France, maîtresse de sa circulation, c'est de ne pas faire dépendre les conditions d'escompte de l'état de son encaisse.

Le jour où ses opérations seront rigoureusement bornées à l'escompte commercial et au recouvrement, c'est-à-dire lorsque sa circulation ne dépassera pas la somme de son portefeuille, ce jour-là nous en aurons fini avec l'épouvantail des crises métalliques.

Si la Banque de France n'avait en circulation que la quantité de billets nécessaire aux transactions du commerce, jamais on ne viendrait au remboursement en espèces que pour des appoints de solde, y eût-il 1,200 millions de billets en circulation; et les rentrées d'échéances feraient plus que compenser par leurs réparations métalliques les demandes d'appoint. Le commerce ne va jamais directement à la Banque pour le remboursement des billets qu'il reçoit par l'escompte, par l'excellente raison que personne ne refuse de les échanger contre du numéraire dans les transactions courantes; et si le public les échange si volontiers, c'est parce qu'ils sont une monnaie plus commode et plus appropriée à la circulation que le numéraire.

Ce qui vient en remboursement direct et en masse au réservoir métallique de la Banque de France, ce sont les 141 millions et demi de billets excédant la circulation nécessaire du commerce; et nous avons vu comment les banquiers attirent à eux cette circulation excédante, non représentée par des ressources commerciales réalisables aux échéances. Faites disparaître la cause, et vous aurez facilement raison de l'effet.

S'il n'y avait dans la circulation que les billets représentant la matière escomptée, jamais le commerce ne livrerait aux banquiers que la quantité de billets correspondante à ses propres engagements.

Je me demande comment les banquiers pourraient agir sur l'encaisse de la Banque, s'ils n'avaient pas à leur disposition les 141 millions et demi de billets qu'on a distraits de la circulation commerciale

pour leur service exclusif. Je cherche, et je ne trouve pas. Chose autrement étrange et bien caractéristique! Pendant que les banquiers vont échanger des billets contre du numéraire, le commerce, lui, va échanger du numéraire contre des billets; et la preuve, c'est qu'il alimente l'encaisse pendant que les banquiers l'épuisent. On dirait même, — et des faits récents l'attestent, — que le billet de banque n'est jamais plus en faveur auprès du public que lorsque le numéraire diminue, tant le commerce craint que la Banque de France, qui dispose du crédit, ne le laisse manquer de l'instrument nécessaire à ses transactions.

Il résulte de ce qui précède que la Banque de France pourrait toujours tenir l'escompte très-bas, sans crainte de voir s'épuiser sa réserve métallique, si elle ne faisait pas de la circulation à découvert en dehors de la matière escomptable. Les opérations de change, d'un pays à l'autre, basées sur les entreprises d'encaisse, deviendraient alors, sinon impossibles, du moins plus difficiles, puisqu'il faudrait, pour les effectuer, se servir de l'intermédiaire du commerce qui, possédant seul l'instrument avec lequel on draine les espèces métalliques, ne le livrerait que suivant ses propres convenances.

Comment l'Angleterre, où notre commerce est créditeur, aurait-elle pu s'alimenter de matières métalliques en France malgré le taux élevé de son escompte, si le commerce avait eu seul à sa disposition le billet de banque avec lequel on va puiser au réservoir des espèces? Pour atteindre à ce réservoir, l'Angleterre aurait dû, dans ce cas, nous offrir en échange et à un prix avili les produits dont notre commerce aurait eu besoin ou qu'il aurait trouvé avantage à prendre. L'Italie et l'Espagne, qui nous ont épuisés de numéraire cette année, sans compensation pour notre commerce, auraient été dans le même cas.

Au lieu de cela, l'Italie et l'Espagne, aussi bien que l'Angleterre, sans intéresser notre commerce au soulagement de leurs embarras, se sont directement adressées à nos banquiers, qui, avec les 141 millions et demi de billets de banques inutiles aux nécessités de compensation d'échéances de notre commerce intérieur, ont pu aller abusivement puiser à l'encaisse, en faisant de gros bénéfices de change dont nos transactions intérieures ont acquitté les frais par la hausse injustifiable de l'escompte. Si bien que cet excédant de 141 millions et demi de billets de banque a fourni la matière d'un crédit à découvert, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et qui restera

suspendu sur nos transactions, comme une pression d'atmosphère, jusqu'à ce qu'il soit liquidé.

C'est uniquement là ce qui nous vaut l'escompte à 7 et 8 p. 100, lequel rend impossible la masse moyenne des affaires, et provoque tant de suspensions de payement et tant de fermetures de boutiques et d'ateliers.

IV

Pour peu qu'on cherche à se rendre compte des choses, on se convaincra que cette vicieuse distribution de crédit a été la conséquence, pour ainsi dire, inévitable, d'un mauvais emploi de notre capital. Nous avons créé trop de valeurs improductives, et nous y avons épuisé nos fonds disponibles aussi bien que nos fonds de roulement. Cela même n'a pas suffi; nous y avons appliqué une partie de notre circulation. Voilà pourquoi le crédit est devenu aussi cher que l'argent, si même les conditions de l'escompte ne dépassent pas en exigences les conditions du prêt.

Nous avons fait comme l'ouvrier qui, comptant sur son salaire du lendemain, gaspille son salaire du jour, et s'habitue à vivre sur un découvert dont le flot montant lui rend l'épargne inaccessible, et le noie au premier chômage.

Par bonheur, le commerce en France n'a pas exagéré ses risques; il a été plein de modération et de prudence; et l'on peut même dire en toute vérité que jamais plus de sagesse n'a été récompensée par plus d'épreuves. Il y a résisté; il y résiste. Nous avons donc là une bonne base de réparation.

Il est possible de ramener progressivement l'escompte à 4 p. 100 et de l'y maintenir, à moins de circonstances exceptionnelles provoquées par les excès du négoce. On n'a pas besoin pour cela de rien changer aux statuts de la Banque de France; il suffit de les faire observer rigoureusement. Que ce soit désormais le portefeuille commercial qui serve de limite à la circulation; et, par suite, que l'administration de la Banque passe des mains des banquiers aux mains des négociants, comme cela a lieu, du reste, pour la Banque de Londres, quoique moins exclusivement commerciale que la Banque de France. C'est tout ce qu'il faut; et il n'y a pas à demander autre chose.



Avec l'escompte à 4 p. 100, les intermédiaires pourront se contenter d'un prélèvement de 10 p. 100 sur la consommation. L'usure de l'escompte les oblige aujourd'hui à prélever 30 p. 100, ce qui est trop onéreux pour le consommateur, et laisse par cela même le producteur exposé à des méventes qui le ruinent, avec le prix excessif des loyers et des frais d'administration.

Ce soulagement, apporté dans les rapports de la production et de la consommation, ne suffira pas, si l'on ne donne en même temps à l'épargne les moyens de se consolider, à mesure qu'elle se produit.

On n'a pu donner aux capitaux le mouvement désordonné que nous avons vu, sans développer extraordinairement les facultés du travail. Nous avons aujourd'hui plus de quatre millions d'ouvriers ne vivant que de leur salaire. En supposant qu'ils ne gagnent que 600 francs en moyenne, — ce qui est bien peu avec les exigences actuelles de la vie, — le budget du salaire serait de 2 milliards 400 millions.

D'où veut-on que naisse l'épargne, si elle ne sort de ce fonds primordial du salaire? Or, le salaire se gaspille aujourd'hui sans compter, parce qu'il ne trouve aucun réservoir pour recueillir les économies qu'il pourrait faire.

Comment se fait-il que les sociétés ouvrières de production, de consommation et de crédit, ce qu'on nomme les associations coopératives, soient si répandues en Angleterre et en Allemagne, et qu'elles le soient si peu en France, où pourtant l'esprit démocratique qui nous anime devrait bien plus impérieusement nous pousser vers l'association, qui est sa formule? C'est que la loi française n'a pas prévu les besoins nouveaux qui se manifestent, et que, ne pouvant les satisfaire, elle aime mieux les ignorer. Elle n'a laissé à l'association coopérative qu'un seul refuge où elle puisse élaborer l'épargne sans autorisation préalable : c'est ce petit coin de la loi qui abrite la *société civile* formée dans un but particulier. Mais dans la société civile particulière, chacun des associés est indéfiniment responsable, au contraire de la société commerciale, où aucun des commanditaires n'est tenu au delà de sa mise. Le mode de société civile ne convient donc pas à tous les genres d'associations coopératives. C'est à peine si les sociétés de consommation pourront s'en accommoder, et encore à la condition de ne pas opérer avec des tiers, et de ne transiger qu'en comptant, et pour leur propre compte, entre leurs associés exclusivement. Mais il suffit que les sociétés de consommation trouvent cette

petite brèche dans la loi pour qu'elles doivent se hâter d'y pénétrer, en attendant que notre législation commerciale cède sur d'autres points. Ce n'est pas, d'ailleurs, dans un milieu social où l'épargne n'a pu encore sortir du salaire, qu'on peut procéder à l'édification démocratique par des associations coopératives de crédit et de production, lesquelles supposent des épargnes déjà faites par le salaire. Il vaut donc mieux, sous tous les rapports, procéder par des sociétés de consommation, où les économies se feront par les meilleures conditions d'achat et de vente que les associés trouveront à s'approvisionner en commun.

C'est là, avec la modération de l'escompte, le seul moyen de réparation que nous puissions appeler à l'aide de notre fortune publique ébranlée.

Provoquer l'épargne, et ajouter au crédit de ceux qui produisent la part qu'on retranchera à ceux qui dépensent : tel est le double problème économique à résoudre. Le sphynx est sur la route de Thèbes : qui lui répondra?

Fr. Ducuing.

DE LA CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS

VINGTIÈME LEÇON

DES ATTRIBUTIONS DU CONGRÈS.

MESSIEURS,

Nous étudierons aujourd'hui les pouvoirs dont le Congrès est investi, suivant l'expression anglaise, c'est-à-dire les pouvoirs délégués au Congrès. Ce caractère de pouvoirs délégués est quelque chose d'étrange pour nous autres Français qui considérons toujours le pouvoir législatif comme représentant la nation, et par conséquent réunissant dans son sein tous les droits.

Le parlement en Angleterre est considéré de même façon; il se compose du roi, de la Chambre des lords et de la Chambre des communes. Mais une fois ces trois pouvoirs d'accord, et le pouvoir législatif n'ayant qu'une volonté, le parlement peut tout faire, excepté la seule chose qui semble impossible aux Anglais, faire d'une femme un homme et d'un homme une femme.

Cela ne veut pas dire qu'en Angleterre le parlement exerce un pouvoir absolu. Il est tenu, comme le Sénat romain, par le respect des précédents. C'est une force que nous ne connaissons pas depuis cent ans. Nous vivons sous l'empire de la Révolution, et nous avons vu changer tant de gouvernements que nous n'avons aucun respect pour le passé. Nos pères n'avaient pas cet esprit et nous voyons que jusqu'au quinzième siècle, on fait jurer aux princes et aux rois le respect des vieilles coutumes. Jusqu'à la révolution française, on voit le Parlement alléguer les lois fondamentales de la monarchie française, lois mal définies, mais que nos rois eux-mêmes se reconnaissaient

dans *l'heureuse impuissance* de violer. La royauté est absolue en fait, elle ne l'est pas en droit.

Il en est de même en Angleterre. Le parlement peut faire beaucoup de choses, mais il semblerait énorme qu'il agît contre ce qui a été fait par les ancêtres en faveur de la liberté. Cette barrière existait à Rome, et presque dans le même sens. L'expression *mores majorum* ne veut pas dire autre chose que les précédents. Jusqu'au moment où la démocratie fut triomphante dans la république romaine, le Sénat, les tribuns ne pouvaient rien faire contre les précédents. L'empire seul fut au-dessus des lois, et cela par une idée qui répond aux nôtres. L'empereur, représentant du peuple, se proclamait absolu comme la nation même dont il absorbait en lui tous les droits.

En Angleterre, les précédents sont tout-puissants. Il y a en outre l'opinion qui maintient le parlement dans le respect de la nation; par conséquent, s'il y a là une omnipotence législative, elle n'existe qu'à l'état théorique. Cette omnipotence existe en France, et malheureusement à l'état de fait, elle y a existé dès les premiers jours de 1789, d'autant plus qu'on était en pleine révolution, et que l'Assemblée constituante croyait franchemement représenter la volonté du peuple français.

On fut cependant un peu effrayé de cette toute-puissance, et l'Assemblée constituante elle-même pensa qu'il fallait lier des successeurs, qui n'acceptent jamais l'héritage que sous bénéfice d'inventaire; on fit donc ces déclarations des droits qui sont restées célèbres. Nous les respectons ; quand je dis nous les respectons, nous les vénérons, nous ne les discutons pas. On eut donc les principes de 89, qui sont des vérités excellentes, l'énumération de toutes les libertés que la France a aimées et qu'elle aime encore. On décida que devant ces principes le pouvoir législatif devait s'arrêter, que c'étaient des droits supérieurs et inviolables. Malheureusement ces droits sont toujours restés comme une lettre morte en tête de toutes nos constitutions, si bien qu'on s'est demandé s'il ne valait pas mieux supprimer le magnifique frontispice qui annonce dans le temple un Dieu qu'on n'y trouve jamais.

Il n'en était pas de même en Amérique.

Les Américains étaient habitués à ces précédents qui garantissent certaines libertés. Seulement tandis que l'Angleterre se reposait sur ses traditions, les Américains inscrivirent ces droits dans leur constitution, et les mirent sous la garde du pouvoir judiciaire; c'est ce que nous verrons dans la prochaine leçon, quand nous parlerons de la puissance judiciaire.

Ce qui contribua surtout à cette jalousie de la constitution améri-

caine, ce qui fit qu'on ne donna au Congrès que des pouvoirs limités, ce fut la division par États. Les États tenaient fort à leurs droits, il leur sembla naturel de ne déléguer que certains pouvoirs. On vit donc pour la première fois je crois, dans l'histoire, ce phénomène d'un pouvoir législatif qui représente le pays quand on le considère au point de vue de la direction suprême, des mesures générales de gouvernement, mais qui n'est point le pays lui-même et qui ne peut pas tout. C'est là une des grandes découvertes que nous devons à l'Amérique, découverte que jusqu'à présent la science politique a laissée de côté, et qui me semble une des vérités politiques les plus importantes qu'on ait trouvées de nos jours, et celle qui doit avoir le plus d'influence sur l'avenir. Au gouvernement comme au corps législatif, il n'appartient que d'exercer des pouvoirs délégués.

En France, nous proclamons très-haut la souveraineté du peuple, nous l'exerçons une fois tous les six ans dans les comices électoraux; mais le lendemain cette souveraineté passe dans d'autres mains qui peuvent faire toute autre chose que ce que veulent les mandants. En Amérique, jamais cette souveraineté ne disparaît; le peuple la conserve toujours entre ses mains; seulement on a délégué au Congrès certains pouvoirs de législation strictement définis et que le Congrès exerce au nom de la nation. Il y a donc deux corps vivants : d'une part le Congrès, de l'autre la nation, le mandataire et le mandant. Voilà ce qui donne un grand intérêt à l'étude de la constitution américaine. Elle nous apprend quels sont les pouvoirs qu'un peuple ne peut exercer lui-même, et quels sont ceux qu'il doit conserver dans ses mains.

Le premier des pouvoirs qu'un peuple ne peut exercer lui-même est le pouvoir financier.

« Le Congrès, est-il dit dans la constitution, aura le pouvoir d'établir et de lever des impôts et des droits ou *excises*, afin de payer les dettes et de pouvoir à la défense commune et au bien-être général des États-Unis; mais tout impôt indirect devra être uniforme dans tous les États-Unis. — Le Congrès aura le droit d'emprunter de l'argent sur le crédit des États-Unis. »

Ce pouvoir n'est pas absolu : on autorise le Congrès à emprunter de l'argent ou à établir des impôts; mais le Congrès n'a le droit de mettre des impôts que pour payer les dettes, pour pourvoir à la défense commune ou au bien-être général. Ainsi il serait impossible que le Congrès, si demain il devait faire quelque dépense considérable en faveur d'une ville des États-Unis, pût mettre des impôts sur la nation tout entière. La même question s'est présentée pour les routes : le Congrès a le droit d'ouvrir des routes pour les postes;

mais peut-il lui être permis d'ouvrir des routes pour faciliter des communications d'un État à un autre? Ç'a été une lutte constante entre les Chambres qui voulaient ouvrir ces routes, routes importantes allant de l'Ohio au Mississipi, et les présidents comme Jackson qui ont toujours déclaré que ce n'était pas là une dépense d'intérêt général. Entrer dans cette voie dangereuse des améliorations particulières, c'était dépouiller les États particuliers de leur souveraineté. Et de même on a longtemps discuté pour savoir si le Congrès pouvait voter un tarif qui favorisât l'industrie de certains États; il ne lui est pas permis, disait-on, d'établir des droits qui sont des douanes protectrices plutôt qu'une façon de recevoir de l'argent. Les Américains ont fâcheusement penché du côté du système protecteur, et c'est là un des ferments de discorde qui figurent dans la guerre actuelle. On a voulu mettre des impôts qui n'étaient pas faits en vue du bien-être général, mais pour la protection des manufactures, et je crois que dans l'esprit de la constitution, ceux qui ne voulaient pas qu'on mît des droits protecteurs avaient raison. Il n'y a que trois points sur lesquels on ne peut hésiter : *payer les dettes, pourvoir à la défense commune et au bien-être général.*

Quels sont les impôts qu'on peut établir? La constitution le dit : taxes ou impôts directs, droits ou impôts indirects.

L'impôt direct doit être proportionné à la population électorale. Si l'impôt est indirect, il faut qu'il soit uniforme dans tous les États-Unis. Il n'est pas permis d'imposer dans un État une taxe qui n'existe pas dans un autre. Ainsi, par exemple, si le Congrès établissait un impôt sur les voitures, il ne lui serait pas permis de décider qu'en tel État plus riche ou plus pauvre on payerait suivant tel ou tel tarif; il y faut l'égalité absolue. On a voulu éviter les jalousies d'État à État.

Voilà les deux sortes d'impôts que le Congrès a le droit d'établir, et vous savez que ces deux sortes comprennent tout ce que l'imagination des hommes peut inventer en fait d'impôts. On n'a pas encore trouvé d'impôts intermédiaires entre les impôts directs et les impôts indirects. Mais si le Congrès n'est en rien gêné dans son choix, il ne peut cependant établir l'impôt que pour fournir à une dépense fédérale; son droit n'est point absolu.

Par suite du même principe d'égalité, il est interdit au Congrès de mettre des droits sur l'exportation d'un État dans l'autre, de privilégier un port aux dépens d'un autre, de forcer les vaisseaux d'un État à toucher ou à payer des droits dans le port d'un autre État. Ce sont de mauvaises habitudes de l'ancienne économie politique que la constitution a sagement condamnées.

Il ne suffisait pas de donner des droits au Congrès, il fallait empêcher que les États ne réservassent leurs anciens droits de souveraineté. Un article de la constitution décide donc que, sans le consentement du Congrès, les États ne pourront établir aucune taxe ni à l'importation ni à l'exportation, et que si les États perçoivent des droits pour l'inspection, ils seront forcés de les verser dans le trésor des États-Unis. Cette question de l'inspection est très-intéressante. C'est une institution excellente qui existe aux États-Unis et qui devrait exister chez nous. Dès le moment où les États-Unis commencèrent à exporter, on comprit que l'intérêt du commerce était de pouvoir livrer à l'exportation des marchandises qui seraient pour ainsi dire valeur de monnaie. Ainsi, par exemple, si je suis bien sûr que j'achèterai telle qualité de farine, et que le baril de farine en contiendra telle quantité, si l'État peut m'assurer qu'il en est ainsi, je puis acheter les yeux fermés tous les barils de tel ou tel pays. L'Amérique a donc établi une inspection qui vérifie chaque baril de farine, sous le rapport de la qualité et de la quantité, et y appose son chiffre, de telle façon que ces barils peuvent courir le monde tout entier. La valeur est certaine, et nul ne craint d'être trompé.

Vous voyez combien ce système établi en France serait avantageux. Autrefois Bordeaux faisait le commerce de farine avec les Antilles. Ce commerce est aujourd'hui tombé, et la faute en a été, dit-on, à la mauvaise foi des expéditeurs. Aujourd'hui on falsifie les vins avec la même impunité. Le commerce des vins est donc quelque chose d'aléatoire. S'il y avait une inspection et une marque, ce serait un commerce aussi sûr que celui des lingots d'or et d'argent. Cette garantie de l'inspection a été une grande cause de prospérité pour le commerce des États-Unis. Seulement la constitution n'a pas voulu que les États pussent se servir de l'inspection pour établir des droits d'exportation et d'importation, et s'il y a doute c'est la justice qui décide.

L'État de Maryland, en 1821, mit un droit, une patente sur tout importeur ou marchand en gros d'articles importés. Il en fut référé à la cour fédérale, qui déclara que c'était établir indirectement un droit sur l'importation et l'exportation, et la loi fut annulée. Dans l'État de l'Ohio, au contraire, on avait mis un impôt sur les marchands, impôt proportionnel au capital; les imposés prétendaient que c'était une façon indirecte de gêner l'importation et l'exportation. La cour fédérale déclara que cet impôt était parfaitement régulier, car chaque État a le droit de mettre des impôts sur ses sujets comme il l'entend. Ce que l'État n'a pas le droit de faire, c'est de mettre des taxes particulières qui gênent l'importation et l'expor-

tation. Ce sont là des questions importantes, car vous verrez que la plupart du temps la grosse question aux États-Unis, c'est de savoir si le Congrès ne sort pas de son rôle.

Une dernière disposition est empruntée des Anglais et a pris en Amérique un caractère tout différent, c'est une disposition qui décide que tout bill de revenu doit prendre origine dans la Chambre des représentants. En Angleterre cet usage est d'ancienne date. Dès l'année 1678, les Communes d'Angleterre déclarèrent qu'à elles seules appartenait le droit de disposer de l'argent du peuple anglais, de régler l'impôt, et que la Chambre des lords ne pouvait y toucher. On ne reconnut pas à la Chambre des lords le droit d'amender les bills de revenu, et, dernièrement encore, une discussion assez vive a eu lieu en Angleterre à ce sujet.

La raison en est simple ; c'est que les Communes seules, c'est-à-dire le peuple paye l'impôt, et que la Chambre des lords, n'étant pas déléguée des Communes, ne peut voter pour elles. Les mêmes raisons n'existent pas aux États-Unis ; les sénateurs sont aussi bien les délégués du peuple que les représentants ; aussi la Constitution reconnaît-elle aux sénateurs le droit d'amender tout bill de dépense, mais elle a voulu que les bills de dépenses soient présentés pour la première fois devant les représentants, par la raison qu'ils représentent le nombre, tandis qu'au contraire le Sénat, par sa composition, n'offre pas les mêmes garanties ; car il pourrait très-bien arriver que la majorité des membres du Sénat ne représentât guère plus du tiers de la nation. Voilà comment une disposition appartenant aux Anglais a pris en Amérique une physionomie toute différente ; ce qui a un caractère communal et féodal en Angleterre n'a qu'un caractère de bon ordre dans la constitution des États-Unis.

Cette question des impôts avait rarement agité les États-Unis avant ces derniers temps. Les douanes donnaient tellement d'argent, que les impôts directs avaient à peu près disparu. En 1836, ils ne figurent même plus sur les états de revenu. De 1833 à 1859, on avait vendu pour 682 millions de terres publiques. Aussi en 1861 l'Amérique pouvait-elle montrer au monde sa prospérité et une dette publique qui ne s'élevait qu'à 305 millions de francs. C'était une de ces fortunes qui, dans les idées des Grecs, irritent les dieux. La fatalité s'est cruellement vengée. Aujourd'hui nous sommes loin de cette dette de 300 millions. Je crois que de longtemps on ne la reverra. Tout est changé ; le budget des dépenses, qui, en 1861, était de 427 millions, s'est élevé, en 1863, au chiffre de 4 milliards 480 millions, et encore je ne parle pas des budgets rectificatifs, qui, en général, augmentent les dépenses et diminuent les recettes. Quant à la dette, elle était montée en 1863

à 6 milliards. Voilà ce que coûte la réparation d'une vieille injustice.

Il a fallu chercher des moyens pour subvenir à des dépenses aussi énormes. On a émis du papier d'abord, et on en a émis encore. C'est là une de ces nécessités qui sont effrayantes pour l'avenir. On a essayé de se faire des ressources pour payer le revenu de cette dette, et on a mis pour 180 millions d'impôts l'année dernière. Ces 180 millions d'impôts, qui certainement ne sont pas suffisants, et dont une grande partie est payée par les gens les plus ennemis de l'esclavage (40 millions sont payés par la Nouvelle-Angleterre, 78 millions par le New-Jersey, New-York, la Pensylvanie), embrassent toute la variété de taxes qu'on a pu imaginer. Quand on a voulu répartir l'impôt de façon à le rendre le moins lourd possible, on a trouvé tout ce que notre fiscalité a pu inventer; on n'a plus eu à hésiter sur les impôts directs et indirects. Tout cela se rencontre aujourd'hui en Amérique. On y est également chargé des uns et des autres; c'est là, je le répète, une des conséquences de la guerre civile. Avec cette lutte insensée est disparue cette prospérité qui faisait l'étonnement et la joie du monde, et qui était le résultat du bon esprit d'un peuple qui savait vivre sans querelles intérieures et sans armées permanentes.

Après le pouvoir financier vient le pouvoir commercial. Le pouvoir commercial, il faut le prendre dans le sens le plus large. Les Américains ont eu le bon esprit de ne jamais se mêler aux querelles du dehors, par conséquent ils comprennent la diplomatie dans son sens excellent, pacifique. Le droit de faire des traités de commerce, des traités de tarifs, etc., tout cela fait partie du pouvoir commercial appartenant au Congrès. On se rappelle que c'est pour centraliser cette autorité commerciale que fut faite la Constitution, et que le dernier État qui résista fut New-York, qui voulait profiter de l'avantage de sa situation. Le Congrès a donc le droit de régler le commerce à l'intérieur, d'État à État, et, au dehors, le droit de faire les traités de commerce. Mais, aux termes de la constitution le président et le Sénat font seuls les traités. On peut donc faire un traité de commerce avec l'étranger sans consulter la Chambre des représentants. Ce serait là un danger, si le Sénat pouvait avoir un autre intérêt que le pays; mais il est difficile de le supposer.

A l'intérieur, c'est aussi le Congrès qui est chargé de faire les règlements entre États, et il a le droit de régler le commerce pour empêcher que chacun des États ne se fasse de petits monopoles, de petits priviléges, et sur ce point il y a un exemple très-intéressant et très-curieux, c'est l'exemple de Fulton. Vous savez que Fulton a la réputation d'avoir inventé le bateau à vapeur. Ce n'est pas lui cependant qui l'a inventé, mais c'est lui qui a eu le grand mérite de faire mar-

cher le premier bateau. Dès l'année 1789, un inventeur plus ancien, Fitch, avait obtenu de la législation du Massachussets un privilége pour faire marcher sur l'Hudson un bateau à vapeur qui ne marcha jamais. Dix-huit ans plus tard, en 1807, Fulton et Robert Livingston demandèrent un privilége pour établir un bateau qui devait faire cinq milles à l'heure, c'est-à-dire pas tout à fait deux lieues; ce qui semblait magnifique. Ce premier bateau avait une force de vingt chevaux. Ils obtinrent un privilége pour établir ce bateau, qui devait aller de New-York à Albany. Ils s'en servirent pendant quelques années; mais on attaqua ce privilége; car, disait-on, le droit de se servir des eaux d'un État appartient à tous les citoyens des États-Unis. On ne peut empêcher un citoyen quelconque de venir avec son bateau naviguer dans l'État de New-York, qu'il vienne de la Caroline ou d'ailleurs. L'affaire fut portée devant la Cour fédérale et fut décidée contre Fulton. C'était un des cas prévus par la Constitution. On ne pouvait créer un monopole sur les eaux intérieures des États de la Confédération.

A ce pouvoir commercial s'ajoute naturellement le pouvoir de battre monnaie, d'en régler la valeur, ainsi que celle des monnaies étrangères et d'établir l'étalon des poids et mesures.

Frapper monnaie a toujours été un privilége de la souveraineté, et il est d'une importance extrême que dans un grand État il y ait une monnaie unique. C'est à Philadelphie que la monnaie de l'Union est frappée depuis longtemps, mais il y a des succursales, notamment à San-Francisco.

C'est là le privilége du Congrès, dont il a usé pour avoir une monnaie à lui, une monnaie d'or et d'argent. Quant à régler la valeur des monnaies étrangères, le Congrès l'a fait plusieurs fois. Nous n'usons pas de ce droit, en France, nous ne reconnaissons que la monnaie française, et nous abandonnons au hasard ce qui tient aux monnaies étrangères. Il est cependant fâcheux pour les Anglais qui viennent en France que leurs guinées aient la valeur que veulent bien leur donner les maîtres d'hôtel. Dans un pays qui fait de grandes affaires, comme les États-Unis, on admet les monnaies étrangères, surtout les monnaies d'or. On fait un tarif, on les reçoit dans toutes les caisses, c'est un très-grand avantage. Aujourd'hui nous recevons chez nous les étrangers avec un très-grand plaisir; nous recevons volontiers leurs marchandises; mais il y a une marchandise que nous avons grand intérêt à recevoir : c'est l'argent, pourquoi donc ne pas lui faciliter l'entrée du pays?

Quant aux mesures, le Congrès qui a le droit d'établir l'unité de mesure ne l'a jamais fait.

La contre-partie de cet article défend aux États particuliers de frapper monnaie. En effet, ce serait leur reconnaître la souveraineté. Il leur est également interdit d'émettre des billets de crédit, c'est un avantage que l'État fédéral se réserve, et cela était très-naturel en 1787, car on sortait de la banqueroute. On avait émis pendant la guerre pour 1,750 millions d'assignats, qui eurent la valeur qu'eurent nos assignats dans la première révolution. C'était beaucoup qu'une dette de 1,750 millions pour un pays qui avait moins de 3 millions d'habitants, et on ne voulut pas retomber dans le même abîme. On décida donc que les États particuliers ne pourraient pas faire de papier-monnaie, et que l'or et l'argent seraient le seul mode de payement. On ajouta, comme on le fait souvent le lendemain du jour où on a été échaudé par les assignats, que, nonobstant toute clause contraire, on ne pourrait payer qu'en or et en argent; clause bien inutile, car du moment où on établit des assignats, on déclare que, nonobstant toute clause contraire, on pourra payer en papier.

La constitution établit également que jamais les États ne pourront altérer les obligations résultant d'un contrat. On n'a pas voulu qu'un État particulier pût affaiblir les conditions d'un contrat, en déclarant, par exemple, que les citoyens de l'État pourront abandonner 20 pour cent à leurs créanciers ou ne payer qu'au bout d'un an. C'est aux particuliers à faire librement leurs affaires. En ce point les corporations sont considérées comme des particuliers. Il y a un exemple célèbre, celui du collége de Dartmouth, dans le New-Hampshire : l'État nomma des administrateurs chargés de modifier l'ancienne charte; l'ancienne administration lui intenta un procès et le gagna. Le pouvoir fédéral déclara qu'un État particulier ne pouvait changer un contrat.

Il y a encore certains droits qui se rattachent au pouvoir commercial; c'est, par exemple, la poste. Aux États-Unis, la poste est fédérale, c'est le gouvernement qui règle ce qui la concerne. La poste, aux États-Unis, avait des dimensions assez restreintes au dernier siècle : les routes étaient rares, tout le monde voyageait à cheval. Les postes avaient été établies par les Anglais, mais jusqu'en 1753, elles ne rapportèrent rien. En 1753 les Anglais mirent la main sur un de ces hommes qui ont l'art de faire sortir l'argent de terre; on promit à Franklin, s'il pouvait faire rapporter de l'argent à la poste, que les 600 premières livres sterling qui seraient gagnées seraient pour lui. Franklin s'occupa de cette affaire, comme il le faisait toujours, sans se tromper jamais, et au bout de quelques années, en 1774, la poste rapportait à l'Angleterre 75,000 francs de bénéfice net.

A cette époque, les Anglais qui étaient furieux contre Franklin,

crurent le punir en le destituant, et depuis ce jour la spéculation fut si mauvaise qu'elle ne produisit plus une obole.

En 1775 Franklin fut remis à la tête des postes américaines, et depuis lors elles sont devenues la seule grande administration fédérale qui existe aux États-Unis.

Il y avait aux États-Unis, en 1863, 29,017 bureaux de poste, ayant tous un maître de poste, sur lesquels 550 étaient nommés par le président, et 28,497 par le *post-master-general*. Ces 550 maîtres de poste nommés par le président, représentent de beaucoup la très-grande majorité des fonctionnaires que nomme le pouvoir exécutif; mais il faut le dire, depuis longues années, on se plaint qu'il y a toujours un certain nombre d'individus qui manient la matière électorale pour obtenir à chaque nouvelle présidence ce brevet de maître de poste, qui donne une grande influence dans le pays.

On ne voit pas, en effet, la nécessité que les maîtres de poste changent à chaque nomination de président; et c'est toujours un grand inconvénient que chaque président ait ainsi un certain nombre de créatures attachées à sa fortune; mais sauf ce défaut de la poste américaine, il faut bien dire que les Anglais et les Américains ont mieux compris le rôle de la poste que nous qui l'avons inventée, car la poste date du roi Louis XI.

Ce que nous avons toujours vu dans la poste, c'est l'intérêt fiscal. Ce que les Anglais y voient surtout, c'est la distribution des lettres, des journaux, des paquets. Pour eux, transporter des lettres, c'est la chose essentielle; car c'est faciliter les communications et multiplier les affaires. Le bénéfice de la poste n'est pas dans le produit des lettres; mais dans le nombre des affaires que les lettres pourront produire. Ce dont on se préoccupe, en Angleterre, c'est de savoir comment on pourra réduire les taxes et faciliter les moyens de communications. Ce sont les Anglais qui ont trouvé la poste à bon marché, et chaque année, nous voyons qu'on diminue les droits, de façon à multiplier les lettres autant qu'on le peut. En Amérique, un journal circule sept fois par semaine, pour une dépense de 7 francs par an. Aujourd'hui on paye pour le même service 18 francs par an à la poste française; ajoutez à cela que le gouvernement français prélève 18 francs de droit de timbre. Entre un journal français et un journal américain qui se payent 50 francs, il y a une différence de 29 francs de droits. C'est aux Américains aussi que sera due l'initiative d'un grand progrès qui se prépare. Vous savez que l'année dernière, au milieu de la guerre civile, les Américains ont réuni à Paris une conférence postale où sont venus les délégués de toute l'Europe. On y a proposé une réforme considérable, c'est d'adopter pour le monde entier, l'unité

de poids, et ce serait l'unité française qu'on prendrait pour tous les services postaux. De plus, on a proposé une réforme générale, qui certainement se fera, c'est de ne considérer jamais, dans un service postal, que les points de départ et d'arrivée. J'envoie une lettre à Constantinople; par terre, cette lettre traverse la France, la Confédération germanique, l'Autriche, les Principautés danubiennes, la Turquie, avant d'arriver à destination. Elle aura à payer un droit postal dans chacun de ces États. Les Américains disent : « Ce n'est pas juste. » Qu'a fait la Confédération germanique, quand elle a transporté un paquet de lettres? elle a transporté un paquet : qu'elle prenne un droit commercial sur ce paquet, c'est fort bien; mais de quel droit taxer fiscalement une lettre qui ne lui appartient pas? Il n'y a en réalité que deux États qui exercent un droit régalien sur les lettres, celui qui expédie et celui qui reçoit; pour tous les autres c'est un paquet. On arrive à ce résultat, qu'une lettre pour traverser divers pays, n'aurait à payer qu'un droit de taxe insignifiant; on écrirait en Chine pour huit sous. Les Américains ont dit : « Vous chargez votre lettre sur un paquebot qui va à New-York, nous qui avons le plus grand continent, nous la transportons à San-Francisco pour rien, sauf les frais généraux de transport. » Vous voyez que c'est une découverte qui figurera dans l'histoire, comme la découverte de la poste à 4 sous. C'est là, je le répète, une chose qui peut montrer combien dans tous les pays saxons la poste n'est pas considérée comme un produit fiscal. Ainsi aux États-Unis la poste ne produit pas de bénéfices.

Une autre attribution du Congrès, c'est la protection de l'industrie et de la propriété littéraire, les brevets d'invention et les droits d'auteur.

C'est à Washington qu'on a établi un bureau où chacun dépose son projet. Là, moyennant 50 francs, on vous donne une patente bonne pendant quatorze ans, et que vous pouvez renouveler pendant sept ans. L'Amérique est le pays des bateaux à vapeur, des télégraphes électriques, de la machine à imprimer. On y fait plus d'inventions que partout ailleurs, et tous les ans on prend cinq ou six mille brevets. Le bureau de Washington, où sont déposées toutes ces inventions, est une des choses les plus curieuses qui existent au monde.

Quant aux droits d'auteur, l'Amérique a admis la durée anglaise. C'est vingt-huit ans, et si à la fin de ces vingt-huit ans l'auteur, sa veuve ou ses enfants vivent encore, c'est quarante-deux ans. La seule formalité à remplir est qu'on fasse un dépôt dans la cour du district et à Washington. D'ordinaire on porte la déclaration de ce dépôt sur

le verso du titre. Vous n'ouvrirez jamais un livre américain sans la trouver.

Ceci ressemble à la loi française; seulement les Américains sont restés bien en arrière de nous sur un point plus intéressant. La loi américaine ne connaît que le citoyen américain; il en résulte que, en Amérique, on contrefait les livres publiés à l'étranger. Cela est une souveraine injustice. C'est une grande erreur que de dire que la littérature n'existe pas en Amérique, il y a au contraire une littérature très-vivante, très-active, nous en savons quelque chose, car nous connaissons tous la *Case de l'Oncle Tom* et les romans de Cooper. Mais le droit de propriété littéraire n'existe que pour les nationaux. Il y a donc un progrès à établir, car il n'est pas naturel que tel homme procure à un peuple des jouissances, et ne tire aucun profit de son travail. Il est souverainement injuste que tous les livres qui font le plaisir des Anglais, aillent faire le plaisir des Américains, et que chaque fois que ceux-ci ouvrent un de ces livres, ils puissent se dire: Je lis cet ouvrage, mais on en a volé l'auteur. C'est là un abus qu'il faudrait faire disparaître.

Je viens à un pouvoir d'une toute autre nature, au pouvoir de faire la guerre. Le pouvoir de faire la guerre est le pouvoir politique par excellence, et en même temps ce qu'il y a de plus dangereux pour un peuple, car si ce pouvoir appartient au prince seul, dans nos temps modernes, surtout, où on vit d'industrie, de spéculation, on peut se trouver ruiné du jour au lendemain. En Angleterre on a conservé le vieil usage féodal. C'est le roi seul qui peut déclarer la guerre, mais comme il ne peut agir que par des ministres responsables, qui savent très-bien qu'ils joueraient leur tête en engageant le pays dans une guerre qui ne serait pas populaire, il n'y a pas de danger à craindre. D'ailleurs on ne fait pas la guerre sans argent et sans soldats, et c'est le Parlement qui vote l'impôt et le chiffre de l'armée.

En Amérique, où le pouvoir exécutif est subordonné, c'est au Congrès qu'appartient le droit de déclarer la guerre, mais en même temps on a laissé le droit de faire la paix au président et au Sénat. Pour ce qui est un danger, on a laissé le pouvoir aux représentants, pour ce qui peut être un avantage, on a laissé le pouvoir au président et au Sénat. — « Je suis vieux, disait Franklin, mais je n'ai jamais vu de bonne guerre ni de mauvaise paix. »

Ce n'est pas seulement du président que la loi se défie, c'est aussi des États particuliers; car la souveraineté ne se partage pas. La constitution décide « qu'aucun État ne peut, sans l'aveu du Congrès, entretenir des troupes régulières ou des vaisseaux de guerre en temps de

paix, ni s'allier avec d'autres États ou une puissance étrangère, ni s'engager en guerre, à moins qu'il ne soit envahi, ou qu'il n'y ait un de ces dangers imminents qui ne souffrent aucun délai.

Cette dernière exception porte avec elle sa justification. Un État envahi ne peut attendre qu'il lui vienne de Washington l'ordre de se défendre. Cet ordre pourrait arriver à temps aujourd'hui avec la télégraphie électrique, mais à l'époque où la constitution a été faite il n'en était pas de même et d'ailleurs en tout temps c'est une maxime constante que *nécessité n'a point de loi*.

Le droit de faire la guerre implique nécessairement le droit de lever des soldats, d'avoir une marine. Ce droit, aujourd'hui formellement reconnu au Congrès, est ce qu'il y a eu de plus contesté pendant la révolution américaine. Les États avaient une répugnance extrême contre les armées permanentes, et il faut le dire, cette répugnance est le fond de l'esprit anglo-saxon. Les armées permanentes, c'est un danger pour la liberté. Pour les Anglais, au contraire, la marine est la protection de l'indépendance, et ils y attachent l'idée que nous attachons, nous, à l'armée. C'est ce qui explique comment, en Angleterre, la marine est plus populaire que l'armée. Le même esprit règne en Amérique. La constitution, cependant, a compris qu'il fallait une armée pour la défense de l'Union, et elle a admis que le Congrès pouvait lever des troupes, non par conscription, mais par enrôlement volontaire, et que ces troupes seront dans les mains du Congrès. Il n'y a pas de chiffre fixé, on n'a pas pensé qu'un Congrès pût se trouver en désaccord avec le pays. D'ailleurs le Congrès ne dure que deux ans, et la constitution décide qu'on ne pourra voter les fonds de l'armée que pour deux ans. Un Congrès n'en peut jamais engager un autre.

Les Anglais ont poussé encore plus loin l'horreur des armées permanentes; le *Mutiny-Act* est voté chaque année. L'armée est annuelle. Si un roi pouvait lever une armée contre le Parlement, à la fin de l'année son armée se débanderait sans qu'on pût trouver de juges qui condamnassent les soldats pour s'être révoltés contre leurs officiers.

Quant aux Américains, jusqu'en 1861 leur armée permanente était une heureuse fiction. En 1861, il y avait, je crois, seize mille hommes de troupes dans un pays de trente-un millions d'habitants et ces seize mille hommes étaient répartis dans quarante ou cinquante postes-frontières. Aussi, ce qu'il y avait de plus difficile pour un Français arrivant en Amérique, c'est d'apercevoir des soldats. Aujourd'hui, tout ceci est changé, vous savez qu'on en voit partout.

A côté de cette organisation d'une armée invisible, rien n'était plus populaire que ce qu'on appelle les milices. C'est de la milice

américaine que Lafayette a tiré la garde nationale. Vous savez qu'en Amérique, dans chaque comté, dans chaque ville, il y a des miliciens. Ce sont des jeunes gens qu'on exerce, qui savent assez bien le maniement des armes. C'est la pépinière où on peut trouver des soldats à un moment donné. Chez nous, les gardes nationales ont toujours eu le privilége d'exciter le rire, parce que nous avons la comparaison de l'armée et que des soldats qui n'ont rien autre chose à faire du matin au soir que de se brosser et de s'astiquer, auront toujours meilleure tournure sous les armes que des bourgeois occupés. Mais, quand on voudra faire de la garde nationale une institution analogue à celle de l'Amérique, on l'exercera au maniement des armes et on lui permettra l'innocent plaisir de parader dans les rues avec un drapeau. On aura bientôt des hommes très-habiles au maniement des armes comme on en a en Suisse. En Amérique, on considère le port d'armes comme un privilége du citoyen. Tandis qu'en France c'est un délit, en Amérique c'est un droit; chacun tient à faire partie de la milice. C'est la milice qui a fourni les meilleurs soldats pendant les deux révolutions.

La seule question qui occupa les législateurs en 1787 fut d'introduire la règle et l'uniforme dans de la milice. On sentait très-bien que c'était là la réserve où on trouverait des soldats; qu'il fallait nécessairement qu'on eût des gens qui eussent la même discipline, des armes de même calibre, sans quoi on aurait la confusion. On a donc établi dans la constitution que c'était au Congrès qu'il appartenait d'organiser les milices et de faire les règlements de discipline, tandis qu'il appartenait aux Etats de faire la nomination des officiers. En général les officiers sont élus par les soldats, sauf la nomination aux grades supérieurs qui appartient directement au gouverneur général de l'État.

Une autre question était de savoir qui aurait le droit de convoquer les milices. Pendant la révolution, on voit qu'on ne peut rien faire sans le consentement des États. Ainsi, lors de l'invasion de la Caroline par lord Cornwallis, on voit que la Virginie ne veut pas laisser sortir ses soldats de son territoire.

En 1795, le Congrès décida qu'il appartenait au président de convoquer les milices, et qu'on ne pouvait reconnaître ce droit aux gouverneurs d'État. Plusieurs fois la difficulté s'est représentée, plus d'une fois les gouverneurs ont voulu résister aux ordres du président; mais on peut dire que l'esprit public s'est rangé de plus en plus du côté du président, et dans la guerre actuelle c'est ce qui a eu lieu, et ce sont ces milices qui se sont si bravement battues.

Venons maintenant à une clause qui ne s'explique que par la jalousie

des États. Où se tiendrait le Congrès, et quel serait son pouvoir dans le lieu où il siégerait?

Dans un pays comme la France, des difficultés de ce genre ne peuvent se présenter; mais si demain la France, l'Espagne, l'Italie, la Suisse formaient une confédération, ce serait une question très-délicate de savoir où serait le siége de cette confédération; car on aurait toujours à craindre que les passions populaires surexcitées dans la capitale du gouvernement ne l'emportassent sur la volonté nationale. Ainsi si la France était découpé een quarante ou cinquante provinces, et que la capitale fût Bordeaux, on pourrait craindre que les passions bordelaises ne l'emportassent sur la volonté française.

C'est ce qui arriva en 1783 quand le Congrès était à Philadelphie. Menacé par des mutins, il recourut aux autorités de l'État pour obtenir protection mais on mit tant de froideur à le défendre, qu'il se retira dans le New-Jersey. Il fallait donc avoir, pour y placer le siége du gouvernement, un lieu qui n'appartînt à aucun État. Car mettre le Congrès dans un État, c'eût été mettre le Congrès dans la dépendance de cet État.

Aux États-Unis, la capitale politique de chaque État est presque toujours une ville peu importante. Ce n'est pas New-York qui est la capitale de l'État de New-York, c'est Albany, qui est une charmante ville, mais petite en comparaison de New-York. On a mis là la législature pour qu'elle soit à l'abri de la passion populaire. Pour le Congrès, on voulut faire la même chose; on déclara qu'on choisirait un district en dehors de tous les États pour être le siége du Congrès. Cet endroit fut choisi par Washington, au bord du Potomac. Ce fut le Maryland et la Virginie qui fournirent le territoire dont on fit le district de Colombie. Plus tard, lorsque le Congrès voulut abolir l'esclavage dans ce district, il y eut des querelles. En 1846, on remit à la Virginie le territoire d'Alexandrie; il ne resta plus que le territoire cédé par le Maryland, et où se trouve la ville de Washington.

C'est là ce qui appartient au Congrès; c'est un terrain neutre qui est à tout le monde et qui n'est à personne. Il y a là soixante-quinze mille habitants qui n'ont aucune espèce de droits politiques, qui n'appartiennent à aucun État et ne peuvent avoir de représentants; car si on leur donnait des représentants, ils auraient une influence sur le congrès. Ils n'ont donc aucun droit politique, et ce sont les seuls Américains qui sont imposés sans qu'ils votent l'impôt. C'est le Congrès qui leur fait des lois. Ils ne sont représentés ni dans la législation, ni dans le vote de l'impôt, ni dans la représentation générale du pays. Les Américains ne s'effrayent pas de cette singularité, parce que personne n'est obligé d'habiter ce district. Ce qui

était important, c'est que le Congrès fût indépendant. Ainsi vous voyez qu'on ne s'est pas préoccupé en Amérique de cette question qui embarrasse singulièrement les gens en Europe; car, remarquez que si vous voulez changer les noms, la question de Rome peut être tranchée comme la question du district de Colombie.

Mais le Congrès n'est pas seulement présent dans le district de Colombie; partout où il y a des ports, des bassins de radoub pour les navires de guerre, des arsenaux, des forts, les territoires où ils sont placés deviennent territoires des États-Unis. En principe, ce sont des délégués du Congrès fédéral qui y exercent la juridiction en son nom; dans l'usage, on admet que les officiers des États peuvent venir y saisir les coupables et même les simples débiteurs, mais ils agissent alors comme délégués du Congrès. Ainsi, vous le voyez, partout le Congrès est représenté, et le fort Sumter, au commencement de la révolution actuelle, était une position fédérale. C'était donc une attaque contre la nation que la prise du fort Sumter.

Le Congrès a donc les attributs généraux de la souveraineté législative : la bourse, l'épée, les relations extérieures, le règlement du commerce et des intérêts généraux; mais les difficultés commencent lorsqu'on arrive au détail. Dans l'application, on s'aperçoit que la constitution des États-Unis n'a dessiné que de grands traits. On a donc été obligé d'admettre que le Congrès aurait le droit de faire tout ce qui était nécessaire pour mettre à exécution les pouvoirs que lui attribue la constitution. Un article général lui donne le droit de faire toutes les lois nécessaires à cet effet. Mais dans un pays où il y a des souverainetés locales au-dessous de la souveraineté générale, la question devient délicate. Et il s'en faut d'ailleurs que les pouvoirs *énumérés* comprennent toute la compétence du Congrès. A côté de ces pouvoirs *énumérés* il a fallu admettre des pouvoirs implicites.

Par exemple, en 1802, Jefferson acheta la Louisiane à la France et acquit, moyennant 80 millions, un territoire qui doublait l'étendue des États-Unis. La constitution ne prévoyait pas un cas semblable. Aussi Jefferson demanda-t-il un bill d'indemnité. Acheter un territoire sans loi préalable, agrandir les États-Unis, au risque de compromettre l'avenir de l'Union, déclarer dans ce traité que les habitants de la Louisiane deviennent citoyens américains, c'était une chose énorme. Cependant, non-seulement parce que Jefferson était populaire, mais parce qu'on sentait que l'acquisition de la Louisiane ouvrait aux États-Unis un grand avenir, le traité fut ratifié, et plus tard on acheta les Florides de la même façon; on déclara que, dans le droit de pourvoir au bien-être général de l'Union, était compris le droit d'acheter des territoires nouveaux.

Il en fut de même lorsqu'on établit l'école militaire de West-Point sur les bords de l'Hudson. Il fallait acheter un terrain, payer des professeurs, ce n'était pas prévu par la constitution.

Une autre question non prévue, c'était la question de la banque. Avait-on le droit d'établir une banque fédérale? Le billet de banque, cette monnaie fiduciaire, c'est le Congrès seul qui était autorisé à le faire; c'est un droit de la souveraineté de faire un billet accepté par tout le monde. Pouvait-on donner ce privilége à une corporation particulière? Hamilton fit une banque; il fut combattu par Jefferson. Plus tard, Jackson brisa la banque fédérale en vertu des principes que Jefferson avait défendus. C'est là une des questions qui se présentent encore aujourd'hui. Le ministre des finances actuel, M. Chase, a inventé un système qui est peut-être un progrès. il n'y a qu'un billet de banque, qui est le papier de l'État; mais chaque banque peut s'en fournir en déposant un tiers de son capital; l'unité du billet n'emporte pas l'unité de banque. C'est là une réforme économique dont le temps nous apprendra la valeur, mais légalement la constitution autorise-t-elle cette institution; cette question sera plus d'une fois controversée aux États-Unis.

La leçon n'a pas pour nous, en apparence, un grand intérêt, cependant elle nous ramène toujours à cette question que j'ai signalée déjà plusieurs fois, et que l'Amérique a eu le grand mérite de résoudre; c'est que le gouvernement n'est pas tout, qu'il y a une foule de choses qui ne lui appartiennent pas. C'est là où nous en revenons toujours; c'est une des vérités les moins connues et les plus fécondes que l'étude de la constitution américaine nous apprenne. Autrement dit, il se passe pour le gouvernement ce qui s'est passé pour l'Église au seizième siècle. L'Église qui était la religion a voulu être la science, elle est arrivée un jour à être le gouvernement; on s'est aperçu enfin qu'elle voulait tout envahir. On a secoué le joug, et elle est rentrée dans le temple. C'est là ce qui arrivera pour le gouvernement. L'État, dit-on, représente l'intérêt général. Soit; mais qu'est-ce que les intérêts généraux? Ce sont les intérêts communs à tous : voilà les intérêts généraux; les autres sont des intérêts communs à beaucoup de gens, mais non à tous. Aussi l'Église, l'école, la commune, ne sont pas des intérêts généraux. Les intérêts de l'Église n'intéressent que les gens qui font partie de cette Église; l'école, que les gens du lieu; les intérêts de la commune, que ceux qui font partie de cette commune.

Avec notre façon de tout remettre entre les mains de l'État, nous arrivons à des résultats au moins singuliers. N'avons-nous pas vu dernièrement le *Moniteur* nous annoncer la formation d'un ministère

auquel on avait donné trois attributions fort dissemblables, et que je suis un peu humilié de voir associées — les théâtres — les haras — et l'Institut. Franchement, supposez qu'on supprime ce ministère, et demandez-vous ce qu'y perdront les intérêts généraux du pays?

C'est notre manie de vouloir tout accaparer et tout faire. Eh bien, le grand mérite de la constitution américaine, c'est d'avoir fait la part de chacun et d'avoir dit au gouvernement comme au Congrès : non, vous n'êtes pas tout, vous n'êtes pas la nation, vous êtes une fonction de la nation. De même qu'il y a une fonction de justice, il y a une fonction d'administration, de législation. Vous êtes la législation, l'administration des intérêts généraux, vous n'êtes pas la nation.

Qu'arrive-t-il quand on a fait cette division si bonne, c'est qu'on a résolu le grand problème de la politique et pacifié les esprits. Car, qui d'entre nous peut disputer au gouvernement le droit de représenter la nation au dehors ou de maintenir la paix au dedans? Qui peut vouloir empêcher le gouvernement d'avoir une armée suffisante pour défendre la France? Qui lui marchande l'administration suprême, la justice et l'armée?

Ce qui est la cause perpétuelle des querelles et en même temps des révolutions, c'est que le gouvernement veut tout envahir et met sans cesse les citoyens sur la défensive.

On se dit : Si nous pouvions réduire le gouvernement. Tout ce que nous pourrons lui retirer sera autant de bénéfice pour la liberté.

Si nous lui ôtons les attributions qui ne lui appartiennent pas, c'est en effet un bénéfice; mais si nous lui ôtons celles qui lui appartiennent, comme le dit Bossuet, ce gouvernement que vous affaiblissez, vous l'empêchez de vous protéger. Mais, en mettant chaque chose à sa place, on arrive à faire un gouvernement populaire et à donner de solides assises à la liberté. Eh bien, j'estime que cela, messieurs, mérite grande attention, et je voudrais consacrer ce qui me reste de vie à faire ce grand traité de pacification.

J'aime beaucoup la liberté, et j'espère la défendre jusqu'à mon dernier jour; mais Dieu me garde de vouloir attaquer le gouvernement dans ses fonctions légitimes. Mon ambition suprême, ce serait au contraire d'être le notaire de cet heureux contrat entre le gouvernement et la liberté, s'unissant dans une union légitime et féconde à la satisfaction de tous les citoyens.

EDOUARD LABOULAYE.

LA HOLLANDE

SON PASSÉ, SA LIBERTÉ

Τὸ εὔδαιμον τὸ ἐλεύθερον ; τὸ δὲ ἐλεύθερον τὸ εὔψυχον.
Le bonheur c'est la liberté ; la liberté c'est le courage.

THUCYDIDE.

Vers le nord-ouest de l'ancienne Germanie, au bord de l'Océan qui prenait son nom et qu'on appelle aujourd'hui la mer du Nord, s'étend, dans une brumeuse atmosphère, une plaine humide traversée par trois grands fleuves, pénétrée très-avant par un golfe énorme, sillonnée de canaux, entrecoupée de marais, de lacs, de telle sorte que la terre et les eaux semblent s'y confondre.

Cette vaste plaine a la figure d'un triangle irrégulier, dont la base s'appuie à la mer et dont les deux côtés, vers l'est et le sud, confinent à l'Allemagne et à la Belgique. Elle est située pour la plus grande partie fort au-dessous du niveau de la mer et des rivières, d'où le nom de Pays-Bas que lui donnaient les Germains [1], et celui de Hollande, *hohl-land*, pays creux, passé, par extension, d'une portion du territoire à toute la contrée.

Son aspect pittoresque est singulier ; sa constitution géologique ne ressemble à aucune autre. On a pu s'étonner qu'un tel pays se rencontrât, et personne ne le saurait voir sans quelque surprise, tant est grand le contraste de sa physionomie tranquille avec les conditions violentes de son existence. Né d'une lutte séculaire entre l'Océan et les fleuves, déposé par des déluges successifs, tour à tour élevé, abaissé, emporté ou rejeté par la vague, travaillé encore aujourd'hui sous nos yeux par des altérations soudaines et profondes, sous

1. En allemand, *Niederlanden;* en hollandais, *Nederlanden.*

l'imminente menace des marées envahissantes, des inondations, des débâcles, en butte à toutes les fureurs neptuniennes, le sol des Pays-Bas n'en garde pas moins l'apparence d'une inaltérable paix.

Tout est douceur et lenteur, tout respire le calme et la sécurité dans ces paysages hollandais que l'impétuosité des vents et des flots a tant de fois bouleversés. En deçà de la chaîne des dunes qui les protége contre l'Océan, la ligne horizontale y règne à peine infléchie. Rien qui se dresse, rien qui se précipite. Des contours ondoyants, des surfaces planes comme des miroirs, éclairées d'une lumière égale et argentée, de molles prairies enveloppées de vapeurs blanchâtres, des eaux dormantes où se reflète un ciel nuageux, quelque chose d'indécis et de monotone qui tient du rêve plus que de la réalité, une sorte de silence pour l'œil qui lui donne la sensation du repos : tel est le caractère, tel est le charme indéfinissable de cette énigmatique nature.

Dès les temps fabuleux, lorsqu'elle était encore sauvage et indomptée, elle attira des races d'hommes libres et hardis. Comme elle exigeait d'eux des efforts extraordinaires, elle s'en fit aimer passionnément. Entre le sol toujours en péril, perpétuellement reconquis au sein des tempêtes, et les générations qui s'obstinaient à le vouloir posséder, s'établit une communication étroite et vive. Nulle part la fatalité des éléments aux prises avec la volonté humaine n'exerça, en exaltant tout ensemble et en dominant le génie d'un peuple, une action plus manifeste sur ses destinées. En aucun lieu du monde les circonstances géographiques n'imposèrent plus de fixité au type national.

Quelles étaient ces races intrépides qui les premières entreprirent de disputer à l'Océan les Pays-Bas? D'où venaient-elles? On ne fait que le conjecturer. Une obscurité profonde nous dérobe, ici comme partout, les origines. Avant la conquête romaine ces peuples ne nous sont point révélés. Dispersés, errants, barbares, ils se succèdent, se combattent, se poursuivent et se confondent pendant une durée inappréciable dans la nuit des temps. Ils n'ont pour nous qu'une vague et problématique existence. Mais Jules César pousse jusqu'à eux ses légions : il les voit, les nomme en courant; et les voici entrés dans l'histoire.

Le premier après Jules César, Pline l'Ancien mentionne avec honneur l'île des Bataves, qu'habitaient aussi les Caninéfates. Vingt ans après, Tacite, puis Strabon, Suétone, Pomponius Méla; plus tard

Dion Cassius, Ammien Marcellin, Suidas, parlent des Marsaciens, des Cauches, mais surtout des Bataves et des Frisons qui paraissent avoir été les plus considérables entre ces peuples. Les limites des pays qu'ils occupaient ne sont pas tracées avec exactitude par ces auteurs, et quelque confusion naît de leurs récits contradictoires. L'opinion la plus vraisemblable c'est que les Bataves formaient une portion des Cattes, nation de race saxonne qui habitait les bords de l'Adrana, aujourd'hui l'Éder; et que, à la suite de quelques discordes civiles, ils passèrent le Rhin sous la conduite de leurs chefs religieux, emmenant sur leurs chariots leurs familles et leur bétail, pour s'établir dans une île inpeuplée, entourée par deux bras du fleuve, dont l'un retient encore le nom de Vieux-Rhin, tandis que l'autre qui prend le nom de Wahal marquait, en s'unissant à la Meuse, la frontière de la Gaule belgique.

Quant aux Frisons ou Frisiabons, dont l'origine est plus incertaine encore et qui ont conservé par une tradition constante un idiome et des mœurs qui leur sont propres, distingués par les Romains en grands et petits, *Frisii majores et minores*, ils occupaient la région comprise entre le Rhin et l'Ems qui fut longtemps appelée basse Germanie, et qui prit vers le milieu du onzième siècle les noms de Hollande et de Zéelande[1].

Les Frisons se sont attribué une antiquité fabuleuse. S'il en fallait croire un de leurs historiens, ils descendraient des Juifs dispersés après la captivité de Babylone. Plusieurs chroniqueurs les font issus de l'Inde, d'où leurs ancêtres, sous la conduite de trois frères, Friso, Saxo et Bruno, après avoir suivi les expéditions d'Alexandre et couru d'incroyables aventures, auraient abordé avec leurs vaisseaux à l'embouchure du Vlie ou Flevo, en l'an 313 avant l'ère chrétienne, bâti la ville de Stavoren que l'on devait appeler un jour la Ninive du Zuiderzée, et donné le nom de Frise au pays où ils se fixèrent.

La présence des Celtes a paru également attestée sur le sol des Pays-Bas par ces monuments mystérieux, par ces grands blocs de granit que les Romains comptaient au nombre des ouvrages d'Hercule et que l'on a nommés de nos jours pierres druidiques.

Sans rien préciser à cet égard, l'opinion moderne ne voit dans ces peuplades diverses que des noms particuliers, des transmigrations

1. *Zéeland*, ou plutôt *Séeland*, « pays à lacs. »

successives durant le cours de plusieurs siècles d'une seule et même race, dont on place le berceau primitif dans l'Asie centrale, vers les sources de l'Oxus. Les plus anciennement connues de ces migrations venaient du Caucase et du Pont-Euxin. On leur assigne pour date trois siècles avant l'ère chrétienne. On suppose que, sorties de la Scythie et de la Pannonie, elles ont dû en suivant le cours des fleuves arriver aux côtes de la mer Noire, et que, de là, une partie de ces multitudes franchissant la mer aura cherché des établissements vers le Nord, dans la Scandinavie; tandis qu'une autre partie s'est répandue dans l'Allemagne jusqu'aux régions habitées déjà par les Gaulois, dont la résistance, sur l'Elbe d'abord, puis sur le Rhin, a dû nécessiter leur première halte et tracer en quelque sorte les premiers confins de leurs établissements dans l'Europe occidentale.

Quoi qu'il en soit de ces dénominations, de ces mélanges de peuples germaniques, nous lisons que, au temps de Jules César, les Belges souffraient avec peine leur voisinage; qu'ils repoussaient constamment leurs tentatives pour franchir le Rhin et les contraignaient à demeurer, entre ce fleuve et l'Océan, autour de lacs immenses, dans un pays infertile couvert d'épaisses forêts et qui ne leur offrait pour se nourrir que les œufs des oiseaux et le poisson des rivières.

Mais ces nations sauvages, ces hommes de haute stature, dont on retrouve les ossements gigantesques sur les bords du Wahal, qui, demi-nus, robustes et endurcis, dédaignaient les demeures sédentaires, l'agriculture et les arts, qui ne bâtissaient point de temples et adoraient leurs divinités dans le silence et l'horreur sacrée des bois, n'étaient point sensibles à ces rudesses de la nature. Ils campaient et s'isolaient, avec leurs vaillantes compagnes dont les hurlements les excitaient aux combats, sur des monticules qu'ils élevaient de leurs mains, entre de vastes flaques d'eau, à la façon des castors, dont ces terres aquatiques étaient alors très-peuplées. Exercés dès l'enfance à la chasse et à la guerre, accoutumés à nager dans les eaux profondes, à traverser à cheval et tout armés les fleuves débordés, ils préférèrent longtemps leur indépendance farouche aux habitudes policées des Belges soumis par les Romains. Jamais ils ne subirent complétement la domination romaine que César avait su faire aimer, et qu'Auguste acheva de fonder dans la Gaule belgique. Bien que, sous Auguste et ses successeurs, on leur eût concédé des établisse-

ments en deçà du Wahal, dans les Campines, le Hainaut et la Flandre, et que leurs colonies eussent des relations journalières avec les Belges, jamais ils ne purent se façonner aux mœurs de leurs voisins. Les garnisons qu'ils étaient forcées de subir, les flottes qui stationnaient sur le Rhin et le lac Flevo, leur apportaient à la vérité quelques éléments d'une civilisation nouvelle et leur communiquaient les premières notions des arts et du commerce. On dit que Germanicus fonda chez eux des écoles; Drusus et Corbulon firent creuser des canaux, tracer des chaussées, élever des digues, bâtir des ponts, des forteresses, dont on voit encore les vestiges. Après son expédition chez les Frisons, Corbulon leur imposa même un sénat, des magistrats et des lois. Il paraîtrait qu'ils reçurent quelques dieux romains, ou plutôt qu'ils donnèrent des noms romains à leurs propres divinités. Mais le génie de la civilisation latine ne pénétra pas ces peuples aux fiers instincts. Ils ne voulaient comprendre ni la législation ni la politique romaines, et ils gardèrent obstinément dans leurs marais inaccessibles les mœurs, les coutumes, le langage et les lois de leurs ancêtres.

Les historiens latins nous transmettent des témoignages nombreux de l'admiration qu'inspiraient aux conquérants du monde ces alliés redoutables. Le pays qu'ils habitaient, ces terres comme flottantes et « qui tremblaient sous les chars, » cette mer si vaste qu'on ne supposait rien au delà, ce sombre Océan « qui voulait garder ses secrets et ceux d'Hercule [1], » causaient aux hommes du Midi une religieuse terreur. Dès le temps d'Auguste, les Bataves, qui avaient suivi César à l'expédition de la Grande-Bretagne et qui s'étaient signalés dans les champs de Pharsale, furent admis, sous des chefs de leur choix, les seuls à qui ils voulussent obéir, dans les gardes prétoriennes. Depuis ce moment, pendant quatre siècles, les cohortes bataves, fameuses par leur bravoure, par l'habileté de leurs archers, par leurs cavaliers intrépides et par le bel ordre de leur infanterie, figurent partout au premier rang sous les aigles romaines.

A la mort de Caligula, ce sont les cohortes bataves qui proclament Claude empereur. Dans les guerres civiles, elles prennent parti pour Galba contre Néron; les troupes avec lesquelles Vitellius entre dans Rome sont composées de Gaulois et de Bataves. Bientôt l'ascendant de

1. « Nec defuit audentia Druso Germanico, sed obstitit Oceanus in se simul atque in Herculem inquiri. » (Tac., *Ann.*, lib. XIII.)



ces cohortes dans les armées impériales les rend superbes. Elles se vantaient de tenir dans leurs mains le sort de la guerre. Les légions les voyaient d'un œil jaloux; les empereurs craignaient que de l'arrogance elles passassent à la rébellion. Des mutineries éclatent en effet à diverses reprises; les séditions se multiplient, et parfois les chefs des Frisons, des Chauques, des Caninéfates, l'emportent sur les propréteurs. L'orgueil impatient de ces barbares ne pouvait souffrir les lenteurs de la jurisprudence romaine introduite dans les camps. Sous Vitellius un soulèvement terrible, dont Tacite nous retrace l'histoire et qui rend immortel le nom de Civilis, est bien près de renverser la puissance romaine. De nouvelles levées ordonnées par l'empereur sont l'occasion de cette sédition. Les levées se faisaient d'une façon inique. On recrutait les vieillards afin qu'ils se rachetassent à prix d'argent; on prenait les enfants pour les prostituer à Rome. Depuis longtemps aussi l'avarice des employés romains rendait insupportable le poids des impôts. Par leur dureté, par leur licence, les préfets et les centurions s'étaient fait haïr ou mépriser. Les nouvelles levées achèvent d'irriter le sentiment national.

Il y avait alors parmi les Bataves un homme très-brave et très-éloquent qui se sentit la puissance de faire tourner en révolte cette irritation : Claudius Civilis (c'est le nom que lui donnent les Romains, son nom teuton n'est pas venu jusqu'à nous) conçut le dessein d'affranchir son peuple et sa race.

Ce barbare était de sang royal. Il avait l'âme altière. Son génie était audacieux, prudent, plein de ruses. Il possédait l'art de la guerre et celui des négociations; l'art inappréciable aussi, pour qui combat le plus fort, de persuader, d'associer, de confédérer les faibles. Outre l'opprobre commun à ceux de sa nation, Civilis avait à venger des injures particulières. Sur une fausse accusation de complot, son frère avait été mis à mort; lui-même, envoyé à Néron et retenu dans les fers jusqu'à l'avénement de Galba, avait pu entendre les cris des soldats romains qui voulaient son supplice. Pendant vingt-cinq années qu'il servit sous les aigles impériales, il amassa en secret, il couva les projets d'une suprême vengeance : *Occultato interim altiore consilio.* Il avait reçu l'éducation latine qui relevait encore ses dons naturels, et il la tournait contre ceux qui la lui avaient donnée. Tout lui servait contre l'oppresseur, même son infirmité (il était borgne) qui le faisait semblable, pensait-il, à ces grands ennemis du nom romain : Annibal et Sertorius.

Longtemps, pour se mieux cacher, il feint l'amitié pour Vespasien. Quand il croit le moment venu, il prend prétexte d'un festin pour convoquer dans un bois sacré les premiers entre les Bataves. Là il les harangue; il les lie par des imprécations redoutables; il leur rappelle les aïeux. Il leur montre « les peuples de la Syrie, de l'Asie, de tout l'Orient, accoutumés à des rois et faits pour l'esclavage; mais leurs ancêtres, à eux, libres, indépendants et fiers, et les dieux toujours pour les plus braves[1]. »

S'alliant sous main avec les Caninéfates, les Frisons et d'autres peuples germaniques, il s'entend avec les cohortes qui reviennent de la Bretagne. Une révolte des légions de la Gaule le favorise. Alors il lève le masque, il fait courir aux armes. Rompant les digues construites par les Romains, il invente, il met en œuvre cette inondation stratégique qui, depuis lui jusqu'à nous, a formé chez les peuples hollandais une portion notable de l'art de la guerre. Des présages, des signes célestes lui sont transmis par la grande vierge des Bructères, Velléda, prophétesse, qui lui annonce la chute de l'empire. Mais après une longue suite de combats où le génie de Civilis paraît tout à fait extraordinaire les confédérés se lassent. Les tribus gauloises se retirent. L'enthousiasme des Bataves eux-mêmes commence à fléchir. On dit que Velléda se laisse gagner par les présents des Romains et ne prédit plus à Civilis que la ruine. Le commandant des légions, Céréalis, fait des offres de paix. Une conférence a lieu sur le pont de la rivière Nabalia, aujourd'hui l'Yssel. On l'a rompu pour cette occasion et le courant sépare la parole des deux chefs d'armée. — Ici la narration grandiose de Tacite s'interrompt brusquement. La figure de Civilis, qu'il a évoquée du sein des ombres, y retombe. On ignore le traité par lequel se resserre l'alliance romaine. On voit seulement dans ses effets qu'il ne porte nulle atteinte à l'honneur du nom batave. Après la soumission de Civilis les cohortes bataves reprennent leur rang dans les armées impériales. A la suite de Suétonius Paulinus, elles aident les Romains à conquérir l'île de Mona, dernier asile des druides. Ce sont elles qui décident la victoire d'Agricola sur Galgacus dans les montagnes de la Calédonie.

Sous Probus, les Frisons donnent une preuve merveilleuse de cet amour jaloux de la race et de la patrie qui reste encore aujourd'hui

1. Tac., *Hist.*, lib. IV, cap. 17.

le trait principal de leur caractère. Probus, qui par deux fois les avait battus sur le Rhin, en avait transplanté un grand nombre sur les bords de la mer Noire. Ennuyés de l'exil, dédaigneux des jouissances que leur offrait sous un climat plus doux une civilisation supérieure, les Frisons quittent tout à coup les terres qui leur avaient été distribuées; ils s'embarquent sur quelques navires dont ils se sont emparés, descendent l'Hellespont, pillent en courant la Grèce et la Sicile, sortent de la Méditerranée par le détroit de Cadix et reviennent enfin, en 277, après avoir ravagé les côtes de l'Espagne et des Gaules, aborder à l'embouchure du Rhin, dans leur pays natal, chez leurs sauvages et chers compatriotes.

Sous Julien le Philosophe, la cavalerie batave se distingue encore. Mais peu à peu, dans les troubles qui suivent la mort de Théodose, la trace de ces deux peuples se confond avec celle des Francs qui sont venus s'établir dans l'île des Bataves. Après Honorius, le nom même de cette île fameuse disparaît de l'histoire.

C'est pendant cette vague période de la migration des peuples, dans le troisième et le quatrième siècle, que commencent, on le sait, à se former, par de nouveaux mélanges de races et par des changements considérables dans les institutions, les nations modernes. Partout Rome a reculé devant les hordes barbares, tantôt en se défendant vaillamment, tantôt en essayant d'arrêter ses envahisseurs par des concessions et des alliances; mais nulle part les vestiges des Romains ne s'effacent plus vite et plus entièrement que dans ces contrées océaniques où ils avaient pénétré avec tant de peine. Par de brusques cataclysmes l'aspect même du pays est soudain changé: les digues abandonnées se rompent; les fleuves débordent et se détournent de leur cours; la chaîne des dunes cède à la véhémence des tempêtes. Les villes et les camps des Romains sont submergés, engloutis avec leur mémoire abhorrée.

Après quelque temps de cette impénétrable nuit qui couvre dans le monde entier les ruines de l'empire, après les invasions confuses des Francs, des Vandales, des Alains, des Suèves, des Saxons, des Huns, des Normans, qui ne laissent sur le sol que des ravages, on voit reparaître le nom des Frisons. Ces derniers conquis des Romains sont aussi les premiers à surgir des ténèbres. C'est chez eux que nous allons retrouver dans toute son énergie l'instinct des vieilles races.

L'État indépendant auquel les chroniqueurs donnent le nom de

Frise et qu'ils distinguent, sur les deux rives du Vlie, en Frise orientale et Frise occidentale, paraît s'être étendu successivement long de la mer du Nord, de l'Ems au Rhin, à la Meuse et à l'Escaut, c'est-à-dire à peu près à la totalité des territoires dont se composa plus tard la république des Pays-Bas-Unis. Il serait vain de s'arrêter à la succession fabuleuse des chefs ou rois frisons. Le premier d'entre eux qui acquiert une réalité historique, c'est un certain Radbod qui vivait vers la fin du septième siècle et à qui se rapporte l'apparition du christianisme dans ces contrées reculées. Longtemps ce chef barbare et idolâtre lutta contre le Dieu des Francs convertis, comme ses ancêtres avaient lutté contre les dieux de Rome. Longtemps après que le mérovingien Dagobert eut fait bâtir à Utrecht, qu'il avait conquis sur les Frisons, une chapelle chrétienne, Radbod se défendait encore contre Pepin d'Héristal qui tentait de lui imposer par les armes la foi nouvelle. Mais enfin il succombe.

Pepin le contraint à payer le tribut, à échanger son titre de roi contre celui de duc; puis il fait venir du Northumberland l'apôtre Willebrod qu'il charge de convertir Radbod avec son peuple. Le missionnaire obtient à ses débuts quelques succès et il est sacré à Ems évêque de toutes les Frises. Mais ces succès sont de courte durée. Les Frisons opiniâtres reviennent à leurs dieux nationaux et mettent Charles Martel dans la nécessité de reprendre, par des moyens plus énergiques, l'œuvre difficile commencée par son père. Quelque temps encore Radbod soutient la lutte; puis enfin, ébranlé par de nombreuses défaites, il se dispose, à la persuasion du missionnaire Wolfram, à recevoir le baptême (788). Mais au moment où la cérémonie va s'accomplir, quand déjà Radbod a mis le pied dans la piscine sacrée, il lui vient en pensée de demander à l'apôtre : « Où donc sont allés mes ancêtres?— Dans l'enfer, répond Wolfram; dans l'enfer avec tous ceux qui ont vécu et qui sont morts dans l'idolâtrie. — Puisqu'il en est ainsi, dit le roi des Frisons, je n'abandonnerai pas les miens qui sont dans l'enfer pour aller trouver les tiens qui sont dans le ciel. » Et il retire son pied des fonts du baptême [1]. Un miracle vient à propos; Radbod meurt à trois jours de là. Cette mort soudaine, interprétée comme une sentence du vrai Dieu, étonne les Frisons et en convertit un grand nombre.

Cependant Poppo, le fils de Radbod, voudrait encore secouer le

1. Johann. A. Leid. *Chron. belg.*, lib. I, c. 23.

joug du Christ; mais le vainqueur des Sarrasins entre en armes dans la Frise. Il saccage les temples, brise les idoles, abat les bois sacrés, tue le roi; il soumet tout le pays, du moins en apparence, au christianisme des Francs et à la royauté carlovingienne.

Cette conversion des Frisons par le fer et la flamme ne paraissant ni très-véritable ni très-solide, un nouvel apôtre se présente : c'est Winfried ou Boniface, le pasteur de la Germanie. Ce grand homme, qui avait sacré Pepin le Bref, fondé à Mayence la métropole du christianisme allemand, à Cologne une seconde Rome, à Fulde une école fameuse, parvenu à un âge avancé à travers des périls et des fatigues sans nombre, ne pouvait cependant goûter aucun repos qu'il n'eût visité encore cette Frise endurcie, où déjà une première fois quarante ans auparavant, son zèle et son génie avaient rencontré une résistance invincible. Après avoir résigné l'archevêché de Mayence à l'un de ses disciples, il part en simple missionnaire pour les bois et les marais de la Frise païenne. Le martyre l'y attendait. Sourd à cette éloquence merveilleuse qui avait converti les multitudes et porté la lumière de l'Évangile aux plus épaisses ténèbres de la Germanie, révolté à la pensée qu'il voulait les soumettre à l'Église de Rome, le peuple des campagnes de Frise poursuit Boniface et le met à mort près de Dokkum, en 755, avec cinquante-trois prêtres qui avaient voulu le suivre[1].

Il était réservé à Charlemagne d'imposer les croyances latines aux peuples germaniques. Vers la fin du huitième siècle, le massacre des Saxons avec qui les Frisons s'étaient alliés contre lui, en reculant les limites de l'empire jusqu'aux bords de l'Elbe, entraîne dans le courant de la civilisation chrétienne la Frise obstinée. Le dernier roi des Frisons, Gundebold, petit-fils de Radbod, périt dans l'expédition de Charlemagne contre les Sarrasins. Depuis ce temps (785) on voit les Frisons, qui prennent indifféremment le nom de Francs, domptés plutôt que convertis, gouvernés, selon leurs lois nationales et leurs anciennes coutumes, par des comtes, des marquis, des ducs, que nomme l'empereur, par des évêques très-peu soumis à Rome, jusqu'au moment où les plus puissants d'entre ces chefs, s'attribuant l'hérédité des charges et des domaines qu'ils tenaient à vie, se rendent indépendants, de fonctionnaires deviennent souverains, et commencent, aux neuvième et dixième siècles, la longue période histo-

1. Beka, *Chron. Ultraject.*

rique à laquelle le régime féodal a donné son nom et son caractère.

Parmi les officiers de l'empereur qui surent de bonne heure s'instituer en souveraineté, paraît un seigneur frison du nom de Gerlof que l'on tenait pour issu de Witikind. C'est à son fils Théodore ou Théodoric que Louis le Germanique cède, en l'an 863, pour lui et ses héritiers, la vaste forêt de Waasda. Un peu plus tard, vers 922, Charles le Simple ajoute à ces domaines, en faveur d'un petit-fils de Théodoric, l'abbaye d'Egmont. A partir de ce Théodoric ou Dirk, que les chroniqueurs hollandais appellent Dirk Ier, la ligne de succession des comtes souverains de la Hollande, qui s'intitulent aussi marquis et comtes de Frise, est ininterrompue pendant près de quatre siècles. Toutefois leur histoire est peu authentique. On n'y trouve d'ailleurs autre chose que le récit de leurs guerres particulières contre leurs voisins, les comtes de Flandre, de Brabant, de Gueldre, l'évêque d'Utrecht : récits monotones dont le seul intérêt véritable est de nous faire connaître, de nous montrer constamment l'instinct de séparation, d'isolement jaloux, propre à ces peuples que l'ascendant de Rome païenne ou chrétienne n'a pu ni assouplir ni constituer à son image.

Ce n'est qu'au temps de la seconde croisade que l'on voit pour la première fois les Frisons, auxquels depuis la conquête des Normans se sont mêlés un grand nombre de Saxons expulsés de la Grande-Bretagne, associés au mouvement général qui pousse vers l'Orient les peuples de la république chrétienne. Alors reparaissent en eux ces « gents belliqueux, sévères et hauts à la main, » *duræ gentis Frisonis*, ces hommes d'entreprise, ces hardis navigateurs qui avaient étonné les Romains. Olivier de Cologne qui prêche la croisade aux Pays-Bas, le pape Honorius III, l'empereur Frédéric II, donnent de grandes louanges à leur ardeur pour la guerre sainte. Un certain comte Florence de Hollande se signale au siége d'Antioche, et ses ossements reposent avec honneur auprès de ceux de l'empereur Barberousse. En l'an 1217, un comte Guillaume s'embarque sur la Meuse avec douze navires, délivre en passant l'Alcazar de Lisbonne, affranchit les Portugais d'un tribut de cent esclaves qu'ils payaient aux Maures, et va rejoindre ses compatriotes frisons au siége de Saint-Jean-d'Acre. On célébrait au siége de Damiette une tour flottante construite par les Frisons et qui paraît avoir hâté la chute des remparts.

Mais ce grand élan des croisades ne fut pas seulement pour les Pays-Bas une occasion de gloire militaire. Il ranima dans ces pro-

vinces, ruinées par les ravages des Normans et par d'horribles inondations, l'agriculture, le commerce et l'industrie. A la place des serfs emmenés à la croisade par leurs seigneurs, des hommes libres cultivent la terre; les ports commodes pour l'armement et l'embarcation des navires se peuplent d'une multitude active. La marine, qui n'avait eu jusque-là pour objet que de défendre l'embouchure des fleuves contre les surprises des Normans, le commerce, qui se bornait à quelques minces trafics avec les pays les plus voisins, prennent un essor rapide. En peu de temps la richesse paraît; avec la richesse une puissance nouvelle qui peut entrer en lutte avec les souverainetés féodales. Contraints de s'endetter pour subvenir aux frais des expéditions d'outre-mer, longtemps absents de leurs domaines, les grands vassaux subissaient à leur tour le sort des empereurs : l'autorité s'affaiblit dans leurs mains. Pour obtenir de l'argent ils se voient forcés de céder aux villes, enrichies par ces mêmes guerres où ils s'appauvrissaient, des exemptions, des immunités, des priviléges: ils accordent ou se laissent arracher des chartes.

A ce grand mot de charte, nous sentons le régime féodal blessé à mort. Le régime communal est né. Il grandit quelque temps dans l'ombre; il transforme insensiblement, sans qu'elle en ait conscience, la société; plus qu'à toute autre il imprime à l'histoire des peuples qui nous occupent un caractère dominant, profond, qui ne s'effacera plus.

Quelques nations européennes ont précédé les Pays-Bas dans l'établissement des communes; chez aucune l'esprit communal n'est entré aussi avant dans les mœurs. Nulle part il n'a paru aussi essentiel, aussi conforme à la nature des choses. Le travail en commun dans le danger commun, c'était là, en raison de circonstances géographiques impossibles à changer, une condition primitive et permanente de la vie sur le sol hollandais. L'association des forces et le mutuel secours étaient impérieusement commandés par la présence de l'ennemi éternel. Une sorte d'égalité devant l'Océan fut de bonne heure sentie et consentie, car elle était imposée par Dieu. « Les premières institutions dont on retrouve la trace en Hollande furent des institutions de défense contre les fleuves et la mer[1]. » Dès l'origine en effet, il avait fallu lutter incessamment contre les *eaux extérieures*

1. Esquiros, *La Néerlande et la vie hollandaise*, v. II, p. 80.

et les *eaux intérieures*[1]; il avait fallu élever des digues, creuser des canaux, construire des écluses. De très-bonne heure aussi la nécessité de relier les travaux particuliers en vue de l'intérêt général avait été aperçue. Le système hydraulique, qui créait et conservait le sol, avait rendu indispensable une administration qui possédât des connaissances spéciales. Cette administration nombreuse et savante, qui n'admettait guère le privilége du sang et qu'il fallait bien, à cause de la promptitude d'action qu'on exigeait d'elle, investir de pouvoirs très-étendus, donna naissance à une sorte de noblesse plébéienne fondée sur le savoir et le travail, sur les vertus civiles plus que sur les vertus guerrières, et qui put rivaliser avec la noblesse féodale. Le *waterstaat* (état des eaux) fut une sorte de corps du génie, une armée pacifique et très-honorée. Les dykgraves, les moergraves, les watergraves, inspecteurs, juges ou comtes des digues et des eaux, furent, dans les temps de crise, plus puissants que les comtes féodaux parce qu'ils étaient plus nécessaires au salut du pays.

Une autre nécessité encore s'imposa. La construction, l'entretien des digues et des canaux coûtaient énormément. La nature, comme on l'a dit ingénieusement, forçait la Hollande « à vivre avec la mer sur le pied de guerre[2]. » Il fallait donc, il fallait absolument qu'elle fût riche. Mais comment? Elle n'avait rien ou presque rien à attendre de son sol qui lui refusait les premiers éléments de l'industrie, le fer et le charbon, et jusqu'à la pierre pour construire des demeures. Son agriculture fort dispendieuse ne lui rendait pas même le grain nécessaire à sa nourriture. L'Océan et les fleuves l'invitaient à la pêche, à la navigation, au commerce; elle s'y jeta et ce fut encore là chez elle une cause d'émancipation pour les villes, de développement pour les classes bourgeoises. Les plus anciennes villes de la Hollande, Dordrecht, Middelbourg, Enckhuizen, Amsterdam, Hoorn, Medemblik, furent, au commencement, de petits villages de pêcheurs habités par des serfs affranchis, *vrygemaakte Lieden*.

Tout en reconnaissant l'autorité du comte ou de son lieutenant, stadhouder, *stede-houder*, qui les protégeait contre la noblesse et le clergé possesseurs du plat pays, les villes, promptement enrichies

1. C'est l'expression dont on se sert encore pour distinguer les eaux douces et les eaux salées, la mer et les marais.

2. Esquiros, v. I, p. 76.

par le commerce, s'administraient selon leurs coutumes, très-semblables aux anciennes lois des Frisons et des Francs. Elles élisaient leurs magistrats, pourvoyaient à leur sûreté par des milices urbaines et tenaient des cours de justice.

Il arriva également, presque dès l'origine, que les bourgeois se divisèrent, selon leurs professions ou leurs métiers, en corporations, *gilden*, qui s'assemblaient à leur plaisir au son du beffroi, choisissaient leurs chefs et marchaient armées sous leur propre bannière. Ces corporations qui tenaient leurs immunités du gouvernement municipal, à mesure qu'elles grandissaient en nombre et en richesse et s'immisçaient davantage dans les affaires publiques, entraient en lutte avec lui. De leur côté les conseillers, échevins, sénateurs ou régents des villes, qui, dans les commencements, avaient été élus par la commune tout entière et qui tenaient du comte leurs priviléges, travaillaient à se rendre de plus en plus indépendants, tout à la fois du commun peuple et du prince, et à se constituer, par une élection faite entre eux, en oligarchie. Quant aux *tenants* du sol dans les domaines des seigneurs, leur condition, très-inférieure à celle des habitants des villes, était cependant rendue tolérable par le droit traditionnel d'avoir des armes[1] et par la facilité de se retirer dans l'enceinte des cités, où ils trouvaient aide et protection contre la tyrannie des nobles et du clergé.

Ces luttes diverses entre des pouvoirs divers dans chaque ville, les lois et les coutumes variant de ville à ville, de province à province, les garanties assurées par ces lois à la liberté et à la sécurité des citoyens, la publicité des débats judiciaires, la défense d'office des accusés pauvres, l'extrême soin d'écarter des emplois les étrangers (et l'on entendait par là les habitants d'une ville ou d'une province voisine), l'élection des magistratures, et partout, dans le nom même des offices et des hautes dignités, la notion de *conseiller*, d'*avocat*, de *défenseur* des gouvernés, au lieu de la notion de *bon plaisir* des gouvernants[2], les ligues fréquentes des villes entre elles pour tenir tête aux prétentions des souverains, toutes ces choses favorables à l'indépendance de l'individu et de la commune forment les assises, les lignes principales du développement historique de la

1. Sous les anciens Francs ou Frisons, tout citoyen libre était soldat.

2. Le mot *Ruwaerd*, par exemple, qui désignait une des plus hautes dignités de l'État, vient de *Rustebewaerder*, « gardien du repos public. » L'amiral général s'appela longtemps « premier serviteur de l'État, » *Staatsdienaar*.

Hollande. Les assemblées d'État achèvent de lui donner ce caractère essentiellement républicain, plus ou moins mêlé, selon les temps et les lieux, d'éléments aristocratiques ou populaires, qu'elle n'a jamais perdu, alors même qu'elle s'est rangée, par l'hérédité du stadhoudérat, puis par l'établissement de la royauté, sous l'institution monarchique.

On n'est d'accord ni sur la date première ni sur le mode de convocation de ces assemblées, dont la vague tradition remonte, dans les Pays-Bas comme chez toutes les nations germaniques, aux premières lueurs de l'histoire. Quoi qu'il en soit, ces assemblées, où l'on voit paraître les députés des trois ordres, de la noblesse, du clergé, de la bourgeoisie, et auxquelles tous les habitants du district ou de la province ont droit d'assister, qui s'attribuent la prérogative de décider de la paix ou de la guerre, de consentir les taxes et les subsides, d'empêcher l'altération des monnaies et le changement des lois, commencent, au quatorzième siècle, avec la magistrature des villes et les cours judiciaires, à former, à l'exclusion du commun peuple demeuré, sauf de rares exceptions, exclu de tous droits civiques, une sorte de gouvernement mixte, infiniment compliqué, différent dans chaque cité et dans chaque province, une autonomie, un *self-government,* de tendance fédérative, où la puissance des comtes et celle des évêques rencontrent des barrières chaque jour plus nombreuses et plus difficiles à franchir.

Pendant toute la période féodale qui s'écoule entre le dixième et le quinzième siècle, où nous avons vu commencer à Dirk Ier la généalogie des comtes, la Hollande unie à la Zéelande est successivement gouvernée par trois maisons souveraines : de 922 à 1299, la maison de Hollande, qui compte parmi les plus riches et les mieux alliées de l'Europe; de 1299 à 1345, la maison de Hainaut; de 1345 à 1428, la maison de Bavière. Les autres provinces sont également gouvernées par des chefs qui relèvent plus ou moins de l'empereur. Utrecht a ses évêques, la Gueldre ses ducs, la Frise ses princes ou rois. Pendant toute cette durée les Pays-Bas sont en proie aux guerres civiles. Toutes ces provinces et celles de la Belgique moderne s'entre-déchirent. En Hollande, les factions des *Hœks* et des *Kabeljaaws* (hameçons et morues); dans l'Utrecht, celles qui prenaient leur nom des deux familles rivales des *Bronkhorsten* et des *Hekeren;* dans la Frise, dans la Gueldre, partout, les jalousies, les haines privées désolent le pays. Des schismes aussi, des persécutions, au sein de l'Église, ajoutent

à la désolation générale. Tout n'est que séparation, division, factions et sectes; jusqu'à ce que, enfin, par une suite d'alliances, de successions, d'achats, de conquêtes, la Frise, la Hollande et la Zéelande, l'Utrecht, la Gueldre et l'Overyssel, tous les Pays-Bas germaniques, se trouvent, conjointement avec les provinces belges, réduits en 1426 sous la domination des princes de la maison de Bourgogne, pour passer à quelque temps de là, par le mariage de l'unique héritière de cette maison illustre avec un archiduc, dans la maison d'Autriche.

Mais la domination de la maison de Bourgogne, qui commence en 1433 à la renonciation de la comtesse Jacoba en faveur de Philippe le Bon, ne fut jamais acceptée par les peuples des Pays-Bas comme l'avait été la dynastie nationale des comtes de Hollande. Elle s'imposa et se maintint par des armées permanentes composées de troupes étrangères. A l'aide de ces troupes soldées et disciplinées contre lesquelles les milices bourgeoises n'étaient guère capables de se mesurer, à l'aide aussi de leurs immenses richesses et de leurs profusions qui attiraient à leur cour, en les détachant de la cause nationale, les principaux d'entre la noblesse, les ducs de Bourgogne purent lever des taxes arbitraires, s'immiscer dans le gouvernement des villes, négliger la convocation des états, abolir des priviléges, étendre enfin de toutes manières leurs prérogatives et viser ouvertement à la concentration du pouvoir.

Cependant l'esprit patriotique et municipal ne se lassait pas de lutter, il résistait obstinément à l'ambition des princes. Dès que les conjonctures paraissaient favorables, on voyait les états et les villes redresser les abus nouveaux au nom des droits anciens.

A la mort de Charles le Téméraire, qui avait ôté à la Hollande ses dernières garanties en transférant de La Haye à Malines la cour suprême et en la composant de ses créatures, la réaction est soudaine, unanime. Les nobles, à qui le duc avait confié la garde de sa fille, les provinces et les villes, s'entendent pour convoquer à Gand, en 1477, une assemblée générale, qui refuse les subsides et arrache à la princesse Marie, pour toutes les provinces et en particulier pour la province de Hollande, une charte appelée « le grand privilége, » *groot privilegie,* qui rétablit aux Pays-Bas les libertés primitives.

Plusieurs jurisconsultes ont considéré cette charte comme une loi constitutive et l'ont comparée à la grande charte des Anglais. Il est certain qu'on y trouve la majeure partie des dispositions préserva-

trices de l'indépendance provinciale, dont la violation souleva toujours depuis cette époque des protestations, et amena enfin, en 1568, la révolte ouverte contre Philippe II. Il est dit dans cette fameuse charte qu'aucune taxe ne sera jamais levée sans le consentement des états; qu'aucun étranger ne sera revêtu d'aucune charge dans le pays; que la langue tudesque vulgaire sera seule employée dans les actes publics; que les villes tiendront des assemblées les unes avec les autres ou réunies aux états des provinces, dans le temps et dans le lieu que bon leur semblera; qu'aucun commandement du souverain ne prévaudra jamais contre leurs priviléges; que ni la duchesse ni ses successeurs ne feront la guerre offensive ou défensive sans l'assentiment des états; qu'on n'altérera pas les monnaies; que la liberté du commerce sera garantie; que les souverains seront tenus de demander en personne et par voie de pétition [1] aux états tous nouveaux subsides. On trouve enfin formellement établi ou plutôt confirmé dans cette charte le droit singulier de *non evocando*, constamment invoqué dans les discordes civiles des Provinces-Unies et qui garantit à chaque citoyen des Pays-Bas le privilége de n'être jamais appelé en jugement hors des limites de sa province [2].

A la vérité, le « grand privilége », souvent contesté par les princes pour avoir été arraché à une princesse mineure, fut plus souvent encore négligé, volontairement oublié par eux. Et leurs empiétements que favorisaient les factions perpétuelles aux Pays-Bas, les discordes entre les nobles, les bourgeois et les paysans, les querelles de ville à ville, et cet adoucissement insensible des mœurs qui naît des habitudes plus sédentaires et d'une certaine culture des sciences et des lettres, gagnaient de proche en proche, et sans qu'on y prît trop garde, sur les libertés.

Dans le même temps, la plus indépendante des provinces, la Frise, harassée, épuisée par les factions, s'était laissé persuader par l'empereur Maximilien d'appeler de l'étranger, à la façon des républiques italiennes, un podestat ou arbitre pacificateur des discordes civiles. Le duc de Saxe, nommé podestat, entra en Frise avec ses bandes saxonnes et se fit bientôt proclamer protecteur héréditaire (1498).

1. *Beden*, mot significatif.

2. Le *jus de non evocando* a été appelé l'*habeas corpus* de la Hollande. (Motley, *The rise of the dutch republic*, v. I, p. 52.)

Pendant soixante et dix ans ses descendants, les princes saxons, gouvernèrent la Frise; puis, après lui avoir ôté une à une ses libertés, ils la vendirent à la maison d'Autriche.

Comme on en était là et que la souveraineté passée des mains de l'archiduc Maximilien, époux de la princesse Marie, dans celles de leur fils, Philippe le Beau, ne paraissait plus contestée, un choc inattendu réveille comme en sursaut la fierté nationale et ranime, au bruit de son Océan courroucé, le vieil esprit des races germaniques.

Les Espagnols viennent aux Pays-Bas. Ils n'y viennent point en conquérants par la guerre, mais en alliés sous les auspices et dans les fêtes d'une union heureuse. Ils suivent leur jeune princesse, bientôt reine d'Aragon et de Castille. Le mariage de Philippe le Beau avec Jeanne la Folle, fille de Ferdinand et d'Isabelle, en 1496, qui va réunir sous le même sceptre l'Espagne, les Deux-Siciles, la Bourgogne et le Nouveau-Monde, met soudain en présence les hommes du Nord et les hommes du Midi, les Frisons et les Castillans, les Germains du lac Flevo et les Goths des monts Asturiens : deux races de forte trempe mais opposée, d'un sang généreux mais ennemi, qui se repoussent d'instinct avant de se connaître et haïssent l'une chez l'autre jusques aux vertus et aux fiertés qui les font semblables.

Il est au sein des peuples des instincts cachés, inconscients, impénétrables, qui les font être ce qu'ils sont, quoi qu'ils en aient, et vivre de leur vie propre en dépit des hasards de la fortune. Le soulèvement des Pays-Bas germaniques contre la domination espagnole fut l'effet d'un de ces instincts. On peut affirmer qu'il était inévitable autant qu'il parut héroïque. Ici encore, comme aux premiers temps de l'occupation du sol, ce fut d'une lutte acharnée, d'une étreinte tragique entre la force extérieure des choses et la force intérieure de l'homme que se dégagea la vie nationale de la Hollande.

Quand l'empereur Charles-Quint monta sur le trône, tout semblait présager aux Pays-Bas un règne heureux. Charles-Quint aimait ses sujets flamands. Il était né, il avait été élevé parmi eux; il parlait leur langue; il était accoutumé à leur humeur, se plaisait à « leur obéissance mêlée de liberté [1] » et n'affectait point avec eux cette grave étiquette que le peuple espagnol voulait dans ses monarques.

1. *Un' obbidienza quasi mista di libertà.* (Bentivoglio, *Guerra di Fiandra.*)

A l'époque de son avénement, ses États du Nord communément appelés *les Flandres* et formés de dix-sept provinces qui occupaient à peu de chose près tout le territoire des royaumes actuels de Belgique et de Hollande, faisaient envie à tous les autres. L'élan que les croisades avaient donné à l'esprit d'entreprise ne s'était plus arrêté aux Pays-Bas. Dans les provinces maritimes surtout, la nécessité qui poussait au dehors une population trop nombreuse pour son territoire était devenue une habitude, un goût, une passion. Les paysans hollandais, ceux des îles de la Zéelande, qui s'apprenaient tout enfants à lancer leurs petites barques le long des côtes périlleuses et dans les mers intérieures, à louvoyer, à serrer le vent, à éviter les écueils, à ramer contre la marée, étaient devenus les meilleurs marins du monde.

Dès le temps de la comtesse Ada, au treizième siècle, la ville de Zierikzée avait construit les premiers gros vaisseaux propres aux expéditions lointaines, et depuis lors les chantiers de la Hollande fournissaient de navires tous les peuples de l'Europe[1]. La mer Noire avait revu ces hardis navigateurs, ramenés par le libre essor de leur génie vers ces contrées inconnues où la puissance de Rome n'avait pas pu fixer leurs sauvages ancêtres. Sous la conduite de tels matelots, les marchands hollandais s'aventuraient bravement et cherchaient dans les parages les plus éloignés, avec une ardeur étrangement mêlée de cupidité et de patriotisme, les denrées premières qui manquaient à leur pays. Bien qu'habiles et intéressés, leur probité native l'emportait et leur donnait partout un crédit qui doublait leurs ressources. La ligue hanséatique fondée vers le milieu du quatorzième siècle avait reçu d'eux sa direction. Les premiers aussi dans la Baltique ils avaient proclamé la liberté des mers en attachant à leurs mâts une image domestique de la piraterie balayée. Venise, si fameuse déjà par son commerce avec le Levant, les accueillait avec amitié. La Pologne leur livrait ses grains, la Moscovie ses métaux, la Norwége ses bois de construction. En 1296, les armateurs de la Zéelande avaient forcé Édouard d'Angleterre à permettre dans son royaume l'exportation des laines nécessaires aux fabriques des Pays-Bas, et la pêche libre du hareng qui était devenue pour la Hollande l'occasion de grandes richesses.

1. On voit en 1414 les Hollandais et les Zéelandais louer aux Anglais des navires pour envahir la France.

Pour faciliter un négoce si varié et si étendu, les Hollandais qui ont emprunté des Vénitiens la lettre de change, en répandent partout l'usage. Ils attirent chez eux les banques des Lombards. Les villes des bords de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, Bruges et Gand d'abord, ensuite Anvers, puis Amsterdam, ont des foires, des marchés, des halles, des entrepôts, où se rencontrent les traficants de tous les pays du globe. Des efforts heureux vers la perfection des arts mécaniques ont secondé l'activité de la navigation. Le pavillon hollandais a porté sur toutes les mers les beaux produits des fabriques nationales.

Au quatorzième siècle déjà, la simplicité primitive s'étonne de ces splendeurs; les magistrats décrètent des lois somptuaires. Mais les priviléges accordés aux corporations d'artisans, leur influence dans la cité où ils peuvent prétendre à tous les emplois, les soutiennent et les animent. Avec les laines de l'Angleterre, le lin et le chanvre du Nord, les soies du Midi, on tisse des étoffes admirables. Les princes décorent leurs palais des tapisseries que fabriquent la Flandre et les villes de la Hollande. Les plus grands seigneurs veulent pour leurs ajustements des draps de Frise aux vives couleurs, de fine toile de Hollande. La cour du roi Louis XI est éblouie par les magnificences de la suite d'un duc de Bourgogne. Enfin une pauvre peuplade de pêcheurs établie sur un marais à demi desséché où ne croissent ni blé, ni huile, ni vin, ni fruits, et qui, pour résister aux rigueurs de l'hiver, brûle faute de bois la tourbe séchée au vent — car son pâle soleil n'y suffirait pas — est parvenue, par son activité, par son industrie, par les libertés qu'elle a fondées en de sages institutions, à nourrir dans l'abondance de tous les biens plus d'habitants, en proportion de son territoire, qu'aucun autre pays, et à se tenir en honneur chez les plus grandes nations du monde.

A peine la boussole est-elle inventée, que les Hollandais, à l'exemple des Portugais et des Espagnols, se précipitent vers les Indes, où ils combattront et remplaceront un jour ces premiers favoris de la fortune. Dans le même temps qu'ils s'avancent vers l'un et l'autre pôle, ces hommes persévérants continuent de lutter chez eux contre l'envahissement des flots et tracent à l'Océan des limites. Le rempart naturel des dunes si souvent submergées, les faibles digues formées de roseaux et de varechs que le vent emportait à chaque saison, ne suffisaient plus à la sécurité d'un peuple attaché au sol par la culture. Vers la fin du quinzième siècle, on a

raffermi les sables mouvants par des plantations de genêts et d'osiers; on a construit avec des pieux rattachés par des crampons en fer des digues épaisses, hautes et solides. Au moyen de moulins gigantesques qui pompent les eaux pluviales et d'écluses qui régularisent les écoulements, on a insensiblement exhaussé le sol argileux et assaini l'atmosphère. Les *polders* ont été créés, et ainsi des champs d'une fertilité merveilleuse, tirés des eaux, sont donnés à une agriculture savante et patiente dont ils récompensent l'effort au centuple.

Tout en repoussant la mer sur les points où elle menace, on lui a ouvert un accès plus facile à l'embouchure des fleuves qu'obstruaient les îlots et les bas-fonds. Ici, l'on défend à l'Océan de passer outre; ailleurs, on lui trace un chemin; on lui commande en quelque sorte d'avancer jusques au sein des terres, où il amène lentement sur ses flots contenus les navires qui viennent promener leurs voiles et leurs mâts parmi les arbres, les tours et les clochers des villes. Sorties peu à peu du sein des eaux et fertilisées par elles, les terres se couvrent de gras pâturages où paissent librement, sous des horizons que ne limitent ni murs ni haies, ces chevaux de grande taille que l'on recherche dans toute l'Europe et ces troupeaux sans nombre, ce bétail d'une extrême douceur, dont le pinceau hollandais reproduira bientôt, dans son art tout national, les harmonies tranquilles.

Pendant que l'industrie populaire imagine pour s'enrichir des procédés nouveaux dans la fabrication du beurre et des fromages, de larges filets pour la pêche du hareng, des manières nouvelles de le préparer et de le conserver, des perfectionnements dans le raffinage du sel, qui donnent lieu à un trafic considérable, les sciences qui servent plus directement la pensée, les lettres qui l'expriment, commencent à fleurir. Des écoles s'ouvrent à Deventer, à Utrecht, à Zwoll, où se distinguent une longue suite d'homme doctes. La théologie, la médecine, l'astronomie, sont en honneur. Haarlem dispute à Mayence la gloire d'avoir imprimé les premiers livres. Du mélange de l'ancien tudesque dont Charlemagne avait fait réunir les règles dans une grammaire, et de ce latin grossier que parlaient les scolastiques, se sont formés des dialectes nationaux. Au treizième siècle, sous le règne du comte Florent V que l'on a surnommé le troubadour de la Hollande, on a commencé d'écrire et de rimer les histoires nationales, on a composé quelques poëmes didactiques.

La vie mystique aussi, l'ascétisme des cloîtres, s'est épanché en poésies lyriques qui chantent l'absorption en Dieu, *de outworden-heyt*, racontent la vie du Christ, les visions et les miracles des saints. Peu à peu le dialecte hollandais remplace le frison ; au quinzième siècle, il devient dominant et se parle simultanément avec le brabançon et le flamand dans les diverses provinces soumises à Charles-Quint. Le désir de connaître qui s'est éveillé a poussé la jeunesse en de longs voyages. Elle est allée vers la Grèce ; elle s'est arrêtée dans les écoles de l'Italie d'où elle a rapporté, avec le goût des lettres, la science du droit romain et je ne sais quelle fermentation de l'esprit qui de loin prépare la réforme. Au plus fort des discordes civiles qui déchirent le treizième siècle, on a vu paraître, à la suite d'une princesse de la maison d'Anjou, les *Rederykers*, ces gaies confréries d'improvisateurs, poëtes et comédiens ambulants, dont les *chambres* ou réunions donnent naissance aux théâtres et aux académies.

Les libertés nationales et l'activité du commerce favorisent la circulation des idées, comme les fleuves et les canaux favorisent la circulation des richesses. Cependant, en dépit de ce mouvement général des sciences, des lettres, de l'industrie, les mœurs et les coutumes anciennes se maintiennent ; l'accentuation germanique du type hollandais se marque de plus en plus en se différenciant du caractère des Belges, soumis aux influences du génie latin et du voisinage de la France. Le milieu, le sol, le climat, la nature et l'aspect des terres, la manière d'y vivre, exercent une action puissante sur les hommes des nations étrangères que la guerre, la colonisation, le trafic et l'attrait des libertés amenaient en Hollande. Une assimilation plus rapide que sur aucun point du globe s'y produisait : Belges, Allemands, Polonais, Vénitiens, Juifs, se pénétraient au bout de très-peu de temps de ce que l'on pourrait appeler la séve hollandaise, et la vertu nationale n'était nullement altérée par ces mélanges de races.

A l'époque où nous voici parvenus, le caractère hollandais était en estime chez toutes les nations. Au rapport même des historiens les moins favorables [1], les Hollandais étaient un peuple né pour l'indépendance, fidèle à la foi jurée, porté même à l'amour pour ses souverains, lent à vouloir les choses nouvelles, patient [2], plein d'ab-

1. Bentivoglio, Strada.
2. On dit encore « la patience hollandaise, » *hollandsche patientie*.

négation, mais aussi d'une volonté inflexible et, comme devait l'exprimer plus tard la devise de son grand stadhouder, inébranlable à *maintenir* ce qu'une longue tradition lui fait considérer comme son droit. Le caractère indépendant des femmes hollandaises, leur forte constitution, leur loyauté, leur activité dans les affaires où elles excellent, leur autorité au foyer où elles règnent sans partage, leur chaste fécondité, perpétuent dans la race les vertus et les fiertés premières. « Ces peuples, disait Charles-Quint, font des sujets excellents, mais de détestables esclaves. » Et le grand empereur, parlant ainsi, les jugeait avec plus d'équité qu'il n'en mit par la suite à les gouverner.

L'habitude des affaires et des armes civiques, le respect de la loi au-dessus de la crainte des grands, un amour inné de la patrie qu'entretenaient des institutions particulières, une instruction généreusement répandue[1], rendaient les peuples de la Hollande incompatibles avec aucun joug étranger. Mais de tous les jougs nul ne devait leur sembler pire que le joug espagnol. A la vue seule d'un Castillan et d'un Frison l'on comprenait l'antipathie des races. L'homme du Nord a gardé la haute stature de ses ancêtres, les longs cheveux blonds, le teint blanc, cet œil à fleur de tête et d'un bleu vague où le feu des passions fait rarement jaillir l'étincelle, cet air lent et froid qui n'exclut chez lui ni la gaieté ni le goût des jeux publics et des plaisirs de la table. Les bouillonnements du sang méridional étonnent son flegme. Sa sincérité, sa simplicité s'indignent de la rodomontade et du faste espagnols. Il ne s'accoutume pas à ces Castillans à la mine chétive et altière, au parler superbe, à l'âpre humeur. L'éclair sinistre de leurs yeux noirs, les penchants cruels qui se trahissent jusque dans leur sourire, lui inspirent une répulsion profonde. Jamais, le voulût-il, il ne pourra subir leur loi.

Ce fut la faute de Charles-Quint de méconnaître cette antipathie de race et de vouloir faire des Pays-Bas une province de la monarchie espagnole. Après la bataille de Pavie qui le rendait quasi maître de l'Europe, il s'essaya dans les Pays-Bas à changer le gou-

1. Les paysans hollandais savaient généralement lire et écrire; la plupart des gens du peuple connaissaient les rudiments de la grammaire; et cela dans un temps, dit Prescott, où la lecture et l'écriture constituaient une éducation que ne possédaient pas toujours en d'autres pays les hommes du rang le plus élevé. (*Hist. du règne de Philippe II.*)



vernement des villes. Il y mit des garnisons étrangères; il subordonna le grand conseil de Malines et la cour suprême de Hollande, dans l'exercice de leurs fonctions législatives et judiciaires, aux décisions d'un conseil d'État qu'il établit à Bruxelles sous la présidence du souverain; il leva incessamment des taxes nouvelles. Enfin, sentant l'affinité secrète de l'esprit républicain qui lui résistait avec le levain de la réforme qui commençait à fermenter, il fit publier aux Pays-Bas la bulle du pape qui condamnait les opinions de Luther; il rendit, sans l'assentiment des états, en septembre 1550, un édit rigoureux qui, résumant tous les édits précédents, condamnait à la confiscation des biens, à la mort « par le fer, la fosse ou le feu, tous les hérétiques. »

La Réforme, qui entra si vite et si avant dans les Pays-Bas, eut cela de particulier dans les provinces du nord qu'elle s'y confondit aussitôt avec le patriotisme, dont elle reçut et à qui elle communiqua simultanément une ardeur nouvelle. Les peuples bataves étaient mieux préparés que beaucoup d'autres à recevoir ce que le catholicisme appela si faussement les *nouveautés* du protestantisme. Dès l'origine de la prédication chrétienne, on avait eu aux Pays-Bas très-peu de souci de la volonté des papes. Les évêques d'Utrecht furent presque tous gibelins. De tout temps l'esprit de secte, qui n'est que l'esprit d'indépendance et d'individualité appliqué aux choses de l'Église, avait trouvé dans la Hollande un accès facile. La liberté de conscience y paraissait une suite nécessaire de la liberté du commerce; la diversité des opinions religieuses n'y semblait pas plus étrange que la diversité des constitutions politiques. Dès le onzième siècle, un laïque nommé Tanchelyn avait fait trembler le clergé par la violence de ses attaques. Parcourant le pays d'Utrecht, les Flandres et la Zéelande, somptueusement vêtu, servi comme un roi, ce sectaire attirait à sa suite des multitudes auxquelles il prêchait le mépris des sacrements, le refus de la dîme, la désobéissance aux évêques. Le fanatisme qu'il inspirait paraîtrait incroyable si on ne l'avait vu renouvelé, à cinq siècles de distance, chez les disciples de Jean de Leyde. Les hommes buvaient comme un breuvage sanctifiant l'eau dans laquelle Tanchelyn s'était baigné. Les femmes se prostituaient à lui en présence de leurs époux et de leurs mères, dans la persuasion où il les avait mises d'accomplir un ordre de Dieu. Au quatorzième siècle les opinions de Wiclef s'étaient glissées en Hollande. Les hérésies de Jean Huss et de Jérôme de Prague, rapportées aux

Pays-Bas par quelques soldats qui avaient suivi l'expédition de l'empereur Maximilien en 1420, y avaient trouvé crédit. Quand la doctrine de Luther y fut enseignée, la secte des anabaptistes, fondée au commencement du siècle par le Saxon Nicolas Stork, et celle des mennonites ou téléobaptistes qui prenait son nom du Frison Menno Simonsz, avaient déjà jeté dans la Hollande et dans la Frise de profondes racines.

A côté de ces mouvements hétérodoxes, il s'était aussi produit dans l'Église des Pays-Bas, comme dans toute la catholicité, une tendance à la réforme régulière des abus, qui, sans attaquer le dogme, voulait son épuration et le retour à la discipline primitive. Au temps de Philippe Ier, duc de Bourgogne, on s'était occupé, dans la Hollande et la Zéelande surtout, où le pouvoir des évêques d'Utrecht, quelquefois soutenu, plus souvent combattu par les comtes, avait pesé d'un poids insupportable, à réprimer la licence ecclésiastique. Entre les personnes qui se signalèrent dans cette voie des réformes encore orthodoxes, on cite Gérard le Grand, *Gerard Groote,* qui institua à Deventer, vers le milieu du quatorzième siècle, les « Frères de la vie commune, » *Broederen des gemeenen levens*, consacrés à la prédication et à l'instruction du peuple. Après lui, pendant le quinzième siècle, on voit paraître l'ascète A. Kempis, Wessel Gansfort, de Groningue, appelé « la Lumière du monde, » Rodolphe Agricola, etc. Enfin le savant Nicolas de Cusa, envoyé par le pape Nicolas V dans les Pays-Bas où il avait fait ses études, s'élève avec une véhémence inattendue contre le relâchement des mœurs cléricales, contre l'abus du culte des images, contre la pompe excessive des cérémonies. Il voulait fermer la chaire aux ordres mendiants; il allait jusqu'à défendre l'exposition des hosties sanglantes et de tous les objets réputés miraculeux qui entretenaient dans le peuple l'idolâtrie. Un peu plus tard, l'évêque d'Utrecht, Philippe de Bourgogne, fils naturel de Philippe le Bon, ne cachait à personne qu'il préférait la Bible à la Vie des saints, qu'il estimait être un tissu de fables, et qu'il regardait le célibat des prêtres comme une loi trop dure. Enfin le précepteur même de Charles-Quint, Adrien d'Utrecht, élevé au pontificat en 1522, soutenait avec vivacité les opinions d'Érasme de Rotterdam contre les théologiens scolastiques et souhaitait ardemment une réforme. Dans le même temps, par la connaissance plus répandue des langues grecque et hébraïque et par de nombreuses traductions des Écritures en langue

vulgaire, l'examen, la science interprétative des textes sacrés, faisait de grands progrès.

Ainsi préparées dans les esprits, les *nouveautés* de Luther et de Calvin, que les marchands protestants de la France, de la Suisse, de l'Allemagne et du Danemark apportaient à Anvers et à Amsterdam, et que les soldats étrangers, à qui l'empereur confiait imprudemment la garde de ses sujets, communiquaient au peuple, se propagèrent très-vite. La jeune noblesse qui allait étudier à Genève en revenait moins soumise. « Le Rhin et la Meuse ne portent point tant d'eau dans les Pays-Bas, dit un écrivain contemporain[1], que ces fleuves d'Allemagne y portaient de contagion. »

A la vérité, la Réforme, à ses débuts, n'avait pas l'aspect menaçant qu'elle prit plus tard. Ce fut d'abord une fermentation sourde et qui s'ignorait en quelque sorte elle-même. Nul ne croyait se rendre hérétique en lisant les pamphlets contre les prêtres que l'imprimerie jetait par milliers dans la foule; personne ne se faisait scrupule d'assister aux représentations des *Rederykers*, qui jouaient sur les théâtres de la foire dans des pièces obscènes les vices et les travers des moines. Quand le peuple alla aux premiers prêches, ce fut encore comme à un spectacle. Il applaudissait en riant les déclamations outrées, les équivoques, la mimique grotesque des prédicants, qui raillaient comme les comédiens la luxure des prêtres, les indulgences, les miracles, les reliques, le purgatoire et le pape. Dès l'an 1527, la Hollande et la Zéelande étaient sans le savoir entachées d'hérésie. Mais les édits de Charles-Quint qui se succèdent coup sur coup, renforcés à chaque fois de dispositions plus sévères, les délations encouragées par la promesse de la moitié des biens de l'hérétique, les amendes, les confiscations, les cachots, éveillent la conscience du peuple; il comprend ce qu'il a fait. A un entraînement irréfléchi succède une sérieuse ardeur. Le sang des premiers martyrs est plus éloquent encore que la parole. L'émulation du sacrifice gagne avec une rapidité prodigieuse; on va, on court à la mort d'un cœur plein de joie. Le supplice de cinquante mille, d'autres disent de cent mille personnes, décapitées, écartelées, brûlées, noyées, enterrées vivantes sous le règne de Charles-Quint, ne retarde pas d'une heure la propagation de la Réforme.

Cependant l'amollissement de la noblesse dans les plaisirs de la

1. Strada.

cour du duc de Bourgogne, son attachement à Charles-Quint qui la comblait de bienfaits, la dépendance où les états généraux et provinciaux étaient tombés en souffrant les empiétements successifs de la puissance royale, un certain relâchement aussi dans l'exécution des édits, ralentissent pour un temps l'élan populaire. La prudence de Marie de Hongrie, sœur de l'empereur, tient les choses en suspens. Il fallait l'humeur monacale de Philippe II, l'idée qu'il s'était faite de sa prérogative absolue fondée sur le dogme catholique, son aversion manifeste pour les Pays-Bas dont il ne parlait pas la langue, et son instinct tout espagnol qui voyait dans l'intégrité de la foi le signe d'un sang plus pur, pour exaspérer un peuple patient, pour violenter en quelque sorte les intérêts, les habitudes et l'honneur qui retenaient la noblesse autour du trône. Du fond de l'Espagne où l'ont rappelé son inclination, le souci que lui causent les préparatifs de Soliman, les mouvements des Morisques, les progrès des huguenots dans le midi de la France, et même quelque commencement d'hérésie au cœur de ses États catholiques, Philippe veut imposer de force aux Pays-Bas, où — malgré son serment solennel dont il s'est fait relever par le pape — il a laissé des troupes espagnoles, les décrets du concile de Trente. Par l'installation d'évêques nouveaux et étrangers, il change toute la constitution ecclésiastique du pays. Le bruit se répand qu'il veut établir aux Pays-Bas l'inquisition d'Espagne et traiter les protestants comme il traite les Morisques, les Juifs, les Indiens idolâtres. La rigueur des édits, un moment tempérée par la prudence du clergé national et surtout par la nécessité de faire droit aux plaintes du commerce que la retraite des marchands protestants menace de ruine, est renouvelée, aggravée. Les bûchers se rallument. Le bourreau reprend son office. Le peuple irrité se presse en plus grande foule autour de ses prédicateurs. Il se rassemble la nuit dans les bois, à la clarté des torches. A cheval, le pistolet au poing, le ministre de l'Évangile donne le signal des chants guerriers d'Israël. Tout annonce le combat.

La noblesse, enfin, s'émeut. Une vingtaine de gentilshommes s'assemblent à Bruxelles. Ils se lient par serment contre l'inquisition d'Espagne. Des copies de ce serment, qui fut appelé *le Compromis des nobles*, se répandent et se couvrent de signatures. On décide de présenter une requête à la régente. Le 3 avril 1566, deux cents confédérés à cheval et en armes font leur entrée dans Bruxelles. Un descendant des comtes de Hollande, Brédérode, et le comte

Ludovic de Nassau, le Bayard de la Réforme, sont à leur tête. Une foule nombreuse les entoure et les acclame. Le surlendemain 5 avril, ils se présentent au palais et demandent audience. Lorsqu'ils sont introduits, Bréderode, prenant la parole au nom de tous, expose les griefs de la nation; il remet à la régente tout en larmes une requête, soumise encore dans les termes mais qui paraît insupportable aux courtisans. A peine Bréderode et les siens se sont-ils retirés, qu'on raille autour de Marguerite ces grands seigneurs escortés de populace, ces nobles besoigneux qui se sont endettés pour rivaliser avec la magnificence espagnole. « Que s'alarme-t-on d'un tas de gueux! » s'écrie le conseiller Barleymont. Cette injure est le signal et devient le mot d'ordre du soulèvement. Prenant le sarreau gris, la besace et la gourde des mendiants flamands, ces gueux d'un nouveau genre réunis dans un banquet boivent à la ronde et dans une écuelle de bois à la délivrance du pays. A la vue de ces symboles pittoresques d'une mendicité volontaire, le peuple crie « Vivent les gueux! » et se jette aux tumultes. Les *gueux des bois* secouent leurs torches; les *gueux de mer*, réfugiés dans leurs esquifs au fond des baies de la Zéelande, tombent à l'improviste sur les côtes; ils saccagent les églises, brûlent, mettent en poussière les autels et les images d'un Dieu qui n'est plus à leurs yeux que le Dieu espagnol. Les femmes aussi courent aux armes; de leurs cris et de leurs exemples elles excitent les combattants. Longtemps encore, cependant, les grands, à qui répugnent ces désordres et qui connaissent mieux que le peuple, pour l'avoir vue de plus près, la puissance de Philippe, s'efforcent de prévenir une rupture finale. A diverses reprises ils avaient demandé et ils avaient fini par obtenir le rappel du cardinal Granvelle, qui avait également blessé catholiques et protestants et qu'on accusait de tout le mal. Le comte d'Egmont s'était rendu à Madrid et retournait en Flandre « l'homme le plus satisfait du monde[1]. » Le roi lui avait promis de venir en personne au milieu de ses fidèles sujets pour entendre leurs plaintes. On l'attendait. Tout à coup, au lieu du roi, on apprend que les inquisiteurs d'Espagne sont en route et que le duc d'Albe vient aux Pays-Bas à la tête d'une armée. L'arrestation du comte d'Egmont, celle du comte de Hoorn, qui suivent de près l'arrivée du duc (9 septembre 1567), l'érection d'un tribunal extraordinaire établi sous le nom de *Conseil des*

1. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 339.

troubles et auquel le peuple donne bientôt le nom trop mérité de *Conseil de sang* (*Bloedraad*), la retraite de la gouvernante Marguerite qui avait cherché les voies de la conciliation, ouvrent les yeux aux plus aveugles. On s'épouvante, on fuit, on se précipite hors des frontières. Plus de cent mille personnes abandonnent le foyer, la patrie.

C'est alors, quand tout semble perdu, qu'un homme paraît qui, malgré l'éclat de son nom et de sa grandeur propre, a pris à tâche, on pourrait le croire, de se dérober au rôle héroïque où tout l'appelle. Un nouveau Civilis entre en scène. Séparé du premier par quatorze siècles, mais placé dans des conjonctures pareilles, animé d'un même génie; comme le premier, profond dans l'art de la politique, concentré, habile à tirer parti des revers, mais plus heureux dans l'issue de son entreprise parce qu'il est plus constant et qu'il sert un Dieu supérieur, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, se lève contre la tyrannie étrangère. Il l'ébranle de telle sorte qu'elle ne pourra plus jamais se raffermir. Il est nommé par le peuple Père de la patrie; il est proclamé stadhouder général de la république.

Guillaume de Nassau était comme Civilis de race royale. Sa maison, germanique en ses origines, avait au treizième siècle donné à l'Allemagne un empereur. Ceux d'entre ses ancêtres qui s'étaient transplantés aux Pays-Bas avaient gouverné le duché de Gueldre quatre cents ans avant la maison de Bourgogne. Lui-même, héritier de la principauté d'Orange, allié aux maisons souveraines de l'Allemagne et possesseur d'immenses domaines, s'était vu, tout jeune, comblé d'honneurs. Il avait à peine vingt et un ans quand Charles-Quint le nommait général d'armée et son stadhouder dans les provinces de Hollande, de Zéelande et d'Utrecht.

Bien que son père, Guillaume le Vieux, eût introduit la Réformation dans ses domaines, le prince d'Orange appartenait encore ostensiblement à la religion catholique où il avait été élevé à la cour de l'empereur. Quand fut signé à Bruxelles le *Compromis des nobles*, le prince d'Orange, plein de prudence, lent à délibérer des choses qu'il voulait entières, n'y avait pas mis son nom. Plus tard, voyant la confusion où tout allait, il avait résigné ses charges entre les mains de la régente et s'était retiré en Allemagne dans ses possessions héréditaires. De là il suivait en silence le cours des événements, épiant l'instant décisif et la dernière extrémité du désespoir populaire.

Le supplice du comte de Hoorn et celui du comte d'Egmont, son ami, l'arrachent à sa retraite. En 1568, dans la nuit du 5 au 6 octobre, il franchit le Rhin; il entre aux Pays-Pas à main armée, en protestant, au nom du roi abusé par des ministres indignes, contre la violation des lois nationales. Il écrit sur son drapeau, dans un ordre significatif, ces paroles : *Pro lege*, *grege*, *rege*. C'est le commencement d'une grande histoire.

A dater de cette heure jusqu'au jour où, par le pacte signé à Utrecht, les provinces du Nord s'unissent étroitement et distinguent leur cause de celle des provinces du Sud, la lutte continue pendant onze années, entremêlée de succès, de revers, de quelques intervalles de repos, mais avec une orce morale toujours croissante du côté des insurgés.

En 1572, deux cent cinquante gueux de mer, chassés des ports de l'Angleterre où ils s'étaient réfugiés et jetés par la tempête à l'embouchure de la Meuse, surprennent une place importante des Pays-Bas, la Brille; ils s'y fortifient de façon qu'il n'est plus possible de les en déloger. Ce hardi coup de main décide la fortune. Les gueux s'emparent en quelques jours de Flessingue et de Rotterdam; ils prennent pied sur les grèves, sur les îles de la Hollande et de la Zéelande. Secrètement encouragés par les princes protestants de l'Allemagne, ils remportent l'année suivante dans les eaux du Zuiderzée, sur la flotte du roi d'Espagne, une incroyable victoire. L'héroïsme semble l'état naturel de ces insurgés, doublement exaltés par le péril de la patrie et par le péril de Dieu. Au siége de Leyde, en 1574, dans les souffrances d'une horrible famine, le commandant de la garde bourgeoise, Van der Doës, sommé de se rendre aux Espagnols, leur fait cette réponse : « Quand les vivres viendront à manquer, nous mangerons notre bras gauche; le bras droit nous suffira bien pour défendre contre vous nos libertés. »

Cependant la lutte était plus qu'inégale. Non-seulement le roi d'Espagne avait à sa solde des armées exercées et pour les commander de grands capitaines, non-seulement le prince d'Orange ne pouvait lui opposer que des troupes à peine formées, des multitudes indisciplinables, des alliés faibles ou douteux, mais encore la discorde régnait dans les provinces entre les catholiques, les luthériens et les calvinistes, entre les grands seigneurs et les bourgeois, entre les magistrats et le populaire. Effrayée des excès des briseurs d'images, jalouse aussi du prince d'Orange, la noblesse wal-

lone, restée catholique et royaliste, compromettait par ses hésitations la cause nationale. La convocation des états généraux à Gand (8 novembre 1576), le traité connu sous le nom de *Pacification* que les nobles signèrent au nom de toutes les provinces et par lequel ils se donnaient pour gouverneur l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe et neveu de Philippe II, au lieu de tout concilier comme l'avait espéré le prince d'Orange, faillit tout perdre. Mais ce traité, ne satisfaisant ni le roi dont il prétendait pourtant réserver les droits, ni les deux religions que l'on voulut contraindre à se tolérer, fut rompu « pendant que la trompette sonnait encore[1]. » Les provinces du Sud, rejetant l'hérésie qui les avait émues un moment, reviennent à l'entière soumission aussi bien envers l'Église qu'envers la royauté catholique.

Alors le prince d'Orange comprend qu'il faut concentrer le soulèvement et resserrer le lien de la confédération. Il engage les provinces du Nord protégées par la mer qui les met en communication avec l'Angleterre et avec la Rochelle et assure ainsi la liberté de leur commerce, il exhorte la Hollande et la Zéelande surtout, dont les écueils, les grèves et les vastes marais pouvaient si aisément être défendus, à s'unir par un serment nouveau d'un nœud plus étroit. Tandis que les provinces méridionales, le Brabant, la Flandre française, le Hainaut et l'Artois, se disposaient sous l'influence de la noblesse à la soumission au roi d'Espagne, tandis que les troupes wallones, prenant le chapelet, quittaient l'armée de Guillaume pour passer dans celle d'Alexandre Farnèse, les députés des provinces du Nord s'assemblent à Utrecht. Ils se lient par serment le 23 janvier 1579, ils s'engagent par un vœu solennel à se liguer dans un suprême effort pour sauver la patrie.

Ce serment, ce vœu solennel, qui allait bientôt séparer deux religions et deux races, est la pierre fondamentale sur laquelle s'élève la république des Pays-Bas. Jusque-là les provinces septentrionales, rapprochées par leur situation géographique, par l'identité des origines, de l'idiome et des mœurs, avaient entretenu des relations amicales presque ininterrompues; mais elles ne formaient point un corps de nation animé d'une même vie politique. Par l'Union d'Utrecht, elles fixèrent les bases d'un droit commun, d'une généralité régulièrement représentée, et donnèrent ainsi l'existence à la

1. *Apologie du prince d'Orange.*

république des Pays-Bas : république à peine visible en ses commencements et qui semblera toujours bien petite si l'on regarde uniquement l'étendue de son territoire, mais qui se revêt de grandeur dès que l'on vient à considérer son caractère, son génie et sa fortune.

Chose admirable et qui fait bien connaître toute la force d'âme de ses premiers fondateurs ! sur leur ordre on frappe en l'honneur de l'Union, on répand parmi le peuple qu'ils appellent à la défendre, une médaille où elle est figurée sous l'image d'un navire sans mâts, sans voiles, sans gouvernail, battu des vents, à la merci des flots, sur une mer sans rivages, et portant cette légende intrépide, ce défi jeté au destin : *Fata viam invenient.*

Ainsi invoqué par ces magnanimes, le destin ne fut point trompeur. Le vaisseau désemparé de la République tint bon contre les plus furieux assauts.

D'une condition précaire comme il s'en était peu rencontré dans l'histoire, la Hollande s'éleva dans un espace de temps très-court à la plus extraordinaire prospérité. En dépit d'un établissement politique très-défectueux, qui n'était à bien dire qu'un pacte fédératif conclu à la hâte, où ni la nature ni la hiérarchie des pouvoirs, ni la notion de l'État ni ses rapports avec la cité et avec l'Église n'étaient clairement définis, et qu'il fut toujours impossible de perfectionner tant étaient opiniâtres les jalousies provinciales et municipales et les ombrages de l'esprit de secte; en dépit d'une constitution si vague qu'on ne sut jamais bien où elle plaçait la souveraineté : dans le sénat des villes, dans les états provinciaux, dans les états généraux ou bien dans le stadhoudérat; en dépit des conflits, des révolutions que ne pouvait manquer de susciter une loi si mal faite, la République s'assura en elle-même. Si elle ne fut jamais un État selon la science politique, on peut dire qu'elle fut mieux, car elle fut une patrie aimée passionnément, une religion vivante dans le cœur du peuple. La foi chrétienne aussi, qui fut là plus qu'ailleurs une foi nationale et qui se confondit avec le patriotisme, eut sa part, sa grande part dans les vertus qui maintinrent la République.

Pendant une période d'environ deux siècles, son accroissement, son éclat, furent prodigieux. Malgré les vices de son gouvernement, malgré les ambitions opposées du stadhoudérat et des municipes qui lui laissaient peu de repos, malgré l'orgueil de son oligarchie qui s'infatuait et se rendait haïssable au peuple, elle étendit de plus

en plus son influence au dehors; elle fonda par delà l'Océan des établissements solides, acquit avec probité des richesses inouïes et s'en servit pour instituer une bienfaisance publique exemplaire. On la vit se mesurer sur terre et sur mer avec les plus puissants États, arrêter l'orgueil d'un conquérant, donner un roi à un peuple rival et dans le même temps maintenir chez elle des libertés singulières; cultiver les sciences et les lettres, s'illustrer dans les arts, éclairer la conscience des nations et les principes du droit nouveau par des écrits d'une admirable sagesse; décliner enfin, il est vrai, s'altérer dans ses vertus civiques, descendre au moindre rang des États, puis succomber sous l'invasion étrangère et perdre jusqu'à son nom; mais plutôt, il faut le dire, par l'effet des changements survenus dans l'ordre général de la politique européenne que par les conséquences de ses fautes, bien qu'elle en ait commis, et de très-grandes : respectable d'ailleurs encore sous le nom de royauté et sous une dynastie nationale, par des traditions, par des mœurs et par des libertés qui gardent l'ineffaçable empreinte de sa première et noble origine.

DANIEL STERN.

LE P. LACORDAIRE

SA CORRESPONDANCE AVEC Mme SWETCHINE.

Il est rare que la réputation des hommes célèbres gagne quelque chose à la publication de leurs écrits posthumes et de leur correspondance. Que peuvent ajouter au renom d'un écrivain des œuvres que lui-même avait jugées indignes d'être données au public? L'histoire, la critique, surtout cette critique biographique et psychologique qui fleurit aujourd'hui, pourront faire leur profit de plus d'une révélation curieuse ou d'une indiscrétion piquante : rarement le grand homme, vu en déshabillé, gagnera dans notre estime ou notre admiration. Aux héros comme aux statues, il faut une certaine perspective. — Ceux-là seuls ne perdent pas trop à être vus de près, chez qui le talent a été associé à un grand cœur et soutenu par un beau caractère : car le caractère, qui est l'homme même, se révèle dans les petites choses aussi bien que dans les grandes, dans les épreuves de la vie intime aussi bien que dans les difficultés de la vie publique; il s'y laisse apercevoir plus à découvert; il s'y montre parfois avec plus de relief; et quand on a affaire à une nature élevée et généreuse, on se prend insensiblement pour elle, dans ce commerce plus familier, d'une affection pleine de sympathie.

C'est ce que fait éprouver la lecture de la correspondance du P. Lacordaire avec madame Swetchine, récemment publiée par leur ami commun M. de Falloux. Beaucoup de ceux qui s'intéressaient le plus à la mémoire du célèbre dominicain n'avaient pas été, à l'annonce de cette publication, sans quelque inquiétude sur son succès et son résultat. Le succès a été très-grand et le résultat très-favorable. La lecture de ce livre offre un singulier attrait. C'est une correspondance toute familière, écrite sans recherche, sans prétention d'aucune sorte, sans aucune arrière-pensée de publicité même lointaine. Son mérite est précisément dans sa sincérité absolue et sa familiarité souvent éloquente. L'âme de l'homme s'y montre à nu; sa vie morale y est écrite jour par jour; ses luttes, ses anxiétés, ses défaillances passagères, ses espérances et ses tristesses, ses élans d'enthousiasme et ses indignations secrètes, tout cela y est raconté simplement, naïvement, avec une candeur parfaite; et ce spectacle d'une âme élevée, d'un grand caractère, d'un esprit vraiment libéral, aux prises

avec les tristes réalités et les passions humaines, en même temps qu'il a son éternel intérêt, porte avec lui des leçons que nous n'avons point le droit de dédaigner.

Lacordaire est certainement une des figures les plus originales et les plus attachantes de notre temps. Homme du siècle avant d'être homme d'église, et ayant gardé dans l'église les légitimes aspirations du siècle, libéral quoique ultramontain, catholique démocrate et moine tolérant, ennemi de l'ancien régime et défenseur de la foi antique, il y a eu en lui des contrastes qui, à un certain moment, ont paru des nouveautés étonnantes, des singularités presque étranges. Il a allié des idées, des opinions, des tendances que nous étions trop habitués à croire inconciliables, et qui, à l'heure qu'il est, malheureusement semblent encore trop souvent vouées à un violent antagonisme. Ce sont ces contrastes qui lui font, parmi les hommes de notre temps, une physionomie et un rôle à part. Il n'a été ni un profond philosophe, ni un penseur original; il n'a jeté dans le monde aucune idée nouvelle; mais s'il n'a pas été un novateur, un de ces génies puissants qui ouvrent des routes inexplorées, il a été un de ces hommes de parole et d'action qui répandent au loin les idées et qui remuent les esprits; il a été une voix, il a été un apôtre; la voix la mieux faite pour être écoutée, l'apôtre le mieux fait pour gagner les âmes; car il était sorti du milieu de nous; sur bien des questions brûlantes il pensait comme nous; et dans la chaire sacrée (singularité nouvelle) il parlait la même langue que nous, une langue que nous étions à la fois étonnés et charmés d'entendre.

On sait que Lacordaire ne s'était point destiné d'abord à l'état ecclésiastique. Son éducation avait été toute laïque : sorti du collége pour entrer à l'école de droit, il avait débuté au barreau avec succès. C'est alors, c'est au milieu de la vie des affaires et du monde qu'il fut soudainement frappé, comme il l'a dit, « par un coup de la grâce. » Il avait vingt-deux ans quand il entra au séminaire. Il y porta, et, chose plus difficile, sut y garder les idées libérales que lui avait données son éducation, et qui alors, en pleine Restauration, enflammaient toutes les jeunes têtes.

Ordonné prêtre en 1827, il vivait ignoré de tous, s'ignorant lui-même, humble chanoine de couvent, puis aumônier de collége, quand tout à coup la révolution de 1830 le mit en rapport avec l'abbé de Lamennais. Jusque-là il n'avait eu nul goût pour les idées philosophiques de l'auteur de l'*Indifférence*; encore moins pour ses théories politiques. Mais un grand changement venait de s'accomplir chez M. de Lamennais : éclairé, ce semble, par le coup de foudre de la révolution de Juillet, il venait de faire cette éclatante et brusque

volte-face qui, du camp de l'absolutisme, le fit passer sans transition dans le camp de la liberté. Le monde n'avait pas voulu aller à M. de Lamnennais, M. de Lamennais était allé au monde : en quoi, à mon avis, il avait fait preuve d'une haute intelligence. Il avait compris que les sociétés modernes appartiennent décidément à la liberté; qu'un courant irrésistible porte de ce côté, et qu'il y aurait folie à essayer de le remonter. Il avait vu que s'obstiner à mettre le catholicisme sous la tutelle des gouvernements absolus, c'était le compromettre dans une solidarité dangereuse. Il venait de fonder l'*Avenir*, et il y soutenait cette double thèse : que le christianisme, loin d'être l'ennemi de la liberté, est au contraire son allié naturel, et doit aider à l'affranchissement des peuples; et en second lieu, que l'Église, pour recouvrer sa force et reconquérir son autorité, doit avant tout reconquérir son indépendance en se séparant de l'État.

Il y avait sans nul doute beaucoup d'illusion et quelque naïveté à croire que l'Église romaine, abdiquant en un jour ses vieilles traditions, allait proclamer tout à coup toutes les libertés qu'elle avait jusque-là proscrites, s'allier aux peuples pour faire la guerre aux rois, et rompre brusquement tous les liens qui, chez les nations catholiques, unissent depuis des siècles la société religieuse à la société civile. La soudaine et violente séparation de l'Église et de l'État, c'était là l'utopie, ou au moins l'entreprise prématurée et trop impatiente. L'idée juste et féconde, c'était la nécessité d'affranchir l'Église de toute union, de toute solidarité avec les gouvernements d'ancien régime, et de la réconcilier avec la société nouvelle en la réconciliant avec la liberté.

Cette idée, qui depuis plusieurs années déjà était la sienne, et dans laquelle il se rencontrait si opinément avec le fondateur de *l'Avenir*, Lacordaire se consacra à la répandre. Il y a dévoué, il y a usé sa vie. Il lui a été plus fidèle que celui-là même qui en avait arboré le drapeau avec tant de bruit et d'éclat. Lorsque *l'Avenir* eut été condamné, M. de Lamennais, après avoir en frémissant fait un semblant de soumission, rompit, comme on le sait, avec la papauté; puis bientôt déchirant sa robe de prêtre et brûlant ce qu'il avait adoré, on le vit renier le christianisme même et s'emporter aux dernières extrémités de la démagogie. Lacordaire en s'inclinant devant la sentence de Rome, fut à la fois plus sage et plus digne. Son cœur saigna de se séparer de celui qui avait été son maître et son ami. Mais il faut le dire à son honneur, il demeura fidèle aux sentiments d'affection que lui avait inspirés M. de Lamennais : toute sa vie il lui conserva un souvenir mêlé de tendresse et d'amertume; dans sa correspondance, il ne parle de lui qu'avec « douleur et respect; » il l'appelle toujours « ce pauvre

M. de Lamennais; » il craint de l'avoir jugé avec trop de sévérité, et dans son cœur il cherche à l'excuser sur une mauvaise éducation et sur une roideur native d'esprit et de caractère dont il n'a jamais su se défaire. Chose plus difficile peut-être et plus rare : en se séparant de M. de Lamennais, en rejetant ce que Rome avait condamné comme excessif et dangereux dans ses doctrines, Lacordaire sut garder ce qui s'y trouvait de vrai et de bon. Il resta fidèle à ces deux grandes causes qu'il avait embrassées et ne devait jamais séparer, la foi et la liberté; il continua de les unir dans le même amour et le même dévouement. En cela bien différent des dissidents vulgaires qui, rentrés dans l'orthodoxie, s'efforcent ordinairement de se faire pardonner leurs erreurs par des exagérations en sens contraire, et de racheter leur passé à force d'intolérance, il demeura, après sa soumission, aussi libéral qu'il l'était auparavant. Pour l'avoir été un jour avec quelque excès, il ne se crut pas interdit de l'être encore avec mesure. Il l'a été toute sa vie : il est mort, selon son expression, « libéral impénitent. » En entrant au séminaire, il écrivait à un de ses amis : « Je ne veux pas perdre en devenant chrétien ces idées d'ordre, de justice, de liberté forte et légitime qui ont été mes premières conquêtes. Le christianisme n'est pas une loi d'esclavage..... » Voici ce qu'il écrivait trente ans après : « Quand je jette les yeux sur l'histoire de ces dix-huit derniers siècles, je suis frappé d'une chose que je veux vous dire : c'est que partout où le despotisme civil a fermement prévalu, le christianisme véritable, c'est-à-dire catholique, s'est peu à peu éteint..... On dira que la liberté de la foi peut exister sans la liberté civile et politique? quelques jours peut-être; mais longtemps? y en a-t-il des exemples? La servitude civile et politique ronge les âmes; elle les affaiblit jusque dans l'ordre religieux; elle donne le vertige de l'idolâtrie à Bossuet lui-même. » Peu d'hommes sont capables de cette fermeté dans les convictions, et de cette mesure qui sait se tenir à égale distance des extrêmes, à égale distance de l'indépendance absolue qui se révolte et de la soumission absolue qui abdique.

La fermeté alliée à beaucoup de loyauté et de candeur, c'est le grand côté du caractère de Lacordaire que la nouvelle correspondance met en relief. A chaque page, se révèle dans les épanchements de l'amitié, cette nature simple et droite, ardente, fière, passionnée, avide de combats et de dévouement, pleine de feu et volontairement asservie au devoir, mélange aimable et touchant d'indépendance native et de docilité chrétienne. Brusquement arrêté au début de la vie, obligé de s'ouvrir une route nouvelle à travers mille écueils, il surmonte peu à peu tous les obstacles, à force de persévérance et de prudence. Il a à lutter contre le dehors et contre le dedans, contre

les autres et contre lui-même ; à désarmer les défiances qui le poursuivent, et à comprimer les bouillonnements de sa propre nature. C'est alors qu'il rencontre madame Swetchine, femme d'un esprit éminent, plus remarquable encore par le caractère que par l'esprit. Elle devient son conseil, son soutien. Pendant près de vingt-cinq ans, c'est à son amitié qu'il confie ses pensées les plus intimes, ses sentiments les plus secrets. Elle console, elle encourage, elle excite ou calme tour à tour cette âme ardente et agitée, cette nature aimante, mais concentrée et, comme il le dit lui-même, un peu *sauvage*. « J'aime profondément, lui écrit-il, et néanmoins il est vrai qu'il y a en moi quelque chose que je ne puis nommer, et qui cause de la peine à ceux que j'aime. Ce n'est pas de l'âpreté, je suis doux ; ce n'est pas de la froideur, je suis passionné : c'est quelque chose d'entier, qui est trop oui ou trop non, une certaine difficulté de découvrir ce dont le cœur d'un ami a besoin, une habitude du silence qui me suit quelquefois sans que je m'en doute. Combien j'ai de la peine à parler !.... Ayez donc un peu compassion de ma nature sauvage. » Il se peint si bien lui-même qu'il faut lui laisser la parole : « Avec tout ce qu'il y avait en moi de faux, d'incomplet, d'outré, de mauvais et même de bon, il y avait de quoi perdre dix mille hommes : la bonté divine me sauve, je ne sais pourquoi. J'ai trente-quatre ans, et il est vrai de dire que mon éducation n'est achevée sous aucun rapport. Je sens une foule de pensées qui attendent de nouvelles lumières, semblables à ces ouvrages interrompus qui offrent aux yeux des ruines trompeuses. Né dans un siècle troublé jusqu'au fond par l'erreur, j'avais reçu de Dieu une grâce abondante dont j'ai ressenti, dès l'enfance des mouvements ineffables; mais le siècle prévalut contre ce don d'en haut, et toutes ses illusions me devinrent personnelles à un degré que je ne puis dire, comme si la nature, jalouse de la grâce, avait voulu la surpasser. Quand la grâce vainquit contre toute apparence, il y a douze ans, elle me jeta au séminaire sans avoir pris le temps de me désabuser de mille fausses notions, de mille sentiments sans rapport avec le christianisme, et je me trouvai tout ensemble vivant du siècle et vivant de la foi, homme de deux mondes avec le même enthousiasme pour l'un et pour l'autre, mélange incompréhensible d'une nature aussi forte que la grâce et d'une grâce aussi forte que la nature. »

Un esprit ainsi trempé pourra faire des fautes, il ne s'abaissera jamais. Sur cette âme fière, les considérations basses ou mesquines n'ont point de prise. Nul calcul égoïste, nulle ambition que celle du bien qu'il faut faire; nulle préoccupation personnelle, que celle de sa dignité à maintenir et de sa conscience à sauver. Mais sur ce

point il est intraitable. Lisez par exemple cette belle lettre qu'il écrit à son amie après une rupture avec l'archevêque de Paris : « Pensez-vous que si j'étais ambitieux, je ne sache pas depuis longtemps ce que j'aurais à faire? Eh, mon Dieu! je n'aurais que deux mots à dire. Mais je ne les dirai jamais. Je renonce en ce moment à mes amis, à ma patrie, à ma vocation même, à mes goûts, à mes souvenirs, pourquoi? Pour sauver ma conscience, pour ne pas me rendre à des idées que je crois funestes... Que je me fusse conformé aux idées de M. l'Archevêque, et j'aurais pu, je le sais, parvenir à tout; au lieu de cela, je serai abreuvé de dégoûts, à moitié banni, incertain de ma vie et de ma réputation jusqu'au tombeau. Entre ces deux alternatives vous aimiez mieux la première; vous espériez qu'avec le temps et les événements, je donnerais assez de gages pour obtenir confiance : avec un autre caractère que le mien, cela eût été possible en effet. Mais étant ce que je suis, il vaut mieux me poser seul à la face de tous, recevant au corps les flèches de la haine, vivant et mourant comme je pourrai. Ce sort me plaît, parce qu'il est de mon devoir de l'accepter, et aussi parce qu'il m'est impossible de ne pas préférer, voluptueusement parlant, la sincérité à tout. Ma force est dans le vrai aussi bien que mon devoir, aussi bien que mon orgueil et mon plaisir. M. l'Archevêque a cru me dominer par le besoin que j'avais de lui et par le côté docile de mon être; il aurait fallu pour cela me respecter davantage et connaître davantage le prix des hommes. »

« Je suis soldat ou curé de campagne avec la même facilité, » dit-il dans la même lettre; et ailleurs : « La prédication ou la solitude vont seules à ma vocation. » Il avait raison. Son esprit « hardi, aventureux, quelquefois bizarre » était mal fait pour la vie du monde, ses ménagements, ses transactions, ses accommodements obligés. Il lui fallait ou la solitude ou le combat. Mais le combat lui plaisait mieux : il était né soldat; son arme était la parole; il aimait à s'en servir; l'éloquence l'enthousiasmait. « O parole de Dieu, s'écrie-t-il quelque part, où êtes-vous? Est-ce que nous ne vous entendrons plus? Quand j'entends passer son ombre comme un éclair, je suis tout saisi. » Mais il ne comprend l'éloquence que devant la foule. Il veut à l'orateur un de ces grands auditoires que la parole humaine soulève, comme le vent fait les flots de la mer. « Je viens de voir la cathédrale de Sienne qui est magnifique, surtout une chambre attenante où la vie d'Aneas Piccolomini, depuis Pie II, a été peinte par Raphaël, et la chaire qui est un marbre octogone, élevé sur des colonnes avec des bas-reliefs d'une grande beauté et une ampleur tout à fait superbe. Je l'ai transportée par la pensée à Notre-Dame. Ces choses-là ne sont pas indifférentes à l'éloquence, il s'en faut. J'ai ap-

pris en chemin un mot de Cicéron qui m'a fait plaisir : *Non est magnus orator sine multitudine audiente.* »

C'est cet instinct du soldat qui lui suggéra la pensée imprévue et assez extraordinaire de ressusciter en France l'ordre des Frères prêcheurs et de faire apparaître dans la chaire étonnée de Notre-Dame de Paris le froc blanc de Saint-Dominique. Lui seul peut-être pouvait oser une chose aussi hardie; lui seul certainement pouvait y réussir. Et les raisons qui l'ont fait réussir sont bien simples : c'est qu'en prenant la robe du moine, on savait bien que Lacordaire n'avait pris ni les idées, ni les préjugés, ni les passions que cette robe avait pu couvrir autrefois; c'est qu'on savait qu'en devenant dominicain, il n'avait point cessé d'être un libéral, l'homme de son temps, l'homme de son pays. Et en effet, Lacordaire ne changea ni de principes, ni de langage, ni d'allure. Ce froc qui étonnait nos yeux était pour lui un symbole, non de servitude, mais de liberté : religieux, il ne relevait plus que de sa règle et de Rome. Il était moine comme il était ultramontain, par amour de l'indépendance; moine pour échapper aux petites tyrannies ecclésiastiques, ultramontain pour échapper au despotisme des pouvoirs temporels. Sur ce dernier point, pour le dire en passant, on s'est souvent mépris. Il y a deux sortes d'ultramontanisme : l'un qui ne fait que transporter à Rome un absolutisme auquel on prétend asservir le temporel aussi bien que le spirituel; l'autre qui ne voit dans Rome que le centre du gouvernement religieux de la catholicité, et qui, en dehors de cette autorité, souveraine seulement en matière de dogme et de discipline, reconnaît et respecte les libertés civiles et politiques de chaque société. C'est dans ce dernier sens que Lacordaire était ultramontain; c'est dans cette pensée seulement et dans ces limites qu'il a combattu le vieux gallicanisme. Ce qu'il détestait dans le gallicanisme, ce n'était ni le culte des traditions locales des églises particulières, ni surtout l'incontestable indépendance qui appartient au pouvoir temporel dans la sphère de son action; c'était l'oppression que le pouvoir temporel avait parfois exercée sur les consciences ou sur l'Église; c'était l'immixtion quelquefois violente, toujours odieuse des gouvernements dans les choses de la religion et dans le domaine inviolable de la pensée.

Voilà comment il pouvait dire, en montrant sa robe de moine : « Je suis une liberté. » Il était la liberté religieuse en effet; liberté qui porte tous les costumes et qui ne réclame que le droit de prier Dieu comme elle l'entend. C'était là sa force, il le sentait. Aussi avec quelle noble fierté repousse-t-il le conseil pusillanime qu'on lui donne de quitter sa robe de dominicain, pour remonter dans la chaire de Notre-Dame : « J'ai porté cet habit, écrit-il, dans les chaires

de Paris, de Bordeaux, de Nancy; j'ai traversé la France six fois sous ce costume; je lui ai obtenu partout le respect; je l'ai gardé malgré les poursuites officielles du ministère; c'est un fait acquis. Et à qui le sacrifierais-je aujourd'hui ! Aux clameurs de la presse irréligieuse? Aux craintes du gouvernement? Aux esprits irrités contre nous par trois mois d'une guerre implacable? J'irais donner dans Notre-Dame à nos ennemis, le spectacle d'un religieux qui a peur après avoir affiché le courage, qui se cache après s'être montré, qui demande grâce et merci en considération de son déguisement volontaire? Cela n'est pas possible. Plus la situation est grande, plus les catholiques attendent de ma parole une éclatante consolation, moins je dois leur préparer une si douloureuse surprise... Il vaut mieux cent fois se taire que de trahir leurs espérances. La religion n'a pas besoin de triomphes; elle peut se passer de ma parole à Notre-Dame; Dieu est là pour la soutenir et l'honorer dans l'oppression; mais elle a besoin que ses enfants ne l'humilient pas eux-mêmes et ne déshonorent pas ses épreuves. Tout ce qui lui vient de ses ennemis est bon pour elle; la honte qui lui vient des siens est la seule chose qui soit capable de lui inspirer du découragement..... M. l'Archevêque sait bien que nul ne m'insultera dans la chaire de Notre-Dame, il sait bien qu'un immense auditoire me couvrira contre tout désir isolé et honteux; il sait que je ne donnerai pas le temps à tout ce monde de se reconnaître, et qu'à ma troisième phrase je me serai fait dans leur cœur un asile sacré. On ne peut rien contre l'entraînement populaire. La curiosité seule tiendra la haine immobile, et l'audace même touchera ceux qui ne voudraient pas être touchés; la France a un instinct de l'honneur qui la charme partout où elle en trouve l'ombre. Si quelque chose pouvait m'anéantir à Notre-Dame, ce serait d'y paraître avec un costume emprunté... Et enfin, après tous les autres, je puis bien aussi m'occuper de la question en ce qui m'est personnel. Le caractère est ce qu'il faut toujours sauver avant tout, car c'est le caractère qui fait la puissance morale de l'homme... Sachons mettre le devoir et la dignité avant tout... » Il avait raison. L'événement justifia sa noble hardiesse, et montra qu'il n'avait trop présumé ni de son autorité personnelle, ni du bon esprit de la jeunesse qui se pressait au pied de sa chaire.

Un triste et curieux spectacle auquel nous fait assister la *Correspondance* nouvellement publiée, est celui des luttes sourdes, obstinées, implacables, que Lacordaire eut à soutenir contre le parti catholique absolutiste, contre ces ultramontains qui travaillent à détruire le gallicanisme, non pas comme lui au profit de la liberté religieuse, mais au profit de l'intolérance. Ce parti, il le trouva toute sa vie sur

son chemin; et toute sa vie entravé, dénoncé, calomnié par lui, il le combattit avec la conviction que c'était de nos jours le plus dangereux ennemi du catholicisme. Partout dans ses lettres éclate son aversion, sa colère contre « cette détestable faction, » comme il l'appelle; contre ces docteurs sans patente, ces théologiens d'aventure qui, du haut d'un journal, dogmatisent, réprimandent, prononcent des sentences d'excommunication, mettent à l'index livres et auteurs, et imposent à tout un clergé le despotisme insolent de leur intolérance pharisaïque. Ce qui l'irrite surtout, c'est la haine jalouse dont ils poursuivent les hommes de talent qui essayent de se soustraire à leur domination. « Le mouvement du vrai chrétien, dit-il, est de chercher la vérité et non l'erreur dans une doctrine, et de faire tous ses efforts pour l'y trouver. Celui qui fait bon marché de la pensée d'un homme, d'un homme sincère, d'un homme qui a fait à Dieu des sacrifices visibles, celui-là est un pharisien, la seule race d'hommes qui ait été maudite par Jésus-Christ. Celui qui dit d'un homme travaillant, à ce qu'il croit, pour la gloire de Dieu : Qu'importe un homme? Est-ce que Dieu a besoin des gens d'esprit? celui-là est un pharisien : « Il enlève la clef de la science, dit Jésus-Christ; il n'entre pas, et empêche les autres d'entrer. » — « Je veux mourir chère amie, avec la gloire intérieure de n'avoir jamais mis un grain de sable sur la route d'aucun homme dévoué à l'Église. J'aurais sauvé M. de Lamennais s'il avait pu l'être, et encore aujourd'hui, peut-être, je suis destiné à être son meilleur avocat devant les temps futurs. Si j'ai repoussé constamment M***, c'est parce qu'il a été et qu'il est le persécuteur à outrance de tous les hommes de mérite que j'ai connus. Je me sens porté à un pardon presque envers tout, excepté envers ce crime, et je ne crois pas qu'on puisse, en conscience, approcher plus près du crime contre le Saint-Esprit, que l'Évangile déclare irrémissible en ce monde et en l'autre. Ma colère contre vous est de voir vos entrailles muettes à l'encontre de semblables méfaits. Il vous manque, chère amie, la sainte colère. Dieu n'a pas dit : la sainte haine (cela était impossible), mais la sainte, l'adorable colère du juste contre l'envie persécutrice et tous les bas endroits du cœur humain. » — Et ailleurs, il s'écrie : « Je veux bien être aux pieds des apôtres, mais non à ceux d'une bande d'esprits moqueurs qui appellent tout au tribunal de leur talent satirique. »

Ce « détestable » parti qui le harcelait en France et semait en tous lieux sous ses pas les défiances, les embûches, les difficultés, il le retrouvait à Rome aussi aveugle, aussi opiniâtre dans ses haines, et aussi funeste. Là aussi le même esprit lui suscite les mêmes obstacles : on se défie de lui, on s'inquiète de ses ardeurs, de ses enthou-

siasmes, surtout de son incorrigible libéralisme. On voit de mauvais œil ce qu'on appelle « le parti des jeunes gens, » parti dont il est le chef en France. — « Voyez-vous, disait en 1841 le vieux cardinal Lambruschini, le P. Lacordaire et l'abbé de Lamennais, c'est tout un. »

Quand Pie IX monta sur le trône, Lacordaire qui applaudit aux intentions libérales du nouveau pontife, ne se fait point illusion sur l'issue probable de ses généreuses tentatives de réforme. Il voit les difficultés et les dangers de la situation avec une admirable sagacité. Une réforme est nécessaire, et elle est presque impraticable. La papauté est pressée entre deux puissances également redoutables, le despotisme qui donne à l'Église « *une protection chargée d'avanies;* » et le radicalisme qui menace d'abuser des concessions qu'on lui fait. « Il faudrait, dans une si cruelle phase, un homme plus énergique que Sixte-Quint, capable de tout perdre pour tout sauver. Mais la terre possède-t-elle de tels hommes aujourd'hui, et est-elle mûre pour les porter? Ne faut-il pas de grandes ruines avant de grandes résurrections? Il me vient en pensée que peut-être Pie IX est destiné à être le Louis XVI de la papauté, et c'est déjà un bien illustre office. »

« Pauvre pape! il aura bien de la peine! Le travail du parti autrichien et absolutiste contre lui est inouï. Vous n'aurez peut-être pas vu un libelle contre Pie IX, où on le représente à chaque page plus ou moins ouvertement comme un autre Clément XIV. Il est impossible d'être plus noir et plus méchant..... On écrit de Rome contre Pie IX jusqu'à Vorappe; on sème partout la défiance, la crainte, les plus tristes prévisions. Et de quoi s'agit-il? D'un pape très-doux, très-modéré, qui veut détruire dans ses États des abus connus de tout le monde, et s'affranchir de la tutelle intéressée d'un pays mêlé à toutes les trames les plus immorales de l'Europe moderne. Sans doute il y a du péril à réformer en présence d'une faction révolutionnaire aussi ardente que celle des États romains et de l'Italie; *mais le péril est plus grand encore de ne pas réformer,* et les honnêtes gens, pour ne pas dire les chrétiens, doivent tout leur concours au souverain qui entreprend cette grande tâche. »

Revenant ailleurs sur ces hommes qui regardent la société moderne comme une chimère monstrueuse, qui voulaient ramener l'Europe sous le pouvoir absolu, et qui ont pris à Rome une position ouvertement ou secrètement hostile à tous les projets de Pie IX, il ajoute : « Voilà dix ans passés que j'étudie de tels hommes. Je les ai étudiés en France, à Rome, partout où j'ai habité assez de temps pour saisir leur marche et leur physionomie. Les derniers scrupules qui me restaient à leur égard se sont évanouis dans les quinze jours que je viens de passer en Italie. Quelle que soit la régularité des in-

dividus, je ne puis accepter pour moi, bien moins encore pour l'Église, la solidarité de leurs pensées, et j'estime funeste pour l'avenir de la chrétienté tout ce qui tendrait à mettre leur cause sur la même ligne que la cause de l'Église universelle... » Et après la prise de Rome, il écrit : « Voilà où nous ont amenés ceux qui ont refusé leur concours à Pie IX pour les réformes que toute l'Europe réclamait. Pie IX était le salut de Rome; on l'a méconnu, on l'a laissé vaincre par la démagogie; et maintenant la démagogie vaincue laisse voir derrière elle des difficultés que l'avenir ne diminuera certainement pas. »

La beauté de cette vie est dans son unité : inspirée par une seule pensée, elle a été tout entière dirigée vers un seul but, la religion restaurée par la liberté. A travers bien des difficultés et des épreuves, Lacordaire a servi cette grande cause avec un courage indomptable, une infatigable ardeur, un dévouement sans bornes. Ç'a été son honneur; mais je l'ai déjà dit et il faut le répéter, ç'a été aussi sa force. C'est par là qu'il s'est trouvé en sympathie avec la génération contemporaine, et qu'il a influé sur les esprits. Non pas qu'il ne fût doué d'un rare, d'un puissant talent; mais le talent, à lui seul, n'agit pas si profondément sur les hommes; il les séduit un instant, il ne leur imprime pas une impulsion durable : c'est par leurs sentiments et leurs passions qu'on a prise sur eux, bien plus que par l'idée pure ou l'imagination. Lacordaire était de son temps et de son pays; il les comprenait et il les aimait : là fut le principal secret de son succès. On n'exerce sur les hommes une action puissante par la parole qu'à cette condition de les comprendre et de les aimer. Si vous ne les comprenez pas, vous ne serez pas compris d'eux; si vous ne les aimez pas, vous ne serez pas suivi. Vous pourrez avec des paradoxes hautains, comme Joseph de Maistre, étonner le monde et réveiller un instant l'attention; vous pourrez avec un système ingénieux et hardi, comme M. de Lamennais, secouer pour un jour l'indifférence de vos contemporains; mais vous ne laisserez pas de trace, et tout votre génie se sera dissipé en pure perte. L'éloquence de Lacordaire n'a remué les âmes, elle n'y a déposé des germes féconds que parce qu'elle s'inspirait des nobles sentiments, des passions généreuses qui échauffaient la génération à laquelle il parlait.

On peut dire de lui qu'il était né orateur; car, en dépit du dicton, « on naît orateur comme on naît poëte, » nul plus que lui n'eût ces dons puissants qui font le génie oratoire, la passion et la flamme, l'inspiration soudaine, l'élan de la pensée, le cri de l'âme; et il n'est aucun de ceux qui l'ont entendu qui ne se souvienne d'avoir ressenti, à de

certains gestes, à de certains accents partis du cœur, cette émotion, cette secousse électrique qui ébranle les foules et qui est le signe de la grande éloquence. Assurément on peut adresser aux discours de Lacordaire bien des critiques; rien de plus facile que d'y relever des inégalités et des incorrections, des exubérances et des étrangetés. Il y a eu de plus savants théologiens, des logiciens plus sévères, des écrivains plus purs, j'ajouterai même de plus grands sermonaires. Il n'y a pas eu de nos jours, dans la chaire chrétienne, d'aussi puissant orateur.

Orateur, il l'était véritablement au sens antique, qui est le vrai; c'est-à-dire l'homme de la parole improvisée, passionnée, véhémente. Il avait au plus haut degré cette qualité qui, pour les anciens, était la première de toutes, et qu'ils appelaient *l'action*. Au moyen âge, il eût été un Pierre l'Ermite, un Bernard, entraînant les peuples sur ses pas à la délivrance du Saint-Sépulcre. Si je cherche de nos jours à qui le comparer, je ne trouve qu'au barreau un homme qui lui ressemble : il est de la même famille que M. Berryer; comme lui se fiant volontiers aux heureux hasards de l'inspiration; comme lui plus puissant par la passion et les coups soudains de l'éloquence que par la force de la dialectique et la fermeté soutenue de la diction; comme lui enfin, il fallait l'entendre, non pas le lire; et sa parole écrite semble, auprès de ce qu'elle était sur ses lèvres, froide et décolorée. Aussi, comme tous les improvisateurs, laissera-t-il un souvenir inférieur à lui-même. A lire ses discours, la postérité aura peut-être peine à comprendre et la gloire qu'ils lui ont valu de son vivant, et l'effet qu'ils ont produit sur ses contemporains.

Pourtant son nom mérite de vivre, et je crois qu'il vivra. Il vivra, moins par ses écrits que par ce qui a été en grande partie son œuvre, je veux dire cette école catholique libérale dont il a été, au sein du clergé de France, le fondateur et pendant trente ans le chef. Cette école, il est vrai, n'est guère plus en faveur aujourd'hui que de son vivant; elle est plus forte par le talent et le caractère que par le nombre; elle est toujours ardemment combattue, obstinément calomniée par les absolutistes incorrigibles et par ces hommes, qui, disait-il, « après avoir demandé *la liberté pour tous*, ont arboré le drapeau de l'inquisition et de Philippe II, déshonoré l'Église, et salué César d'une acclamation qui aurait excité le mépris de Tibère. » On aime à espérer pourtant qu'elle triomphera, on aime à croire que l'avenir est à elle. Mais dût-elle succomber, ce sera la gloire de Lacordaire de l'avoir guidée de ses conseils, animée de son exemple, inspirée de ses vues élevées. L'homme qui a fait cela mérite que son nom ne soit pas oublié.

EUGÈNE POITOU.

REVUE LITTÉRAIRE

LA MORALE AVANT LES PHILOSOPHES, par LOUIS MÉNARD.

DU POLYTHÉISME HELLÉNIQUE, par LE MÊME [1].

On prétend qu'au siècle de la Renaissance, pendant que l'interminable concile de Trente s'épuisait à fixer les points les plus délicats du dogme catholique, quelques lettrés, souriant de toutes ces discussions théologiques, se disaient entre eux : « Ils ont beau faire, il faudra bien en revenir aux dieux d'Homère. » On dirait presque que M. Louis Ménard est réellement de cet avis. La réhabilitation du paganisme est poursuivie par lui avec la passion contagieuse d'un croyant. Peut-être n'y a-t-il là qu'un enthousiasme d'artiste et de poëte pour ces divinités de la Grèce, dont les poëtes ont été les vrais prêtres, et qui sont au moins immortelles pour l'art, sous la forme que leur a prêtée la sculpture antique. M. Ménard ressemble encore à ces enthousiastes de la Renaissance, par la variété de ses connaissances et de ses aptitudes. Il a publié un recueil de poésies brillantes et élevées; il est peintre, et les dernières expositions nous ont montré en lui un vrai talent de paysagiste. Enfin, c'est un helléniste; contre l'usage de beaucoup de ceux qui s'éprennent d'un amour un peu platonique pour l'antique poésie, il peut en contempler directement les merveilles. Voilà plus de raisons qu'il n'en faut pour expliquer cet enthousiasme ardent et cette dévotion quelque peu intolérante, qui lui a dicté d'assez dures paroles contre les libres penseurs de l'antiquité. Les sentiments libéraux de M. Ménard sont révoltés, sans doute, par la condamnation de Socrate; et il s'explique nettement sur l'odieux de ce fait, à peu près unique, d'inquisition religieuse dans la république d'Athènes. Mais il est aisé de voir que l'entreprise philosophique de Socrate et de ses disciples lui déplait fort : il prononce à ce sujet le mot d'*impiété*. Au fond, sauf l'article de la ciguë, je ne suis pas bien convaincu qu'il n'éprouve point pour So-

1. Charpentier, 28, quai de l'École.

crate à peu près le même genre de sentiments, que Voltaire doit inspirer à un catholique fervent.

J'oubliais une des raisons qui rendent peut-être M. Ménard un peu partial pour la religion grecque. C'est l'admiration très-vive qu'il éprouve pour les institutions d'Athènes. Pour ma part, sans croire, comme lui, que la civilisation d'Athènes fut le résultat de ses idées religieuses, je m'associe entièrement à cet enthousiasme pour le seul pays libre de l'antiquité, aussi bien qu'à la répulsion que M. Ménard éprouve pour les Romains. Mais à ce propos, il expose toute une théorie de l'influence des diverses religions sur les gouvernements, théorie qui revient souvent dans son livre, et qui soulève, ce me semble, plus d'une objection.

Selon lui, « le panthéisme correspond au système des castes, le monothéisme à la monarchie; le polythéisme à la république. »

J'ai peine, je l'avoue, à saisir cette relation mystérieuse que M. Ménard prétend établir entre la religion et les diverses formes de gouvernement. Pour n'en citer qu'une, celle qui présente une analogie apparente, je ne vois pas en quoi un monothéisme sérieux peut conduire l'homme à la monarchie pure : par cela même qu'on place Dieu à une distance infinie de l'homme, on ne doit guère être tenté de lui chercher quelque analogie sur la terre. Je ne vois pas, en effet, que les philosophes monothéistes aient été plus monarchiques que d'autres; je croirais, au contraire, que, des trois religions énumérées par M. Ménard, la plus favorable au despotisme, ce serait le panthéisme dont la conséquence la plus naturelle est de supprimer la liberté de l'homme. Mais les philosophes comme les peuples eux-mêmes sont heureusement inconséquents.

Si l'on contrôle l'assertion de M. Ménard, à l'aide des données de l'histoire, il me semble qu'elle ne résiste guère aux exemples que présente l'expérience de l'humanité.

Sans doute les nations les plus monarchiques de l'Europe sont les nations catholiques, monothéistes par conséquent. Oui, en théorie; mais allons au fond de la religion populaire. Est-ce qu'en fait chez les nations méridionales, elle n'arrive pas à être un véritable polythéisme? Est-ce que le culte exagéré de la Vierge et des saints, tel qu'il existe chez les populations vraiment monarchiques, n'est pas une altération, non orthodoxe, évidemment, mais réelle de l'idée monothéiste? Quelles sont, au contraire, les nations les plus républicaines du monde entier? Ce sont précisément celles où l'idée d'un Dieu unique est le plus dégagée de tout alliage polythéiste : ce sont les nations protestantes. Les Hollandais et les Suisses, dès le début de la Réforme, et de nos jours les Éats-Unis. Si le monothéisme est

nécessairement monarchique, il faut convenir que les sociniens de Suisse et les unitairiens de l'Amérique se sont montrés bien inconséquents.

Quelque opinion théorique qu'on puisse avoir du lien logique qui unit telle opinion religieuse à telle forme de gouvernement, on est bien forcé de convenir que les diverses religions se sont pliées aux formes de gouvernement les plus variées. Je ne connais qu'une exception : c'est le catholicisme, qui a presque partout été favorable à la forme monarchique. Mais cette prédilection tient beaucoup moins à son monothéisme, plus ou moins altéré dans l'application, qu'à l'organisation de l'Église, au principe d'autorité qui la domine, et qui devait lui faire chercher, dans le domaine temporel, l'appui nécessaire pour elle de l'autorité sous sa forme la plus active et la plus puissante, la monarchie.

Je crois que partout où la religion semble avoir eu une action déterminée sur le gouvernement, il faut beaucoup moins en rechercher la cause dans l'idée purement spéculative qu'elle se faisait de Dieu ou des dieux, que dans l'organisation du clergé, et la place qu'il avait dans la cité. M. Ménard remarque avec raison qu'en Grèce les prêtres n'avaient aucune influence. C'est là, je crois, qu'on trouvera l'une des causes vraies de la forme politique qui y domina, et non dans telle ou telle assimilation du monde d'ici-bas avec celui d'en haut.

Au moins, en ce qui concerne les Grecs, cette assimilation soutient-elle l'examen? Pour nous montrer dans la société grecque une image de l'antique Olympe, M. Ménard a soin de nous faire de la hiérarchie olympienne une véritable république, dont Jupiter serait tout au plus le président. Cette démocratie-là, j'en ai peur, ressemble beaucoup à certaine démocratie dont on nous a fait l'éloge, celle des Césars romains, par exemple, et que M. Ménard n'aime pas plus que moi. Je conviens bien que, dans l'Olympe primitif, il y avait des révolutions (comme à Rome sous l'empire), qu'on pouvait y être déposé, témoin Saturne; que, si l'on y était immortel comme dieu, on n'y était pas tout à fait inamovible comme roi. Mais au temps d'Homère et depuis, le trône de Zeus semble définitivement consolidé : il est bien le roi des Dieux et des hommes. Sans doute il ne réussit pas toujours à se faire obéir, dans sa famille même; ses frères lui tiennent tête; mais cela s'est vu ailleurs dans des gouvernements fort monarchiques. Au-dessous de lui s'étagent différentes catégories de Dieux, depuis les Dieux supérieurs, la haute noblesse de l'Olympe, jusqu'aux demi-Dieux et héros, les anoblis. Tout cela ressemble fort peu à l'égalité athénienne; et, si je voulais chercher sur la terre un équivalent

de l'antique Olympe, ce serait au moyen âge que je le trouverais : la féodalité me semble une image très-adoucie de la hiérarchie homérique, où Zeus est après tout beaucoup plus obéi par les autres Dieux, que ne l'était le roi de France par ses grands vassaux.

Il y a, ce me semble, un fait qui suffirait pour prouver que la Grèce ne se piquait pas en tout de copier ses Dieux, et ce fait, M. Ménard le constate, avec grande raison selon moi. C'est la véritable sévérité de principes qui règle les rapports des deux sexes : sévérité qui se maintient en Grèce, jusqu'à la corruption macédonienne et asiatique. Quelle est la cause de la guerre de Troie, cette guerre si longue, et où toute la Grèce montra une si courageuse opiniâtreté? Un adultère. Les héroïnes d'Homère, Andromaque dans l'Iliade, Pénélope dans l'Odyssée, sont des types de fidélité conjugale. Elles n'ont même pas l'idée qu'elles puissent aimer un autre homme que leur mari; elles n'ont pas à lutter contre une autre passion, comme Pauline, le type le plus austère du Théâtre-Français, qui ne put être accepté des contemporains qu'à cause de son amour pour *ce payen son favori*, et qui arrachait à la dauphine, mère du duc de Bourgogne, cette réflexion caractéristique : « Voilà pourtant la plus honnête femme du monde qui n'aime pas du tout son mari. » La duchesse trouvait ainsi dans *Polyeucte* une excuse pour les sentiments peu sympathiques que *Monseigneur* lui inspirait. Prenez toute la poésie athénienne, c'est-à-dire le théâtre Grec : une des choses qui la rendraient insoutenable pour nous, et l'auraient rendue encore bien plus impossible au siècle de Louis XIV, c'est son extrême sévérité; au théâtre on n'eût pu tolérer un rigorisme si ridicule, on s'y serait cru au sermon. Cela est vrai surtout de la tragédie, de l'*Hippolyte* d'Euripide, que Racine a été obligé de rendre amoureux pour excuser sa chasteté; le type réel et primitif n'eût pu être accepté que du janséniste Arnaud. Mais voyez la comédie, oui, la comédie d'Aristophane elle-même; il serait fort aisé de prouver que, malgré ses obscénités monstrueuses, ses gros mots, ses images révoltantes, elle est au fond d'une morale plus sévère que la comédie de Molière. Celle-ci est infiniment plus décente; mais pour la morale, c'est autre chose; il est vrai que la décence nous suffit. Aristophane blesse outrageusement les bienséances; mais il respecte le devoir. Prenez la plus effrontée de ses comédies : pour venir à bout de leurs maris récalcitrants, les femmes se coalisent et s'entendent pour se refuser à leur amour, mais non pour porter ailleurs leur affection, ce qui, précisément, serait la première idée qu'une pièce française eût fait exprimer à une femme mécontente. Martine dira en pareil cas : « Je sais bien qu'une femme a toujours de quoi se venger de son mari; » et, si elle renonce à ce genre

de vengeance, c'est que ce serait une punition trop délicate, et qui ne serait pas assez ressentie par Sganarelle.

Eh bien! ce même peuple, où la poésie était si sévère sur la sainteté du mariage et ne se permettait aucune de ces légèretés si acceptées dans toute notre littérature depuis les fabliaux jusqu'à Molière, ce peuple avait pourtant des Dieux et des déesses, qui lui donnaient sur ce point même de fort mauvais exemples. La morale humaine y valait mieux que la morale divine, et l'on ne s'y croyait pas autorisé à copier Jupiter ou Vénus, là où, par leurs faiblesses mêmes, ils se rapprochaient le plus des hommes, et où l'imitation aurait été le plus à la portée de tout le monde. Comment donc admettrait-on, avec M. Ménard, que l'exemple de l'Olympe ait dû avoir plus d'influence sur l'organisation sociale, c'est-à-dire dans un ordre de pensées, où, quelque modeste idée qu'on se fasse de la puissance divine, il y aura toujours entre elle et l'homme une disproportion telle, qu'elle peut décourager d'avance toute espèce d'imitation?

Mais M. Ménard croit échapper à cette conséquence, et voici comment : selon lui, l'Olympe n'est pas tout à fait « ce qu'un vain peuple pense; » et il valait mieux que sa réputation (sa réputation moderne, s'entend). Il y a quelque chose de vrai dans cette réhabilitation des divinités homériques. Il est certain que nous en jugeons toujours par Ovide, le Parny ou, si l'on veut, le Demoustiers, de la Rome impériale. L'auteur des *Métamorphoses* nous a donné une vraie parodie de la religion païenne, enlevant toute grandeur aux divinités homériques, toute poésie même, et n'en faisant le plus souvent que des bourgeois fort peu rangés. La mythologie romaine, même dans ce qu'elle eut de sérieux, différa toujours beaucoup de la mythologie grecque, et c'est avec grande raison que, pour établir ici une démarcation tranchée, M. Ménard s'est conformé à l'habitude, déjà adoptée généralement, de dire *Zeus* et non Jupiter, *Aphroditè* et non Vénus. Mais même, en faisant aussi grande que l'on voudra la part des préjugés qui calomnient la chasteté de l'Olympe homérique, encore restera-t-il chez Homère même de quoi faire, et d'*Aphroditè* et de *Zeus*, deux types peu édifiants. C'est ici que M. Ménard s'est avisé d'une explication fort ingénieuse, et fort spirituellement présentée : pour lui, ces prétendues amours ne sont que de purs symboles, dont il s'agit de retrouver le sens caché : par exemple, « les innombrables hymens de Zeus dans les poëtes signifient seulement que l'éther, qui est la vie et l'âme du monde, prend mille formes pour produire, nourrir, et renouveler les espèces vivantes. » Et il explique de même la légende d'*Aphroditè* ou de Vénus, surprise par *Hèphaistos* (Vulcain)

avec *Arès* (Mars). Ici, « la guerre et l'amour sont liés par la puissance du feu dans des chaînes indissolubles, et de cet hymen des contraires naîtra l'harmonie du monde. » Entendons-nous bien : il est possible en effet que quelques esprits élevés aient vu ainsi dans toutes ces légendes l'idée primitive et symbolique. Mais l'exemple des modernes nous apprend que, pour l'esprit de la foule, le sens symbolique disparaît bientôt pour laisser uniquement place au sens matériel.

Tout au plus peut-on admettre que ces deux sens coexistaient et se confondaient dans l'esprit des anciens Grecs : « Alors, ajoute M. Ménard, on ne s'offensait pas plus des mille hymens de Zeus ou du rôle d'Aphrodité, qu'on ne songe aujourd'hui à trouver que l'oxygène est débauché, parce qu'il s'unit à tous les corps, ou que l'attraction universelle n'est pas assez chaste et assez réservée. » Cette interprétation est assurément fort originale et fort ingénieuse; mais il resterait à nous expliquer, comment le monde Hellénique, que l'on nous montre si empressé à copier l'Olympe dans la réalité politique, n'y voit plus quand il s'agit de morale, qu'un symbole qui ne tire nullement à conséquence; car il est certain, en effet, qu'on eût trouvé fort mauvais qu'un simple mortel imitât les combinaisons multipliées de l'oxygène, et Hélène causa plus qu'un scandale, en reproduisant une pauvre fois le phénomène de l'attraction.

M. Ménard, qu'il me permette de le dire, en écrivant ce brillant *Génie du paganisme*, — car ce devrait être là son titre, — imite parfois le système d'interprétation un peu trop commode, qu'emploient certains commentateurs quand il s'agit de l'Écriture sainte, prenant les choses tantôt dans le sens propre, tantôt dans le sens figuré. C'est ainsi que M. Ménard sépare parfois ce qu'il a déclaré ailleurs inséparable, quand il nous a dit avec grande raison que pour les Grecs *Héphaistos* était tout à la fois le feu même et le Dieu du feu, et que ces deux idées se présentaient simultanément à l'esprit des Grecs. De même aussi est-il possible que Zeus fût l'oxygène aux combinaisons multiples; mais il était aussi, au sens réel, l'amant d'Alcmène et de beaucoup d'autres, c'est-à-dire un être que la législation d'Athènes autorisait à tuer, quand il était pris en flagrant délit.

J'ai trop insisté d'ailleurs, je le sens, sur une idée que M. Ménard exprime parmi beaucoup d'autres très-originales et en même temps fort judicieuses : cette idée m'avait très-inquiété; car enfin si la liberté démocratique est une conséquence naturelle du polythéisme, ce serait à désespérer de l'avenir; il est, en effet, peu probable que le polythéisme puisse revenir, et si je me résigne mieux que M. Ménard à la mort du polythéisme, je ne me consolerais pas plus que lui, s'il fallait désespérer de voir jamais régner dans le monde la liberté

athénienne, et même, si j'ose le dire, avec quelques notables additions.

Toutes ces critiques, que je regretterais si le talent et le savoir de M. Ménard n'étaient de nature à en supporter de plus redoutables, me mettent au moins à l'aise pour déclarer que depuis longtemps je n'avais lu un ouvrage aussi sérieux et aussi attrayant tout à la fois, toujours instructif, même là où il ne parvient pas à vous convaincre, et animé par une passion vraie pour l'art et aussi pour la liberté. Dans la *Bible de l'humanité* (dont je suis à mon grand regret obligé d'ajourner le compte-rendu [1]), M. Michelet, rencontrant sur son chemin la Grèce, cite à plusieurs reprises M. Ménard, dont il adopte quelques idées. « Cet admirable petit livre », — c'est ainsi qu'il désigne la *Morale avant les philosophes*, — nous rendra un service que de gros ouvrages n'ont pu nous rendre, celui de nous réconcilier avec une mythologie mal connue, ou plutôt calomniée par les fades imitations des modernes; le *Polythéisme hellénique*, qui complète cet ouvrage et en éclaircit plusieurs points, nous montre la pensée religieuse et morale de la Grèce se manifestant par la poésie, par l'art, par les mystères. Dans cette révision générale, que notre temps semble s'être proposée des jugements hâtifs portés sur les religions anciennes, la Grèce « *notre mère*, » devait trouver sa place; elle ne pouvait rencontrer un apologiste plus convaincu et plus brillant que M. Ménard, en qui la passion filiale de l'artiste et du poëte est soutenue et justifiée par la plus solide érudition.

LES REPRÉSENTANTS DE L'HUMANITÉ, par R. W. EMERSON

Traduction de M. DE BOULOGNE [2].

Le nom d'Emerson est connu en France par la traduction que M. Montégut a faite de ses *Essais de philosophie*, et M. de Boulogne achève de nous le faire connaître en nous donnant en français une série de leçons faites à Londres par le philosophe américain en 1848. Ces leçons, réunies en volume, contiennent six études sur six grands hommes choisis, un peu arbitrairement peut-être, comme des types,

1. J'en dirai autant de l'important travail de M. Armand Rivière, *l'Église et l'esclavage*.

2. Librairie internationale, 13, rue de Gramont.

Platon, Montaigne, Swedenborg, Shakespeare, Gœthe et Napoléon. Emerson est loin de dire comme Courier : « Je ne crois plus aux grands hommes; Plutarque me fait crever de rire; j'en ai vu quelques-uns de près, c'étaient de sottes gens. » Le philosophe américain croit aux grands hommes, et ne leur marchande point une admiration qui, s'adressant à des types si divers, semble bien un peu contradictoire. Nous aimons, dit-il, à voir un être accomplir complétement sa mission, que ce soit une vache laitière ou un serpent à sonnettes. Après une pareille profession de foi, on ne devrait pas s'étonner s'il lui arrivait de dépeindre dans le détail, comme un serpent à sonnettes, tel individu qu'il n'en absoudrait pas moins dans l'ensemble. Toute force intellectuelle ou morale lui semble digne d'admiration, quand elle est poussée à son plus haut point d'énergie, quel que soit d'ailleurs l'usage auquel elle est employée. C'est juste l'opposé du point de vue où se plaçait Voltaire, et avec lui le dix-huitième siècle : j'avoue pour ma part ne pas trop comprendre comment Emerson arrive à concilier cette singulière indulgence avec l'élévation habituelle de sa morale, et c'est encore là une des contradictions qui se rencontrent souvent dans ses jugements. Au moins Emerson n'est-il pas commun : les esprit lassés qui redoutent avant tout la vérité vulgaire, et préfèrent même l'erreur hardie et impérieuse aux humbles platitudes du sens commun, ceux-là trouveront chez lui de quoi se satisfaire. Quant à moi, malgré mon admiration pour beaucoup de pensées ingénieuses ou fortes que je trouve dans ces études, je confesse avoir été plus d'une fois choqué en les lisant, par le ton tranchant de l'auteur, comme par la singularité de quelques opinions; il me semble être de ces esprits qui vous donnent une irrésistible envie de ne pas être de leur avis. Et pourtant Emerson, jadis ministre unitaire comme Channing, a, nous dit M. Montégut, prononcé « quelques discours pleins d'éloquence; » j'ose affirmer alors qu'ils ne ressemblaient guère à ses écrits. Car sur les points même où il semble que l'on va être inévitablement de son avis, il trouve moyen d'être si exagéré, si absolu, si dédaigneux d'expliquer ses oracles ou d'en administrer les preuves, qu'il opère sur vous, si l'on n'y prend garde, une véritable conversion en sens contraire; c'est du moins ce que j'ai éprouvé en lisant, par exemple, sa première étude sur Platon. Selon lui, « parmi les écrivains, Platon seul a droit au fanatique hommage rendu par Omar au Koran, lorsqu'il a dit : « Brûlez les bibliothèques, car ce livre « renferme tout ce qu'elles ont de précieux. » Suit un hymne ardent, lequel se continue pendant cinquante pages avec un accroissement progressif de chaleur, qui soutire au lecteur presque toute la sienne;

si bien que la lecture finie, il se sent fort refroidi à l'égard du divin Platon. « Sans Platon, nous perdrions presque entièrement toute foi dans la possibilité d'un livre raisonnable. » (p. 34.) On se demande si l'on rêve en lisant de ces choses-là. Selon Emerson, le christianisme aussi bien que le mahométisme se trouvent dans Platon; comment y coexistent-ils, c'est ce qu'il néglige de nous dire. Il a découvert chez Platon juste les qualités qu'on y soupçonnait le moins : « On n'est pas sur un terrain plus solide en lisant les logarithmes qu'en suivant Platon dans son vol. » Je le demande, est-il possible de lire des assertions pareilles, sans qu'aussitôt on ne soit induit à songer uniquement aux absurdités monstrueuses que Platon a mêlées aux vérités les plus hautes et les plus certaines? Et n'est-ce pas un inconvénient grave de ces partis-pris hautains de vous rejeter ainsi hors de toute mesure et d'étouffer en vous le sentiment le plus fécond et le plus doux, celui de l'admiration? Ce n'est pas qu'il n'y ait ailleurs des pages vraiment attrayantes; par exemple, en étudiant Montaigne, Emerson le prend sur un autre ton; je ne sais si c'est ici le bon sens de son héros qui s'est communiqué à lui et l'avertit de se modérer; mais là au moins on ne trouve plus de ces propositions renversantes et de ces terribles coups de massue. Son portrait de Napoléon n'est, je crois, de nature à plaire ni aux partisans, ni aux ennemis de cette prodigieuse personnalité. Emerson le compare à une locomotive, et il en évalue la force. Il lui refuse tout au moral, mais enfin c'est une force, et il l'admire comme une machine d'une incomparable puissance et d'une merveilleuse simplicité. Si Emerson n'avait pas écrit dans un État libre, à tout moment on serait tenté de se demander s'il n'y a pas sous certaines assertions une ironie cachée, un sous-entendu qu'il nous invite à deviner. Mais non, on le sent, il est sincère. « J'admire, dit-il, les grands hommes de tous ordres... *J'aime* les rudes et les tendres, les fléaux de Dieu... » Notez qu'en dépeignant dans le détail ceux qu'il appelle les fléaux de Dieu, il grossit leurs méfaits, et pousse au noir le plus qu'il peut; on n'avait pas encore employé ce procédé-là pour rendre les gens *aimables*, et il est à craindre que le lecteur d'Emerson, en supposant qu'il admette la fidélité du portrait, ne partage point sa conclusion.

Ces exagérations n'empêchent pas ce livre d'être rempli d'une sorte d'attrait bizarre; ces choses-là ne sont point de nature à nuire à un livre par le temps qui court. « J'aime que le faux soit plat, » disait madame de Staël; nous avons changé tout cela, et, assez indifférents à la vérité, nous divisons uniquement les pensées que nous offrent nos lectures, en choses piquantes et de haut goût, en choses fades et qui ne nous amusent point. Il semblerait que cette classification singulière

ne pût être de mise qu'avec des esprits légers et sans consistance; mais non; c'est avec le sérieux le plus pédantesque qu'on nous a prêché cette philosophie étrange, qui semblerait tout simplement la négation de toute philosophie. Malgré cela, il reste bien encore par-ci par-là quelques esprits communs, de ces intelligences terre-à-terre, qu'un long usage de l'arithmétique vulgaire n'a pu dégoûter encore de dire que deux et deux font quatre, quoique « deux et deux font cinq, » soit assurément plus distingué, et qui, surtout en fait de morale, ont la faiblesse de se méfier de l'imprévu. Ceux-là, je doute qu'Emerson réussisse beaucoup à leur plaire. Il faut en convenir, ces excentricités sont assez curieuses venant d'un citoyen américain, et l'habile traducteur a eu raison de nous les faire connaître. On peut préférer Channing à Emerson, et c'est assez mon goût : Channing a une aversion, — fort plate, — si l'on veut, mais assez concevable pour les « serpents à sonnette ; » il se méfie même un peu des « locomotives » trop puissantes; il craint de se trouver sur leur passage, il redoute les déraillements. Au reste, l'opinion particulière d'Emerson est sans danger, au moins dans son pays; car le peuple américain vient de prouver une fois de plus que, même quand il lance sa locomotive à toute vitesse, il en choisit avec soin le chauffeur et s'en réserve toujours la direction.

EUGÈNE DESPOIS.

REVUE DES DÉPARTEMENTS

Une coalition agricole. — Les banques populaires en Alsace. — Bienfaisante mesure d'un grand industriel. — Le reboisement des montagnes. — L'enthousiasme d'un journal dévoué. — Le préfet des Landes, provocateur d'une révolution municipale.

La puissance de l'association n'a plus besoin aujourd'hui d'être démontrée. Quelques personnes cependant croient qu'il est difficile d'en faire l'application dans les exploitations agricoles. J'aime à croire qu'elles reviendront de cette erreur en lisant l'histoire suivante d'une association spéciale, dont l'action, il est vrai, n'est pas toujours légitime; mais l'abus même prouve la force du principe.

Il s'agit ici de simples paysans, qui, par un accord entre eux et par une forte solidarité, parviennent, depuis plusieurs siècles, à faire la loi aux propriétaires, et mettent au défi l'autorité des magistrats et la puissance de tous les gouvernements qui se sont succédé.

Les détails du fait curieux que nous allons signaler nous sont révélés dans le discours de rentrée prononcé le 3 novembre devant la cour impériale d'Amiens, par le procureur général M. Saudbreuil.

Dans certains arrondissements de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, s'est transmise, de génération en génération, une *coutume* qui a résisté à toutes les prescriptions des codes, et qui est désignée par les intéressés sous le nom de *droit de marché*. Voici en quoi consiste ce *droit :*

Les fermiers d'une commune forment entre eux une coalition, en vertu de laquelle ils se perpétuent dans leurs fermes aux prix qu'ils en veulent donner, et suivant le mode de jouissance qui leur convient. Ils regardent, du reste, leur droit comme tellement incontestable, que chacun des coalisés donne en succession à ses enfants et partage entre eux, comme sa propre chose, l'héritage dont il n'est que le fermier. C'est simplement se constituer propriétaires au moyen d'une redevance fixée par eux.

Aussi ne tiennent-ils guère compte de l'augmentation de valeur des propriétés depuis un siècle et plus; le prix reste constamment le même, dans tous les baux depuis plusieurs générations.

Si un propriétaire veut porter un terrain à sa valeur actuelle, si, sur le refus du fermier d'accepter l'augmentation, il veut essayer une adjudication publique, aucun habitant de la commune n'enchérit. Les étrangers l'osent encore moins; car ceux, en petit nombre, qui s'y sont risqués, ont eu leurs meubles, leurs granges et leurs fermes incendiés.

Autrefois les vengeances allaient jusqu'à l'assassinat. On a vu, dans une église, au milieu de deux cents personnes, un nouveau fermier tué d'un coup de fusil; et sa mort est restée impunie, parce que deux cents témoins ont unanimement déposé n'avoir aperçu ni le coupable ni l'arme dont il s'était servi.

Aujourd'hui, par suite de l'adoucissement des mœurs, le droit de marché ne se manifeste plus par le meurtre et l'assassinat; mais il se réserve pour moyen d'action l'incendie; et lorsqu'il l'allume, il défend aux siens de l'éteindre et d'en témoigner en justice. Si les manifestations extérieures sont moins sanglantes, la même organisation occulte se perpétue, la même entente, les mêmes certitudes de vengeance. Les bris de charrues, les mutilations d'arbres, les ravages de récoltes viennent en aide à l'incendie.

Il y a cinq ans, divers habitants des environs de Péronne détenaient, à titre de bail, quatre-vingts hectares de terre situés sur le territoire de cette commune. N'ayant pu, à l'expiration du bail, s'entendre avec ses fermiers, le propriétaire leur fit signifier des congés, construisit un corps de ferme, et plaça à la tête de l'exploitation un fermier belge. Depuis ce temps, chaque année un incendie éclate dans la ferme, toujours aux bâtiments destinés à recevoir les récoltes, et après les récoltes rentrées. Quatre années de suite le fait s'est reproduit. Cette année, pour éviter un cinquième sinistre, le fermier a dû faire battre sa récolte et la vendre sur place.

Chacun des incendies a été l'objet d'une enquête judiciaire; il ne se trouvait aucun témoin. Le dernier seulement a amené une arrestation; il a fallu, faute de preuves, rendre une ordonnance de non-lieu.

Ce fait est d'autant plus remarquable, que tous les habitants de la commune assistaient aux incendies, mais avec la plus parfaite indifférence. Dans le dernier, cependant, deux pauvres femmes ont porté quelques secours au fermier; l'animadversion générale les a forcées de quitter le village.

Il y a des propriétaires qui, sans prendre de nouveaux fermiers, n'ont pas voulu renouveler les baux. Leurs terres restent en friche.

« Parcourez, dit M. Saudbreuil, l'arrondissement de Péronne, d'Albert à Ham, de Nesle à Combles, vous rencontrerez de loin en loin des champs incultes et abandonnés. Il y en a sur la commune de Mons-en-Chaussée qui sont en friche depuis soixante ans. Ce sont les œuvres du droit de marché. Puis, tous les propriétaires n'ont pas la patience ni les moyens d'attendre. Que faire alors? Accepter la loi du droit de marché, vivre avec lui et s'en accommoder. C'est ce que fait le plus grand nombre. »

Quelques propriétaires non-seulement s'en accommodent, mais y trouvent des avantages. Le droit de marché les délivre du souci de chercher des fermiers, et leur garantit toujours le payement du fermage. Car une des lois de la coalition est que celui qui succède à un fermier acquitte les droits et redevances arriérées, et, de plus, ces redevances sont toujours assurées par un système de solidarité qui en rend le payement certain.

La logique obligée du droit de marché produit une autre singularité. Nous avons dit que le fermier, à sa mort, partage les terres entre ses enfants comme s'il les tenait en propre. En général, le frère aîné continue l'exploitation, ou, si c'est un frère plus jeune, il est considéré comme l'aîné, par cela seul qu'il prend la ferme. Or, la part des sœurs dans les terres est frappée du droit de marché au profit du frère exploitant. A lui seul elles pourront la donner à bail ou la vendre. En général, ce sera à moitié prix.

N'est-il pas étonnant de voir le droit d'aînesse maintenu, non par orgueil de caste, mais par amour-propre de fermier? M. le procureur-général s'étonne que la conscience du pays ne se soulève pas contre ce fait. Au contraire, la conscience du pays s'en accommode fort bien, et trouve que le frère ne fait qu'user de son droit.

M. le procureur-général termine son discours en demandant la nullité des actes notariés qui sanctionnent des ventes ou des baux fondés sur ce droit imaginaire.

Cette proposition très-hardie, demandera dans l'application beaucoup de ménagements.

Ce fait, dans tous les cas, ne contient-il pas un grave enseignement? En admettant que le droit de marché constitue un grand abus, admettant que ce soit une violation permanente du droit de propriété, j'y vois un des effets les plus étonnants de la puissance de l'association. Voici trois départements de la France où de simples paysans sont depuis des siècles en insurrection ouverte contre les rigueurs de la loi commune, de la magistrature, des gendarmes et des gouvernements, et qu'ils triomphent de toutes ces forces sociales par l'accord et la solidarité entre eux. Quels résultats n'obtiendraient-ils

pas s'ils unissaient leurs efforts dans un but commun de travail, si la solidarité, au lieu d'être un instrument de vengeance, était un instrument de production. Pour soutenir de longues luttes, l'association rurale s'est montrée invincible; pour créer et multiplier les richesses, elle se montrerait inépuisable.

On ne s'est guère jusqu'ici occupé que des sociétés de secours et de crédit mutuels. Et encore ces excellentes institutions sont presque totalement en quelque sorte le privilége des villes, et les populations rurales n'en éprouvent encore les bienfaits que dans une très-faible proportion. Nous pouvons prendre pour exemple un de nos départements, où s'est développé avec le plus d'activité et de fruit l'esprit d'association. Dans le département du Bas-Rhin, il y a aujourd'hui 178 sociétés de secours mutuels, dont 31 *approuvées* et 147 privées. Or, il résulte du rapport du Préfet au Conseil général, que, sur les 147 sociétés privées, il en est 127 qui appartiennent à la ville de Strasbourg et à sa banlieue, les 20 autres presque toutes sans doute à d'autres villes du département. Que reste-t-il donc pour les communes rurales?

Ce fait est d'autant plus à regretter, que les sociétés de secours mutuels sont surtout destinées à combattre et les souffrances et les privations occasionnées dans les familles par la maladie d'un ou plusieurs de leurs membres. Ainsi, sur 89,733 fr. formant, en 1863, le total des dépenses des sociétés privées du Bas-Rhin, il y a eu près de 70,000 fr. consacrés aux malades. Quoique les conditions d'existence ne soient pas les mêmes dans les villes et dans les campagnes, quoique dans les communes rurales, les besoins de toute espèce étant moindres, la subsistance de chacun soit plus assurée, les maladies n'y sont ni moins fréquentes ni moins meurtrières, et l'assistance mutuelle, organisée dans les communes rurales, n'aurait ni moins d'utilité ni moins d'efficacité que dans les villes.

Puisque nous parlons du département du Bas-Rhin, signalons d'autres projets d'association qui doivent faciliter et améliorer en même temps l'avenir des travailleurs. Il se prépare, à Strasbourg et à Colmar des banques populaires, ayant un même but, mais reposant sur des principes différents; l'une repoussant la solidarité entre les associés, l'autre, au contraire, en faisant la base de l'entreprise.

Voyons d'abord celle de Colmar. La dénomination choisie est celle-ci : *Banque populaire de Colmar, société de crédit mutuel*. Son but est la réalisation d'une idée bien simple : celle de fournir, au moyen de la mutualité, du crédit aux personnes qui feront partie de l'association.

Le minimum du nombre des associés est fixé à dix, son maximum à cinq cents.

Tout associé doit verser : 1° Une somme de 20 fr. destinée à former un fonds de prévoyance; 2° Une somme de 300 fr. à titre d'apport.

Le mode de réalisation du capital social consiste dans le versement d'une cotisation hebdomadaire d'au moins un franc pour le fonds social, et d'une cotisation mensuelle d'au moins un franc pour le fonds de prévoyance. Toutefois, on peut se libérer intégralement de suite au moyen du versement de la somme entière.

Nous passons sur le détail des opérations de la banque, dont le mécanisme a l'avantage d'être peu compliqué, pouvant, par conséquent, être facilement compris et appliqué par les ouvriers.

Mais nous regrettons de voir que les fondateurs aient reculé devant le principe de solidarité.

« La solidarité légale, disent-ils, nous a paru être l'écueil de ces sortes d'institutions. »

Nous leur opposerons les paroles de M. Rœderer, le promoteur de la *Banque populaire* de Strasbourg. Le dimanche 6 novembre, une réunion provoquée par cet honorable citoyen a eu lieu à l'auditoire du Temple neuf, et il a expliqué devant un public nombreux et sympathique le but de l'organisation qu'il se propose d'établir.

Le but, comme celui de la *Banque populaire* de Colmar, est de fournir du crédit à ceux que l'exiguité ou la nullité de leurs ressources empêche d'avoir accès auprès des banques ordinaires.

Mais d'une opinion toute différente de celle de ses honorables concitoyens de Colmar, M. Rœderer croit que la seule garantie de succès est le principe de solidarité.

« La solidarité, dit-il, entre tous les membres d'une association, solidarité complète à l'égard de tous, pour tous les engagements sociaux; solidarité qui s'établissant entre plusieurs milliers de travailleurs, peut seule donner à l'association un inébranlable crédit. Il ne faut pas que les membres de la société témoignent tout d'abord de leur méfiance en leur propre œuvre, en se refusant pour ainsi dire de la cautionner chacun tout entière; chaque collectivité de crédit populaire doit être une force compacte, sur laquelle ne pourront rien, ni les paniques ni les crises financières; c'est à cette condition seule que l'Allemagne a réussi et que l'on peut réussir.

« La solidarité d'ailleurs n'a rien d'effrayant. Supposons, dit M. Rœderer, que les associés soient au nombre de deux mille, que sur cinq cents membres auxquels la société aurait ouvert un crédit, vingt viennent à tomber en état de faillite. Chaque associé devant apporter successivement une somme de 500 fr., le capital social se trouvera être d'un million; en ne supposant

qu'un gain de 60 à 70,000 fr. par an, ce qui n'est pas exagéré, il y aurait plus de ressources qu'il n'en faudrait, sans entamer les capitaux de l'association, pour couvrir le déficit causé par vingt faillis, auxquels on aurait avancé une somme de 2,000 fr. chacun. Il faut ajouter qu'une caution étant nécessaire pour obtenir des prêts d'argent un peu considérables, les chances de perte disparaissent de plus en plus; tout dépend ici de la quotité des sommes qui seront avancées à chaque associé, et, sous ce rapport, la plus grande prudence, surtout dans les commencements, devra présider aux opérations sociales. »

Nous partageons entièrement la manière de voir de M. Rœderer. La solidarité seule fait une association sérieuse. Elle en est la force et la garantie morale. N'est-il pas, d'ailleurs, dans les principes de la plus stricte équité, que celui qui prend part aux avantages, doit prendre part aux risques, outre que des risques partagés se réduisent presque toujours à des pertes insignifiantes.

Un point très-important dans l'organisation des banques populaires, c'est que le capital social ne soit pas divisé en actions; car des actions étant négociables, transmissibles, peuvent venir en la possession d'un petit nombre de personnes, et il peut en résulter que la banque perde totalement son caractère de banque populaire. M. Rœderer insiste particulièrement sur ce point, en quoi nous ne pouvons que l'approuver.

Ce n'est pas sans une légitime satisfaction que nous assistons à cette œuvre d'affranchissement du travail, qui se développe avec un merveilleux ensemble dans les localités les plus importantes de l'Alsace.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ce ne sont pas généralement les ouvriers eux-mêmes qui prennent l'initiative de ce mouvement régénérateur, mais des hommes que leur position sociale et leurs richesses acquises rendent complétement désintéressés dans la question.

« Cette œuvre d'initiative des classes laborieuses par les classes supérieures, dit le *Courrier du Bas-Rhin*, est de plus en plus, comme elle doit être, le caractère du progrès moderne. En tout, quoi qu'on dise, rien n'est possible sans qu'il se trouve des hommes de bonne volonté pour accomplir les réformes qui paraissent le plus fondées en justice. Sans la bonne volonté, toutes les lois, tous les règlements ne sauraient aboutir. La bonne volonté ne manque pas en Alsace, et ses entreprises aboutiront. »

Nous ne pouvons à ce propos passer sous silence une mesure de bienfaisance prise par un des grands industriels de l'Alsace, M. Jean

Dollfus, et qui a déjà été féconde en résultats les plus satisfaisants.

Depuis longtemps, on était frappé de l'effrayante mortalité des enfants en bas âge, nés de femmes travaillant dans les manufactures. M. J. Dollfus a trouvé à ce triste fléau un remède bien simple : il consiste à continuer aux femmes en couches leur salaire pendant six semaines, pour leur permettre de rester chez elles et de donner à leurs enfants les soins nécessaires.

Voici les résultats déjà obtenus, tels qu'ils sont exposés par M. Jean Dollfus à la la Société industrielle de Mulhouse, dans la séance du 26 octobre :

« Sur une population de 1150 femmes employées dans ma maison, dit M. Dollfus, il y a eu, du 1er novembre 1862 au 1er novembre 1863, 108 naissances, dont 6 morts-nés; sur les 102 enfants restants, il n'en est mort que 25 dans la première année de leur naissance; donc un peu moins de 25 sur 100, et avant, nous arrivions à une moyenne de 36 à 38! Les secours donnés ont donc diminué la mortalité de 13 p. 100, et ont conservé la vie à 13 enfants sur les 102 qui sont nés. N'est-ce pas là un magnifique résultat, et ne doit-il pas nous faire désirer de chercher à développer sur la plus grande échelle possible ce qui déjà a été fait?

« Les résultats pour la seconde année seront les mêmes. Sur 91 enfants nés du 1er novembre 1863 jusqu'à ce jour, il n'en est mort que 20; et, comme la mortalité dans les six derniers mois de la première année est insignifiante, nous ne devons pas dépasser le chiffre obtenu de 1862 à 1863.

« Ce que nous avons fait a eu l'avantage d'être obtenu avec bien peu de frais. Pour la paye allouée aux femmes en couches et pour les soins donnés par un médecin et une sage-femme, il n'a été dépensé qu'une somme de 8,000 fr. pour toute l'année, soit environ 7 fr. par chacune des 1150 femmes travaillant dans nos ateliers. »

M. Dollfus dit ensuite qu'il a proposé à ceux des fabricants qui emploient le plus grand nombre d'ouvriers, de s'associer à lui pour faire en commun ce qui a eu un si favorable résultat, et que beaucoup de maisons ont répondu à cet appel.

En publiant ce remarquable fait de bienfaisante prévoyance, le *Courrier du Bas-Rhin* ajoute :

« Comment trouve-t-on ce bilan commercial où figure, en fin d'année, un article ainsi conçu : Treize enfants sauvés de la mort? Lyrisme à part, c'est tout simplement admirable. »

Le *Moniteur* du 27 novembre contient un décret en trente-sept articles qui édicte les dispositions à prendre par l'administration pour assurer l'exécution de la loi du 28 juillet 1860 sur le reboisement des

montagnes et des terrains escarpés. Rien assurément de plus utile, de plus nécessaire même qu'une mesure générale qui, en rétablissant les richesses forestières du pays, protégerait en même temps nos campagnes contre le fléau des inondations. Aussi tout le monde a-t-il applaudi à la pensée qui a dicté la loi de 1860. Mais dès que l'administration se mêle de faire l'application d'un bon principe, elle semble prendre à tâche de le rendre illusoire, en entassant règlements sur règlements, et en opposant à l'action individuelle toutes les barrières d'une tyrannique centralisation.

La loi de 1860 avait sagement appelé les propriétaires des terrains à reboiser, à seconder l'action du gouvernement. Mais le décret du 27 novembre s'attache, par un vaste ensemble de dispositions préliminaires, de mesures préparatoires, de formules tracassières, à paralyser toute initiative privée. Le contrôle et le formalisme s'installent au cœur de la loi, comme pour en faire le monopole des agents de l'administration. C'est surtout dans le titre II, contenant les articles 6 à 12, que se dresse un vaste appareil de formalités préalables, dont, sous prétexte de protection, notre vigilante administration ne manque pas d'obstruer le seuil de toute réforme.

C'est 1° la désignation faite au préfet par l'administration des forêts, des agents forestiers chargé de la reconnaissance des lieux ;

2° La désignation par le préfet de l'ingénieur des ponts et chaussées ou des mines, chargés de concourir à l'opération ;

3° Le procès-verbal de reconnaissance, accompagné d'un mémoire descriptif, le plan des lieux, l'avant-projet des travaux ;

4° L'envoi de toutes ces pièces par l'administration des forêts au préfet ;

5° L'ouverture d'une enquête dans chaque commune, le dépôt du projet à la mairie pendant un mois ;

6° A l'expiration de ce délai, la nomination par le préfet d'un commissaire pour recevoir les dires des habitants ;

7° La transmission au préfet des déclarations, avec l'avis motivé du commissaire ;

8° La convocation des conseils municipaux des communes intéressés, qui ont un autre mois pour émettre leur avis ;

9° La nomination d'une Commission par le préfet, la réunion de cette Commission dans la quinzaine de l'arrêté préfectoral, avec un nouveau délai d'un mois pour rédiger son procès-verbal.

10° Puis, le préfet prend l'avis du Conseil d'arrondissement et du Conseil général ;

11° Envoi de toutes les pièces au ministre des finances, lequel

consulte le ministre de l'agriculture et le ministre de l'intérieur, puis envoie son rapport à l'Empereur;

12° Transmission de toutes les pièces au conseil d'État, lequel, comme on le sait, prend son temps avant de se permettre de prononcer;

13° Décret impérial qui statue sur la question d'utilité publique.

O sainte bureaucratie! jamais ta féconde imagination a-t-elle accumulé tant de lenteurs, tant de vaines procédures pour servir d'introduction à un bienfait. Que d'agents mis en campagne, que de paperasses amoncelées, que de temps gaspillé avant de planter un seul arbrisseau! Que les torrents se déchaînent du haut des montagnes nues; leur liberté sera encore longtemps protégée par le torrent des bureaucrates.

Enfin, après cette immense pâture offerte à la bureaucratie, on daigne songer aux propriétaires du sol. L'article 13 contient la disposition suivante: « Dans le délai d'un mois, après l'avis déclaratif d'utilité publique, les particuliers dont les terrains doivent être reboisés déclareront s'ils entendent opérer eux-mêmes ou confier leurs travaux à l'administration forestière. »

Puis vient une merveille de prévoyance, où se révèle dans toute son étendue l'action tutélaire de l'État, la tendre sollicitude de la bureaucratie pour les intérêts du père de famille. Afin de le mettre en garde contre sa bonne volonté, on imagine le paragraphe suivant:

« Si le particulier veut exécuter lui-même les travaux, la déclaration contiendra, en outre, la justification des moyens d'exécution. »

Ainsi, un propriétaire qui veut planter sur son propre fonds, devra au préalable soumettre à un commis le bilan de sa fortune, lui établir la balance de ses recettes et de ses dépenses, et démontrer à la paternelle administration qu'il ne se comporte pas en enfant prodigue. Ne faut-il pas que le ménage soit en règle? Et cet Argus universel qu'on appelle l'État, ne doit-il pas étendre sa surveillance jusque sur le pot-au-feu? Quelle est donc cette insolente immixtion dans les affaires privées? Quand un propriétaire déclare qu'il entend faire les travaux, c'est qu'apparemment il se sent le moyen de les faire. Cela doit suffire.

Ce n'est pas tout encore.

L'article 14 soumet à la surveillance de l'administration les travaux faits par les particuliers sur leur propre terrain. Or, chacun a sa méthode; et la méthode de messieurs les ingénieurs et les agents forestiers est en général fort coûteuse: car ils agissent aux dépens de l'État. Travaillant toujours en grand, et souvent avec des fantaisies ruineuses, ils voudront que le propriétaire ne soit pas plus ménager

de ses fonds, qu'ils ne le sont eux-mêmes des fonds publics. Avec cela, des systèmes arrêtés, en dehors desquels rien n'est acceptable. De sorte que le propriétaire soumis au contrôle de théoriciens vaniteux et de praticiens prodigues, ne pourra gouverner à sa guise ni sa terre, ni son argent. Trop heureux si on ne lui fait pas recommencer ses travaux et doubler ses dépenses.

En somme, toutes les dispositions de ce décret tendent à vicier un bon principe et à rendre illusoires les bienfaits qu'on attendait d'une loi devenue nécessaire.

Nous ne pouvons mieux en faire ressortir les fâcheux effets, qu'en en citant l'appréciation suivante, faite par *le Journal des Villes et Campagnes :*

« Ce décret met en suspicion la volonté, la capacité, la loyauté même des possesseurs du sol. Il suppose en principe que l'administration seule a le monopole de la science du regazonnement et du reboisement, et que tout travail fait par des particuliers, sur leur propre terrain, en dehors des procédés administratifs, est illégitime et non avenu. Il établit en cette matière une orthodoxie obligatoire, hors laquelle tout travail risque d'être considéré comme nul et non avenu. Jamais, selon nous, la main-mise administrative sur les intérêts privés n'avait atteint ce degré. Si c'est ainsi que nous entrons dans les voies de la décentralisation, nous demandons où s'arrêtera l'immixtion de l'État dans les affaires des administrés. »

Les discours *inter pocula* semblent devenir le privilége des orateurs officiels. Les sous-préfets font concurrence à M. de Persigny; mais si celui-ci a appelé quelques critiques, les sous-préfets commandent une admiration passionnée, qui s'élève jusqu'aux plus hautes sublimités du dithyrambe.

Il paraît qu'au banquet du comice agricole de Bonnétable, M. le sous-préfet de Mamers a prononcé un discours démosthénique. Nous n'en avons pas le texte; mais d'après ce qu'en dit *le Journal de Mamers*, l'effet en a été tel, que nous devons regretter la perte de ce morceau d'éloquence, comme un vol fait à l'art et à la postérité.

« Pendant vingt minutes, dit ce journal, M. Dausse a tenu l'assemblée comme suspendue à ses lèvres, attentive à ses paroles éloquentes, sympathiques, véridiques et persuasives.

« C'était plaisir de voir les assistants ressentir toutes les émotions de l'orateur; *les muscles de la face s'agitaient* suivant les différentes impressions de l'orateur.

« *Les visages prenaient un air martial* au récit des guerres et des victoires de nos armées; *l'orgueil se voyait sur chaque figure* au tableau de la France, à la tête des nations, facilitant et encourageant le progrès; *l'attendrissement*

s'emparait de chacun lorsque notre bien-aimée Impératrice était peinte en type parfait de la grâce, de la beauté et de la charité. *Enfin, les figures s'illuminaient* lorsque la parole si imagée de M. le sous-préfet nous représentait l'espoir de la France, le jeune Prince impérial, patron de tous les ouvriers, président de cette belle société qui a pour titre : Prêts de l'enfance au travail.

« Des bravos, des hourrahs, des cris de Vive l'Empereur ! ont rempli, pendant longtemps, toute la salle, et chacun se sentait ému, PLUS GRAND ET MEILLEUR. »

Quel dommage que cela n'ait duré que vingt minutes ! De pareilles impressions devraient se perpétuer à jamais. Dans un temps où l'on est prodigue de statues, je ne vois pas pourquoi l'on n'en élèverait pas une au Démosthène mamertin, avec l'assemblée suspendue à ses lèvres.

Je serais heureux assurément de joindre mon grain d'encens aux masses qui en sont prodiguées par le journal thuriféraire ; je ne demanderais pas mieux que de rendre hommage à la brillante éloquence qui jette tant d'éclat sur les vertus administratives de nos fonctionnaires départementaux. Malheureusement, chaque fois que l'on rencontre un préfet, on rencontre un abus. Nous en avons une nouvelle preuve dans le département des Landes.

On sait qu'en 1865, un concours régional doit être tenu dans le département des Landes. Au mois d'août dernier, le conseil municipal de Mont-de-Marsan, appelé, en vertu d'une invitation de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, comme les autres localités importantes du département, à voter une subvention pour l'organisation matérielle du concours, offrit et vota une somme de 7,000 francs.

La ville de Dax avait voté 6,000 francs ; la ville de Saint-Sever, alléguant l'exiguité de ses ressources, ne crut point devoir faire la moindre offre.

Vint sur ces entrefaites la session du conseil général, appelé à imputer sur le budget départemental le complément de la dépense, évaluée à 25,000 francs.

Dans son rapport imprimé, présenté au conseil général, M. le préfet, exposant la situation, déclarait que la ville de Mont-de-Marsan avait offert le chiffre le plus élevé, et se bornait à demander qu'on imputât une somme de 10,000 francs sur le budget départemental de 1865.

Mais quelques membres du conseil général représentant la ville de Dax, insinuèrent au préfet de faire un nouvel appel aux deux villes qui avaient voté une première subvention.

M. le préfet trouva l'idée bonne, et sans prendre avis du ministre, convoqua de son chef les deux conseils municipaux de Mont-de-Marsan et de Dax, le 2 septembre, à huit heures du soir.

Le conseil municipal de Mont-de-Marsan avait motivé son premier vote sur les considérations suivantes :

Venant de faire un sacrifice de 193,009 fr. pour la construction d'un lycée impérial, ses ressources lui commandaient impérieusement l'économie; mais, en vue de l'intérêt immense qui était en jeu, dans la persuasion qu'on pourrait ramener dans les environs de 20 à 21,000 fr. le chiffre de 25 énoncé, fidèle aux précédents, il offrit le tiers de la dépense totale, soit 7,000 fr.

Maintenant donc sa première délibération, le conseil passa à un ordre du jour motivé, et en appela à M. le ministre, seul compétent pour accueillir ou repousser les offres en pareille matière.

Mais le conseil municipal de Dax, plus habile ou plus complaisant, vota 10,000 fr.

Jusque-là, il avait été décidé que le concours régional de 1865 se tiendrait à Mont-de-Marsan; tous les journaux de France l'avaient annoncé dans la première quinzaine d'octobre; lorsque tout à coup, M. le préfet notifia au maire de Mont-de-Marsan une décision ministérielle qui octroyait à Dax la tenue du concours régional, en forçant les populations agricoles de la Haute-Garonne, de l'Ariége, de Tarn-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Gers à subir un supplément de parcours en chemin de fer de 85 kilomètres.

Grand émoi au chef-lieu déshérité. Le député de la circonscription se rend à Paris avec un délégué du conseil municipal. Tous deux réclament du ministre une révision du jugement.

Mais dans les bureaux, on n'était pas au courant de la question; la décision avait été prise à l'aveugle sur les conclusions du préfet. Néanmoins, le ministre refusa de revenir sur la décision. Un préfet n'est-il pas un personnage infaillible? Que deviendrait le gouvernement s'il avouait les erreurs de ses agents? Le préfet fut donc protégé par le fait accompli, ou plutôt par la faute accomplie. M. le ministre accepta courageusement la responsabilité d'une mesure vexatoire.

Lorsque cette solution fut connue, douze membres du conseil municipal, y compris le maire et les adjoints, donnèrent leur démission. Sur les huit restants, cinq sont fonctionnaires. La population entière partage l'émoi et l'indignation de ses magistrats municipaux. Voilà comment un préfet trouve le moyen de créer le trouble dans son département.

ÉLIAS REGNAULT.

CAUSERIE PARISIENNE

8 décembre 1864.

Laniger contra timens.....
(*Fables* de Phèdre.)

I

Il me semble respectueux et convenable de commencer tout d'abord par dire quelques mots du *Communiqué* placé en tête de ce numéro de la *Revue*, puisqu'il s'adresse aux quelques pages que j'ai consacrées le mois dernier à une brochure de M. Corne sur les jeunes détenus de la Roquette.

On comprendra qu'il ne s'agit pas ici de discussion, et encore moins de causerie. Si peu disposé qu'on puisse être, par nature comme par réflexion, à se troubler en face des oracles, il est difficile de se trouver à l'aise pour causer avec celui qui signe *Communiqué;* et, quant à la discussion, j'avoue que celle qui procède par démentis, — même en supposant la réciprocité possible, — n'a jamais été de mon goût. Il m'a toujours paru qu'elle ne pouvait convenir au peuple qui se pique d'être à la fois le plus poli et le plus logique de la terre, car, peu courtoise dans la forme, elle ne prouve généralement rien en ce qui touche le fond. Quand elle s'engage entre égaux, elle peut invariablement se résumer par la formule des disputes enfantines : — « Je te dis que si, — je te dis que non, » pour s'achever le plus souvent, comme les querelles d'enfants aussi, par les voies de fait. Avec un *Communiqué* il n'y aurait même pas le plaisir du combat.

Il est certainement fort mortifiant de s'entendre dire officiellement qu'on a écrit un article « rempli d'assertions inexactes, » sans pouvoir répondre avec une égale franchise de langage; mais je ne me plains pas : l'expression, après tout, est assez parlementaire, et ma mémoire me suggère, dans le style Communiqué, des tournures de phrases qui sont bien moins agréables encore. Il pourrait y avoir,

par exemple : « Allégations mensongères »... Ces choses-là s'écrivent et s'impriment fort bien chez le peuple le plus poli de la terre, et, chose plus singulière encore, il s'y rencontre bon nombre de gens dans le public pour trouver tout naturel qu'on les adresse à des hommes de bonne foi, lorsque ceux-ci ne voient pas les choses du même œil que l'administration.

Je ne me plains donc pas, mais je ne renonce pas à me défendre dans la mesure de mes forces. Mon moyen de défense n'est pas nouveau; mais depuis le premier coupable qui l'inventa, il a toujours été fort en usage : c'est celui-là même que notre commun père, après la plus ancienne de toutes les fautes, présenta au Créateur offensé. (On ne dira pas, du moins, que je suis irrespectueux dans mes assimilations.) Si j'ai péché, la faute en est à un autre, à M. Corne, qui m'a fourni mes faits et mes chiffres. J'ai rendu compte, avec des citations nombreuses, de sa brochure, à laquelle j'aurais mieux fait peut-être de renvoyer tout simplement mes lecteurs. Elle m'avait ému, elle m'inspirait, et m'inspire encore, la plus grande confiance, non-seulement à cause du nom et de la position de l'auteur, mais encore à cause du ton de modération qui y règne et de l'absence de la moindre apparence d'animosité contre l'administration. M. Corne, — et j'ai reproduit son témoignage, — rend justice aux efforts constants et salutaires de la Société de patronage, au zèle du directeur de la prison, M. Léveillé, ainsi qu'au dévouement du greffier. Il n'y a rien, chez lui, du ton d'un homme qui cherche un grief. Je me suis laissé aller d'autant plus facilement à l'impression générale que m'a faite sa brochure, — je mets de côté les chiffres et les statistiques, — qu'elle confirmait des rapports venus d'un tout autre côté. Un étranger, qui a beaucoup étudié la question des prisons, m'avait plus d'une fois parlé en frissonnant de la petite Roquette.

Maintenant, si M. Corne a égaré ses lecteurs, si, à sa suite, j'ai égaré les miens, tant mieux! Personne ne serait plus heureux d'en être convaincu que moi. Je voudrais pouvoir me persuader que la prison cellulaire pour un enfant, *même* pendant cette moyenne durée de deux ans à laquelle la réduit le *Communiqué*, n'est pas une chose affreuse; et que ces promenoirs solitaires, « établis par un architecte éminent, membre de l'Institut, » où le jeune détenu se rend une heure par jour, sont des lieux de récréation convenables pour des enfants dont la santé physique et morale exige que leurs corps soient non-seulement exercés, mais fatigués. Je voudrais même croire qu'un cerceau peut divertir l'esprit et développer l'activité des prisonniers que le *Communiqué* nous assure être âgés en moyenne de treize à seize ans. Oserai-je ajouter que ce jouet, excellent en lui-même, sem-

ble plus en rapport avec l'âge moins avancé que M. Corne donne à la plupart des détenus?

Si je n'ai ni le moyen ni la liberté de prouver l'exactitude des assertions de M. Corne, il me sera permis, du moins, de me défendre personnellement d'avoir écrit une bêtise qui semble ressortir d'une phrase citée entre guillemets dans le *Communiqué*. En disant (toujours à la suite de M. Corne) que « la statistique établit que les jeunes détenus ne sont point des enfants d'une perversité précoce et exceptionnelle, mais bien des enfants privés de soins, de bons conseils et de bons exemples, » je n'ai pas entendu parler de la statistique de leurs délits que m'oppose le *Communiqué*, mais bien d'une tout autre statistique que j'ai donnée — encore d'après M. Corne. Le chiffre des jeunes détenus orphelins ou possédant des parents d'une immoralité constatée, et n'ayant reçu *aucune sorte* d'instruction avant leur entrée à la prison, voilà la statistique de laquelle j'ai conclu, non pas, comme on veut me le faire dire, que ces malheureux enfants ne se sont pas rendus coupables de délits, mais, au contraire, que des enfants qui ne seraient nullement d'une perversité précoce et exceptionnelle auraient pu, dans les mêmes conditions défavorables, les commettre également.

Tout le monde sera heureux d'apprendre qu'il n'y a pas de cachots à la Petite Roquette, mais seulement « des cellules de punition qui ne diffèrent des autres que par l'ameublement. » On pourrait seulement être curieux de savoir en quoi consiste cette différence dans l'ameublement — celui des cellules ordinaires ne devant guère comporter le superflu. Ne serait-il pas possible qu'on retrouvât là précisément cette absence de tout banc pour s'asseoir que signale M. Corne? Du reste, le nom ne fait rien à la chose. Dans un pays que je ne nommerai pas, il y avait, il y a bien des années, une grande école militaire où l'on administrait, comme punition, la détention à deux degrés : la prison et le cachot. Un certain ministre de la guerre vint un jour visiter l'école, et s'écria avec humanité : Plus de cachots! Je me suis laissé dire qu'à partir de ce jour il se fit une grande réforme : la prison s'appela salle de discipline, et le cachot d'autrefois dut se contenter du nom moins ambitieux de prison.

En résumé, comme je l'ai dit, je ne me plains pas. En parlant de la Petite Roquette, je n'ai pas eu simplement pour but d'attendrir les lecteurs de la *Revue Nationale*. Fussent-ils dix fois plus nombreux qu'ils ne le sont, eussent-ils passé leurs jours et leurs nuits, depuis ma dernière Causerie, à pleurer sur les malheurs des petits détenus, cela ne changerait pas un iota au sort de ces enfants; mais en attirant l'attention de l'auteur du *Communiqué* sur la brochure de M. Corne,

j'ai pu, qui sait? faire quelque bien sans que cela paraisse. Malgré tous les démentis, il doit y avoir lieu à quelques réformes à la Petite Roquette, bien qu'on en ait beaucoup pratiqué dans ces derniers temps. « On peut abuser des meilleures choses, » me disait ces jours-ci, à propos de l'Inquisition, un excellent curé de campagne, qui m'aurait fait brûler vif, sans componction, il y a trois cents ans. Il se peut de même qu'on découvre un jour, quoi qu'on en dise, qu'on abuse maintenant à la Petite Roquette de cette bonne chose, la répression, au détriment des moyens de douceur et de conciliation.

La bonne volonté de l'administration supérieure ne saurait être douteuse ici, pas plus que celle des critiques du dehors. En un pareil sujet, les dissidences politiques n'ont que faire.

Et il ne faut pas se figurer, parce qu'on rabroue, ou même parce qu'on contredit les donneurs d'avis, qu'ils ne fassent aucune impression. Que de gens ne voyons-nous pas tous les jours recevoir fort mal les observations du prochain, et n'en pas moins faire leur profit, tout en les déclarant impertinentes et mal fondées!

II

On aura beau faire l'esprit fort, on sera toujours obligé de convenir que ce mois de décembre qui finit l'année, ainsi que janvier qui la commence, ne sont pas tout semblables aux autres mois, pas plus que l'anniversaire de notre naissance ne ressemble aux autres jours, pas plus que minuit ne ressemble aux heures vulgaires de la journée. Il y aura toujours quelque chose de saisissant dans ce qui marque avec bruit les pas du temps, et il faut être endurcis comme nous le sommes par une longue habitude, pour pouvoir supporter avec indifférence l'usage de nos terribles pendules à sonnerie qui sont un avertissement perpétuel — quand elles ne sont pas un reproche. Bien peu de gens sont assez contents d'eux-mêmes et des autres, de leur destin particulier et de la chose publique, pour n'éprouver aucune émotion pénible en jetant cet involontaire regard en arrière que provoquent fatalement certaines dates. Quant à moi, je l'avoue, je me félicite de ce qu'un heureux hasard me mette à l'abri, en ce qui touche le public, de cette tentation de résumer. Au 8 décembre, il est encore trop tôt pour juger 1864 — les années, comme les hommes, ne pouvant être justement appréciées qu'après leur mort; au 8 janvier, quand je reprendrai la plume, il ne tiendra qu'à moi de dire qu'il est trop tard. En attendant, je puis me renfermer dans notre modeste actualité. Cela vaut mieux : notre vie semble plus grande,

examinée ainsi à la loupe et au jour le jour. Les gens qui piétinent sur place ont le mouvement pour qui les regarde de près; pour qui les regarde de loin, en songeant au but, ils sont immobiles.

S'il est un homme qui puisse se rappeler avec satisfaction le mois qui vient de s'achever, c'est, sans contredit, M. Berryer. Celui-là doit, ce me semble, se sentir assez content de lui-même, et des autres aussi. Quel triomphe que son voyage en Angleterre! Pour lui, plus que pour tout autre, cet accueil d'un grand peuple a dû être flatteur, car il lui était impossible d'y voir autre chose qu'un hommage tout personnel. L'opinion politique dont il est aujourd'hui le plus glorieux représentant ne rencontre que peu de sympathie de l'autre côté du détroit. De tous les Français, ceux que les Anglais aiment le moins, ce sont, sans aucun doute, les légitimistes; et ceux-ci le leur rendent bien. Il n'y a que chez les vieux adhérents de la branche aînée des Bourbons qu'on rencontre des anglophobes parfaits. Il n'est pas un vieil invalide ayant échappé à Waterloo, pas un inepte colonel ayant juré l'invasion sur le berceau du prince impérial, pas un démocrate absolu frémissant rétrospectivement au souvenir des menées de Pitt et de Coburg, et croyant encore à la ligue des aristocraties européennes, qui déteste la perfide Albion, avec cette conviction sincère qui remplit le cœur loyal et l'esprit étroit de certains vieux légitimistes. Idées politiques, religieuses et sociales, tout se réunit chez eux pour les froisser et les éloigner. Une nation de parvenus qui se gouverne elle-même et renie Rome, n'a rien qui la rachète à leurs yeux.

On s'est demandé, ici, si à Londres on avait voulu honorer en M. Berryer l'avocat ou le politique. Il me semble que les discours qu'on lui a adressés n'auraient dû laisser aucun doute à cet égard : on a voulu rendre hommage à l'un et à l'autre, ou, pour mieux dire, à l'homme. Il faut s'entendre : ce ne sont pas les opinions politiques, mais bien le caractère politique de M. Berryer auquel on a témoigné cette sympathie si éclatante. Politiquement, on l'a applaudi, si étrange que cela puisse paraître, un peu pour les mêmes raisons qui avaient fait applaudir Garibaldi. C'est le courage, la persistance, le désintéressement dans la vie politique qui font la grandeur, et non la direction première dont le hasard décide le plus souvent; et cette grandeur se trouve — mais, hélas! bien rare partout — dans tous les partis. Chez nous, elle a été si peu commune dans les temps modernes, que pour la rencontrer chez un homme de l'âge de M. Berryer, aussi intacte et aussi éclatante, il faut presque remonter à Lafayette.

Si nul n'est prophète dans son pays, cela prouve que les prophètes

font bien de voyager. Quand ils reviennent, leur pays les reconnaît. M. Berryer, quand il est allé en Angleterre, est parti presque inaperçu; mais, à son retour, on lui a fait une petite ovation, et la Compagnie du chemin de fer du Nord a été jusqu'à lui préparer dans la gare un modeste buffet d'honneur ! Les journaux se sont souvenus tout à coup qu'il y avait là un beau talent et un beau caractère, et que ces deux choses réunies pourraient bien faire un grand homme, —après la mort, bien entendu. Mais ce n'est pas encore tout cela que M. Berryer doit, selon moi, se rappeler avec le plus de plaisir : c'est plutôt son succès dans ce procès en appel des Treize qu'on vient de juger à la cour impériale. Il y a trois ans, il célébrait avec ses confrères sa cinquantaine d'avocat. Ces sortes de fêtes ont toujours, quoi qu'on fasse, un côté mélancolique. C'est le couronnement d'une longue carrière; mais généralement c'en est aussi la fin. Les splendeurs du plus beau couchant annoncent toujours la nuit. On a été, donc on ne sera plus. Mais, pour M. Berryer, ce couchant n'a été qu'une seconde aurore; ce but, ce terme pour le vulgaire, il n'y a touché que pour se remettre en route d'un pas plus vigoureux. Moissonneur intrépide, il a récolté ses gerbes, et, sans s'arrêter, il sème de nouveau. Dans cette cause, qui a réuni sur le banc de la défense ce que le barreau français a de plus illustre, il a été encore le premier. Le stagiaire de 1811 s'est trouvé jeune parmi les plus jeunes, éloquent parmi les plus éloquents, hardi et applaudi parmi les plus courageux et les plus populaires. Si c'est là la vieillesse, qui pourrait la redouter?

Je voudrais, à propos de ce procès des Treize, pouvoir dire qu'il a occupé et passionné le pays. Ce serait un symptôme de vie et d'activité que je constaterais avec bonheur. Ceux qui vivent dans un milieu politique, les avocats, les journalistes ont pu s'y tromper : autour d'eux on s'est agité, on a senti tout ce qu'il y a de vital dans cette question de la liberté des réunions électorales, mais, il faut bien le reconnaître, en dehors de ce cercle, chez ce public dont les droits les plus précieux étaient en jeu, il n'y a eu que de la torpeur. Il s'est montré généralement plus inquiet de savoir si le docteur Demme et sa fiancée s'étaient réellement suicidés, que de s'assurer si, après soixante-dix ans de révolutions faites au nom de la liberté, vingt-et-un Français peuvent légalement se réunir pour s'entendre au sujet des élections. Pour le monde parisien, en général, ce grand débat n'a été qu'une question de Palais.

On me dira peut-être qu'il ne faut pas avouer ces choses-là, si vraies qu'elles puissent être; mais, à quoi bon se tromper? N'est-il pas évident que si le pays n'était pas indifférent un pareil procès ne

serait pas possible? La Restauration n'eût pas osé l'intenter. Comme l'a si bien dit M. Jules Favre : « Nous portons le poids des fautes de nos pères et le poids de nos propres fautes. Nous avons assisté tant de fois à la violation du droit, que les succès de la force ont fini par corrompre l'esprit public. » Pourquoi ne pas se l'avouer?

Un étranger me disait à propos de ce procès : Les Français me paraissent tenir beaucoup au suffrage universel, et très-peu au vote individuel; ou, pour mieux dire, ils me semblent n'être, en fait de suffrage, que des gloutons fort peu délicats : pourvu qu'il y en ait une grosse gamelle où chacun puisse mettre les doigts, peu leur importe la façon dont il est accommodé. » Que répondre à cela?

III

Si quelque chose doit intéresser le Parisien, il semble, à première vue, que ce soit la composition de son conseil municipal. Celui-ci possède des attributions assez étendues, et dépense, surtout, assez d'argent pour que le choix des membres qui le composent ne soit pas chose indifférente. Pourtant, le conseil municipal de Paris vient d'être renouvelé ces jours-ci, sans qu'un Parisien sur mille s'en soit préoccupé. Chacun sait qu'en vertu d'une loi promulguée en 1855, c'est l'Empereur qui nomme les conseillers municipaux de Paris. Leur nombre, qui était jadis de trente-six, a été porté à soixante depuis l'extension des limites de la ville, et leur *mandat* — le mot est de M. le Préfet de la Seine — dure cinq ans, si dans l'intervalle l'Empereur ne les révoque pas de leurs fonctions. Une période de cinq années expirait le 15 du mois dernier, et le Conseil a été, en conséquence, reconstitué pour une nouvelle période. La plupart des conseillers, dont le Pouvoir, à ce qu'il paraît, n'avait eu qu'à se louer, ont été maintenus.

La séance d'installation du nouveau conseil a eu lieu le 28 novembre dernier, et M. le préfet de la Seine a prononcé, à cette occasion, un assez long discours, dont l'objet était de prouver aux nouveaux mandataires du Pouvoir qu'il était juste et utile qu'ils fussent nommés par ceux dont ils doivent contrôler les actes, au lieu d'être élus par ceux dont ils administrent les revenus. Il est plus que probable que M. Haussmann aura convaincu ses auditeurs. On se demande même s'il était bien nécessaire de faire pour eux tant de frais d'argumentation.

On ne saurait nier que son discours ne soit très-bien fait, et si la

cause, pour tout esprit impartial, n'eût pas été si complétement mauvaise, M. le préfet de la Seine était homme à la gagner par son habileté. Il n'a négligé aucun des arguments qu'on pouvait faire valoir pour prouver que Paris n'est pas une commune mais bien une capitale, dont les habitants, pour la plupart, ne sont réunis entre eux par aucun lien municipal. « Paris est pour eux, a-t-il dit, un grand marché de consommation, un immense chantier de travail, une arène d'ambitions, ou seulement un rendez-vous de plaisirs, ce n'est pas leur pays. » En somme, je doute que la population parisienne soit très-flattée de la peinture qu'a tracée d'elle son principal magistrat. Il a reconnu, il est vrai, qu'il y avait « au milieu de cet océan de flots, toujours agités et renouvelés, une minorité, considérable sans doute, de Parisiens véritables qui formeraient, si l'on pouvait les discerner et les saisir, l'élément constitutif d'une commune; » il a admis que parmi les ouvriers qui par centaines de mille affluent à Paris pour y chercher des salaires élevés, il en est qui restent, et qui « arrivent par le travail, l'ordre et l'économie à se faire une situation honorable dans la ville. » Mais, d'un autre côté, quel portrait il a tracé de ces « nomades de la société parisienne, absolument dépourvus du sentiment municipal, qui ne retrouvent au fond de leur cœur le sentiment de la patrie que dépouillé de ce qui le précise, le guide et l'épure dans les populations sédentaires! » Il n'a pas oublié non plus, « cette masse toujours renouvelée de personnes déclassées, de gens à bout de ressources, d'inventeurs de combinaisons plus ou moins chimériques ou dégagées de scrupules, que poussent vers ce grand centre de population le besoin de l'oubli, un espoir vague de succès, et de médiocres desseins. » Merci! quelle population! et comme l'on comprend bien qu'il soit imprudent de lui confier le choix de ses administrateurs! M. Haussmann craint surtout que, les Parisiens nomment leurs conseillers municipaux, leur choix n'ait un caractère politique — chose qui, à ce qu'il paraît, n'est pas à craindre du Pouvoir. M. le préfet n'a pas expliqué comment il se fait que deux millions de Parisiens qui, selon lui, n'ont entre eux aucun lien s'entendent si bien pour nommer toujours des députés de l'opposition. Ne serait-ce pas, peut-être, parce qu'ils ne nomment pas leurs conseillers municipaux? Il faut bien se rattraper par quelque côté.

Mais pour les contribuables, la partie la plus importante du discours de M. Haussmann est contenue dans ces trois lignes qui nous semblent effrayantes dans leur simplicité : « Ce qui reste à faire est, au moins, aussi considérable que ce qui vient d'être accompli en cinq années d'études, d'efforts et de dépenses. »

J'ai dit, en commençant, que M. le préfet de la Seine avait été habile dans son discours; je dois ajouter, pour être franc, que sur un point, peu important, il est vrai, il a été maladroit, et ce sont ces pauvres conseillers municipaux qui ont reçu la maladresse en plein visage. Il leur a annoncé que « huit membres du conseil avaient été enlevés par la mort pendant ces cinq dernières années; » jusque-là, rien de mieux, mais il a cru devoir ajouter cette réflexion : « Comme toujours, c'est parmi les meilleurs que sa main a frappé. » Cela n'était vraiment pas aimable pour les survivants, qui ont dû se sentir un peu honteux de n'être pas morts. Sans compter que l'assertion me paraît hasardée. La mort ne choisit pas; au hasard, et les uns après les autres, elle nous prend tous — presque tous, monsieur le Préfet. Les conseillers municipaux ne sont pas généralement d'un âge assez tendre pour qu'on puisse considérer comme « aimés des dieux » ceux que la mort enlève.

Pourquoi le style fleuri et métaphorique a-t-il donc envahi depuis quelque temps les régions du Pouvoir? Pourquoi ce cumul d'ambitions? Jadis les grands dédaignaient les grâces littéraires; mais aujourd'hui il n'est pas un rapport de fonctionnaire, pas un discours officiel, du premier au dernier, qui ne soit plein d'images, toutes plus surprenantes les unes que les autres. On m'en a cité une l'autre jour qui mérite d'être conservée, car je doute qu'elle ait jamais été surpassée en hardiesse. Dans un élan de spiritualisme, un orateur officiel se serait écrié : « Le corps, messieurs, cette guenille que Dieu a jetée sur les épaules de l'homme.....! » Quel audace de style! et quelle force d'imagination ne faut-il pas pour se représenter les épaules de l'homme *avant* la guenille! Comme je ne suis pas bien sûr que le mot n'ait pas été arrangé, avant de me parvenir, je garderai le secret à l'orateur; mais je reconnais bien là le ton de notre lyrisme administratif.

A propos, parlerai-je des dernières réformes de M. Duruy? — Pas de toutes, bon Dieu! pas de toutes, je n'en aurais jamais fini; mais seulement de la dernière, — une des meilleures, à mon avis. L'œuvre de M. Fortoul est enfin détruite; les derniers vestiges de la *bifurcation*, — chose aussi barbare que son nom, — ont disparu, et désormais les écoliers ne seront plus mis en demeure à treize ou quatorze ans de choisir leur carrière! « Il est nécessaire, dit fort justement M. le ministre dans son rapport à l'empereur, que le lycée classique conserve son caractère essentiel, qu'il soit le lieu où se donne l'éducation la plus libérale, par la nature et l'étendue des connaissances que l'on y prend; l'éducation aussi la plus désintéressée dans son but immédiat, parce que maîtres et élèves n'y ont d'autres préoccu-

pations que de créer la force qui ensuite met en mouvement toutes les autres, celle de l'esprit. » On ne peut pas mieux dire. Décidément, par le temps qui court et au point où nous en sommes, je crois que j'aime mieux les ministres quand ils défont que quand ils font.

M. le ministre de l'instruction publique a pourtant fait une bonne chose en instituant à l'École de droit une chaire d'économie politique, et en la confiant à M. Batbie. Cet enseignement était depuis longtemps réclamé, et le choix du professeur a été universellement approuvé. L'ouverture du cours d'économie politique n'en a pas moins été l'occasion de quelques désordres. La première leçon n'a pu être faite. La voix du professeur a été couverte par des chants et des cris de toute sorte qui n'avaient rien de désobligeant pour lui, puisqu'on les interrompait de temps à autre pour lui adresser les applaudissements les plus bruyants. M. Batbie a obtenu tous les triomphes, sauf celui du silence. Un seul instant il a pu se faire entendre, et il en a profité pour parler de cette chaire que venait de rétablir un ministre « généreux et libéral... » Il n'a pu aller plus loin, et les sifflets, les protestations accompagnées des cris de : Vive Batbie ! l'ont forcé de quitter la salle.

A la seconde leçon, l'auditoire qui remplissait la salle a écouté avec attention le professeur, mais la foule des étudiants, qui n'avaient pu trouver place, s'est livrée en dehors à toutes sortes de démonstrations bruyantes. Quelques arrestations ont eu lieu.

Il n'était peut-être pas très-adroit de la part de M. Batbie, vu les dispositions évidentes de son public, d'appliquer au ministre les épithètes de généreux et de libéral, que l'occasion, à vrai dire, ne réclamait pas. Un ministre peut faire preuve de sagesse et de discernement en créant une chaire d'économie politique; mais il ne montre en cela aucune générosité. D'un autre côté, que dire de ces manifestations hostiles, sans raison et sans opportunité, se produisant au moment même où le ministre instituait un cours réclamé par l'opinion, et donnait aux étudiants un professeur qu'ils aiment?

Il y a bientôt trois ans, au sujet de quelques démonstrations bruyantes qu'avait provoquées une pièce de M. About, jouée à l'Odéon, je me souviens qu'on parla beaucoup du « Réveil de la jeunesse. » Je me permis alors de douter de la réalité de la vie politique et intellectuelle qui ne se trahit que par des sifflets et des cris, par l'air des lampions, ou par le chant du coq — si bien imité qu'il puisse être; — et, en effet, à quoi ce Réveil de la jeunesse si pompeusement annoncé a-t-il abouti? Ce tapage irrationnel, ces mouvements désordonnés, ne sont pas le fait d'un véritable réveil ; et si j'osais continuer

l'image, je dirais qu'il ne faut y rien voir que la turbulence insouciante d'enfants fiévreux qui donnent des coups de pieds tout en dormant.

IV

Il me faut encore trouver place pour la mention de quelques livres qui ne peuvent pas attendre. Les livres illustrés sont toujours, jusqu'à un certain point, des livres d'étrennes, et ce serait leur faire tort que de les remettre au mois prochain; mais il me faut être bref.

Voici d'abord un volume que je ne range dans cette catégorie de livres du nouvel an que parce que son format, sa belle impression et ses nombreuses planches et vignettes lui donnent un certain air aimable qui rappelle l'idée du cadeau : c'est *le Ciel*, par M. Amédée Guillemin[1].

Ce n'est point là, on en conviendra, un sujet éphémère ou frivole, et la façon dont il est traité par M. Guillemin fera de son beau volume un livre de toutes les saisons. Il est écrit à l'usage des gens du monde et de la jeunesse, « de ceux qui n'ont ni la volonté ni le temps de devenir des astronomes de profession, » c'est dire que l'auteur a banni de son œuvre toute la partie mathématique et démonstrative qui constitue l'élément essentiel dans les traités méthodiques d'astronomie, et qu'il s'est contenté (est-ce bien là le mot?) de raconter avec clarté et simplicité tout ce que la science moderne a découvert sur l'infinie variété de mondes qui peuplent le ciel.

Peut-être a-t-il eu tort de dédier son livre à la jeunesse, si par ce mot il entendait désigner les ignorants. L'ignorance, en fait d'astronomie, est en raison directe de l'âge; plus on est vieux, moins on en sait, — à moins pourtant d'être un vieil astronome. Une vieille dame, que j'ai connue jadis, m'assurait qu'elle ne savait sur les étoiles que ce qu'elle en avait appris dans les premiers chapitres de la Genèse, c'est-à-dire qu'elles avaient été créées pour éclairer la nuit, et puis quelques détails que lui avaient fournis ses études mythologiques sur la Chevelure de Bérénice, la Voie Lactée, etc., etc. « Je suis de ce temps, ajoutait-elle, où M. Berquin écrivait pour les enfants des histoires instructives dans lesquelles un petit garçon de dix ans s'écriait avec étonnement, en voyant la lune : — Mon papa, qu'est-ce que

1. *Le Ciel, notions d'astronomie à l'usage des gens du monde et de la jeunesse*, par Amédée Guillemin. Paris, 1865.

c'est que cette belle lampe? Et le père répondait gravement : — Mon ami, c'est la lune ; tu ne la connais pas, parce que tu es toujours couché quand elle se lève. »

Moi, je n'en suis pas tout à fait là ; mais pourtant, il faut bien que je me déclare incompétent pour juger par moi-même le livre de M. Guillemin au point de vue de la science, et que j'accepte là-dessus le dire des autres. Je sais seulement que je le possède depuis deux jours, que j'en ai lu avec le plus grand charme les premiers chapitres, et que, si je ne l'avais pas, je voudrais qu'on me le donnât.

Quelques lignes doivent suffire pour annoncer le *Voyage pittoresque en Italie et en Sicile*, de M. Paul de Musset. Les lecteurs de la *Revue* savent à quoi s'en tenir sur la façon dont l'auteur sait voyager et raconter. Le volume, du reste, est une nouvelle édition d'un voyage que le public a déjà apprécié. Je n'ai donc qu'à ajouter, au nom si connu et si aimé de l'auteur, un renseignement, c'est que le volume est orné d'un grand nombre de gravures charmantes par MM. Rouargue frères[1].

Un éditeur — disons tout de suite pour ne pas me faire de querelle, que c'était un éditeur étranger — me disait un jour cyniquement que les livres étaient faits pour être vendus, non pour être lus ; on pourrait dire avec plus de vérité, qu'il ne faut pas oublier que les livres d'étrennes sont faits pour être donnés, non pour être lus par ceux qui les achètent. Je songe à cela parce que j'ai devant moi un beau volume qui ne me plaît pas tout à fait, peut-être, à moi personnellement, mais que je serais fort aise de rencontrer si j'avais un livre de nouvel an à offrir dans une maison à la fois orthodoxe et littéraire. *Jérusalem et la Terre Sainte* par M. l'abbé G. D. [2], serait un livre remarquablement bien écrit, même pour un laïque qui en ferait son métier, et M. l'abbé est bien modeste de n'avoir mis que ses initiales. Il est un peu trop fidèle, non-seulement à la tradition, mais encore à la légende, il est un peu trop sévère pour les voyageurs non catholiques, pour que lui et moi nous puissions être bien d'accord ; mais où la légende peut-elle mieux se placer qu'en Terre Sainte? Et qui aurait le droit d'être sévère pour les hérétiques, je vous le demande, si ce n'est un abbé? Je retrouve encore ici avec plaisir les illustrations

1. *Voyage pittoresque en Italie (partie méridionale) et en Sicile*, par M. Paul de Musset, illustrations par MM. Rouargue frères. Nouvelle édition. Paris, Morizot. 1865.

2. *Jérusalem et la Terre Sainte, notes de voyage recueillies et mises en ordre par M. l'abbé G. D.*, illustrations de M. Rouargue. Nouvelle édition. Paris, Morizot. 1865.

de MM. Rouargue frères : elles sont charmantes, et assureraient à elles seules le succès du livre.

Pour finir, voici un ouvrage grave qui n'est ni nouveau, ni illustré, mais dont il est bon de dire quelques mots à cette date, par la raison que j'indiquais tout à l'heure. L'*Histoire des Français*, par M. Théophile Lavallée, est un excellent cadeau à faire à une bibliothèque de jeune homme[1]. Comme il s'agit ici d'une quinzième édition, je n'ai à faire ni la critique ni l'éloge de l'ouvrage en lui-même ; je me contenterai de dire que cette dernière édition en six volumes in-octavo est superbe comme impression et comme papier ; que le récit des événements a été poussé jusqu'à 1848, et qu'un index très-complet se trouve à la fin du dernier volume. L'*Histoire des Français* de M. Lavallée est un travail sage et consciencieux, éminemment utile, conduisant les faits sans les entasser, ne négligeant rien de ce qu'on doit savoir de notre passé, et tenant fort bien le milieu entre les histoires détaillées aux innombrables volumes, et les abrégés arides et indigestes. Je crois rendre service en le rappelant aujourd'hui aux donneurs de livres beaux et utiles.

Horace de Lagardie.

1. *Histoire des Français*, depuis le temps des Gaulois jusqu'en 1848, par Théophile Lavallée. Quinzième édition, revue, corrigée et suivie d'un index. Paris, Charpentier, 1864. Prix : 48 francs.

REVUE DES THÉATRES

Je regrette d'arriver un peu tard pour parler des débuts de mademoiselle Nilsson.

Si l'on me chargeait en ce moment de décerner un prix de courage, c'est à la nouvelle cantatrice du Théâtre-Lyrique que je le décernerais. Elle est douée d'une rare vaillance, cette jeune Suédoise qui ose se produire pour la première fois devant le public parisien, dans un rôle dont la Patti s'est emparée avec tant d'éclat. La fortune aime les audacieux. Cette tentative téméraire a été couronnée d'un plein succès. Mademoiselle Nilsson a reçu l'autre soir ses lettres de grande naturalisation. C'est une charmante personne, blonde comme les plus blondes filles du Nord, et frêle à faire trembler. Il y a dans son beau front large et intelligent, dans son regard doux et honnête, je ne sais quoi de sympathique, qui, a dès l'abord, le soir de son premier début, intéressé toute la salle à son succès. Se sentant encouragée par ce bon accueil, elle a peu à peu surmonté son trouble; dès le second acte, elle n'avait presque plus peur, et se sentait à peu près chez elle : elle a chanté avec la passion la plus touchante son grand duo avec le père de Rodolphe (Alfredo dans le libretto italien, Armand dans le drame de Dumas); mais c'est surtout au dernier acte qu'elle est belle. Le reproche qu'on peut lui adresser est un éloge : ce n'est pas l'ancienne courtisane qui peut trouver à son lit de mort des accents si poétiques, si doux, si suaves; c'est Mignon qui meurt ainsi. Violetta, telle qu'elle nous la montre, vient du « pays où fleurit l'oranger, » et non de celui où pousse le camellia.

Sa voix pure et fraîche a la pureté et l'éclat du cristal. Si elle n'est pas précisément tragédienne, du moins, ses gestes sobres et le jeu de sa physionomie sont toujours d'accord avec les sentiments que son chant exprime. C'est surtout par là qu'elle appartient à l'école française. Nous devons remercier vivement M. Carvalho d'avoir donné à cette jeune fille l'occasion de se produire avec tant d'éclat; nous devons surtout louer hautement madame Carvalho qui, étrangère à de mesquins sentiments dont tant d'autres à sa place ne sauraient pas se défendre, permet à Adalgise ou à Violetta de se faire applaudir par les admirateurs de Marguerite.

La chronique théâtrale est aussi pauvre ce mois-ci qu'elle était riche le mois dernier. La seule œuvre nouvelle qu'on puisse mentionner depuis un mois est un grand drame, *la Jeunesse de Mirabeau*, joué au Vaudeville avec un médiocre succès. L'auteur, M. Aylic Langlé, avait réussi l'autre année à intéresser le public aux amours de Shéridan. Sa nouvelle pièce vaut peut-être mieux que l'*Homme de rien*, au point de vue dramatique. Mais c'est une terrible audace que de s'attaquer à Mirabeau, et le personnage que nous présente M. Langlé nous paraît bien petit auprès du colosse que nous montre l'histoire. Avez-vous vu parfois, au jour de l'an, à l'étalage des marchands à la mode, ces encriers où le Moïse de Michel-Ange, réduit à des proportions infimes, dicte des lois entre deux godets de porcelaine? Telle est un peu l'impression que nous produit le géant de 89 réduit à des dimensions assez mesquines pour qu'il puisse tenir sur la scène du Vaudeville. M. Langlé, qui a de l'esprit et l'entente de la scène, fera bien, selon nous, de s'essayer enfin à peindre la vie moderne. Qu'il laisse de côté les pièces historiques pour se donner à la comédie de caractère. C'est le seul genre qui réussisse aujourd'hui sur les scènes d'un ordre élevé, et c'est aussi le seul vrai. Voyez plutôt l'immense succès de *Maître Guérin*. Nous signalions à cette place, le mois passé, les défauts de la nouvelle œuvre de M. Augier; nous montrions comment ces trois ou quatre intrigues qui s'entrecroisent brisent l'intérêt en se partageant notre attention; mais nous nous efforcions aussi de mettre en lumière tout ce qu'il y a de vrai, de profondément observé et d'audacieux dans la peinture des caractères. Le public se montre chaque jour moins sensible aux défauts de la pièce et en apprécie chaque fois plus vivement les qualités. Les spectateurs savent aujourd'hui avant le lever du rideau qu'ils ne vont pas trouver un habile enchaînement d'événements romanesques, mais seulement une intéressante étude psychologique : cela suffit pour les attirer en foule.

Un pareil succès est au moins aussi honorable pour le public que pour l'auteur. On dirait que nous devenons sérieux. A l'auteur qui veut nous plaire, comme aux jurés qui décident de notre honneur et de notre vie, nous demandons « la vérité, rien que la vérité. »

Cette vérité, M. Augier nous la dit avec une rude franchise. Ce qu'il y a de tout à fait original dans son œuvre, c'est que son notaire que nous jugeons tous un affreux coquin, se croit lui-même un parfait honnête homme. Pour lui, en son âme et conscience, l'honnêteté consiste à ne pas enfreindre un seul article du Code, et, comme il le dit avec conviction, il prouve son respect pour la loi par le soin qu'il prend de la tourner. Les tribunaux français ne reconnaissent pas de contre-

lettres; il n'en demandera pas à Brénu : il se contentera de le tenir par un billet reconnaissant une dette chimérique. Brénu achète cent mille francs un château qui en vaut cinquante mille de plus : c'est un affreux usurier. Lui, Guérin, paye à Brénu ce même château avec un billet fictif de cent cinquante mille francs; c'est une affaire très-honorable, qui ne cause aucun trouble à sa conscience délicate. Son fils, qui ne comprend pas cet ingénieux *distinguo*, est une cervelle étroite, un pauvre sire. D'autant mieux que ce bon notaire ne prend pas les gens en traître : il a bien averti Desroncerets; il lui a fait toucher du doigt toutes les conséquences possibles, probables même, de l'acte qu'il va signer. Guérin, resté seul en scène, se parlant à lui-même, se félicite et s'admire de sa délicatesse exquise. « Il ne pourra pas dire que je ne l'ai pas averti !... J'ai même pris ses intérêts contre lui-même avec une sorte d'indiscrétion... mais je ne m'en repens pas; il vaut mieux être au delà qu'en deçà du devoir. »

Ce petit monologue est d'une vérité effrayante. Un misanthrope de mes amis divise l'espèce humaine en deux catégories : les coquins qui vont tout droit devant eux, sans se préoccuper le moins du monde des lois de la morale, et les honnêtes gens, selon lui, qui obéissent comme les autres à leurs intérêts ou à leurs passions, mais en ayant soin de se fabriquer une petite théorie pour justifier à leurs propres yeux chacune de leurs mauvaises actions. Hélas ! il y a un peu de vrai dans cette boutade, et certaines gens maudissent au théâtre maître Guérin, qui l'imiteront demain dans leur vie privée ou publique sans s'en douter. Un galant homme est l'amant d'une femme mariée : tant qu'il l'aime, sa délicatesse lui fait un devoir de ne pas abandonner ce pauvre être, qui a tout oublié pour lui, et qui mourrait de son abandon; que demain l'amour se soit envolé, aussitôt toutes les lois divines et humaines lui feront un devoir de mettre un terme à cette liaison criminelle. Un de mes parents a connu à Naples un brave homme de juge à qui sa conscience ordonnait d'envoyer aux galères les ennemis séditieux de François II, son roi légitime. Dès qu'on eut appris les premiers succès de Garibaldi en Sicile, sa conscience lui intima l'ordre d'acquitter les patriotes qui tentaient d'arracher l'Italie méridionale au joug détesté des tyrans.

Les traîtres de mélodrame crient bien haut dans leurs monologues : Je suis un scélérat, un misérable sans foi ni loi. Les traîtres de la vie réelle se font rarement de semblables aveux à eux-mêmes.

Maître Guérin est sérieusement stupéfait quand son fils et sa femme refusent de partager avec lui le bien qu'il a indignement acquis. Il sent peut-être vaguement tout au fond de son cœur que leurs scrupules ne sont pas aussi absurdes qu'il voudrait le croire; mais il n'en

est pas moins révolté de leur ingratitude, car après tout, s'il y a dans sa conduite quelque chose de blâmable, c'est pour eux qu'il a agi ainsi. Il se compare modestement à Socrate : « Vous avez jeté le masque trop tôt, Xantippe! » dit-il à cette pauvre madame Guérin, et quand elle quitte la maison au bras de son fils, il s'écrie avec tristesse : « Échinez-vous donc à édifier une fortune! » Guérin est bon père à sa façon, et ceux mêmes qui ont soupçonné l'affection qu'il porte à Françoise n'auraient pas le droit de sourire, en voyant l'éloge classique : « Bon époux, » gravé sur sa tombe.

C'est encore un type bien heureusement trouvé que celui d'Arthur Lecoutellier. Arthur n'est ni un saint ni un diable, ni un homme de génie, ni un sot; c'est un homme du monde, et un galant homme. Il a lestement croqué son patrimoine en joyeuse compagnie; au milieu des viveurs du grand monde et des femmes de la haute Bohème, il a gagné une désinvolture d'idées et de langage tout à fait agréable. Il ne fait pas sur la conscience et le devoir de belles phrases à la Prudhomme, comme le tabellion de village; au contraire, il traite tout légèrement en paroles; au fond, c'est un brave garçon à qui une vilaine action répugne comme une tache de graisse sur une robe de soie. Quand madame Lecoutellier, ruinée par le jugement du tribunal, craint qu'il ne revienne sur la parole donnée la veille, il lui répond sans grands mots : « Merci bien, ma tante, vous me prenez pour un joli monsieur. » Il accepte, par désœuvrement, « une place de député. » Quoiqu'il prenne certainement plus de plaisir aux discours de M. Picard qu'à ceux de M. Granier de Cassagnac, il vote avec la majorité par reconnaissance pour le gouvernement, qui a bien voulu agréer en sa personne le choix de M. le Préfet. Il fait des mots pour n'en pas perdre l'habitude; peu lui importe, d'ailleurs, sur qui tombent ses malices plus fines que méchantes; au besoin, il s'égratigne lui-même pour se faire les ongles; tout cela, gaiement et sans prétention. Et pourtant, maître Guérin le juge fort bien en deux lignes : « C'est un charmant garçon; il a de l'esprit, il en aura encore pendant trois ou quatre ans, et puis, vous verrez quel imbécile! Une vraie tête de linotte. » Eh mon Dieu oui! Ces charmants causeurs, « ces aimables diseurs d'inutiles paroles, » voilà bien le sort qui les attend, lorsqu'il n'y a pas sous ces brillantes apparences un fond solide. L'esprit a, comme le corps, sa beauté du diable, et c'est en partie parmi les légers bataillons de ces aimables viveurs que se recrute le lourd régiment des ganaches.

Nous ne reprendrons pas un à un tous les personnages de M. Augier. Nous avons déjà dit, il y a un mois, combien nous trouvons vrais les deux portraits si heureusement contrastés de madame Guérin, la

bonne provinciale naïve, et de madame Lecoutellier, la Célimène parisienne. Nous n'y reviendrons pas. Il nous semble suffisamment démontré que le grand succès de la comédie nouvelle est dû tout entier à la vérité de certains caractères, et non pas à l'intérêt dramatique de l'œuvre. Oui, partout le même mouvement s'opère aujourd'hui. Les Anglais, qui ont tant aimé les romans historiques, n'ont plus d'amour, depuis vingt ans, que pour les peintures exactes et minutieuses de la vie moderne. Walter-Scott tombe à peu près dans l'oubli, tandis que la réputation de Dickens, de Tackeray et d'Anthony Trollope se répand par toute l'Europe. Chez nous, l'école d'Alexandre Dumas, d'Eugène Sue, de Frédéric Soulié perd chaque année du terrain, tandis que les ouvrages de Balzac sont chaque jour plus appréciés. Il en est de même sur notre théâtre. Les œuvres qui ont obtenu depuis dix ans les plus éclatantes victoires sur des scènes littéraires, ont dû leur succès à la peinture des caractères beaucoup plus qu'à l'habileté de l'intrigue. C'est un progrès auquel il faut applaudir, à condition, pourtant, que l'action soit reléguée au second plan, et non pas sacrifiée. Nous ne souffririons pas qu'un peintre nous donnât des barbouillages informes sous prétexte que son talent de coloriste le dispense de savoir dessiner. Ne souffrons pas non plus que, sous prétexte de psychologie, on nous donne des œuvres absolument privées d'intérêt dramatique. Plaise au ciel que *maître Guérin*, qui pèche par l'intrigue, ne nous vaille pas un trop grand nombre de comédies ennuyeuses.

EDMOND VILLETARD.

P. S. Nous avons assisté mercredi dernier à une magnifique représentation de *Moïse*. Depuis longtemps ce chef-d'œuvre n'avait été aussi bien exécuté qu'il ne l'a été ce soir-là par Faure, Obin et mademoiselle Battu. Les chœurs et l'orchestre ont aussi marché avec un ensemble et un élan merveilleux. E. V.

CHRONIQUE POLITIQUE

---

8 décembre 1864.

Telle est d'ordinaire l'insignifiance de notre vie politique intérieure que toutes les fois qu'un événement préoccupe ou impressionne vivement l'esprit public, on peut être assuré qu'il s'accomplit à l'étranger et ne nous touche que fort indirectement. On rend les publicistes responsables de ce travers, comme s'il dépendait d'eux de créer des faits qui n'existent pas, de discuter des questions imaginaires, de prêter un corps à une vie absente. La discussion politique ne peut se passer d'un certain fond de réalité; si cette substance lui manque, elle n'est plus qu'un stérile jeu d'esprit, bon tout au plus pour amuser ceux à qui elle devrait faire peur. Il lui faut des faits, il lui faut des intérêts et des passions en lutte, il lui faut des combats réels à soutenir. Si vous ne lui donnez pour tout aliment que les sujets de controverse que lui offre si généreusement M. de Persigny, elle fuit à l'étranger pour ne pas mourir d'inanition. Alors ce vaillant paladin reste seul dans l'arène; il y triomphe tout à son aise, et comme un autre héros assez connu, il s'écrie : « Je suis donc un foudre de guerre! » — Mon Dieu! oui, à ce qu'il paraît; cette explication est assez plausible et, dans l'intérêt de son amour-propre, nous conseillons fort à M. de Persigny de n'en pas chercher d'autre. Nous lui prédisons en outre que son triomphe sera de plus en plus complet : aujourd'hui, pour trouver quelqu'un qui lui donne la réplique, il est forcé de s'adresser au dévouement de ses amis, avant peu il sera réduit à se répondre à lui-même. Il réalisera ainsi l'idéal de notre jeune école philosophique, aux yeux de qui un homme n'est vraiment supérieur que lorsqu'il porte en lui-même son contraire. M. de Persigny n'atteindra à l'apogée de son développement intellectuel et de sa gloire politique que lorsqu'il écrira la réhabilitation de la maison de Hanovre!

Maintenant, fermons cette parenthèse sur le noble duc et revenons à notre discours. Nous disions que si ceux qui s'occupent de poli-

tique dans notre pays ont le tort de regarder trop souvent au delà de nos frontières, c'est de ce mouvement instinctif qui fait qu'on se tourne du côté de la lumière. S'ils poussent quelquefois cette manie un peu loin, ce n'est pas toujours leur faute. Leurs yeux vont chercher au dehors la vie, le mouvement, la liberté qu'ils ne trouvent pas au dedans. Depuis assez longtemps déjà c'est à l'extérieur seulement qu'il nous est donné de pouvoir, de loin en loin, constater une victoire de nos idées. Pourquoi n'en prendrions-nous pas notre part? Dira-t-on que nous ne cédons en cela qu'à une illusion de don quichottisme? S'il en est ainsi, pourquoi nos adversaires s'affligent-ils des événements qui nous réjouissent? Pourquoi, par exemple, la réélection du président Lincoln a-t-elle le don de les attrister autant qu'elle nous console et nous rassure?

Il faut bien croire que cet événement, si lointain qu'il soit, est appelé à exercer sur nous une certaine influence, et à vrai dire nous l'aurions soupçonné avant même d'avoir vu l'effet qu'il a produit. Non, nous ne sommes pas désintéressés dans cette question; nous ne le serons jamais dans les victoires que remporte la liberté. Nous tous qui, malgré nos défaites et nos déceptions, dévouons notre vie au rétablissement des institutions libres, au maintien des droits; nous qui croyons qu'il n'y a ni grandeur ni dignité pour les hommes tant qu'ils ne sont pas arrivés à se gouverner eux-mêmes, qui soutenons qu'un tel état de choses est possible, il ne peut nous être indifférent qu'une grande démocratie, fondée justement sur ces principes, sur ces utopies, traverse une crise si redoutable sans qu'il leur ait été porté la moindre atteinte. Quoi qu'on fasse ou qu'on dise, c'est là un événement qui nous touche et qui nous regarde. La démocratie américaine a ses travers et ses faiblesses : elle est inquiète, jalouse, turbulente, orgueilleuse. Ses ennemis ne se sont pas fait faute, dans ces dernières années, de nous décrire ses vices et ses défauts. A les entendre, le peuple des États-Unis était encore inférieur à nos populaces européennes. Cependant, où trouvons-nous un spectacle pareil à celui qu'il vient de nous donner? où verrons-nous un chef d'État, armé par la guerre et la nécessité de tant de moyens de dictature, résignant les pouvoirs qui lui ont été confiés sans faire un effort pour les garder une minute de plus que le temps légal; une population divisée par tant d'intérêts et de passions contraires, remettant la décision de son sort au libre vote des citoyens, témoignant un respect égal pour les opinions les plus opposées, apportant dans une question de vie ou de mort le calme et la régularité des jours prospères, conciliant enfin la sagesse avec la générosité en confirmant à son premier magistrat un pouvoir dont il a toujours usé en homme de bonne

volonté? Ni le présent ni le passé n'ont rien à mettre en parallèle. Si les Américains sont tels que leurs ennemis les dépeignent en France, ce sont donc leurs institutions qui ont accompli tous ces miracles? Quel plus magnifique éloge pourrait-on faire de ces lois admirables, et puisqu'elles ont assez de vertu par elles-mêmes pour opérer de pareils prodiges, que ne se hâte-t-on de nous les donner?

A ce point de vue, la réélection de M. Lincoln a été un événement pour le monde entier, et l'anxiété avec laquelle on a attendu le résultat du scrutin, malgré toutes les raisons qu'on avait d'espérer, démontre suffisamment la gravité des intérêts qui y étaient engagés. Il ne s'agissait pas seulement, en effet, de savoir si la guerre continuerait, si l'esclavage, déjà aux abois, serait poursuivi à outrance et forcé dans ses retranchements, mais si l'œuvre de Washington, si le plus beau monument de la civilisation moderne, si la pierre d'attente des sociétés futures seraient maintenus ou renversés de fond en comble. Voilà de quoi il s'agissait, et bien que l'on ne puisse pas dire que la réélection de M. Lincoln ait définitivement sauvé ces grandes choses, elles les a, à coup sûr, préservées d'un danger imminent. Le succès apparent de la candidature du général Mac-Clellan avait donné lieu de craindre un instant que le peuple des États-Unis ne fût, lui aussi, atteint de cette peste de notre temps, qui, sous prétexte d'impartialité, de conciliation et de largeur d'esprit, nous porte à poursuivre et à vouloir simultanément les objets les plus contradictoires, et nous rend impuissants pour le bien comme pour le mal. Grâce à Dieu, cette maladie mortelle à toutes les grandes inspirations, dans la politique comme dans l'art, et qui a si profondément perverti notre esprit national, n'a pas encore gagné la nation américaine. Elle a une volonté et elle la réalise, et le premier effet de la résolution qu'elle a montrée a été de faire pâlir ceux qui se partageaient d'avance ses dépouilles.

La candidature de M. Mac-Clellan lui offrait pourtant une belle occasion de réconcilier le pour et le contre et de faire admirer sa haute compréhension. Ceux qui voulaient la paix à tout prix, comme ceux qui lui préféraient le maintien de l'union; ceux qui réclamaient un abolitionisme mitigé, comme ceux qui désiraient le salut de l'institution, les opinions en un mot les plus opposées pouvaient, malgré les timides désaveux du général, trouver de quoi se satisfaire dans cette candidature. Elle avait en ampleur, en équivoques et en sous-entendus, de quoi faire envie à nos programmes européens. Ce n'est guère que le lendemain de l'élection qu'on se fût aperçu que cette candidature contenait toute la confusion de la tour de Babel.

Le peuple des États-Unis, dans sa simplicité, lui a préféré la politique du vieil Abraham Lincoln, qui ne signifie qu'une seule chose : l'abolition de l'esclavage et le rétablissement de l'union, et il est allé droit au but avec une spontanéité de mouvement, un exclusivisme, une absence de vues larges et complexes qui lui assurent le mépris de la critique transcendante et le respect de tous ceux qui méritent encore le nom d'hommes. Espérons que ce peuple, le seul qui depuis si longtemps ait su se montrer capable de volonté, conservera le culte de la plus noble des facultés humaines, et qu'en récompense il sera préservé du malheur de connaître ces lâches générations de sophistes et de pédants, qui, se sentant incapables de choisir entre le vrai et le faux, s'en consolent en démontrant qu'il n'y a ni faux ni vrai, et qui, déguisant leur pusillanimité sous des dehors philosophiques, s'attachent à prouver que la servitude elle-même a d'excellents côtés et se piquent d'impartialité envers la verge qui les châtie.

La réélection de M. Lincoln est à nos yeux une victoire morale dont aucun succès militaire n'aurait pu égaler l'importance, et nous croyons que les fruits ne s'en feront pas longtemps attendre. Les défenseurs de la cause du Sud ont montré jusqu'ici une énergie à laquelle on ne peut refuser de rendre hommage, malgré tout ce qu'elle a eu de funeste, mais depuis quelque temps déjà cette énergie vivait en partie sur une hypothèse.

Au début de la sécession, les confédérés se croyaient assurés d'une intervention plus ou moins prochaine des puissances européennes. A mesure que les faits se sont chargés de donner un démenti à cette illusion, sans y renoncer absolument ils ont commencé à en adopter une autre qui consistait à croire qu'un grand parti s'était formé en leur faveur dans les états du Nord et qu'on y était fatigué et dégoûté de la guerre. Aujourd'hui, ces deux illusions s'évanouissent à la fois. D'une part, le succès écrasant de M. Lincoln leur montre une nation décidée à pousser la guerre à outrance, à la poursuivre, comme l'a dit M. Seward, jusqu'à ce que l'un des deux partis tombe d'épuisement, de l'autre la réponse que lord Russel vient de faire à leurs dernières ouvertures est conçue de manière à leur ôter toute espérance du côté de l'Europe. De semblables mécomptes ne peuvent pas rester sans effet lorsqu'ils viennent frapper un parti dont les efforts même trahissent l'épuisement. Le ton assuré du message de M. Jefferson Davis a été, comme on devait s'y attendre, habilement calculé pour masquer ce découragement, mais les mesures qu'il recommande au congrès confédéré ont une signification que les artifices oratoires ne sauraient détruire. M. Jefferson Davis ne propose pas encore l'affranchissement de tous les noirs, mais il en enrôle déjà 40,000 et il

se croit obligé de réfuter ceux qui voudraient les enrôler tous. Quel témoignage plus accablant sur cette société réduite à faire battre l'esclave pour le salut de l'esclavage?

Mais pourquoi nous étonner? Ce spectacle n'est pas nouveau et peut se voir ailleurs qu'en Amérique. Laissons toutefois ce sujet, trop de gens seraient exposés à y découvrir des personnalités. D'ailleurs, ce n'est pas de nous, Français, qu'il peut s'agir ici; de pareilles allusions ne sauraient nous atteindre. Ne sommes-nous pas le peuple souverain? Trop souverain même à notre gré, puisque nous sommes en ce moment même occupés à nous retrancher tout un vain luxe de franchises électorales dont nous n'avions que faire. Et nous pratiquons de nos propres mains sur nous-mêmes cette belle opération, en sorte que si jamais nous nous repentons d'avoir donné au monde cet exemple de vertu nous ne pourrons pas nous en prendre à la domination d'une race étrangère. Il n'y a donc rien de commun entre nous et les nègres. Nous étions évidemment beaucoup trop libres et il était urgent de réprimer l'esprit d'anarchie qui s'est donné carrière lors des dernières élections.

Le procès des Treize est venu mettre bon ordre à ces tendances subversives. Le gros du public n'a vu en général dans ce procès que la petite amende réclamée contre les prévenus; il a été étonné et presque indisposé de tout le bruit qui s'est fait à cette occasion. « Voyez-vous ces avocats, disait-on; aussitôt qu'on touche un confrère, quels cris de paon! » Cette appréciation fait honneur à la perspicacité politique de notre pays. On voit que nous mettons à profit les leçons qui nous sont données, et pour peu que cela dure, de progrès en progrès nous ne pouvons manquer d'aller très-loin!

Si ce qu'il y a de plus pénible pour l'homme intelligent est de n'être pas compris, les avocats éminents qui ont défendu dans la personne des Treize la cause de notre liberté électorale, ont acquis à notre reconnaissance un titre bien plus méritoire encore que celui qui leur est assuré par leurs éloquents efforts. A d'autres époques, la France entière leur eût servi d'auditoire; car, ainsi qu'ils l'ont si bien dit, ce qui se cache sous cette petite amende, c'est toute une juridiction, c'est une loi qui supprime le plus important de nos droits politiques. Le suffrage universel, sans la liberté de la presse, c'est le mouvement sans la lumière, c'est une machine immense qui se meut dans les ténèbres. Le droit de réunion, même dans les conditions si restreintes que nos lois lui ont faites, suppléait jusqu'à un certain point à ce qui manquait à la presse; il laissait aux minorités un espoir, quelque lointain et affaibli qu'il fût, sinon de faire prévaloir leur opinion, du moins de faire entendre leurs vœux; il leur permettait de

travailler à ce résultat par l'emploi des voies légales; elles doivent désormais renoncer à cette espérance, on brise dans leurs mains la seule arme défensive qui leur eût été laissée; on les force à ne plus compter que sur le hasard, sur l'imprévu, sur les circonstances qui sont quelquefois plus fortes que les hommes. Supprimer ses adversaires est sans doute plus commode que de les combattre; mais la question est de savoir si ce qu'on a fait autrefois on peut le faire encore, si la minorité qui veut aujourd'hui la liberté dans notre pays, — à supposer qu'elle soit encore une minorité, — peut être impunément supprimée. Cela peut se discuter; ce qui est certain, c'est que le moment est mal choisi pour une telle exécution. Qu'en pense la démocratie impériale, qui vient d'écrire sur son chapeau son nouveau titre d'empire constitutionnel, et qui, pour nous engager à prendre patience, nous rappelle avec orgueil qu'elle nous a conquis la *liberté des théâtres?* Cet immense bienfait ne nous laisse pas indifférents; cependant, s'il faut le dire, la satisfaction de la démocratie impériale nous paraît un peu prématurée. Il faut que nous soyons bien ingrats, ou qu'elle soit bien facile à contenter.

L'acharnement avec lequel on poursuit chez nous tout ce qui ressemble de près ou de loin à une association, en l'attaquant tantôt au nom de la liberté, comme on l'a fait naguère à propos de l'école des Beaux-Arts, tantôt au nom des principes conservateurs, comme on vient de le faire dans le procès des Treize, semble indiquer chez l'État le système préconçu de détruire ou de dissoudre toute force organisée, par cela seul qu'elle est, je ne dirai pas hostile ni même indépendante, mais seulement placée en dehors de lui. Dans cette entreprise, il a malheureusement pour alliées des passions très-invétérées chez nous, et un goût absurde d'uniformité qui font qu'on applaudit des deux mains à tout ce qu'il essaye dans ce sens. Et lorsqu'il peut invoquer la liberté comme lors de la transformation de l'école des Beaux-Arts, comme tout le monde sait qu'il a une passion spéciale pour la liberté et ne rêve que de travailler pour elle, l'approbation va jusqu'à l'enthousiasme. Il arrive ainsi à tuer tout élément de vie indépendante, tout centre d'action publique et privée, et ne trouve plus en face de lui qu'une poussière d'individus sans lien ni consistance, qu'il balaye à volonté lorsqu'ils essayent de lui opposer une résistance.

Il faut bien reconnaître à ce point de vue que notre conception moderne de l'État, lorsqu'on la sépare des garanties qui en sont le complément indispensable, aboutit à une tyrannie mille fois pire que celle qui résultait de l'ancienne constitution des sociétés; car l'ancien régime trouvait devant lui des corps dont les priviléges mêmes, tout abusifs qu'ils fussent, protégeaient contre l'arbitraire une

partie très-importante de la nation, tandis que l'état moderne ne rencontre à leur place que des individus, et si leurs droits ne sont pas garantis il peut tout contre eux. Voilà pourquoi tant que nos libertés ne nous seront pas rendues nous n'applaudirons jamais à la destruction d'une association dans notre pays, s'appelât-elle la société de Saint-Vincent-de-Paul et eût-elle des priviléges que cette société n'avait pas.

En présence des actes par lesquels ce système se traduit, nous sommes surpris que quelque ministre bien intentionné n'ait pas encore pensé à appliquer les vrais principes à cet ordre illustre des avocats qui a rendu de si éclatants services à notre cause en mainte occasion, et particulièrement dans le procès qui vient de se juger. L'ordre forme en effet une association de plus de vingt personnes; et d'ailleurs n'y aurait-il pas, en tournant les choses d'une certaine façon, quelque moyen de l'attaquer au nom de la liberté? Ne constitue-t-il pas tout au moins une atteinte flagrante à l'esprit d'égalité en formant une sorte d'aristocratie? Ne pourrait-il pas, à un moment donné, devenir un état dans l'État, comme dirait M. de Persigny? Enfin ne renferme-t-il pas dans son sein des factieux notoires tels que Jules Favre, Marie, Dufaure, Odilon Barrot et Berryer, cet infatigable lutteur, cet aimable et généreux esprit, ce grand orateur que l'Angleterre nous envie, cet homme dangereux qui a eu l'incivisme d'accepter une ovation britannique? Il y a là de la part de nos ministres réformateurs un oubli que nous avons peine à concevoir et qui ne peut manquer d'être réparé.

Bien que l'esprit d'association dans l'ordre économique n'ait ni la même nature ni la même portée que dans la sphère politique, on comprendra, d'après les idées qui viennent d'être exposées, que nous signalions avec joie le mouvement chaque jour croissant qui se produit dans ce sens au sein des classes ouvrières. Pour qui sait voir, ce mouvement est l'équivalent exact de celui qui s'est manifesté ailleurs en faveur des idées de liberté et de décentralisation, et, s'il se développe, il aura des conséquences bien autrement profondes. Les classes ouvrières s'étaient obstinées jusqu'à présent à tout attendre de l'État, erreur plus excusable chez elles que chez nous, en raison de leur peu de lumières et de leur situation dépendante et précaire. Comment n'y seraient-elles pas tombées, d'ailleurs, lorsque ceux qui semblaient le plus s'intéresser à leur sort ne savaient leur offrir d'autre idéal que l'État remplissant à leur égard le rôle de la Providence, et expropriant en quelque sorte en leur faveur le reste de la nation? C'est là, en effet, si l'on s'en souvient, le trait commun de tous nos systèmes socialistes. On ne peut pas s'étonner du succès que

rencontrèrent ces doctrines chez des esprits peu éclairés qui ne connaissaient guère que de réputation les biens précieux qu'il eût fallu sacrifier à leur réalisation, mais on doit reconnaître qu'avec toutes leurs intentions humanitaires elles ne pouvaient amener que des ruines et des divisions. On sait assez les fruits amers qu'elles ont portés. L'esprit populaire, pendant longtemps, n'a pu se détacher de ce rêve : il prenait en haine et en défiance quiconque cherchait à l'entraîner dans une autre voie. Aujourd'hui, il abandonne de lui-même cette routine condamnée. Beaucoup de personnes qui ne le croient pas capable de se mouvoir sans guide, s'alarment de lui voir accomplir une évolution qu'il a conçue lui-même, et qu'il entend exécuter tout seul. Quant à nous, c'est plutôt là ce qui nous rassure. Si ce mouvement s'exécute sans mot d'ordre et sans direction, c'est qu'il est vraiment sérieux, solide et spontané. S'il était artificiel, il nous inspirerait moins de confiance.

L'essor que prennent en ce moment les sociétés coopératives est un pas immense vers la réconciliation des classes. Du moment que les classes ouvrières n'attendent plus leur affranchissement de ce « quart d'heure de dictature » que réclamaient autrefois leurs tribuns, et qui eût été une dictature éternisée, du moment qu'elles ne demandent plus leur bien-être qu'à la libre association, au travail assuré et fécondé par le crédit et par une habile gestion des intérêts communs, la légitime ambition dont elles sont animées, au lieu d'être une menace, devient une garantie de sécurité, et tout le monde est intéressé à améliorer leur condition morale et matérielle. Si les classes éclairées comprennent leur rôle dans cette circonstance, elles favoriseront de toutes leurs forces un mouvement dont la bonne issue serait le fait capital de notre histoire dans ces trente dernières années. Si l'on se défie d'elles, s'il reste quelque chose des anciens ressentiments, qu'elles ne se rebutent pas facilement, et surtout qu'elles n'épargnent pas les sacrifices. Elles ont aussi le droit de concourir à cette œuvre; il s'agit de leur liberté, tout autant que de l'émancipation du prolétariat.

La chambre des députés italienne a enfin voté la sempiternelle convention après avoir écouté une centaine de discours sur ce lamentable sujet; nous n'en ajouterons pas un cent unième sous prétexte de rajeunir la discussion. La cause est entendue. Le sénat italien continue, il est vrai, à la discuter; mais tout sénat est un peu comme ces bonnes gens qui ont la manie de parler tout seuls. Cela ne porte ombrage à personne, et il faut bien passer quelque chose à ces vénérables assemblées. Le résultat du vote n'en est pas moins assuré d'avance. Quelle que soit aujourd'hui l'appréciation des Italiens sur

cette transaction diplomatique, il est trop tard pour revenir en arrière. Nous croyons qu'avec une autre politique ils eussent pu obtenir des conditions plus avantageuses, mais, telles qu'elles sont, il n'est plus temps de refuser de les ratifier, et il faut attendre le résultat qu'elles donneront. Au reste, le bon sens et le tact politique dont ils ont fait preuve dans le cours de ces débats, montre qu'ils ont parfaitement compris cette nécessité. Mais leur sera-t-il possible d'attendre jusqu'au bout? Voilà maintenant le grand problème, et voilà à quoi on n'a peut-être pas assez songé en leur assignant cette échéance. On a fait un éloge mérité de la spontanéité avec laquelle les municipalités italiennes se sont offertes à faire les frais de l'anticipation demandée par le ministre des finances; mais personne ne peut se dissimuler l'insuffisance de ces ressources et des autres mesures qu'il a proposées. Le royaume d'Italie se trouve placé entre deux abîmes : d'un côté la banqueroute, de l'autre la guerre. Avant qu'il soit longtemps peut-être, il faudra qu'il choisisse.

Des empiriques lui conseillent, il est vrai, un moyen terme, le désarmement : c'est aujourd'hui le remède qui guérit tous les maux. Si l'Italie suivait ce conseil, il est fort probable, en effet, que sa guérison serait tellement radicale qu'on n'aurait plus à s'occuper d'elle. Mais si ceux qui le lui donnent sont excusables de ne pas savoir son histoire, elle n'est pas dans une situation assez prospère pour l'avoir oubliée. De la part de certaines puissances le désarmement serait un acte de générosité ou une mesure imprudente, selon les situations; de la part de l'Italie ce serait une trahison. Tant que Venise ne sera pas délivrée, exiger des Italiens qu'ils désarment, c'est leur demander de déshonorer leur pays. Au reste ce vœu a été aussi formulé au sein du reichsrath autrichien, et veut-on savoir comment il a été accueilli? Le ministre de la guerre a répondu par le mot si connu : « Que messieurs les assassins commencent! » C'est un ministre autrichien, un ministre de la guerre, ayant par conséquent sous ses ordres le corps d'occupation de la Vénétie qui a répondu cela! Les assassins ne vont-ils pas réclamer?

Au reste les publicistes qui préconisent le désarmement, dans le but de supprimer la guerre, nous font l'effet d'un réformateur qui proscrirait une parure pour tuer la galanterie, ou la monnaie pour tuer l'avarice. Ils oublient que ce ne sont pas les armées qui sont cause de la guerre, elles n'en sont qu'un effet, et c'est à supprimer, à prévenir les grandes iniquités, qui sont la source de ces conflagrations, qu'ils devraient dépenser leur éloquence. Tant que les peuples seront constitués en dominateurs et en opprimés, la défiance, l'hostilité seront leur état naturel, et ceux mêmes qui n'auront rien à se

reprocher sous ce rapport seront contraints de se tenir sans cesse en garde contre les entreprises de leurs voisins. L'Angleterre, quelque favorisée qu'elle soit par sa position insulaire, n'échappe pas plus que les autres puissances à cette dure nécessité, et ceux qui comme M. Cobden lui prêchent le désarmement seraient les premiers à se rétracter s'ils avaient à répondre de la sécurité de leur pays.

Au reste, bien que cette éventualité d'un ministère Cobden ne semble pas imminente pour le moment à M. Layard, il est plus que probable que le célèbre économiste sera, un jour ou l'autre, mis en demeure d'appliquer au gouvernement de son pays les généreuses maximes qu'il développe à tout propos devant le public des meetings. La décrépitude du cabinet Palmerston et l'impuissance démontrée de la politique des torys rendent inévitable l'avénement de l'école de M. Cobden, et M. Gladstone, en tendant la main à ce parti, tout en restant attaché à l'administration actuelle, fait preuve de prévoyance sinon de patriotisme. Après tout, le cabinet Palmerston n'a guère fait que pratiquer les doctrines de M. Cobden sans oser les professer hautement, et celui-ci aura tout au moins sur ses prédécesseurs l'avantage d'être net, de ne tromper personne et de ne pas reculer devant les mots. Avec lui on sait de suite à quoi s'en tenir : « Nous ne sommes pas chargés de faire respecter le droit et la justice, — nous ne sommes pas responsables de ce qui se passe dans le reste du monde, — il ne faut pas que les pays étrangers s'imaginent que nous nous compromettrons pour eux, etc., etc. »

Ces maximes ne sont pas nouvelles. On les entend chaque jour professer dans l'ordre des relations privées par des hommes qui ne sont pas précisément entourés de l'estime et de la sympathie générale. Il y a par le monde beaucoup de ces gens qui, lorsqu'ils entendent égorger un passant dans la rue, referment leur fenêtre en disant : cela ne me regarde pas. On sait ce que ce système vaut et produit socialement; l'Angleterre semble vouloir expérimenter ce qu'il peut produire en matière de droit public; elle l'apprendra à ses dépens. Ce qu'elle peut savoir dès aujourd'hui, c'est que ce n'est pas à ce système qu'elle doit sa grandeur et son influence dans le monde. Au reste, il est tellement contre nature, qu'on peut mettre au défi M. Cobden lui-même de le pratiquer à la lettre; et, pour s'en convaincre, il n'est pas nécessaire de se rappeler l'adage si connu de Mirabeau : « Un jacobin ministre ne sera jamais un ministre jacobin. » Il suffit de relire ce discours de Rochdale, dans lequel l'économiste de Manchester étalait cette triomphante politique. Parmi les reproches qu'il adressait à ses adversaires, figurait en première ligne le tort qu'ils ont eu, selon lui, d'encourager par les manifestations de

la presse et de la tribune la résistance du Danemark et d'entretenir ainsi ses illusions. Aussitôt après avoir blâmé cette conduite, M. Cobden termine sa harangue par un plaidoyer chaleureux en faveur de la cause des États-Unis du Nord. Ce qui prouve une fois de plus combien la vérité est plus forte que les systèmes.

L'affaire des duchés est entrée dans une nouvelle phase où le ridicule a décidément tué le tragique. Voici quinze jours que les petits États allemands évincés, à leur grande surprise, d'une conquête qu'ils croyaient avoir si bien gagnée, remplissent l'air de leurs lamentations et de leurs cris de détresse, sans que personne y fasse la moindre attention, ce qui met le comble à leur étonnement. Ils sont naïfs, les petits États allemands. M. de Beust surtout ne peut se consoler des victoires de l'heureux Bismark. Si la Diète de Francfort avait montré un peu de la résolution du ministre de Saxe, peut-être aurions-nous eu la satisfaction de voir ces deux rivaux aux prises; mais tout ce que la Diète avait d'héroïsme elle l'a dépensé contre le Danemark. Elle en a fait dans cette guerre une telle consommation, ainsi que ses confédérés, qu'il ne lui reste plus aujourd'hui que de la résignation. Aussi M. de Beust a-t-il été forcé de céder le terrain à son rival. Il a battu en retraite et de rage s'est mis à accueillir, en Saxe, les émigrés polonais chassés par la Prusse et l'Autriche. Tant il est vrai que l'infortune rend les hommes meilleurs. — Mais à ce compte combien faut-il d'échecs politiques pour donner une vertu à un homme d'État?

M. de Bismark procède, on le voit, par élimination. Le voilà maintenant débarrassé des états allemands et de leurs éternelles complaintes. Après avoir invoqué les droits de la confédération pour s'emparer des duchés, il invoque la cession du Danemark pour les garder contre la confédération. Reste à régler la question de succession à laquelle cette méthode peut être appliquée avec non moins de succès. On vient de découvrir dans la poussière des archives féodales de Berlin certains titres qui nous paraissent destinés à jouer un rôle décisif dans cette affaire. Ils démontrent, dit-on, avec une clarté suprême que la maison royale de Prusse a les droits les plus sérieux à la succession des duchés. Pour notre compte, nous n'avions pas connaissance de ces titres, mais nous n'avons jamais douté de leur existence. Il était impossible qu'on ne finît pas par les trouver quelque part, et de même qu'un simple calcul a suffi à M. Leverrier pour marquer dans le ciel la place de sa fameuse planète, une simple étude des signes et des caractères du temps suffisait à tout astronome politique un peu exercé pour désigner la place où devait s'opérer cette précieuse trouvaille.

L'Autriche continue à suivre à la remorque son entreprenante alliée. Le comte de Mensdorf Pouilly a inauguré sa politique prétendue nouvelle en copiant de point en point son prédécesseur, M. de Rechberg, et le Reichsrath prononce des discours qui exercent sur la marche du cabinet toute l'influence qu'on peut attendre du régime constitutionnel appliqué avec cette sincérité de libéralisme qui caractérise l'Autriche. Le Reichsrath a exprimé le vœu qu'on rompît nettement avec la politique prussienne; on lui a répondu en appuyant M. de Bismark auprès de la Diète. Il a demandé qu'on fît une loi sur la responsabilité ministérielle; on lui a répliqué que cette demande était inopportune et injurieuse pour le ministère; enfin il a formulé le désir qu'on ne pût pas mettre une province en état de siége sans son autorisation. Cette prétention a tout à fait scandalisé M. de Schmerling; il a prouvé qu'elle était usurpatrice, inconstitutionnelle, et il a rappelé l'assemblée à la vérité des principes libéraux.

Le système russe a bien aussi ses petites imperfections, mais il a du moins plus de franchise; il ne cherche pas à mettre les étiquettes de la liberté sur les œuvres du despotisme, et quand il nous fait des emprunts, c'est dans le sens de sa propre politique. Il s'est approprié récemment une de nos plus ingénieuses institutions, qui sera appréciée à sa juste valeur, quand on aura dit que le gouvernement russe l'a adoptée pour se consoler de ne l'avoir pas inventée, c'est notre régime des avertissements. Le prince Gortchakoff n'est pas exclusif, il prend les bonnes idées partout où il les trouve, au besoin même chez « ces nations d'épiciers, » comme dit le marquis Wielopolski; il enrichit ainsi la législation de son pays de tous les perfectionnements inventés par la civilisation occidentale. Mais où sa supériorité se montre, c'est dans la parfaite aisance avec laquelle il manie ces armes redoutées; il a tout l'éclectisme d'un collectionneur, et ne marque pas plus de préférence pour l'une que pour l'autre. Les journaux russes jouissaient déjà de la censure préventive, ils auront de plus le système des avertissements; mais il ne fera aucun tort à la censure, il leur est donné par surcroît comme le royaume du ciel. On leur laisse la liberté de décider auquel de ces deux régimes ils préfèrent se soumettre. Heureux journaux russes, qui peuvent choisir entre la corde et le poison!

P. Lanfrey.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Physiologie des écrivains et des artistes ou Essai de critique naturelle, par M. Émile Deschanel[1].

« J'avoue que je ne suis pas fou de ce qu'on nomme la *saine littérature*, et de ce que j'appelle, moi, le style pâte-ferme; mais je n'aime pas davantage cette pâtisserie feuilletée qui se décore du nom d'élégance. Il ne faut ni trop lourd ni trop léger.

« Surtout il faut laisser la nature libre. Mettez à votre esprit la bride sur le cou, et s'il est heureusement doué, il aura grâce, presque toujours, à courir et à discourir.

« Ses défauts même seront aimables, parce qu'ils seront sincères comme ses qualités. On n'aura jamais à lui reprocher ni le pédantisme, ni le dogmatisme, deux épouvantails à faire fuir les gens !

« Plus on met de soi, de son naturel, de son expérience personnelle, de ses passions et de sa raison, de ses tristesses et de ses joies, de ses nerfs et de sa substance, et de sa vie et de son âme, dans un écrit, dans une œuvre quelconque, plus on lui donne d'intérêt, de valeur. »

Les auditeurs de M. Deschanel, ceux qui ont assisté à ses brillantes leçons de la rue de la Paix ou de la salle Barthélemy, le retrouveront tout entier dans cette sorte de poétique empruntée de son dernier ouvrage. Tel le connaissent les lecteurs de tant de jolis livres qu'il a publiés : *le Bien qu'on a dit des femmes*, *le Mal qu'on a dit des femmes*, *les Courtisanes grecques*, *la Vie des comédiens*, *A pied et en wagon*, *Causeries de quinzaine*, *Christophe Colomb*, etc. Personne n'est plus sincère, plus naturel, personne ne met autant de soi-même dans un ouvrage en ayant l'apparence de tout emprunter des autres. M. Deschanel est, comme on le sait, grand ami des citations, mais il leur donne un cadre et y ajoute des réflexions qui intéressent souvent beaucoup plus que l'extrait. C'est même là le caractère de son procédé habituel : déguiser l'originalité vraie avec autant de soin que d'autres mettent à s'en faire une toute de fiction et d'extérieur. Cet esprit vif et prime-sautier, qui éclate en boutades d'une franchise piquante, s'imagine toujours qu'il a besoin de la pensée d'autrui pour se soutenir. Qui croirait, par exemple, que M. Deschanel se suppose l'obligé et consent à se montrer l'admirateur du plus maniéré des critiques modernes, d'un homme laborieux sans

1. Paris, 1864.

doute et instruit, mais qui s'obstine à nous donner des séries interminables de petites figures difformes, ressemblant à des êtres humains comme les personnages qu'on voit dans une boule de verre ressemblent aux personnes vivantes ?

« J'ai osé, avant tous, disait Horace, porter mes pas dans une route libre encore ; mon pied n'y a point foulé de traces étrangères. » Au contraire, M. Deschanel voudrait sans cesse avoir un guide ; il le voudrait, mais heureusement il ne tarde pas, quand de très-bonne foi il en a pris un et pense le suivre, à s'en détacher presque sans voir qu'il a laissé son *maître* en chemin.

Ainsi, dans son nouveau livre, essai familier de philosophie esthétique, il inscrit sur son titre : *Physiologie*. Vous diriez qu'il est devenu l'adepte de cette école de critiques aujourd'hui en vogue, mais déjà ruinée au dedans, qui s'imagine avoir deviné l'énigme du génie parce qu'elle lui assigne pour causes une foule de petites fatalités hygrométriques, barométriques et médicales. Au fond, cette école, bien que savante, est l'incapacité même, parce qu'elle est sceptique. Sous prétexte de n'être jamais dupe des faux principes, elle supprime toute émotion et toute chaleur d'enthousiasme. Observant, sondant, scrutant, elle aperçoit, après tant de travaux, que les hommes ne sont que des automates, et que la seule belle occupation du monde est d'étiqueter des petits papiers couverts de points d'interrogation. Tout cet appareil analytique rendra-t-il quelqu'un habile à connaître ses devoirs, courageux pour le bien, hardi contre les méchants, utile aux hommes de bonne volonté ? Leur ancêtre, dans le dix-huitième siècle, ce n'est pas Diderot, ce n'est pas Voltaire : ils sont les neveux de l'abbé Dubos. Encore abandonnent-ils, dans son héritage, une certaine tendance à généraliser les idées. Miettes, atomes, parcelles, voilà leur objet.

Par modestie et bienveillance, M. Deschanel consent à prendre ces docteurs-là pour infiniment plus qu'ils ne valent ; il est tout disposé à leur accorder la valeur qu'ils se donnent entre eux ; mais sa bonne nature le pousse bientôt à protester contre leurs leçons énervantes ; et, ne voulant qu'indiquer une réserve, une simple objection de sens commun, il finit par les réfuter éloquemment.

« Nul n'est libre et ne peut l'être, ont-ils dit ; tout est affaire de tempérament, de race, de sol et de climat. L'organisme, en un mot, est tout. » Si c'est là le dernier mot de la physiologie appliquée au génie humain, assurément la physiologie conclut par une pauvreté. M. Deschanel reconnaît, en dépit de sa condescendance pour ces faiseurs d'analyses, que, sous prétexte d'évincer certaines chimères, ils mutilent « un tout naturel, » et ravalent notre être au plus bas. L'homme est une personne complexe, qui échappe, par la richesse de sa vie morale, à la servitude de la matière. Le matérialisme proprement dit n'est qu'une forme incomplète et purement provisoire de la philosophie, comme le rôle de simple ob-

servateur, en morale, en politique, est un abandon de la vérité. Aussi M. Deschanel ne peut-il contenir le cri de sa raison. « Est-ce donc, demande-t-il avec une pressante vivacité, mon organisme seul qui déteste l'iniquité brutale? Est-ce lui qui adore la justice et qui se réjouit de souffrir pour elle? Est-ce lui qui se soulève de dégoût à la vue de la servilité? Est-ce des nerfs uniquement que vient l'enthousiasme de la pensée, le plaisir du travail, la joie de l'art et celle du devoir accompli? Les dévouements héroïques et secrets, qui n'espèrent nulle récompense, la fidélité aux principes à travers la défaite, la prison et l'exil, à travers la compassion des imbéciles et les interprétations amoindrissantes des prétendus amis, tout cela ne procède-t-il que du corps et de la matière? L'amour, qui nous exalte et nous fait croire; l'amitié vraie qui nous réconforte quand on nous l'accorde et nous rend meilleurs quand nous la donnons; la reconnaissance, qui nous attendrit; l'amour du sacrifice, qui nous console et nous paye de nos misères; la persévérance courageuse et forte dans la ligne du devoir obscur, au milieu de l'espèce de déconsidération injuste qui s'attache à la pauvreté la plus honorable, tandis que les pieds-plats triomphent dans la fatuité de leur bassesse; toutes les généreuses pensées, enfin, qui nous font sentir fortement la vie par l'enthousiasme ou par la douleur, est-ce que tout cela viendrait seulement — des nerfs, du sang ou de la bile, — de la race, du sol ou du climat? — Rien ne pourrait nous le persuader. »

A la bonne heure; sous ces restrictions, la physiologie ne ressemble plus à celle qu'on voit enseigner journellement. Elle s'éclaire par le voisinage de la morale, et laisse une place toute grande ouverte aux passions généreuses. L'art du bien et l'art du beau ne sont pas des choses factices; ils ont leur principe dans la nature, ils en offrent le riche développement; mais la nature à son tour est esprit et pensée autant que corps, et l'homme l'exprime avec une liberté toute personnelle.

La science de la vie constate, en effet, d'une part les droits de l'individu, et démontre d'autre part ceux de la société sur lui : placé dans un vaste système d'êtres, chaque homme a des multitudes de rapports nécessaires avec ce qui l'entoure. Tout peut agir sur lui, mais il réagit sur tout, et c'est en ne sacrifiant rien de sa liberté légitime qu'il prépare ou assure celle des autres. L'égoïsme, même formulé en axiomes plus ou moins élégants, même coloré avec un art captieux, est et demeure une jaunisse de l'âme.

Intelligence saine, M. Deschanel échappe à l'atteinte d'une pareille affection : l'heureuse chaleur de ses sentiments le sauve de mal en lui communiquant cette grâce alerte de l'esprit et de la parole qui explique le continuel renouvellement de ses succès.

A. Morel.

Histoire des animaux, par Aristote; texte revu et corrigé par M. N. Piccolos, D.-M[1].

S'il est curieux de retrouver les premières traces des essais consacrés à une science quelconque, l'intérêt n'est pas moindre lorsqu'on étudie le premier ouvrage important dont cette science ait été l'objet. A cet égard et indépendamment de beaucoup d'autres motifs, l'*Histoire des animaux*, que l'on a conservée parmi les œuvres d'Aristote, est un livre qui mérite toute considération. C'est, pourrait-on dire, le pendant des écrits d'Hippocrate. Avant le célèbre philosophe, il y avait eu des observations zoologiques, comme on possédait déjà un fonds assez riche d'expérience médicale avant Hippocrate.

L'érudition, qui trouve son profit à s'enquérir des devanciers de l'un et l'autre de ces grands hommes, ne saurait donner trop de soins à connaître, à méditer les travaux de tous deux. En effet, l'érudition sert ici d'auxiliaire à l'histoire même et à la philosophie de la science.

Pour Aristote, en particulier, on ne peut accorder trop d'admiration à l'esprit qui règne dans son *Histoire des animaux* et à la collection diligente des faits qui ont été la base de ses idées générales.

Né logicien et classificateur, il eut, du reste, l'avantage de rencontrer les plus précieuses ressources dans l'activité et la civilisation de son temps, comme dans sa position personnelle d'élève de l'école socratique. En un endroit de ses traités de zoologie, il rend lui-même hommage au maître de cette école, au promoteur des immenses progrès qu'elle a fait faire à l'art de la méthode : Socrate donna véritablement l'instrument de la science expérimentale. Si, par une pente naturelle de son esprit, le sage Athénien se livra presque uniquement à l'étude du cœur et de l'esprit de l'homme, cette application spéciale de ses procédés d'observation et de découverte ne fut pas le seul champ exploité par ses successeurs. Au contraire, ils ne mirent aucune borne à leurs investigations et les poussèrent dans tous les sens; ils essayèrent d'unir à la spéculation métaphysique la plus sublime les froides et patientes recherches. Sous ce rapport, Aristote est plus grand que Platon, puisqu'il embrasse d'une étreinte plus ferme l'ensemble de la science; par exemple, les études de mots qui se rencontrent dans le *Cratyle* ou dans quelque autre des *dialogues* sont bien peu dignes d'être comparées aux solides remarques consignées dans les premières pages du traité aristotélique *de l'Interprétation*. Celles-ci ont une largeur qui fait paraître un peu minces et mièvres les spirituelles fantaisies de Platon.

Le Stagirite, si étonnant comme théoricien, n'est pas moins remarquable comme observateur. Nulle part peut-être mieux que dans son *Histoire des animaux* il ne nous révèle cette seconde face de son génie.

1. Un vol. in-8 de 492 pages. Paris, Firmin Didot, 1863.

Là, dès les premières pages, le lecteur aperçoit qu'il est placé en présence d'un chef-d'œuvre. Aussi n'a-t-il pas besoin, pour s'y éprendre d'affection, d'être exhorté par le témoignage toujours un peu suspect des scolastiques, qui n'ont d'ailleurs obtenu connaissance de ce livre qu'en deuxième ou troisième main; on n'a pas besoin davantage de prêter l'oreille aux louanges, justes cette fois, mais un peu vagues, des commentateurs de la Renaissance. L'autorité des déclarations de Cuvier serait plus décisive, s'il était nécessaire de recourir à une autorité quelconque pour apprécier une vérité manifeste. On éprouve cependant une sorte de plaisir à voir le savant naturaliste moderne ne pas plus marchander les louanges à cette *histoire* que ne les épargnait au quinzième siècle Théodore de Gaza dans la préface de sa traduction latine. Cuvier ne tarit pas sur l'éloge de son noble et antique prédécesseur. « Tout étonne, dit-il, tout est prodigieux, tout est colossal dans Aristote. Il ne vit que soixante-deux ans et il peut faire des milliers d'observations d'une minutie extrême et dont la critique la plus sévère ne peut infirmer l'exactitude ! »

En effet, Aristote ne sait ce que c'est que le dédain trop commun aux esprits vigoureux pour la multitude des petits faits, des réalités inférieures; partout il voit et partout il respecte la main de la nature; il proclame que « cette grande ouvrière réserve d'incomparables joies au chercheur philosophe qui sait discerner les causes. Dans tout ce qui vient d'elle il y a des raisons d'admirer. Des étrangers, raconte-t-on, étaient venus pour visiter Héraclite; une fois entrés, ils l'aperçurent qui se chauffait à la cheminée de sa cuisine : aussi n'avançaient-ils pas, par discrétion. Approchez sans plus hésiter, leur cria-t-il; même en cet endroit, les dieux ne sont pas absents. De même, pourrait-on dire, nous devons aborder sans répugnance d'aucune sorte l'étude de quelque être que ce soit, puisque tous portent la preuve du génie et de la beauté de la nature. »

On comprend qu'avec de tels principes et l'ardeur qu'ils supposent dans l'esprit de l'homme qui les possède, Aristote ait merveilleusement tiré parti des secours que lui fournit Alexandre pour interroger, en Grèce et en Asie, des milliers de chasseurs et de marins, qu'il ait eu le courage de poursuivre une vaste et sérieuse enquête : viviers, bergeries, ruches, piscines, volières, il se fit rendre de tout un compte exact, et chaque déposition fut enregistrée, contrôlée, classée. L'esprit d'ordre est le complément de la curiosité scientifique : réunis, ces deux mérites permettent d'arriver sans effort à la noble précision et à la souple variété du style. De là, ce beau langage, si naturel et si riche de l'*Histoire des animaux*.

Comment s'étonner qu'un tel livre ait excité une vraie passion chez des hommes dignes de le comprendre? Jean Gottlieb Schneider, éminent philologue et naturaliste instruit, travailla trente ans à en préparer l'édition grecque latine, qu'il publia enfin en 1811. Avant lui, Camus, notre compatriote, helléniste médiocre, simple compila-

teur et non observateur des faits zoologiques, mais judicieux et zélé, avait traduit de son mieux (1783) l'*Histoire des animaux;* même pendant les années tumultueuses de la Révolution dont il fut un des acteurs, Camus conserva pour Aristote une sorte d'infatigable dévotion. Toutes les circonstances, toutes les négociations imaginables lui semblèrent propices, pourvu qu'il pût se procurer la vue d'un manuscrit peu exploré ou d'une édition rare du livre qu'il avait interprété.

Sa traduction est cependant à refaire et nous en aurons quelque jour une refonte irréprochable si M. Piccolos veut bien livrer au public la version française qu'il en prépare depuis longtemps. M. Piccolos est un Hellène et un helléniste d'une délicatesse de goût, d'une élégance presque sans rivales aujourd'hui, dans la critique des textes grecs anciens. Le volume qu'il vient de faire imprimer n'est que le texte pur de l'ouvrage d'Aristote; mais dans l'ingénieuse abondance des amendements qu'il a fait subir aux pages de l'original, — malheureusement très-altéré par les vieux copistes, — on est à chaque instant surpris de la finesse et de la justesse des corrections nouvelles. M. Piccolos, aussi bon juge des ressources de la langue d'Aristote que de ses leçons de naturaliste, a déjà rendu un grand service soit à la philologie, soit à la zoologie, par cette première publication. Il ne s'arrêtera sans doute pas en chemin : un succès moins limité l'attend pour le jour où il donnera sa traduction; mais le grec pur et épuré est chose délicate que peu de personnes savent goûter. Depuis l'époque de Paul-Louis Courier, qui se plaignait déjà de leur rareté en France, les hellénisants ne sont pas devenus si communs qu'on les puisse compter par douzaines.

A. Morel.

L'Église et la Révolution française, Histoire des relations de l'Église et de l'État de 1789 à 1802, par Edmond de Pressensé [1].

Il n'appartient pas à la *Revue Nationale* de revenir longuement sur un livre dont elle a publié les prémices [2]. Qu'il lui suffise donc d'en signaler la portée en quelques mots.

L'ouvrage de M. de Pressensé est un chapitre de l'histoire, encore à écrire, des relations de l'Église avec l'État, depuis l'existence du christianisme. L'importance de ce grand sujet n'échappera à personne. L'histoire des relations de l'Église et de l'État, c'est l'histoire de la plus profonde des influences aux prises avec la plus incontestable des forces. Nous ne saurions rien imaginer, au point de vue purement historique, de plus intéressant; mais à cet intérêt vient s'en ajouter un autre bien supérieur à notre avis. C'est la grande

1. Paris, 1864. Ch. Meyrueis et Dentu. Prix, 6 fr.
2. Voir les numéros de juin et juillet 1863.

question du spirituel et du temporel, dont la séparation est aussi nécessaire à la religion qu'à la liberté. Au point de vue où en est arrivée la science en toutes choses, avec le besoin de liberté qui s'étend chaque jour, cette séparation devient une nécessité absolue.

L'histoire que vient d'écrire M. de Pressensé en est là démonstration éclatante, par les faits qu'elle reproduit et qui embrassent douze années de la fin du dix-huitième siècle au commencement du nôtre. Il faut un aveuglement extraordinaire, ou plutôt une cécité complète de certains esprits, distingués d'ailleurs, pour ne pas voir que la religion étant une force purement morale, ne peut et ne doit s'appuyer que sur des moyens purement moraux.

Les Animaux domestiques, par M. le comte GUY DE CHARNACÉ[1].

Nous trouvons dans un livre récent d'un agronome bien connu, M. le comte Guy de Charnacé, une étude très-intéressante sur l'amélioration des races. Cette branche de l'agriculture est trop importante pour que nous ne signalions pas à nos lecteurs les *Études sur les animaux domestiques*[1]. M. de Charnacé fait autorité dans les questions zootechniques dont il s'occupe depuis longtemps, en contrôlant les données théoriques par l'expérience de chaque jour. Une grande partie de ce nouveau volume est consacrée à la production chevaline, que l'auteur a étudiée particulièrement depuis plusieurs années.

Les zootechniciens se partagent en deux systèmes. Les uns prétendent que les races ne peuvent être améliorées que par elles-mêmes, c'est-à-dire par le régime, par la sélection dans la race même. D'autres pensent, au contraire, qu'il est possible de former des races par le croisement, et recommandent cette méthode pour transformer plus complétement et plus vite nos races agricoles abâtardies. Ces deux écoles se font depuis peu une guerre très-vive dont il sortira certainement un grand bien pour notre élevage national.

M. de Charnacé s'est rangé dans le camp des défenseurs du croisement des races. Il démontre que c'est par cette méthode que plusieurs races célèbres ont déjà été obtenues; il en cite des exemples dans toutes les espèces. Dans un autre chapitre, qui sera lu avec intérêt par tout le monde, l'auteur préconise les unions consanguines, afin, dit-il, d'arriver plus sûrement à fixer dans une famille les qualités qui la distinguent. En un mot, bien loin de croire à la nocuité de la consanguinité *ipso facto*, il la déclare favorable aux opérations zootechniques, lorsqu'on a eu soin de choisir des sujets parfaitement sains. Là encore l'auteur cite des exemples à l'appui de son opinion.

La doctrine de M. de Charnacé peut se résumer ainsi : Amélioration des races par le croisement, lorsque ces races sont défectueuses ou qu'elles ne

1. Un volume, chez M. Masson, place de l'École-de-Médecine.

répondent plus aux besoins de la civilisation nouvelle; consanguinité parmi les sujets d'élite.

L'auteur termine en demandant la libre concurrence dans la production. En effet, c'est en donnant pleine carrière aux intérêts particuliers et aux initiatives individuelles, que l'on arrivera à de véritables résultats.

Nous n'avons fait qu'indiquer les points principaux de cette remarquable étude, nous ne pouvons qu'en conseiller la lecture à tous ceux qui s'intéressent au progrès de notre agriculture.

ALMANACH DE PARIS *pour* 1865[1].

On publie aujourd'hui beaucoup d'annuaires, de dictionnaires, de tableaux synoptiques, d'ouvrages en un mot qui, dans des cadres restreints, vulgarisent les diverses spécialités des connaissances humaines. Il manquait à cette collection un ouvrage qui, sans négliger les faits historiques et traditionnels, tînt compte principalement du mouvement contemporain, et qui, suivant chaque État dans ses vicissitudes intérieures, de même que dans ses rapports avec l'étranger, donnât comme le tableau vivant, et chaque année renouvelé, des péripéties du monde politique. Tel est le but qu'est appelé à atteindre l'*Almanach de Paris*. Cet almanach, d'une forme analogue à celle de l'*Almanach de Gotha*, est supérieur à ce dernier. Il est plus développé, plus complet et répond plus pratiquement aux nécessités de l'époque.

Le cadre de l'ouvrage renferme une masse énorme de renseignements qui ne se trouvent réunis qu'en lui.

Chaque État, à côté de la généalogie de la famille régnante, donne l'historique des souverains qui se sont succédé depuis la fondation de la dynastie. Puis viennent la cour, les décorations, les corps diplomatiques et consulaires, la constitution, le personnel du gouvernement, de l'administration supérieure, du clergé, de l'armée, de la marine.

La statistique ne laisse rien non plus à désirer; territoire, population, finances, armée, marine, culte, enseignement, banques, chemins de fer, télégraphes, postes, agriculture, commerce, navigation, viennent se dérouler tour à tour sous les yeux du lecteur avec leurs chiffres les plus récents.

Pour donner enfin une idée exacte des renseignements contenus dans l'*Almanach de Paris*, nous dirons que les épreuves ont été envoyées dans les gouvernements respectifs et c'est sur les corrections, faites pour la plupart dans les bureaux des chancelleries elles-mêmes, que l'ouvrage a pris sa forme définitive. L'*Almanach de Paris* remplacera partout celui de Gotha.

1. Paris, Amyot. 1 vol. in-16 de 900 pages, relié en toile, 5 francs.

CHARPENTIER, propriétaire-gérant.

Paris. — Imprimerie P.-A. BOURDIER et Cie, rue des Poitevins, 6.



VASILISSA

I

L'année 1827 venait de commencer. L'hiver était froid et particulièrement dur dans la Grèce, ouverte à tous les vents de la mer. Des neiges abondantes blanchissaient les sommets du Parnasse, les ruisseaux étaient devenus des torrents, les herbes flétries se couchaient contre terre, comme pour éviter l'aigre bise de nord-est qui courbait les roseaux et les *agnus castus* verdoyants au bord du golfe Maliaque, dans les marais où les Perses tombèrent jadis sous le fouet de leurs satrapes, et qu'alimentent les sources chaudes des Thermopyles, jaillies miraculeusement pour désaltérer Hercule fatigué de sa lutte contre Antée. Tout ce beau pays, ordinairement si joyeux et si plein d'une forte vie, semblait éteint, presque mort, déjà étendu sous le linceul. L'agonie était partout, dans la nature, dans les hommes, dans les événements. En effet, aux rigueurs d'un hiver exceptionnel la politique ajoutait des préoccupations terribles. A ce moment, la cause de l'insurrection grecque était désespérée. Abandonnée par l'Europe encore sourde, écrasée par la Turquie et par les troupes égyptiennes d'Ibrahim-Pacha, à qui on avait promis l'investiture du pachalik de la Morée, la Grèce était sur le point de succomber. Tant d'efforts, tant de courage, tant de patriotisme allaient être vaincus par les forces supérieures de la barbarie. On avait beau redoubler d'héroïsme et mourir en renouvelant les hauts faits des temps antiques, on pouvait croire que l'heure suprême allait bientôt sonner.

Le glorieux compagnonnage connu sous le nom d'*hétairie* dirigeait cependant la guerre, et savait, à force d'énergie, de patience

et parfois de ruse, tirer encore quelques ressources d'un pays épuisé. L'hétairie agissait au grand jour par ses soldats et secrètement par des émissaires qu'elle entretenait jusque dans l'armée musulmane. Dès l'entrée des Égyptiens en campagne, cette société, qui ne comptait guère que des Grecs dans son sein, avait compris qu'il lui serait difficile de trouver parmi ses membres des agents qui pussent la servir dans le camp d'Ibrahim-Pacha sans être reconnus; elle s'était donc abouchée avec une ancienne société secrète européenne qui avait envoyé près des soldats égyptiens plusieurs affiliés, parmi lesquels se distinguaient deux personnages dont le rôle devait être important dans l'histoire que nous essayons de raconter, Fédor et Fabien Sidorovich. Fédor était un vieux conspirateur d'une cinquantaine d'années, sans faiblesse, parce qu'il n'avait plus de passions, sans foi ni loi pour parvenir à son but, et pratiquant jusqu'à ses dernières limites, la théorie de l'obéissance passive. Il était en rapports habilement dissimulés avec Fabien, que l'hétairie avait détaché auprès du corps grec du palikare Hadji-Skopélos, et ils combinaient leurs mouvements de façon à tirer le meilleur parti possible de la cause presque perdue qu'ils avaient à défendre. Le chef secret, l'âme irrésistible de leurs résolutions les plus énergiques, résidait auprès du gouvernement provisoire grec, dont il recevait directement l'impulsion, et se transportait avec lui çà et là, au hasard des victoires ou des défaites. C'était un homme fort jeune encore, mais implacable, qui plus tard devait prendre une part active à bien des révolutions, et que les affiliés connaissaient sous le nom de Samla. Il se montrait rarement, et d'ordinaire il n'apparaissait que dans les circonstances solennelles, semblable à un génie, bon ou mauvais, qui, par sa présence seule, vient dénouer les situations les plus compliquées.

Au moment où commence ce récit, Athènes était occupée par le séraskier Rechid-Pacha, qui bloquait l'Acropole, où les Hellènes se défendaient avec vigueur. Les troupes de ces derniers s'étendaient sur le rivage de Phalère, défendant les approches de la mer Égée, et se massaient, entre Daphnis et Éleusis, en colonnes assez fortes pour protéger les arrivages du golfe d'Égine; mais toute la Morée appartenait aux Égyptiens, et le corps turc de Rusteim-Bey, solidement établi à Zéituni, menaçait le golfe Maliaque, défendu seulement par les bandes de Hadji-Skopélos, cantonné autour de Molos, et qui avait ses avant-postes au village de Gravia. La situation du chef palikare

n'était point mauvaise; vers la plaine de Thèbes, il était abrité par le mont Cnémis, où ses vedettes avaient bâti de solides blockhaus; vers Zéituni, le pas des Thermopyles le rendait presque inattaquable, et Gravia lui facilitait un mouvement de retraite rapide derrière le lit encaissé du Mavro-Potamos. Il eût donc pu, franchissant les longs défilés qui bordent le mont Parnasse, rejoindre au besoin le golfe de Lépante et prendre la route d'Athènes; mais l'Égyptien Békir-Pacha était descendu à Galaxhidi avec dix mille hommes, s'était fortifié à Topolia, et fermait le passage à Hadji-Skopélos, qui, bloqué dans ses postes voisins du golfe Maliaque, se voyait réduit à la défensive. Les instructions de Békir-Pacha étaient des plus simples : forcer les avant-postes de Gravia, faire sa jonction à Zéituni avec Rusteim-Bey, tourner les Thermopyles en suivant le sentier qu'indiqua jadis Ephialtes, fils d'Eurydême, disperser les insurgés campés à Molos et venir, par la plaine de Thèbes, en longeant le lac Copaïs, renforcer les Turcs d'Athènes de façon à leur permettre de donner assaut à l'Acropole. Ce plan était facile à suivre, et la réussite n'en était pas douteuse; pourquoi donc l'armée égyptienne ne faisait-elle que d'insignifiantes reconnaissances, et pourquoi tous ses mouvements, si bien combinés qu'ils fussent, étaient-ils toujours prévus et par conséquent déjoués par les Grecs? C'est que Fédor était dans l'état-major de Békir et que Fabien ne quittait point Hadji-Skopélos. Les deux agents secrets, en communication perpétuelle, étaient par ce seul fait maîtres de la situation.

Rien n'était plus lamentable que l'aspect du pays qu'avait à défendre Hadji-Skopélos pendant ce rude hiver. Au delà des cinq ou six maisons qui forment le triste hameau de Gravia, au delà des bouillonnements du Mavro-Potamos, le *fleuve noir*, qui mérite bien son nom par la dureté de ses ressacs, s'étend un petit bois de chênes, traversé par la route qui va vers Zéituni. Les feuilles desséchées, roulées sur elles-mêmes, tremblaient au bout de leurs tiges ridées par l'hiver; de lourds corbeaux taciturnes, ébouriffés par le froid, se tenaient perchés sur les plus hautes branches, pareils à de grosses boules noires; çà et là quelque hâtif perce-neige essayait de sourire au-dessus du linceul blanc qui l'environnait et que les pâles rayons du soleil doraient d'un reflet rose. De là on pouvait apercevoir dans le lointain, sur les collines qui dominent le village, des hommes vêtus de peaux de mouton, armés du long fusil albanais et se tenant immobiles à travers les épicéas, que la blancheur de la neige faisait

paraître noirs : c'étaient les sentinelles grecques qui surveillaient les approches des avant-postes placés par Hadji-Skopélos. Parfois on entendait le cri lugubre : prenez garde à vous! puis un coup de fusil retentissait, répercuté par les échos de la montagne, et tout rentrait dans le silence.

Dans un endroit où la futaie plus vieille et plus clair-semée laissait entre chaque tronc d'arbre un facile passage, deux hommes se promenaient gravement l'un près de l'autre, causant à voix basse et s'arrêtant parfois, comme pour mieux réfléchir à leurs paroles. C'étaient Fédor et Fabien, portant tous deux sous leurs larges pelisses le sabre au côté et les pistolets à la ceinture. Ce bois de chênes était leur lieu de rendez-vous habituel, et comme ils connaissaient chaque jour les mots d'ordre des deux armées, il leur était facile de circuler à travers les avant-postes sans être jamais inquiétés.

— Eh bien! demandait Fédor, es-tu toujours en paix du côté de Zéituni?

— Toujours, répondait Fabien avec un mouvement d'épaules très-méprisant. Tu connais Rusteim-Bey : c'est un Turc de la vieille roche, inébranlable dans son fatalisme comme le Parnasse sur sa base; il croit très-sérieusement que tous les souverains d'Europe règnent par permission spéciale de son padischah, qui est l'ombre de Dieu sur la terre. On lui a dit de garder Zéituni, il garde Zéituni. Une fois, poussé par je ne sais quelle fantaisie, il a voulu enlever la petite redoute qui défend le pas des Thermopyles et que j'ai armée de trois canons; il a été reçu comme tu penses, et mon vieil ami Hadji-Skopélos l'a ramené, le couteau dans les reins, jusqu'aux murs de la ville. Ce bon Rusteim s'est contenté de dire : « Dieu est le plus grand, » et depuis ce moment il n'est point sorti de son immobilité. Du reste, il nous est fort utile; il envoie sa cavalerie fourrager dans la plaine Lamiaque, et c'est là que nous allons prendre des chevaux quand nous en avons besoin.

— Békir-Pacha, un coquin qui vendrait son âme au diable pour dix paras, un verre d'eau-de-vie ou une jolie femme, reprit Fédor, voudrait l'engager contre vous de concert avec lui, car Ibrahim lui a promis quelques sacs de piastres, s'il parvenait à vous déloger de Molos et de Bodonitza.

— Je le sais, dit Fabien, et ne m'en soucie guère; j'ai un homme à moi auprès de Rusteim-Bey, et à toutes les exhortations de ton ami Békir on répond invariablement que l'hiver est trop dur pour se

mettre en campagne, que rien ne presse, et qu'au printemps on verra quel parti il convient de prendre. De ce côté je suis donc en repos; je n'en dirai pas autant des Égyptiens, qui pourraient bien, un de ces jours, venir voir si Léonidas est encore aux Thermopyles. Bah! ajouta-t-il en souriant, s'ils y viennent, il y sera!

— C'est précisément de quoi je voulais te parler, reprit Fédor; Békir est fatigué des lenteurs de Rusteim, son amour-propre d'Égyptien le pousse à agir sans le concours des Turcs, quitte à rejeter sur eux la faute de sa défaite, s'il est battu; Ibrahim, qui est en Laconie, et à qui les Maïnotes donnent une rude besogne, crie comme un bœuf qu'on assomme et envoie courrier sur courrier à Békir-Pacha pour lui intimer l'ordre de marcher contre vous; il s'indigne, il s'exaspère, il n'y comprend rien. Réussirai-je longtemps encore à retenir l'Égyptien? J'en doute; puis Samla est inquiet et recommande une vigilance active. Tiens-toi donc prêt; vos postes seront attaqués d'un jour à l'autre, et si par malheur on laisse le combat dépasser les défilés de Gravia et déborder dans la plaine, il est fort possible que Rusteim-Bey sorte enfin de son repos et vous tombe sur les bras à revers au beau milieu de la bataille. La jonction des Turcs et des Égyptiens se ferait alors sans difficulté, et Dieu sait ce qui en résulterait.

— Il en résulterait que je me concentrerais derrière les Thermopyles en m'appuyant sur Bodonitza, et je défie bien tous les pachas du monde de me déloger.

— Tu raisonnes comme un soldat que tu es, répliqua durement Fédor; ne pourrais-tu pas oublier que tu as été officier sous l'empire? Tu fais ici une œuvre politique et pas autre chose; il importe fort peu que tes hommes soient vainqueurs ou vaincus; il importe d'arriver au résultat que nous cherchons, c'est-à-dire d'empêcher les infidèles, ainsi qu'on écrit dans les journaux parisiens, d'aller renforcer les Turcs d'Athènes. Tant que l'Acropole tiendra, il y a espérance d'une intervention européenne; l'Acropole tombée, la révolte est éteinte, c'est un fait accompli, et nul ne s'en occupe plus. Et puis crois-tu que ces musulmans soient assez stupides pour s'attaquer de front aux Thermopyles? Ils te tourneront par le mont Œta, ou te débarqueront des troupes sur tes derrières, et alors tu serais absolument perdu.

Tout en parlant, Fédor avait, du bout de son pied, dessiné sur la neige les différents mouvements qu'il indiquait.

— Tu as raison, dit Fabien; alors nous nous battrons sur Gravia.

— Tu es toujours en bons termes avec Hadji-Skopélos? demanda Féder.

— Toujours, répondit Fabien, le brave homme ne voit que par mes yeux.

— Renforce donc tes postes sur Gravia, reprit Fédor; mets des troupes suffisantes derrière le Mavro-Potamos, et dès qu'il en sera temps, je te ferai prévenir.

— Par qui?

— Mais toujours par mon caloyer[1]. — Ah! le bon bandit! Plus Turc que les Turcs, plus Grec que les Grecs; fumant l'opium avec les uns, buvant l'araki avec les autres; pappas ici, derviche là-bas; pratiquant toutes les momeries, déguisé, méconnaissable en un tour de main, ne croyant à rien et profitant de tout... Ah! celui-là est un homme sans préjugés.

— Mais où as-tu découvert cette merveille? demanda Fabien.

— Je l'ai fabriquée moi-même, répondit Fédor, et, mettant la main sur le bras de Fabien, il ajouta : Mon cher, les bons ouvriers font eux-mêmes leurs outils; tâche de t'en souvenir.

Ils se dirent adieu et s'éloignèrent chacun de son côté; tout à coup Fédor s'arrêta, et, se retournant, il cria d'un ton goguenard à Fabien :

— A propos, es-tu toujours amoureux?

Une sorte d'éclair intérieur brilla sur le visage de Fabien, qui leva les yeux au ciel et répondit : toujours!

Fédor resta pensif; pas à pas il se rapprocha de Fabien, et, le regardant fixement, il lui dit :

— La responsabilité qui pèse sur toi ne suffit donc pas à occuper ton esprit, qu'il te faille encore des sensations de cette nature; amuse-toi, si tu en as envie, mais n'aime pas. L'amour est plus qu'inutile, il est dangereux; c'est le père de toutes les sottises humaines.

— O blasphémateur! s'écria Fabien en souriant; tu es dans la patrie des dieux, et tu nies la puissance du plus grand d'entre eux!

1. Caloyer ou caloger, de καλός (bon), γέρον (vieillard); c'est le nom donné aux moines de Saint-Basile, qui, malgré leurs mœurs fort dissolues, rendirent de grands services à la Grèce pendant l'insurrection. La plupart des chefs de l'hétairie furent pris dans leur ordre.

— Mythologie et pathos! reprit Fédor; avec cela, on ne fait rien de bon dans la vie.

— Vasilissa est si belle! dit Fabien avec une expression qui touchait de près à l'extase.

— Oui, elle est belle; mais est-ce une raison pour t'absorber ainsi en elle et risquer ta vie, comme tu l'as fait vingt fois, pour lui épargner une égratignure? Ta vie est précieuse, et nous en avons besoin.

— Que veux-tu que je te dise, répliqua Fabien, sinon que je l'aime comme un fou et que je donnerais le sort du monde pour un cheveu de sa tête?

— Aime-la donc, et grand bien te fasse! dit Fédor avec humeur; quant à moi, je préfère les mathématiques, c'est plus sûr et moins bavard. Adieu, berger fidèle!

Les deux amis se serrèrent la main, et Fédor s'éloigna. Il marcha quelque temps à travers les arbres, et tout en cheminant il murmurait : Pauvre garçon! le voilà tout pâmé devant cette poupée imbécile qui ne sait dire ni *a* ni *b*, et qui n'est bonne qu'à bâiller, manger des confitures et dormir! — Ah! ajoutait-il avec un soupir où se mêlaient quelques regrets, de mon temps, nous les menions mieux que cela les femmes! et les choses n'en allaient pas plus mal.

Parvenu à un coin du bois serré par un angle du Mavro-Potamos, il siffla d'une façon particulière. Quatre cavaliers parurent, conduisant un cheval de main; Fédor se mit en selle, et par un chemin à lui connu, qui tournait le village de Gravia, il arriva au bout d'une heure à Topolia, où Békir était cantonné avec le gros de ses troupes.

Quant à Fabien, marchant lestement à travers la neige, répétant à mi-voix la chanson albanaise, qu'il entendait souvent chanter : « Tu es le médecin, ma belle, et moi le blessé; donne-moi un baiser, ma belle, afin que je guérisse, pauvre que je suis! » il pensait à sa maîtresse et se sentait heureux.

Au moulin que font tourner les sources chaudes, il reprit son cheval, et comme il approchait de la petite redoute qu'on avait construite là même où s'éleva le mur de Justinien et où combattirent les trois cents de Sparte, il répondit au qui-vive des sentinelles et passa. Les hommes de garde étaient réunis à quelque distance de la montagne, autour d'un feu qui faisait fondre la neige et découvrait la terre noire. Un chevreau, enfilé d'une broche en bois, tournait lentement au-dessus des flammes; deux ou trois palikares jouaient aux

dés; un autre, étendu sous un gourbi de paille, frottait les cordes de sa mandoline et chantait à tue-tête d'une voix de fausset : « Arbre, reçois-moi, reçois-moi, cyprès! Voilà mes branches, mon ami, mon basilic à triple épi! Voilà ma tige, attaches-y ton cheval; voilà mon ombre, mon ami, mon basilic à triple épi! voilà mon ombre, couche-toi et t'endors! »

Fabien s'assura d'un coup d'œil que tout était en ordre; il recommanda la vigilance, continua sa route et arriva à Molos. C'était un petit village où les maisons, largement espacées, semblaient s'être disséminées au hasard dans des champs où les figuiers privés de leurs feuilles agitaient tristement leurs branches noueuses et bleuâtres. Dans des hangars ouverts à tous les vents, construits avec des baliveaux non équarris et abrités par un léger toit en chaume, des chevaux entravés et tout sellés mangeaient leur maigre pitance sous la surveillance de palikares déguenillés. Des feux flambaient çà et là, autour desquels les soldats accroupis dormaient, ou causaient entre eux. On entendait la plainte monotone de la mer qui bruissait à une lieue vers le nord, et l'on apercevait dans la direction du sud les hauteurs du mont Cnémis, verdies par les melézes et par les pins laryx. Après avoir quitté son cheval, Fabien se dirigea vers une assez grande maison carrée, entourée d'une véranda sur ses quatre faces; il gravit les degrés en bois d'un escalier extérieur où se tordaient, comme de gros serpens noirs, les rameaux d'une vigne dépouillée. Au bruit de ses pas, la porte s'ouvrit, et une jeune fille s'avança vers lui avec un sourire : c'était Vasilissa.

Elle était d'une beauté merveilleuse, et l'on pouvait comprendre, à la voir, l'amour ardent qu'elle inspirait à Fabien. Son costume en laine blanche, brodé de soies de diverses couleurs, le simple mouchoir de nuance éclatante qui se mêlait à ses cheveux, dont deux longues nattes ornées de sequins d'or battaient jusque sur ses jarrets, sa démarche lente et onduleuse, l'admirable pureté des lignes de son visage, qu'éclairaient deux grands yeux d'une douceur et d'une soumission étranges, ses lèvres cernées par un imperceptible bourrelet semblable à celui qu'on remarque à la bouche des sculptures d'Égine, lui donnaient un air antique plein de splendeur et de sérénité. Elle était fort jeune, mais je ne sais quelle expression de tristesse résignée répandue sur tous ses traits racontait mieux que son histoire les événements terribles qu'elle avait déjà traversés. Elle était née à Arachova, dans ces hauts lieux situés près de Delphes, où les domina-

tions étrangères n'ont jamais réussi à s'établir sérieusement et n'ont pu se mêler au sang de la race grecque primitive, à laquelle elles ont laissé toute sa pureté. Dans un des premiers combats de la guerre d'indépendance, sa maison avait été incendiée, ses deux frères tués, sa mère éventrée, et elle-même n'avait été sauvée du massacre ou de l'esclavage que par la vigueur courageuse de son père, le pappas Gregorios, qui, l'emportant dans ses bras, réussit à gagner la Thessalie, où Hadji-Skopélos les avait recueillis au milieu du petit corps d'armée qu'il y commandait alors. De ce jour, la vie de Vasilissa fut errante; elle ne quitta plus son père, qui suivait les insurgés, leur disait la messe le dimanche, priait pour eux à l'heure des combats, et récitait sur leurs tombes les paroles consacrées par le rite orthodoxe. Quelquefois, pendant les vives alertes, le vieux prêtre prenait aussi le mousquet et faisait le coup de feu tout aussi bien qu'un autre. Quant à sa fille, elle était aimée et respectée de tous les palikares, qui voyaient en Vasilissa je ne sais quel être presque surnaturel qui les protégeait dans leur dure vie d'aventures. Ils en auraient dit volontiers ce que Marco Botzaris disait de sa femme Chrysé : « Les femmes sont des génies mystérieux qui versent un baume salutaire sur le cœur ulcéré des guerriers. »

Lorsque Fabien se joignit, comme philhellène, à Hadji-Skopélos, dont il dirigeait tous les mouvements, il devint vite amoureux de Vasilissa et ne tarda point à s'en faire aimer. Toute Grecque qu'elle était, elle avait trop vécu dans les mœurs fatalistes de l'Orient pour ne point s'abandonner sans combat le jour où elle se sentirait poussée par son cœur. Fabien était beau, il avait assisté aux dernières convulsions de l'épopée impériale, il avait une réputation de bravoure qu'il justifiait en toute occasion. Dans maintes circonstances, par son énergie habilement employée, il avait sauvé les troupes d'Hadji-Skopélos, menacées par des forces supérieures, et son prestige, justement acquis, lui avait valu l'amour de Vasilissa. Sans être un homme d'une intelligence hors ligne, sans être un sectaire implacable et mathématique comme Samla, sans être un vieux conspirateur plein d'expérience comme son ami Fédor, Fabien Sidorovich n'était point le premier venu. C'était un Dalmate d'assez bonne origine; attaché par sa famille au parti français; il était entré fort jeune dans le corps de Marmont, avait parcouru l'Europe au bruit des trompettes, et fut surpris autour de Paris, avec le grade de capitaine, par la chute de l'empire. Le dégoût, l'oisiveté, l'activité de sa nature, le jetèrent

dans les conspirations de cette époque; il fut envoyé à Constantinople, où il résida jusqu'au commencement de l'insurrection grecque. Ce ne fut pas sans danger pour ses forces morales qu'il séjourna cinq ans dans la vieille Stamboul; il subit tyranniquement l'influence des milieux, et, sans trop s'en rendre compte, il s'endormit un peu dans la paresse, dans la rêverie, dans le *kief*, ainsi qu'on dit près du Bosphore. La nonchalance ottomane était entrée en lui; involontairement il disait aussi : *Bakaloum!* mot essentiel, difficilement traduisible, qui est comme le fond de la langue turque, et qui pourrait signifier aussi bien— dépêchons-nous—que—nous verrons! mot commode, à l'aide duquel on ajourne indéfiniment les affaires, tout en ayant l'air de les presser; mot sans cesse répété, qui sert à la fois d'excuse et d'encouragement, et qu'on entend aussitôt qu'on aborde à Constantinople. Dans la fréquentation des Turcs, Fabien s'était émoussé; lui aussi, il eût maintenant volontiers remis à demain les affaires sérieuses; il profitait du moment quand il était propice, s'inquiétait peu de l'avenir, conspirait par habitude peut-être plus que par conviction, et dans sa vie de soldat aimait plutôt l'aventure cherchée que le devoir accompli. Fédor l'avait assez bien défini en lui disant dans un jour de discussion : « Tu es fruste comme une médaille antique! » La médaille était fruste, soit; mais le trait n'en avait pas moins été profondément gravé, et Fabien, sous sa nonchalance ordinaire, retrouvait parfois, quand il en était besoin, une énergie soudaine et rapide qui le rendait capable des résolutions les plus excessives. Il s'abandonnait indolemment à sa tendresse pour Vasilissa, sans regrets, sans prévisions, au hasard des jours que le sort lui envoyait; mais, si l'on eût voulu la lui disputer, il l'eût défendue avec rage, de même qu'il l'eût quittée sans même se retourner, s'il ne l'avait plus aimée. A part ce constraste, qui rendait parfois son caractère difficile à comprendre, c'était un homme doux, indulgent, auquel ses trente-cinq ans avaient appris la grande science de la vie, qui est l'indifférence.

On savait dans tout le corps d'armée que Vasilissa était sa maîtresse; nul n'en était surpris, et l'on comprenait facilement qu'au milieu d'une existence pleine de périls, sans lendemain assuré, on se passât de certaines formalités pour être heureux pendant qu'on en avait le temps encore. Pappas Gregorios fermait les yeux comme les autres, et se disait, lui qui avait prié sur tant de tombes, qu'il aurait sans doute un mariage à bénir après la guerre. Quant à Hadji-Sko-

pélos, il avait, ainsi qu'il le disait lui-même, vu tant de «caravanes» qu'il ne s'étonnait plus de rien.

A Molos, Fabien habitait une grande maison qu'il partageait avec Vasilissa et pappas Gregorios. C'est là qu'il travaillait, qu'il recevait les agents de l'hétairie et les communications que Fédor lui faisait parvenir; c'est là qu'il se reposait de ses fatigues et qu'il était heureux. Parfois il quittait la table sur laquelle il était penché à écrire ses notes, ses dépêches secrètes, ses combinaisons stratégiques, il allait vers le large divan où Vasilissa à demi endormie tuait le temps à force de ne rien faire, il la prenait dans ses bras, lui baisait les yeux, lui disait : — Tu m'aimes toujours?

Elle répondait : — Toujours, mon cher seigneur!

Alors il ne se sentait pas d'aise, et reprenait son travail interrompu.

Malgré ces puérilités, Fabien n'était pas inutile. Ses relations constantes avec Fédor lui permettaient de déjouer sans cesse les projets de l'ennemi, et Hadji-Skopélos, émerveillé de sa sagacité, lui laissait la direction absolue de toutes les affaires. Du reste, le vieux chef palikare, ancien klephte du mont Olympe, avait pour Fabien un dévouement sans bornes; tous deux avaient subi les rites de l'*adelphopoiétie*. Accompagnés d'une petite fille de dix ans, emblème de la pureté de leurs intentions, ils avaient été liés de la même ceinture, avaient communié de la même hostie et avaient été bénis par le même pappas, qui les avait déclarés et sacrés *frères-faits*, cérémonie antique qu'inventèrent sans doute les Thésées et les Pirithoüs d'autrefois, que le moyen âge renouvela pour les frères d'armes, et qui subsiste encore dans la Grèce d'aujourd'hui. Skopélos était à la fois dissolu, brave, rusé, avide et religieux; il savait au besoin se faire valoir, et portait avec orgueil le titre de *hadji*, qu'il avait mérité en faisant le pèlerinage de Jérusalem.

Trois jours après l'entrevue des deux compagnons dans le petit bois de chênes de Gravia, Hadji-Skopélos était sorti depuis le matin pour aller surveiller lui-même ses avant-postes; Vasilissa, accroupie sur son divan, faisait très-sérieusement un charme favorable en disposant dans un certain ordre des tiges d'anémones nées du sang d'Adonis et des larmes de Vénus, et Fabien, incliné sur une carte géographique, un compas à la main, étudiait je ne sais quel mouvement militaire qu'il méditait pour déloger Rusteim-Bey de Zéituni; deux jeunes officiers placés en face de lui, à la même table, copiaient des papiers répandus devant eux.

On entendit un pas pesant qui gravissait l'escalier sonore et une voix nasillarde qui psalmodiait les premiers vers de la chanson de saint Basile : « Là où nous avons chanté, que jamais pierre ne se crevasse, et que le maître de la maison vive pendant mille ans! »

— Ah! dit Vasilissa en relevant la tête, c'est le bon caloyer!

En effet, la porte s'ouvrit, et le caloyer parut couvert de la robe noire serrée d'une large ceinture de cuir, coiffé du bonnet plat et carré d'où retombe par derrière une étroite bande de drap ; ses cheveux grisonnants flottaient sur ses épaules, sa barbe touffue cachait la moitié de son visage effronté, et il s'appuyait en marchant sur un gros bâton terminé par une pomme d'ébène.

— Que Basile, le saint patron du mont Athos, veille sur vous! dit-il en entrant; je traversais le village, et je suis venu voir en passant comment allaient Fabien, l'ami des pauvres Grecs, et la belle Vasilissa.

Il posa son bâton dans un coin de la chambre, s'assit sur le divan, et quand on lui eut apporté la pipe et le verre d'eau traditionnel, il continua :

— Mauvais temps pour les palikares qui dorment en plein air! Le froid augmente, il a neigé encore cette nuit; au premier rayon de soleil, les torrents seront infranchissables. Que la Panagia[1] veille sur nous, car bien des braves gens qui sont pleins de vie à cette heure n'entendront pas chanter le coucou lorsque viendra le printemps. Le vent est aux batailles. On dit que les Arabes d'Ibrahim, que Dieu maudisse! grelottent dans le Taygète et crèvent comme des mouches, car ils ne sont point accoutumés au froid de nos pays.

— Sont-ce là toutes tes nouvelles? demanda Fabien.

— On dit encore, reprit le caloyer, que les Égyptiens de Galaxhidi et de Topolia préparent un mouvement contre vous autres; mais, par mon bâton, je ne sais rien de plus!

Fabien se leva et se promena de long en large; tout en marchant, il arriva près du coin de la chambre où le caloyer avait déposé son bâton. Il le prit, et, le pesant dans sa main :

— Tudieu! moine de Saint-Basile, dit-il en souriant, quel gourdin! Est-ce avec un tel aspersoir que tu donnes ta bénédiction?

— Eh! répondit le caloyer en prenant une mine piteuse, il y a

1. La *toute sainte*, c'est le nom que les Grecs donnent à la Vierge.

bien des chiens qui mordent et bien des gens qui volent maintenant dans les campagnes. Dieu n'a point ôté à ses ministres le droit de se défendre; il ne les a point protégés non plus contre la soif et la fatigue : je suis las, altéré, et j'avoue qu'un verre d'*araki* me ferait grand bien.

Sur un signe de Fabien, un de ses officiers ouvrit une armoire et en tira une bouteille d'eau-de-vie et un verre qu'il plaça devant le caloyer, qui ne fut pas long à y faire honneur.

Fabien tenait toujours le bâton à la main; tout à coup il fit le geste de quelqu'un qui se rappelle subitement une chose oubliée, et sortit. Le moine buvait à petites gorgées son second verre d'araki. Fabien entra dans une autre chambre, s'assura d'un regard qu'il était seul, dévissa rapidement la pomme du bâton, et de l'intérieur, qui était creux, tira un billet couvert de chiffres; c'était une lettre de Fédor.

« Békir-Pacha a fait ses préparatifs pour vous attaquer demain, sur Gravia, au point du jour. Alerte et bon courage! Il veut établir ses communications avec Rusteim-Bey, et lui a donné avis de son mouvement. Rusteim-Bey marchera-t-il? Je l'ignore. Utilise le caloyer, qui peut rapidement redevenir un derviche. Tu as la nuit pour parer à tout, tâche que ta Vasilissa ne te la fasse pas perdre. »

Avec les mêmes signes de convention, Fabien répondit :

« Merci, je serai prêt. Si ton Békir ne trouve personne pour le recevoir à Gravia, n'en sois pas surpris : je veux lui donner une leçon qui puisse lui profiter, et je compte le laisser s'engager sérieusement, afin de lui ôter l'envie de recommencer. — A quoi bon te moquer sans cesse de cette pauvre Vasilissa? Quant à ton caloyer derviche, je vais l'empêcher de se griser et l'expédier à Zéituni. En tout cas, je suis en mesure de rejeter Rusteim, s'il descend dans la plaine. »

Fabien roula le billet, l'introduisit dans la canne, dont il revissa la pomme, et revint près de Vasilissa. Le caloyer causait avec elle et faisait de temps en temps claquer sa langue après avoir bu quelques gouttes d'araki.

— Ah! fille de Gregorios, disait-il, je t'ai vue toute petite quand, il y a déjà bien longtemps, j'ai traversé Arachova en recueillant des aumônes pour l'érection de notre chapelle de Saint-Georges. Tu étais déjà charmante; mais depuis tu es devenue si belle que saint Chrysostome lui-même se damnerait, s'il t'apercevait!

— Eh bien! moine endiablé, lui dit Fabien en riant, il me semble

que tu oublies singulièrement tes vœux d'abstinence et de chasteté; tu bois comme une éponge, et tu débites des fadaises à Vasilissa.

Cette dernière leva les épaules comme pour répondre : Qu'importe ce qu'il dit? ne sait-on point que je suis belle?

Fabien, tout en parlant, avait retiré la bouteille que le caloyer menaçait de mettre à sec; le pauvre moine fit un geste pour la ressaisir, et Fabien, le regardant entre les deux yeux, lui dit :

— Tu as assez bu; tu auras peut-être une longue course à faire encore aujourd'hui avant de trouver ton gîte; conserve tes jambes pour ne point tomber en chemin.

— Ah! jeune homme, dit le caloyer avec un gros soupir, tu es dur pour ceux qui vieillissent. En buvant, je ne manque point à mon vœu d'abstinence, car jamais je n'ai pu réussir à me griser. Quant aux paroles que je dis à Vasilissa, en quoi sont-elles coupables? Sa réputation n'est-elle pas faite à vingt lieues à la ronde? Tu connais le proverbe arabe : « Les secrets sont comme le musc, l'ail et le meurtre; ils finissent toujours par se trahir. » Eh bien! la beauté est comme les secrets, on ne peut la cacher longtemps. Les Turcs de Zéitoni, les Égyptiens de Topolia, ne parlent que d'elle. Un des nôtres qui a été fait prisonnier par les cavaliers de Békir, qui a vécu dans le camp du pacha et qui a réussi à s'échapper, me disait il y a deux jours : « Le pacha ne parle que de Vasilissa, la fille de pappas Gregorios; il ne l'a jamais vue, mais on lui a fait de tels récits de sa beauté qu'il a juré de la faire prisonnière et de la mettre dans son harem, quitte à la revendre un bon prix lorsqu'il en sera fatigué. » Et, ajouta-t-il, elle ne serait pas la première fille grecque à qui pareille aventure serait arrivée.

— Tant que Fabien vivra, répondit Vasilissa, je ne crains rien; il est mon cher seigneur, et je suis toute à lui.

— Elle parle aussi bien qu'un sansonnet, dit le caloyer d'un ton qui n'était rien moins que respectueux, elle a récité toute sa phrase sans se tromper.

Vasilissa lui saisit la barbe et la lui tira assez rudement; avec un geste plein d'une force douce, le moine prit la main de la jeune fille et l'éloigna de son visage.

— Si tu avais jamais entendu parler d'Homère, petite fille, lui dit-il, tu saurais que lorsqu'on est jeune et belle ainsi que toi, on caresse la barbe des vieux, comme fit Thétis à Jupiter, au lieu de la leur tirer irrévérencieusement.

Il se leva. — Adieu! la journée avance, il faut que je parte.

— Je vais, dit Fabien, te conduire jusqu'aux grand'gardes, afin d'y donner un coup d'œil.

Les deux hommes traversèrent le village sans parler; les femmes baisaient dévotement le bas de la robe du caloyer qui, sans même sourire, leur donnait sa bénédiction. Quand ils furent dans la campagne, dont la neige faisait un vaste tapis blanc, troué çà et là par le piétinement des chevaux, Fabien dit au caloyer :

— Tu sais de quoi il s'agit?

— Eh! comment ne le saurais-je pas? répliqua le moine. J'ai vu de mes propres yeux tous les préparatifs de Békir; il ne faut pas être sorcier pour deviner ses intentions, et j'allais partir, sans ordres, pour t'en donner avis, lorsque Fédor m'a envoyé. Je vais retourner près de lui et lui montrer mon bienheureux bâton.

— Non pas, reprit Fabien, tu vas aller à Zéituni; tu t'arrangeras de façon à savoir si Rusteim-Bey est prévenu de l'attaque projetée pour demain, et s'il a l'intention de la seconder en faisant un mouvement vers les Thermopyles.

— Allons, dit gaiement le caloyer, il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est l'apôtre de Dieu; je vais redevenir derviche, ce qui me sera facile, car j'ai laissé ma défroque musulmane dans un coin du bois de Gravia. Rusteim est un nigaud qui restera tranquille, à moins que Hadji-Skopélos ne se laisse battre, auquel cas il arrivera pour profiter de la victoire sous prétexte que, d'après les firmans de la Porte, les Égyptiens ne doivent opérer que contre la Morée. Quant à connaître ses projets, rien ne sera plus aisé, et je t'en rendrai bon compte.

— Je t'attendrai toute cette nuit dans la maison de Molos, dit Fabien.

Le caloyer s'était arrêté, et semblait réfléchir profondément. — Non, dit-il après quelques instants de silence, ne m'attends pas; la route est longue d'ici à Zéituni, plus longue encore de Zéituni à Topolia, où il faut que je sois avant le jour, afin d'être auprès de Fédor, qui peut avoir besoin de moi. Quand demain tu te rendras à Gravia avec tes palikares, regarde le premier chêne à droite du sentier, avant d'arriver au Mavro-Potamos; s'il porte, à hauteur d'homme, une forte entaille faite d'un coup de hache, c'est que Rusteim-Bey ne bougera pas; s'il en porte deux, c'est que son intention sera de

t'attaquer sur tes derrières, à l'entrée des défilés qui s'ouvrent sur la plaine. Est-ce entendu?

— Oui, répondit Fabien; mais où trouveras-tu une hache pour faire les entailles?

Le caloyer releva sa robe et montra une de ces larges serpes emmanchées droit qu'on nomme hansart, et qui sont une arme redoutable; elle pendait, rattachée à une ceinture que cachaient les plis de la robe.

— Avec un tel joujou, dit le caloyer en riant d'une façon sinistre, on peut faire des entailles à tout ce qu'on rencontre en route : chêne ou Turc.

Les deux hommes se séparèrent après s'être serré la main, et Fabien se rendit auprès d'Hadji-Skopélos, afin d'aviser avec lui aux moyens de faire payer cher aux Égyptiens l'agression qu'ils méditaient contre les avant-postes de Gravia.

La nuit se passa en préparatifs; une heure avant le lever du jour, tout était prêt. Fabien s'était assuré que le chêne désigné ne portait qu'une entaille; il était donc en repos du côté de Zéituni, dont la garnison ne viendrait pas le prendre à revers. Avant de partir, il avait embrassé Vasilissa, qui était si fort accoutumée à ces perpétuelles escarmouches auxquelles son amant prenait part, qu'elle ne s'en inquiétait même plus. Seulement, afin de lui porter bonheur, elle avait cousu à ses vêtements un morceau du voile de la Panagia de Tinos, ce qui est un infaillible talisman contre les balles, comme chacun sait.

Les combats ne peuvent trouver place dans ce récit, qu'ils allongeraient inutilement. Il suffit donc de dire que, grâce aux dispositions prises par Fabien, les soldats de Békir, imprudemment engagés, purent s'emparer, presque sans coup férir, du village de Gravia, mais qu'arrivés au bord du Mavro-Potamos, ils trouvèrent une résistance à laquelle ils ne s'attendaient guère. Repoussés en face, attaqués à droite et à gauche sur leurs flancs, ils furent contraints à précipiter leur retraite, qui ressemblait bien à une fuite, après avoir laissé plus de cinq cents hommes couchés pour toujours sur la terre qui avait bu leur sang.

Békir-Pacha était de fort méchante humeur; il hâtait lui-même la marche de ses soldats qu'il activait parfois à grands coups de *courbach;* il maugréait contre ces maudits Grecs que jamais il ne pouvait surprendre et contre ces Turcs imbéciles qui ne se mettaient

jamais en mouvement pour seconder ses opérations. Il traversa ainsi la montagne, franchissant les ravins qui roulaient une eau argileuse et bruyante, jurant contre ses officiers et se retournant à chaque pas pour voir s'il n'était point suivi de trop près. Il arriva à Topolia, tripla les grand'gardes, donna l'ordre de redoubler de vigilance dans la crainte d'une surprise et entra dans la maison placée au bord de la voie antique, qui lui servait de quartier général. Impassible et comme désintéressé, Fédor l'attendait.

Békir-Pacha jeta sa pelisse au nez d'un esclave abyssin, détacha son sabre qu'il lança à l'autre bout de la chambre, se coucha sur le divan sans même penser à enlever sa chaussure, ce qui est un signe de grave préoccupation, fuma son narguileh, but une tasse de café sans prononcer une parole, et, regardant Fédor qui se promenait de long en large, il lui dit enfin :

— Eh bien ! nous voilà encore battus, c'est à n'y rien comprendre !

— Dieu est le plus grand ! répondit froidement Fédor à la mode musulmane.

— Dieu est le plus grand ! Dieu est le plus grand ! reprit Békir avec impatience, je le sais bien ; tu parles comme un derviche ; garde pour toi tes sentences, si tu en as besoin, mais donne-moi des raisons. Comment se fait-il, comment se peut-il qu'avec mes troupes, qui sont braves, qu'en suivant ponctuellement nos plans, qui sont bons, car c'est toi qui les fais pour la plupart, je n'arrive jamais à surprendre et à anéantir ces lièvres infidèles qui ne savent se battre que derrière des rochers, et dont on ne voit jamais la poitrine en face ?

Fédor hocha plusieurs fois la tête, et, s'arrêtant devant Békir, il lui dit en le regardant avec des yeux dont l'expression, à force d'indifférence, était irritante dans un tel moment : — J'y songe comme toi et comme toi je suis troublé, car tout ceci n'est point naturel. Ah ! je voudrais bien être dans l'âme de ce Rusteim-Bey qui est à Zéituni afin de savoir ce qu'il pense. Les Turcs sont jaloux des soldats d'Ibrahim, tu le sais mieux que moi, et bien souvent je me suis demandé si ce n'était point faire œuvre d'imprudence que de lui confier tes projets en lui demandant de les seconder ?

— Tu crois ? s'écria Békir.

— Je ne crois rien et surtout je n'affirme rien, répliqua nonchalamment Fédor ; mais enfin quel est l'intérêt de Rusteim ? De laisser les Grecs et les Égyptiens s'épuiser mutuellement par des combats

toujours renouvelés, afin d'arriver seul un jour contre les Hellènes diminués, fatigués, à demi vaincus déjà par toi, de remporter une victoire facile et d'en recueillir toute la gloire, et l'on dira alors : Les Turcs ont fait en un jour ce que les Égyptiens n'ont pu faire en plusieurs semaines. Tu sais bien que les Turcs vous regardent comme des intrus et se demandent pourquoi vous êtes venus vous mêler de leurs affaires.

Békir resta longtemps silencieux, puis il se leva et se pencha sur la table où s'étalait une carte de la Grèce; certes il n'était point en état de lire topographiquement une carte quelconque, mais il s'y appliquait de son mieux. Après quelques instants de contemplation, il dit d'une voix frémissante : — Ah! si ce que tu soupçonnes était vrai, je laisserais là les Grecs, je tournerais la montagne par Patradjik, j'irais moi-même attaquer les Turcs à Zéituni, je les grillerais comme des fèves, et je ferais empaler Rusteim.

— L'idée n'est point mauvaise, répliqua Fédor en souriant; mais alors le grand-vizir écrira à ton maître Ibrahim, qui n'est point tendre, et tu risquerais fort de t'en aller aussi à ton tour vers le paradis de Mahomet, à califourchon sur un pieu que tu trouverais peut-être trop pointu. *Bakaloum! bakaloum!* comme disent les Turcs; patience, Békir, l'occasion te viendra peut-être de te venger dignement de tous ces esclaves du sultan Mahmoud!

— Tu as raison, dit Békir; il faut savoir attendre, car Dieu est le plus grand!

Puis Békir se leva, et, pour rasséréner son esprit, s'en alla passer quelques heures en compagnie de ses femmes, qui voyageaient toujours avec lui, car c'était un pacha qui se piquait de belles manières.

Vers le soir, on remit à Békir les rapports de la journée, et il put voir combien ce combat, que les Grecs ont appelé la bataille du Mavro-Potamos, lui avait coûté de monde. Cinq cents hommes manquaient à l'appel, de plus un bey, trois *bimbachi*[1] et plusieurs officiers avaient péri dans la mêlée. On décida qu'une trève momentanée serait demandée à Hadji-Skopélos, afin que de chaque côté on pût enterrer les morts. Deux trompettes, un parlementaire escorté de cavaliers furent donc envoyés aux avant-postes de Gravia, et là il fut convenu qu'une trève de douze heures, commençant le len-

1. Chef de bataillon, littéralement chef de *mille* (hommes).

demain après le lever du jour, était accordée aux deux armées, et que leurs états-majors respectifs assisteraient à la lugubre solennité, afin que leur présence assurât la ponctuelle exécution de la parole échangée.

C'était un triomphe, et ce fut presque une fête pour les Grecs. Hadji-Skopélos, monté sur son petit cheval noir, accompagné de Fabien et de tous ses officiers, précédé de pappas Gregorios escorté de quatre diacres, marchait orgueilleusement en caressant sa longue moustache grise, car il s'attribuait, en bon Grec qu'il était, tout l'honneur de la journée. Curieuses de spectacles sinistres, des femmes venaient en foule, mêlées aux palikares chargés d'ensevelir ceux qui étaient morts pour la patrie. A cheval auprès de Fabien s'avançait Vasilissa, qui, sous prétexte de suivre son amant et son père, avait voulu venir prendre sa part des émotions d'une telle cérémonie. Elle avait mis ses vêtements de fête; un plastron composé de pièces d'argent de toutes les époques et de tous les règnes, large et semblable au gorgerin de Pallas, tombait sur sa jeune poitrine; les tresses de ses cheveux noirs s'enroulaient autour d'un *takticos*, sorte de bonnet rouge, plat et agrémenté de passementeries d'or; derrière ses oreilles, elle avait placé des perce-neige roses; sur son front, une pièce d'or byzantine de Constantin Porphyrogénète jetait des reflets fauves. Fabien la couvait des yeux, s'enorgueillissait de la trouver si belle, et écoutait avec ravissement les murmures d'admiration qu'elle arrachait à ceux qui la voyaient passer. Elle même, elle se sentait en beauté, et, à défaut d'intelligence, je ne sais quel trouble joyeux animait sa physionomie, ordinairement calme jusqu'à l'immobilité.

Après avoir traversé le Mavro-Potamos, on arriva sur le terrain même du combat. La neige, longtemps piétinée, n'était plus qu'une boue grisâtre marquée çà et là de larges taches de sang. Les cadavres défigurés grimaçant de l'horrible rictus qui ne se referme jamais, déjà roidis dans leurs attitudes diverses, étaient couchés au hasard de leur chute, nus pour la plupart et déjà dépouillés par les rôdeurs de nuit, qui avaient su profiter des ténèbres. On reconnaissait les musulmans à leur tête rasée et les Grecs à leur longue chevelure. Des chevaux gonflés, étalant leur gros ventre et leurs jambes grêles, attiraient une bande de corbeaux voraces qui s'enfuirent en croassant à l'arrivée d'Hadji-Skopélos et de son escorte. Les hommes détournaient les yeux, et les femmes faisaient le signe de la croix en passant auprès des cadavres.

Lorsqu'on fut arrivé sur l'emplacement neutralisé par la trêve, on aperçut Békir-Pacha à cheval au milieu de ses officiers; Hadji-Skopélos alla vers lui; les deux chefs échangèrent quelques paroles, et les rapides funérailles commencèrent. Les Grecs, précédés de pappas Gregorios, devant qui l'on portait la croix aux branches égales, conduisaient leurs morts au delà de Gravia; les femmes les suivaient en se meurtrissant le visage, en s'arrachant les cheveux, en hurlant comme des pleureuses antiques, pendant que les diacres psalmodiaient les longues et fatigantes litanies mortuaires de l'église orthodoxe. Lorsque le cadavre qu'on retrouvait avait été pendant sa vie un vaillant soldat, une *voratrice* s'avançait au bord de la tombe et improvisait une chanson en l'honneur de « ce brave dont l'âme est devenue un petit oiseau, parce qu'il en a tué mille et encore mille avant de tomber en criant : O Grèce, tu seras libre! »

Les Égyptiens de leur côté avaient creusé une large fosse; un derviche déguenillé, coiffé du haut bonnet pointu entouré d'astrakan noir, portant à sa ceinture de cuir la longue cuiller de bois qui lui sert à se gratter le dos lorsque sa vermine le tourmente, couchait les morts sur le côté droit, la face tournée vers la Mecque, et répétait pour chacun d'eux la profession de foi musulmane; puis il disait : « Au nom de Dieu clément et miséricordieux! » et il ajoutait encore : « Que Nakir et Moukir, les redoutables anges de l'examen, n'entendent de toi que des paroles propices! » On abrégeait ainsi, autant que l'on pouvait, les lentes et minutieuses fonctions par lesquelles les musulmans honorent leurs morts; du reste n'étaient-elles pas inutiles, et le prophète n'a-t-il pas dit : « Ceux qui auront succombé dans le chemin de Dieu, Dieu les introduira dans le paradis qu'il leur a déjà fait connaître? » Or la guerre contre les infidèles n'est-elle pas, par excellence, l'œuvre chère à celui qui envoya Mohammed pour prêcher sa parole?

Pendant que ces cérémonies sommaires s'accomplissaient, les officiers des deux états-majors s'étaient mêlés; Fabien causait à voix basse avec Fédor; Békir-Pacha contemplait Vasilissa et la trouvait très-belle. Tout en la regardant, il supputait ce que pourrait coûter une si merveilleuse créature, et il se disait que nulle, parmi les Circassiennes qu'il possédait ou qu'il avait vues, n'était digne de baiser le bout de ses pantoufles.

— Ah! se disait-il encore, sans ce Rusteim-Bey maudit, j'aurais

battu les Grecs hier, j'aurais pris cette belle fille pour ma part de butin, et maintenant elle serait à moi, dans mon harem, et pour toujours.

Il s'approcha d'Hadji-Skopélos, et, lui parlant avec ces façons pleines de câlinerie que les musulmans savent si bien employer lorsqu'ils veulent obtenir quelque chose, il lui dit : N'est-ce point là cette belle Vasilissa, fille de pappas Gregorios, et dont on parle tant?

Le vieux chef palikare fit un signe de tête affirmatif.

Békir reprit : — Vos caisses doivent être vides, pauvres Grecs, car vous avez été mangés vivants par ces Turcs avides qui, bien plus que nous, sont vos ennemis. Sais-tu bien que je donnerais une grosse somme, une somme considérable en guinées d'Angleterre, à celui qui voudrait me vendre cette Vasilissa dont les yeux sont si doux?

Hadji-Skopélos se mit à rire et répliqua : — Nos femmes sont libres et ne sont point denrées que l'on achète. Je sais que vous vendez vos prisonniers, parce que vous êtes des mécréants; mais ignores-tu la différence qu'il y a entre un musulman et un chrétien?

— Je donnerais beaucoup d'argent à son père, reprit Békir en insistant; je ne suis pas un petit personnage dans mon pays, et ce n'est point un mince honneur que de m'appartenir.

Hadji-Skopélos appela Fabien et dit à Békir : — Pacha, fais tes offres à cet officier; lui seul peut arranger l'affaire.

Puis il s'éloigna en riant.

Aux propositions de Békir, Fabien sentit un jet de sang lui monter jusqu'aux yeux. Il le regarda avec fureur. — Sans la trève jurée, lui cria-t-il, tes paroles te coûteraient cher!

— Comme ces Grecs ont un caractère singulier! se dit Békir, qui ne comprenait pas pourquoi on ne vendrait pas une femme, puisqu'on vend les chevaux et les chiens.

Il marcha vers Vasilissa, et quand il fut près d'elle : — Pourquoi, lui dit-il, restes-tu avec ces esclaves révoltés et dépenaillés? Ta vie est remplie de misères, ton pain est dur, tes nuits sont inquiètes, tu couches au hasard du campement, et ta jeunesse se flétrit dans cette mauvaise existence qui n'est point faite pour toi. Tu es belle comme une nuit pleine d'étoiles, ta vue est rafraîchissante comme l'ombre au désert; quitte ces mendiants qui te traînent avec eux, tu auras des vêtements de soie, des pierreries pour mettre autour de ton cou, un palais au bord du Nil, quand nous serons revenus en Égypte, et,

au lieu d'être la compagne de ces voleurs de grands chemins, tu seras, si tu le veux, la femme légitime d'un pacha qui commande une armée.

Vasilissa regarda Békir, dont les yeux étaient humides et dont les lèvres tremblaient. Son instinct féminin ne la trompa point; elle comprit qu'elle venait d'allumer une passion foudroyante au cœur du pacha. Son orgueil en fut touché, et naturellement elle exprima son dédain de la façon la plus méprisante lorsque, crachant sur les pieds de Békir, elle lui répondit : — Chien! fils de chien! j'aimerais mieux me donner à un Juif que de t'appartenir! Va-t'en, vautour circoncis, je maudis ta barbe!

En entendant cette injure, la plus violente qu'on puisse adresser à un musulman, et que Vasilissa avait criée à haute voix, Békir-Pacha devint très-pâle. — Par ma barbe que tu maudis, je te jure, lui dit-il, que je t'aurai et que je te garderai, dussé-je mettre le feu à la Grèce et faire tuer jusqu'à mon dernier soldat.

Le soir de cette journée, Békir, couché sur son divan, dans sa maison de Topolia, pensait à Vasilissa, et se sentait envahi par un amour brutal et impérieux comme en éprouvent ceux qui jamais n'ont rencontré d'obstacle, et qui pour la première fois de leur vie se trouvent en présence d'une difficulté sérieuse. Plus il se disait qu'il n'aurait point la fille de Gregorios, et plus il se répétait qu'il voulait l'avoir. Tout en s'absorbant dans ses pensées, il buvait du vin de Chypre qu'il coupait avec de l'eau-de-vie, car, en bon pacha qu'il était, Békir était ivrogne au premier chef. Il comprit que sa raison troublée le conseillait mal et allait le pousser à quelque sottise. Il appela Fédor, son confident habituel. — Je meurs d'amour, lui dit-il, cette Vasilissa m'a rendu fou.

— Mais qu'a-t-elle donc pour les ensorceler tous ainsi? se demanda Fédor.

— Je lui ai proposé de me suivre, continua Békir; elle a craché sur moi. J'ai offert beaucoup d'argent au vieux Skopélos, s'il voulait me la vendre; il m'a ri au nez. Je suis très-malheureux, et je ne vois pas pourquoi je ne l'aurais pas, puisque j'en ai envie.

En entendant cette balourdise, Fédor haussa les épaules. — Raisonnement de pacha! murmura-t-il, ces gens-là s'imagineront toujours que le monde est à eux. — Puis il ajouta à haute voix :

— Ton harem est-il donc vide que tu aies besoin de cette poupée grecque pour te distraire? Il ne manque pas de captives en Morée;

envoies-y un de tes eunuques, et il t'en ramènera plus de femmes que tu n'en peux désirer.

— Je le sais, repartit Békir; mais ce ne sera pas Vasilissa, et c'est d'elle que je suis amoureux.

— Prends ton mal en patience, car, à moins que tu ne l'enlèves, tu ne l'auras pas.

— Eh bien! je l'enlèverai; tu es un homme de bon conseil, Fédor...

Il frappa dans ses mains, un esclave parut.

— Va me chercher Ismaël-Aga, lui dit Békir, et qu'il fasse diligence! J'ai besoin de lui.

Ismaël-Aga était un musulman thessalien, sous-officier dans cette singulière milice irrégulière que la guerre de Crimée a rendue célèbre sous le nom de *bachi-bouzouks*, et chef des cavaliers qui servaient spécialement d'escorte au pacha. C'était, comme la plupart des individus de cette espèce, un homme prêt à tout, ne discutant jamais un ordre et poussant volontiers jusqu'au crime la passivité de l'obéissance.

Dès qu'il fut entré, pieds nus, car il avait, selon l'usage musulman, laissé ses babouches à la porte, il se pencha vers Békir, baisa le bas de son vêtement, et, se redressant, il se tint immobile devant son maître.

— Tu connais le village de Molos, lui demanda Békir; peux-tu t'y rendre par la montagne sans traverser les grand'gardes grecques? As-tu dans ta troupe quatre hommes résolus prêts à se faire tuer avec toi si tu le leur ordonnes? As-tu de bons chevaux pour galoper à perdre haleine? As-tu de bons pistolets pour casser la tête de ceux qui voudraient t'arrêter?

A chacune des questions de Békir, Ismaël-Aga répondait : oui.

— Tu vas monter à cheval; tu vas prendre quatre hommes solides, continua le pacha; tu vas aller au village de Molos; tu découvriras la maison où demeure un pappas qu'on appelle Gregorios; tu y trouveras sa fille Vasilissa, à laquelle tu m'as vu parler ce matin; tu l'enlèveras coûte que coûte, et tu me l'amèneras.

Ismaël-Aga répondit : — Oui, s'il plaît à Dieu!

Békir reprit : — Si tu te fais prendre, tant pis pour toi; c'est que tu n'es qu'un sot. Si tu m'amènes la fille, tu auras un bon *backchich*[1]. Si tu ne la ramènes pas, tu auras cinquante coups de bâton. Va!

1. Pourboire.

Ismaël tournait déjà les talons et allait sortir, lorsque Fédor l'arrêta.

— Un instant! dit-il à Békir, tu vas tout perdre avec ta précipitation. Il est déjà fort tard; les nuits sont longues en cette saison, je le sais, mais la route d'ici à Molos est plus longue encore, surtout lorsqu'il faut faire, à droite, le grand détour de la montagne. Or les opérations de cette sorte sont œuvre de ténèbres, et si ton aga part maintenant, quelque diligence qu'il fasse, il sera surpris par le jour et arrêté par les Grecs; il sera écharpé à coups de sabre, ce qui n'est qu'un mince inconvénient, mais Vasilissa sera reprise et jamais tu ne la reverras.

— Que faire donc? demanda Békir.

— Attendre jusqu'à demain, répondit Fédor; faire partir Ismaël avant la fin du jour, de manière à lui donner le temps matériel d'exécuter tes ordres. Du reste il n'aura pas trop d'une journée pour prendre ses dispositions.

— Allons, dit le pacha en poussant un soupir, il faut se résigner. Tu as tout entendu, Ismaël, agis en conséquence, et sache réussir, si tu tiens à la peau de ton dos.

Fédor avait gagné du temps : c'était tout ce qu'il voulait, car il était lui-même fort perplexe et tout à fait indécis sur l'enlèvement de Vasilissa. Il savait très-bien que dans un village mal gardé, comme Molos, où tout le monde serait sans doute endormi, un coup de main semblable à celui que projetait le pacha avait des chances favorables; mais devait-il prévenir Fabien, ou devait-il l'abandonner au hasard de l'événement? Telles furent les pensées qui l'agitèrent lorsqu'il fut resté seul. Il se disait : Fabien est mou, cette fille lui fait tourner la tête, et ce serait peut-être lui rendre un cruel, mais important service que de l'en débarrasser. On lui laisserait croire qu'elle est disparue, morte, que sais-je? qu'il ne peut plus la revoir. La première douleur passée, le premier accès de rage calmé, il redeviendrait un homme, et je n'aurais plus la crainte perpétuelle de lui voir faire quelque grosse sottise pour cette idole. Je sais bien que, s'il apprend où elle est, et cela lui sera facile, il fera marcher Hadji-Skopélos, engagera la bataille à tout prix, et risquera fort de faire battre les forces grecques dont nous avons besoin. Ah! que le diable emporte tous ces Lindors qui se mêlent de vouloir remuer le monde et qui ne peuvent vivre un seul jour sans conjuguer le verbe aimer avec la première fillette qu'ils ren-

contrent sur leur chemin! Mais d'un autre côté, si j'empêche ce Békir d'enlever Vasilissa, il va s'abrutir de plus belle, boire et glisser dans mes mains. Je le pétrirai alors comme une cire molle, et j'en ferai ce que je voudrai, ce qui est à considérer.

Fédor, on le pense, n'était point homme à s'attendrir pour une mésaventure d'amour. — Bah! disait-il, j'en ai vu bien d'autres! — Mais malgré lui il pensait à la douleur que l'enlèvement de Vasilissa ne manquerait pas de causer à Fabien. Quoiqu'il ne l'estimât guère et qu'il méprisât ses faiblesses, il avait de l'affection pour lui; une vague commisération vint donc encore en aide à son intérêt personnel, à l'intérêt de la cause que l'hétairie lui avait donné à défendre, et il résolut de prévenir son compagnon du guet-apens que le pacha méditait. Après avoir écrit à Fabien un rapide billet, il traversa une chambre où dormaient, tout vêtus et couchés sur des nattes, quatre hommes, quatre Arnautes, serviteurs dévoués, âmes damnées de leur maître, moitié domestiques, moitié bourreaux, n'ayant besoin que d'un signe pour savoir obéir, et qui servaient d'*ordonnances* à Fédor, ainsi que l'on dirait dans l'armée française. Il marcha sans bruit et passa; il pénétra dans une autre pièce, il poussa du pied une masse informe et déguenillée qui dormait roulée sur un coin du divan, comme un paquet de linge sale; c'était le derviche, qui, le matin même, avait enterré les Égyptiens morts. En se réveillant, il prononça à haute voix la profession de foi musulmane, car c'est ainsi que doit faire tout bon croyant.

— Trêve de sornettes! lui dit Fédor; nous sommes seuls. Où est ton bâton?

Sans répondre un mot, le derviche, qui n'était autre que le caloyer, prit sous les coussins du divan le rude gourdin que nous connaissons et le remit à Fédor. Celui-ci y introduisit son billet, puis, ayant rajusté la pomme d'ébène, il tendit la canne à cet étrange émissaire et lui dit :

— Bon voyage, moine de Saint-Basile! tu salueras de ma part Fabien Sidorovich.

— Eh quoi! faut-il marcher encore? Mes vieilles jambes ne peuvent plus me porter.

— Prends un de mes chevaux et pars, répondit Fédor d'un ton qui n'admettait guère de réplique.

Le faux derviche jeta sur ses épaules une besace qui contenait son costume de caloyer, saisit son bâton, regarda encore une fois Fédor,

et comprit immédiatement que toute tentative pour ajourner la course serait inutile. — Allons! murmura-t-il avec un soupir résigné, et il partit.

Fédor revint dans sa chambre. Longtemps et régulièrement, la tête penchée, les mains derrière le dos, il se promena d'un bout de l'appartement à l'autre. Sa pensée était déjà bien loin de Vasilissa, de Békir et de Fabien, car, une ou deux heures avant le lever du jour, au moment de se jeter sur son lit, il murmura :

— Que se prépare-t-il là-bas du côté de l'Acropole d'Athènes? Samla est bien silencieux depuis quelques jours : est-ce que l'hétairie s'endormirait? Ah! j'ai bien peur qu'avant peu nous n'ayons un rude coup de collier à donner.

Pendant la journée, Békir fit appeler de nouveau Ismaël-Aga et lui réitéra ses recommandations, ses menaces, ses promesses. A tout ce que lui disait son maître, l'aga répondait : — Oui, s'il plaît à Dieu! — Quand vint le soir, l'agitation de Békir était extrême; il ne pouvait tenir en place, il se levait, marchait, se rasseyait, roulait entre les doigts son chapelet d'ambre jaune, demandait sa pipe, buvait du café, essayait de dormir, rouvrait les yeux et disait à Fédor : Crois-tu qu'Ismaël réussisse à l'enlever? Si elle ne vient pas, j'en mourrai!

Fédor levait les épaules, riait de pitié, et lui chantait ironiquement ces vers, qui sont le début d'une *cacideh* versifiée par Abd-Allah, fils d'Adjlan: « Allez vers ma chère Hind, allez lui porter ma pensée. Hind est loin de moi, mon âme est anéantie depuis le jour où mon amie a emporté sa tente! »

Presque toute la nuit se passa ainsi, car Békir, trop énervé pour trouver le repos, avait prié Fédor de rester près de lui. Vers quatre heures du matin, au moment où les coqs chantent pour annoncer le jour encore lointain, on entendit le galop d'un cheval qui s'arrêtait devant la maison. Quelques instants après, la porte s'ouvrit, et Ismaël-Aga parut.

— Où est Vasilissa? cria Békir en se précipitant vers lui.

— Elle ne viendra pas, répondit Ismaël, et mes compagnons sont morts!

Békir prit sa longue pipe, et la brisa d'un seul coup en travers du visage d'Ismaël.

— Chien! lui cria-t-il en bégayant de fureur, je te couperai le

nez, je te pilerai dans un mortier comme faisait Sultan-Mourad à ceux qui prenaient du tabac!

Ismaël courba les épaules sans même reculer d'un pas, et ne répondit rien; pour les musulmans l'idée d'infamie n'existe réellement pas; un châtiment corporel quelconque, un soufflet même ne comportent aucun déshonneur, et la douleur qu'ils causent est exclusivement physique; or Ismaël-Aga avait un cuir résistant, et les coups ne l'épouvantaient guère. Il laissa son maître exhaler sa colère en imprécations, en menaces, en serments terribles et attendit avec un calme impassible le moment de se justifier. Quand Békir se fut un peu calmé, il dit à Ismaël :

— Parleras-tu enfin, bœuf stupide? me raconteras-tu ce qui t'est arrivé?

— Je suis parti, répondit l'aga d'une voix tranquille, avec quatre hommes, quatre cavaliers bien montés, bien armés, qui ne redoutaient rien; nous avons marché sans nous arrêter, sans être inquiétés; nous n'avons rencontré qu'un berger qui s'est enfui à notre approche, nous avons tourné la montagne de façon à entrer à Molos par derrière en laissant à notre droite la bourgade de Dervich-Ali. A deux cents pas avant le village, nous nous sommes arrêtés, nous nous sommes cachés sous des figuiers; j'ai dit à mes hommes de faire manger l'orge aux chevaux afin de leur donner bon jarret pour le retour, et, au milieu de l'obscurité profonde, je m'en suis allé seul, glissant et rampant, pour faire ma reconnaissance et prendre mes points de repère. Le village était éteint et endormi, nul bruit, nulle lumière; dans le lointain seulement, j'ai aperçu le feu d'une grand'-garde, et j'ai entendu des chevaux qui frottaient leur licou contre la mangeoire. J'ai promptement trouvé la maison du pappas Gregorios, car j'avais des informations précises; j'en ai fait le tour; elle était muette, et nulle clarté n'y brillait; j'ai tâté la porte, elle était faible et pouvait être facilement renversée en dedans par un coup d'épaule. Un chien s'est élancé vers moi en aboyant, je l'ai fait taire en lui jetant de la viande que j'avais apportée, car, tu le vois, maître, je n'avais négligé aucune précaution. Tout était bien, mais il fallait agir silencieusement et rapidement. J'allai retrouver mes hommes; en deux mots, je leur expliquai ce qu'il y avait à faire et je leur défendis de se servir d'autres armes que de leur yatagan, si nous rencontrions de la résistance, afin de ne pas donner l'éveil à tous les Grecs de Molos en tirant des coups de pistolets : nous prîmes nos chevaux par

la bride, nous avançâmes lentement et nous les attachâmes à quelques pas de la maison du pappas. L'yatagan à la main, je marchai, suivi de mes hommes; arrivé devant la porte, je dis : « Au nom de Dieu! allons! » et je me précipitai. La porte céda, et nous pénétrâmes dans une grande chambre. Par Chîtan le lapidé! je ne sais quel démon avait donné l'éveil à ces chiens maudits, mais à peine étions-nous entrés que nous fûmes entourés, saisis, terrassés; je n'eus que le temps d'allonger un coup d'yatagan à un Grec qui se mit à crier comme une poule qu'on plume toute vive. On apporta de la lumière; trente hommes armés nous environnaient, on nous lia les mains derrière le dos; je vis que nous allions mourir; alors je crachai sur ces raïas révoltés, et je leur dis : « Il vous faut la nuit, la trahison et trente soldats pour que vous osiez attaquer cinq musulmans; s'il tombe un poil de notre barbe, Békir-Pacha mettra le feu à votre village et vous rôtira tous comme des chevreaux écorchés. » Un homme qui parlait très-bien turc, mais avec un accent étranger, nous interrogea : « Quel est votre chef? » Je fis un pas en avant. — Ah! c'est toi? reprit-il en me regardant fixement. Et que venais-tu faire ici? — Je répondis que je venais chercher Vasilissa, la fille du pappas, afin de la conduire à Topolia, où elle était attendue par mon maître. — Beaux soldats, en vérité, que ces Égyptiens, répliqua l'homme, qui ne pourraient même pas enlever une redoute volante et qui viennent la nuit, dans l'ombre, se cachant comme des chacals, pour nous voler nos femmes. Puis, désignant mes compagnons, il dit aux Grecs qui l'entouraient : Prenez ces quatre coquins et allez les passer par les armes; quant à toi, ajouta-t-il en se tournant vers moi, puisque tu étais chargé d'une mission du pacha, tu retourneras lui dire comment tu l'as remplie. On m'enferma dans une chambre basse sous la garde de deux palikares armés de fusils; j'entendis mourir mes compagnons qui, avec leur dernier soupir, crièrent notre divine profession de foi, comme de bons musulmans qu'ils étaient. Au bout d'un quart d'heure environ on vint me chercher, on me fit monter sur mon cheval après m'avoir bandé les yeux; douze cavaliers m'escortaient; nous dûmes traverser des postes grecs, car on s'arrêta plusieurs fois pour échanger des mots d'ordre. Après deux grandes heures de marche on fit halte, on détacha mon bandeau; nous étions au delà de Gravia, non loin des vedettes de notre armée. Alors le chef de l'escorte me dit : Tù es libre! si le diable ne te casse pas le cou en route, tu iras annoncer

à ton maître que nous sommes disposés et prêts à le recevoir comme nous t'avons reçu toi-même. — Voilà toute la vérité, ajouta Ismaël.

Pendant le récit d'Ismaël, le pacha s'était calmé. — Les Grecs étaient-ils donc sur leurs gardes? demanda-t-il.

— Je ne sais, répondit l'aga, peut-être le berger que nous avons rencontré a-t-il couru jusqu'à Molos pour donner l'alerte, peut-être sommes-nous entrés dans une salle qui servait de corps-de-garde; j'ai fait de mon mieux, mais il n'a pas plu à Dieu que je réussisse.

— C'est un coup à refaire, reprit Békir; une autre fois, drôle, quand tu rencontreras un berger, ne le laisse pas s'enfuir, prends-le, casse-lui la tête d'un coup de pistolet. De cette façon du moins, tu seras certain de son silence.

Ismaël s'inclina vers Békir pour baiser le bas de sa pelisse; le pacha lui donna un coup de poing sur la tête comme dernier témoignage de son mécontentement, et Ismaël s'en alla fort aise d'en être quitte à si bon compte.

— Qu'en penses-tu? dit Békir à Fédor lorsqu'ils furent seuls.

— Je pense, répondit Fédor, d'abord que Dieu est le plus grand, et ensuite que Vasilissa paraît n'avoir qu'un goût fort modéré pour les douceurs de ton harem. Je t'engage à renoncer à cette aventure.

— Dussé-je y perdre la tête, je n'y renoncerai pas, répliqua Békir en avalant d'un trait un grand verre d'eau-de-vie, pour se confirmer dans sa résolution.

Quoique Vasilissa fût un être passif et absolument neutre, elle n'avait pu écouter sans battements de cœur les cris des malheureux que l'on tuait à cause d'elle; ces clameurs d'effroi, ces râles désespérés la poursuivirent longtemps. Elle plaignait ceux qu'elle appelait « ces pauvres gens. » Elle en voulait à Fabien de les avoir expédiés si vite; elle aurait désiré les interroger elle-même poussée par l'invincible besoin d'entendre parler de soi qui travaille toutes les femmes; elle eût aimé à savoir ainsi de quels efforts l'amour de Békir-Pacha était capable. Elle fit donner aux morts une sépulture honorable, et pleura quand elle vit que Fabien riait des regrets que, dans sa naïveté peu commune, elle exprimait avec toute franchise.

Deux jours après cette scène nocturne où Ismaël-Aga avait vu

périr ses compagnons, des vedettes grecques amenèrent jusqu'à Molos, avec toutes les précautions usitées en pareil cas, un officier égyptien précédé d'un clairon, porteur d'un fanion blanc, et qui avait sonné en parlementaire. Il demandait à parler à Vasilissa, à laquelle il était chargé de remettre en mains propres un envoi de son général, Békir-Pacha. On conduisit l'officier dans la chambre que nous connaissons déjà; là, on lui débanda les yeux, et en présence de Fabien et d'Hadji-Skopélos il offrit à Vasilissa un coffret en nacre, semblable à ceux que l'on fabrique à Constantinople dans le quartier de la mosquée du Sultan-Bayezid. Redoutant je ne sais quelle méchante ruse, Fabien s'empara aussitôt du coffret et l'ouvrit lui-même; il contenait de magnifiques pendans d'oreille et une lettre ainsi conçue :

« Le pacha Békir à Vasilissa, qui est plus belle qu'Aïcha, la femme bien-aimée du prophète, sur qui soient les bénédictions de Dieu :

« Que ces bijoux, indignes de toi, te rappellent les hommes qui sont morts pour te conquérir et te fassent penser à celui qui mourrait rien que pour te contempler une fois encore ! »

Vasilissa avait pris les pendants; elle les regardait, les faisait miroiter devant ses yeux; ils étaient en émeraudes, de la nuance propice réservée aux vêtements des bienheureux lorsqu'ils seront dans le paradis. Jamais Vasilissa n'avait vu une telle et si riche parure; elle en restait éblouie, elle pensait à l'effet charmant que produiraient ces longues girandoles brillantes en tombant sur son cou; elle s'en parait déjà par la pensée, et trouvait que Békir faisait les choses d'une façon qui ne paraissait point habituelle aux Grecs. Elle fut arrachée à sa contemplation avide par Fabien, qui lui disait :

— Il faut renvoyer promptement ces brimborions au pacha avec la réponse que méritent ses procédés inqualifiables.

Vasilissa ne trouvait point du tout inqualifiables les procédés de Békir; mais, habituée à se soumettre, elle poussa un soupir, donna les pendants à Fabien, et le laissa répondre, car il est, je crois, inutile de faire remarquer qu'elle ne savait ni lire, ni écrire. Fabien écrivit donc :

« Vasilissa à Békir. — Tes cadeaux brûlent les mains de ceux qui les touchent. Il y a entre nous le sang versé de nos deux races; jamais une fille grecque n'appartiendra volontairement à un bar-

bare infidèle. Hadji-Skopélos me charge de te prévenir que tout parlementaire qui reviendrait pour moi ou à cause de moi serait considéré comme espion et pendu immédiatement. Que Dieu te damne et t'aveugle! »

— C'est bien dur, dit Vasilissa à demi-voix pendant que l'on renvoyait le parlementaire.

II

La vie de Vasilissa, un instant troublée par cet incident, reprit son calme habituel; elle s'abandonna de nouveau à ses nonchalances orientales, passa ses journées sur son divan, immobile, rêvassant à des choses confuses qu'elle définissait mal, répondant machinalement à Fabien lorsqu'il l'interrogeait, se laissant adorer avec l'impassible ingratitude d'une idole, et ne trouvant dans son âme rudimentaire et obscure rien qui pût la tirer de l'existence purement physique où elle se complaisait. Elle dormait, mangeait et était aimée, et, comme elle ne soupçonnait pas qu'il pût exister d'autres joies sur la terre, elle ne cherchait rien au delà.

Quant à Fabien, il avait une telle adoration pour elle qu'il lui suffisait de vivre à ses côtés pour être heureux. Il était possédé, comme on eût dit au moyen âge, et faisait converger toutes ses facultés vers sa tendresse. Il veillait cependant à la tâche qui lui était confiée : il se tenait du côté des Turcs et du côté des Égyptiens sur une défensive habile, qui le plus souvent inquiétait et immobilisait Rusteim et Békir; mais quand il avait visité les avant-postes, quand il avait poussé lui-même une reconnaissance sur les chemins qui lui semblaient douteux, quand il avait acquis la certitude que les troupes d'Hadji-Skopélos ne seraient point attaquées, il revenait vite auprès de sa maîtresse, causait avec elle autant qu'elle pouvait causer, lui disait des contes de fées qu'elle aimait beaucoup, baisait ses grands yeux noirs et se fondait de bonheur en la contemplant.

Quant à Fédor, ce n'était point positivement par des églogues de cette nature qu'il remplissait sa vie. Son âme, violemment tendue, uniquement empreinte du sujet qui le préoccupait, cherchait avec ardeur et persistance le moyen de dénouer le fatal nœud gordien qui, chaque jour, se resserrait autour de la Grèce et menaçait d'étrangler encore ses destinées renaissantes. Parfois il daignait bien

écouter les lamentations du Pacha qui lui déclarait que, sans Vasilissa, il ne pouvait pas vivre; mais promptement il rentrait dans son rôle et marchait impérieusement vers le but qu'il poursuivait. En somme, il riait de Békir, il méprisait Fabien, et regardait Vasilissa comme un instrument qui, plus tard, pourrait lui être utile. Sous prétexte d'une mission à remplir auprès d'Ibrahim Pacha, il quitta Békir pendant quinze jours environ, après s'être assuré que les Égyptiens ne tenteraient rien sur Gravia, et après avoir recommandé à Fabien de ne faire aucun mouvement offensif pendant son absence.

Un soir il revint, triste et préoccupé plus encore que de coutume. Où avait-il été pendant ces deux semaines qui n'avaient apporté aucun changement aux positions respectives des Grecs et des Égyptiens? Il était allé reconnaître par lui-même la situation de l'Acropole d'Athènes, sur laquelle, en ce moment, reposait le sort de la Grèce entière. Servi par des guides qui le précédaient sans oser l'interroger, il avait traversé la chaîne du Parnasse; par des chemins secrets il s'était rendu à Lepsina qui fut Éleusis, et là, monté sur un mystic fin voilier, après avoir passé entre l'île de Salamine et les côtes de l'Attique, il était débarqué dans la rade de Phalères, d'où Thésée partit jadis pour aller combattre *le Minotaure*. Fédor avait eu de longues entrevues avec Fabvier, qui n'attendait qu'un instant propice pour chercher à ravitailler l'Acropole épuisée. Il avait visité les campements de Gouras, qui gardait les défilés du mont Pentéli, du côté de Marathon, et enfin, par une nuit sans lune, se glissant dans l'ombre, comme un chacal qui guette une proie, il gravit les rochers où s'ouvre l'ancienne prison de Socrate. Il entendait résonner au-dessous de lui le pas pesant des sentinelles turques de l'armée de Reschid Pacha, et il savait quel sort l'attendait si le moindre bruit eût donné l'éveil; aidé d'une corde, il put franchir une brèche des murailles déjà entamées par les boulets musulmans, et il se trouva dans l'enceinte même de l'Acropole, où les généraux Grisottis et Eumorphopoulos, prévenus de sa visite prochaine, l'attendaient dans le temple d'Érechtée. Il interrogea lui-même les chefs, les soldats; parcourut les ambulances où les blessés, jaunis par la fièvre, mouraient sur des tas de paille pourrie; examina les munitions, supputa combien il restait de jours de vivres, et fut désespéré, car il comprit qu'à moins d'événements impossibles à prévoir, l'Acropole d'Athènes, c'est-à-dire, par le fait, la Grèce entière, allait être obligée de capituler. Quand il quitta les derniers défenseurs du rocher où s'é-

lève le Parthénon, il leur serra la main en essayant de leur donner une espérance qu'il n'avait point lui-même.

De là il s'était rendu à Daphni, et près de la chapelle où dorment les cendres des comtes de Champlitte, ducs d'Athènes et marquis d'Éleusis, il avait rencontré Samla qui l'attendait. L'aigre et dur sectaire avait reçu son subordonné immédiat avec cette froideur impassible qui était le caractère distinctif de son individu.

— A moins d'un miracle, la Grèce est perdue, avait dit Fédor.

— Je le sais, avait répondu Samla, et c'est à nous à faire le miracle.

En effet, c'est à cela qu'il songeait nuit et jour, sans relâche et sans repos. Semblable au mineur enfoui dans les profondeurs de la terre, qui scrute d'un œil exercé les blocs de roche, et y découvre, à des traces invisibles pour d'autres, le filon précieux qui doit l'enrichir, Samla étudiait chaque événement, chaque incident, afin d'y trouver le point d'appui dont il avait besoin pour élever les circonstances jusqu'à l'accomplissement de son œuvre. Il interrogea longuement Fédor sur ses relations avec Fabien. Quand il apprit l'amour que Fabien et Békir portaient à Vasilissa, il dressa les oreilles, une sorte de vision vague de l'avenir lui apparut, et serrant la main de Fédor, il lui dit :

— C'est cette fille qui, sans le soupçonner, nous sauvera peut-être tous. Avive la passion de Békir ; ouvre l'œil sur Fabien ; il est possible que nous trouvions là le dénoûment qu'il nous faudra bientôt ; joue serré et sois le plus fort ; quand on fait ce que nous faisons, c'est un crime que de ne pas réussir. Du reste, attends-toi à me voir incessamment ; au premier danger, j'arriverai. Ils se séparèrent, et Fédor continua sa route.

Depuis son retour à Galaxhidi, plusieurs fois il s'était rendu dans le bois de Gravia ; il avait causé avec Fabien, qui toujours avait attendu avec impatience qu'il eût fini de parler afin de pouvoir lui dire :

— Le Pacha est-il encore amoureux de Vasilissa?

Impatienté de cette incessante préoccupation, Fédor lui dit un soir :

— Mais, Hercule imbécile, ne vois-tu pas que tu t'énerves à filer la quenouille de cette Omphale obtuse, qui t'a aimé sans savoir comment, et qui te quittera sans savoir pourquoi?

— Ah! répondit le pauvre amoureux, on voit bien que tu ne la connais pas.

Fédor rentrait à Topolia et trouvait Békir qui du plus loin qu'il l'apercevait, lui criait :

— Je suis épuisé, je ne vis plus depuis que cette Vasilissa a emporté mon cœur; Fédor, Fédor! toi qui es un esprit retors et fertile en ressources, pourquoi ne me donnes-tu pas cette enchanteresse sans laquelle je vais bientôt mourir?

— A l'autre maintenant, se disait Fédor. — Puis il ajoutait; hélas! où donc sont les hommes? Qu'est-ce que Samla veut que je fasse avec de tels et si piètres instruments?

Sur ces entrefaites, une nouvelle terrible fut apportée en même temps aux musulmans et aux Grecs. La Porte irritée de la résistance des Hellènes et jalouse des succès obtenus en Morée par les Égyptiens, s'était décidée à faire un dernier effort pour enlever l'Acropole d'Athènes, balayer les Grecs du reste de l'Attique, anéantir l'insurrection d'un seul coup et répondre à l'Europe : c'est fini! En conséquence, une flotte turque, réunie à grands frais, devait doubler l'Eubée, débarquer douze mille hommes à Marathon, et, reprenant la mer, aller attaquer les corps grecs cantonnés vers Phalères, sur les rivages du golfe Saronique. Pendant ce temps, les troupes turques, traversant la plaine où jadis Miltiade battit les Perses, forceraient les passages défendus par Gouras, chasseraient devant elles les diverses bandes grecques qui occupaient les campagnes de l'Attique et viendraient, par leur présence, doubler l'armée de Békir-Pacha qui serait certain alors de pouvoir se rendre maître de l'Acropole, par un assaut ou par une capitulation imposée aux assiégés. En même temps, Rusteim-Bey et Békir-Pacha se réunissant enfin après avoir passé sur le corps des Grecs établis à Gravia devaient emporter, à tout prix, le pas des Thermopyles, jeter Hadji-Skopélos dans le golfe Maliaque et marchant ensuite par la Béotie, de façon à laisser le lac Copaïs et Thèbes sur leur droite, déboucher en Attique par les défilés du mont Parnés de façon à diviser les forces grecques ou à les entourer victorieusement de tout côté. Le plan était habile et irrésistible dans ses résultats s'il eût été fidèlement exécuté; certes, ce n'est point la sublime Porte qui avait été capable de l'imaginer et l'on sait aujourd'hui quel courrier galoppant nuit et jour sur les bords du Danube l'avait apporté de Vienne jusqu'à Constantinople.

Le premier, en Grèce, Samla avait connu ce projet; il en comprit

immédiatement toute la gravité et envoya ses ordres à Fédor. Ce fut alors que le pauvre caloyer put se plaindre; derviche le matin, moine de Saint-Basile le soir, il allait et venait, sans arrêter, sur la route de Molos à Topolia, car les correspondances étaient fréquentes entre Fédor et Fabien. Ce dernier, à travers ce cataclysme qui menaçait une nation entière, n'était, en réalité, préoccupé que de découvrir un refuge inaccessible où il pourrait cacher sa maîtresse.

Hadji-Skopélos avait répandu une fiévreuse activité autour de lui; les femmes fondaient des balles, faisaient des cartouches, réparaient les vêtements des hommes; les chevaux avaient été ferrés à neuf, les armes mises en état, les vivres préparés. Le vieux chef Palikare avait juré de n'être pas pris vivant et chacun se préparait à le suivre jusque dans la mort; pendant ce temps, Fabien se disait : comment sauver Vasilissa?

Un soir, dans le bois de Gravia, Fédor et Fabien causaient ensemble. Fédor traçait à son compagnon les instructions que, le matin même, il avait reçues de Samla :

— Le plan des Turcs est bien conçu, disait Fédor; s'ils l'exécutent, nous sommes perdus; il est donc indispensable qu'ils ne l'exécutent pas; pour arriver à ce résultat, un seul moyen nous reste, les prévenir; prévenons-les! Avant que Rusteim-Bey et Békir-Pacha aient combiné leurs mouvements, nous avons une semaine, il faut en profiter. Tu évacueras Molos, tu réuniras tous tes hommes depuis les Thermopyles jusqu'à Gravia, tu pousseras droit devant toi, comme un sanglier, tu culbuteras les Égyptiens, tu prendras la route de Castri, tu rassembleras tous les palikares du mont Parnasse, et ils sont nombreux, tu entreras dans la plaine d'Athènes par Daphni; Fabvier et Gouras seront prévenus; tu te lanceras, tête baissée, sur les Turcs qui assiégent l'Acropole, et, au milieu du combat, Fabvier pourra ravitailler la place, s'y jeter avec ses réguliers, et prolonger la défense encore pendant cinq ou six mois.

— Tout cela est fort bien imaginé, répondit Fabien, mais si Békir place seulement cinq cents hommes en avant de la route de Castri, il me sera impossible de passer; une fois engagé dans la montagne, je suis certain de mener l'entreprise à bonne fin, mais il faut que j'y puisse pénétrer; or, il n'y a qu'un chemin, et Békir en est le maître.

— Eh! je le sais bien, répliqua Fédor avec impatience, il faut que je le décide à se retirer jusqu'à Galaxhidi, et cela ne sera pas

facile, car il connaît l'importance de sa position à Topolia. J'y parviendrai peut-être en irritant sa haine envieuse contre Rusteim-Bey, mais il est tellement fou d'amour qu'il ne comprend plus rien; il se grise, dort, fume, geint, parle de Vasilissa, trouve qu'il fait froid, se grise encore et me donne quarante fois par jour envie de le jeter par les fenêtres.

— C'est ton affaire, reprit Fabien, livre-moi la route et je passerai; sinon je ne puis que me faire écraser, ce qui me paraît d'une utilité contestable.

— Tiens-toi prêt jour et nuit, dit Fédor, d'un instant à l'autre je puis réussir à dégager la route; tu serais prévenu et sur l'heure tu te mettrais en marche. Il faut absolument arriver à Athènes; c'est là ton objectif, penses-y sans relâche.

— Il faut obéir, je le sais, reprit Fabien, mais au moins qu'on ne m'ordonne que des choses possibles!

— Sois en repos, dit Fédor, je te ferai la route libre; je ne sais comment, mais j'y réussirai.

Ils se séparèrent. Fédor connaissait trop à fond l'insouciance des Orientaux, qui laissent toujours au hasard la meilleure part de leurs affaires importantes, pour questionner les officiers de l'état-major de Békir sur le nombre exact des troupes égyptiennes destinées à garder la route de Castri. Aussi, dès qu'il fut revenu à Topolia, il fit appeler un de ses Arnautes et lui ordonna d'aller lui-même examiner les postes, de faire le compte des hommes, de reconnaître leur position précise et de venir lui rapporter tout ce qu'il aurait vu. Passivement l'Arnaute obéit, et, au point du jour, Fédor savait que quatre mille Égyptiens environ étaient cantonnés à Galaxhidi, et que, de Galaxhidi à Topolia, trois mille hommes échelonnés rendaient le passage absolument impossible.

— Mes calculs étaient justes, se dit Fédor; il n'est que temps d'agir, et si nous ne réussissons pas, je me doute des cadeaux que Samla me réserve!

Il entra chez Békir-Pacha avec l'impassibilité voulue d'un homme qui a mis sa vie sur l'enjeu de sa dernière partie. Békir venait de se réveiller, par conséquent il n'était point encore ivre, et, selon l'usage matinal des riches musulmans, il fumait une longue pipe en bois d'oranger. Dès qu'il aperçut Fédor, il lui dit d'un ton pleurard :

— Ah! quelle nuit mauvaise j'ai passée; cette Vasilissa éloigne le

sommeil de mes yeux; nul au monde n'est plus à plaindre que moi.

— Il ne s'agit pas de Vasilissa, répondit Fédor prêt à mentir à chaque parole; il s'agit des Grecs qui vont tenter, par le golfe de Lépante, un débarquement sur Galaxhidi afin de te prendre entre deux feux et d'anéantir ton armée.

— Cela m'est indifférent, reprit Békir, que la volonté de Dieu se fasse; l'armée sera détruite si elle doit être détruite; quant à moi, je ne bouge pas d'ici; je veux aller à Molos pour avoir Vasilissa.

— Eh! laisse cette fille en paix et écoute-moi; marche avec tes troupes sur Galaxhidi, concentres-y toutes tes forces et attends-y les Grecs de pied ferme.

— J'ai assez d'hommes à Galaxhidi pour n'y point redouter les Grecs, reprit le pacha; je ne veux point dégarnir les défilés et en livrer les portes. Hadji-Skopélos pourrait passer, et je perdrais toute espérance de jamais revoir Vasilissa.

— Quelle que soit ta chanson, dit Fédor, le refrain ne varie guère; Vasilissa et rien que Vasilissa. Ibrahim serait content s'il savait que son meilleur général est ensorcelé par une femme et risque de compromettre ses troupes. Retire-toi sur Galaxhidi, et fais prévenir Rusteim-Bey; il descendra de Zéituni, s'emparera de Gravia, et tiendra les Grecs d'Hadji-Spokélos en échec, afin de les empêcher de sortir de leurs positions.

— Rusteim-Bey est un chien, dit Békir avec violence, et je voudrais qu'il fût écrasé par les palikares; le jour du combat de Mavro-Potamos, j'aurais culbuté les Grecs et pris Vasilissa s'il eût fait la diversion que je lui avais commandée.

— Je le sais, reprit négligemment Fédor; aussi je déteste ce Rusteim, qui, dans son orgueil de Turc, est ravi de savoir que tu as été battu. Ah! si j'étais à ta place, pacha Békir, je sais bien ce que je ferais.

— Eh! que ferais-tu?

— A quoi bon te le dire? répliqua Fédor, tu me répondrais encore que tout t'est indifférent, et puis tu redoutes Ibrahim et tu respectes les Turcs plus que tu ne voudrais en avoir l'air. En somme, ils sont vos maîtres, et tu as raison de ne pas oser te brouiller avec eux.

Békir éclata; il jura qu'il n'avait peur de personne, qu'il méprisait les Turcs, qu'il ne tendrait même pas la main pour les sauver, et supplia Fédor de lui dire le projet auquel il faisait allusion.

— Eh bien! dit Fédor, je laisserais les Turcs et les Grecs vider leurs querelles ensemble sans plus m'en mêler, et j'irais m'installer tranquillement à Galaxhidi; si les Grecs parviennent à s'échapper, tant mieux pour eux, mais tant pis pour Rusteim, qui a fait tout ce qu'il a pu pour te faire battre, qui mérite une dure leçon, et qui paiera sa défaite de sa tête. Un Turc de moins, c'est presque une victoire pour un Égyptien.

Je ne sais si Békir pressentit une embûche, ou si sa haine pour les Turcs fut moins forte que son dévouement à l'islamisme; mais il secoua la tête à la façon d'un homme mal convaincu. Fédor reprit avec plus de vigueur : habilement il insista sur la jalousie que ses talents militaires, et quels talents! inspiraient à Rusteim; dans le cœur de Békir il remua l'envie, l'ambition, la cupidité, toutes les passions enfin qui font mouvoir les âmes inférieures; il fit miroiter devant ses yeux des gloires futures auxquelles le pauvre homme n'avait jamais pensé. — Embarque-toi à Galaxhidi, lui disait-il, prends terre à l'isthme de Corinthe, passe par Mégare, attaque l'Acropole, emporte-la à la barbe des Turcs, et tu auras le pachalik d'Athènes, comme Ibrahim a déjà celui de la Morée.

A toutes ces exhortations, Békir levait les épaules; enfin, lassé et comme vaincu par la persistance de Fédor, il lui dit :

— Où en veux-tu venir? Je ne le sais; tu es une âme profonde et mystérieuse, tu médites quelque projet sinistre : que m'importe? les Grecs, les Turcs, Sultan-Mahmoud, Ibrahim-Pacha, Gravia, Galaxhidi, Athènes, le diable et l'Acropole; je ne me soucie plus de rien. J'aime, voilà tout, et je meurs d'amour, ne le vois-tu pas? Si tu veux que je t'écoute, parle-moi de Vasilissa; j'irai la chercher à Molos, j'irai la chercher au bout du monde; donne-la-moi, et je ferai ce que tu voudras.

Ce fut un éclair pour Fédor : Ah! se dit-il, Fabien n'y consentira jamais!

— Pour l'avantage des armes égyptiennes, reprit-il à voix haute, pour l'intérêt du puissant Ibrahim, pour rabaisser l'orgueil des Turcs, il n'est rien que je ne tente, il n'est rien que je ne fasse; mais ce que tu me demandes n'est point facile, et comment réussirai-je?

Longtemps ils discutèrent; la passion aveuglait Békir; Fédor, plein d'hésitation, ne savait à quoi se résoudre. Il promit de mettre tout en œuvre pour s'emparer de Vasilissa, et le dernier mot de Békir fut :

— Amène-la-moi, et je te jure de t'obéir comme si tu étais Ibrahim lui-même, je me retirerai sur les bords de la mer et je laisserai les Grecs et les Turcs se débrouiller entre eux sans même me retourner si j'entends le bruit de leur fusillade.

En rentrant dans sa chambre, Fédor trouva Samla qui s'était assis sur son lit, et sans lui laisser le temps de la surprise, lui dit brusquement :

— Où en sommes-nous ici? Le temps presse, il faut se hâter. Je viens, de par l'hétairie et par elle armé de tout pouvoir, activer vos lenteurs, tenter un dernier effort et mourir, au besoin, à la tête des palikares d'Hadji-Skopélos pour forcer le passage et préparer la délivrance de la Grèce.

Il ne fallut pas longtemps à Fédor pour mettre Samla au courant de la situation et pour lui apprendre à quelle condition fort peu politique Békir-Pacha consentait à faire un mouvement de retraite qui laisserait la route libre aux Grecs.

— Eh bien, dit alors Samla dont l'œil bleu rayonna d'un éclair de joie, nous sommes certains de réussir; Fabien te livrera sa maîtresse, cela est fort simple; c'est un dénoûment facile, inespéré, et dont il faut profiter en toute hâte.

— Le dénoûment ne sera pas facile, répondit Fédor, Fabien refusera.

— Cela est impossible, reprit Samla; notre intérêt particulier doit disparaître et s'anéantir devant l'intérêt général. Qu'est-ce qu'un plaisir ou un chagrin personnel en présence du salut d'un pays.

— Je connais Fabien, répliqua Fédor, il est fou de cette fille et il refusera.

— Nous n'avons pas à discuter, dit Samla; l'hétairie ordonne, il faut obéir. Moi-même, le premier, je vous donne l'exemple; de gré ou de force Fabien se soumettra. Nous sommes trop heureux qu'une fantaisie de ton pacha nous permette de sortir d'une position inextricable. Fabien le comprendra et cédera, car son cœur est droit et sa volonté n'est point mauvaise; je peux tout exiger, tu le sais. Dis-lui que s'il refuse de t'amener sa Vasilissa, c'est moi-même qui irai la chercher.

Ce fut encore le pauvre caloyer qui se mit en marche, toujours grommelant, toujours se plaignant de la fatigue, mais allant toujours néanmoins, car deux sentiments le soutenaient : l'amour de la patrie et la conscience des dangers dont elle était menacée.

A l'endroit habituel de leur rendez-vous, les deux affiliés se rencontrèrent. Dès le premier mot, Fédor, qu'animait l'impitoyable esprit de Samla, attaqua vivement la question, si vivement que Fabien en resta décontenancé et comme chancelant, malgré sa révolte, pendant tout l'entretien.

— Demain, lui dit Fédor, tu m'amèneras Vasilissa.

— Eh! grand Dieu! pourquoi faire?

— Pour que je la conduise à Békir, qui, à cette condition, promet de se retirer avec ses troupes. La route de la montagne sera donc libre demain, vers le soir : tu y entreras à la tombée de la nuit et dans quatre ou cinq jours tu seras sous les murs d'Athènes. Tu laisseras tes feux allumés à Molos et aux Thermopyles afin que Rusteim-Bey ne se doute de rien.

— Fédor, sais-tu bien ce que tu exiges de moi?

— Je le sais parfaitement; c'est l'ordre de Samla et j'obéis. Je te demande ta maîtresse, et je te la demande parce que sa présence près de Békir peut seule nous sauver. Il est indispensable que la route de Castri soit ouverte, elle ne peut l'être que si je mène Vasilissa à Békir, donc il faut la lui mener. Cela est fort simple et à la portée de toutes les intelligences.

— Mais, malheureux, tu m'arraches le cœur, reprit Fabien éperdu et doutant encore de ce qu'il entendait.

— Tant mieux, répondit Fédor, c'est un grand service que je te rends; car ce cœur que vous invoquez toujours et à tout propos, vous autres hommes sensibles, n'a jamais été bon qu'à vous faire faire des sottises.

— Seras-tu donc inflexible? demanda Fabien.

— Inflexible! répondit Fédor comme un écho; puis il ajouta : Prends garde, Samla est avec nous.

Fabien se tordait les mains et pleurait; il supplia Fédor de lui épargner une telle douleur.

— Je n'ai promis que ma vie, c'est plus qu'elle que tu réclames, lui disait-il.

— Voyons, le temps est précieux, dit Fédor, assez de lamentations inutiles. Tu connais Samla; sa mère morte lui apparaîtrait et lui baiserait les genoux, tu sais qu'elle ne ferait même pas osciller sa volonté. Oui ou non, demain m'amèneras-tu Vasilissa?

Sous le regard aigu de Fédor, Fabien baissa les yeux, car il crai-

gnait de laisser lire ce qui, en ce moment même, se passait dans son âme.

— Oui, demain vers neuf heures, aux avant-postes de Gravia, je te l'amènerai moi-même, répondit Fabien, et il accentua le dernier mot d'une façon singulière. Fédor lui posa la main sur l'épaule, et le regardant, comme l'on dit, dans le blanc des yeux :

— Tu sais, dit-il, en cas de désobéissance ce qui t'attend.

— Oui, répondit Fabien, la mort, je le sais.

— Et tu sais aussi qu'avec un homme comme Samla je serais impuissant à te sauver; ne l'oublie pas! Donc demain, à neuf heures, je serai vers Gravia; j'emmènerai la fille du pappas Gregorios; derrière moi les grand'gardes égyptiennes se replieront; tiens-toi prêt à marcher. Quand l'instant sera venu, j'enverrai le caloyer soit à toi, soit à Hadji-Skopélos. Adieu Fabien, pardonne-moi, mais il faut sauver la Grèce, et tu auras bientôt oublié cette triste fin de ton amourette.

Fabien resta longtemps seul, la tête penchée, absorbé dans sa douleur; puis il leva son poing fermé vers la direction par où Fédor s'était éloigné, et s'écria :

— Va! servile instrument de ce Samla orgueilleux, qui prend les chimères de son cerveau pour les destinées du monde, tu verras ce que demain vous trouverez tous les deux à Gravia!

Ce fut au galop de son cheval que Fabien retourna à Molos, car il n'avait pas trop de toute la nuit pour mettre à exécution le projet qu'il méditait. L'idée d'abandonner, que dis-je, de livrer Vasilissa lui avait paru insupportable, et plutôt que de la conduire volontairement à un rival, il préférait cent fois courir la chance des batailles et mourir en défendant la femme qu'il aimait. Quoiqu'il fût loin de posséder la volonté de fer de Samla, il avait sur lui-même assez d'empire pour savoir dissimuler les émotions qui l'agitaient. En présence de Vasilissa il fut calme et tendre comme d'habitude, avec Hadji-Skopélos il fut assez entraînant pour que le vieux Grec fît donner ordre à tous ses hommes d'être prêts à marcher une heure avant le point du jour, afin de forcer les lignes égyptiennes et de se jeter dans la montagne qui va vers l'Attique. Une partie de ses troupes, les meilleures et les plus aguerries, fut massée aux environs de Gravia; l'autre partie, formant à la fois la réserve et l'arrière-garde, devait rester derrière les Thermopyles, attendant l'issue du combat dont elle serait informée par de nombreuses vedettes placées à courte dis-

tance les unes des autres. Ce fut au milieu de l'arrière-garde que Vasilissa, son père, les enfants, les femmes et les vieillards devaient être placés; des hommes dévoués, choisis par Fabien lui-même, jurèrent de défendre Vasilissa et de ne point la laisser tomber vivante entre les mains de l'ennemi. Vasilissa s'étonnait un peu de ces précautions extraordinaires :

— Mon cher seigneur, disait-elle à Fabien, n'aie pas souci de moi, je n'aurai point peur, car j'ai souvent entendu les coups de fusil; du reste, pourquoi t'inquiéter? Je suis certaine que si j'étais prisonnière il ne me serait fait aucun mal, et que le pacha me traiterait fort bien.

— Hélas! je ne le sais que trop, se disait Fabien, dont le cœur se soulevait à cette pensée.

La nuit se passa dans ces préparatifs accélérés par la fiévreuse activité de Fabien, et vers deux heures du matin le corps d'armée d'Hadji-Skopélos était prêt à commencer son mouvement offensif.

En rentrant à Topolia, Fédor, après avoir conféré avec Samla, avait vu Békir et lui avait laissé entendre que le lendemain même il serait peut-être enfin mis en possession de Vasilissa; les ordres avaient été donnés pour que les troupes égyptiennes pussent se retirer rapidement sur Galaxhidi, et Békir s'était endormi en rêvant de la belle fille grecque qui lui tenait tant au cœur. Quoique Samla ne fût point absolument sans inquiétudes, il se croyait près de toucher au but qu'il voulait atteindre. Il dormait encore vers six heures du matin dans la chambre de Fédor, à ce moment indécis où le froid crépuscule de l'hiver commence à blanchir le ciel du côté de l'Orient, lorsque le caloyer-derviche ouvrit la porte avec précipitation :

— Voilà Fabien qui fait des siennes sans crier gare, dit-il; il a battu les avant-postes égyptiens et marche en hâte vers Topolia; il va se faire écraser. Alerte, Fédor! Békir vient d'envoyer chercher des renforts et jure à faire crouler le ciel.

Samla et Fédor se jetèrent à bas des divans qui leur servaient de lits. Ils n'eurent point besoin de prêter l'oreille pour entendre l'appel des clairons, le roulement des tambours et la crépitation des coups de fusil. En deux minutes ils furent vêtus et armés.

— Qu'y a-t-il donc? demanda le caloyer.

— Il y a, répondit Fédor, que Fabien est fou, et qu'il veut mourir.

— Fédor ! dit Samla, cours auprès de Békir, surveille ses mouvements, neutralise-les, si tu peux. Je vais voir où en sont les Grecs.

Il descendit, sauta à cheval et s'élança jusqu'au sommet de cette colline étrange et rocailleuse qui précède Topolia comme un haut bastion naturel, et qui domine la campagne environnante. Là il s'arrêta ; nulle colère ne troublait sa pensée : avant de prendre un parti et d'accuser Fabien, il voulut voir par lui-même si l'effort désespéré des Grecs avait quelque chance de réussir. Les palikares, qui étaient à peine à deux cents pas de Topolia, ramenaient, il est vrai, les grand'gardes égyptiennes, qui fuyaient à toutes jambes en criant : *Aman ! aman !* mais au-delà de Topolia, vers le sud, la route, tournant brusquement, découvrait une sorte d'entonnoir où trois mille hommes, avec du canon, étaient rangés en bataille. Il n'y avait pas d'autres chemins pour les Grecs, et ils devaient trouver là une destruction inévitable, car déjà des Égyptiens alertes grimpaient sur les rochers afin de dominer le passage. En un clin d'œil, Samla comprit que les Grecs étaient perdus si l'on ne parvenait à les arrêter immédiatement. Il se retourna vers eux. Au premier rang marchaient Fabien et Hadji-Skopélos. Les deux conspirateurs s'apercevaient de bien loin, cependant ils se reconnurent, et quelques balles sifflèrent autour de Samla.

— Ah ! ah ! se dit-il, il paraît que Fabien m'a vu.

— Samla ! Samla ! dit une voix derrière lui, ne vois-tu pas que Fabien Sidorovich fait tirer sur toi ?... Mon Dieu ! que se passe-t-il donc ?

— Ah ! c'est toi, mon bon moine ? dit Samla en reconnaissant le caloyer, qui l'avait suivi. Il ne se passe rien que de très-simple : Fabien est entre son intérêt et son devoir ; il tâche de tuer le devoir pour sauver l'intérêt, voilà tout. Tu vas aller dire à Fabien que Fédor l'attendra ce soir, à sept heures, au bois de Gravia ; puis tu diras à Hadji-Skopélos qu'il s'est laissé berner comme un niais, que s'il fait cent pas de plus il est perdu, et qu'il batte en retraite à l'instant.

— Me croira-t-il ? demanda le caloyer.

— Oui, il te croira.

Et Samla, se penchant à l'oreille du moine, lui glissa tout bas le mot d'ordre suprême des chefs de l'hétairie, auquel tout affilié était tenu d'obéir sans répliquer.

— Si je suis tué, cria le moine en s'éloignant à toute vitesse, tu mettras dix bouteilles d'araki dans mon tombeau.

— Va, mon brave ivrogne, dit Samla avec une certaine émotion, si nous n'avions que des hommes comme toi à manier, notre tâche serait moins rude.

Il suivit de l'œil le caloyer qui descendait rapidement la colline; il le vit, courbé et demi rampant, filer derrière les rochers et les arbres, puis échanger quelques paroles avec Fabien et s'arrêter près d'Hadji-Skopélos. Il vit alors ce dernier rassembler ses hommes et faire un mouvement rétrograde. Fabien criait, s'agitait, mais en vain, car la retraite continua. Quelques palikares, restés en arrière pour protéger la marche des Grecs, déchargèrent encore leurs fusils dans la direction de Samla, qui, au sommet du mamelon, semblait une statue équestre placée là pour défier leurs coups. A leur tour enfin ils tournèrent les talons et s'enfuirent en courant.

La tentative des Grecs avait échoué, et, quelques heures après, les Hellènes et les Égyptiens étaient rentrés dans leurs lignes respectives. De ce combat il ne restait plus que quelques cadavres qu'on se hâtait d'enterrer. Békir-Pacha, fier de sa victoire, questionnait Fédor sur cet engagement imprévu, et celui-ci, toujours habile à exciter la division entre les Turcs et les Égyptiens, répondait :

— Je crois bien que ce Rusteim-Bey a des intelligences avec les Grecs, et qu'il les a poussés à venir t'attaquer; pourquoi hésites-tu encore à te retirer sur Galaxhidi?

— Donne-moi Vasilissa et je me mets en marche, répliqua Békir.

— Tu l'auras, dit Fédor gravement, je te le jure.

L'heure qui suivit fut une des plus douloureuses de la vie de Samla, car seul, chargé d'une responsabilité écrasante, à la fois juge et partie, il devait décider du sort de Fabien. Il s'assembla lui-même, si j'ose parler ainsi, c'est-à-dire qu'il convoqua impartialement toutes ses facultés à prononcer le jugement. Enfermé dans ses pensées comme dans un tribunal suprême et sans appel, il accusa et défendit tour à tour l'affilié prévaricateur; longtemps il hésita, il se souvint des services passés, il invoqua comme excuse la passion qui affolait cette pauvre tête faible, mais malgré ses efforts l'implacable justice lui dictait son arrêt et la réponse de ce jury solitaire et mental qui n'était autre que la conscience rectangulaire

d'un homme honnête au besoin jusqu'au crime, fut : Oui, l'accusé est coupable.

— O Fabien! se dit Samla, à quelle extrémité veux-tu donc me réduire?

Il eut, en présence de Fédor, une longue conférence avec le caloyer auquel il donna des instructions minutieuses plusieurs fois répétées.

— Le salut est entre tes mains, lui dit-il; joue bien ton rôle auprès de Vasilissa, et n'oublie rien de ce que tu dois dire à Hadji-Skopélos.

— Sois en paix, Samla, répondit le moine, tout ce que tu exiges sera fait ponctuellement, et ce soir tu entendras crier le corbeau, ou je serai mort à la peine; puis tristement, il ajouta : Que Dieu sauve la Grèce!

Fédor fit appeler ses quatre Arnautes; il leur parla bas pendant quelques minutes; en les quittant il leur dit :

— Donc soyez prêts, vous m'entendez, prêts à tout.

Vers cinq heures, il entra chez Békir dont la raison déjà fort ébranlée par les libations, s'obscurcissait singulièrement.

— Je vais te chercher Vasilissa, lui dit-il; viendras-tu, suivi de ton armée, la prendre où je dois la conduire?

— Où la mèneras-tu donc? demanda Békir.

— A Galaxhidi.

— J'irais la chercher en enfer, sur le pont *Al sirât;* tu peux compter sur moi.

Au moment de partir, Fédor s'approcha de Samla qui venait de renouveler l'amorce de ses pistolets.

— Samla, lui dit-il d'une voix émue, n'auras-tu point pitié du pauvre Fabien?

— Je ne ferai que ce qui est indispensable, répondit Samla; ce qu'il nous faut, c'est Vasilissa.

Et sombre comme un juge qui doit lui-même faire office de bourreau, il monta à cheval. Fédor et ses quatre Arnautes armés étaient auprès de lui. Quant au caloyer, il était parti depuis longtemps. Lorsque les six hommes furent arrivés au bois de Gravia, ils descendirent de leurs chevaux qu'ils attachèrent à des arbres; Fédor dit à ses cavaliers :

— Vous vous rappelez bien le signal? et il fit avec ses lèvres un petit bruit à la fois doux et aigu qui ressemblait au sifflement d'une couleuvre.

Les quatre hommes répondirent par un signe de tête et disparurent dans le bois; Fédor et Samla marchèrent vers l'endroit fixé pour le rendez-vous et ils aperçurent Fabien qui les attendait déjà. Ce dernier portait le costume grec qu'il mettait aux jours de combat : la guêtre rouge, l'antique *cnémis* serrait ses jambes nerveuses; sa large foustanelle blanche flottait sur ses genoux, la crosse d'argent de ses pistolets brillait à sa ceinture, une *flocata*[1] grisâtre, à longs poils de laine, couvrait ses épaules, et le gland bleu de son grand bonnet rouge tombait sur son cou nu et découvert.

Samla avançait avec précaution, sondant l'obscurité, car il redoutait une embûche. Il se trompait, il n'avait rien à craindre. Fabien avait pu longtemps hésiter à venir, mais il était venu, et il était venu seul; il avait nargué la mort sur tant de champ de bataille qu'il n'y croyait plus guère, et il possédait au suprême degré cette bravoure hautaine qui marche vers le danger comme pour le contraindre à reculer. Cependant, lorsqu'à côté de Fédor il reconnut Samla, il se troubla visiblement et il se dit à voix basse : — Allons, c'est affaire de vie ou de mort.

— La tentative de ce matin n'a point été heureuse, dit Samla à Fabien en l'abordant; la seule excuse de semblables sottises, c'est le succès. Or tu savais mieux que personne que tu ne pouvais réussir, tu as risqué de faire anéantir le corps d'Hadji-Spokélos et de ruiner la Grèce d'un seul coup; tu m'as désigné comme but aux fusils de tes palikares : c'est trop naturel pour que je m'en plaigne. Je te gênais, tu as voulu me supprimer, c'est humain, n'en parlons plus; mais tu avais juré à Fédor de lui amener Vasilissa; en échange, on te faisait la route libre : pourquoi as-tu manqué à ta promesse?

— Parce que j'aime mieux mourir que de la céder, répondit Fabien avec calme; parce que je ferai tuer jusqu'au dernier des Grecs plutôt que de consentir à la perdre.

— Ah! dit Samla en riant, c'est ainsi que tu entends la politique?

— Ne me parle plus de ta politique souterraine et ténébreuse! reprit Fabien avec violence; qu'est-ce que cela me fait, à moi, ces Grecs, ces Turcs à travers lesquels tu t'acharnes pour arriver à un résultat idéal que tu n'obtiendras jamais? Je n'en veux plus de ce

1. Sorte de grosse redingote, étroite de la taille, abritant les épaules, laissant les bras entièrement découverts et fort en usage en Grèce pendant l'hiver parmi les cultivateurs et les bergers.

métier de mensonge, de fourberie, de sang et de luttes impossibles où je me suis laissé entraîner comme un niais! Je veux être libre à la fin, et ne plus appartenir à des combinaisons illusoires dont le plus souvent je ne comprends pas le premier mot. Tu es mon chef en vertu de je ne sais quel serment prêté à une société mystérieuse; eh bien! je te déclare que je répudie ce serment d'obéissance, que je me reprends moi-même, et que je n'ai plus rien de commun avec l'œuvre où j'étais engagé!

— Colère n'équivaut point à raisonnement, dit Samla; tant que l'œuvre a besoin de toi, tu lui appartiens tout entier et tu es son justiciable. Ton serment, qui fut spontané, t'a revêtu d'un caractère indélébile que la mort seule peut effacer. Du reste qu'importent ces arguties? Nous ne sommes point ici pour discuter, mais pour agir. Pour la dernière fois, moi qui porte la vie et la mort, je te demande: Veux-tu me livrer Vasilissa?

— Nous sommes aux Thermopyles, mon cher Samla, dit Fabien en ricanant, et, comme Léonidas à Xerxès, je te répondrai : Viens la prendre!

— Ah! trêve de sornettes et de citations inutiles! l'heure est grave, reprit Samla; écoute-moi bien et tâche de me comprendre. Il faut que j'arrive à un total voulu; un chiffre me manque, il me le faut : ce chiffre, c'est Vasilissa. Penses-y.

— Je t'ai prouvé ce matin que je savais que l'un de nous doit mourir. Eh bien! soit, dit Fabien, battons-nous!

Samla leva les épaules avec impatience. — Ah! s'écria-t-il, tu ne comprendras donc jamais! Pourquoi me battrais-je avec toi? Pour Vasilissa? Mais je me soucie personnellement de cette fille autant que d'une noisette vide! Est-ce que je suis ton rival pour te la disputer? Je suis ton maître, et je t'ordonne de me la livrer parce qu'elle nous est indispensable. Je ne suis pas un adversaire, je suis un juge.

— Oh! reprit Fabien, dont le cœur se déchirait, n'as-tu donc point d'entrailles; tu n'as jamais aimé, je le sais, car tu t'en vantes; mais par celle que tu aimeras un jour, épargne-moi un tel supplice.

Samla eut un sourire sombre et portant la main à sa poitrine, il répondit : — Elle n'est pas née celle qui doit faire battre le cœur d'acier que je tiens là.

— Elle naîtra, répliqua Fabien, et tu souffriras comme moi, car tu n'es qu'un homme; elle naîtra, et tu te souviendras avec horreur de la violence que tu m'imposes aujourd'hui.

Samla resta pensif, car malgré son indomptable fermeté, il ne pouvait se résoudre à mener jusqu'au bout sa résolution. Fédor voulut intervenir; il prit la main de Fabien. — Mon compagnon, mon frère, lui dit-il, par nos dangers partagés, par nos espérances communes, par l'œuvre de régénération que les pères nous ont transmise et que nous lèguerons aux enfants, par les longues souffrances de ce peuple que ton sacrifice peut sauver, Fabien, je te conjure à genoux de revenir à toi, d'étouffer ta passion, de dominer ta folie et de rentrer dans cette voie droite où tu as marché jusqu'à ce jour.

Fabien répondit : jamais !

— Ah ! dit Samla d'une voix si triste qu'elle ressemblait à une plainte, quel homme tu serais si tu dépensais pour le bien où nous tendons l'énergie que tu déploies pour sauvegarder ta passion. Mais que dirais-tu donc si, lassé enfin de ta résistance, et ne faisant qu'user de mes pouvoirs, je te déclarais déchu et te condamnais à mort ?

— Moi, dit Fabien, je te dirais de venir exécuter ta sentence. Et tirant brusquement un des pistolets de sa ceinture, il le leva vers Samla. D'un rapide mouvement de main, Fédor détourna le coup qui alla se perdre dans les arbres, et il siffla doucement. Fabien n'eut même pas le temps de saisir une autre arme, les quatre Arnautes l'environnaient, l'un d'eux lui jeta une corde autour du cou.

— Arrêtez ! dit Samla de cette voix impérative à laquelle nul ne résistait. Fabien essaya vainement de lutter; tenu par les quatre cavaliers, il ne pouvait faire aucun mouvement.

— Au nom du ciel, ne le tuez pas, dit Fédor.

Froidement Samla tira sa montre, et réfléchit un moment. Nous aurons le temps, dit-il, car Békir doit être prêt.

Sur l'ordre de Samla, on désarma Fabien, on le lia à un arbre de telle façon, qu'il lui fût impossible de se détacher; il se débattait, il criait :

— Mais assassine-moi donc, puisque tu es le plus fort. Samla se tourna vers Fédor et lui dit :

— Hadji-Skopélos ne traversera pas le bois avant six ou sept heures d'ici; jusque-là nous avons le temps de faire évacuer Topolia et de toucher aux premiers postes de Galaxhidi.

Ils s'éloignèrent abandonnant Fabien qui râlait de fureur.

— Nous nous reverrons, cria-t-il à Samla.

— Je ne te le souhaite pas, répondit celui-ci.

Tous les six, ils remontèrent à cheval, et à travers le bois se dirigèrent vers les Thermopyles; ils s'arrêtèrent à la lisière de la forêt et attendirent.

— Je te remercie de ne l'avoir point tué, dit Fédor d'une voix encore émue.

— Il est paralysé jusqu'à demain matin et cela est suffisant, répondit Samla. Sa mort nous était inutile.

Un des Arnautes s'écria tout à coup :

— Il y a des chevaux qui galoppent vers nous.

Quelques instants après on entendit un croassement de corbeau; Fédor répondit par un coup de sifflet; deux chevaux apparurent; sur l'un était le caloyer, sur l'autre Vasilissa; sans parler, et obéissant évidemment à des ordres antérieurs, les Arnautes entourèrent Vasilissa et l'on partit au galop.

De loin, Fabien put apercevoir sa maîtresse qui fuyait, près de Samla, de toute la vitesse de son cheval. A cette vue sa rage s'apaisa tout à coup; il laissa retomber sa tête sur sa poitrine, il se sentit vaincu sans retour et pleura comme un enfant.

— Hadji-Skopélos est-il prêt? demanda Samla.

— Oui, dès que ses vedettes verront le feu allumé sur la colline de Topolia, répondit le caloyer, il se mettra en marche.

— Comment as-tu fait pour amener Vasilissa?

— Je lui ai dit que son Fabien était blessé et qu'il voulait la voir.

Après quelques instants de silence, le caloyer reprit la parole :

— Qu'as-tu fait de Fabien? demanda-t-il.

— De longtemps il ne pourra nous nuire.

— Pauvre fille! dit le caloyer en pensant à Vasilissa.

On galopait, on avait traversé les avant-postes égyptiens auxquels on avait dit le mot d'ordre. Vasilissa se retournait avec inquiétude.

— Où donc est Fabien? dit-elle.

— Tu ne dois plus le revoir, fille de Gregorios, répondit Fédor; il est parti et ne reviendra que dans bien longtemps.

— Ah! dit-elle, il est parti; c'est donc pour cela que, ce soir, en me quittant, il avait l'air si triste. Et où me menez-vous?

— Chez le Pacha-Békir.

— Celui qui m'a envoyé des pendants d'oreilles? demanda-t-elle.

— Oui, répondit Fédor.

Vasilissa ne répliqua rien. Qui pourrait dire ce qui se passait dans cette âme incomplète?

On dépassa Topolia et l'on se dirigea vers Galaxhidi. Vers onze heures du soir, le derviche entra chez Békir-Pacha, qui ne dormait point et qui attendait Fédor avec une impatience fiévreuse.

— Pacha, dit le derviche en s'inclinant, je suis envoyé vers toi par Féder. Il t'attend à Galaxhidi avec toutes tes troupes, et il doit te remettre une fille grecque qu'on appelle Vasilissa.

— En es-tu certain? demanda Békir avec un battement de cœur.

— Je l'ai vue moi-même, et je l'ai trouvée fort belle.

— Eh bien! tu l'as vue pour la dernière fois, reprit le pacha, car ce soir même elle portera les voiles prescrits par la parole de Dieu.

Les troupes étaient sur pied; en grande hâte elles évacuèrent Topolia. Békir pressait lui-même le départ et stimulait les retardataires. Quand le dernier homme eut quitté la place, le derviche monta sur la petite colline d'où Samla avait examiné le combat, et il mit le feu à un amas de paille et de fagots. Au bout de quelques minutes, la flamme claire et haute brillait au milieu de la nuit.

Deux heures après, les palikares apparurent; Hadji-Skopélos, qui marchait en tête, arriva au lever du jour à l'entrée de la route de Castri, qu'il trouva libre. Il aperçut le caloyer assis sur une pierre.

— Tu ne m'as point trompé, brave moine, lui dit-il; nous irons jusqu'à l'Acropole.

— Dieu te conduise, dit le caloyer d'une voix grave.

Les deux hommes se donnèrent le baiser d'adieu et se séparèrent.

Au moment où le caloyer allait s'éloigner, il entendit plusieurs chevaux qui galopaient derrière lui; il se retourna et vit Fabien à la tête de vingt cavaliers. Les chevaux fumaient et leurs flancs ouverts à coups d'éperon laissaient couler des gouttes de sang qui se mêlaient à leur sueur. En passant devant le caloyer qu'il reconnut, Fabien lui cria une injure. Le moine comprit tout, et, se jetant à genoux, levant les mains vers le ciel après avoir fait cinq fois le signe de la croix, il s'écria :

— O Seigneur, mon Dieu, acceptez dans votre miséricorde l'âme de Fabien Sidorevich qui va comparaître devant vous.

Aussi vite que ses vieilles jambes le lui permettaient, il se mit à courir derrière les cavaliers qui dévoraient la terre. Bientôt il entendit des cris, des coups de feu. Fabien attaquait l'arrière-garde des

troupes égyptiennes, impétueusement, comme un fou furieux, en criant : Vasilissa ! Vasilissa !

Les vingt palikares furent entourés et anéantis, tous, jusqu'au dernier. Lorsque le moine arriva, les soldats de Békir s'étaient déjà remis en route ; un cheval effarouché et blessé courait seul dans le chemin en hennissant et en lançant des ruades. Fabien ne fut point difficile à reconnaître ; il était couché la face contre terre, les bras étendus, la main encore armée ; une balle lui avait fracassé la tête ; il était mort.

Samla, Fédor, et le caloyer l'enterrèrent là même où il était tombé ; le moine priait et Fédor sentait des larmes couler sur sa barbe grise. Le visage contracté de Samla, son extrême pâleur indiquaient seuls son émotion.

Tout ce que l'hétairie avait prévu se réalisa et, huit jours après ces derniers événements, on apprenait qu'Hadji-Skopélos ayant heureusement fait sa jonction avec Gouras, avait attaqué les troupes de Reschid-Pacha cantonnées dans Athènes ; il n'avait pas réussi, il est vrai, à les déloger ; mais le combat qu'il avait livré permit au général Fabvier de ravitailler l'Acropole, de s'y jeter avec ses quatre cents réguliers et de reculer ainsi pour longtemps l'époque d'une capitulation qui semblait imminente.

Vasilissa ne fut point malheureuse, et sa pauvreté s'accommoda fort bien de sa nouvelle existence ; elle régna dans le harem, et Békir-Pacha ne la quittait plus. Il était littéralement devenu invisible, car sa vie s'écoulait aux pieds de sa favorite, mais Békir ignorait que l'abus est l'ennemi du bonheur ; peu à peu il se lassa de sa maîtresse, et un jour il l'échangea contre un cheval du *nedj* dont il avait grande envie et que possédait un des officiers supérieurs employés sous ses ordres. Que devint-elle ? je l'ignore ; peut-être a-t-elle pu dire comme cette princesse de Palestrina qui racontait son histoire à Candide : « J'ai vieilli dans la misère et dans l'opprobre. »

Rusteim-Bey contre lequel Békir-Pacha avait envoyé à Ibrahim un rapport plus que sévère, fut accusé d'avoir laissé échapper le corps d'armée d'Hadji-Skopélos ; en conséquence il fut décapité ; sa tête eut l'honneur d'être offerte dans un sac à Sultan-Mahmoud et d'être exposée devant la porte du vieux sérail.

Quant au caloyer, il ne resta point oisif ; aidé par des protecteurs

inconnus et secrets, il a su faire son chemin, et je crois qu'en 1833 il obtint un des dix siéges épiscopaux qui partagèrent le nouveau royaume.

L'Acropole d'Athènes que l'hétairie avait réussi à sauver, put tenir contre les musulmans; mais la défaite des Grecs entre le cap Colias et Philopappus permit aux Turcs de pousser activement les approches, et le 5 juin 1827 l'Acropole fut obligée de capituler, sous les auspices de l'amiral de Rigny, qui obtint des conditions honorables. A cette époque, du reste, la capitulation ne pouvait plus avoir d'aussi graves conséquences que quelques mois plus tôt, car on n'allait pas tarder à signer, à Saint-Pétersbourg, le 6 juillet, le traité qui devait conduire la Russie, l'Angleterre et la France aux actes décisifs de Navarin et de l'expédition de Morée. Le reste est connu, et l'on sait comment la diplomatie forma un royaume de Grèce qui, incomplet, enfermé dans des limites illusoires et indécises, s'agitera et se trouvera mal à l'aise jusqu'à ce qu'on lui ait accordé les frontières auxquelles il a droit, qui seront dignes de son histoire et qui répondront à ses aspirations légitimes.

MAXIME DU CAMP.

DE L'ASSOCIATION

DANS LES CLASSES OUVRIÈRES [1]

VI

FORMES DIVERSES DE L'ASSOCIATION (*suite*).

4° *Sociétés ouvrières de production.* — J'ai rejeté au dernier rang les sociétés coopératives pour la production, celles précisément pour lesquelles on a voulu un moment monopoliser le nom d'*associations ouvrières*. La raison, c'est d'abord que ce genre d'associations engage bien plus étroitement que les précédentes la liberté de l'ouvrier en enchaînant tout son avoir à une entreprise et à peu près toute sa vie à un atelier; c'est ensuite qu'avant de poursuivre le bénéfice et le capital, il faut que la classe ouvrière commence par se délivrer du chômage, de la misère et de l'aumône (sociétés de secours mutuels); c'est que pour se faire entrepreneur d'industrie, il faut d'abord aviser aux moyens de trouver le capital et le crédit (banques d'avances populaires). Faute de quoi, on en est réduit, comme cela s'est vu naguère, à donner pour support à des tentatives un peu trop ambitieuses la base beaucoup trop humble de l'assistance de l'État.

On a dit, pour prouver la nécessité des associations de production, qu'avec la concentration actuelle des capitaux et ce système de la fabrication en grand, l'artisan disparaît et se transforme en salarié (il resterait à savoir si cette transformation est au détriment ou à l'avantage de la classe travailleuse, et si la position de cette armée, de plus en plus nombreuse, de salariés nouveaux qu'emploie la grande industrie, sous le nom de directeurs, ingénieurs, caissiers et comptables, contre-maîtres, chefs d'ateliers, sous-entrepreneurs, etc., n'est pas moralement, comme pécuniairement, fort supérieure à celle de nos anciens artisans); on prétend, qu'en conséquence, il faut créer pour l'ouvrier, comme compensation de la perte de son indépendance individuelle, une sorte d'indépendance collective, dans la fabrique

1. Voir les deux précédentes livraisons.

par association. On a dit encore que la production en grand par les sociétés ouvrières est un contre-poids démocratique à opposer à la formation imminente d'une féodalité industrielle, etc. Ce qu'on appelle pompeusement la féodalité industrielle, c'est tout simplement ce régime intérieur de monopole qui nous est arrivé avec le régime absolutiste et qui s'en ira avec lui (en France, nous avons ainsi l'habitude de voir l'univers du coin de notre feu, et de donner aux petits accidents de notre ménage des proportions historiques). Si la féodalité industrielle n'était pas un pur fantôme, il faut convenir que l'association ouvrière serait un bien pauvre moyen de défense contre elle : ce n'est pas en faisant bande à part, mais au contraire en se serrant plus que jamais derrière la classe moyenne et bourgeoise que la classe pauvre aurait chance de résister à ce nouvel ennemi.

En somme, pour n'avoir pas la valeur d'un événement providentiel et nécessaire à l'équilibre du monde social, les associations de production n'en sont pas moins des essais très-intéressants, qui peuvent, dans certaines conditions, donner de bons résulats, et qu'il y a toutes sortes de raisons d'encourager. — L'opinion, parmi les classes ouvrières, paraît favorable à cette organisation du travail. Elles y voient un moyen puissant d'émancipation; et l'on doit y voir, tout au moins pour elles, un moyen de développement et d'éducation virile; les qualités qu'exige la gestion de pareilles entreprises devant leur faire comprendre, mieux que tous les discours du monde, la nécessité d'apprendre et de s'instruire, et les difficultés toutes nouvelles qu'elles y rencontreront à chaque pas, ne pouvant manquer de tremper fortement les volontés et de mûrir rapidement les caractères. — Ce mode d'exploitation démocratique, qui rapproche autant que possible le chef des subordonnés, tend à faire échec et obstacle, non pas à la grande invasion d'une aristocratie imaginaire, mais à l'exploitation très-réelle, très-obscure et très-bourgeoise de l'ouvrier isolé par les petits patrons. — Il paraît devoir s'adapter assez naturellement à certaines industries organisées par petits ateliers, qui n'exigent pas l'immobilisation de grands capitaux, et où les chefs d'entreprises n'ont guère que le rôle de bailleurs de fonds et de placiers. — Il n'en est plus enfin à faire ses preuves, et il peut opposer aux objections et aux doutes des succès constatés dans des genres d'industries très-différents.

L'exemple le plus souvent cité, en fait de société coopérative, c'est celle des *braves pionniers de Rochdale,* qui, fondée en 1844 avec

20 membres et 28 liv. st. de capital, avait, en 1858, 300,000 membres et un mouvement d'affaires de 100,000 liv. st. par an, avec 10 p. 100 de bénéfice, faisait bâtir (entre autres entreprises) une filature de 50,000 liv. st., et possédait des maisons d'habitation, des boulangeries, des boucheries, des ateliers de cordonniers, tailleurs, etc., des locaux pour assemblées, bibliothèques, salles de fêtes, etc. En France, il est resté des essais de 1848 seize associations qui prospèrent. Fondées avec un capital initial de 45,500 fr., elles possèdent aujourd'hui, ensemble, 1,116,600 fr., et font chaque année pour 3,395,000 fr. d'affaires. — La Société des typographes composée de 15 ouvriers a liquidé, au bout de 10 ans, avec 155,000 fr. de bénéfice. — Celle des menuisiers en chaises, qui avait commencé avec 504 fr. de capital et 25,000 fr. de subvention a fait un moment 4 à 500,000 fr. d'affaires. — On peut citer encore la Société fraternelle des ferblantiers et lampistes (100,000 fr. de capital), celle des pianistes de la rue Saint-Denis, celle des ouvriers maçons fondée en 1852, sans aucune espèce de subvention, qui a débuté par un bénéfice modeste de 1,000 fr., et qui, dès 1858, faisait plus de 1,200,000 fr. d'affaires, avec un dividende annuel de 130,000 fr. (elle doit continuer jusqu'en 1872), etc.

Les associations d'ouvriers entrepreneurs ont donc réussi. Elles ont réussi, même chez nous, dans de fort mauvaises conditions, essayées en pleine révolution, sous l'influence de doctrines socialistes très-fausses, et avec la tache originelle de l'assistance gouvernementale, composées d'éléments disparates de valeur douteuse, en général, et peu disposés à la discipline, médiocrement soutenues par l'opinion et complétement dépourvues des moyens de crédit. A plus forte raison réussiront-elles, lorsqu'arrivant après les sociétés de garantie et de crédit populaire, elles trouveront un milieu économiquement et moralement préparé par ces institutions, c'est-à-dire des instruments de crédit à leur portée, des idées plus justes dans la classe ouvrière, une moyenne générale d'éducation et d'instruction plus élevée et par conséquent un personnel plus nombreux et plus capable pour diriger des entreprises importantes.

Mais il ne faut pas fermer les yeux sur les côtés faibles de ces entreprises. Comme elles ne peuvent guère marcher qu'au moyen du prêt et du crédit, elles se trouveront, de ce côté, dans des conditions difficiles pour soutenir la concurrence vis-à-vis de celles qui opèrent sur des capitaux à elles. Cette nécessité de prélever, avant

toute chose, sur les produits le service d'intérêt des capitaux d'emprunt, peut devenir, dans les moments de crises commerciales, une cause forcée de liquidation. D'autant plus qu'en pareilles circonstances elle se complique d'un autre embarras. Les compagnies où l'élément capitaliste et l'élément ouvrier sont absolument séparés, peuvent suspendre le travail lorsque le travail ne donne plus que des pertes; elles renvoient alors leurs ouvriers, laissent chômer ou dégagent, pour les reporter ailleurs, leurs capitaux. Les compagnies ouvrières n'ont pas ce moyen extrême de salut : ce sont des machines qui ne peuvent ni arrêter ni ralentir à un certain point leur mouvement, alors même qu'elles travaillent à vide et que le mouvement ne fait plus qu'user les rouages. Il est d'ailleurs évident que des sociétés qui s'imposent comme loi fondamentale de ne prendre leur personnel et leurs capitaux que dans la classe travailleuse, ne peuvent y trouver ni la masse de capitaux qu'exigent les grandes industries, ni un personnel dirigeant à la hauteur des capacités de tous genres dont la classe riche et intelligente est abondamment pourvue.

Ainsi les entreprises formées et régies exclusivement par des ouvriers, par cela même qu'elles partent d'une idée de classification et d'un principe d'exclusion, ne seront jamais qu'une catégorie restreinte et exceptionnelle dans l'organisation générale de l'industrie. Sur ce point, je tiens à exprimer très-nettement mon opinion. La grande faute de ceux qui ont mis en avant l'idée des associations ouvrières de production, ç'a été de les présenter comme la forme générale de l'industrie dans l'avenir, et le dernier mot de l'organisation du travail. Réserver la production aux *travailleurs,* comme on disait alors, et en éliminer les couches supérieures de la société, déclarer qu'on aurait du capital sans s'adresser aux capitalistes, des chefs d'entreprises, des ingénieurs, des comptables, en dehors de la classe qui, par le fait même de sa position aisée, est la plus instruite, la plus apte aux travaux d'esprit, la plus rompue à la conduite des affaires et au maniement des hommes, ce n'était pas seulement contrevenir au principe élémentaire de la division du travail, c'était tout simplement décapiter l'industrie et lui casser les bras pour avoir le plaisir de la faire travailler avec les pieds. Avec cela, on arrivait tout droit au régime des castes. Car enfin si la fonction productrice est monopolisée par la classe ouvrière, comme il faut bien que les autres fonctions sociales soient remplies et les autres classes

occupées à quelque chose, on est obligé, pour être conséquent, de créer, à côté de la caste des industriels par laquelle on commence, la caste des commerçants, la caste des savants et lettrés, la caste des administrateurs, des soldats, des juges, des prêtres. L'idée de diviser ainsi la société par petits compartiments est, à coup sûr, ce qu'on peut imaginer de plus contraire à l'esprit de notre époque, qui tend à mêler toutes les couches, à ouvrir toute carrière à toute aptitude, à faire en général la vie aussi variée, aussi riche, aussi mouvementée que possible. Mais le comble de la maladresse, c'est qu'on posait ce principe de la séparation précisément au nom de la classe qui a le plus d'intérêt à la fusion et qui a tout à perdre à rester distincte et isolée des autres.

On a compromis, comme à plaisir, l'idée de l'association, en la présentant avec ce cortége de théories fausses et de prétentions ridicules. Il importe qu'on la débarrasse de tout cela aujourd'hui. Les sociétés de production ouvrières ont une place à prendre, et nous ne demandons qu'à la leur faire aussi large que possible; mais elles n'occuperont, malgré tout, qu'un très-petit coin dans la sphère de l'industrie générale. La loi de la production — et cette loi s'accusera tous les jours davantage à mesure que la production deviendra plus ordonnée, plus savante, plus artiste, — c'est la division des fonctions, c'est le concours de toutes les forces, de toutes les aptitudes, de toutes les intelligences, par conséquent de toutes les classes ou spécialités sociales. Les sociétés ouvrières sont un fait de transition [1]. Elles peuvent et doivent avoir pour le prolétariat un résultat excellent. Mais ce résultat ne sera pas, comme certaines personnes l'espèrent ou le craignent, de constituer fortement le prolétariat à l'état de classe spéciale; ce sera, tout au contraire, de le décomposer, de le réduire et de le fondre plus vite dans la classe capitaliste et bourgeoise.

En résumé, les deux premières formes de l'association (sociétés

1. Cela est si vrai que le caractère purement *ouvrier* de ces sociétés est transitoire lui-même. Il n'existe réellement que dans la période de début de l'entreprise. Du moment qu'elle est riche et prospère, le capital arrive à ceux qui la dirigent, comme l'instruction, l'intelligence des affaires, l'esprit de conduite leur sont venus par le fait même de la gestion (à supposer qu'ils n'eussent pas ces qualités dès le commencement). Dès lors l'entreprise est menée par des *bourgeois* : car de quel autre nom voulez-vous appeler des ouvriers parvenus, riches, instruits et capables?

de garantie et sociétés de crédits mutuels) sont d'une application immédiate, urgente même. Quant à la dernière (sociétés de production), sa mise en pratique me paraît subordonnée à une question d'opportunité et de mesure.

L'espèce de classement que nous avons essayé n'a rien d'absolu, après tout. C'est en matière d'association surtout que le principe du *laissez-faire* est applicable. L'association est essentiellement un fait d'affinités : or, on ne crée pas les affinités, on les constate, on les suit, on tâche de les diriger. Le mieux à faire pour toutes les combinaisons prévues ou imprévues qui se produiraient spontanément parmi les masses, c'est donc de leur laisser le champ libre : l'épreuve les jugera. Notre grande préoccupation a été de maintenir le principe de la liberté autant que possible contre le principe de la solidarité ; et c'est pourquoi nous condamnons en général toute association qui engage trop complétement l'individu. Mais il faut remarquer que l'antagonisme des deux principes s'efface dans certains cas, et que les hommes peuvent être en même temps aussi liés et aussi libres que possible. C'est ce qui arrive quand le trait d'union est dans les sentiments et les convictions. Ce qui relie le plus solidement les hommes, il faut le dire à leur honneur, ce ne sont pas les intérêts, ce sont les religions (dans la large acception du mot). Avec ce nœud tout tient et tout vit contre toutes les vraisemblances et les règles quelquefois. Aussi lorsque vous rencontrerez quelque association ancienne, forte et prospère, cherchez à sa base, et neuf fois sur dix vous y trouverez une idée et une foi commune.

VII

Objections.

Les objections que soulève toute idée nouvelle se partagent invariablement en deux catégories. On commence par nier la portée du moyen proposé ; — puis on l'exagère jusqu'à y voir un danger et une révolution. Quand l'homœopathie est arrivée, on lui a dit : Vos remèdes sont insignifiants, — et presque en même temps : Vos remèdes sont des poisons terribles. Ici de même. D'une part, on conteste que dans l'état de pauvreté, d'ignorance et de faiblesse où sont aujourd'hui les populations ouvrières, il soit possible de les relever,

par l'association, en bien-être, en dignité, en puissance. De l'autre, au contraire, on semble craindre que l'organisation sociétaire ne transforme subitement cette faiblesse, qu'on déclarait incurable, en une force colossale dangereuse pour l'ordre. Il importe d'examiner successivement la valeur de ces deux opinions opposées.

Insuffisance des moyens. — Le nerf de l'association, dit-on d'abord, c'est le capital. Où le prendrez-vous? Vous parlez bien à votre aise de masses de réserve, de fonds de garantie contre les mauvaises chances de toute nature; vous voyez déjà les sociétés ouvrières se dotant de maisons de santé et de retraite, d'établissements de travail, d'éducation, d'amusements. Sur quoi espérez-vous prélever de semblables dépenses? Sur le salaire nécessairement. Mais le salaire est insuffisant déjà : là où l'indispensable fait défaut, l'épargne est impossible.

On pourrait répondre d'abord que l'un des résultats les plus certains de l'association, c'est le rehaussement des salaires : nous dirons tout à l'heure pourquoi et comment cette élévation du salaire se produira. Mais pour le moment prenons les choses comme elles sont.

D'abord il y a certaines classes d'ouvriers dont le salaire peut supporter parfaitement la retenue sociétaire, — car il supporte la dépense du cabaret qui est infiniment plus lourde. Commençons par ceux-là. En les organisant en sociétés de garantie mutuelle, on réduit notablement le nombre de ceux qui restent exposés à la misère, on prépare des ressources indirectes à la famille et aux camarades de ces ouvriers, on crée enfin, dans le sein de la classe laborieuse, des points de résistance et de refuge, autour desquels les faibles vont pouvoir peu à peu se grouper. « Dans le paupérisme, comme dit M. Hubbart, il faut faire la part du feu; » c'est déjà beaucoup que de le cerner ainsi. Et il ne faut pas s'imaginer que ces ouvriers qui gagnent de gros salaires soient, plus que les autres, à l'abri de la misère. Nous avons déjà dit ailleurs qu'ils y glissent au moins aussi souvent, précisément parce qu'ils la croient trop loin d'eux.

Il y a un nombre considérable de salaires qui peuvent ainsi supporter la prime de garantie, — je dis plus, qui *doivent* la supporter. Quand on cherche en effet, pourquoi certains métiers, sans être très-difficiles, sont payés assez cher, on reconnaît que c'est parce qu'ils sont plus périlleux, plus insalubres, ou plus exposés au chômage que d'autres : l'excédant apparent de salaire qu'ils reçoivent n'est en réalité qu'une prime d'assurance contre les dangers qu'ils présentent.

Cette prime est insuffisante; mais pourquoi? Parce qu'inaperçue de celui qui la touche, elle est la plupart du temps dévorée étourdiment et perdue quand arrivent les jours mauvais. C'est à l'association qu'il appartient de la séparer du salaire et de la mettre en réserve. En la soustrayant ainsi d'autorité à la consommation immédiate, elle ne fait que lui donner sa destination véritable.

Maintenant, à considérer la masse des salaires inférieurs, je conviens que la position de l'ouvrier n'est pas brillante. Mais on exagère cet état de gêne, quand on dit qu'il ne peut rien mettre de côté. Car enfin, si, comme on le prétend, il a à peine de quoi vivre à solde entière, je demanderai comment il vit en temps de chômage, quand il ne gagne que demi-paye, ou quand il ne gagne rien du tout. Alors il réduit sa dépense à 15 où 20 sous par jour, quelquefois à moins encore. Il pourrait donc, à toute force, quand il gagne 2 ou 3 fr., mettre 25 cent. de côté. L'économie volontaire est possible, puisque l'économie forcée l'est. L'une préviendrait l'autre, — et avec quel avantage pour la régularité et la dignité de la vie! Réduisez l'épargne à un chiffre aussi minime que vous voudrez : si c'est trop de 20 sous par mois, mettez-en 10, mettez en 5 seulement, — Des associations se sont formées et maintenues avec des cotisations qui n'étaient pas plus fortes. Mais l'épargne est possible partout; et partout où elle est possible, il importe de la faire passer en loi et en habitude. Les plus misérables, d'ailleurs, à défaut d'argent, acquitteront leur contribution en travail. L'homme peut toujours donner quelques journées, la femme faire quelques travaux de ménage ou de couture pour les sociétaires plus aisés, qui en verseront le prix à la caisse commune. Une association serait bien maladroite et bien insouciante, si elle ne trouvait pas ainsi de l'ouvrage à donner aux plus pauvres et aux plus inoccupés de ses membres.

Il y a d'ailleurs un fait de force majeure qui domine ici la question de salaire. Il est certain que l'ouvrier est menacé de périls et d'accidents graves, et ce n'est pas en fermant les yeux qu'il y échappera. Bien ou mal rétribué, il faudra toujours qu'il paye — ou l'accident, — ou la garantie contre l'accident.

S'il attend que le mal fonde sur lui, il aura à en supporter les frais, seul, tout d'un coup, sans atténuation ni délais; il le payera aussi cher que possible, sur son avoir ou sur sa vie, par la dépréciation du salaire, par la dette, par la misère, par la mort enfin, cette liquidation sommaire de tous les déficits. Ne vaut-il pas mieux qu'un

petit sacrifice habituel le mette à l'abri de pareils désastres? Une existence un peu plus rude à laquelle on se fait, n'est-elle pas préférable cent fois à quelques moments d'aisance trompeuse, qui aboutissent à la misère avec toutes ses humiliations et tous ses mauvais conseils? Si l'ouvrier envisageait ainsi sa situation telle qu'elle est, soyez persuadé qu'il trouverait le moyen d'épargner quelques sous sur le plus modique salaire. Et croyez bien que l'accumulation de ces petites épargnes, faite sur une masse aussi considérable que l'ensemble de notre population ouvrière, aurait bientôt produit un chiffre très-respectable. Les 300 millions des sociétés anglaises et les 400 millions de nos caisses d'épargne, peuvent servir ici d'indications.

Mais ce ne sont pas les ressources que peut offrir aujourd'hui la classe travailleuse qu'il faut considérer; il faut voir celles que l'association généralisée mettra à sa disposition. Tout ce qu'on demande à la situation actuelle, c'est qu'elle suffise à la première organisation des combinaisons de solidarité les plus simples : l'amélioration même de la position fournira aux développements ultérieurs.

Et je ne parle pas ici de l'amélioration intellectuelle et morale, qui rendant le travail plus productif, tend par cela même à en élever la rémunération : je parle d'une amélioration matérielle indépendante du progrès possible du travailleur lui-même; je parle d'un accroissement général de tous les salaires. Je dis que cet accroissement est une conséquence de fait de l'association; — que c'est une conséquence en droit et comme justice répartitive; — enfin (quelque paradoxale que puisse paraître l'assertion), qu'il se fera sans diminuer en rien la richesse disponible des autres classes.

L'augmentation générale et graduelle de la rétribution du travail est, d'abord, un résultat forcé de la solidarité des travailleurs. Les causes de la dépression du salaire sont, — d'une part, l'isolement et le manque d'entente des salariés, d'autre part, les cas individuels de gêne et de misère qui forcent un assez grand nombre d'ouvriers à offrir leurs services au rabais. L'association, en se chargeant de pourvoir aux besoins des nécessiteux, les empêche par là même de gâter les conditions générales du métier. De plus, elle constitue une sorte de ligue défensive habituelle et de coalition permanente, dont l'effet ne peut manquer d'influer sur le marché du travail. Mais elle agit encore par un autre côté, sur la disposition morale du travailleur, et tend à le rendre plus âpre dans ses exigences. La cotisation qu'elle prélève, en effet, constitue une véritable réduction du salaire dispo-

nible, et place l'ouvrier dans une situation relative de gêne vis-à-vis de ce qu'il est habitué à considérer comme les nécessités de sa vie ordinaire. L'ouvrier doit donc chercher à récupérer le montant de la prime qu'on lui enlève, par une demande obstinée d'augmentation. Or cette prétention ne peut pas manquer d'arriver à ses fins, d'abord parce qu'elle est générale parmi tous les travailleurs associés, ensuite parce qu'elle est juste et légitime à tous les points de vue.

Quelle est, en effet, la destination de cette prime? C'est d'assister une partie des malades, des infirmes, des vieillards, des orphelins de la classe pauvre, c'est-à-dire de ceux qui retombaient auparavant à la charge de l'assistance et par conséquent des classes riches. Le budget de l'assistance générale, étant, par le fait, exonéré de ce chapitre, la classe ouvrière qui en prend la dépense à son compte, est évidemment dans son droit quand elle en redemande les fonds au capital qui les faisait. Et plus la solidarité étendra la sphère de la prévoyance et de la garantie, plus elle prélèvera sur le salaire, plus aussi elle sera autorisée à réclamer pour lui l'augmentation correspondante à ses charges nouvelles, — jusqu'au moment où la solidarité aura graduellement absorbé et remplacé l'assistance.

C'est donc sur le fonds disponible de l'assistance publique et privée que l'association prendra, forcément et légitimement, l'accroissement des salaires dont elle a besoin pour son œuvre. Et voilà comment on peut dire que cette augmentation dans les revenus de la classe ouvrière n'enlèvera matériellement rien à l'ensemble des richesses que la classe capitaliste consacre aujourd'hui à ses jouissances ou à ses affaires. Tout se réduit à un simple virement de l'assistance au salaire.

Je dis virement, je devrais dire restitution. A proprement parler, le salaire ne fait ici que reprendre son bien. Pour peu qu'on veuille aller au fond des choses, en effet, on est obligé de reconnaître qu'aujourd'hui le salaire est positivement abaissé de tout ce qui est donné directement au indirectement au soulagement de la misère : en sorte que, tout compte fait, c'est la classe pauvre qui paye elle-même l'assistance qu'on croit très-sincèrement lui octroyer. On considère trop souvent le salaire comme une espèce de tarif invariable subi plutôt qu'accepté par l'ouvrier. Non: le salaire, en temps normal, est le résultat d'un libre débat; il est consenti par le travailleur d'après les conditions générales ou particulières de la vie qu'on lui fait, et plus haut ou plus bas, selon qu'on laisse peser sur lui

certaines charges ou selon qu'on les lui évite. Faites marché avec un ouvrier quelconque, à tant par jour ou par pièce. Si vous le nourrissez, si vous le logez, si vous lui fournissez les outils, etc., il fera, pour chacun de ces avantages, un rabais sur son prix, proportionné à la dépense et à la responsabilité que vous lui épargnez. Il vous le fera, alors même que ce n'est pas vous qui le logez, le nourrissez ou l'outillez, et par cela seul qu'il est logé, nourri, outillé, sans qu'il lui en coûte rien (c'est ce qui fait le bon marché du travail des ouvroirs et des prisons). Eh bien, il n'en est pas et il n'en peut pas être autrement pour les dépenses extraordinaires de la vie que l'assistance prend à sa charge : il y a là aussi une cause nécessaire de rabais dans le prix offert et accepté du travail en général.

Du moment que la communauté se charge, — et déclare fastueusement, afin que nul n'en ignore, qu'elle se charge d'élever les enfants de la classe ouvrière dans les crèches, les ouvroirs et les salles d'asile, de délivrer gratuitement des médicaments et des ordonnances de médecins aux malades, d'assister les vieillards ou de nourrir les invalides, le travailleur n'ayant plus à prévoir ni à compter dans le budget normal de sa vie cet ordre de dépenses, abaisse d'autant ses prétentions de salaire. C'est ce qui a été constaté de la façon la plus positive, en Angleterre, sous le régime de la taxe des pauvres. Ce que chaque paroisse donnait à ses assistés était invariablement compté par eux comme supplément de salaire et déduit du chiffre qu'ils auraient dû demander sans cela à l'industrie : si bien que le prix courant du travail était plus bas dans les paroisses où l'assisté recevait plus, et plus haut dans celles où il recevait moins. Là évidemment les patrons reprenaient sur le salaire de l'ouvrier ce qu'ils lui donnaient à titre d'assistance par la taxe. Et de quelque manière que procède la bienfaisance ailleurs, partout où son effet sera connu ou ressenti, il sera ainsi escompté dans l'offre comme dans la demande du travail, et par la force des choses, il se résoudra en abaissement sur la moyenne générale des salaires, et particulièrement sur les salaires inférieurs.

Il n'est pas donné aux meilleures intentions du monde de prévaloir contre les inflexibles lois du mécanisme de la répartition; et quand je dis que le salaire s'abaisse de ce que donne l'assistance, j'espère qu'on comprend bien que je ne fais pas un grief à la charité d'un fait d'équilibre et de compensation qui est dû à la force des choses. J'ajoute que tant que les populations ouvrières ne sont pas sorties de la

période de l'imprévoyance et des instincts matériels, comme elles jetteraient infailliblement dans la consommation journalière la prime de garantie contre des périls qu'elles ne voient pas, si on la remettait entre leurs mains, la classe riche a raison de la retenir sur le solde courant du travail et de charger la charité de leur restituer en secours ce complément du salaire. Mais du moment que des institutions de garantie pour l'avenir s'établissent parmi les masses et que la classe jusque-là mineure fait, par l'économie et la prévoyance, acte de majorité, le rôle de la tutelle est fini et le temps est venu de remettre au travail émancipé la gestion de sa légitime.

Au reste, que la nécessité et la justice de cette restitution soient comprises ou ne le soient pas, elle ne s'en fera pas moins. Quand un ouvrier prend à son compte une dépense que son patron faisait pour lui, il est sûr d'en obtenir une augmentation de paye; il n'y aura pas plus de résistance quand toute la classe ouvrière viendra vous dire : Nous nous chargeons de nos indigents et de nos invalides, vous allez augmenter le montant de nos salaires du chiffre des secours que votre charité leur donnait. On voit donc qu'il n'y a là aucune difficulté. Les fonds sont en quelque sorte faits d'avance pour toute extension de la garantie solidaire que l'association voudra entreprendre. Un simple virement du budget de l'assistance générale au budget du salaire suffira.

Mais ce virement, ai-je besoin de le dire? c'est toute la question de la liberté et de la dignité du travail. Accroître ou réduire la responsabilité, c'est accroître ou réduire l'individu lui-même. Le travailleur qui pourvoit à tous ses besoins prochains ou éloignés sans en occuper personne, c'est l'homme libre : le travailleur qu'on loge, qu'on nourrit, qu'on habille, qu'on fournit de tout sans qu'il s'occupe de rien, c'est l'esclave. L'un, si vous voulez, ne coûtera pas un sou de plus que l'autre à la communauté : ce qu'on dépensera pour celui-ci, celui-là le dépensera pour lui-même; en sorte que le passage du premier état au second n'entraîne financièrement, non plus, qu'un simple virement sur le budget social. Seulement vous aurez ici une volonté, et là un instrument; ici un homme, et là une chose.

Dangers que présente l'association. — Je ne m'arrêterai pas aux difficultés légales ou morales que présente l'organisation sociétaire. L'étude de ce qu'il y a à faire et à éviter en pareille matière nous mènerait trop au delà des limites de ce travail. Le temps et les

hommes de bonne volonté sauront résoudre les questions à mesure qu'elles arriveront. Je me contenterai de dire sommairement que cette organisation n'offre pas d'obstacles insurmontables, puisque nous voyons dès aujourd'hui des associations de différentes natures qui marchent parfaitement. Après tout, nous n'avons pas un bien grand intérêt à convertir ceux qui contestent la vitalité et l'efficacité de l'association : on n'aide pas ce qu'on regarde comme insignifiant ou chimérique, mais on ne cherche pas non plus à l'empêcher. Les adversaires sérieux de l'idée sont ceux qui, en exagérant la portée jusqu'à voir dans l'association un véritable péril pour l'ordre, s'efforcent et doivent en effet s'efforcer d'en entraver l'application.

Je ferai d'abord observer aux personnes qui tiennent pour dangereuse l'organisation du prolétariat en groupes solidaires, qu'il se produit ici, dans leur imagination, une sorte d'anticipation sur l'ordre des temps, qui rapproche et confond deux époques très-séparées et deux états très-différents dans l'évolution des classes travailleuses. D'une part, ils voient la population ouvrière telle qu'elle est aujourd'hui (pour être juste, je dois dire : telle qu'elle n'est plus déjà que dans ses types les plus infimes et les plus arriérés), avec son existence décousue, son ignorance, sa pauvreté d'idées, sa convoitise brutale, son esprit d'insubordination, ses emportements, toutes ses misères et toutes ses infirmités en un mot; et d'autre part, ils se la représentent groupée autour de chefs intelligents et capables, unie dans un même esprit, sachant vouloir et obéir, puissante par sa discipline, son organisation, ses capitaux de réserve lentement accumulés. C'est supposer toute la force virile de l'âge mûr alliée à toutes les turbulences et les folles étourderies de l'enfance. Je suis convaincu que la solidarité fera, un jour, des masses ouvrières une puissance avec laquelle il faudra sérieusement compter; mais la solidarité ne peut embrasser ainsi la classe tout entière qu'en modifiant préalablement son état matériel et moral. Il ne suffit pas de crier : Associons-nous! pour que l'association soit faite; il faut savoir s'entendre, s'organiser, se conduire comme individus et comme corporation, alimenter par le travail et par l'épargne le trésor commun, trouver des chefs capables et honnêtes, réunir un personnel de sociétaires ayant le sentiment du devoir, le respect de la règle, l'intelligence de leurs vrais intérêts et l'esprit de corps. L'association, en un mot, ne développe des qualités supérieures chez les hommes que parce qu'elle les exige d'eux comme conditions organiques de la vie et de l'action col-

lective : elle ne s'étend et ne grandit en puissance qu'à mesure qu'elle trouve ces qualités ou les crée autour d'elle ; et dans un milieu qui en est dépourvu, elle ne peut ni prendre racine ni pousser des rameaux.

Il n'est donc pas exact de dire de certaines classes inférieures, qu'avec l'association elles deviendront dangereuses : l'hypothèse implique contradiction. Ce qui les rend inquiétantes aujourd'hui, c'est leur état de dénûment profond, d'ignorance, d'isolement, d'indiscipline. Or cet état d'infériorité morale, tant qu'il persiste, les condamne à une faiblesse radicale et les rend inaptes à l'association régulière (qu'il ne faut pas confondre avec la coalition). Elles ne pourront s'associer et acquérir la force collective qu'en s'améliorant sous tous les rapports : c'est-à-dire qu'elles ne deviendront puissantes qu'en cessant d'être dangereuses. Mais cette transformation ne se fera pas du jour au lendemain. La solidarité pourra s'établir assez vite parmi la catégorie des ouvriers instruits, rangés, aisés, dans cette élite que son intelligence, ses goûts, ses progrès acquis et ses espérances rattachent aux classes aisées qui les apprécient, les adoptent et les soutiennent. Quant à la tourbe arriérée, son mouvement d'agrégation se fera lentement, sur une petite échelle, par points isolés et sans entente commune, au milieu d'une foule de tâtonnements et de tiraillements pénibles; elle sera probablement obligée de s'abandonner à la direction de cette élite ouvrière dont nous venons de parler, et peut-être au patronage de la bourgeoisie. Dans tous les cas, je crois que la sollicitude des classes intelligentes aura bien plutôt à se préoccuper de rattacher entre eux ces anneaux épars de la solidarité, qu'à se défendre contre ses envahissements.

L'empressement avec lequel l'élément communiste du prolétariat s'est jeté, en 1848, vers les sociétés ouvrières a laissé dans beaucoup d'esprits des préventions contre elles. Le caractère des premiers adhérents que rencontre une idée ne prouve rien contre sa valeur : toute espèce d'essai social attire ainsi, à titre d'innovation et de protestation, les natures ardentes et chercheuses, les aventureux, les indisciplinés, les mécontents. Ils vont aux formes nouvelles, comme les déclassés et les turbulents de la pire espèce vont aux colonies. Et là, comme aux colonies, il arrive plus d'une fois que leur humeur inquiète, amortie par les difficultés d'une œuvre sérieuse et assainie par la vertu purificatrice du travail, se transforme en une activité régulière et féconde. Transportés dans la riche Australie, les *convicts*

sont devenus de solides agriculteurs, de braves commerçants et ont fait souche d'honnêtes bourgeois. De même, les socialistes qui sont entrés dans les associations ont usé leurs illusions aux frottements de la pratique, et ont fait peau neuve de leurs faux systèmes. Ici l'institution a prouvé qu'elle valait mieux que ses instituteurs en les corrigeant; la forme a réagi sur l'esprit, l'instrument a forcé la main à l'ouvrier. Les sociétés coopératives, qui avaient commencé par les rêves de la vie communiste, de l'égalité des salaires et du régime démocratique pur, n'ont pas tardé à modifier l'esprit de leurs statuts. Dans toutes celles qui ont tenu bon, on a rétabli l'unité de gérance, la subdivision des fonctions, le salaire d'après le travail et le dividende suivant l'apport : quelques-unes même emploient des *travailleurs auxiliaires*, qui n'ont droit qu'au salaire simple. En un mot, la discipline sévère de l'expérience les a ramenées à affirmer pratiquement la vérité du principe économique qu'elles avaient voulu nier. Appelées, comme le prophète Balaam, pour maudire Israël, elles ont béni ses tentes et proclamé son triomphe. Or, si les premières sociétés ouvrières ont pu se redresser ainsi d'elles-mêmes et par la force des choses, comment supposer possible une déviation vers le socialisme dans celles qui se formeront en partant d'idées plus saines et dans un milieu sensiblement mieux préparé?

Les adversaires de l'association s'inquiètent, en général, assez peu de la valeur même de l'idée et de ses résultats économiques; ce qu'ils voient, dans les sociétés ouvrières, ce sont des cadres tout préparés pour une vaste conspiration politique. « L'association, disent-ils, c'est une révolution tout organisée, avec ses formules absolues, ses signes de ralliement, ses clubs, ses tribuns et ses comités dirigeants... C'est la démocratie attirant à elle, sur le terrain économique, les moyens matériels dont elle aura besoin sur le terrain politique[1]. » — Non-seulement c'est méconnaître le caractère de l'association que d'en vouloir faire une machine de guerre, mais c'est renverser toute espèce de proportion entre le moyen et le but, que de supposer qu'une chose aussi immense que l'organisation de la solidarité dans le prolétariat serve uniquement de masque à je ne sais quels complots misérables. L'association, un prétexte et une comédie! Je voudrais bien connaître le parti assez riche pour faire, pendant des années, les frais de ce gigantesque mensonge. S'imagine-t-on

1. M. Cherbuliez, *Journal des Économistes*, novembre 1860.

que sur la parole de quelques meneurs les ouvriers iront engager leur vie, leur travail, leurs épargnes dans une série de luttes, de privations et de périls de toute nature, pour le simple plaisir de préparer de longue main une jolie émeute? qu'ils sacrifieront des intérêts de vie ou de mort à une douteuse manœuvre de stratégie politique? qu'ils prendront, pour conduire des entreprises d'où dépend leur existence présente et à venir, des politiques de clubs, des tribuns de carrefours et des capitaines de barricades? La partie qu'ils jouent est un peu trop sérieuse, croyez-le bien, pour leur permettre ces dangereuses roueries. Si l'association n'est qu'une forme creuse et un leurre, personne au monde ne les y fera rester. — Si, au contraire, elle leur donne de bons résultats, ils s'y tiendront et n'iront pas lui demander autre chose. De quelque manière que tournent donc les choses, l'ingénieuse machination est manquée et la démagogie voit son armée lui échapper.

Supposer que les masses se prêtent à une combinaison dans laquelle le fait économique ne serait qu'un moyen pour arriver au fait politique, c'est prendre absolument le contre-pied des choses : partout et toujours, c'est le résultat économique qu'elles poursuivent à travers le résultat politique. La forme du gouvernement leur est assez indifférente, pourvu que le gouvernement leur donne du travail, de la sécurité et du bien-être; et jamais elles n'ont eu en vue, quand elles ont aidé à une révolution, que l'amélioration qu'elles en espéraient pour leur situation économique.

Au fond, le peuple ne se passionne pas plus pour les abstractions politiques que pour les utopies sociales. Ces choses-là ne sont en rapport ni avec son bon sens terre-à-terre, ni avec la nature très-peu idéale de ses aspirations, ni avec les exigences positives et immédiates de sa vie habituelle. Il les prend comme enveloppe et formule de son besoin de mieux-être : il en change avec une indifférence très-significative. Le but réel et direct de son ambition, c'est une augmentation de salaire, une garantie contre les caprices de ceux qui le payent, un peu de crédit pour les moments de gêne, une sécurité contre le chômage, une retraite pour sa vieillesse et une petite aisance pour ses enfants. Il sait par expérience que cela n'est pas aussi infailliblement contenu dans les conséquences d'un bouleversement politique qu'on le lui a dit quelquefois; et si vous lui présentez un moyen raisonnable qui tende aux résultats qu'il cherche, si vous l'attachez à une œuvre régulière qui marche et commence à lui donner

quelques fruits, il ne jettera pas la proie pour l'ombre, et n'ira pas troquer contre les promesses chanceuses d'une révolution le petit lot de bien-être qu'il peut caresser de l'œil et toucher de la main. Le malheureux ne va au vendeur d'orviétan que parce qu'on le laisse seul vis-à-vis de la maladie; mais vienne le vrai médecin et le charlatan pliera bagage. Nous avons vu, il y a quelques années à peine, l'Allemagne pénétrée de socialisme jusqu'à la moelle des os. Pour y opérer un revirement complet d'opinions, il a suffi d'un homme d'intelligence et de cœur apportant une institution simple et pratique. Les ouvriers ont bien vite compris qu'ils avaient dans les banques de M. Schulze-Delitzsch un instrument sérieux de progrès; et aujourd'hui ils repoussent en haussant les épaules les faux démocrates qui voudraient les ramener aux idées communistes de 48. L'association a tué le socialisme.

Partout, du reste, les faits se sont chargés de donner le démenti le plus complet à l'opinion qui voit dans l'organisation sociétaire un élément révolutionnaire. Rien n'est mieux constaté que l'excellente tenue des associations dans toutes les commotions politiques ou industrielles. On a toujours attribué à l'existence des nombreuses et puissantes corporations de l'Angleterre le calme et la fermeté qu'ont montrés, dans les crises les plus graves, ses armées d'ouvriers. Chez nous, pendant l'agitation de 1848, il a été reconnu que les sociétés mutuelles avaient rendu de grands services à l'ordre, et que les départements où elles sont le plus répandues, comme l'Isère, la Côte-d'Or, etc., avaient été particulièrement exempts de troubles. Et cela se comprend. Il y a dans toute corporation une intelligence qui accepte le raisonnement, une habitude de discipline qui tend d'elle-même à l'ordre et une autorité qui l'impose au besoin. On pense que les masses désorganisées sont plus dans la main des gouvernants; on oublie que dans les moments de révolution les masses se donneront toujours des chefs d'occasion. Seulement elles les prendront alors — ou pour mieux dire, elles les subiront — violents, aventureux, incapables de mesure ou de suite, au demeurant sans valeur solide : ils seront l'expression des impatiences fiévreuses du moment, les représentants, les instruments des rancunes de tous les déclassés. Ne vaut-il pas mieux cent fois qu'au moment de la tourmente, les populations ouvrières se trouvent groupées autour de leurs chefs accoutumés, et conduites par ceux qui personnifient l'élément intelligent, travailleur et pacifique?

Ce n'est donc pas assez de déclarer que l'association « n'est pas par elle-même une menace[1]; » il faut dire hardiment qu'elle est une garantie pour l'ordre. C'est l'organisation de travail qui prévient l'organisation de combat; c'est la vie assise au lieu de l'existence flottante, l'œuvre sérieuse au lieu de l'aventure, la réalité solide qui dissipe les rêves creux; c'est la force régulière et continue qui, mise au service du prolétaire, le dégoûte et le dispense des coups de collier désespérés des révolutions; c'est le désarmement de l'émeute, comme la presse et les meetings sont le désarmement des conspirations.

Je nie absolument le caractère révolutionnaire, mystérieux et complotier de l'association; mais maintenant je suis loin de nier sa puissance, et je l'affirme plutôt implicitement quand j'en constate la nature posée, ouverte et pacifique. Je crois que le prolétariat, une fois sorti de l'état chaotique, et représenté ainsi par des espèces de comices et de syndicats permanents, arrivera à peser d'un poids considérable dans les conseils du pays. Il est possible que cela dérange un peu ceux qui ont pris l'habitude de le mener à la baguette. Je n'y vois pas grand mal, pour ma part. La générosité, vis-à-vis des classes inférieures, va rarement jusqu'à la justice complète chez ceux qui se sentent trop maîtres de la situation; et je ne connais de droits vraiment respectés que ceux qu'on sait en mesure de se défendre. En France, particulièrement, il peut être bon que la classe travailleuse soit armée d'une force qui ne se laisse pas entamer, parce qu'elle est historiquement chez nous l'élément progressif. C'est presque toujours de là que sont partis, à différentes époques, le signal et l'impulsion des grands mouvements; c'est là que le pays va retremper son énergie et réchauffer son vieux sang. Il faut bien se garder d'étouffer ce précieux foyer de rénovation. Son effervescence est d'autant moins à redouter ici que les institutions de solidarité, en ouvrant aux aspirations populaires des moyens de réalisation pratique, sont en même temps, comme nous l'avons constaté, de nature à en contenir l'expansion et à en régulariser le mouvement.

1. M Cherbuliez, *ibid.*

VIII

LE PATRONAGE.

Tout ce qui précède a dû faire pressentir mon opinion sur la question qui fait le sujet de ce dernier paragraphe. Comme j'ai indiqué déjà dans l'introduction de cette étude les raisons qui doivent faire écarter l'intervention trop directe des classes riches et gouvernantes dans les affaires du peuple, je suppose qu'on voudra bien ne pas attribuer à quelque fanatisme idiot de démocratie ma répugnance contre le patronage. Personne, assurément, ne peut songer à établir des barrières entre les classes inférieures et l'élite intelligente de la société. L'humanité n'a jamais progressé que par l'exemple, l'enseignement et l'impulsion des classes hautes. Le patronage, collectivement exercé par les aînés de la famille humaine vis-à-vis de leurs cadets, est, non pas seulement bon, mais nécessaire et obligatoire. Aucune espèce de mesure tendant à l'amélioration des masses, que l'initiative vienne d'en haut ou d'en bas, ne peut se passer de cette intervention bienveillante, attentive et discrète, qui surveille, étudie, conseille, concourt indirectement au résultat en préparant les moyens, écartant les obstacles, stimulant les volontés et encourageant les efforts. C'est ce que nous avons appelé l'assistance morale. C'est le devoir et le salut. Il n'y a pas d'objections contre l'assistance morale.

La difficulté commence au point où l'assistance, prenant le caractère de concours personnel et de subvention matérielle, organise, paye, réglemente et dirige. C'est là le patronage proprement dit. Nous ne proscrivons pas le patronage lui-même, nous ne l'excluons pas systématiquement de la liste des moyens qui peuvent aider à l'amélioration des classes pauvres; nous pensons seulement qu'il faut lui faire sa part et le cantonner dans un certain ordre de fonctions spéciales. Ainsi, pour tout ce qui concerne l'instruction, l'éducation, l'hygiène du corps et de l'âme, l'action directe des classes supérieures est indispensable, parce que les besoins de l'ordre moral ont ce caractère particulier, qu'ils ne sont aperçus pour ainsi dire que du dehors, et que les plus indigents, dans ce genre, sont précisément ceux qui sentent le moins ce qui leur manque. Le patronage est tout à fait à sa

place dans les mesures que prennent, par exemple, les chefs de grandes exploitations pour faire à leurs subordonnés de bonnes conditions morales ou hygiéniques de vie. Tous ces établissements particuliers de logements ouvriers, de bibliothèques populaires, gymnases, écoles pour les enfants, dortoirs pour les jeunes filles, infirmeries, bains et lavoirs, restaurants et magasins d'approvisionnements en gros, les caisses de dépôts, de secours ou de retraites, dont les fonds sont fournis en partie par les directeurs, toutes ces tentatives, et bien d'autres encore, méritent les éloges et les encouragements de tout le monde.

Mais les choses ne sont bonnes qu'autant qu'on les laisse à leur place. Les institutions du genre de celles dont nous venons de parler relèvent du principe de l'assistance. L'association, elle, repose essentiellement sur le principe de la mutualité. Entre les deux principes, il y a incompatibilité. La mutualité est un échange de services entre égaux, où personne ne reçoit plus qu'il ne donne, où chacun est, dans la même mesure, le bienfaiteur et l'obligé de tous. Le patronage n'est plus l'échange, mais le don; c'est le service rendu par le supérieur à l'inférieur sans condition ni possibilité de réciprocité. Nous n'avons donc pas ici à examiner si, en thèse générale, le patronage est plus ou moins avantageux aux masses; il nous suffit de dire qu'il est en contradiction avec le principe fondamental de l'association tel que nous l'avons défini. Sous peine de perdre absolument son caractère, l'association doit exclure le patronage.

Voilà, par exemple, le gouvernement français qui a introduit dans les sociétés de secours mutuels reconnues par lui, des membres honoraires et des présidents nommés par l'administration. Que cette détermination soit justifiée par des motifs de haute prudence politique, je le veux bien; que des sociétés de ce genre puissent rendre des services, c'est possible (quoique assez douteux, à mon sens); mais en restant au point de vue économique, et dans les termes de la définition grammaticale, je dis que ces mesures altèrent radicalement le caractère de ces institutions, et que ce ne sont plus des sociétés *mutuelles*. Est-ce bien là même ce qu'on peut appeler des sociétés populaires? M. Schulze disait : « Nous ne sommes pas ici pour faire l'aumône. » C'est le cas d'ajouter : « ni pour la recevoir. » Du moment que le principe de l'assistance se substitue au principe de la solidarité, il faut s'en tenir à la société de Saint-Vincent de Paul. J'admettrais à la rigueur, comme encouragement, une avance de

fonds remboursable à long terme et avec un intérêt très-léger; mais l'immixtion d'un élément étranger apportant une subvention permanente, est tout autre chose. D'abord, elle rend impossibles les études expérimentales pour mettre le chiffre de la cotisation en rapport normal avec la fréquence et la gravité des sinistres que l'on veut conjurer. Or, tant que vous n'avez pas ce rapport, vous ne reposez que sur l'inconnu et le vide. De plus, l'espèce d'aisance factice que cette subvention procure dans les commencements de la société, expose à un péril grave son existence à venir; parce qu'ayant naturellement basé ses opérations et ses promesses de secours sur le supplément de ressources que lui fournit l'adjonction des membres honoraires, elle risque beaucoup de se trouver hors d'état de remplir ses engagements, si ces bailleurs commodes de fonds meurent ou se retirent sans être remplacés, comme cela est à prévoir.

Mais ce ne sont pas là les conséquences les plus sérieuses du patronage direct, quelle qu'en soit la forme. Nous avons dit que le grand objet de l'association, c'est de développer chez l'ouvrier l'initiative, l'esprit d'entreprise et l'esprit de conduite, en lui imposant une part de responsabilité et d'action dans la surveillance ou la gestion des intérêts collectifs. Il est évident que ce but est manqué, du moment que l'élément intelligent et riche se mêle dans l'association à l'élément populaire: la double influence de sa valeur personnelle et de ses bienfaits devant nécessairement (même avec le principe de l'élection) lui assurer la direction suprême. Voilà donc, sous prétexte de bienfaisance, d'administration, de moralisation, l'infériorité et la sujétion morale du peuple non-seulement maintenue, mais établie là où elle ne l'était pas, dans les événements de sa vie domestique, dans la gestion de ses économies, à son lit, à son foyer. Il semble qu'on n'ait ramassé en faisceau ses intérêts intimes que pour mettre tout cela plus complétement dans la main des classes dirigeantes.

Or, une fois cette position prise, il n'y a pas de raison pour qu'elle change. Elle est commode pour les chefs d'abord, et, pour peu qu'ils y mettent d'habileté, elle n'est aucunement désagréable à leurs subordonnés. L'initiative, la prévoyance, la volonté, la lutte sont autant d'efforts pénibles qu'on leur épargne et qu'ils ne tenteront plus, car c'est le propre de toute abdication de la responsabilité, d'éteindre non seulement la capacité, mais le désir même de se gouverner seul. Il sera d'autant plus facile au patronage de se rendre et de se croire sincèrement nécessaire, que naturellement les caractères décidés, les

natures énergiques, les organisations d'élite qui se trouvent éparses dans les masses ouvrières, se seront soustraites à l'embrigadement dès le début de ces réunions hybrides, ou se hâteront d'en sortir aussitôt qu'elles auront pu s'élever au-dessus du niveau commun; en sorte qu'il ne restera peu à peu que la tourbe incapable, endormie et inerte, qui, tout en maudissant ses lisières, ne sait marcher qu'en s'appuyant sur elles.

A tout ceci on objectera l'extrême difficulté de constituer les premières organisations avec les ressources plus que médiocres, comme capital et personnel, que présentent les classes travailleuses, la nécessité de leur venir en aide, et la presque impossibilité d'aider sans intervenir activement et personnellement dans les détails de l'administration intérieure des sociétés. — Je sais qu'il y a là un problème excessivement délicat, une ligne à tenir entre l'inaction et l'ingérence abusive, où les meilleures intentions du monde peuvent glisser involontairement sur la pente dangereuse de l'assistance. Je reconnais même que cette tendance à trop faire, dans les classes hautes, sera encouragée et provoquée très-souvent par la crainte qu'éprouvent les classes inférieures de se voir trop abandonnées à elles-mêmes. C'est précisément parce qu'un double courant porte vers l'écueil, qu'il importe de le signaler; c'est aux classes d'en bas comme à celles d'en haut que l'avertissement s'adresse. Il faut opter ici entre deux routes, — l'une, douce et engageante, qui ne mène à rien, — l'autre, rude et rocailleuse, mais qui conduit au but. Les associations qui se recruteront exclusivement dans l'élément populaire auront des commencements très-pénibles; mais, une fois qu'elles se seront débrouillées des embarras de la première installation, elles prospéreront et grandiront rapidement. Celles qui feront appel au patronage de la classe riche débuteront sous de plus brillantes apparences; mais comme elles n'auront pas en elles-mêmes leur principe d'existence, cette vie parasite ne tiendra pas. Elles disparaîtront obscurément, ou bien elles tomberont dans un état complet de vassalité; — on n'y aura gagné qu'une forme nouvelle de l'assistance et une variété du paupérisme.

Il est presque impossible que le patronage de la classe riche s'introduise dans les sociétés populaires sans les fausser et les perdre : le patronage de l'État leur vaudra-t-il mieux? — Si l'on pouvait faire ses conditions avec l'État, je dirais : oui. L'État, comme protecteur, a quelque chose de plus élevé, de plus large, de plus désintéressé; il

n'isole pas autant l'ouvrier de ses camarades, et ne le rend pas aussi étroitement dépendant des idées mesquines d'un maître. Entre la tutelle de l'État et celle des classes riches, les masses n'hésiteront pas une minute. Elles savent que l'autorité la plus proche est la plus tracassière; elles préféreront toujours la domination de la haute noblesse à celle de la bourgeoisie, et le despotisme de l'État à celui de la noblesse. L'État n'a pas à maintenir sa personnalité, son rang; il n'a pas de morgue de caste; il est impartial; il est mieux que juste, il est bienveillant pour le faible; il n'a pas d'intérêt à le tenir dans son infériorité, il en a au contraire à le relever, pour s'en faire un point d'appui contre les résistances qu'il rencontre dans la classe élevée. La position de l'État vis-à-vis des associations ouvrières est réellement bonne. Mais saura-t-il en user et n'en pas abuser? agir et surtout s'abstenir? Voilà la question douteuse.

Ici comme presque partout, ses fonctions sont à peu près négatives : son vrai rôle se borne à une haute inspection et à une surveillance très-largement exercée. Il doit prendre pour principe de respecter avec soin les formes diverses de tous les essais nouveaux de solidarité. Point de règlements de détail et de systèmes préconçus d'uniformité : point de ces prescriptions minutieusement formalistes qui, pour prévenir les écarts, empêchent de marcher. Il s'agit, au contraire, d'ouvrir les barrières et de supprimer les entraves, de nettoyer le terrain des obstacles légaux, d'abroger particulièrement toutes ces lois de défiance et de répression exorbitante qui gênent les communications, empêchent l'entente et l'action collective. Il faut supprimer, en faveur des sociétés populaires, une foule de petits impôts tracassiers, de formalités interminables, de lenteurs et de frais de procédure embarrassants, accorder des priviléges particuliers à leurs créances ou à leurs revendications, donner une autorité judiciaire (quelquefois sans appel) aux décisions de leurs conseils arbitraux [1], etc. C'est ce qu'a fait depuis longtemps le gouvernement anglais vis-à-vis d'un très-grand nombre de sociétés libres de secours, de distribution, d'assurances, d'émigration, d'épargne, de placement, etc., qu'il reconnaît comme établissements d'utilité publique, moyennant certaines conditions très-simples qui constatent le caractère exclusivement populaire de ces sociétés.

1. A Grenoble et à Marseille, il y a (ou il y avait) un conseil supérieur des sociétés mutuelles.

Un autre genre de services très-importants que l'État (et l'État seul à peu près) peut rendre aux associations de mutualité, c'est de réunir, de soumettre au calcul et de résumer à leur usage tous les renseignements qui peuvent diriger leur marche et éclairer leur comptabilité; comme aussi de charger des hommes spéciaux (*trustees* anglais) de contrôler et vérifier périodiquement, plutôt comme conseils encore que comme inspecteurs et sans immixtion trop intime et gênante, les résultats généraux et la situation de ces établissements.

Enfin, l'intervention gouvernementale peut se donner la satisfaction de s'exercer sur certaines institutions centralisées (caisses de retraites, pensions viagères, assurances sur la vie, etc.) dont la marche calculée et mécanique en quelque sorte ne demande qu'une régularité très-grande de direction, et qui, entre les mains des petites compagnies, offrent assez rarement les conditions de sécurité et de solidité absolue qui leur sont indispensables. Il faut remarquer qu'il y a, dans les épargnes populaires comme dans les capitaux plus importants, deux classes distinctes, qu'on peut appeler — les capitaux d'activité et les capitaux de retraite. Les uns, dans l'intention de leurs propriétaires, doivent courir comme eux et avec eux les chances de la bataille de la vie; ils doivent gagner ou perdre à la loterie de l'industrie, faire la boule de neige ou fondre, mais toujours travailler et non se reposer. Les épargnes de cette catégorie doivent aller naturellement aux associations actives, aux sociétés de crédit populaire, aux sociétés de production, etc. [1]. D'autres, au contraire, sont expressément destinés pour le temps de la retraite et de l'inaction forcée; on les soustrait aux événements de la vie; on cherche pour eux un mode de placement peu productif, mais exempt autant que possible de tout risque. C'est cette catégorie d'épargnes intéressante toujours, mais qui, chez le pauvre, a un caractère presque sacré, que l'État doit prendre sous sa responsabilité spéciale, soit

1. Je ferai remarquer incidemment que les capitaux de la caisse d'épargne appartiennent réellement à cette catégorie. L'absolue sécurité pour des dépôts qu'on peut retirer d'une semaine à l'autre n'est pas nécessaire en principe. Ces dépôts ne commencent à prendre le caractère de capitaux de retraite que lorsqu'on les convertit en rentes sur l'État. La garantie donnée par le gouvernement aux fonds de la caisse d'épargne est un encouragement à l'économie qu'on a jugé nécessaire dans les commencements; mais elle n'est pas motivée par la nature du placement, comme elle l'est, par exemple, pour la caisse des retraites.

en soumettant les compagnies qui s'en chargent à un contrôle rigoureux, soit en leur faisant concurrence (comme M. Gladstone l'a dernièrement proposé en Angleterre), soit (ce qui est plus simple et peut-être plus franc) en s'instituant seul dépositaire de ce genre de placements. Dans ce cas, l'État fera bien, comme l'observe M. Hubbart, de prendre les sociétés ouvrières actives comme intermédiaires pour les versements.

Il semble que tout cela devrait aller de soi-même. Malheureusement, il faut le dire, ce respect de l'initiative privée, cette protection discrète qui se tient en dehors des choses, n'est guère dans la nature envahissante de l'État. Dans les pays de centralisation, particulièrement, on sait jusqu'à quelle minutie inquiète est portée cette habitude d'immixtion. Il est difficile de compter que l'étroite surveillance qui enveloppe les actes collectifs de la classe aisée elle-même se relâche vis-à-vis des classes populaires; et que l'autorité qui ne permet pas à une commune de jeter une planche sur un ruisseau, laisse des sociétés d'ouvriers rassembler leurs adhérents, fixer leurs statuts, nommer leurs présidents, etc. Tel est l'esprit de la machine gouvernementale, que les instructions supérieures, même conçues dans une pensée de bienveillance large, en passant par la filière hiérarchique, n'arrivent à l'application qu'avec une nuance prononcée d'arbitraire et de tracasseries. Je comprends l'abstention complète de l'État : je ne peux guère admettre son intervention modérée. Il me semble plus que difficile qu'à travers le formalisme exigeant de l'administration, le zèle policier des agents subalternes, l'intervention des influences officielles en matière d'élections, les questions de noms propres et les querelles de parti à chaque instant soulevées par ceux-là même qui sembleraient intéressés à les apaiser, une association populaire puisse se constituer sous la tutelle du gouvernement, sans abdiquer son indépendance. Et remarquez que la main de l'État, une fois mise dans une affaire, ne s'en retire plus. Une individualité qui s'est imposée à une corporation s'éloigne ou meurt, et il y a des chances pour qu'alors le groupe reprenne son autonomie; mais secouez donc la protection de ce colosse immortel qui s'appelle l'État; débarrassez-vous des enlacements cent fois recroisés de ce poulpe qu'on nomme la bureaucratie !

Il n'y a donc pas beaucoup d'illusions à se faire de ce côté : la tutelle de l'État n'est pas plus sûre pour les associations ouvrières que la tutelle des classes riches. Il est fâcheux sans doute d'avoir à écar-

ter ainsi de nos plans d'améliorations ce qui devrait être le pivot de toute espèce d'améliorations populaires, — le patronage. Mais il faut voir les choses comme elles sont. Nous ne pouvons pas faire que le patronage n'ait habituellement et dans presque tout ce qu'il fait un intérêt indirect mêlé à l'intérêt de l'œuvre même, à côté du but avoué un but qu'on n'avoue souvent pas plus à soi qu'aux autres, un mobile plus ou moins élevé, mais qui est en dehors de la ligne, une intention accessoire qui finit toujours par devenir la principale. Pour les uns c'est la religion, pour les autres la politique, pour ceux-ci l'ambition, pour ceux-là la simple vanité. On cherche un résultat d'opinion et un effet d'influence : on veut recruter des adhérents pour le gouvernement ou pour l'opposition, pour l'empereur ou pour le pape, pour soi-même ou pour son parti. En tout on prétend tirer un bénéfice de sa bonne action et faire ses frais de vertu. Naturellement alors on est amené à diriger, réglementer, tenir les hommes et les choses dans sa main; on se croit parfaitement quitte envers les malheureux en compensant par des avantages matériels l'initiative qu'on leur confisque; on les fait abdiquer à prix débattu et on leur vend contre leurs droits d'aînesse l'éternel plat de lentilles.

Eh bien, est-ce à ces protecteurs intéressés que nous pouvons remettre aveuglément la direction des masses? Nous avons de fortes raisons déjà pour mettre en doute leurs lumières : et par surcroît, voilà que leur bonne volonté ne nous est pas positivement démontrée. Quelle garantie nous reste-t-il? *Custodes quis custodiet?* Un jour viendra, il faut l'espérer, où les spéculateurs en philanthropie finiront par s'apercevoir que leur jeu percé à jour n'obtient qu'une ironique et menteuse obéissance de leurs très-ingrats obligés, et qu'avec tous leurs procédés anesthétiques ils ne tiennent pas les masses comme ils le pensent. Peut-être alors arriveront-ils à comprendre que la droiture des intentions est encore la meilleure des tactiques, et que le vrai moyen de faire leurs propres affaires, c'est de chercher le bien du peuple dans un esprit désintéressé de toute arrière-pensée. Jusqu'à ce que ce moment soit venu, nous recommanderons aux populations ouvrières de ne compter pour leur rédemption que sur elles-mêmes, d'accepter les conseils des classes supérieures et de repousser leurs offres directes de services, de demander enfin pour toute faveur au patronage, de quelque part qu'il vienne, de s'écarter de leur soleil et de leur faire place libre.

R. de Fontenay.

PROTECTORATS LITTÉRAIRES[1]

NAPOLÉON

CORRESPONDANCE DE NAPOLÉON. — Tomes VI à XVI.

Seize volumes de cette précieuse correspondance ont déjà paru. La première chose qu'on y ait cherché, et rien n'était plus naturel, ce sont des documents sur l'histoire politique, militaire, religieuse, des premières années de ce siècle. Je me propose de l'étudier à un point de vue plus modeste et moins délicat. Malgré les innovations si engageantes de M. Duruy et son invitation formelle à nous occuper en toute sécurité de l'histoire contemporaine, je ne puis parvenir à me convaincre que je jouisse à cet égard d'une liberté égale à celle des élèves de nos lycées, et qu'en s'occupant même d'une époque fort antérieure à la période actuelle, on ne risque d'éveiller encore des susceptibilités de divers genres ; j'ai peine enfin à me figurer qu'on ne soit pas plus à l'aise en parlant de Charlemagne qu'en parlant de Napoléon. J'ai tort, je le reconnais ; mais ne pouvant venir à bout d'étouffer cette inquiétude pusillanime, je me borne à chercher dans cette correspondance ce qui se rapporte à la chose du monde la plus innocente, la littérature pendant le Consulat et l'Empire.

« Laissez-nous au moins la république des lettres ! » disait Napoléon à M. de Fontanes. Quel rôle a-t-il voulu dans cette république ? Ce n'est pas assurément celui de simple citoyen, comme le roi de Prusse, Frédéric II ; ce serait plutôt celui de *Protecteur*. Mais hâtons-nous de le dire, de tous les souverains qui ont encouragé la littérature, le protecteur le plus actif et surtout le plus magnifique a été Napoléon, et s'il est vrai que la condition la plus favorable au développement de la poésie soit pour elle de trouver sur le trône un prince

1. Cet article fait suite à une série d'études sur le même sujet, publiées dans la *Revue Nationale* ou dans la *Revue des Deux-Mondes* (*Périclès, Auguste, Louis XIV, Frédéric II.*)

qui s'intéresse à la gloire des lettres et au bien-être des lettrés, jamais la poésie française n'a dû briller d'un éclat plus resplendissant et plus pur que pendant les quinze premières années de ce siècle. Quoi qu'on en ait pu dire, c'était là un des moindres soucis de Louis XIV, et les lettres, qui ont si fort exagéré sa gloire, n'ont guère occupé sa pensée. On peut feuilleter ses *Mémoires;* je doute que l'on y trouve un mot, un seul, qui ait trait à la littérature. Il n'en est pas de même de Napoléon : sa correspondance aussi bien que le Mémorial de Sainte-Hélène attestent l'importance qu'il attachait à la gloire littéraire. Fils du dix-huitième siècle, il a un sentiment profond de la puissance des lettres. Doué d'un prestige personnel qu'il ne doit point à sa naissance, armé d'ailleurs d'un pouvoir bien plus savamment organisé que celui de Louis XIV et qui concentre toutes les forces de la France agrandie par la révolution et par lui-même, il a l'œil partout, la main partout : nul moyen ne lui manque pour découvrir le talent et pour le récompenser. A une époque où les écrivains d'un talent reconnu ont enfin trouvé les moyens de vivre qui leur manquaient sous Louis XIV; où les droits d'auteurs, fixés au théâtre par Beaumarchais, et ailleurs par la Convention[1], permettent à l'écrivain de se passer des gratifications assez mesquines accordées jadis par Colbert; où enfin les fondations littéraires de la Convention nationale, Institut, École polytechnique, École normale, Conservatoire, etc., offrent à un assez grand nombre de gens de lettres des ressources pécuniaires qui satisfont à leurs besoins sans les distraire de leurs travaux, Napoléon a dépassé de bien loin les générosités tant vantées de Louis XIV : Esménard a été mieux *renté* par lui, que ne l'avaient été Corneille et même Chapelain; et il faut ajouter que jamais l'empereur ne mit dans ses faveurs l'inégalité de répartition et l'absence de toute proportion relative entre le mérite et les récompenses, qui éclate dans les fameuses listes de pensions dressées par Colbert pour le grand roi. Si les premiers talents du temps de Napoléon ne furent pas les mieux rétribués, c'est qu'ils ne s'y prêtèrent point : il est certain que Napoléon les distingua, les rechercha même, et que rarement ses faveurs s'allèrent placer sur les Cotin et les Cassagne de son temps. Quand ce malheur lui arriva, c'est qu'il ne trouva pas mieux à récompenser.

En outre, la révolution léguait à Napoléon un moyen d'influence plus capable peut-être que toutes les munificences possibles de lui assurer la direction suprême de la littérature : c'était la presse, puissance nouvelle, centralisée par lui comme le reste; elle mettait

1. Décret du 13 juillet 1793.

la renommée même à son service, et lui permettait de récompenser par la notoriété publique, de punir par le blâme ou (ce qui est plus douloureux et plus redoutable pour les écrivains) par le silence... Et pourtant tant d'efforts, de bon vouloir, de générosité, de toute-puissance, n'ont abouti qu'à former la littérature que chacun sait, et dont personne n'a sérieusement encore entrepris la réhabilitation.

Loin de là, on a presque été trop sévère. M. Thiers lui-même, en trois ou quatre pages, a parlé avec un dédain magnifique de cette littérature infortunée; il la déclare *nulle;* selon lui, « une force d'inertie peu ordinaire s'était emparée alors du génie national. » Néanmoins, outre les écrivains vraiment remarquables, qui se sont signalés alors, quelques-uns hors de France, tous en dehors des cadres officiels, tels que madame de Staël, Benjamin Constant, Chateaubriand, Joseph de Maistre, Sénancourt et Sismondi, il y avait un très-grand nombre d'écrivains d'un talent réel, mais incomplet ou mutilé, et qui semblent avoir valu mieux que leurs ouvrages. Qu'auraient-ils produit dans d'autres circonstances? Nul ne le peut dire. On peut croire, au moins, pour leur excuse, que l'air et l'espace leur ont manqué.

La duchesse d'Orléans, pour expliquer comment le régent, son fils, avec tant de bonnes qualités, arrivait à ne pas mieux faire, racontait que le jour de sa naissance les fées les plus puissantes lui avaient apporté en cadeau chacune une qualité excellente; mais on avait oublié d'inviter une petite fée, une seule, qui s'en vengea, en rendant inutiles tous les dons que les autres fées avaient accordés à l'enfant. Il y a une fée aussi, une grande fée qu'on a oublié d'inviter au baptême de la littérature qui nous occupe, et elle s'en est vengée cruellement, en frappant de stérilité tout ce qui s'était fait en son absence.

Je voudrais montrer et les efforts tentés en chaque genre, et ce qui les rendit impuissants : il ne s'agit point de raconter, après tant d'autres, les persécutions dont, l'empire une fois tombé, beaucoup d'écrivains prétendirent avoir été victimes; tout cela me semble avoir été exagéré, et le témoignage des intéressés me paraît suspect. Après la Terreur, chacun croyait avoir été presque guillotiné en 93, et n'avoir échappé que par un miracle inexplicable; après l'Empire, beaucoup d'écrivains prétendirent qu'ils avaient été exposés ou à des tentations ou à des persécutions quelque peu imaginaires. L'un avait failli être sabré sur les marches des Tuileries; l'autre avait échappé à grand'-peine aux prisons d'État : tous avaient eu d'énormes difficultés avec Fouché et Savary; tous racontaient les mots fiers, les mots romains, qu'ils avaient opposés aux menaces et aux tentatives de séduction : cependant cette fierté hautaine n'avait pu les soustraire aux faveurs impériales, que quelques-uns même, — par prudence, — avaient cru

devoir solliciter. Il s'en est trouvé un, dit-on, qui, n'ayant rien de pis à imputer à l'usurpateur, lui reprochait amèrement (après 1815) d'avoir voulu le flétrir en lui *infligeant une pension;* il avait dû subir cette humiliation, et la légitimité, touchée de son malheur, la lui maintint, pour le consoler. Tout n'était pas mensonge pourtant dans ces récits, et quelques-uns vraiment avaient soutenu avec constance leur dignité et leur indépendance. Ce ne sont pas ceux qui ont fait le plus de bruit. Les plus fermes, même Daunou, même madame de Staël, ont pu avoir un petit moment de faiblesse, ou tout au moins manquer de clairvoyance au lendemain de Brumaire. D'autres n'ont pas su résister à la tentation suprême pour les écrivains les plus dignes de ce nom : la publicité. S'il est dur, comme dit Tacite, de passer quinze ans dans le silence, ce silence est particulièrement cruel pour ceux qui ont ou croient avoir quelque chose à dire. De toutes les ambitions, peut-être la plus permise est celle du pauvre Sosie :

Quel est ton sort? dis-moi. — D'être homme et de parler.

Le seul qui n'ait pas plié un seul instant, c'est le bonhomme Ducis, qui, dans une lettre[1], résumait ainsi ses raisons diverses pour se refuser à toutes les avances : « Je suis catholique, poëte, républicain et solitaire. » Aucun n'a été aussi net; mais, tout compensé, c'est parmi les gens de lettres qu'il faut chercher les caractères, les hommes qui montrèrent alors le moins de souplesse. Ce sont eux aussi qui sont restés les plus convenables envers Napoléon tombé. En 1815, Lemercier, sollicité d'écrire contre lui, répondait : Je laisse ce soin à ceux qui l'ont flagorné.

Au reste, certaines épreuves qui leur sont habituelles sous des régimes plus libéraux, leur avaient été épargnées sous l'Empire; chose qui semble d'abord assez singulière, mais que l'on s'explique aisément, il n'y a pas eu, pendant ces quinze années, un seul écrivain de renom mis en prison pour ses écrits, et la raison en est simple : c'est que la police et la censure prévenant le délit, c'est-à-dire l'impression, on n'avait pas à le punir. Je ne vois absolument que Madame de Staël et La Harpe, qui aient été frappés dans leur personne, l'une par un exil sans cesse renouvelé, l'autre beaucoup plus légèrement par un internement à quelques lieues de Paris[2] : de sorte

1. Citée par M. Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. VI, p. 381.

2. Et encore n'est-ce point pour des écrits qu'ils furent frappés, mais à cause de leurs relations, et de propos de société. Voici, d'après la correspon-

qu'on ne devrait pas trop plaindre les gens de lettres de ce temps, si l'on ne savait que, parmi eux, il en est, et ce sont les meilleurs, qui

dance de Napoléon, la lettre relative à Laharpe : on lui reprochait de tenir chez lui des conciliabules royalistes.

Au citoyen Fouché, ministre de la police générale.

Paris, 5 ventôse, an X.

« Vous voudrez bien, citoyen ministre, donner l'ordre au citoyen Laharpe « de sortir de Paris sous vingt-quatre heures; vous lui désignerez une cam- « pagne ou une petite ville à vingt-cinq lieues de Paris, où il restera en « surveillance jusqu'à nouvel ordre.

« Mesdames Champcenetz et Damas ayant des correspondances suivies avec « les ennemis de l'État, mon intention est que vous les fassiez conduire hors « des frontières.

« BONAPARTE »

(*Correspondance*, t. VII, p. 398.)

Quelque chose de plus grave que cette mesure, ce fut l'article qui parut dans le *Moniteur* du 9 ventôse, an X, et où le journal officiel, affichant à l'égard de Laharpe une dédaigneuse pitié, disait : « Cet homme si estimable et auteur de très-bons ouvrages, âgé de soixante-dix-huit ans, est tombé dans l'enfance, est en proie à une espèce de délire réacteur, que nourrit et entretient chez lui le caquetage de quelques coteries. A son âge, et lorsqu'on se met tous les jours dans la position de demander pardon de tout ce qu'on a dit et écrit dans les plus belles années de sa vie, on n'a que le droit de se taire et d'être pardonné. » On en a peut-être un autre, surtout quand on est déclaré *un homme si estimable*, et qu'on ne se voit reprocher d'autre crime que d'avoir soixante-dix-huit ans et d'être tombé en enfance; c'est après s'être vu enlever de Paris si brusquement, comme le plus dangereux des conspirateurs, de ne pas être déchiré avec cette compassion insultante, quand la réplique est impossible. Un prédicateur de ce temps, l'abbé Fournier, fut traité plus singulièrement encore. Voici ce qu'un témoin peu suspect, M. de Beausset, préfet du palais impérial, raconte dans ses *Mémoires*, t. I, p. 106 : « Tout Paris courait à ses sermons... On prétendit que son sermon de la *Passion* offrait des allusions frappantes à la déplorable catastrophe de Louis XVI. Sur le rapport du ministre de la police, il fut arrêté, renfermé à Bicêtre comme fou, rasé, et traité réellement comme fou. » Le cardinal Fesch s'intéressa à lui, le fit sortir de Bicêtre, et Napoléon nomma l'abbé Fournier évêque de Montpellier : « J'ai entendu Napoléon, ajoute M. de Beausset, regretter d'avoir traité injustement un prélat aussi recommandable. » Un poëte du temps, Desorgues, ayant écrit quelques vers républicains, fut aussi enfermé à Charenton, traité également comme fou : il y mourut. La biographie de Jouy, etc., risquant à ce propos un calembour assez médiocre, affirme que la tête de Désorgues était réellement *désorganisée*. C'est possible; mais l'affaire analogue et incontestée de l'abbé Fournier donne le droit d'en douter un peu.

sacrifieraient volontiers la sécurité de leur personne aux intérêts de la pensée, ou, si l'on veut, de leur pensée.

Ce sont les difficultés que cette pensée, sous quelque forme que ce fût, trouvait alors pour se faire jour, c'est cette répression presque toujours préventive, dont je voudrais tracer ici le tableau. J'en chercherai les principaux traits chez un écrivain dont on ne peut suspecter le témoignage, chez Napoléon lui-même. Sa correspondance est unique en son genre, tant à cause de l'immense valeur de l'homme qui l'a écrite, et de sa situation prodigieuse, que par ce privilége, tout aussi exceptionnel alors, de n'avoir pas été obligée à de prudentes restrictions, et d'avoir pu toujours, quand l'écrivain le voulait, être franche, sincère, sans obscurités calculées, sans réticences. Aussi est-elle de beaucoup ce que nous possédons de plus instructif sur cette époque; c'est une histoire qui n'omet rien de ce que M. Thiers passe volontiers sous silence : elle le complète et parfois aussi le réfute. J'en multiplierai ici les citations : dans un tel sujet où chacun a, quoi qu'il fasse, ses préjugés et ses préventions, citer est le seul moyen d'être juste, ou, quand par malheur on ne l'est pas, de donner au lecteur la faculté de relever une erreur et de rectifier une injustice. D'ailleurs le ton, l'accent, le geste impérieux que l'on croit voir dans ce style de maître, sont de ces choses qui ne prêtent guère au résumé. Elles font partie de l'histoire, elles en sont toute l'âme, la partie morale, vivante, celle qui nous intéresse plus que les mouvements du troisième corps ou du sixième corps auxquels M. Thiers prête peut-être une attention trop exclusive. Cette correspondance rend seule avec une fidélité expressive la physionomie de ce temps, et, pour me servir moi aussi d'une antithèse qui semble devenir en pareille matière une formule obligatoire, le meilleur historien de l'Empire, — même pour la littérature, — c'est l'empereur.

On ne peut ni circonscrire, ni détourner à volonté l'activité intellectuelle d'un peuple et d'un siècle. Presque toujours, à chaque époque, il y a pour la pensée publique une forme de développement, que l'on n'étouffe pas sans péril, même pour les autres manifestations de l'intelligence. A Athènes et à Rome, c'était l'éloquence de la tribune : l'éloquence une fois *pacifiée*, le reste s'en ressentit. Au dix-septième siècle, c'était la controverse religieuse : la paix ramenée dans l'Église et les jésuites triomphants, la pensée languit, jusqu'au moment où la controverse philosophique vint la ranimer. Depuis 1789, la presse semblait l'instrument nécessaire et la condition même de l'activité intellectuelle ; au début de la révolution, Mirabeau, Rivarol, Mallet-Dupan, André Chénier, Camille Desmou-

lins, et, sous le Directoire, presque tous les écrivains de chaque parti, avaient porté dans les journaux leurs talents et leurs passions, et en avaient fait une nouvelle branche de la littérature. On pouvait croire après Brumaire, qu'en retranchant cette branche désormais inutile, une branche *gourmande*, disaient les jardiniers du temps, on ferait simplement refluer la séve ailleurs, et, qu'en taillant très-près, on la rendrait plus vigoureuse. Il n'en fut rien : la séve cessa de circuler et l'arbre dépérit.

Quelques mois après le 18 Brumaire, une grande quantité de journaux furent supprimés; treize seulement conservèrent le droit ou le privilége de paraître, et se virent soumis à une surveillance active et sévère : ce régime était donné comme provisoire, et ne devait durer que *jusqu'à la paix générale*. Ce fut là, selon M. Thiers, « une mesure qui, aujourd'hui[1], ne serait rien moins qu'un phénomène impossible, » mais qui, grâce à l'esprit du temps et à l'indifférence générale, fut, dit-il, « accueillie sans murmure. » En effet, il est plus que probable qu'on n'entendit murmurer alors, ni les feuilles supprimées, cela va sans dire, ni celles qui avaient mérité de vivre, et qui, averties par l'exemple des autres, n'auraient pu d'ailleurs se plaindre, sans un désintéressement héroïque, d'une mesure qui supprimait pour elles la concurrence et tournait à leur profit. Quant à l'indifférence du public, c'est chose plus douteuse, et l'excuse, ce me semble, médiocre dans tous les cas. Car, ou les journaux supprimés n'avaient point d'abonnés, et leur suppression était une vexation inutile; ou ils en avaient, et en ce cas il est difficile de croire que ces abonnés aient été fort satisfaits d'une mesure qui les privait de leur journal. Je suis convaincu d'ailleurs, que, comme le dit si judicieusement M. Thiers, les abonnés se sont abstenus de se plaindre aussi bien que les journaux, et que personne n'a entendu le moindre murmure, pas même M. Fouché, qui avait l'oreille fine, comme chacun sait.

Ce qui me ferait croire en outre que cette indifférence n'était pas aussi réelle que M. Thiers se plaît à le croire, c'est qu'en l'an XI, l'une des feuilles maintenues, le *Journal des Débats*, avait un chiffre d'abonnés[2] qui semble fort extraordinaire, quand on songe que, sauf la partie littéraire qui ne pouvait intéresser qu'un nombre assez restreint de lecteurs, et qui fut en réalité beaucoup moins distinguée qu'on le croit à cette distance, le reste du journal était d'une insignifiance rare : ses plus grandes témérités consistaient à se taire sur

1. *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. I, p. 214. (Édition de 1845.)
2. 6,000, selon Thibeaudeau, *Hist. de l'Empire*, t. III, p. 399.

quelques points; c'était entre les lignes qu'il fallait lire, et le plus grand régal des esprits frondeurs était de déchiffrer les blancs. Malgré cette prodigieuse circonspection, la carrière des journaux maintenus fut loin d'être douce et semée de roses.

On croirait pourtant, à voir les plaintes répétées, que Napoléon adresse successivement, soit à Régnier, ministre de la justice, soit à Fouché, au sujet de la licence des journaux, que les feuilles publiques jouissaient encore d'une sorte de liberté, dont elles abusaient par accident. Il n'en est rien. Elles n'étaient nullement exposées à se compromettre en écrivant des articles de discussion politique, ce que nous appelons aujourd'hui un article de fond. Elles s'en abstenaient soigneusement[1]; quand elles commettent des imprudences, c'est uniquement en insérant quelque nouvelle désagréable au gouvernement; elles étaient pourtant bien averties. Dans une note dictée par Napoléon, on trouve la règle suivante, destinée à prévenir toute erreur : « Toutes les fois qu'il parviendra une nouvelle désagréable au gouvernement, elle ne doit pas être publiée jusqu'à ce qu'on soit tellement sûr de la vérité, qu'on ne doive plus la dire, parce qu'elle est connue de tout le monde[2]. » Cela est net, on ne doit la publier *jamais;* ni dans le premier moment, parce qu'elle est douteuse, ni plus tard, parce que tout le monde la sait. Un seul point reste obscur :

1. Tous les dangers que la presse aurait pu courir à cet égard, étaient prévenus, et il lui était impossible de faillir, comme on le voit par la lettre suivante :

Paris, 6 mars 1806.

« M. Talleyrand, mon intention est que les articles politiques du *Moniteur*
« soient faits par les Relations extérieures. Et quand j'aurai vu pendant un
« mois comment ils sont faits, je défendrai aux autres journaux de parler
« politique autrement qu'en copiant les articles du *Moniteur*. »

(*Corresp.* t. XII, p. 157.)

Quant à la presse départementale, voici à quelle surveillance elle était soumise dès le Consulat :

Au général Moncey, premier inspecteur général de la gendarmerie.

8 décembre 1802.

« Recommandez à vos officiers de gendarmerie de vous envoyer les
« gazettes qui paraissent dans les départements où ils se trouvent, lorsqu'elles
« contiendraient quelques articles contraires à la tranquillité publique.
« Faites spécialement cette recommandation à Nantes et à Angers. »

(*Corresp.*, t. IX, p. 137.)

2. Voir cette note dans la *Corresp. de Fiévée,* t. II, p. 114.

Comment tout le monde la saurait-il, si personne n'a pu la dire? Mais cela n'intéressait pas la pratique des journaux.

La simple discussion littéraire pouvait offrir encore quelques dangers pour l'existence des journaux, quand ils ne se bornaient pas uniquement à la critique du style. C'est ainsi qu'un arrêté consulaire du 8 prairial an VIII, supprime le journal l'*Ami des Lois*, « pour s'être permis de verser le ridicule et le sarcasme sur une réunion d'hommes qui honorent la République et étendent chaque jour le cercle des connaissances humaines [1]. » Cette réunion, c'était l'Institut. Ainsi périssait une des libertés les moins contestées de l'ancien régime, celle de se moquer de l'Académie française. Que serait devenu Boileau, le sage Boileau lui-même, si de son temps il lui avait été interdit de se moquer et de l'Académie et des académiciens?

Je n'ai pas à insister sur les tribulations et remaniements du *Journal des Débats*, devenu bientôt le *Journal de l'Empire*. Les écrivains qui se rattachent à la rédaction de ce journal ne les ont pas laissé oublier. On lui reprochait, non de marquer une hostilité dont la manifestation était impossible, mais de manquer de zèle. Il fut plusieurs fois soumis à des organisations et à des surveillances différentes, jusqu'au moment où il fut définitivement retiré à M. Ch. Bertin, et confisqué. Mais ce qu'on ignore, et ce que M. Eugène Hatin a mis en lumière dans son *Histoire de la Presse* [2], c'est que cette confiscation s'étendit à la presse entière. « C'était, dit-il, une mesure générale, une espèce de consolidation de la presse politique. Elle atteignit tous les journaux, notamment le *Journal de Paris*, dont les propriétaires étaient, comme l'on sait, le comte Rœderer et le duc de Bassano, deux fonctionnaires du gouvernement impérial, qui furent traités absolument comme M. Ch. Bertin. » Tous les « journaux quotidiens, s'occupant de nouvelles politiques » furent réduits à quatre, auxquels on réunit les journaux supprimés. Ce que M. Hatin a, je crois, oublié de dire, c'est que cette fusion forcée avait été très-antérieurement imposée à plusieurs journaux ecclésiastiques, comme on le voit par la lettre suivante adressée à Fouché :

Paris, 7 février 1806.

« M. Portalis m'a fait connaître l'existence de plusieurs journaux ecclésiastiques, et les inconvénients qui peuvent résulter de l'esprit dans lequel ils sont rédigés, et surtout de la diversité des opinions en matière religieuse. Mon intention est en conséquence que les journaux ecclésiastiques cessent

1. Thibeaudeau, t. I. p. 405.
2. Tome VII, p. 544.

de paraître, et qu'ils soient réunis en un seul journal, qui se chargera de tous leurs abonnés. Ce journal devant servir spécialement à l'instruction des ecclésiastiques, s'appellera *Journal des Curés*. Les rédacteurs en seront nommés par le cardinal-archevêque de Paris[1]. »

Ce *Journal des Curés*, qui avait absorbé tous ses confrères, fut lui-même absorbé à son tour, et réuni, en 1811, au *Journal de Paris*. Quant à la censure des livres, il semble que Napoléon ait répugné longtemps à la rétablir d'une façon officielle. Dans le silence de la presse périodique, il y a une foule de façons indirectes de prévenir la publication des livres déplaisants, et l'on évite ainsi le scandale de la répression. Dans une lettre du 28 juillet 1803, adressée au ministre de la justice (Régnier), le premier consul disait : « Dans les mesures ordonnées par la police, pour les ouvrages qui s'impriment, les ouvrages littéraires et les grands ouvrages ne devaient point être compris, car, *si la police ne connaît pas un ouvrage de plusieurs volumes, avant qu'il soit imprimé, c'est de sa faute*[2]. »

Et en effet, il ne lui permettait pas de rester indifférente au plus petit écrit nouveau. Par exemple, une chanson est-elle faite contre l'Angleterre, à l'époque du projet de descente : « Il est convenable de connaître l'auteur de cette chanson, écrit Napoléon; quoiqu'elle paraisse faite dans des intentions louables, *l'autorité de police ne doit être étrangère à aucun mouvement* (14 octobre 1803)[3]. » Mais la police affichait un zèle qu'il importait parfois de modérer. C'est ainsi qu'en 1806, Napoléon écrivait d'Allemagne à Fouché, une lettre que nous croyons devoir reproduire en entier :

Munich, 15 janvier 1806.

« Je lis dans le *Journal de l'Empire* du 9 janvier, qu'au bas d'une comédie de Colin d'Harleville on a mis : « Vu et permis l'impression et la mise en « vente, d'après décision de Son Excellence le Sénateur ministre de la police « générale, en date du 9 de ce mois.—Par ordre de Son Excellence, le chef « de la division de la liberté de la presse, P. LAGARDE. »

« J'ai lieu d'être étonné de ces nouvelles formes, que la loi seule pouvait autoriser. S'il était convenable d'établir une censure, elle ne pouvait l'être sans ma permission. Lorsque ma volonté est que la censure n'existe pas, j'ai lieu d'être surpris de voir, dans mon empire, des formes qui peuvent être bonnes à Vienne et à Berlin. S'il existe sur cela un usage que je ne connai

1. *Corresp.*, t. XII, p. 17.
2. *Corresp.*, t. VIII, p. 421.
3. *Corresp.*, t. IX, p. 55.

point, faites-m'en un rapport. J'ai longtemps calculé et veillé pour parvenir à rétablir l'édifice social; *aujourd'hui je suis obligé de veiller pour maintenir la liberté publique. Je n'entends pas que les Français deviennent des serfs.* En France, tout ce qui n'est pas défendu est permis, et rien ne peut être défendu que par les lois, par les tribunaux, *ou par des mesures de haute police*, lorsqu'il s'agit des mœurs et de l'ordre public. Je le dis encore une fois, *je ne veux pas de censure*, parce que tout libraire répond de l'ouvrage qu'il débite, parce que je ne veux pas être responsable des sottises qu'on peut imprimer, parce que je ne veux pas enfin qu'un commis tyrannise l'esprit et mutile le génie[1]. »

Certes, il y a dans cette lettre des maximes vraiment libérales, et une volonté arrêtée de ne pas rétablir la censure. Quatre ans plus tard, il est vrai, Napoléon changera d'avis sur ce point : en attendant, il croit que les lois, les tribunaux, et *des mesures de haute police*, suffisent bien pour arrêter les mauvaises publications. Une note fut insérée, en conséquence, dans le *Monitèur* du 22 janvier 1806, où le thème développé dans cette lettre est présenté sous une forme très-libérale, et où l'on déclare être fort étonné de la singulière permission accordée à M. Colin d'Harleville. Néanmoins la vigilance de l'autorité ne dut point se ralentir, car, un mois après, nous trouvons dans la correspondance de Napoléon, la lettre suivante :

A M. Cambacérès.

Paris, 24 février 1806.

« Je suis instruit qu'il s'imprime un ouvrage intitulé *Mémoires de Louis XIV, écrits par lui-même*, chez un libraire nommé Garnery, rue de Seine, hôtel de La Rochefoucauld. Envoyez chercher ce libraire, *et dites-lui qu'il ne l'imprime pas, sans que vous l'ayez lu.* Un ouvrage de cette nature ne peut s'imprimer sans que la police en soit instruite. Lisez effectivement cet ouvrage et dites-moi ce que vous en pensez[2]. »

1. *Corresp.*, t. XI, p. 538. Au reste, la censure pour les pièces de théâtre existait depuis 1804 : elle se composait de MM. de Faucheret, Lemontey, Lacretelle jeune et Esmenard. (*Hallays Dabot, Hist. de la censure* p. 218.)

2. *Corresp.*, t. XII, p. 95. L'ouvrage parut néanmoins. Il n'en fut pas de même des *Mémoires de Dangeau*, dont madame de Genlis voulait publier une édition abrégée. « Tandis que l'Empereur était au camp de Boulogne, elle lui fit hommage d'un abrégé des *Mémoires de Dangeau*, qu'elle avait fait sur le manuscrit original existant à la bibliothèque de l'Arsenal. Il lut l'ouvrage avec intérêt, et accorda sur sa cassette une pension de 6,000 francs à l'auteur. Il ne voulut pas, dit-on, en permettre l'impression, et fit déposer

Deux mois après il écrit encore à Fouché :

« Saint-Cloud, 7 mai 1806.

« Il paraît un quatrième volume de Millot, qui contient une infinité de choses absurdes et contraires à la gloire de nos armes. Il est tout à fait indécent que des hommes si ignorants écrivent d'une manière classique sur des choses qui se sont passées de nos jours. *Faites supprimer le volume* [1]. »

Il s'agit évidemment de l'histoire de France de l'abbé Millot, dont une nouvelle édition paraissait alors avec une continuation par Charles Millon, professeur à la faculté des lettres de Paris, et Delisle de Sales, membre de l'Institut impérial. J'ai eu la curiosité de lire ce malencontreux quatrième volume, que M. Fouché avait eu l'imprudence de laisser paraître. Il est tout entier de Delisle de Sales, et va de la mort de Louis XVI à la campagne d'Austerlitz. J'y ai trouvé en effet pas mal *de choses absurdes*, mais rien absolument qui pût éveiller, ce me semble, la moindre susceptibilité de la part du pouvoir. L'auteur a un sentiment profond de la situation épineuse où il s'est mis en écrivant l'histoire contemporaine. Après avoir énuméré les écueils que l'on doit redouter quand on écrit l'histoire de son temps, il ajoute cette phrase maladroite, je le veux bien, mais qui témoigne de la pureté de ses intentions : « La difficulté s'accroît, quand on sait qu'on écrit en présence d'un gouvernement *tutélaire*, qui voudrait concilier tous les intérêts, affaiblir toutes les passions... » L'air peu rassuré de l'écrivain, en présence de ce gouvernement trop tutélaire en effet, était de nature à faire sourire le lecteur. En un mot, l'auteur est assez gauche sans doute ; mais ses intentions sont d'une innocence irréprochable, et il fait d'évidents efforts pour remplir toutes les conditions requises d'une histoire contemporaine sous un gouvernement tutélaire. Sa bonne volonté ne l'a pas sauvé du ridicule, mais elle aurait dû au moins préserver son livre d'un si sévère châtiment. Il faut bien convenir qu'il est extrêmement désagréable de se voir sottement loué. Mais c'est un inconvénient auquel tous les gouvernements doivent se résigner d'avance, et l'exemple de Delisle de Sales était de nature à frapper d'épouvante plus d'un écrivain et aussi plus d'un fonctionnaire de ce temps-là.

Au reste, Napoléon avait ses idées sur l'histoire contemporaine, et il les a exposées dans une note extrêmement curieuse, publiée d'a-

l'original à sa Bibliothèque particulière. » *Thibaudeau*, t. II, p. 179. Madame de Genlis confirme ce fait dans ses *Mémoires* (t. V, p. 206.)

1. T. XII, p. 358.

bord par M. Sainte-Beuve, dans son article sur Fontanes. On l'y trouvera *in extenso* [1]; nous en citerons les passages les plus remarquables. Il faut d'abord dire à quelle occasion elle fut dictée. L'abbé Halma, bibliothécaire de l'Impératrice, avait demandé à être nommé continuateur de Velly et du président Hénault. Le ministre de l'intérieur, M. Crétet, avait eu la simplicité de répondre que « ce n'était pas au gouvernement à intervenir dans une semblable entreprise, qu'il fallait la laisser à la disposition des gens de lettres. » « Informé de cette réponse, dit M. Sainte-Beuve, l'Empereur prend feu, et (le 12 avril 1808) dicte la note secrète que voici : »

« Sa Majesté n'approuve pas les principes énoncés dans la note du ministre de l'intérieur. Ils étaient vrais il y a vingt ans, ils le seront dans soixante [2]; mais ils ne le sont pas aujourd'hui. Velly est le seul auteur un peu détaillé qui ait écrit sur l'Histoire de France ; l'*Abrégé chronologique* du président Hénault est un bon livre classique : il est très-utile de les continuer l'un et l'autre. Velly finit à Henri IV, et les autres historiens ne vont pas au delà de Louis XIV. Il est de la plus grande importance de s'assurer de l'esprit dans lequel écriront les continuateurs... Sa Majesté désire que les deux ministres (de la police et de l'intérieur) se concertent pour faire continuer Velly et le président Hénault. Il faut que ce travail soit confié non-seulement à des auteurs d'un vrai talent, mais encore à des hommes attachés, qui présentent les faits sous leur véritable point de vue, et qui préparent une instruction saine, en prenant ces historiens au moment où ils s'arrêtent, et en conduisant l'histoire jusqu'en l'an VIII.

« Sa Majesté est bien loin de compter la dépense pour quelque chose. Il est même dans son intention que le ministre fasse comprendre qu'il n'est aucun travail qui puisse mériter davantage la protection de l'empereur.

« Il faut faire sentir à chaque ligne les effets de l'influence de la cour de Rome [3], des billets de confession, de la révocation de l'Édit de Nantes, du ridicule mariage de Louis XIV avec madame de Maintenon, etc.

... « Il faut faire remarquer le désordre perpétuel des finances, le chaos des assemblées provinciales, les prétentions des parlements, le défaut de règle et de ressort dans l'administration ; cette France bigarrée, sans unité de lois et d'administration, étant plutôt une réunion de vingt royaumes qu'un seul État ; de sorte qu'on respire en arrivant à l'époque où l'on a joui des bien-

1. Elle se trouve également dans la *Correspondance*, tome XVI, page 489. Elle est datée de Bordeaux, que Napoléon traversait alors en se rendant à Bayonne, où les affaires d'Espagne l'attiraient et, ce semble, auraient dû suffisamment l'occuper.

2. L'échéance est en 1868.

3. On ne voit pas trop quelle influence si grande la cour de Rome avait sous Louis XIV. Mais nous sommes en 1808, et les démêlés avec le pape commençaient.

faits dus à l'unité de lois, d'administration et de territoire. Il faut que la faiblesse constante du gouvernement sous Louis XIV même[1], sous Louis XV et sous Louis XVI, inspire le besoin de soutenir l'ouvrage nouvellement accompli et la prépondérance acquise. Il faut que le rétablissement du culte et des autels inspire la crainte de l'influence d'un prêtre étranger ou d'un confesseur ambitieux, qui pourraient parvenir à détruire le repos de la France.

Il n'y a pas de travail plus important. Chaque passion, chaque parti peut produire de longs écrits pour égarer l'opinion; mais un ouvrage tel que Velly, tel que l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, ne doit avoir qu'un seul continuateur. Lorsque cet ouvrage, bien fait et écrit dans une bonne direction, aura paru, personne n'aura la volonté et la patience d'en faire un autre, surtout quand, loin d'être encouragé par la police, on sera découragé par elle. »

Voilà donc l'histoire de France mise en régie, entre les mains de deux historiens, l'un plus développé, l'autre plus abrégé, tous les autres auraient été *découragés* par la police. Cette centralisation de l'histoire n'eut pas lieu, et je ne sais même pas s'il fut donné suite à ce projet. Mais je me borne ici à demander si le magnifique mouvement historique qui se prononça sous la Restauration et qui est, avec la poésie lyrique, la plus solide gloire littéraire du dix-neuvième siècle, eût été compatible avec une théorie semblable, et, dans le cas où elle eut prévalu, si nous aurions Augustin Thierry, Guizot, Thiers, Michelet, sans parler des écrivains qui se sont hasardés sur le terrain, bien autrement scabreux à toute époque, de l'histoire contemporaine.

Au reste, ces précautions devinrent absolument inutiles, quand le décret du 5 février 1810 eut rétabli la censure, purement et simplement. On y lit entr'autres articles celui-ci : « Sur le rapport du censeur, le directeur général (de la librairie et de l'imprimerie) *pourra* indiquer à l'auteur les changements ou suppressions jugés convenables, et, sur son refus de les faire, défendre la vente de l'ouvrage, faire rompre les formes et saisir les feuilles ou exemplaires déjà imprimés. » Mais ce n'était pas tout, et Madame de Staël eut beau consentir *aux suppressions jugées convenables* dans

1. On trouvera peut-être que c'est être difficile en fait de gouvernement fort; et pourtant, en s'en tenant au seul point de vue littéraire, on doit remarquer là quelque chose de très-vrai. En fait, il s'écrivait et se publiait alors des choses, il se jouait des pièces de théâtre qui, à d'autres époques, n'auraient pas été possibles. Je n'en sais aucun gré à Louis XIV; cela tient d'abord à sa sécurité de monarque légitime, et aussi à l'imperfection des rouages administratifs.

son livre de l'Allemagne, le livre même ainsi amendé n'en fut pas moins mis au pilon [1]. Le cas était prévu par un autre article du règlement, où il était dit que, « lorsque les censeurs auraient examiné un ouvrage et permis sa publication, les libraires seraient en effet autorisés à l'imprimer, mais que le ministre de la police aurait alors le droit de le supprimer tout entier, s'il le jugeait convenable. » Ainsi la censure n'offrait pas même le seul avantage qu'on puisse lui trouver: celui d'assurer la sécurité de l'auteur et du libraire, une fois que l'ouvrage avait été approuvé par les censeurs.

On voit dans quelles étroites limites l'histoire était renfermée; la critique devait évidemment s'en ressentir. Déjà, dans les premiers écrits de madame de Staël, elle avait pris le caractère nouveau, qui a fait au dix-neuvième siècle son originalité : elle était devenue plus historique. Elle ne se bornait plus, comme la critique dont La Harpe avait donné le modèle, à l'examen des ouvrages d'après certaines règles convenues; elle étudiait les livres et les écrivains eux-mêmes dans leurs rapports avec la société et les circonstances diverses où ils avaient vécu. Elle allait arriver à tenir compte, non pas seulement des ouvrages purement littéraires, mais de toutes les manifestations de la pensée produite par la parole écrite ou parlée.

1. On peut voir dans le *Moniteur* du 21 avril 1810 une première liste de censeurs nommés par *décret impérial rendu au château de Compiègne*. Parmi quelques noms de censeurs assez appropriés à cette fonction, on s'étonne de voir figurer celui de Daunou. Daunou, dit M. Sainte-Beuve, refusa le jour même; mais jamais il ne put obtenir que le journal officiel qui annonçait sa nomination annonçât aussi son refus (Article sur Daunou). Pour donner une idée « *des rigueurs de la censure*, » Béranger, dans sa *Biographie*, cite des vers qu'il adressait à Lucien Bonaparte, alors disgracié, et qui, bien que fort innocents, à ce qu'il semble, éveillèrent « *la susceptibilité officielle du bon Lemontey, qui, entre quatre yeux, n'en médisait pas moins des rois et des empereurs.* » Voici comment Béranger raconte sa déconvenue : « Je n'avais d'à peu près terminé que quelques poésies pastorales. Laissant de côté tout amour-propre d'auteur, toute prétention à une perfection que ces poésies ne devaient jamais atteindre, j'en formai un petit volume, décoré d'une épître dédicatoire (*à Lucien*), et m'occupai de trouver un libraire. Avec la moindre liberté de la presse, la dédicace seule m'eût procuré l'éditeur dont j'avais besoin; mais il fallait passer par la police littéraire. Je fus recommandé par Arnault à Lemontey, académicien, qui avait la réputation d'être le plus accommodant des censeurs impériaux. A la première vue, il condamna la dédicace du livre et l'épilogue d'un poëme pastoral que j'adressais à M. Lucien. » Béranger semble placer ce fait en 1807 : la censure existait-elle déjà à l'état latent? — Béranger renonça à publier ce volume.

M. Villemain devait un jour, en pleine Sorbonne, étudier l'éloquence de Mirabeau, comme il eût étudié celle de Démosthène. Cela eût été difficile vingt ans plus tôt. Lorsque le cardinal Maury fut reçu à l'Académie française, le directeur de l'Académie, ayant cru devoir parler des luttes oratoires que Maury avait soutenues contre Mirabeau à l'Assemblée constituante, Napoléon trouva qu'il sortait de son domaine, et, de Finkenstein où il était alors (20 mai 1807), il écrivait au ministre de la police :

« Il y a des choses dans cette séance de l'Académie qui ne me plaisent pas ; elle a été trop politique ; *il n'était pas du ressort du président d'une compagnie savante de parler de Mirabeau.* S'il devait en parler, il ne devait parler que de son style[1]; cela seul pouvait le regarder... Qu'a de commun l'Académie française avec la politique? Pas plus que les règles de la Grammaire n'en ont avec l'art de la guerre. »

Évidemment le nom de Mirabeau déplaisait à Napoléon, comme ranimant des souvenirs qu'il voulait effacer ; il le dit dans la même lettre; sans doute il ne voulait pas voir Mirabeau vilipendé ; car il écrit à Fouché : « Parlez de Mirabeau avec éloge. » Mais il aurait mieux aimé que ce souvenir ne fût pas réveillé. C'est là ce qui l'amène à cette singulière idée sur les limites de la critique littéraire : parler de l'éloquence sans toucher aux idées qu'elle a exprimées. Mais n'était-ce pas surtout comme orateur politique que Maury

1. Je dois prévenir le lecteur qu'ici il y a dans le texte : « *Il ne devait pas parler de son style.* » (*Corresp.*, t. XV, p. 251). Mais, ou il y a eu un *lapsus calami* de la part de Napoléon lui-même, car le sens est ici évident, et forcé par la phrase suivante, comme par l'ensemble de la lettre, ou il y a une erreur des éditeurs, ce qui n'aurait rien de trop extraordinaire; on en trouverait peut-être d'autres dans cette édition monumentale. En voici une qui saute aux yeux. Dans la table, ordinairement bien faite, on trouve ce résumé d'une note de l'empereur à M. de Champagny : « *Ordres relatifs au Panthéon. Démarche à faire pour y placer le corps de Jean-Jacques Rousseau.* » La lettre est du 28 février 1806, et le rédacteur de la table aurait au moins dû savoir que le corps de Rousseau était au Panthéon depuis 1794, et que par conséquent il ne pouvait être question de l'y placer. Il s'agit, en effet de tout autre chose. Voici la note de Napoléon : « *Le ministre se fera demander par M. Girardin, qui y est disposé, le corps de J.-J. Rousseau. Il se fera représenter le testament dans lequel Jean-Jacques a consigné le vœu d'être enterré à Ermenonville.* » Il s'agit donc évidemment de reporter le corps à Ermenonville; ce projet n'eut point de suite.

lui-même était reçu à l'Académie française, et ses discours à la Constituante n'étaient-ils pas ses meilleurs ou plutôt ses seuls titres *littéraires*?[1]

On a pourtant vanté quelquefois la critique d'alors et surtout celle du *Journal de l'Empire*. Je crains qu'on n'en parle un peu par ouï-dire: Ginguené, Fauriel et quelques autres des idéologues de la *Décade philosophique*, avaient sans doute des vues assez larges, et surtout une connaissance des littératures étrangères, qui manquait à leurs contemporains; mais la *Décade* fut bientôt supprimée. Quant aux littérateurs du *Journal de l'Empire*, il y a assurément de l'esprit chez l'abbé de Féletz et chez Hoffmann. Mais c'est tout, et si l'on compare ce genre de critique à celui que, quinze ans plus tard, quelques jeunes gens, alors inconnus, inaugurèrent dans le *Globe* de la Restauration, on sentira tout ce qu'il y avait de mesquin, d'arriéré, d'étriqué dans cette critique sans portée. Pour Geoffroy, son insolence et le scandale qu'elle causa, expliquent seuls le bruit qui s'est fait autour de son nom. Il est méchant sans être piquant, ce qui est pourtant assez aisé, quand on se permet tout. Malgré les flagorneries qu'il prodigue à Napoléon, l'empereur paraît l'apprécier à sa juste valeur, et il est évident qu'il le comprend parmi « les dix polissons sans talents et sans génie, » qui *clabaudent* sans cesse contre tous les écrivains de quelque talent, et dont il se plaint amèrement en un endroit de sa correspondance. Il n'y a qu'un point où il trouve que Geoffroy a du bon. Il écrit à Fouché au sujet d'un des remaniements nombreux qu'il opérait de temps à autre dans la presse : « Il faudrait que l'esprit des journaux conservés fût dirigé dans ce sens d'attaquer l'Angleterre dans ses modes, ses usages, *sa littérature*, sa constitution. Geoffroy n'est recommandable que sous

1. L'*Essai sur l'éloquence de la chaire* ne parut qu'en 1810. La simple biographie littéraire dont M. Sainte-Beuve a si heureusement agrandi le cadre, était loin d'avoir ses coudées franches quand il s'agissait des contemporains. Après la mort de Joseph Chénier, Daunou, l'un des hommes les plus honnêtes d'alors, publiant sur lui une notice nécrologique, n'ose pas dire que son ami a perdu sa place d'inspecteur de l'instruction publique pour la publication de son Épître à Voltaire, et il se tire d'affaire par un petit mensonge : « Jamais, dit-il, sa maladie ne l'a plus affligé qu'en le forçant d'interrompre de si honorables travaux. » Il était malade, en effet, mais la *maladie*, qui interrompit les travaux en question, fut une destitution motivée par Fouché, dans l'intérêt de la *morale* (la morale de Fouché) ! On sait que Napoléon répara noblement le mal que cette destitution avait faite au poëte et à sa vieille mère, malade comme lui, en envoyant à Chénier, comme dédommagement de sa place perdue, une pension de 6,000 fr.

ce point de vue, et c'est le grand mal que nous a fait Voltaire de tant nous prêcher l'anglomanie »[1].

Cependant l'empereur, avec le sentiment élevé qu'il avait de la gloire littéraire, s'apercevait bien que, malgré le zèle des défenseurs des saines doctrines, le nouveau siècle de Louis XIV tardait un peu à paraître. Il s'en impatientait, et, le 12 décembre 1806, il écrivait de Posen, à M. de Champagny, ministre de l'intérieur :

« La littérature a besoin d'encouragements, vous en êtes le ministre. Proposez-moi quelques moyens pour donner une secousse à toutes les différentes branches de belles-lettres, qui ont de tout temps illustré la nation. »

Hélas ! l'image n'est que trop juste : *une secousse aux branches* peut bien faire tomber les fruits, mais ce n'est point là ce qui les fera mûrir.

Au lieu d'abandonner le talent à lui-même, à son initiative, à son inspiration, *l'encourager !* le protéger ! étendre à la pensée nationale le système protecteur qui pouvait réussir avec le sucre indigène ! Napoléon, c'est son excuse, était ici dans la tradition invariable de la France. Gouverner tout, même l'esprit ! au lieu d'adopter, avec une légère variante, la devise des économistes : laisser faire, laisser *penser*...

M. de Champagny s'ingénia donc à trouver quelques moyens pour donner à la littérature cette *secousse*, qui devait la féconder. Il en imagina quelques-uns d'assez médiocres et que Napoléon trouva tels. On le voit par sa réponse du 7 mars 1807. Aux divers projets du ministre, l'empereur oppose un projet inattendu et dont M. de Champagny ne s'était pas avisé : c'est un plan de critique officielle, de *critique d'État*, dont lui, ministre, serait l'organisateur ; ce serait comme une nouvelle branche d'administration dont M. de Champagny aurait la direction avec un certain nombre d'employés sous lui.

« ... Il est quelques hommes de lettres qui ont montré des talents pour la poésie ; on pourrait en citer dix ou douze. Il serait utile que le ministre fît faire de bons articles de critique sur leurs ouvrages, dans lesquels on les avertirait avec ménagement des fautes dans lesquelles ils peuvent être tombés ; on les louerait de ce qu'ils ont fait de bien ; on les encouragerait sans les aduler. Le lendemain du jour où un article de cette espèce aurait paru dans le *Moniteur*, le ministre écrirait à l'auteur de l'ouvrage, ou, ce qui vaut mieux, lui accorderait une grâce. Une grâce ainsi accordée est une

1. *Corresp.*, t, X, p. 466.

sanction du livre. L'inconvénient du moment actuel, est qu'on ne forme pas d'opinion en faveur des hommes qui travaillent avec quelque succès. C'est là que l'influence du ministre peut opérer d'une manière utile. Un jeune homme qui a fait une ode digne d'éloges, et qui est distingué par un ministre, sort de l'obscurité, le public le fixe, et c'est à lui de faire le reste [1]. »

J'ignore si *les dix ou douze bons articles* ont paru au *Moniteur*. Mais ce que j'ose affirmer, c'est qu'ils n'ont eu aucune influence sur l'opinion : l'opinion au moins en littérature se forme elle-même ; le gouvernement ne la forme pas ; elle peut se laisser guider par des critiques en qui elle reconnaît du goût, de la bonne foi, et surtout de l'indépendance, car c'est là précisément qu'est une des difficultés de ce petit complot pour lancer et *entrainer* les poëtes. En supposant qu'on pût trouver alors le critique assez autorisé pour fixer les regards du public sur un poëte peu connu, il eût fallu que le secret fût bien gardé, et que le public ignorât que les dix ou douze articles avaient été commandés par le ministre. Car le public, et surtout le public littéraire, n'aime guère à se voir commander ses admirations. Chaque lecteur pouvait, et jusqu'à un certain point, avec raison, se croire autant le droit d'apprécier les poëtes que M. de Champagny, et il ne suffisait pas, quoi qu'en pensât Napoléon, qu'un jeune poëte fût *distingué par un ministre*, pour *sortir de l'obscurité*. Les choses ne se passent pas si simplement [2]. L'Académie couronne tous les deux

1. *Corresp.*, t. XIV, p. 407.

2. D'ailleurs, comme complément à ce projet, il eût fallu ajouter aux critiques d'État chargés de faire valoir le mérite inconnu dans de *bons articles*, des gens de goût chargés d'abord de découvrir les talents, de faire lever ce précieux gibier, et de le rabattre sous l'œil et le feu bienfaisant de la critique officielle. Au reste, ce genre de commis avait été imaginé depuis longtemps, et même avant la révolution. M. Sainte-Beuve signale quelque part une curieuse brochure, dans laquelle, en 1786, un écrivain, Sabatier de Cavaillon, adressait au gouvernement des observations *sur la nécessité de créer des espions de lettres*, qui auraient pour objet de « *chercher le mérite dans la solitude où il se cache, et de percer le voile de la modestie dont il se couvre.* » Je crois, en effet, qu'avec cette idée, de tout temps si populaire en France, que le gouvernement doit découvrir le génie, le loger, l'alimenter, etc., la création du respectable corps des *Espions de lettres* est un complément indispensable à cette organisation assez compliquée de la littérature. La brochure signalée par M. Sainte-Beuve affirme que « ce serait une branche de police qui produirait des fruits innombrables. » On peut s'étonner que la logique n'ait pas encore conduit les protectionnistes littéraires à ce genre de création, qui aurait d'ailleurs l'inestimable avantage d'enrichir la France d'une nouvelle classe de fonctionnaires.

ans de jeunes poëtes, et, sans vouloir assurément certifier son infaillibilité, il est indubitable qu'elle est beaucoup plus compétente en matière de littérature, que ne l'était sans doute M. de Champagny : au moins, est-ce certainement l'opinion du public. Voit-on pourtant qu'il se soit laissé souvent dicter ses admirations par le jugement des Quarante? C'est précisément le contraire qui est arrivé, l'esprit de contradiction s'en mêlant. De plus, le caractère politique dont le ministre était revêtu, aurait fait naître des préventions contre ses choix ; jamais on n'eût admis que ses préférés eussent dû uniquement ses *grâces* à leur mérite littéraire : on eût supposé une arrière-pensée, sans parler des recommandations et des influences qu'un ministre est toujours exposé à subir. L'opposition politique, impossible ailleurs, eût été ravie de trouver là son terrain, et se serait déployée impunément, surtout au théâtre. On peut bien faire représenter des tragédies *par ordre;* mais les faire admirer c'est autre chose.

Le théâtre! c'était là qu'avait été la principale gloire du dix-septième siècle, celle que Napoléon rêva toujours pour la littérature de son temps. On sait son goût très-vif pour la tragédie. Il en aimait les sentiments héroïques et la pompe grandiose. Il goûtait moins la comédie. En 1808, quand il fit venir les comédiens français à Erfurth, on représenta devant lui et l'empereur Alexandre quinze tragédies, et pas une seule comédie. Plus tard, à Dresde, en 1813, il se montra moins exclusif, on joua quelques comédies, et le préfet du Palais, M. de Beausset, signale ce fait « comme un changement notable dans les goûts de Napoléon »[1]. Mais ce *changement* n'eut lieu qu'en 1813, et

1. *Mémoires*, t. II, p. 184. Voici la liste des pièces représentées à Erfurth :

CORNEILLE, *Cinna*, *Rodogune*, *Le Cid*.

RACINE, *Andromaque*, *Britannicus*, *Mithridate*, *Iphigénie en Aulide*, *Phèdre*, *Bajazet*.

VOLTAIRE, *Zaïre*, *Œdipe*, *La Mort de César*, *Mahomet*.

CRÉBILLON, *Rhadamiste*.

LAFOSSE, *Manlius*.

Quant aux comédies représentées à Dresde, concurremment avec les tragédies de Corneille, de Racine et de Voltaire, elles étaient désignées par Napoléon lui-même sur la liste que lui présentait M. de Beausset, pendant son déjeuner. Voilà celles que cite celui-ci dans ses Mémoires :

FABRE D'ÉGLANTINE, *Le Philinte de Molière*.

CREUZÉ DE LESSER, *Le Secret du Ménage*, *L'Épreuve nouvelle*.

SEDAINE, *La Gageure imprévue*.

Mme DE BAWR, *La suite d'un bal masqué*.

Je ne sais si la liste est complète ; mais on voit que, même après ce retour

l'on sait que, pendant tout son règne, il se montra aussi assidu aux représentations de nos grands tragiques, qu'appliqué à leur trouver des successeurs.

Or de toutes les gloires du siècle de Louis XIV, c'était précisément celle-là qui semblait la moins possible le lendemain de la révolution, et il faut en convenir, les difficultés tenaient d'abord aux circonstances. Le poëte dramatique ne relève pas seulement de son inspiration, de son génie : il dépend plus que tout autre des circonstances extérieures. On conçoit aisément Milton ou Dante écrivant leurs poëmes dans la solitude ou dans l'exil. Mais le poëte dramatique a besoin d'autrui ; il lui faut des interprètes, un public. Il faut qu'on lui ouvre la carrière, ou du moins qu'elle ne se ferme pas devant lui. Or, ce n'est pas un paradoxe de dire, que jamais en France le théâtre n'a été plus libre que sous le gouvernement de Richelieu et de Louis XIV, qui pourtant n'aimaient guère la liberté.

Je ne parle pas de la comédie, qui seule a eu à subir au dix-septième siècle quelques gênes, mais beaucoup moins de la part du pouvoir lui-même que de la part d'une portion du public : car c'est contre une portion du public que Louis XIV a soutenu le *Tartufe*. On ne le voit intervenir que cette fois au théâtre ; et c'est dans l'intérêt de la liberté. Je ne parle pas des étranges hardiesses que se permettait impunément la comédie, souvent contre des classes entières, des classes respectées : les plaisanteries sur les juges par exemple, leur dureté, leur vénalité même, etc., comme on trouve jusque dans les Plaideurs, et que le plus libéral des gouvernements postérieurs à la révolution n'eût certainement pas tolérées dans une pièce nouvelle. Mais sous Louis XIV, les mœurs s'y prêtaient comme la tradition.

La tragédie, qui aurait dû sembler chose plus sérieuse, le paraissait moins. Elle était toute politique pourtant, et de Corneille à *Athalie* qui couronne merveilleusement cette glorieuse époque, on peut dire que toutes les questions débattues depuis 1789, à la tribune ou dans la presse, l'ont été alors sur le théâtre. La tragédie classique, n'admettant que des rois ou des héros, posait forcément et discutait, surtout chez Corneille, les questions les plus graves, et elle était loin de les résoudre dans un sens orthodoxe ; c'était encore là l'invariable tradition qui se retrouvait ailleurs qu'au théâtre. Les sujets des plus soumis, les magistrats les plus fidèles, M. de Lamoignon par

de faveur pour la comédie, Napoléon n'admet que les comédies de troisième ou quatrième ordre ; il n'y a place ici ni pour Molière, ni pour Regnard, ni pour Lesage, ni pour Beaumarchais.



exemple, devenaient des républicains fanatiques, quand il ne s'agissait plus des temps modernes. Un jour Guy-Patin, dînant chez lui, parlait du meurtre de César, et s'animant de plus en plus, il en vint à s'écrier que s'il avait alors été au Sénat, il eût frappé un vingt-quatrième coup de poignard ; alors M. de Lamoignon, « qui était grand pompéien, » se leva, et courut l'embrasser. C'était un peu fort chez de si graves personnages, et cette exaltation nous paraît bien étrange, même quand il ne s'agit que de l'antiquité. Mais cela ne tirait nullement à conséquence, et, comme le remarque M. Sainte-Beuve, en rappelant cette anecdote, si romain qu'on fût dans le passé, on n'était pas moins dans le présent un excellent royaliste[1]. La monarchie paraissait si ferme et si inébranlable, que tous ces enthousiasmes de l'ancien temps semblaient sans danger. Ce fut seulement au siècle suivant que l'on commença à y soupçonner un peu plus de péril, et avec raison. Car, avec les histoires de Rollin, la tragédie classique, c'est-à-dire l'antiquité fort mal comprise, a eu, je crois, plus d'influence qu'on ne suppose sur la révolution française ; mais au temps de Louis XIV, avant toute expérience, les maximes du républicanisme le plus outré passaient sans la moindre difficulté. Il ne pouvait en être de même sans doute au lendemain de la révolution française, et il faut convenir que ce passé si récent donnait une précision et une valeur dangereuse à des maximes qui, cent cinquante ans plus tôt, semblaient des lieux communs sans conséquence. Cela est vrai de la littérature sous toutes ses formes. Sous Louis XIV, Pascal pouvait écrire sur l'origine de la propriété une de ses *pensées* les plus étranges : cela devenait plus délicat après Babeuf.

Aussi Napoléon, s'éprenant de la tragédie, n'a-t-il jamais méconnu son caractère essentiellement politique. Il a voulu seulement le modifier dans son propre sens, et songé tout d'abord à en faire un instrument d'autorité. Jadis Talleyrand, présentant au Directoire le jeune vainqueur de l'Italie, avait dit dans son discours : « Il aime les poésies d'Ossian, parce qu'elles le détachent de la terre ! » On peut sans témérité, ce me semble, affirmer qu'il aimait la tragédie pour des raisons moins sentimentales. Il y voyait, au contraire, un enseignement tout pratique, et il a expliqué plus d'une fois le caractère que, selon lui, devait prendre le théâtre moderne.

Une tragédie médiocre, mais la meilleure après tout de cette époque, les *Templiers*, a-t-elle signalé à ses yeux l'espérance d'un poëte tragique ? Il écrit aussitôt à Fouché, de Pultusk (31 décembre 1806) :

1. *Causeries du Lundi*, t. XI, p. 205.

« ... M. Raynouard est très-capable de faire de bonnes choses, s'il se pénètre bien du véritable esprit de la tragédie chez les anciens; la fatalité poursuivait la famille des Atrides, et les héros étaient coupables sans être criminels; ils partageaient les crimes des Dieux. Dans l'histoire moderne, ce moyen ne peut être employé; celui qu'il faut employer c'est la nature des choses, c'est la politique qui conduit à des catastrophes sans des crimes réels. M. Raynouard a manqué cela dans les *Templiers;* s'il eût suivi ce principe, Philippe le Bel aurait joué un beau rôle; on l'eût plaint, et on eût compris qu'il ne pouvait faire autrement. Tant que le canevas d'une tragédie ne sera pas établi sur ce principe, elle ne sera pas digne de nos grands maîtres [1]. »

Il précisait même un peu plus ce qu'il attendait du même poëte, en écrivant ailleurs à Fouché : « M. Raynouard paraît avoir du talent [2]. Pourquoi ne l'engageriez-vous pas à faire une tragédie du passage de la première à la seconde race? Au lieu d'être un tyran, celui qui lui succéderait serait le sauveur de la nation. C'est dans ce genre de pièces surtout que le théâtre est neuf; car, sous l'ancien régime, on ne les aurait pas permises. L'oratorio de *Saül* n'est pas autre chose; c'est un grand homme succédant à un roi dégénéré. »

La proposition fut-elle faite à Raynouard? Je ne sais; mais il paraît probable au moins qu'il fit la sourde oreille : c'était d'ailleurs mal s'adresser; son caractère n'était pas plus souple que son talent. M. Raynouard devait être un des cinq rédacteurs de la fameuse adresse du Corps législatif en 1813, et ce fut lui qui en inspira, dit-on, la phrase la plus vive. Les autres poëtes du temps, auxquels Fouché aurait pu soumettre ce programme, n'avaient rien de ce qui eût été nécessaire pour le remplir : c'étaient Ducis, Chénier, Lemercier. A défaut de génie, la nature de leur talent comme le caractère de leurs opinions ne se prêtait guère à ce que voulait Napoléon. Lemercier surtout ne bornait pas son opposition à la politique : c'était un novateur littéraire, et il se souciait si peu de plaire à Geoffroy et aux autres champions des saines doctrines, qu'il osait annoncer, sous ce titre, son drame de *Christophe Colomb*, comédie *shakespearienne*, en 1809! De plus, ce drame admettait le mélange du tragique et du comique, violait l'unité de temps [3], et nommait les choses par leur nom, ce qui,

1. *Corresp.*, t. XIV, p. 127.
2. *Corresp.*, t. X, p. 466.
3. L'unité de lieu était observée pourtant, car toute l'action se passait sur le vaisseau de Colomb, qui, au premier acte, il est vrai, était en Espagne, et au dernier en Amérique. On n'a pas remarqué, je crois, qu'une plaisanterie de Voltaire a pu suggérer à Lemercier l'idée de cette ironie anti-classique :

même dans une comédie, eût semblé de fort mauvais goût; quand on voit quelques années plus tard C. Delavigne appeler un fiacre un *char numéroté*, on est bien obligé de signaler une hardiesse dans ces vers de Lemercier, qui durent faire frémir Melpomène et Geoffroy :

> La Pinta n'a pas de canot démarré?
> Non; seulement l'orage a rompu son beaupré.

Et quand un des capitaines de Colomb disait en parlant de lui :

> Bientôt, du haut du pont lancé par ces coquins,
> Ils le feront descendre au pays des requins.

Ces libertés ne sont pas le talent, et la pièce n'en est guère meilleure; mais le talent de Lemercier avait été prouvé ailleurs dans *Agamemnon* et dans *Pinto;* et ces innovations prouvaient au moins une hardiesse fort rare alors, ou plutôt qu'on ne trouve que chez lui seul. Au reste, malgré ses préventions contre les idées littéraires et aussi les opinions politiques de Lemercier, Napoléon ne mit aucune opposition à son entrée à l'Institut, et il faut dire que son gouvernement pesa toujours infiniment moins que celui de Louis XIV dans les élections académiques : en cela au moins, il maintenait la *République des lettres*. M. de Rovigo prétend bien, dans ses Mémoires, que ce fut à lui, alors ministre de la police, que Chateaubriand fut redevable de son entrée à l'Académie. Il est un peu plus vraisemblable néanmoins que Chateaubriand, comme à peu près à la même époque Lemercier dans le parti contraire, dut son titre d'académicien, à sa valeur personnelle d'abord, et aussi à l'indépendance de l'Académie comme à la condescendance de Napoléon[1]. C'est du reste une obser-

« Il me semble qu'il faudrait faire à présent quelque tragédie maritime; on n'a encore représenté des héros que sur terre, je ne vois pas pourquoi la mer a été oubliée. La scène serait sur un vaisseau de cent pièces de canon. Vous m'avouerez que l'unité de lieu y serait exactement observée, à moins que les héros ne se jetassent dans la mer. » (*Corresp.*, 26 février 1754). — M. Sainte-Beuve, après avoir cité quelques opinions de la *Décade* et de Lemercier lui-même sur la littérature, ajoute cette réflexion très-juste : « Ces citations ne font-elles pas entrevoir comment les hommes du mouvement politique et républicain étaient conduits peu à peu à devenir les organes du mouvement littéraire, si le développement spontané qui se faisait en eux n'avait été brisé avec toutes leurs espérances par les secousses despotiques qui suivirent? » *Critiques*, t. III, p. 305.

1. Ce fut plutôt de la part de Lemercier lui-même que ses nouveaux col-

vation générale à faire que Napoléon se montra toujours prêt à bien accueillir les gens de lettres les plus signalés par leur opposition; si l'on en excepte madame de Staël, dont le nom revient dans sa correspondance avec une préoccupation singulière, il a toujours été très-disposé à leur dire : soyons amis, Cinna. Quant à Chateaubriand, si je ne me trompe, il n'est pas question de lui une seule fois dans les volumes publiés de cette correspondance, et s'il avait pu la lire, j'imagine qu'il aurait été étonné, et mortifié peut-être, de voir qu'il n'occupait pas dans les antipathies de Napoléon une aussi grande place qu'il se plaisait à le croire.

Malheureusement pour les lettres, cette indulgence, cette clémence, si l'on veut, pour les personnes, ne s'étendait pas jusqu'aux livres. Napoléon a répété que, si Corneille avait vécu de son temps, il l'aurait fait prince. Ni Louis XIII, ni Louis XIV n'y avaient songé; mais ils l'avaient laissé libre, et sous Napoléon même, Corneille mort fut moins heureux. Il fut expurgé par les censeurs : *Héraclius*, par exemple, ne sembla pas assez innocent, et dut subir plus d'une coupure. D'autres pièces du répertoire étaient également émondées ou défendues; d'autres ne devaient qu'à leur antiquité de pouvoir paraître sur une scène où l'on était habitué à les voir, et l'on sait qu'à Sainte-Hélène même, Napoléon déclarait que, si Tartufe avait été fait

lègues purent craindre quelque difficulté, que de la part de l'empereur. « On voulut s'assurer, dit M. Paul Mesnard, que Lemercier ne mettrait pas l'Académie dans l'embarras en refusant de paraître aux Tuileries quand l'Institut s'y rendrait en corps, et particulièrement lorsque le nouvel élu devrait être présenté à l'empereur. Chénier fut chargé, avant l'élection, de connaître à ce sujet les dispositions du candidat. Lemercier promit de se conformer à l'usage. » (*Hist. de l'Académie française*, p. 257.) M. Mesnard raconte ensuite la scène fort singulière qui eut lieu aux Tuileries « le jour où les deux nouveaux académiciens, Lemercier et Esménard furent présentés en même temps. La foule était grande dans le salon où la présentation eut lieu. L'empereur s'adressa d'abord à Lemercier, et, prenant le ton affectueux dont il avait si souvent essayé sur lui la séduction : « Eh bien! Lemercier, lui dit-il, vous voilà donc assis sur le fauteuil. » Lemercier s'inclina profondément sans répondre un seul mot. La colère de l'empereur, au lieu de tomber sur celui qui le bravait par ce froid silence, prit une direction très-étrange en apparence. L'académicien, qui semblait avoir droit par son dévouement au meilleur accueil, fut celui qu'il maltraita. Il se tourna brusquement vers Esménard, qu'il foudroya de ces paroles : « Eh bien! Esménard, avez-vous toujours votre place à la police? » Quoi qu'en pense l'ingénieux historien, il me semble difficile d'admettre qu'il voulût par là « mortifier l'Académie, » envers laquelle l'empereur se montra toujours plein d'égards.

de son temps, il n'en eût pas permis la représentation. (*Mémorial*, édit. de 1842, tome II, p. 128.)

Mais c'était à l'égard des pièces nouvelles que les défiances de l'autorité n'avaient point de bornes; les bonnes intentions de l'auteur, l'innocence prouvée de la pièce ne suffisaient point pour rassurer la censure. Les interprétations possibles du public ouvraient aux craintes des censeurs un champ illimité. Ainsi, *Édouard en Écosse* d'Alexandre Duval parut suspect. « Dans l'héritier des Stuarts, poursuivi et mourant de faim, les royalistes, dit M. Hallays Dabot, voyaient la personnification de la famille royale de France. » Il me semble qu'il fallait être singulièrement royaliste pour se figurer Louis XVIII *mourant de faim :* n'importe; la pièce fut interdite. Henri IV ne pouvait paraître sur la scène. Une pièce intitulée, *Henri IV et d'Aubigné*, fut refusée pour ce motif : les auteurs ne purent obtenir une autorisation qu'en substituant *François Ier* au bon Henri, et à *d'Aubigné* un gentilhomme quelconque. Il semble que la vérité des caractères et surtout l'exactitude historique devaient pâtir quelque peu de ces substitutions forcées. Heureusement les auteurs d'alors ne s'en préoccupaient guère, et leurs pièces ainsi métamorphosées n'en étaient pas plus mauvaises. Le fait le plus curieux en ce genre est la transformation que dut subir le *Don Sanche* de M. Briffaut. « Les événements d'Espagne écartaient du théâtre tout sujet espagnol, » dit M. Hallays-Dabot; comme on était alors assez mal avec l'Europe entière, il me semble que tout sujet européen aurait pu au même titre être proscrit. M. Briffaut, averti, ne s'embarrassa point pour si peu, et le héros légendaire du *romancero* devint en un tour de main *Ninus II*, roi d'Assyrie. Notre temps, qui a un peu abusé de la couleur locale, a quelque peine à comprendre comment quelques modifications légères peuvent transformer ainsi un drame espagnol et moyen âge en une tragédie assyrienne de l'an 1900 environ avant notre ère. Mais les auteurs d'alors n'y voyaient pas la moindre difficulté. Cela les juge, eux et leurs œuvres : et cela excuse aussi les tracasseries de la censure. Quand le poëte ne respecte pas plus son art, comment le ferait-il respecter.

On ne gagnait pas grand'chose à se réfugier dans le passé. M. de Jouy ne put faire jouer un *Bélisaire*, en 1809 [1]. Pourquoi? Il serait bien impossible de le deviner aujourd'hui, si l'on ne nous apprenait que le public aurait pu y voir une allusion à Moreau, exilé depuis neuf ans... Comment, avec un système d'interprétations semblable, les tragé-

1. Voir l'ouvrage de M. Hallays-Dabot, auquel j'emprunte presque tous ces détails, *Histoire de la Censure théâtrale en France*, 1862, p. 228.

dies de Corneille auraient-elles pu paraître alors pour la première fois sur la scène? *Le Cid* eût pu être proscrit en 1809 comme sujet espagnol, *Polyeucte* comme une allusion aux démêlés d'alors avec le saint-siége, *Cinna* comme rappelant trop évidemment le jeune Staps, dont l'attentat avait eu lieu au commencement de cette année même, etc. Il est assez malaisé, je crois, de découvrir dans le passé un seul sujet qui n'ait pas une analogie quelconque avec des événements contemporains, et s'il n'en avait aucune, ce serait une raison pour le rejeter tout d'abord : car il n'aurait pour nous aucun intérêt.

Il faudrait parfois une dose d'érudition assez rare pour apprécier les motifs allégués pour la suppression de telle ou telle pièce. Par exemple, il serait assez difficile de deviner pourquoi le personnage sacrifié du duc de Guise, dans les *États de Blois* de M. Raynouard, était une des raisons qui rendaient la pièce impossible, et la firent défendre après une seule représentation[1]. Napoléon lui-même va nous l'apprendre. « Le duc de Guise est un parent de l'Impératrice, un prince de la maison d'Autriche, avec qui nous sommes en amitié, dont l'ambassadeur était présent ce soir à la représentation. L'auteur a plus d'une fois étrangement méconnu les convenances. » Je doute pourtant qu'il y eut beaucoup de gens capables de saisir le lien de parenté qui pouvait exister entre Guise et Marie-Louise; il eût fallu être bien fort en généalogie pour savourer de pareilles allusions.

Je le demande : que pourrait être le théâtre dans des conditions

1. Napoléon faisait d'ordinaire représenter devant lui, à Saint-Cloud, les pièces importantes avant d'en permettre la représentation publique. Ce fut ainsi que les *États de Blois* furent représentés devant lui, et ne furent donnés au public qu'après 1814. Il s'occupait aussi de l'opéra. Voici ce qu'il écrit à Fouché au sujet du *Don Juan*, de Mozart :

« Bologne, 23 juin 1805.

« Je vous prie de me faire connaître ce que c'est qu'une pièce de *Don Juan* qu'on veut donner à l'Opéra, et sur laquelle on m'a demandé l'autorisation de la dépense.

« Je désire connaître votre opinion sur cette pièce sous le point de vue de l'esprit public. » (*Corresp.*, t. X, p. 558.)

Quelque temps après, il entendit exécuter cet opéra en Allemagne ; il déclare, dans une lettre, que « la musique lui a paru fort bonne. » Ailleurs, nous trouvons ce brusque billet à propos de la *Vestale*, de Spontini :

« Saint-Cloud, 25 août 1807.

« Je ne veux pas qu'on joue la *Vestale*.

« Je pense qu'il est convenable de donner la *Mort d'Adam*, puisqu'elle est prête. » (*Corresp.*, t. XV, p. 543.)

pareilles? Se figure-t-on la gêne intellectuelle et morale où devait se trouver, en composant, l'auteur même le mieux intentionné? Chénier qui, il est vrai, ne l'était guère, a bien rendu cette situation, et, ce qui est digne de remarque, dans un livre écrit par ordre de l'Institut, et destiné à être placé sous les yeux de l'empereur (il s'agit de l'*Art dramatique*).

« Quant à cet art, considéré en lui-même, veut-on qu'il se soutienne? veut-on même qu'il fasse des progrès? Il faut lui donner beaucoup de latitude. Écrire en ayant peur de soi, reculer devant sa pensée, chercher non ce qu'il y a de mieux, mais ce qu'il y a de plus sûr à dire, travailler pour exprimer faiblement ce qu'on a senti avec force; après tout cela, redouter encore et les obstacles certains et les délations probables, au moins de la part de ces écrivains subalternes qui nuiraient gratuitement quand ils ne nuiraient pas pour vivre; c'est un tourment qu'il est impossible de supporter longtemps, et le silence absolu vaut mieux. Dans un tel état de choses, les talents se tairaient; il y aurait toujours beaucoup d'ouvrages, mais des ouvrages d'écoliers; le théâtre serait sans éclat, et ce ne serait pas à la vraie littérature qu'il faudrait imputer cette décadence. Le cercle des idées ne sera jamais ni trop étroit pour la médiocrité, ni trop étendu pour le génie. Des esprits timides, abusant d'un peu d'influence, interdiront-ils à la tragédie les grands intérêts et les passions politiques? A la comédie, le droit d'apercevoir et de peindre les travers de la cour et de la ville? Des élégies dialoguées, des farces insignifiantes, voilà ce qui restera pour les deux genres. Est-ce bien là ce qu'il faut aux Français du dix-neuvième siècle?... Si notre théâtre, sous Louis XIV, n'avait pas joui d'une liberté qui lui est nécessaire, nous aurions Campistron et Dancourt, mais non pas Corneille et Molière. Telles sont les réflexions que nous croyons devoir énoncer avec une respectueuse confiance. Il n'est pas de genre d'écrire auquel on ne puisse les appliquer; mais elles intéressent plus directement le théâtre[1]... »

1. *Tableau de la Littérature française, depuis* 1789. — En tête de l'ouvrage, se trouve un résumé du livre que Chénier lut devant l'empereur en son conseil d'État, le 27 février 1808.

M. Mesnard me paraît bien sévère dans sa très-intéressante *Histoire de l'Académie*, quand il dit que « dans cette harangue se retrouvait tout entier le fidèle sectateur des opinions du dix huitième siècle, *mais non plus l'austère opposant des premiers temps de l'Empire, l'ennemi des adulations monarchiques.* » Et pourquoi? Parce que Chénier, énumérant les divers genres d'éloquence, disait : « Dans les camps... naquit une autre éloquence, inconnue jusqu'alors aux peuples modernes... Elles partirent de l'armée d'Italie, ces belles proclamations, où le vainqueur de Lodi et d'Arcole, en même temps qu'il créait un nouvel art de la guerre, créa l'éloquence militaire dont il restera le modèle, etc. » Est-ce là de l'*adulation*? n'est-ce point la vérité pure et simple? Que Napoléon, pendant cette lecture, ait paru très-sensible à cet éloge, que, comme le raconte M. Mesnard, il ait *témoigné du geste qu'il*

La stérilité, dont l'ouvrage de Chénier indiquait une des causes, fut constatée, d'une façon en quelque sorte officielle, par le rapport que l'Institut présenta, en 1810, pour les *prix décennaux*. Certes, si l'on se place pour un moment au point de vue de ceux qui attribuent aux gouvernements le devoir de protéger les lettres, il faut convenir que l'établissement de ces prix fut le plus grand et le plus magnifique essai parmi tous ceux du même genre. Trente-cinq prix devaient être distribués, dix-neuf de première classe (10,000 fr. chacun), seize de seconde classe (5,000 fr.). Il faut ajouter que presque tous les écrivains appelés par leur mérite à se disputer les prix, avaient déjà des pensions, ou des places lucratives dans les divers services publics qui confinaient à la littérature; d'ailleurs, la rémunération de leurs ouvrages par le public, atteignait un chiffre dont n'avait jamais approché l'ancien régime[1].

Ce qui est beaucoup mieux encore et plus conforme à la dignité des lettres, c'est que cette institution présentait des dispositions vraiment libérales. Le gouvernement ne se réservait nullement le droit de désigner les ouvrages qui devaient être récompensés; il en confiait le choix à l'Institut. Or, l'indépendance de la classe de littérature était notoire; elle s'était plusieurs fois manifestée par le choix même des sujets proposés pour les prix ordinaires. C'est ainsi qu'en 1805, l'Institut avait fort scandalisé les courtisans, en indiquant comme

« *était vivement touché, que tout cela était beaucoup trop,* » cette modestie est de rigueur en pareil cas, et je ne trouve point, pour ma part, que *cela fût beaucoup trop*. Ah! s'il n'avait jamais été flatté que comme cela! Je sais qu'il vaudrait mieux sans doute que ces compliments, si mérités qu'ils fussent, n'eussent pas été adressés à bout portant, et que Chénier se fût conformé ici à la règle si judicieuse et si digne qu'il pose dans son ouvrage même, quand, expliquant que, dans cette revue si complète de la littérature contemporaine, il ne fera pas entrer *les actes écrits de l'autorité*, il ajoute : « Toutes les convenances, même celles du goût, interdisent la louange littéraire partout où la critique est interdite. » Mais Chénier aurait pu s'excuser, en disant que dans sa harangue il ne parlait pas en son nom, mais au nom de la classe de l'Institut dont il était un des députés. Quant au livre même dont cette harangue est devenue la préface, il est impossible de n'y pas reconnaître à chaque page une indépendance et une fermeté de jugement fort rares en tout temps, unique, je crois, à cette époque.

1. C'est ainsi que les représentations des *Templiers*, pièce désignée pour le prix de tragédie, ont valu à M. Raynouard plus de 40,000 fr., chiffre relevé sur les registres de la Comédie française, et mentionné, ainsi que le produit de plusieurs autres pièces, dans un curieux article de M. Vivien, *Études administratives* (*Revue des Deux-Mondes*, 1er mai 1844). Le succès le plus lucratif, jusqu'à cette date, a été l'*École des Vieillards*.



sujet : « De l'indépendance des gens de lettres. » M. de Bonald avait cru, à ce propos, devoir le tancer dans un journal; selon lui, ce mot *indépendance*, laissait soupçonner « ce quelque chose de mutin, *qui se remue au fond des cœurs*, comme dit M. Bossuet... La déclaration de l'indépendance des gens de lettres ressemble beaucoup à la déclaration des droits de l'homme[1]. » En dépit de cet anathème, l'Institut continua à faire preuve d'une indépendance réelle, et qui éclate, sans hostilité d'ailleurs, dans le choix même des ouvrages désignés pour les prix décennaux. Il est impossible d'y apercevoir la moindre pensée de plaire. D'abord, le rapport faisait très-bien sentir la faiblesse de presque tous les ouvrages, que l'on couronnait faute de trouver mieux; aucun des écrivains désignés n'était connu pour être particulièrement bien vu du pouvoir; et quelques noms même présentaient un tout autre caractère[2]. C'est ainsi qu'après avoir désigné Raynouard, personnellement peu agréable, comme digne du prix de tragédie, l'Institut demandait une seconde couronne pour Ducis qui, n'ayant rien produit au théâtre *depuis dix ans*, se trouvait évidemment en dehors des conditions du concours. Le rapport en convenait, et cherchait à tourner la difficulté en faisant remarquer que l'*Hamlet* de Ducis datant de 1769[3], mais fort retouché depuis par le poëte, pou-

1. Voir le recueil d'articles intitulé le *Spectateur*, t. III, p. 228.

2. Je dois avouer que la section des Beaux-Arts ne suivit guère cet exemple. Presque tous les sujets de peinture ou de sculpture proposés pour des prix ou des mentions honorables, sont des traits de la vie de Napoléon. Les artistes se montrèrent évidemment beaucoup plus courtisans que les gens de lettres.

3. Dans le très-petit nombre de pages que M. Thiers a consacrées à la littérature sous l'Empire, il y a quelques erreurs matérielles dont voici un échantillon. Il écrit par exemple : « M. Chénier imitait en un style noble et pur la tragédie grecque, M. Ducis, en un style incorrect et touchant, la tragédie anglaise. » Tout le monde sait que les tragédies un peu remarquables de Chénier sont toutes antérieures au Consulat, sauf *Tibère*, qui ne fut ni représenté, ni même imprimé sous l'Empire, et où, d'ailleurs, il n'imitait pas plus qu'ailleurs la tragédie grecque. Quant à Ducis, les tragédies imitées de Shakespeare sont bien antérieures à cette époque. La première, *Hamlet*, est de 1769; et la dernière, *Othello*, de 1792. J'aime à croire que M. Thiers est plus exact pour le reste; mais, toutes les fois qu'il s'agit de littérature, on dirait qu'il fait exprès, lui, homme de lettres, de commettre de ces inadvertances singulières, et que, se consacrant surtout à la direction des armées, il a peur qu'on ne le prenne pour un académicien. C'est ainsi que (t. XVIII, p. 91, 1860), il reproche à Louis XVIII de ne pas avoir, dans sa jeunesse, fréquenté Montesquieu. Ce qui rend Louis XVIII excusable à cet égard, c'est qu'il naquit l'année même où mourut Montesquieu.

vait être considéré comme une pièce nouvelle; les gens de lettres de la classe demandaient donc un prix particulier, destiné à honorer « la vieillesse laborieuse et respectée d'un confrère si digne de cette palme glorieuse. » Cette bienveillance des collègues de Ducis n'eut d'autre résultat que d'amener un véritable scandale : le vieux poëte, furieux de l'honneur auquel on voulait le soumettre, protesta aussitôt avec une énergie passablement blessante, il faut en convenir, pour tout le monde, pour les juges comme pour les autres lauréats, sans parler de celui même qui avait institué les prix décennaux : « *Je ne croyais pas*, écrit-il, *qu'il pût être au monde un poëte plus en sûreté que moi contre les prix décennaux*. Ma tragédie d'*Hamlet* a été donnée bien avant la révolution... J'en ai reçu la récompense la plus honorable dans mon temps : l'Académie m'éleva au fauteuil de Voltaire. Je n'aurais jamais pu comprendre qu'il fût possible de faire appartenir mon *Hamlet* aux prix décennaux ; ce serait vouloir que le passé devînt le présent, *pour me ramener, malgré moi, sous les récompenses d'aujourd'hui*. » Jamais on ne vit sauvagerie si originale; bien des gens, sans doute, se plurent à croire que le vieux Ducis était devenu fou. Au reste, Ducis échappa à la distinction *sous laquelle* il craignait tant de se voir amener de force. D'autres, moins dédaigneux que lui, y échappèrent également ; car les prix décennaux, annoncés si longtemps à l'avance, ne furent jamais décernés, et cette institution avorta dès le premier essai qu'on en voulut faire. Si l'on en croit Thibaudeau, « l'Empereur avait dit en plein conseil d'État, qu'en instituant les prix décennaux, il n'avait eu d'autre but que de fournir une occupation aux esprits pour les empêcher de s'occuper de choses plus sérieuses. » J'avoue que je n'en crois rien, que ce motif du moins fut très-secondaire. Oui, sa correspondance la plus intime le prouve, il avait rêvé un nouveau siècle de Louis XIV, et ce ne fut pas sans un déplaisir sérieux, que le rapport de l'Institut, autant que sa conviction personnelle, vint lui constater cette incroyable stérilité. L'exposé de la situation de l'Empire, 27 décembre 1804, annonçant l'institution des prix décennaux, ajoutait : « Dans une période de dix ans, assignée aux travaux que Sa Majesté veut récompenser, elle a droit d'attendre que le génie français enfantera des chefs-d'œuvre. » On a vu ce qu'il avait produit; et l'on a quelque raison de croire que ce fut là ce qui détermina Napoléon à ne pas décerner les prix décennaux. Le décret pourtant avait pris soin d'annoncer que la distribution en serait faite par l'Empereur en personne, au palais des Tuileries; la date de la seconde distribution même était fixée au 3 novembre 1819!..

A cette date, le roi régnant n'avait assurément rien du prestige

personnel de Napoléon, rien de ses goûts grandioses et de son imagination élevée; Louis XVIII ne lui ressemblait pas plus sur ce point que sur les autres. Instruit et lettré, sans avoir le sentiment ni de la science sérieuse ni de la haute poésie, il avait le goût d'un poëte de l'*Almanach des Muses* et l'érudition d'un jésuite. Il n'en eut pas moins un mérite rare, et fort digne d'être apprécié par ceux qui souhaitent la séparation de la littérature et de l'État, et qui ne croient pas aux bienfaits du système protecteur. Ce mérite fut de rester aussi indifférent à la haute poésie de son temps, que Frédéric le Grand l'avait été à la poésie allemande. Quand Mirabeau, encore imbu des vieux préjugés latins sur la protection littéraire, demandait au roi de Prusse, pourquoi il n'avait pas encouragé la littérature nationale, Frédéric répondait ces mots remarquables : « Qu'aurais-je pu faire en faveur des gens de lettres allemands, qui leur valût le bien que je leur ai fait en ne m'occupant pas d'eux, en ne lisant pas leurs livres? »

Louis XVIII n'avait garde d'en dire autant, la tradition monarchique lui imposant, entre autres fonctions, d'être « un monarque ami des lettres; » mais il l'était d'une façon inoffensive. La littérature française, bien ou mal comprise, avait été pour Frédéric la distraction salutaire qui l'avait empêché d'*encourager* Goëthe ou Schiller. La littérature délicate, l'art des bons mots, des billets bien tournés, la prétention de comprendre Horace, furent également pour Louis XVIII, une distraction utile à la vraie poésie. Il appréciait l'*Hermes Romanus*, et encouragea les vers latins qui pouvaient être protégés sans aucun inconvénient. Son successeur, Charles X, semblait encore plus indifférent au mouvement littéraire, et il convenait sagement « qu'en fait de théâtre, il n'avait que sa place au parterre, comme tout le monde. » Et pourtant la Restauration vit les lettres livrées à elles-mêmes prendre un nouvel essor; la poésie par excellence, la poésie lyrique, atteignait tout d'abord des hauteurs inconnues; l'histoire était fondée en France, la critique élargie et renouvelée. Chose remarquable, par ses Mémoires librement publiés chez nous en 1823, Napoléon lui-même venait prendre place parmi les grands écrivains de cette époque mémorable; sa mémoire trouvait enfin des poëtes dignes de lui, dévoués à sa gloire; ils étaient écoutés, applaudis, parce que leur voix était libre, leurs chants désintéressés. Il les avait vainement cherchés pendant son règne éblouissant; il les trouva enfin après sa chute, après sa mort; ces hommages du génie, que toute sa puissance n'avait pu obtenir, il les dut à la liberté!

EUGÈNE DESPOIS.



DE LA
CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS

VINGT-ET-UNIÈME LEÇON

DU POUVOIR EXÉCUTIF.

MESSIEURS,

Aujourd'hui, nous étudierons la constitution du pouvoir exécutif aux États-Unis. C'est une des questions politiques les plus importantes, une de celles qui ont toujours le plus embarrassé le législateur.

Le pouvoir exécutif est de sa nature tellement absorbant, il attire si facilement à lui toutes les forces d'un pays, que la plus grande difficulté d'une constitution est de faire un pouvoir exécutif qui n'envahisse pas.

Mais on rencontre aussitôt une difficulté qui n'est pas moins grande. Si on affaiblit outre mesure le pouvoir exécutif, c'est la liberté qui en souffre; l'anarchie monte à la surface. C'est là un des vices qui ont toujours fait échouer dans notre pays les réformes constitutionnelles et qui notamment ont empêché la république de s'établir. On a toujours pensé qu'en affaiblissant outre mesure le pouvoir exécutif, on fortifiait la liberté. On ne s'est pas aperçu qu'un pouvoir exécutif désarmé, affaibli, se trouvait hors d'état de faire respecter les lois, que les lois sont la garantie de la propriété et de la liberté, qu'on arrive ainsi à empêcher la sécurité, à faire peur aux gens paisibles, et qu'on marche par l'anarchie au pouvoir absolu. Il y a donc là un problème des plus délicats.

Ce problème occupa quelque temps les législateurs américains. Ils avaient résolu la question si grave du pouvoir législatif en le divisant en deux assemblées, à l'exemple de l'Angleterre; ils empruntèrent aussi aux Anglais, en la modifiant, la constitution du pouvoir exécutif. Non pas qu'en Amérique, on ait voulu imiter l'Angleterre; on était fort loin de vouloir faire une monarchie, mais imbus, dès l'enfance, des idées anglaises, habitués à leurs gouvernements provinciaux qui n'étaient au fond que des gouvernements à la mode anglaise, les Américains sentirent la nécessité de se donner aussi, comme cela existait dans la mère patrie, un pouvoir exécutif unique et responsable.

En beaucoup de pays, on a pensé à se débarrasser des inconvénients du pouvoir exécutif en le divisant, ou bien en lui associant un conseil sans lequel il ne puisse rien faire. L'expérience a montré que cet affaiblissement du pouvoir exécutif amenait nécessairement un mauvais gouvernement. Nous en avons un exemple célèbre dans notre histoire, c'est le Directoire. Certes les hommes qui firent la constitution de l'an III, étaient des patriotes sincères, éclairés, dévoués au bien public. Daunou, Boissy d'Anglas, éprouvés par la révolution, avaient le vif désir de fonder la liberté, ils remplissaient toutes les conditions qu'on peut exiger des législateurs, mais ils n'osèrent, par crainte des souvenirs monarchiques, faire un pouvoir exécutif unique. Ils partagèrent donc ce pouvoir entre cinq directeurs : on eut alors une continuelle succession de coups d'État et cette impuissance qui fit tomber le Directoire sous le mépris universel.

Si on veut un pouvoir exécutif bien constitué, il faut qu'il soit unique, car ce qu'on lui demande, c'est d'agir, c'est de faire respecter la loi. Délibérer, discuter, préparer la loi, cela va mieux à une assemblée qu'à un individu; il y a plus d'expérience dans une assemblée que dans une seule tête, mais agir ensuite, faire obéir, ceci tient du commandement; il faut une volonté, une action, et, par conséquent, il faut de l'unité.

On suppose qu'on fortifie la liberté en affaiblissant et en divisant le pouvoir exécutif, c'est le contraire qui est vrai. Il n'y a de responsabilité que là où le pouvoir exécutif est unique; en d'autres termes, il n'y a de garantie pour la liberté contre la tyrannie, que dans l'unité du pouvoir exécutif. Sans doute le premier magistrat d'une république peut usurper, mais il est bien certain que si le pouvoir est confié à quatre ou cinq personnes, la division entre ces personnes et l'absence de toute responsabilité amèneront fatalement l'impuissance, et de l'impuissance au désordre il n'y a qu'un pas. Nous en avons un exemple tout récent. C'est celui du gouvernement

provisoire de 1848. Il est difficile de croire que si un seul homme avait été chargé des destinées de la France, on fût arrivé aux journées de juin. Nous en avons un autre exemple dans le Comité de salut public. L'absence de toute responsabilité a amené une perversion de la conscience que je n'ai jamais comprise. Ainsi, quelque respect que j'aie pour le nom de Carnot, il m'a toujours été impossible de comprendre qu'un homme puisse déclarer qu'il a signé pendant un an des listes journalières qui envoyaient des gens à la mort, et qu'il ne devait encourir aucune responsabilité, car ces listes, il ne les lisait pas, et les signait de confiance. Il était convenu, dit-on, avec d'autres collègues chargés de la police intérieure que ceux-ci ne s'occuperaient pas de la question militaire, et signeraient tout ce que leur proposerait Carnot, et que Carnot de son côté signerait tout ce que lui proposeraient ses collègues. Il est évident que s'il eût été seul chef du pouvoir exécutif, Carnot eût regardé les listes avant d'envoyer une foule d'honnêtes gens à la mort, sans le savoir, ce qui ne veut pas dire sans en être responsable.

Les Américains résolurent de former un pouvoir exécutif unitaire et de le confier à un président, et, à son défaut, à un vice-président. On nomme donc deux personnes dont l'une est le suppléant de l'autre. Le vice-président aux États-Unis, est en effet un véritable suppléant. Il ne fait pas partie du cabinet du président, il n'a aucune espèce de responsabilité, aucune influence sur les affaires. Vous savez qu'on en a fait le président du Sénat; c'est là son seul rôle, mais si le président vient à mourir, ou s'il y a quelque empêchement qui s'oppose à ce qu'il remplisse ses fonctions; s'il vient, par exemple, à être mis en accusation, le vice-président prend sa place et devient de suite un véritable président des États-Unis. Il y en a plusieurs exemples. Ainsi en 1841, le général Harrison vint à mourir après un mois de présidence et fut remplacé par M. Tyler. Ainsi en 1850, le général Taylor est mort après seize mois de présidence et a été remplacé par M. Fillmore. Avoir un président et un vice-président qui, à l'occasion, pût le remplacer, ce fut la pensée des Américains une fois qu'ils furent décidés à établir l'unité du pouvoir exécutif.

Restait la question de savoir quelle serait la durée de ce pouvoir. C'est encore une des questions les plus importantes en politique. Si la durée du pouvoir est trop courte, celui qu'on en charge n'a pas le temps de s'intéresser aux affaires publiques, et sort de fonctions au moment où il serait en état de les remplir. Si la durée en est trop longue, il devient trop difficile de quitter la présidence. On ne s'y résigne qu'avec peine. C'est la souveraineté du peuple qui se trouve menacée. Il faut donc trouver un milieu; laisser à la durée des fonc-

tions exécutives, un temps suffisant pour que le président puisse gouverner le pays, et faire que ce temps ne soit pas assez long pour qu'il puisse se croire le propriétaire de ses fonctions. C'est là une question très-délicate et qui en Europe n'a jamais pu être résolue, par la raison toute simple que toutes les fois qu'on est arrivé à la question de la présidence, on a eu affaire aux intrigues de l'étranger, aux agitations des partis, à des difficultés qui tiennent à notre situation en Europe, où nous sommes des peuples différents de race, d'origine, pressés les uns contre les autres, toujours occupés à nous observer, et trop souvent prêts à nous battre. En Amérique, heureusement, il n'y a rien de semblable; on pouvait décider la question sans danger de l'intervention étrangère, sans crainte des partis intérieurs.

On proposa plusieurs chiffres. Hamilton, Maddison, les conservateurs, ceux qui avaient le moins de confiance dans la démocratie, demandèrent que le président fût nommé pour tout le temps qu'il se conduirait bien, c'est-à-dire à vie. Cette idée aristocratique fut repoussée et on eut raison. On proposa ensuite de nommer le président pour sept ans, sans qu'il pût être renommé. C'était, je crois, une condition assez bonne. Sept ans n'étaient pas une durée trop longue, et l'interdiction d'une réélection offrait plus d'un avantage. Ce ne fut pas cependant à ce parti qu'on s'arrêta; on décida que le président serait nommé pour quatre ans, et serait indéfiniment rééligible. Quatre années de fonctions, une réélection possible, comme récompense de la bonne conduite du président, et en même temps pour le peuple, possibilité de renommer le magistrat suprême quand il a éprouvé son mérite, ce fut le point où s'arrêtèrent les législateurs américains. Toutefois, cette faculté de réélection indéfinie, inscrite dans la Constitution, fut modifiée en fait par l'exemple que donna Washington.

Washington, dès le premier jour, fut opposé à la réélection. Il lui semblait qu'un magistrat dans l'esprit duquel entre l'idée d'une réélection, n'a plus seulement la pensée de gouverner le pays, il a un intérêt personnel; c'est un élément nouveau, un intérêt égoïste, qui entre dans la pensée du gouvernement. Au bout de quatre ans, Washington voulut se retirer. C'était aussi la première opinion de Jefferson. Dans les premières années de la présidence, il pensait que quatre années suffisaient; mais à l'époque où Washington devait sortir du pouvoir, on sentit de toutes parts une telle nécessité de le conserver que ce fut Jefferson lui-même qui écrivit au général, pour lui dire que dans l'intérêt de la liberté et de la République, il devait accepter une réélection, et Washington se résigna par patriotisme. Mais au bout de huit ans, il ne voulut plus, à aucun prix, être renommé. Son exemple est devenu pour l'Amérique un précédent;

quelque chose de sacré et de plus puissant que la loi. Il n'y a aucune disposition dans la Constitution qui empêche un président d'être élu une troisième fois, mais jamais le peuple américain n'a voulu le faire; cela fait donc partie de la Constitution, car dans la Constitution américaine comme dans la Constitution anglaise, il y a une partie qui n'est pas écrite, mais qui n'est pas là moins bien exécutée.

L'opinion de Jefferson a même fait du progrès, et on est revenu à cette idée, que si un peuple veut être bien gouverné, il est à désirer que les magistrats qui sont à la tête des affaires soient sans espoir et sans crainte; qu'ils sachent que s'ils sont les chefs de la nation, c'est pour un temps donné, et qu'il ne faut pas qu'il puisse s'introduire dans le gouvernement un élément qui n'est pas d'intérêt public. Car si on laisse au magistrat politique le droit de se faire renommer, au lieu d'être le serviteur du peuple, il voudra en devenir le maître; il emploiera tous les moyens, il aura une politique qui ne sera plus nationale, mais personnelle.

En 1840, quand le général Harrison fut nommé président des États-Unis, il envoya un message au sénat, dans lequel il déclarait qu'un des vices de la constitution était la rééligibilité du président, que quant à lui il croyait devoir donner l'exemple, et que certainement il ne se représenterait pas. Depuis lors, on ne voit pas de président qui ait été renommé.

Dans la constitution réformée du Sud, on est revenu à la première idée de la convention; on a décidé que le président serait nommé pour six ans, et ne pourrait être réélu. Aujourd'hui, dans le Nord, il est possible que M. Lincoln soit réélu; cela tient à ce qu'on est au milieu d'une guerre civile, et qu'on se demande s'il n'y aurait pas intérêt à conserver un gouvernement dont on connaît le fort et le faible, au lieu de se lancer dans l'inconnu. Mais l'opinion des gens sensés, en Amérique, est qu'on doit revenir à cette idée de la non rééligibilité du président[1].

Je crois, en effet, que ce serait un progrès. Il faut, je le répète, que le président n'ait rien à craindre ni rien à espérer.

Telle fut donc la durée fixée par la constitution; quatre années qui commencent le 4 mars d'une année, et finissent le 3 mars au soir, de la quatrième année.

Le 4 mars est la date de l'avénement de Washington, et est resté la date consacrée pour l'entrée en fonctions des présidents.

1. La réélection de M. Lincoln qui vient d'avoir lieu a eu sa raison d'être dans la gravité des circonstances. On a réélu M. Lincoln pour affirmer de nouveau l'unité nationale qu'il représente depuis quatre ans. Mais on peut croire que cette réélection ne fera pas un précédent.

Quelles qualités faut-il réunir pour être éligible comme président, et comment se fait l'élection?

Les qualités, qui sont les mêmes pour le président et le vice-président, sont d'être citoyen Américain de naissance, d'être âgé de trente-cinq ans, et d'avoir eu sa résidence aux États-Unis depuis quatorze ans.

Ces conditions s'expliquent d'elles-mêmes; qu'il faille être né citoyen Américain, cela est tout simple. On n'a pas voulu qu'un étranger pût être le premier magistrat de la République.

Dans la constitution, cependant, il y a une exception pour ceux qui avaient contribué à faire la révolution, et qui cependant n'étaient pas Américains de naissance.

Par ce mot de *citoyen Américain de naissance*, il ne faut pas entendre qu'il est nécessaire d'être né sur le sol américain. Ainsi, j'ai lu quelque part que le général Meade ne pouvait être président parce qu'il était né en Espagne, d'un père et d'une mère Américains. C'est une erreur. La question est tout simplement d'être Américain de père et de mère.

Mais un étranger devenu citoyen, et qui serait né sur le sol américain, serait aussi dans les conditions nécessaires pour être élu.

Il faut de plus avoir trente-cinq ans; c'est une condition de maturité qui s'explique de soi-même.

Mais pourquoi a-t-on exigé quatorze ans de résidence aux États-Unis? C'est parce qu'on ne veut pas qu'un homme soit devenu étranger à son pays par une longue habitation au dehors. Du reste, il s'agit là d'un établissement au dehors, et non d'un voyage, ou d'un séjour à l'étranger, par suite d'une mission diplomatique. Aussi, nous avons vu M. Buchanan se faire nommer président au sortir d'une ambassade.

Voilà les seules conditions qui soient exigées. Il n'y a aucune condition de religion, de fortune, et nous voyons que les derniers présidents nommés n'ont pas été pris parmi les élus de la richesse; le général Pierce et Lincoln n'étaient pas des gens d'une grande fortune.

Comment, maintenant, se fait l'élection du président? C'est là une question délicate, et qui embarrassa longtemps les constituants. Donner l'élection au peuple en masse, c'était agiter, craignait-on le pays d'une façon singulière, et à chaque élection présidentielle donner la fièvre au pays. Ce danger existe toujours lorsque le peuple se rassemble et nomme un seul homme pour le représenter. Cet homme, qui se trouve le représentant de la nation, se croit à lui seul autant que les chambres, souvent même davantage, puisque chaque député

a été nommé par un district, et que lui seul a été nommé par toute la nation. Il y a donc là un danger pour la liberté si le peuple s'enthousiasme pour un nom. D'un autre côté, remettre l'élection au corps législatif, c'est affaiblir extrêmement le pouvoir exécutif. S'il est nommé par une assemblée, il est nommé par une majorité qui n'est qu'une petite minorité de la nation, par une coterie. On en arrive ainsi à des intrigues, à des coalitions, à l'affaiblissement du pouvoir exécutif. D'ailleurs, ce pouvoir exécutif n'aurait pas de force sur la nation, il serait trop inférieur au pouvoir législatif. Mais comment trouver un milieu entre la nomination par le peuple et la nomination par les chambres?

On voulut faire une élection du président où le peuple eût part, et où cependant il n'eût pas une action trop directe, et on arriva ainsi à l'élection à deux degrés. La constitution décide que l'élection du président sera faite par des électeurs nommés pour choisir le président, qu'il y aura par chaque État autant d'électeurs présidentiels qu'il y aura de représentants et de sénateurs au congrès fédéral; en d'autres termes, on voulut donner à chaque État la même influence sur la nomination du président que sur les autres affaires générales du pays. Ainsi, aujourd'hui, je crois qu'il y aurait deux cent quarante et un représentants et soixante-dix sénateurs pour trente-cinq États, si tous les États étaient représentés au congrès. Cela fait donc trois cent onze électeurs répartis dans tous les États, si bien que les plus petits États, Rhode-Island, le Delaware, ont trois électeurs présidentiels.

La pensée des constituants était qu'en divisant ainsi l'élection, dans chaque pays on s'occuperait de réunir des personnes de confiance, et de leur dire : Élisez le citoyen le plus capable, et que cet homme nous gouverne. C'est ainsi que furent nommés Washington et les premiers présidents; mais on n'en est pas resté à cette confiance naïve. Les progrès de la démocratie, progrès selon moi inévitables, ont conduit bientôt les habitants des États à se dire : Puisque ce sont ces électeurs qui vont nommer le président, il faut choisir les hommes qui nous conviennent. Au-dessous de ces électeurs le pays a donc commencé à se remuer, et aujourd'hui, aussitôt qu'il s'agit de nommer un président, il y a partout des conventions libres qui s'assemblent. On se réunit d'États en États, on envoie partout des délégués à un point central. Ce sont toujours certains électeurs qui nomment le président, mais à la charge de voter pour telle ou telle personne. Dans la pensée des constituants, il devait y avoir une délégation de confiance. Ce sont les électeurs qui devaient choisir en toute liberté; aujourd'hui, au contraire, il y a un mandat impératif, et les élec-

teurs ne sont plus chargés que de voter pour tel ou tel candidat. On peut même dire que le système actuel vaut moins qu'une élection directe, car dans une élection directe le peuple est consulté, on discute et on parle. Quand il n'y a pas, au contraire, d'élection directe, ce sont les partis qui font l'élection. On se réunit à vingt personnes. On déclare qu'on est le parti de telle ou telle couleur, on s'impose facilement; il en résulte qu'aux États-Unis, c'est devenu une espèce d'industrie d'agiter le pays, et qu'on a donné un nom aux gens qui s'occupent de jouer un rôle dans l'élection du président. On les appelle les Politiqueurs, d'autant plus qu'aujourd'hui il y a une monnaie électorale, les places, avec laquelle on paye les électeurs,

Il y a donc là un mécanisme qui ne répond plus du tout à la pensée de la Constitution; et ce mécanisme est celui-ci : à la fin de la quatrième année, trois mois avant l'élection du président, le premier mercredi de novembre, on convoque les électeurs dans les États particuliers. Ils sont presque partout nommés par le peuple. Je ne connais que le Delaware et la Caroline du Sud où ce soient les législatures qui les nomment. Ces électeurs votent par scrutin séparé pour la nomination du président et du vice-président. Ce vote, on en dresse procès-verbal, il est envoyé à Washington au président du Sénat, où il doit arriver avant le premier mercredi de janvier. Le second mercredi de février, le dépouillement est fait en présence du Sénat et des représentants par le président du Sénat. On compte les voix, et si un des candidats a réuni la majorité absolue, il est proclamé président, et de même, s'il y a un nombre de voix suffisant pour l'élection du vice-président, celui-ci est proclamé.

Mais qu'arrive-t-il, s'il n'y a pas de majorité absolue, et d'abord comment distingue-t-on les voix destinées au président, et celles données au vice-président?

Lorsque la Constitution fut faite, on n'avait pas pensé à distinguer le président du vice-président; on voulut, pour mieux dire, que l'homme, chargé de remplacer le président, fût celui qui avait le plus la confiance de l'Amérique, après le président. On avait donc déclaré que celui qui aurait le plus de voix après le président, serait nommé vice-président. Mais en 1800, deux candidats se trouvèrent avoir le même nombre de voix. C'étaient Jefferson et le colonel Aaron Burr, celui-là même qui tua Hamilton en duel. Les partis s'agitèrent. Je crois bien qu'on avait voulu nommer Burr vice-président; mais toujours est-il qu'on eut trente-six tours de scrutin, avant qu'on pût élire un président. Ce fut un patriote qui se décida et qui fit nommer Jefferson.

Depuis lors on a changé le système, par un amendement fait à la

Constitution en 1804; on vote séparément pour le président et le vice-président; mais on a cet autre inconvénient que le vice-président est un second qui marche avec son chef de file, si bien que si le président vient à mourir, on a pour le remplacer un homme de la même couleur politique, mais qui n'a pas toujours la même valeur. C'est donc un inconvénient nouveau, moins considérable, il est vrai, mais qui pourtant est réel.

Si le président n'a pas réuni la majorité absolue, c'est la Chambre des représentants qui choisit seule entre les trois noms qui ont eu le plus de voix. Seulement pour faire ce choix, les représentants votent par État, et non plus par tête et d'après le nombre des représentants. Les trente et un représentants de New-York ne comptent pas plus que le seul représentant du Delaware et n'ont, comme lui, qu'une voix. C'est un système assez compliqué, puisqu'il faut que les trente et un représentants de New-York se mettent d'accord. Nous avons un exemple d'une nomination de ce genre. C'est en 1824, MM. Andrew Jackson, John Quincy Adams et William Crawford, ne réunissant pas la majorité absolue, la Chambre des représentants s'assembla, et choisit non pas Jackson qui avait eu le plus grand nombre de voix, mais Quincy Adams.

Aujourd'hui, avec l'agitation électorale, le président est toujours nommé quelque temps avant que l'élection ne soit faite. On s'est toujours arrangé, dans les conventions, pour le choix du président, avant l'élection, et presque toujours on voit au dernier moment apparaître un inconnu qui est accepté par tous, parce qu'il ne porte ombrage à personne. Ainsi M. Pierce fut adopté au troisième tour de scrutin, et assurément le plus étonné de cette nomination, ce fut M. Pierce lui-même.

La nécessité pour les partis de se mettre d'accord, fait qu'on écarte ainsi de la présidence les hommes les plus distingués. Les hommes distingués ont toujours blessé un certain nombre de gens, de ceux qui possèdent cette vertu républicaine qu'on appelle l'envie. Au contraire, un inconnu n'a blessé personne. Quand on prononce le nom de Martin ou de Bernard, qui peut en être envieux ? On ne les connaît pas. Au contraire, prononcez le nom d'un général distingué, d'un homme influent comme Webster, ou Calhoun, aussitôt les haines de parti et les jalousies personnelles s'éveillent. Aussi, les hommes politiques considérables ont-ils renoncé, aux États-Unis, à arriver à la présidence; ils font élire à leur place des inconnus, pour être les premiers ministres de ces inconnus. C'est là un grave inconvénient.

Si le vice-président n'a pas eu la majorité, ce n'est pas la chambre des représentants qui fait l'élection, c'est le sénat. Le sénat choisit

entre deux noms, chaque sénateur votant pour son propre compte. On ne vote pas par État, comme cela a lieu dans l'autre chambre pour la nomination du président.

Parlons maintenant du traitement du président. C'est encore un sujet intéressant, car suivant que ce traitement est plus ou moins considérable, plus ou moins bien établi, le président a plus ou moins d'autorité, plus ou moins de liberté. Celui qui nous paye a toujours une influence sur nos actions. En règle générale, il est dangereux de mettre le pouvoir exécutif à la disposition d'autrui. C'est pour cela qu'on a établi dans chaque pays une liste civile considérable, de façon à ce que les souverains n'aient rien à craindre ou à espérer des députés et de personne. Aux États-Unis, on attribue au président une indemnité fixe et la jouissance de l'hôtel de la Présidence, qu'on nomme la Maison-Blanche, à Washington. Le traitement a été fixé, en 1793, à 25,000 dollars, c'est-à-dire à 125,000 francs. C'était le chiffre des dépenses de Washington. Vous savez quel était le système de Washington : ne rien recevoir de son pays, mais ne pas lui faire de cadeaux. Il croyait que c'était en quelque sorte faire l'aumône à son pays que d'occuper gratuitement une fonction publique.

Cette somme de 125,000 francs est restée le chiffre invariable du traitement du président. C'est un chiffre complétement insuffisant, et qui donne au président le droit de se ruiner. C'est une mauvaise chose. Il ne faut pas qu'un président puisse se trouver dans une position précaire au sortir du pouvoir. Ainsi Jefferson se ruina dans sa présidence; il est vrai qu'il avait peu d'ordre, mais Monroe et d'autres s'y endettèrent également. Je trouve que les Anglais ont un système beaucoup plus juste. Ils disent : les négociants, les avocats, les médecins gagnent beaucoup d'argent ; si nous voulons qu'on nous serve bien, il ne faut pas prendre le rebut de la société, il faut payer largement ceux qui s'occupent des affaires du pays. Je crois que ce système de payer largement les hommes qui s'occupent des affaires publiques est excellent, car avec le système contraire, on arrive à ce résultat bizarre, de voir d'un côté l'homme d'État qui meurt de faim, et de l'autre côté l'homme d'argent qui vit grandement. Cela n'est pas moral; il serait beaucoup plus moral de voir vivre convenablement celui qui s'est dévoué à son pays, cela donnerait peut-être à l'homme d'argent la tentation de vivre de la même façon. Quand le président se retire, par suite de ce même système de parcimonie, on ne lui donne aucune espèce d'indemnité. Il rentre dans la vie privée; il n'y a pas de place qu'il puisse remplir, excepté peut-être une présidence dans une assemblée de son pays. Il n'a qu'un privilége fort hono-

rable, privilége qui appartient exclusivement à lui et à sa femme : celui d'écrire en franchise, sa vie durant. Cette ingratitude publique est encore un fort mauvais exemple; car être obligé, comme Jefferson, de mettre sa bibliothèque en loterie, c'est une honte non-seulement pour celui qui en arrive là, mais pour le pays qui laisse son ancien chef tomber dans la misère.

Quelles sont maintenant les attributions du pouvoir exécutif? C'est là une question qui n'est pas moins délicate que la question de la nomination du président. Sur ce point, les Américains ont trouvé des solutions excellentes et ils ont mieux résolu le problème que pour ce qui touche la nomination du président.

Le premier point consiste dans les rapports qui doivent exister entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Ici se présente la fameuse question du véto. Un pouvoir exécutif peut-il exister s'il ne peut se défendre contre les empiétements du pouvoir législatif? C'est une erreur en France de croire que le pouvoir législatif seul est le représentant du pays, et qu'il peut tout. Nous avons vu qu'en 1848, le président pouvait protester contre une loi, mais la Chambre pouvait passer outre. Faire donner le pouvoir à un homme par six millions de suffrages, pour qu'il soit entravé dans l'exercice de ses fonctions par une loi votée à la majorité d'une voix, cela était insensé. En Amérique, on ne tomba pas dans cette erreur, on sentit que le pouvoir exécutif représente aussi le pays, et qu'il ne peut vivre que s'il a des garanties contre les envahissements du pouvoir législatif. Ces garanties, c'est ce que les Américains appellent le véto.

Suivant la constitution américaine, le pouvoir législatif n'appartient qu'au Congrès, mais on a voulu donner au président le droit de s'opposer à une loi qui lui semblait mauvaise, et voici dans quelles conditions cette opposition a lieu.

En Amérique comme en Angleterre, les lois sont soumises à trois lectures. La première fois, c'est le principe de la loi qu'on discute, la seconde fois, on fait des objections de détail, la troisième fois, on propose des amendements, on discute la loi. Cette troisième discussion ne se passe pas solennellement comme chez nous. Le président du Congrès, le speaker se retire, on met à la présidence l'homme qui entend le mieux la question dont il s'agit, et on discute la loi comme une affaire, sans cet apparat qui paralyse souvent chez nous les meilleures intentions.

La loi ainsi votée est envoyé à l'autre Chambre, qui la discute de même, avec cette différence que le Sénat nomme une commission à la mode française. Puis quand la loi a été amendée, elle retourne à la Chambre des représentants. Si on ne peut s'entendre, on nomme

une commission mixte, et quand les deux Chambres sont d'accord on envoie la loi au président. Si le président la signe dans les six jours, elle devient loi de l'État.

Si maintenant le président ne veut pas de la loi, et que le Congrès soit en session, il envoie par un message ses objections : c'est l'opinion publique qu'il saisit. Il explique pourquoi il ne veut pas de telle ou telle loi, comment l'intérêt de la République est lésé, comment la Constitution est violée par elle; puis il renvoie par un message cette loi à l'assemblée : les deux assemblées la discutent une seconde fois et de plus le vote est public, c'est-à-dire qu'il se fait par oui et par non. Il faut donc une intention bien arrêtée dans les deux Chambres pour qu'une loi repoussée par le président soit votée une seconde fois. Or, ceci est assez rare, parce qu'il y a là un corps politique qu'on appelle le Sénat, et qui naturellement en pareil cas, voit autre chose que la loi, il voit l'intérêt de la concorde, de la paix publique, et fait tomber la loi, la remet à l'année suivante, de manière à ce qu'on puisse voir ce que veut le pays, d'autant plus que la Chambre des représentants se renouvelant tous les deux ans, l'ajournement ne peut avoir un grave inconvénient.

Le véto du président se trouve donc marcher tout naturellement, tandis qu'en France le véto suspensif du roi Louis XVI n'a jamais pu fonctionner. Pourquoi? parce qu'en France il n'y avait qu'une assemblée, et qu'en Amérique il y en a deux. Quand il n'y a qu'une assemblée, cette assemblée met dans la confection des lois un amour-propre d'auteur. Le chef de l'État, en usant de son droit de véto, se met en lutte avec elle, et l'opinion, si elle soutient l'assemblée, se tourne contre le chef de l'État. Mais y a-t-il deux Chambres, la question est tout autre; on se demande s'il faut troubler la paix publique pour une loi d'intérêt secondaire, et d'ordinaire le Sénat la fait tomber.

En Angleterre, le roi a un véto absolu, il ne s'en est pas servi depuis deux siècles, et il est probable qu'il ne s'en servira jamais. Quand il y a opposition entre le ministère et la Chambre, le ministère renvoie la Chambre devant le pays; mais souvent aussi, pour éviter ce moyen extrême et gagner le temps de la réflexion, le ministère, s'appuyant sur la Chambre des lords, fait ajourner la loi. C'est la Chambre des lords qui prend sur elle cette responsabilité. On ménage ainsi l'opinion publique et l'autorité exécutive.

C'est ainsi que les choses se passent en Amérique, et, on peut le dire, avec un plein succès.

Maintenant que nous avons étudié la part que la Constitution américaine, fait au président dans le pouvoir législatif, parlons des attributions particulières du pouvoir exécutif.

La première de ces attributions, c'est le commandement des armées, le commandement des forces de terre et de mer, et au besoin, des milices. Nous avons vu dans la dernière leçon, que la Constitution donne au président le droit de convoquer les milices quand le pays est menacé. Ce commandement ne veut pas dire que le président se mettra à la tête des armées. Ce qu'on aime dans le président, c'est son caractère civil. Cela veut dire seulement que c'est lui qui désigne les chefs militaires et leur donne des instructions; il joue le même rôle que le roi dans les pays monarchiques.

Après ce pouvoir militaire, pouvoir considérable, puisqu'il lui donne le droit d'abolir l'esclavage partout où avancent les armées de l'Union, vient le pouvoir de faire des traités. Ce pouvoir de faire des traités est d'une nature complexe. Un traité est une loi pour chaque pays qui l'accepte. On a donc pensé, dans certaines constitutions, que faire des traités doit être l'affaire du pouvoir législatif, mais d'un autre côté, avant de faire un traité on commence par se voir; il faut que les diplomates négocient ensemble autour du tapis vert. Il y a donc là quelque chose qui dépend du pouvoir exécutif; de plus, le traité, quand il est fait, est un contrat passé entre deux pays. Eh bien! qui peut engager un pays? n'est-ce pas aussi un droit qui appartient au pouvoir exécutif? Les Américains ont pensé que ce pouvoir de faire des traités avait un caractère complexe, et je crois qu'il ont eu raison. Ils ont décidé que le président aurait le droit de faire des traités, mais qu'ils seraient soumis à l'acceptation du Sénat, acceptation accompagnée d'examen, le Sénat ayant le droit d'y apporter des modifications et d'y faire des amendements, et le président étant obligé de traiter de nouveau avec les nations alliées, en tenant compte des modifications que le Sénat indique.

Mais avec une sagesse parfaite, la Constitution a voulu que ce pouvoir fût remis au président et au Sénat seulement. La Chambre des représentants lui a paru trop nombreuse, il lui a semblé qu'il y avait là trop de passions pour qu'on puisse lui remettre le pouvoir de traiter. Elle a donc décidé que le président, avec les deux tiers du Sénat réunis en sa faveur, pouvait faire des traités.

Il y a donc moins de liberté pour ce qui touche les traités en Amérique qu'en Angleterre. En Angleterre, le Parlement anglais vote ou rejette les traités. Le ministère fait ces traités sous sa propre responsabilité, mais ils sont soumis à la ratification des Chambres. Il est donc plus facile de traiter avec des diplomates américains qu'avec des diplomates anglais.

Dans la Chambre des représentants de Washington, on a éprouvé quelquefois des regrets de cette espèce d'affranchissement du pou-

voir exécutif, en ce qui touche les traités, et en 1796, lors du traité de Washington avec l'Angleterre, la Chambre des représentants déclara que puisqu'elle était appelée à voter des lois pour l'exécution des traités, elle avait le droit de les discuter et de les amender. Jamais homme n'a cédé moins que Washington en ce qui touche les prérogatives qui lui avaient été conférées par le peuple. Or, la Constitution décidant que tous les traités se faisaient par le président seul et les deux tiers du Sénat, Washington déclara que le traité serait exécuté tel qu'il avait été conclu avec l'Angleterre, que la Chambre des représentants n'avait aucun droit d'y toucher, que le pouvoir législatif n'était pas en cause, et que lorsqu'il y avait des stipulations financières attachées à un traité, tout ce que pouvait faire la Chambre des représentants, c'était de voter sans discussion. La leçon était rude, elle était donnée il est vrai par Washington, et son opinion fut adoptée, mais non toutefois sans de grandes discussions.

Un dernier pouvoir du président, c'est, comme chef de l'administration, de nommer les fonctionnaires publics; mais là aussi la Constitution a jugé sage de donner une part d'influence au Sénat.

N'acceptant pas du tout cette séparation absolue des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, qui, là où elle a existé, n'a jamais produit que des malheurs, qui, d'ailleurs, n'a même existé complétement nulle part; en souvenir aussi des anciennes constitutions coloniales, la Constitution a décidé que le Sénat devait avoir part à la nomination des principaux fonctionnaires, ambassadeurs, ministres, consuls, membres de la justice fédérale, chef du cabinet du président, etc. Leur nomination doit être faite par le président, mais le Sénat doit l'approuver. On n'a pas voulu donner par là le moyen au pouvoir législatif de s'ingérer dans l'administration; c'est tout simplement une espèce de *veto* qu'on a donné au Sénat. Le Sénat peut déclarer que telle personne n'est pas convenable pour représenter les États-Unis au dehors, ou pour être conseiller du président, mais cela n'empêche pas le président de présenter une deuxième ou une troisième personne. On a voulu seulement forcer le président a choisir des personnes tellement honorables, qu'il n'y ait pas de raison pour les repousser; et il faut dire que dans la pratique, ce système a donné de bons résultats.

Mais une fois que le président a proposé un fonctionnaire, que le Sénat l'a approuvé, et que le président lui a donné une commission, qui a le droit de le révoquer? Ce fonctionnaire, nommé si solennellement, pourra-t-il être révoqué par le président seul, ou cette révocation aura-t-elle besoin d'être sanctionnée par le consentement du Sénat? Dans la pensée des auteurs de la Constitution, il fallait le con-

sentement du Sénat, mais de bonne heure s'est présentée la question de savoir comment on pourrait gouverner avec des fonctionnaires qui ne seraient pas des instruments dociles aux mains du pouvoir exécutif. Il vient toujours un moment où on dit à un ministre, à un ambassadeur : Faites ceci, je le veux ; et il ne faut pas que l'ambassadeur puisse dire : Je ne le veux pas. Il fut donc décidé, en 1789, qu'au président seul appartenait le droit de révocation. Ce président était Washington, et d'ailleurs, « s'il y avait abus, disait Madison, ce serait une cause d'accusation contre le président. »

Tout cela est profondément changé. Sous Washington, sous Jefferson, on n'a révoqué que trois fonctionnaires. Aujourd'hui, c'est une espèce de curée des places qui n'a rien de satisfaisant, ni pour les yeux des Américains, ni pour ceux des étrangers.

Telle est donc la position du président. Il peut négocier à l'étranger par l'entremise d'ambassadeurs acceptés par le Sénat et administrer à l'intérieur avec des fonctionnaires également acceptés par le Sénat ; il ne s'agit, bien entendu, que des principaux fonctionnaires. Pour les autres, le Sénat n'a pas à s'en mêler.

Le président a-t-il donc moins d'autorité, de pouvoir qu'un chef d'État européen ? j'entends parler d'un roi constitutionnel. Non. Il a plus de puissance, de liberté d'action ; et cela tient précisément à ce qu'il est seul responsable. La Constitution américaine n'a pas pensé que le président aurait un ministère ; elle a bien voulu que le président s'entourât de gens capables, et Washington, tout le premier, a constitué ce que nous appellerons un cabinet, il a nommé des directeurs du trésor, des affaires étrangères, de la marine et de la guerre ; mais c'étaient des conseillers bien plus que de véritables ministres. Washington se présentait au Congrès et suivait seul sa politique ; il n'y avait pas autant de complication qu'actuellement.

Aujourd'hui on a trouvé de grands inconvénients à ce système, et on est arrivé à ce résultat, qu'en Amérique, on envie la responsabilité des ministres. On s'aperçoit que dans la monarchie, avec des ministres responsables, qu'à chaque heure, l'opinion peut renverser, et remplacer par les hommes qui représentent mieux le pays, il y a plus de liberté et de démocratie véritable qu'en Amérique, où une fois qu'un homme est nommé président, il représente pour quatre années l'administration, sans qu'on puisse toucher à son pouvoir. Il est bien vrai qu'il a été nommé par un courant politique, mais enfin, vous savez quelle est la mobilité de l'opinion, il en résulte qu'un président peut, pendant quatre années, gouverner seul, dans un esprit à lui, et qui ne soit pas du tout conforme à l'opinion publique.

Aussi dans la Constitution réformée du Sud, on a mis que les mi-

nistres du président auraient des siéges au Sénat et à la Chambre des représentants, de façon à pouvoir donner des explications sur l'état des affaires. Actuellement, au Congrès des États-Unis, les ministres ne connaissent pas les Chambres, les Chambres ne connaissent pas les ministres. Il n'y a que le président qui relie les deux pouvoirs. Le Congrès peut faire des lois pour contrecarrer les vues du président, sans que le président puisse intervenir autrement que par son véto, et de son côté le président peut tenir le Congrès en échec. C'est un état de frottement qui peut devenir dangereux, tandis qu'avec la responsabilité ministérielle, vous avez des ministres qui représentent les Chambres dans le cabinet du président, et le président dans les Chambres. Il y a ainsi une facilité de jeu dans les ressorts des pouvoirs qui ne peut se réaliser d'aucune autre façon.

Comment est constitué maintenant le cabinet du président? Il a été d'abord constitué par Washington, avec quatre secrétariats : les affaires étrangères, ce qu'on appelle aujourd'hui le département d'État (*State departement*), la marine, la guerre et la trésorerie. Il y a quelques années, on y a ajouté le département de l'intérieur, le maître général des postes et l'attorney général, chargé de conseiller le président, de lui donner des avis dans toutes les affaires intérieures et extérieures. Cet attorney répond à ce qu'est en Angleterre le conseiller de la couronne. C'est une institution qui nous manque et qui nous semble excellente. Toutes les fois que vous avez des difficultés avec l'étranger vous pouvez vous battre, mais avant de vous battre, avez-vous raison? Un ministre trouvera toujours qu'il a raison. En Angleterre, en Amérique, ce n'est pas ainsi qu'on considère les choses. Il y a une question de droit, et il y a des personnes qui sont placées comme juges au-dessus des questions du moment. Quand on leur a demandé leur avis, on porte cet avis devant la Chambre des représentants, qui, en général, le suit.

On a vu dans les querelles de l'Amérique et de l'Angleterre, ces conseillers du pouvoir décider hardiment contre les passions de leur pays, et arrêter ainsi, dans leur germe, des querelles qui pouvaient amener une guerre entre les deux pays.

Voilà comment est composé le cabinet du président. Mais remarquez-le bien, ce ministère n'agit qu'au dehors, il n'a acucune action sur le gouvernement américain. La guerre et la marine en temps ordinaire ne sont rien; et quant au département de l'intérieur, il n'a aucune espèce d'administration; il est chargé des brevets, des droits d'auteurs, des affaires indiennes, de la vente des terres, de la publication des documents officiels; il n'a aucune espèce d'administration dans le sens français. C'est ce qui explique comment l'Amérique a pu

supporter cette espèce de gouvernement personnel du président; c'est que le pays vit en dehors de la présidence et que ce gouvernement n'a réellement d'importance que pour l'extérieur et pour la défense du pays.

Ajoutons à ces pouvoirs du président, quelques autres attributions, bien placées du reste. C'est lui qui reçoit les ambassadeurs étrangers, qui, avec juste raison, a le droit de grâce, qui délivre les commissions aux officiers et les diplômes pour toutes les fonctions. C'est lui, enfin, qui est chargé de faire respecter les lois et qui représente le gouvernement de l'Amérique au dehors.

A son entrée en fonctions il prête serment, ou il affirme, si ses convictions religieuses lui interdisent le serment, qu'il défendra la constitution de l'Amérique. Mais qu'arriverait-il, si au lieu de gouverner en honnête homme il gouvernait criminellement? Si, par exemple, pendant la courte durée de ses fonctions il se faisait payer par les étrangers pour conclure un traité désavantageux à l'Amérique, ou si, pour préparer sa réélection, il faisait trafic des places? En pareil cas il est responsable, la loi de la république américaine, comme au surplus de toutes les républiques, est que le président est responsable; il n'y a que le gouvernement monarchique où il n'y ait pas de responsabilité du souverain; aussi a-t-on établi la responsabilité des ministres. Lorsque personne n'est responsable, il n'y a pas de liberté pour les citoyens.

En Amérique, le président est donc responsable. Mais comment cette responsabilité peut-elle avoir sa sanction? Par une accusation de la chambre des représentants, déférée au sénat, c'est ce qu'on appelle un *empêchement*. C'est le sénat alors qui juge, comme en Angleterre la chambre des lords; mais, à la différence de la chambre des lords, le sénat ne prononce que la forfaiture; il peut déclarer que le président cessera d'être président des États-Unis, et qu'il s'est rendu incapable d'occuper une fonction publique; mais quant à la punition du crime, s'il y en a un, cela ne le regarde pas. Il n'y a que le jury qui puisse prononcer sur la culpabilité. C'est une distinction entre la justice politique et la justice criminelle qui est admirable, et qui fait le plus grand honneur aux auteurs de la constitution.

Telle est donc l'organisation du pouvoir exécutif. Vous voyez que le président a un pouvoir effectif, mais limité par la durée et la responsabilité. Il n'y a pas d'exemple d'un président qui ait outrepassé ses pouvoirs. Il a tous les pouvoirs d'un roi constitutionnel, des pouvoirs même plus grands, mais en même temps une responsabilité plus grande.

Mais cette constitution peut-elle être imitée par d'autres peuples,

et est-il probable que, transplantée en Europe, elle puisse donner d'excellents résultats? Il faut bien le dire, quand on étudie la constitution américaine, il ne faut jamais perdre de vue le peuple américain. Faire autrement, ce serait comme si on prenait un habit à un individu pour en habiller un autre. Encore, faudrait-il savoir si les deux individus sont de même taille.

La société américaine pouvait organiser son pouvoir exécutif comme elle l'a fait, parce que cette société est organisée de telle façon, que le gouvernement fédéral n'a qu'une sphère des plus limitées. Administration intérieure, justice, éducation, religion, tout cela est en dehors de l'action gouvernementale. Où est cela? Dans le pays! En Amérique, l'Église est complétement libre; chaque individu est habitué à ne reconnaître entre Dieu et lui d'autre juge que sa conscience, chacun prend part à l'administration de l'Église à laquelle il appartient, et les femmes qui dans notre pays ne comprennent rien à la politique, s'y trouvent habituées de bonne heure en s'occupant des affaires de leur Église, ce qui est quelque chose d'assez délicat, comme vous pouvez en juger si vous connaissez des dévotes.

A côté de l'Église parfaitement libre, qui est une organisation complète, il y a des écoles communes où tout le monde envoie ses enfants, et où on leur donne une éducation solide et patriotique. Voilà donc tout un peuple qui sait lire, et à qui on apprend de bonne heure à aimer la patrie et à lire la constitution. Ce peuple est habitué au self-government, c'est-à-dire à faire lui-même ses affaires dans la commune, le canton, l'État. Chacun est habitué à ne compter que sur soi-même. Qu'il faille construire un hospice, bâtir un pont, fonder une école nouvelle, ce sont les citoyens qui font cela, et ils ne vont pas demander au gouvernement de leur donner comme faveur singulière un peu de l'argent que le peuple a versé dans le trésor public. Ils sont habitués à porter les armes, à se défendre eux-mêmes, et ne savent pas ce que c'est que les armées permanentes. C'est quelque chose, enfin, de tout différent de ce qui existe en France.

En France, nous ne sommes pas un peuple politique. Nous avons une armée admirable, mais l'esprit de l'armée c'est l'obéissance. Ce qui fait la noblesse du soldat, c'est que volontairement il sacrifie sa volonté pour être un instrument dans les mains du chef qui le commande. Mais les armées sont habituées d'ordinaire à trouver que, quand on a un bon général à la tête de l'État, on a un bon gouvernement; elles n'ont pas en grande estime les pouvoirs civils. Il y a donc chez nous cet esprit militaire, qui fait un contre-poids énorme à l'esprit de liberté. A côté de cet esprit militaire il y a une armée civile, une administration qui fait la cohésion du pays, et sans la-

quelle, a-t-on dit, il n'y aurait que des grains de sable dans le pays. C'est un personnage politique qui a dit cela. Eh bien! avec ces deux pyramides qui montent, et qui vont nécessairement aboutir à un chef unique, il est impossible d'avoir un président comme aux États-Unis, car le président, appuyé par l'armée, soutenu par l'administration, ne demanderait qu'à rester où il est, et vous auriez des révolutions avec un pareil état de choses, en Amérique comme ailleurs. Mais aux États-Unis la liberté étant partout, un coup d'État de la part du président serait une chimère, il n'aurait pas d'armée, et puis le lendemain de son coup d'État il n'aurait pas d'État, car, quand il sort de Washington, il est comme un évêque qui, une fois sorti de son diocèse, ne peut dire la messe qu'avec la permission de ses collègues.

C'est ainsi qu'il faut étudier l'Amérique, et non avec cet esprit d'imitation servile qui est toujours funeste; mais il faut voir comment la liberté politique repose toujours nécessairement sur la liberté sociale. Étudier la constitution américaine est une bonne chose, étudier la société américaine en est une meilleure. En France, comme par toute l'Europe, on a le désir de jouir de la liberté, partout on cherche à poser le problème de la liberté. Eh bien! je crois que le plus grand service qu'on puisse rendre au pays, ce n'est pas de lui dire, comme en 1848, qu'avec une constitution on va changer la face des choses; c'est surtout de lui faire comprendre que c'est d'abord à chacun des citoyens à faire ses affaires, et que, lorsque les citoyens sauront faire leurs affaires, celles de leur commune, de leur église et de leur école, ils sauront faire celles de leur pays.

La liberté politique toute seule ressemble à nos arbres de liberté. C'est magnifique le premier jour; on les plante tout venus, mais il n'y a pas de racines, et cela ne dure pas. Il faut, au contraire, que la liberté soit enracinée dans nos âmes, et cela n'est l'œuvre ni d'un homme, ni d'un jour. Raison de plus pour nous mettre à l'œuvre et y travailler sans relâche, afin de laisser à nos enfants ce que nous n'avons pas trouvé dans l'héritage de nos pères : l'esprit de liberté.

EDOUARD LABOULAYE.



HISTOIRE D'UN CONSCRIT

DE 1813

PAR ERCKMANN-CHATRIAN.

Malgré toutes mes bonnes résolutions, j'ai laissé finir l'année 1864 sans avoir payé mon tribut d'admiration à l'une des plus charmantes perles de son écrin littéraire. Voilà bien des mois que je veux parler du *Conscrit de* 1813 de MM. Erckmann-Chatrian ; mais aujourd'hui il ne faut plus remettre. Une raison, plus forte même que celle du millésime, vient me pousser : les auteurs du *Conscrit* publient maintenant en feuilleton, sous le titre de *Waterloo*, une suite à ce petit roman, et si je n'y prends garde, je pourrais me trouver bientôt avec deux chefs-d'œuvre sur les bras. Charmant danger, — qu'il est pourtant sage d'éviter.

Il ne reste plus grand'chose à apprendre au public sur le compte des auteurs du *Conscrit*. Tout le monde à peu près sait aujourd'hui que cette double appellation, Erckmann-Chatrian, appartient à deux écrivains qui ont réuni leurs noms, comme ils ont réuni leurs talents. C'est une singulière collaboration que la leur, — collaboration où nulle disparate, nulle inégalité de style n'est perceptible, et où les mots rendent si simplement et si directement l'idée qu'il est difficile de se persuader que le fond et la forme du récit ne sont pas le produit d'une seule et même intelligence.

Du reste, la collaboration m'a toujours paru, quant à moi, un mystère incompréhensible, et si je l'ai quelquefois rêvée pour mon compte, cela a généralement été, je le confesse, avec une arrière-pensée de laisser faire la besogne à *l'autre*. La collaboration, pour moi, m'apparaît seulement comme la possibilité de réaliser cette charmante chimère : le crime sans remords. Aller se promener et rester en même temps au logis pour travailler, grâce à l'*alter ego*... quel bonheur !

Il est évident que MM. Erckmann-Chatrian n'entendent ni l'un ni l'autre la collaboration de cette façon, car à la rapidité avec laquelle

leurs volumes se succèdent, ils doivent tous les deux « se promener » assez peu. Quant à la durée de leur fraternelle association, je me l'explique par la grande simplicité de leur style. Avec des écrivains fleuris ou redondants la chose ne serait pas possible ; car il est à remarquer qu'en fait de belles phrases, on n'aime jamais complétement que les siennes. C'est encore trop, sans doute, mais que voulez-vous ? il n'est pas donné à tout le monde d'avoir assez d'héroïsme pour suivre cet excellent conseil de Swift aux jeunes écrivains : « S'il vous arrive d'écrire une phrase qui vous semble particulièrement brillante, effacez-la tout de suite. » Pour un collaborateur on sent qu'on serait impitoyable. Mais lorsque *l'un* a trouvé, pour exprimer un sentiment, pour peindre une situation, le mot le plus naturel, le plus simple, le seul derrière lequel on n'aperçoive nullement l'auteur, comment *l'autre* ne l'accepterait-il pas ?

La simplicité et le naturel dans le style peuvent expliquer une collaboration sans inégalité dans l'allure, et même, jusqu'à un certain point, une collaboration sans nuages et sans rivalité, mais ils ne suffisent pas pour motiver le succès auprès du public, bien que ce soient là des mérites fort précieux et fort rares, surtout chez nos romanciers d'aujourd'hui. Les auteurs du *Conscrit* ont d'autres qualités qui tiennent au fond même de leurs œuvres.

Tout d'abord, ils ont eu le bon esprit de choisir des sujets qui leur sont familiers et de décrire ce qu'ils connaissent. Il semblerait *a priori* que ce dût être là une tendance instinctive chez tout écrivain. Dieu sait pourtant si les prétentions de toute sorte contrecarrent souvent cette première et naturelle disposition ! MM. Erckmann-Chatrian s'y sont fort heureusement abandonnés. Nés dans une de ces provinces limitrophes de l'Est, où la France est restée plus d'à demi-allemande par les mœurs comme par la langue, ils ont reproduit avec un rare bonheur les traits distinctifs de cette nationalité un peu mixte. Et ce n'est pas tout. Ces contrées, les premières exposées au choc de l'invasion, condamnées par leur position géographique à servir de passage à nos armées, aussi bien qu'à celles de l'ennemi, ont gardé, plus que tout le reste de la France, les traditions vivantes, les cicatrices, si j'ose m'exprimer ainsi, des grandes guerres de l'Empire et de la République. C'est une veine que les auteurs du *Conscrit* ont déjà exploitée avec succès dans plusieurs de leurs œuvres précédentes, et qui leur a fourni cette fois encore leur sujet. Jamais romanciers ne furent mieux récompensés de s'être inspirés de la vérité. En lisant ces scènes auxquelles nos gloires et nos revers servent de cadre, on sent qu'on n'est pas en présence d'une œuvre d'imagination ou même d'une œuvre de recherche historique, mais bien de la tradition orale encore toute empreinte du parfum de la réalité. Il sem-

ble qu'on y retrouve la trace des récits de famille et de village, — les souvenirs, peut-être, d'un père ou d'un aïeul, ayant lui-même joué son rôle dans la grande mêlée. On sent que cette époque qui, pour le Parisien, n'est plus que de l'histoire, est, pour les populations parmi lesquelles MM. Erckmann-Chatrian ont placé leurs romans, un passé encore tout récent, relié au présent par l'anneau d'une seule génération, et que, chez elles, la place de ceux qui leur ont raconté ces grandes guerres, d'après leurs souvenirs personnels, est vacante depuis hier à peine au foyer de la famille.

Ce ne sont pas, il s'en faut, de nouveaux venus que MM. Erckmann-Chatrian. Depuis bien des années déjà ils ont conté des histoires, — avec peu de bruit d'abord, et à un public assez restreint; mais le cercle des lecteurs est allé toujours en s'agrandissant, et maintenant leur place est faite. Ils n'ont besoin aujourd'hui de l'éloge de personne. Pour cette fois, il faut le dire, le succès n'a eu aucun de ses aveuglements habituels, et la renommée n'a fait que suivre à pas comptés les progrès de l'écrivain. Il est bien peu d'auteurs dont on puisse dire que chacune de leurs œuvres dépasse en mérite celle qui l'a précédée, et c'est là le cas avec MM. Erckmann-Chatrian. Je ne suis tenté de faire qu'une seule exception à cette règle; ce serait en faveur des *Confidences d'un joueur de clarinette*, qui, par la délicatesse de l'observation et la naïveté dans le pathétique, mériterait peut-être de se placer à l'échelon qui précède immédiatement leur dernier et meilleur ouvrage : l'*Histoire d'un Conscrit de* 1813.

Je ne regrette pas que le plan que je me suis tracé et l'espace dont je dispose ne me permettent pas d'examiner ici en détail l'œuvre complète de MM. Erckmann-Chatrian. Je me méfierais volontiers de moi-même, et je craindrais de ne pas leur rendre justice. Vis-à-vis de la plupart de leurs romans, je me sens un peu dans la position d'un amateur d'art, italien ou grec, qui se trouverait transporté au milieu d'une galerie de tableaux flamands. Le plus bel *Intérieur de cuisine*, la plus charmante *Jeune fille épluchant des légumes*, le laissent froid. Il reconnaît le talent de l'artiste, mais il cherche en vain ses dieux absents. Rubens à peine trouvera grâce à ses yeux, car derrière le maître, il lui semblera voir apparaître les masses charnues de son élève Jordaens. Le critique, sans doute, ne doit, en ce cas, s'en prendre qu'à lui-même de sa froideur. La vraie puissance consisterait à savoir tout apprécier, et ce serait le cas de lui rappeler le mot excellent de Voltaire : « Ce ne sont pas les meilleurs estomacs qui rebutent le plus d'aliments. » Nous ne sommes que trop tentés, tous tant que nous sommes, de prendre nos infirmités et nos incapacités pour des délicatesses et pour les répugnances d'un goût supérieur. Toujours est-il que l'estomac — puisque estomac il y a,

— est sujet, même chez les critiques, à toutes les faiblesses humaines; et le mien, je l'avoue, s'allanguit et se dérobe involontairement en présence des montagnes de victuailles que présentent généralement les scènes de la vie franco-allemande. Le reproche que je serais tenté de faire aux premiers romans de MM. Erckmann-Chatrian est parfaitement indiqué par le titre même d'un de leurs romans : *La Taverne du Jambon de Mayence*. Ils ont, en conscience, trop de tavernes, trop de jambons, trop de goinfrerie, trop de tout ce que nous autres débiles mangeurs de l'Ouest nous confondons, sous le titre générique de *choucroute*. L'amour lui-même, ce semble, doit se glisser difficilement entre des digestions si nombreuses et si laborieuses. Ce sont ces amoureux-là, évidemment, qui ont dû inventer les expressions figurées de « gentille à croquer, » « dévorer du regard, » et « manger de caresses. » Jamais, quant à moi, je ne vois dans les romans lorrains et alsaciens quelque gentille Gretchen ou Margredel, dont le teint semble pétri de lait et de farine, se donner à un Fritz quelconque au milieu des nouilles et des saucissons, sans craindre qu'en un jour de gros appétit son bien-aimé ne la mange.

Déjà, il faut le dire, dans *Madame Thérèse*, le roman qui a précédé le *Conscrit de* 1813, nos conteurs semblent complétement rassasiés de ces tableaux de la vie plantureuse qu'ils ont tracés naguère avec tant d'amour. Ils y ont exploité, comme dans le *Conscrit*, la fertile veine de notre histoire militaire, qui leur avait précédemment porté bonheur dans *Le Fou Yégof;* mais ils sont loin, malgré tout le mérite de *Madame Thérèse*, d'y avoir atteint la perfection — oui! la perfection, je maintiens le mot, — qui caractérise leur dernier ouvrage. *Madame Thérèse*, l'héroïne du livre, est une cantinière, et, dût-on y voir un préjugé de *pékin*, la cantinière, je l'avoue, me semblera toujours laisser quelque chose à désirer comme héroïne, au point de vue du mariage surtout. Qu'elle ait distribué ses petits verres aux volontaires de 92, cela ne suffit pas pour la réhabiliter à mes yeux. Et puis, il règne dans *Madame Thérèse* une petite atmosphère de chauvinisme qui me déplaît. C'était là un écueil assez difficile à éviter, on le conçoit, en de pareils sujets, et dont, pourtant, on n'aperçoit aucune trace dans le *Conscrit de* 1813.

Je n'ai point été fâché, on le comprendra, de faire ici ces quelques critiques rétrospectives sur l'œuvre de MM. Erckmann-Chatrian pour sauver ma réputation d'impartialité, car il ne me reste que des éloges à donner à leur dernier volume, dont j'ai placé le titre en tête de cet article. L'année 1864 a vu naître, sans doute, bien des œuvres plus considérables et plus méritoires que l'*Histoire du Conscrit de* 1813; mais je ne pense pas qu'il en ait produit une seule qui ait plus de

droits, dans sa sphère, au titre de chef-d'œuvre. Petit chef-d'œuvre si l'on veut, mais chef-d'œuvre.

Le sujet de cette histoire, c'est la guerre — comme l'esclavage était le sujet de *La Case de l'Oncle Tom*. On y voit ce que j'oserai appeler l'envers de la guerre, — ce côté qu'aperçoivent surtout les populations qui fournissent les soldats. On y voit combien est noire l'ombre que projettent les ailes de la Victoire, et combien de misérables une défaite peut broyer sous ses pieds dans sa course effarée. *Le Conscrit de* 1813 est un de ces zéros obscurs qui servent à former les grands chiffres héroïques. Il sera, si vous le voulez, un des dix mille blessés de telle bataille, ou l'un des cent mille vainqueurs de telle autre, et sa faiblesse individuelle, son amour du repos se noiera dans la valeur et la gloire collectives; mais en l'écoutant, comme on comprend que chacun de ces soldats si semblables, si bien alignés, si bien massés, qui ne se comptent que par pelotons, par bataillons et par divisions, est un homme. C'est là une vérité bien simple que le plus humain d'entre nous perd singulièrement de vue quand il lit l'histoire-bataille. Le comte Joseph de Maistre était, on le sait, un apologiste quand même de la guerre — jusqu'au jour, pourtant, où son fils prit du service et faillit être tué à la bataille de Friedland. Alors il apostropha la guerre en latin, selon son habitude, et l'appela, comme aurait pu le faire le plus pacifique des pères de famille : *Bellaque matribus detestata*. Dans le chapitre des *Considérations*, qu'il a intitulé : *De la destruction violente de l'espèce humaine*, il nous assure que « le genre humain peut être considéré comme un arbre qu'une main invisible taille sans relâche, et qui gagne souvent à cette opération ; » mais il admet que, « si l'on touche le tronc, ou si l'on coupe en *tête de saule*, l'arbre peut périr. » Or, le premier empire, on l'avouera, taillait l'arbre humain sans merci, et il est bon pour l'instruction de ceux qui admirent sans réflexion cette opération hardie, de montrer comment, en ce temps-là, la terre était jonchée de branches mutilées, de fleurs et de fruits détruits en germe, et de combien peu il s'en est fallu que l'arbre ne fût coupé en *tête de saule*. L'histoire de Joseph Bertha, soldat au 6e de ligne, conscrit de 1813, est simplement l'histoire d'une des plus petites de ces brindilles humaines, que l'impitoyable émondeur impérial retranchait sans cesse du grand arbre français.

« Ceux qui n'ont pas vu la gloire de l'empereur Napoléon dans les années 1810, 1811 et 1812, ne sauront jamais à quel degré de puissance peut monter un homme. »

C'est par ces trois lignes que débute l'histoire du conscrit. Nous sommes, on le voit, à l'apogée de la gloire impériale, et désormais la fortune, si longtemps fidèle à Napoléon, va décroître.

Dans la ville de Phalsbourg vit un jeune apprenti horloger, hon-

nête, un peu faible, pacifique surtout, nommé Joseph Bertha, qui n'a qu'un désir au monde, celui d'épouser sa cousine Catherine qu'il aime depuis l'enfance, et qu'une seule crainte, celle d'être pris par la conscription, bien qu'il soit boiteux de naissance. Combien son infirmité lui est chère! et combien il est heureux auprès de M. Goulden, son excellent patron, — attendant avec sécurité le jour où Catherine et lui seront mari et femme.

Que de mouvement à Phalsbourg en l'année 1812! Sur la grande route il fallait voir passer les estafettes, les convois de poudre, les caissons, les canons, la cavalerie, l'infanterie! « Tout s'engouffrait sous la porte de France, traversait la place d'Armes en suivant la grande route et sortait par la porte d'Allemagne. » De loin en loin on voyait revenir tout galonné, tout doré quelque enfant de la ville parti à l'armée depuis des années. « Ils étaient passés commandants, colonels, généraux, un sur mille, à force de batailler dans tous les pays du monde. » Mais tout cela ne tentait pas Joseph Bertha, et voici pourquoi :

« Souvent, au passage des régiments qui traversaient la ville, — la grande capote retroussée sur les hanches, le sac au dos, les hautes guêtres montant jusqu'aux genoux et le fusil à volonté, allongeant le pas, tantôt couverts de boue, tantôt blancs de poussière, — souvent le père Melchior Goulden, après avoir regardé ce défilé, me demandait tout rêveur :

— Dis donc, Joseph, combien penses-tu que nous en avons vu passer depuis 1804?

— Oh! je ne sais pas, monsieur Goulden, lui disais-je, au moins quatre ou cinq cent mille.

— Oui... au moins, faisait-il. Et combien en as-tu vu revenir?

Alors je comprenais ce qu'il voulait dire, et je lui répondais :

« Peut-être qu'ils rentrent par Mayence ou par une autre route... Ça n'est pas possible autrement! »

Mais il hochait la tête et disait :

« Ceux que tu n'as pas vus revenir sont morts, comme des centaines et des centaines de mille autres mourront, si le bon Dieu n'a pas pitié de nous, car l'empereur n'aime que la guerre! Il a déjà versé plus de sang pour donner des couronnes à ses frères, que notre grande Révolution pour gagner les Droits de l'Homme.

Tous les mois on chantait des *Te Deum* pour quelque nouvelle victoire, et le canon de l'arsenal tirait ses vingt et un coups. A chaque fois on espérait la paix, mais la paix ne se faisait jamais. « Il nous manquait toujours quelque chose, soit du côté de la Russie, soit du côté de l'Espagne ou ailleurs, — l'empereur n'était jamais content. » C'était presque toujours le matin que se tiraient les coups de canon,

et aussitôt M. Goulden s'écriait, en poussant la porte du pauvre Joseph : — « Eh ! Joseph ! encore une bataille gagnée ! Cinquante mille hommes à terre, vingt-cinq drapeaux, cent bouches à feu... Tout va bien !... tout va bien ! Il ne reste maintenant qu'à faire une nouvelle levée pour remplacer ceux qui sont morts ! » Et Joseph de lui dire avec un grand trouble : « Est-ce que vous croyez, monsieur Goulden, qu'on prendra les boiteux ? »

Enfin arrive la nouvelle du désastre de Russie, et, le 15 décembre 1812, le 29e bulletin est affiché au coin de l'hôtel de ville de Phalsbourg. Je ne connais rien de plus saisissant que les quelques pages qui racontent, dans le style le plus familier, l'émotion produite par cette nouvelle. Un volume ne peindrait pas mieux le découragement général et ne ferait pas mieux comprendre l'instabilité fatale d'un empire fondé sur la force militaire, que cette simple exclamation du vieil horloger Goulden : « Puisque les soldats étaient tout chez nous, et que nous n'avons plus de soldats, nous ne sommes plus rien ! » Le bulletin ne parlait pas des trois cent mille hommes restés sous la neige, mais il annonçait que « toutes les nuits les chevaux périssaient par milliers. » Il est vrai que l'affiche ajoutait : « La santé de Sa Majesté n'a jamais été meilleure. » Grande consolation, sans doute, mais insuffisante pour les mères qui ne devaient plus revoir leurs enfants !

Quelques jours après, la *Gazette* annonça l'arrivée de l'empereur à Paris, le couronnement du roi de Rome et de l'impératrice Marie-Louise, et puis, presque en même temps, la grande levée d'hommes de 1813. Cent cinquante mille conscrits de 1813, ensuite cent cohortes du ban de 1812, puis cent mille conscrits de 1809 à 1812 devaient boucher tous les trous qu'avaient faits le froid et les boulets russes. Les pertes étaient réparées. Je ne connais dans aucun roman de scène mieux racontée et qui soit plus réelle pour le lecteur que celle du tirage à la conscription, où le pauvre Joseph amène le numéro 17. Je regrette de ne pouvoir la transcrire ici pour justifier tous mes éloges. C'est la nature même prise sur le fait.

Mais où les auteurs ont fait preuve de ce que j'oserai appeler du génie, c'est dans la transformation graduelle qu'ils font subir au caractère de leur héros devenu soldat. Joseph part à regret, le cœur gros, traînant le pied, et la larme à l'œil, mais il fait son devoir comme les autres. Il contribuera pour sa part à la gloire nationale. Sous l'uniforme, ce boiteux marche, ce bourgeois, qui, pour un rien, se fût fait réfractaire, se bat pour l'honneur du drapeau, ce pusillanime est presque un héros ! Tout cela est gradué avec un art infini. Voyez-le à son premier engagement : l'ennemi se retire d'abord devant les Français, et le pauvre conscrit s'en félicite naïvement. « Ce

qui m'ennuyait, dit-il, c'était d'entendre dire aux camarades d'un air de mauvaise humeur : Ils ne s'arrêteront donc jamais? ils ne s'arrêteront donc jamais? Je pensais : S'ils s'en vont, qu'est-ce que nous pouvons souhaiter de mieux? Nous aurons gagné sans avoir eu de mal. » Au fond, s'il en veut aux Prussiens et aux Russes, c'est qu'ils sont causes qu'on a pris les conscrits; « s'ils étaient restés tranquilles chez eux, nous serions encore en France, » dit le pauvre Joseph, et cette pensée lui donne « de l'aigreur. »

Mais bientôt on en vient aux mains, l'aigreur se change en colère, et le monologue du conscrit prend un autre caractère. « Cette fois, Joseph, se dit-il, tout est perdu, tout est fini... il n'y a plus de ressource... Tout ce que tu peux faire, c'est de te venger, de te défendre et de n'avoir pitié de rien... Défends-toi... défends-toi... » Et puis, quand l'affaire devient plus terrible : « Moi je ne pensais plus qu'à me venger. J'étais devenu, pour ainsi dire, fou de colère et d'indignation contre ceux qui voulaient m'ôter la vie, le bien de tous les hommes, que chacun doit conserver comme il peut. J'éprouvais une sorte de haine contre ces Prussiens, dont les cris et l'air d'insolence me révoltaient le cœur. » Pour le coup, Joseph est devenu soldat.

Mais jamais son bon sens ne l'abandonne; il fait son devoir sans illusion et la gloire ne le grise pas. A côté de lui est un camarade, un pays, nommé Zébédé, qui a, lui, le vrai tempérament du soldat.

« Toi, tu ne regardes pas la gloire, faisait-il; c'est pourtant quelque chose la gloire. »

Et je lui répondais :

« La gloire est pour d'autres que pour nous, Zébédé; ceux-là vivent bien, mangent bien et dorment bien. Ils ont des danses et des réjouissances, comme on le voit dans les gazettes, et, par-dessus le marché, la gloire, quand nous l'avons gagnée à force de suer, de jeûner et de nous faire casser les os. Les pauvres diables comme nous, qu'on force de partir, lorsqu'ils rentrent à la fin, après avoir perdu l'habitude du travail et quelquefois un membre, n'ont pas beaucoup de gloire. Bon nombre de leurs anciens camarades, qui ne valaient pas mieux qu'eux, et qui travaillaient même moins bien, ont gagné de l'argent pendant les sept ans; ils ont ouvert une boutique, ils ont épousé les amoureuses des autres, ils ont eu de beaux enfants, ils sont des hommes posés, des conseillers municipaux, des notables. Et quand ceux qui reviennent de chercher de la gloire en tuant des hommes passent avec leurs chevrons sur le bras, ils les regardent par-dessus l'épaule, et si, par malheur, ils ont le nez rouge à force d'avoir bu de l'eau-de-vie pour se remonter le cœur dans la pluie, dans la neige, dans les marches forcées, tandis que les autres bu-

vaient du bon vin, ils disent : « Ce sont des ivrognes ! » Et ces conscrits qui ne demandaient pas mieux que de rester chez eux et de travailler, deviennent des espèces de mendiants. Voilà ce que je pense, Zébédé; je ne trouve pas cela tout à fait juste, et j'aimerais mieux voir les amis de la gloire aller se battre eux-mêmes et nous laisser tranquilles. »

Alors il me disait :

« Je pense la même chose que toi; mais, puisque nous sommes *pincés*, il vaut mieux dire que nous combattons pour la gloire. Il faut toujours soutenir son état et tâcher de faire croire aux gens qu'on est bien; sans cela, Joseph, on serait encore capable de se moquer de nous. »

N'est-ce point là le secret de bien des résignations, de bien des satisfactions apparentes, même chez des gens plus haut placés que le soldat Zébédé, et ce désir de faire croire aux gens « qu'on est bien, » n'est-il pas souvent un des éléments les plus puissants de ce qu'on appelle esprit de corps dans tous les états?

Le conscrit passe par toutes les misères du soldat, misères de la marche, du combat, de l'hôpital, et enfin de l'abandon sur la route, quand il ne peut plus suivre l'armée. Toutes ces douleurs sont peintes avec un art et aussi une simplicité admirables. A trois reprises, le maître de tout apparaît et traverse le récit, rapide comme une vision. Mais tout cela, — le maître compris, — est vu du bas en haut au point de vue du soldat, comme il convient à un conscrit. Sous ce rapport, les auteurs se sont maintenus dans le cadre qu'ils se sont donné avec une bien remarquable fidélité. J'ai dit qu'ils avaient dépeint toutes les misères du soldat. Je recommande surtout au lecteur une scène dans l'hôpital de Leipzig et le passage de l'Elster. Ce dernier tableau est vraiment grandiose, malgré le langage familier du soldat conteur. Mais, selon moi, il n'est rien de plus émouvant que le récit de ses souffrances pendant « les fièvres. » Il y a là quelques lignes que je ne résiste pas au désir de citer :

« La pluie avait cessé. Nous fîmes la soupe en cet endroit; mais rien ne pouvait me réchauffer; c'est là que j'attrapai les fièvres. J'avais froid à l'intérieur, et mon corps brûlait. Je n'étais pas le seul au bataillon dans cet état, les trois quarts souffraient et dépérissaient aussi; depuis un mois, ceux qui ne pouvaient plus marcher s'étendaient par terre en pleurant, et appelaient leur mère comme de petits enfants. Cela vous déchirait le cœur. La faim, les marches forcées, la pluie, et le chagrin de savoir qu'on ne reverra plus son pays, ni ceux qu'on aime, vous causaient cette maladie. Heureusement les parents ne voient pas leurs enfants périr le long des routes; s'ils les voyaient,

ce serait trop terrible : bien des gens croiraient qu'il n'y a de miséricorde ni sur la terre ni dans le ciel. »

Malgré toutes ces souffrances, ou peut-être à cause d'elles, la résignation du conscrit finit par s'élever jusqu'à l'héroïsme. A la veille de la bataille de Leipzig, le découragement a pénétré jusqu'aux derniers rangs de l'armée. Chacun, même le simple soldat, comprend que l'Europe est lasse de l'insolence de l'empire, et que la revanche des nations est proche. C'est alors que le sentiment de l'honneur national se développe complétement chez le pauvre conscrit. Il est assis au bivac, à la veille de la grande bataille des nations, et en regardant dans la nuit sombre le grand cercle de feu qui entourait l'armée sur une étendue de plus de six lieues, il s'écrie : « Maintenant, tout l'univers est contre nous..... tous les peuples demandent notre extermination..... ils ne veulent plus de notre gloire. »

« On songeait ensuite qu'on avait pourtant l'honneur d'être Français, et qu'il fallait vaincre ou mourir. »

C'est ce développement si vrai du caractère chez leur héros, plus que leurs peintures — si merveilleuses d'exactitude qu'elles puissent être—qui me semble constituer le mérite du livre de MM. Erckmann-Chatrian. Quant à la morale de leur récit, elle est écrite à toutes les pages pour qui sait lire. Nulle part cependant elle ne se fait mieux sentir que dans l'incident qui clôt le volume. Le conscrit, malade, exténué, n'en pouvant plus, a été abandonné dans la retraite. Un dernier convoi d'artillerie passe, Joseph Bertha est ramassé et jeté à demi mort sur un fourgon. Quand il revient à lui, plus de deux mois se sont écoulés, il est à Phalsbourg, dans une petite chambre bien close, une jeune femme pâle veille auprès du feu et guette son réveil, — c'est Catherine sa douce fiancée. Le givre couvre les vitres comme dans ce terrible hiver où il est parti conscrit et comme alors aussi le canon tonne. Mais ce n'est plus pour annoncer des triomphes. Nous sommes en 1814, Phalsbourg est assiégé, les ennemis sont en France. C'est à cela qu'ont abouti tant de guerres, tant de victoires! C'est pour en arriver là que tant d'hommes sont morts!

La morale du livre, en un mot, c'est que la seule guerre légitime est celle qu'on fait pour l'indépendance et la liberté de sa patrie. Comme le dit un des personnages du livre, le vieil horloger Goulden : « Voilà la seule guerre juste, où personne ne peut se plaindre; toutes les autres sont honteuses, et la gloire qu'elles rapportent n'est pas la gloire d'un homme, c'est la gloire d'une bête sauvage! » Morale qui n'empêche pas MM. Erckmann-Chatrian d'être d'excellents français, comme leur héros Joseph Bertha, le conscrit de 1813.

H. DE LAGARDIE.

LES

RUINES AMÉRICAINES

Avant le dix-neuvième siècle, on n'écrivait guère l'histoire qu'en donnant une physionomie moderne aux annales transmises par les anciens. Vico est le seul qui ait osé sortir des voies accoutumées, et quoique ses considérations historiques reposent plutôt sur de brillantes théories que sur le récit exact des faits, il a ouvert à la philosophie de l'histoire une route nouvelle où il y a beaucoup à récolter après lui.

Mais de nos jours, l'archéologie, savamment étudiée, apporte des éléments nouveaux à l'histoire; le passé de peuples inconnus s'est révélé dans des monuments dégagés de leurs ruines; la destruction a eu ses enseignements et le tombeau des villes a raconté de grands mystères.

Sans doute ce n'est qu'un commencement de ces explorations d'un passé monumental, et l'on ne marche qu'en tâtonnant au milieu des débris. Mais un temps viendra où la lumière se fera au milieu de ces ténèbres, et l'étude des monuments dévorés par le temps ou détruits par l'homme deviendra une source féconde de connaissances nouvelles.

Ce n'est donc pas une vaine curiosité qui nous conduit aujourd'hui à travers les ruines américaines : c'est une étude sérieuse de l'histoire.

Parmi les États de l'Amérique disparus au temps de la conquête, et sur lesquels de faibles notions étaient parvenues jusqu'à nous, le Mexique occupait la première place; cependant le Mexique de Montézuma n'était qu'une suite de bien des civilisations qui l'avaient précédée; d'autres États plus avancés dans l'industrie, dans les sciences et dans les arts, florissaient dans l'espace compris entre les isthmes de Tehuantepec et de Panama. Des mœurs douces, un ciel clément, une terre fertile avaient favorisé leur développement; mieux constitués, doués d'une plus forte nationalité, ils luttèrent plus longtemps;

mais la destinée avait aussi marqué leur chute. Du nord au sud, ils tombèrent l'un après l'autre, et le vainqueur, s'acharnant sur les monuments comme sur les institutions des vaincus, ne laissa debout que ce qu'il ne put détruire.

L'invasion espagnole produisit, au milieu de ces populations effarées, le cataclysme le plus épouvantable de l'histoire; vingt civilisations succombèrent à la fois, les peuples se fondirent sous les chaînes de l'esclavage, et plus de cent villes abandonnées ne prêtèrent plus l'abri de leurs palais en ruines qu'aux rapaces de l'air et aux fauves des bois. Anciennes ou modernes, toutes les traces de l'homme se mêlèrent dans le même oubli. Nous retrouvons aujourd'hui ce que les conquérants n'ont pu entièrement détruire. Chaque jour amène de nouvelles découvertes, et dans un rayon de quinze cents lieues, de l'île de Vancouver à la république du Chili, de nouveaux témoignages de l'industrie humaine surprennent à chaque pas les regards du voyageur.

Dans le nord, d'immenses *chaussées cyclopéennes* viennent d'être mises au jour; dans le nouveau Mexique, des villes désertes semblent attendre le retour de leurs habitants; au sud-ouest de Mexico, les ruines de Jochicalco, celles de Papantla dans le sud, réclament un historien, et les forêts de la Terre-Chaude voilent sous leurs ombrages impénétrables des palais dont l'Indien n'a pas le souvenir. Mais les plus beaux, les plus riches, les plus magnifiques débris appartiennent à l'État d'Oaxaca, de Chiapas, de l'Yucatan et de Guatemala. De nombreux voyageurs, des artistes, des savants les ont visités; les explorations succédèrent aux explorations, et cependant malgré tant de labeurs, tant de science dépensée, malgré tant de travaux et d'études remarquables, on ne peut encore parler de ces monuments que par hypothèse; l'archéologie américaine est muette sur les origines des peuples, et les temples indiens ne se dressent devant nous que comme le sphinx antique avec ses énigmes impénétrables. Il y a moins d'un siècle, l'Égypte en était là, et malgré la filiation des arts jusqu'à nos jours, on ne procédait également que par hypothèse. Il ne fallut rien moins que la découverte de Champollion pour éclairer les esprits, élucider la question et permettre à la science de déchiffrer les textes manuscrits et *lapidaires* qui donnent à chaque monument la date de sa création et le nom du prince qui l'éleva. Une découverte analogue, celle de M. Brasseur de Bourbourg, fait espérer pour l'Amérique un résultat semblable.

L'Amérique a, comme toutes les contrées de la terre, ses traditions et ses légendes; celles qui prêtent aux hommes blancs la fondation de l'état social sont nombreuses. Tantôt la civilisation vient de l'Occident par le détroit de Behring, et tantôt de l'Orient par le Groënland. Nous avons une telle personnalité comme race qu'il nous a paru flatteur de faire dériver la civilisation américaine de la nôtre. N'a-t-on pas été jusqu'à dire que saint Thomas avait évangélisé l'Amérique du centre?

Le fanatisme religieux des Espagnols au temps de la conquête dut modifier les traditions nationales. Celles qui nous parviennent ont un cachet apocryphe qui ne saurait échapper à l'œil de l'observateur. Il semble que des épisodes bibliques, mêlés, dans les premiers temps, aux légendes américaines, nous reviennent dans les traductions nouvelles, mélangées aux figures poétiques des peuples du Nouveau-Monde, mais empreints encore de leur parfum sacré. Nous retrouvons ainsi la création génésiaque, la lutte des géants et le déluge.

Nous l'avons dit, ce qui frappe le voyageur en Amérique, c'est le prodigieux mouvement de peuples dont on aperçoit partout les traces, et qui permet d'assigner la plus haute antiquité à la présence de l'homme sur le continent américain. Palais, temples, forteresses, chaussées gigantesques, tombeaux, villes entières, les souvenirs abondent, quelques-uns relativement modernes et d'autres contemporains peut-être des premiers âges de notre ère. Sous ce rapport, on peut diviser cette partie de l'Amérique en trois zones; chacune d'elles a plusieurs époques. La première s'étendrait des hauts plateaux de l'Anahuac à l'isthme de Tehuantepec; la seconde de Tehuantepec à Panama; la troisième de Panama aux frontières du Pérou.

La première zone comprendrait donc le Mexique proprement dit et ses hauts plateaux. Les civilisations affectent dans cette partie du Nouveau Monde une marche toute particulière, et leur développement offre le spectacle le plus étonnant de l'histoire.

D'ordinaire les civilisations parcourent un cycle complet et régulier; elles se développent de la naissance à l'apogée, suivant des phases que reproduisent en général les civilisations les plus étrangères les unes aux autres; lorsqu'elles tombent, c'est que leurs destinées sont remplies. Le propre d'une civilisation est d'influer sur les peuples qui l'avoisinent, d'absorber les uns, de repousser les autres; c'est par exception qu'elle se trouve arrêtée dans son essor.

L'Inde et la Chine prétendent à une prodigieuse antiquité : Baby-

lone vécut deux mille ans, l'Égypte eut une égale durée, la Grèce compte quinze siècles, Rome douze; voilà quatorze cents ans que nous poursuivons notre marche progressive, et je ne suppose pas que nous arrivions encore à la décadence. C'est donc jusqu'à ce jour une moyenne de quinze siècles au moins pour la durée de chaque civilisation. Sur les hauts plateaux du Mexique nous ne voyons, au contraire, qu'une longue suite de civilisations naissantes; elles ont à peine le temps d'éclore qu'elles disparaissent devant les hordes envahissantes du Nord; du sixième au seizième siècle, les Quinames, les Olmèques, les Othomis, les Toltèques et les Aztèques se succèdent et viennent tour à tour planter leurs tentes dans les vallées enchanteresses de l'Anahuac. Ce n'est plus une annexion comme il arrive entre peuples civilisés et barbares; les guerres qui détruisent, fécondent aussi quelquefois, et la marche d'une civilisation ne se trouve point arrêtée par un changement de maître ou de souverain. Au Mexique, c'est l'invasion barbare avec son cortége d'horreurs; chaque peuple détruit l'œuvre du peuple qui l'a précédé; il disperse les hommes, confond les classes, rase les monuments pour établir et fonder suivant ses instincts une organisation nouvelle et des monuments que viendront encore anéantir les peuples qui le suivent. Le Mexique de nos jours offre un spectacle du même genre, et dans les révolutions qui, depuis la chute du gouvernement espagnol ont désolé ses provinces, il a été bien rare que les nombreux *pronunciamientos* qui se sont produits dans les niveaux inférieurs ou intermédiaires du pays n'aient point réussi dans leurs tentatives révolutionnaires, tandis que les mêmes mouvements issus des hauts plateaux eurent toujours une destinée malheureuse.

Quelle est la source de cette faiblesse? La raison de ce phénomène nous a semblé purement physiologique. Dans le passé comme aujourd'hui, les populations des hauts plateaux voyaient s'éteindre leur vigueur et leur énergie dans les nouvelles conditions vitales que leur imposait l'atmosphère des altitudes, et ne se trouvant plus la force de repousser les hordes barbares qui se précipitaient à leur suite, subissaient le joug ou disparaissaient devant elles.

Nous invoquerons à l'appui de cette assertion l'opinion du docteur Jourdanet, auquel vingt années de séjour et d'études dans les différentes provinces du Mexique prêtent la plus grande autorité.

« L'aspect, dit-il, des différentes races qui habitent les plateaux au delà de deux mille mètres d'altitude, indique une grande déca-

dence physique; toutes s'y montrent faibles, et elles ne peuvent fournir aux travaux matériels qu'une somme fort modérée d'efforts. De semblables faits ne me paraissent explicables que par l'état physiologique des habitants sous l'influence de l'hygiène originale de ces localités. La raison de cet affaiblissement me paraît être presque tout entière dans l'imperfection de la fonction respiratoire, sous une atmosphère dont le poids est diminué du quart de ce qu'il est au niveau de la mer. La raréfaction qui en résulte pour l'oxygène respiré, n'est nullement comparable à la raréfaction pour d'autres causes; la diminution du poids de l'atmosphère peut, en effet, altérer d'une manière grave et permanente la densité moyenne sous laquelle l'oxygène s'unit aux globules du sang, et rendre ainsi fort imparfaites les combustions vitales.

« Ce phénomène paraît irrécusable à la hauteur de Mexico, pour ce qui regarde du moins les combustions carbonées; car l'air respiré à cette altitude ne dépasse guère six litres par minute, dans les cas les plus favorables, pour des sujets robustes de vingt à trente ans. Or, des expériences assez probantes n'y font pas figurer l'acide carbonique pour plus de 4,40 pour cent, ce qui donne à peine dix-neuf litres de ce gaz par heure et représente par conséquent (eu égard à la densité de ce gaz à Mexico) la somme bien modeste d'un peu moins de huit grammes de carbone brûlé dans l'espace d'une heure.

« Je dis somme modeste, car on sait que, d'après les analyses de MM. Andral et Gavarret, cette somme de carbone brûlé par des sujets de vingt à trente ans, à Paris, s'élève à douze grammes. C'est donc une perte du tiers pour Mexico.

« C'est là un sujet très-grave; il est surtout aujourd'hui d'un intérêt saisissant. Il est en effet irrécusable qu'à force de s'élever dans les airs la vie finirait par s'éteindre, alors qu'il resterait encore de l'oxygène respirable au dehors; il est irrécusable aussi que le voyageur souffre gravement là où l'habitude permet à ses semblables de vivre à l'aise.

« Dire quel est le degré de poids atmosphérique compatible essentiellement avec la vie; dire encore quels sont les degrés barométriques que l'habitude peut rendre habitables pour l'homme, quoique le séjour momentané les lui rende pénibles; dire en ce cas l'originalité qui en résulte pour l'hygiène, la vie et les maladies..... tels sont les problèmes dont on n'a jusqu'ici tenu aucun compte et que l'avenir doit résoudre.

« C'est dans la solution de ces problèmes que bien des choses deviendront compréhensibles dans l'histoire ancienne et moderne des peuples d'Amérique. »

Cette observation si remarquable se complète par la présence sur les hauts plateaux du Mexique d'une foule de races d'hommes dont les instincts, les types et la couleur offrent des contrastes frappants. Une multitude de langages attestent également les nombreuses révolutions qui bouleversèrent les peuples de l'Anahuac. Si nous descendons plus au sud, dans la vallée d'Oaxaca, limite de cette première zone dont nous parlons, nous assisterons au même spectacle; le père Antonio de Remesal prétend avoir trouvé plus de dix langages différents dans les vallées du Marquesado. Nous ne parlerons pas des Aztèques, dont l'existence est moderne et dont l'histoire est connue. En fait de monuments, les Espagnols n'en laissèrent subsister aucun; la fragilité des matériaux employés dans les constructions (l'*adobe*, brique de terre cuite au soleil) facilita cette destruction.

Le musée de Mexico possède quelques documents importants, le Zodiaque et le Calendrier, deux énormes blocs dont l'un est accolé au mur de la cathédrale. Il possède également des armes, des papyrus chargés d'écriture idéographique, des statues, des idoles, tout ce qui put échapper au naufrage des hommes et du temps. Les restes épars sur le sol n'ont plus que la valeur d'éboulements informes, que les fouilles pourraient seules utiliser. La pyramide de Cholula, si remarquable par ses dimensions colossales, n'a rien de commun avec les Aztèques; elle remonte, suivant les légendes, à la première apparition de l'homme et semble jouer, dans l'Anahuac, le rôle de Babel dans la plaine de Babylone. Aujourd'hui, ce n'est plus qu'une colline artificielle dont les assises pyramidales, affaissées par le temps, disparaissent sous la végétation qui les couvre.

Dans le nord de l'État de Chihuahua, les *Casas grandes*, malgré leur dénominatiou pompeuse, ne sont autre chose que des monuments également d'*adobe*. C'étaient de simples maisons à toits plats sans architecture, sans ornementation d'aucune sorte et dont nous croyons pouvoir reporter l'origine à quelque tribu aztèque qui, au temps de la conquête espagnole, se retira dans le nord pour échapper à l'esclavage. Du reste, l'obscurité la plus grande règne sur toutes ces ruines.

Jochicalco se trouve à vingt-cinq lieues au sud de Mexico; les ruines se composent d'un assez vaste bâtiment de pierre dont les

murailles, légèrement obliques, sont revêtues de figures sculptées d'un relief peu saillant. Celles de Papantla, situées non loin du golfe, dans l'État de Tamaulipas, s'élèvent en pyramide tronquée; l'ornementation semble avoir de l'analogie avec celle de Jochicalco; mais, par une exception curieuse, les murailles sont percées à diverses hauteurs d'étroites ouvertures pour éclairer l'intérieur. C'est le seul exemple de ce genre que nous puissions citer parmi les ruines que nous avons visitées. On pourrait, avec quelque probabilité, attribuer ces monuments aux Toltèques, et cependant ils bâtissaient en *adobe*, ainsi que nous le verrons, dans la vallée d'Oaxaca où, suivant Burgoa, les ruines du temple de Cuilapa (Teotzapotlan) leur sont également attribuées.

Si, en partant de Puebla, nous descendons vers le sud, nous visiterons Tehuacan, autrefois Teohuacan (ville des dieux), célèbre, disent les légendes, par une multitude de temples dont il ne reste aujourd'hui nul vestige. Pour retrouver d'autres monuments, il faut traverser une partie de la Cordillère et poursuivre jusqu'aux vallées du Zapotecapan (province d'Oaxaca). Les Zapotèques furent, on a tout lieu de le croire, les derniers possesseurs de cette belle contrée; mais, au milieu des ruines qui frappent à chaque pas les yeux de l'explorateur, quelle part est la leur? Toujours même incertitude. On ne peut que démontrer une chose, c'est que bien des peuples occupèrent ces fertiles vallées, où chacun d'eux laissa tomber un souvenir. Nous avons constaté l'existence de quatre civilisations; combien d'autres durent échapper à notre rapide investigation?

En dehors des nombreux tumuli dont les cônes verdoyants émaillent les vallées, nous citerons les ruines de Mont-Alban, tout auprès de la ville d'Oaxaca; les restes du temple de Cuilapa, les traces de nombreuses fortifications et les magnifiques palais de Mitla. Le plateau d'Oaxaca se compose de trois vallées se coupant à angle droit; elles furent érigées en marquisat en faveur de Cortez et sont connues sous le nom de Marquesado.

La montagne sur laquelle se trouvent les ruines de Mont-Alban commande les trois vallées; le plateau qui la surmonte semble fait par la main des hommes, et peut avoir deux kilomètres d'étendue; il n'offre plus aujourd'hui qu'une immense arène semée de masses énormes de ruines, dont quelques-unes sont percées de souterrains étroits. La voûte en encorbellement de ces souterrains est fermée par deux dalles s'appuyant l'une sur l'autre; ces dalles sont revêtues

de sculptures d'un léger relief offrant des têtes de profil dont le style ne se rapporte à rien de connu en Amérique. Les plus grandes masses de ruines occupent le sud du plateau; elles affectent en général la forme carrée, sont parfaitement orientées, ainsi que toutes les ruines du Mexique, et se composent d'une pyramide tronquée à talus fort rapide, d'une hauteur de vingt-cinq pieds environ, servant de base à des monceaux de maçonnerie. On peut encore suivre la trace d'une vaste enceinte qui devait servir de seconde défense aux anciens palais aujourd'hui ruinés.

Le tout est semé de débris de poteries d'une finesse extrême et d'un vernis rouge et brillant. Des fouilles assez maladroites avaient amené la découverte de colliers d'agate, d'obsidiennes travaillées et de divers bijoux d'or d'un fini merveilleux. Ces ruines, qui portent un cachet d'une si haute antiquité, n'ont rien de commun avec celles du Marquesado, non plus qu'avec celles de Mitla, relativement modernes; les matériaux ne sont point les mêmes et l'architecture est différente. A Cuilapa, tout est en *adobe* (de la terre); à Mitla, c'est un mélange de terre battue et de cailloux, plaqué de briquettes de différentes grandeurs; dans les forts qui défendaient les palais, de l'*adobe* encore. A Mont-Alban, nous ne trouvons que des constructions en pierres reliées par le ciment et le mortier de chaux. Dans les intérieurs des temples, comme de nos jours et comme partout au Mexique, les murailles et les plafonds se coupent à angle droit; Mitla présente la même disposition. A Mont-Alban, au contraire, les intérieurs sont en encorbellement, méthode employée seulement à Palenque, dans le Yucatan et dans l'Amérique centrale.

Voilà donc des ruines d'une originalité saisissante au milieu de celles qui les entourent et qui accusent une civilisation fort ancienne, tout à fait indépendante de celles qui plus tard élevèrent les palais de Mitla et les temples de Cuilapa.

D'après l'historien du Zapotecapan, les édifices de Cuilapa (Teotzapotlan) s'élevaient sur une forte éminence, au milieu d'un lac, dont les terres surbaissées laissent deviner l'emplacement. Cortez fit raser les forteresses et les temples qui couvraient la colline pour les remplacer par un vaste couvent dont l'église inachevée se trouve sur l'emplacement du temple indien. Il ne reste plus de l'ancien monument que quelques murailles d'*adobe*. Il semble que les constructeurs de l'édifice moderne se soient servi de ces murailles pour remplacer les échafaudages dans leur construction; ces murailles de

terre sont, en effet, au milieu de la nef et soutiennent le clocher du couvent et diverses charpentes vermoulues.

L'*adobe*, qui a pris la consistance de la pierre, paraît devoir résister à l'action du temps aussi bien que l'édifice espagnol, et, dans la suite des siècles, les deux constructions ne formant qu'une seule et même ruine, le voyageur, étonné de cette création étrange, confondra ensemble l'œuvre de marbre des vainqueurs et l'humble monument des vaincus.

On nous pardonnera de placer parmi ces ruines, l'un des monuments les plus vénérables de l'ordre végétal sur la surface du globe : nous voulons parler d'un arbre célèbre dans tout le Mexique, et dont l'existence est une autre preuve de la haute antiquité de la civilisation dans la vallée.

Cet arbre occupe la place de l'église du petit village de Santa-Maria-del-Tule; il est de la famille des conifères; en espagnol, on le nomme Sabino, en mexicain *Ahuahuete*. Le tronc, dans son plus grand diamètre, mesure quarante pieds, le diamètre le plus étroit peut en avoir trente; à vingt pieds au-dessus du sol, il conserve les mêmes dimensions; il se bifurque alors, et ses branches vigoureuses, semblables à des chênes centenaires, portent à cinquante mètres au delà l'ombre de leurs rameaux protecteurs. Outre la taille du géant, ce qui surprend le visiteur, c'est l'étonnante vigueur qui le distingue; il est plein, et les incisions faites à l'écorce disparaissent dans l'année. Les Indiens veillent cependant à ce qu'aucune main profane ne s'attaque au vieux monument; comme pour tout ce qui tient à leur passé, ils entourent le vieux *sabino* d'une superstitieuse vénération; nul ne le visite que sous leur surveillance; ils balayent et nettoient chaque jour le pied de l'arbre et ne souffriraient pas qu'on en brisât le moindre branchage.

Des horticulteurs et des savants affirment que l'arbre de Santa-Maria pouvait compter de trois mille à trois mille cinq cents ans.

Les palais de Mitla servaient à la sépulture des rois; ils occupent un emplacement en harmonie avec leur destination funèbre.

Leurs ruines, qui occupaient un immense espace au temps de la conquête, ne présentent plus aujourd'hui que l'ensemble de six palais et de trois pyramides ruinées. La disposition de ces palais est à peu près la même; les plus importants sont rasés, on n'en distingue que les assises dont les Indiens se servent comme de clôture. Un seul de ces monuments est debout; il se compose d'une bâtisse

en forme de tau, dont la façade principale regardant le sud présente le plus magnifique coup d'œil. L'ornementation consiste en une multitude de panneaux d'égale grandeur avec encadrements de pierre. Ces panneaux, espèce de mosaïques composées de briquettes forment des figures, des méandres et des arabesques d'une pureté de dessin remarquable. La façade a quarante mètres; elle enveloppe une pièce d'égale étendue dont six colonnes monolithes de plus de trois mètres de hauteur soutenaient la couverture. Trois portes larges et basses donnent accès dans cette pièce; le sol est couvert d'une épaisse couche de ciment. Sur la droite, un couloir obscur communique avec une cour intérieure sur laquelle prennent jour quatre petites salles dont l'ornementation, toujours la même, n'en est pas moins admirable. Les monuments de la Grèce et ceux de Rome de la meilleure époque, dit M. Violet le Duc, dans l'appréciation de ces palais, égalent seuls la beauté de l'appareil de ce grand édifice. Les parements divisés avec une régularité parfaite, les joints bien coupés, les lits irréprochables, les arêtes d'une pureté sans égale, indiquent de la part du constructeur du savoir et une longue expérience. La toiture de ce monument se composait, suivant Burgoa, de dalles de deux pieds d'épaisseur reposant sur les colonnes de la grande pièce; pour les petits intérieurs, les dalles allaient d'un mur à l'autre, et le jour, car il n'y a nulle trace de fenêtre à l'intérieur, venait d'en haut par des ouvertures ménagées dans le toit. Une corniche très-saillante, ornée de sculptures capricieuses, formait le couronnement du palais. Cette partie manque et l'on n'en retrouve aucune trace.

Ces ruines magnifiques vont se détériorant chaque jour. Les Indiens eux-mêmes hâtent cet anéantissement déjà trop rapide, et poussés par une superstition des plus bizarres, ils accourent par bandes et s'emparent de ces petites pierres taillées en forme de brique qui composent les arabesques, persuadés qu'entre leurs mains elles se changeront en or.

Des souterrains s'étendent sous les palais et en reproduisent, suivant les historiens, la disposition et l'ornementation; une fois déjà ils ont été ouverts; mais l'attitude hostile des Indiens les fit refermer avant qu'on ait pu les parcourir et en retirer les trésors archéologiques qu'ils renferment. Nous voulûmes vainement poursuivre la même entreprise; il nous eût fallu l'appui d'une cinquantaine d'hommes au moins pour protéger nos travaux. Nous ne pûmes l'obtenir d'un gouvernement désorganisé qui ne pouvait se soutenir lui-même.

Le silence des historiens sur l'origine de ces monuments permet de croire qu'avant la conquête espagnole les vallées d'Oaxaca avaient déjà maintes fois subi le joug de nations conquérantes. Cette hypothèse me fut inspirée par le fait suivant : La cure du village de Mitla fut établie il y a nombre d'années dans l'un des palais qui existent encore. On utilisa les murailles, on rehaussa quelque peu l'édifice, on perça des communications et des ouvertures, et l'on couvrit le tout à la moderne, au moyen de tuiles rouges. Ainsi préservé de l'action de l'air et de l'intempérie des saisons, le monument avait conservé à l'intérieur certains détails d'ornementation dont je n'avais trouvé nulle trace dans les palais précédemment visités. En parcourant celui-ci dans ses derniers recoins, je découvris au fond d'une vaste salle servant d'écurie, sous les saillies des encadrements, des restes de peintures que je m'empressai de calquer. Ce sont de grossières figures d'idoles tracées au moyen de lignes rouges et noires qui rappellent les peintures décoratives des poteries mexicaines. Mon attention une fois éveillée par cette découverte, j'examinai chaque monument avec plus de soin, et je fus bientôt convaincu que tous avaient été couverts de peintures du même genre. J'en trouvai la trace partout où un abri quelconque avait pu les préserver des atteintes du temps.

L'incorrection de ces dessins, où la ligne droite n'est même pas observée, accolés à des palais d'une architecture si parfaite, ornés de panneaux d'un si merveilleux travail, donne à penser que les auteurs de ces peintures n'ont rien de commun avec les architectes des monuments. Ceux-ci connaissaient le dessin, ceux-là n'en avaient pas la moindre notion; les premiers étaient des artistes consommés, les seconds n'en n'étaient qu'aux premiers rudiments de l'art; et comme les arts s'enchaînent, il s'ensuit que les uns étaient civilisés, les autres à moitié barbares, et que tous deux devaient appartenir à des races différentes. Ce n'est point là une simple supposition, le fait frappe jusqu'à l'évidence.

Nous avons donc trouvé quatre civilisations dans le Marquesado : Cuilapa et ses murailles d'*adobe*, Mont-Alban et ses ruines, Mitla, ses monuments et ses pyramides, puis enfin celle dont nous venons d'accuser la présence.

II

En sortant de ce chaos au Mexique, nous pénétrons dans l'Amérique centrale. Dans ce milieu civilisateur, sur cette terre de souvenirs, les montagnes renferment des monuments inexpliqués, et les forêts vierges abritent, sous leurs mystérieux ombrages, les secrets inviolés d'une genèse inconnue.

A l'encontre du désordre que nous n'avons qu'entrevu sur les hauts plateaux, nous trouverons dans le Guatemala, Chiapas et le Yucatan une civilisation complète dont on peut suivre le développement normal; une civilisation avec ses époques diverses, ses monuments, ses législateurs et ses prophètes. Au lieu de cette multitude de langages qui jette tant d'obscurité sur l'histoire des hauts plateaux, nous n'aurons ici qu'une seule et même langue : le *maia*, preuve d'une grande nationalité. Au lieu de cette existence tronquée de deux siècles, âge moyen des civilisations mexicaines, nous parcourrons une période de plus de mille ans appuyée sur une chronologie qui remonte bien au delà dans les âges; à la place de ce croisement d'hommes de toutes les teintes, au lieu de ces types abâtardis et mutilés, nous ne rencontrerons qu'une race ou deux au plus, d'une beauté remarquable et d'une telle résistance qu'elle imposa à ses vainqueurs sa langue, ses usages et presque toute sa nationalité [1].

Abritée par ses montagnes, la civilisation de l'Amérique centrale dut résister aux envahissements du nord qui vinrent se briser contre elle, contre son organisation et son homogénéité : arrêtées dans leur course, les émigrations semblent avoir pris la route du Pacifique et, poursuivant leur marche vers le sud, fondé l'empire des Incas.

Deux races peuvent donc réclamer la gloire de cette grande civilisation de l'Amérique, celle des montagnes de Palenqué, la plus ancienne, et celle de la presqu'île. Toutes deux se distinguent des autres Indiens du Mexique, et l'on ne peut s'empêcher de leur reconnaître, en face des monuments qu'elles nous ont laissés, plus d'intelligence, et dans les arts, une incontestable supériorité. Tout concourt à les différencier de leurs concitoyens du nord. Le premier, l'habitant des montagnes, a le front fuyant; sa tête terminée en pointe vous reporte aux bas-reliefs de ses vieux palais; il vit isolé, sauvage et libre dans

1. Les Espagnols et les métis parlent *maia* dans le Yucatan.

les solitudes de ses montagnes; il ne se mêle point, il a conservé la pureté de son sang et la fierté de toute race noble; il ne fut jamais asservi, et le conquérant dut toujours garder avec lui des ménagements qu'il n'accorda jamais à d'autres. Le second, le Yucatèque, a le crâne large, aplati à la partie supérieure, sans que pour cela le front soit bombé; il forme avec le nez aquilin une ligne presque droite. Il est d'un teint clair, et le métis, provenant de son croisement avec la race blanche, ne ressemble en rien aux autres croisements des races indiennes. De plus, le type se conserve, quelque éloignée que soit la filiation et quelque blanc que soit le produit, de telle sorte que l'observateur peut reconnaître à première vue un métis yucatèque de tout autre métis.

Cet Indien a des instincts de constructeur; sa maison, toujours propre, est de pierre blanchie à la chaux et n'a rien de commun avec la hutte de roseaux, le *jacal* des Indiens du nord. Il ne repose point sur la terre ni sur un lit de feuilles; le plus pauvre a son hamac. Si son pays, formé d'une vaste plaine, ouvrit une voie facile à la conquête, il lutta plus longtemps que tout autre; s'il succomba, il conserva assez de force pour secouer, après trois siècles d'oppression, le joug de ses maîtres. Depuis tantôt vingt ans il a reconquis son indépendance.

Parmi les restes de ces peuples, les souvenirs reconnus les plus anciens appartiennent à Palenqué. Ces ruines sont situées au nord de l'État de Chiapas, sur les premiers soulèvements de la Cordillère, et dominent un paysage où la nature semble avoir épuisé toutes les féeries de sa vierge fécondité. Des bosquets ombreux semés au milieu de plaines verdoyantes paraissent disposés pour le plaisir des yeux, tandis que la ceinture des grands arbres qui bornent l'horizon leur donne cet aspect apprêté des parcs anglais, uni à la sauvage grandeur des œuvres de la création.

Tantôt le cheval qui vous emporte semble en vainqueur guider vos pas sous des arcs de triomphe, où des lianes gigantesques pendent en festons splendides, et tantôt, courbant la tête sous des arceaux étroits, vous glissez comme un chevreuil égaré sous les massifs de la forêt. Ici, la plaine s'ouvre de nouveau, et dans sa lutte avec le bois qui l'enserre, victorieuse ou vaincue tour à tour, elle se rétrécit, s'allonge, s'agrandit ou se ferme, déployant une variété de contours, une richesse de lignes où les molles ondulations des pelouses factices se mêlent aux âpretés des solitudes. Là s'épanouit la flore des

savanes; mais plus loin, reprenant ses droits, la forêt jalouse arrête toute végétation fleurie sous ses ombres séculaires. Des lièvres effarés sillonnent en tous sens les hautes herbes de la prairie, pendant que des pécaris féroces, indifférents dans leur audace, poursuivent en longue file des sentiers déjà foulés. De grands aras mêlent leurs cris perçants aux hurlements des zaraguatos suspendus dans les dômes, tandis que le daim timide vous adresse de loin un regard étonné.

C'est au milieu de ces enchantements que le voyageur arrive à Palenqué. Les ruines se composent d'un palais et d'une foule de temples échelonnés dans la montagne.

Le palais, immense construction, s'élève sur une pyramide de quinze à dix-huit pieds de hauteur. C'est un ensemble de quatre galeries parallèles et de plusieurs corps d'habitation. Les galeries enferment deux cours; la première a vingt mètres de long sur dix-sept de large; la seconde est moins longue avec la même largeur.

La galerie extérieure devait entourer le palais tout entier, et cependant, au nord, on n'en trouve pas de trace. Aujourd'hui, la façade principale, tournée à l'orient, n'offre plus que huit piliers debout, et l'espace libre encore est de trente-deux à trente-cinq mètres. Chaque pilier a huit pieds d'élévation, et chacun possède un bas-relief de même hauteur avec un riche encadrement; d'autres, portant des inscriptions, devaient se trouver placés au milieu de l'édifice.

Tous ces bas-reliefs sont dans l'état le plus triste; ils n'offrent pour la plupart qu'une tête, un bras, une jambe ou quelque autre fragments du corps. On reconnaît au décollage de certains morceaux que les sujets ont été modelés sur le ciment déjà sec dont les piliers sont enduits. Chaque dessus d'ouverture était formé par un linteau de bois composé de deux pièces, dont les empreintes existent encore au sommet de chaque pilier. On s'est donc grossièrement trompé en parlant de voûtes à propos de ces ouvertures. Ainsi que dans les monuments du Yucatan, dont nous parlerons tout à l'heure, le palais ne se compose que d'une frise s'élevant des piliers à la hauteur de l'édifice; mais cette frise est plus étroite que celles d'Uxmal et se rapproche de celles de Chichen-Itza, seulement au lieu d'être perpendiculaire elle oblique légèrement sur elle-même. Il existe fort peu de chose de l'ornementation de cette frise; ce sont des espèces de méandres modelés dans le ciment, et dont la manière ainsi que les matériaux employés rappellent le style des monuments d'Izamal.

L'encadrement de la frise est très-développé; il forme au-dessus de chaque pilier une saillie énorme. L'intérieur de la galerie était orné d'écussons aux profils de princes; il n'en reste plus que des débris. Dans le haut, des figures en forme de trèfle d'un creux très-profond le parcourent d'un bout à l'autre. La seconde galerie répète la première, moins les écussons, et, de chaque côté de la porte par laquelle on pénètre dans la première cour, on remarque, à moitié enfouis dans les détritus qui recouvrent le sol, six bas-reliefs gigantesques d'une expression assez heureuse, mais d'un travail de beaucoup inférieur à celui des piliers. D'autres bas-reliefs, fort jolis, ornent les soubassements de chacun des piliers de la seconde galerie.

La partie la plus curieuse de ce vaste monument est une tour carrée, située dans une troisième cour, au sud de la seconde et de la troisième galerie; elle est percée d'une fenêtre sur chacune de ses faces et domine l'ensemble du palais. Cette tour offre le coup d'œil le plus pittoresque : des arbres énormes ont poussé dans l'intérieur du second étage et semblent en sortir comme d'une caisse; les racines ayant perforé les murailles, l'encerclent comme les cerceaux d'une immense cuve et menacent de la briser par l'irrésistible pression de leur croissante vigueur.

Les corps d'habitation, presque entièrement ruinés, sont au sud des galeries. Toutes les bâtisses sont en pierres recouvertes de ciment, et l'on retrouve des traces de couleurs qui font supposer que l'édifice entier était peint.

Les temples, placés sur de hautes pyramides, se ressemblent à peu près tous. Ils se composent d'une bâtisse oblongue avec trois ouvertures de face. Ces ouvertures à angles droits, et dont les linteaux de bois ont également disparu, donnent le jour à une galerie intérieure de huit à neuf mètres de long, qui communique elle-même avec trois pièces, dont l'une, celle du centre, renferme un autel. Cet autel est une espèce de caisse converte, ornée d'une petite frise avec encadrement. Aux deux extrémités de cette frise, dans le haut, se déploient deux ailes rappelant l'ubeus des pylones égyptiens. De chaque côté de l'ouverture, des ornements en stuc, quelquefois en pierre, représentent divers personnages, et tout au fond de l'autel, dans la demi-obscurité, se trouve un vaste panneau composé de trois immenses dalles couvertes d'inscriptions et de sculptures précieuses.

L'un de ces temples, renfermait la pierre de la croix sur laquelle on a fait tant de conjectures, et à laquelle nous devons

probablement cette légende de saint Thomas, dont nous avons parlé au commencement de ce récit. Deux dalles seulement sont à leur place; la troisième, celle du milieu, manque. Une main pieuse, ou enthousiaste voulut s'en emparer comme d'une relique sainte; on l'enleva donc, mais le poids considérable de la pierre s'opposa à son transport. On a dit aussi que le gouvernement de Chiapas s'y était opposé. En tout cas, on dut abandonner cette pierre dans la forêt, où je la foulais sans la connaître, lorsque mon guide me la fit remarquer.

Cette dalle, de près de deux mètres de hauteur, a pour ornement principal une croix magnifiquement sculptée. Cette croix repose sur une figure hideuse qu'elle semble écraser de son poids; un oiseau à grand plumage, un coq ou un ara agitant ses ailes, en occupe le sommet. Sur la droite, un bas-relief, d'un dessin fort correct, représente un homme debout, et cet homme offre en présent un enfant étendu sur ses bras. Les deux autres dalles qui complétaient ce monument, portent, celle de gauche, un bas-relief avec inscription, et celle de droite une inscription seulement.

La vue de cette étrange figure dut bouleverser les idées du premier qui la découvrit; la croix, symbole chrétien au milieu des forêts vierges du Nouveau-Monde! La croix, dans les ruines de ces palais indiens! La religion du Christ avait donc, à une époque inconnue, pénétré jusqu'à ces contrées lointaines. Les têtes catholiques de Mexico se prosternèrent devant ce prodige, et les systèmes les plus étonnants se firent jour pour expliquer la présence de cette croix miraculeuse. La foi ne raisonne point; on ne pensa même pas à la prodigieuse antiquité des ruines qui remonte bien au delà de l'ère chrétienne; on ne s'aperçut pas que certains arbres, simples parasites des monuments, accusaient une existence plus de dix fois séculaire, et je ne sais quel voyageur donna de cette dalle l'explication suivante.

La hideuse figure sur laquelle repose la croix, représenta Dieu le père; la croix elle-même fut Dieu le fils, et l'oiseau fantastique qui la surmonte devint naturellement le Saint-Esprit. En outre, comme au pied de la croix se trouve un ornement qu'on prendrait volontiers pour une feuille d'acanthe, mais qui, par sa forme, sa disposition, un caprice du hasard, offre quelque analogie avec l'image des vierges de nos sanctuaires, on en fit tout bonnement la vierge Marie. Cette petite histoire peut ne point manquer d'imagination, mais je doute que l'archéologue consente à l'accueillir.

Les ruines de Palenqué impriment dans l'esprit l'idée de la plus haute antiquité; mais rien dans ces monuments ne peut lutter de grandeur, d'élégance, de richesse et d'harmonie avec les édifices d'Uxmal. Il n'est pas improbable que les fondateurs des villes yucatèques descendissent des habitants de Palenqué, ou tout au moins que leur civilisation ne procédât de cette civilisation beaucoup plus ancienne.

Quant à la ville même dont l'existence a soulevé des appréciations si diverses, nous ne croyons pas qu'elle exista jamais. Cette multitude de temples semblables entre eux et fort éloignés les uns des autres, s'étendant sur une ligne de quatre-vingts lieues, en partant de Palenqué par Ocosingo jusqu'à Comitan, frontière de Guatemala, ne fait supposer qu'une même civilisation chez toutes les peuplades de ces montagnes, civilisation religieuse, organisation théocratique par excellence. Le grand palais entouré de ses temples ne représente, à notre avis, qu'un centre religieux plus considérable que les autres. En voici la raison. Quand on parcourt la montagne et qu'on a vécu avec les Indiens, on ne tarde pas à se convaincre que ces populations ont conservé leur antique manière de vivre, reportant à l'idée chrétienne et aux prêtres qui les dirigent le respect dont ils entouraient leur ancienne religion. Comme autrefois, ils vivent séparés, perdus dans les solitudes de la forêt, loin de l'église comme jadis loin du temple. Les jours de fête et de cérémonie publique, ils accourent au village, accomplissent leurs devoirs religieux, écoutent la voix du pasteur et vont retrouver l'habitation passagère qu'il ont élevée dans les bois.

C'est ainsi qu'un village paraît ne se composer que d'une église entourée de quelques cabanes, et ne représente qu'une fort modeste population; mais si vous vous informez, on vous répondra que cette bourgade compte dix mille habitants. Du reste, la ville immense que l'on suppose avoir existé à Palenqué ne devait pas se composer que d'un palais et de quelques petits temples, mais d'édifices de tous genres et de monuments publics de toutes dimensions. Voyez le Yucatan : à Chichen-Itza, sur une arène de trois kilomètres vous comptez dix édifices et des ruines en quantité; à Uxmal, dans un rayon plus étendu, pyramides, temples et palais se succèdent sans interruption. Des ruines même de peu d'importance feraient croire à l'existence d'habitations particulières encore debout; il y avait agglomération et ville incontestablement; à Palenqué rien de tout cela. Ce n'est pas à dire que Palenqué avait peu d'importance; ses ruines nous

paraissent au contraire les plus précieuses pour la science, et sont peut-être appelées à nous donner un jour la clef des civilisations américaines. Les nombreuses inscriptions qu'elles renferment attendent le Champollion qui doit faire cesser le mutisme de leurs tables de pierre. L'étude approfondie de la langue maia doit amener ce beau résultat.

III

Nous voici dans la presqu'île yucatèque, c'est la Grèce du nouveau monde. Dans le Yucatan, les ruines se multiplient sous les pas du voyageur; du dolmen au palais, on peut parcourir toute l'échelle architecturale; à droite, à gauche, le long des routes, dans l'intérieur des bois, des monuments s'élèvent, affectant toutes les formes et toutes les dimensions. Quelques-uns sont de simples édifices de pierre, plusieurs n'ont de sculptures que dans la frise qui les couronne, et d'autres, semblables à des chinoiseries d'ivoire, sont fouillés jusqu'à la dernière assise. Ajoutons que chaque ville, chaque village moderne s'élève sur l'emplacement de villes antiques.

Nous ne pûmes tout visiter, car une révolte des Indiens rendait toute exploration complète impossible. Nous prendrons donc, parmi ce grand nombre de villes éparses et ruinées, trois centres principaux qui représenteraient, selon nous, trois périodes bien distinctes : Izamal, Chichen-Itza et Uxmal. Izamal, d'après l'importance de ses ruines, dut être autrefois un vaste centre de population. Selon les historiens, Izamal appartiendrait à la même époque que Mayapan et Palenqué; la tradition en fait le lieu de sépulture du prophète Zamna. Elle est placée à quinze lieues au sud de Mérida (l'ancienne Tihoo).

Les ruines ne se composent plus aujourd'hui que de pyramides artificielles. Deux entre autres sont d'une dimension colossale; placées face à face, au centre de la ville moderne, la surface de l'une se trouve couverte par l'église paroissiale et les immenses constructions d'un cloître. L'autre est presque intacte. Elle se compose d'une première masse de deux cent cinquante mètres de côté sur quinze environ de hauteur, servant de base à une seconde pyramide beaucoup plus petite adossé à son côté nord. Sur cette seconde pyramide s'élevait le temple, d'où le prêtre ou le chef pouvait facilement haranguer la multitude assemblée à ses pieds sur le vaste plateau formé par la première pyramide. Disons-le, ces pyramides n'ont rien à faire avec les

pyramides d'Égypte auxquelles on a voulu les comparer ; elles n'ont avec elles nul point de ressemblance. Leur destination, leur forme et leur mode de construction diffèrent essentiellement. Dans le nouveau monde, et surtout pour ce qui regarde l'Amérique du centre, on employa non pas la pyramide proprement dite, car ce ne sont point des pyramides, mais bien des plateaux exhaussés sur lesquels on construisait les édifices. Ces plateaux, fort élevés pour les temples qui dominaient les cités, s'abaissent graduellement, suivant l'importance des palais, jusqu'à descendre à une insignifiante élévation pour les habitations de petit volume. Ce système est surtout remarquable à Uxmal, où la masse des ruines plus considérable permet d'établir des points de comparaison. Nous croyons même que si le terme pyramide n'eût pas été employé d'abord, on n'eût jamais eu l'idée de comparer ces élévations artificielles aux pyramides d'Égypte. De plus, il arrive assez souvent que ces élévations n'affectent même pas la forme pyramidale; ce sont de simples terrasses à murailles perpendiculaires telles qu'on en retrouve à Izamal, à Chichen-Itza, pour les massifs de maçonnerie qui supportent le monument nommé la Carcel (la prison), ainsi que pour celles qui soutiennent les deux étages postérieurs du palais des nonnes. Nous donnons de cette manière de construire l'explication suivante; c'est l'étude des lieux qui nous l'inspira.

L'homme ne dut pas naître dans les montagnes, mais bien dans les plaines d'alluvions et dans les deltas fertiles; en tous cas, lorsqu'il vint les habiter, il devait connaître les crues périodiques des fleuves. Craignant alors que l'eau n'envahît sa frêle cabane, il construisit une éminence qui pût la mettre à l'abri de l'inondation. Plus l'homme était grand parmi les siens, plus il élevait la colline qui sauvegardait sa demeure; et, par respect pour ses dieux, il dut placer le temple sur une éminence plus considérable encore[1]. La civilisation qui suivit garda la coutume, alors même que la cause qui l'avait engendrée n'existait plus, et, comme ses ancêtres, l'homme planta ses maisons, ses palais et ses temples sur des pyramides artificielles.

Plusieurs autres plateaux de petite dimension s'élèvent au milieu de la ville moderne d'Izamal; l'un d'eux, enclavé dans la cour d'une maison particulière, a toute sa base ornée de figures énormes, dont quelques-unes sont d'un dessin remarquable. Récemment, en enle-

1. Les terres basses de l'état de Tabasco sont parsemées de collines rongées par le temps.

vant les terres éboulées depuis des siècles, qui encombraient le pied de la pyramide, on mit au jour une figure de douze pieds de hauteur entourée d'ornements bizarres : la tête a quelque chose du sphinx, et, comme à Palenqué, les constructeurs modelèrent l'image dans le mortier et le ciment. Izamal doit compter parmi les premières étapes de la civilisation dans la péninsule; ses ruines, dont on contemple encore les restes avec admiration, donnent, ainsi que celles de Palenqué, l'idée d'un gouvernement théocratique. N'est-ce pas toujours à cette époque de son développement religieux que l'homme exécute ces immenses travaux dont le spectacle nous étonne aujourd'hui.

Chichen-Itza faisait partie de l'empire de Mayapan, détruit vers l'année 1420 de notre ère. Cette ville, l'une des plus considérables du Yucatán, défendit longtemps son indépendance et ne succomba qu'au mois de mars 1697. Les Espagnols la renversèrent de fond en comble. Le palais des Nonnes (temple des vestales) est le monument le plus important de Chichen; sa façade n'a qu'une médiocre étendue, mais travaillé comme un morceau d'ivoire, c'est le bijou de Chichen pour la richesse de ses sculptures. La porte, surmontée de l'inscription du palais, possède en outre une ornementation de clochetons de pierre, qui rappellent, comme ceux des coins de plusieurs édifices, la manière chinoise ou japonaise. Au-dessus, se trouve un magnifique médaillon représentant un chef du pays la tête ceinte d'un diadème de plumes; quant à la vaste frise qui entoure le palais, elle se compose de têtes énormes d'un rapport frappant avec les idoles indiennes. Ces têtes sont séparées par des panneaux de mosaïques en croix, assez communs dans le Yucatan. L'intérieur de l'édifice se divise en cinq pièces de grandeur égale dont la voûte en encorbellement, commune à Palenqué comme dans tout le Yucatan, ne varie jamais. Adossé à ce palais, un vaste plateau de maçonnerie à murailles perpendiculaires supporte deux autres petits palais superposés, dont les salles rappellent par leurs dimensions des cellules de religieuses.

Chichen-Itza possède en outre une foule de monuments : le temple, la prison, l'escargot, le gymnase; dans un rayon fort étendu, d'autres ruines attestent l'importance de l'antique cité. Un gymnase a droit de nous surprendre, car partout où l'on retrouve un établissement de ce genre, c'est que le peuple existe, c'est que déjà le régime théocratique n'est plus en vigueur et que l'ère des institutions libérales commence. Chichen appartiendrait donc à une époque plus avancée qu'Izamal.

A Uxmal, nous retrouvons les mêmes palais qu'à Chichen, avec les mêmes destinations, seulement tout y est plus beau, plus grand, plus magnifique; l'art a fait un pas, un pas énorme. Nous n'avons plus là, comme à Chichen, une ornementation riche, il est vrai, mais toujours la même. A Uxmal, l'artiste a enrichi les huit façades d'un palais immense, celui des Vestales, de huit décorations différentes. Chaque monument représente, pour ainsi dire, une création originale. Le palais des Nonnes, la maison du Nain, la maison des Colombes, celle de la Tortue, la prison, le palais du gouverneur et tant d'autres encore couvrent le sol sur un diamètre de plus d'une lieue. Nous ne parlerons que du dernier de ces monuments.

En parlant du Yucatan, nous rappellions le nom de la Grèce; on pourrait ajouter qu'Uxmal fut l'Athènes de cette Grèce nouvelle et que le palais du gouverneur en fut le Parthénon; c'est la pièce capitale des ruines d'Uxmal. De proportions plus harmonieuses, plus sobre d'ornements avec plus d'ampleur, il se dresse du haut de ses trois étages de pyramides, comme un roi, dans un isolement plein de majestueuse grandeur.

Le corps du palais mesure cent mètres; il est élevé sur trois pyramides successives : la première a deux cent vingt mètres et sert, pour ainsi dire, de marchepied à la seconde; la seconde, de deux cents mètres environ, sur cinq de hauteur, forme une immense esplanade entièrement pavée. Deux citernes cimentées se trouvent sur une même ligne, à égale distance des deux extrémités. Un autel, au centre, supportait un tigre à deux têtes dont les corps reliés au ventre figurent une double chimère. Un peu plus à l'avant, se dresse une espèce de colonne dite *pierre du châtiment*, où l'on exécutait les coupables.

La troisième pyramide, qui sert de plate-forme au palais, n'a guère que dix pieds d'élévation; un large escalier aboutit à l'entrée principale du monument. Quant à l'édifice, l'ornementation se compose d'une guirlande en forme de trapèzes réguliers, de ces énormes têtes déjà décrites, courant du haut en bas de la frise et servant de ligne enveloppante à des grecques d'un relief très-saillant, reliées entre elles, par une ligne de petites pierres en carré diversement sculptées, le tout sur un fond plat de treillis de pierre. Le dessus des ouvertures était enrichi de pièces importantes que divers voyageurs ont eu le soin d'enlever. Quatre niches placées régulièrement contenaient des statues absentes aujourd'hui.

La frise se termine par un cordon rentrant sur la saillie de l'encadrement et figure, par une ligne courbe s'enroulant sur une ligne droite, un ouvrage de passementerie moderne. Le palais contient vingt et une salles sur rang double et qui ne reçoivent de jour que par les ouvertures des portes. Les pièces du milieu se distinguent par leurs grandes dimensions; elles mesurent 20 mètres de longueur sur une hauteur approximative de 8 mètres. Au-dessus de la porte principale se trouve une inscription en caractères hiéroglyphiques; au-dessus de l'inscription, un buste dont la tête manque et dont les bras sont cassés semble être un buste de femme. Le piédestal est orné de trois têtes à rebours assez bien ciselées et d'un type presque grec.

Dans ce monument, pas plus que dans ceux que nous visitâmes, point de fenêtres, et les ouvertures ne laissent apercevoir aucun vestige qui puisse faire supposer des portes. Les montants de pierre, parfaitement intacts, n'offrent aucune trace de mortaises ou de trous quelconques, qu'auraient occupés des tenons de cuivre ou de bois; mais si l'on observe l'intérieur, on remarque de chaque côté de l'ouverture, à égale distance du sol et du linteau de la porte, quatre crochets de pierre. Il est alors facile de se figurer la manière employée par les anciens habitants pour clore leurs demeures. Il s'agissait simplement d'un plateau de bois appliqué de l'intérieur contre l'ouverture et maintenu par deux barres transversales et parallèles s'emboîtant dans les crochets de pierre.

Le hamac était le meuble du sommeil; il appartient essentiellement à l'Amérique centrale, et l'on retrouve les murailles de chaque intérieur percées de quatre ou huit trous ronds, se faisant face deux à deux, destinés à recevoir des rondins de bois dont quelques vestiges subsistent encore. Ces rondins soutenaient le hamac.

Après le palais du Gouverneur, le plus important serait le palais des Vestales que nous avons cité. En somme, les ruines d'Uxmal nous paraissent être la dernière expression de la civilisation américaine; nulle part un tel assemblage de ruines, maisons particulières, édifices publics, temples et palais; la masse agglomérée des débris indique une ville et fait supposer une société où l'homme, affranchi des entraves d'une théocratie barbare et peut-être même du lien honteux des castes, mais non de l'esclavage, plaie des sociétés primitives, se trouvait appelé à l'exercice de certains droits. Le Yucatan, à l'époque de la conquête, était industrieux et commerçant, et c'est le propre de l'industrie d'étendre jusqu'aux humbles ses bienfaits.

Au milieu de ces palais magnifiques, de lignes si pures et d'un ensemble si merveilleux, on s'étonne de trouver la statuaire si fort en retard, alors que l'architecture paraît avoir atteint son apogée. Les statues, celles qu'on retrouve aujourd'hui, sont en effet à peine dégrossies et ressemblent à quelque lointain souvenir de l'enfance d'un peuple, jeté comme une insulte au milieu de la magnificence des monuments. M. de Humboldt attribue, je crois, ce phénomène à la superstition populaire qui n'aurait point voulu qu'on changeât rien au caractère sacré primitivement attaché à ses idoles. Rien ne paraît plus probable et l'on ne saurait mieux concilier des contrastes aussi frappants. A Uxmal comme à Chichen-Itza, l'on retrouve partout des traces de peinture : y aurait-il une époque dans l'âge de l'homme où la polychromie serait un besoin dans les arts?

L'étonnement qu'on éprouve devant les ruines de l'Égypte, on le ressent devant certains monuments américains. Les ruines de l'Égypte nous représentent l'écrasement d'un peuple sous le joug d'une implacable et silencieuse théocratie, l'asservissement et l'esclavage éternel, la caste et le pyramidal orgueil d'une race victorieuse; les ruines du Yucatan nous montrent la marche un peu lourde d'abord, puis bientôt l'épanouissement d'un peuple aux doux instincts, allant au bien-être sous la conduite de ses chefs naturels. En fait de monuments, nous trouvons moins de correction dans les lignes, mais plus de richesse dans le dessin; moins de force et moins d'efforts, mais plus de grâce. L'Égypte n'élevait que des temples, des palais et des tombes; dans le Yucatan, nous rencontrons à chaque pas des traces de monuments publics et jusqu'à des maisons particulières. En Égypte, l'on ne sent, l'on ne voit que Dieu, l'homme n'existe pas; dans le Yucatan, on sent, on voit l'homme partout. C'est ce qui doit conquérir à cette civilisation tombée les sympathies de tous ceux qui la sauront comprendre.

DÉSIRÉ CHARNAY.

REVUE DES DÉPARTEMENTS

La centralisation condamnée par M. Haussmann. — Une commune qui ne veut pas être annexée. — Le maire de Libourne et la boucherie. — Le préfet de la Corrèze et les cabarets. — Double jurisprudence sur les bulletins électoraux annulés. — Élections municipales. — Annonces légales. — Lettre sur les banques populaires. — Le journal populaire *l'Association*. — Bibliothèques communales.

Jamais les conséquences funestes de la centralisation n'ont été mieux démontrées que dans le discours prononcé par le préfet de la Seine à la séance d'installation du Conseil municipal de Paris.

Paris, dit-il, ne peut pas avoir le droit d'élire ses magistrats municipaux; Paris ne l'aura jamais; il faut y renoncer pour toujours. Pourquoi cette excommunication politique? Parce que Paris, dit le préfet, est la centralisation même; parce que les « énergiques moyens de centralisation *organisés à Paris*, *de siècle en siècle, par les divers gouvernements*, en ont fait l'âme de l'empire. »

Ainsi, les divers gouvernements, se copiant à l'envi dans de détestables traditions, ont fait à la France une âme; et c'est pour cela qu'ils ne veulent pas que cette âme soit libre; ils créent un géant, et ils lui défendent d'user de ses forces. Oui, nous l'avouons, il est trop grand; mais à qui la faute? N'est-ce pas aux gouvernements, qui, de *siècle en siècle*, ont dépouillé la province de ses franchises, de ses garanties, de ses libertés locales, de ses droits municipaux, de sa pensée même, pour concentrer à Paris toutes les activités de la nation. Ils n'ont que trop bien réussi; les voilà qu'ils tremblent devant leur œuvre.

Je conviens qu'il y a quelque fondement à leurs terreurs; j'accorde volontiers à M. Haussmann que Paris, avec les forces gigantesques d'une excessive centralisation, est un danger pour les gouvernements. Mais est-ce aux gouvernements à se plaindre d'une situation qu'ils ont faite eux-mêmes? Est-ce en violant le droit que l'on corrige un abus? Paris est trop fort; j'en conviens, mais des chaînes ne sont qu'un expédient momentané, et les forces ne s'en déploient que plus énergiques au jour du déchaînement. Vous avez beau dire que la

situation est définitive, que ce n'est pas un état de chose provisoire; il n'y a pas de situation définitive qui repose sur l'escamotage des libertés, sur le mépris des droits du citoyen.

Paris est trop fort, parce que la province est trop faible. Rendez à la province ses libertés locales dans toute leur étendue, l'administration de ses affaires, son activité que vous entravez, sa vie propre que vous étouffez; délivrez-la du despotisme des préfets missionnaires de Paris; rendez-lui l'âme que vous lui avez ôtée pour faire de Paris, comme vous le dites vous-même, l'âme de la nation, et alors vous n'aurez plus à trembler dans le milieu qui vous entoure. Les forces vitales étant équilibrées sur toute la surface du territoire, la commune de Paris ne sera plus, selon vos expressions, un État dans l'État.

On aura beau déclamer : rien ne justifie la confiscation des libertés du citoyen. Si Paris ne peut être libre, parce que Paris est la centralisation, il faut remonter à la source du mal, qui est la centralisation. Au lieu de vous en prendre à la liberté, il faut vous en prendre à ce qui rend la liberté dangereuse. La liberté est une chose sacrée, même quand elle est dangereuse; mais il est légitime d'en écarter les dangers, et vous n'êtes pas pardonnable de ne pas combattre ces dangers où ils sont, puisque vous les signalez vous-même dans la centralisation. Je sais bien qu'à ce compte, le préfet de Paris devient un plus petit personnage; mais, en vérité, c'est faire trop bon marché de notre intelligence que de demander le sacrifice de nos libertés, pour grandir le piédestal du préfet de Paris.

Au reste, l'exemple de M. Haussmann devient contagieux. Partout les préfets veulent s'agrandir, partout ils aspirent à développer le centre de leur puissance, à agrandir l'éclat de leur domination, en usurpant au profit du chef-lieu les territoires des communes voisines, en absorbant sous le nom d'annexion l'autonomie de localités qui n'ont aucun souci d'être annexées. Une prétention de ce genre produit actuellement, dans le département de la Sarthe, un conflit très-animé entre une commune qui veut à bon droit conserver son existence individuelle et le chef-lieu qui prétend se développer à ses dépens.

Aux portes du Mans se remarque la belle commune de Pontlieue, comptant quatre mille habitants, douée d'une organisation complète, dotée par elle-même de tous les établissements et institutions que peut désirer une commune bien administrée : écoles, salle d'asile, bureau de bienfaisance, médecine gratuite, bon réseau de voies vicinales, etc., montrant en tout qu'elle sait se gouverner elle-même.

C'est précisément cette prospérité qui excite la convoitise du préfet et du maire du Mans, créature docile du préfet. Ces ambitieux magistrats prétendent annexer Pontlieue au chef-lieu, en raison même du développement que prend la commune.

Les habitants de Pontlieue repoussent avec énergie l'honneur d'appartenir à la grande ville; ils aiment mieux être plus petits et être plus libres, et rester un modeste tout que d'être une fraction de grandeur.

Mais c'est en vain qu'ils arguent de leur bonne administration qui fait le développement graduel de leur localité.

« C'est justement, s'écrie le maire du Mans, cet accroissement continu de votre commune qui nous effraye en même temps qu'il nous tente. Vous êtes à nos portes, et vous attirez chez vous des consommateurs qui, par leur déplacement, diminuent le produit de nos octrois. Ce n'est certes pas pour ses seuls habitants que Pontlieue ouvre ses 116 cafés et auberges, ses 21 marchands de cidre et de vin, sans parler de ses 8 brasseries. Calculez donc le tort que vous faites à nos recettes. »

Avec de pareils arguments, le maire croit se donner l'appui des Manceaux. Mais ceux-ci, moins les dévoués, sont peu soucieux de seconder les ambitions municipales; car ils comprennent bien que l'accroissement de la population devra entraîner une augmentation dans l'impôt des portes et fenêtres, des patentes, sans parler des modifications qui devront alors survenir dans l'octroi. Dejà le Mans s'est annexé les communes de Saint-Georges, de Sainte-Croix, de Saint-Pavin, et les habitants primitifs savent ce que leur ont coûté ces développements successifs. Ils ne se soucient donc guère d'une nouvelle gloire qui leur apporterait de nouvelles charges.

Toutefois, le maire et le conseil municipal, soutenus par l'influence préfectorale, persistent dans leurs prétentions; Pontlieue persiste dans sa résistance. Tous les principes militent en sa faveur. En effet, la réunion forcée d'une commune à une autre ne peut se justifier que dans deux cas : 1° lorsque l'annexion est de l'intérêt même de la commune absorbée; 2° lorsque cette annexion est d'intérêt commun ou général.

Or, d'une part, Pontlieue ne sent nullement que ce soit son intérêt de perdre son autonomie; d'autre part, l'intérêt général est de combattre la tendance des populations rurales à se porter dans de grands centres. Cette question a été une des grandes préoccupations des conseils généraux, qui ont tous cherché des moyens d'opposer une digue aux concentrations urbaines.

Mais qu'importent à un préfet les vœux des conseils généraux? Sur

tous les points du territoire surgissent des Haussmann au petit pied.

Quant aux maires, comme ils sont désignés par le gouvernement, ils se regardent comme une incarnation du pouvoir, et se croyant sans contrôle comme lui, ils se permettent des actes du plus grotesque arbitraire. En voici un récent exemple.

A Libourne, comme partout, la viande de boucherie est devenue chère. Le maire a trouvé un singulier moyen de remédier à cet inconvénient; il a cru que la toute-puissance du règlement devait tout à coup ramener l'abondance et le bon marché.

Par un arrêté en due forme, arrêté taxatif, réglementatif et surtout récréatif, M. le maire de Libourne a décidé que les bouchers seraient divisés en deux catégories, les bouchers de première classe, les bouchers de seconde classe.

Les bouchers de première classe ne pourront tuer et débiter que des bœufs, des veaux, des moutons et des agneaux, *le tout de première qualité*.

Les bouchers de deuxième classe auront seuls le droit de tuer et débiter des vaches et des brebis. Mais ils pourront, concurremment avec les bouchers de première classe, tuer et débiter des veaux, des moutons et des agneaux. La première qualité ne leur est pas interdite, mais on tolère chez eux la seconde qualité.

Nous nous permettrons de demander qui sera chargé d'apprécier les premières et les secondes qualités. Choisira-t-on pour cela des experts parmi les employés de la mairie? Ne courraient-ils pas grand risque de se tromper, à moins qu'il n'y ait parmi eux des Brillat-Savarin? Nous estimons que pour la garantie des consommateurs, M. le maire sera obligé de compléter son arrêté par la nomination d'une escouade de cuisiniers-jurés chargés de déguster le pot-au-feu et d'expertiser le gigot.

Qu'importe, après tout, ces difficultés à un maire fantaisiste. Celui de Libourne ne connaît pas de bornes à son omnipotence, car l'article 10 du même arrêté porte cette curieuse disposition :

« Aucun boucher ne pourra quitter son commerce ou changer de classe qu'un an après en avoir fait sa déclaration à la mairie. »

Ici, il ne s'agit pas seulement de la liberté du commerce, dont M. le maire ne tient pas compte, il s'agit encore de la liberté individuelle, enchaînée quand même à un étal et obligée pour agir d'attendre l'expiration d'une année. Il suffit de signaler ces bouffonneries municipales pour juger où en sont venus les maires désignés par le gouvernement. Ils se croient au-dessus des lois, au-dessus des principes, en dehors de toute logique, *sit pro ratione voluntas*. M. le maire

de Libourne est très-bouffon, il est vrai; mais c'est un bouffon fort incommode, et il serait temps de voir mettre fin à ces tyrannies de détail, qui viennent s'immiscer jusque dans les questions de pot-au-feu.

Et cependant les maires sont quelquefois gourmandés pour leur défaut de zèle dans la réglementation. Voici le préfet de la Corrèze qui se plaint qu'un grand nombre de maires négligent de prendre des arrêtés concernant la police des auberges et cabarets. Pour suppléer aux tristes défaillances de l'autorité municipale, M. le préfet vient de publier un arrêté en trente-trois articles sur la police des hôtels, auberges, restaurants, cafés, cabarets, débits de boisson, etc. La pension bourgeoise elle-même n'échappe pas aux rigueurs de la surveillance préfectorale; car le vigilant magistrat a découvert que le débit, dans ses malices antisociales, se déguise en pension bourgeoise et prend des airs innocents, afin de passer inaperçu.

Parmi différentes dispositions qui concernent la hauteur du sol au plafond, la superficie des salles, les heures de clôture savamment graduées pour les villes, les chefs-lieux de canton et les communes, le préfet imagine un nouveau genre de proscription, qui témoigne de son génie inventif en fait de restriction : il condamne sans pitié l'antique enseigne, le gui gaulois ou la branche de pin, qui se balance à la porte des cabarets, naïfs témoignages de la rustique simplicité de nos pères. L'arrêté de M. le préfet ordonne que ces signes primitifs, chez nos buveurs, soient remplacés par une enseigne classique dont « les lettres devront avoir au moins dix centimètres de hauteur. » Qu'on dise après cela que les préfets ne sont pas amis des lettres.

Mais voici qui est plus grave. Le même arrêté envoie en police correctionnelle non-seulement le buveur qui a dépassé les limites de la sobriété, mais aussi le cabaretier qui a imprudemment fourni la boisson. Ne pas juger au premier coup d'œil la force cérébrale d'un client attablé est un nouveau genre de contravention que la loi n'avait pas certes prévu. Un préfet, sans doute, peut être plus sage que la loi; mais il faut pourtant qu'elle ait parlé, avant qu'un préfet ait le droit d'ajouter à ses sévérités.

Qui donc nous fixera sur la jurisprudence des opérations électorales? Voici deux décisions qui se contredisent par la simple raison que dans un cas il s'agissait d'un candidat de l'opposition, de l'autre d'un candidat officiel.

Le 20 novembre dernier, une élection au conseil général dans le

canton de Saint-Loup (Deux-Sèvres) donnait les résultats suivants :

Votants	1,802
Majorité absolue	902
M. Morin, candidat de l'opposition	900
M. de Mérenville, candidat officiel	897
Bulletins déclarés nuls	5

L'administration décida que les bulletins annulés entrant en compte, et M. Morin n'ayant pas obtenu la majorité absolue, il y avait lieu de procéder à un nouveau tour de scrutin.

Le 4 décembre suivant, dans le canton de Pouzauges (Vendée), une élection au conseil général donnait les résultats suivants :

Votants	2,936
Majorité absolue	1,469
M. Alquier, candidat ministériel	1,468

Il y eut 11 bulletins annulés.

L'administration décida que, les bulletins annulés *n'entrant pas* en compte, M. Alquier avait obtenu la majorité absolue, que, par conséquent, il était élu.

Laquelle de ces deux décisions contraires est conforme à la loi? Il serait bon de savoir à quoi s'en tenir. Les bulletins annulés doivent-ils, oui ou non, entrer en compte dans le recensement général? Ce qui est vrai dans les Deux-Sèvres, doit-il l'être dans la Vendée, ou ce qui est vrai dans la Vendée est-il faux dans les Deux-Sèvres? Comment se fait-il que la même question reçoive une solution si opposée à huit jours d'intervalle et à quinze lieues de distance? Nous livrons ce sujet aux méditations de nos jurisconsultes.

Cette question devient d'autant plus importante, que nous sommes à la veille du renouvellement des conseils municipaux. C'est cette année, en effet, que l'élection des municipalités nouvelles doit avoir lieu dans toutes les communes. Il faut donc mettre fin aux équivoques, et savoir une fois pour toutes si l'administration a le droit de changer la jurisprudence à son gré, d'un arrondissement à l'autre.

Nous devons, à ce propos, engager les électeurs communaux à ne mettre aucune négligence dans l'exercice de leurs droits. Qu'ils n'oublient pas que la liberté communale est la base de toutes les autres libertés. Par cela seul, d'ailleurs, que le gouvernement leur impose un maire, au lieu de le laisser choisir par eux, il importe que les conseillers fassent preuve d'une indépendance plus grande et qu'ils mettent plus de soin à défendre les intérêts qui leur sont confiés.

Cette année, comme d'habitude, les journaux officieux des départements ont reçu leurs étrennes. Des préfets leur ont accordé, à l'exclusion de journaux beaucoup plus importants, le droit d'insérer les annonces légales. Telle feuille que personne ne lit, à l'exception du garde champêtre, lorsqu'il sait lire, reçoit ainsi une subvention indirecte de 30 à 40,000 francs. Quant aux journaux auxquels un grand nombre d'abonnés assure une publicité sérieuse, comme le *Phare de la Loire*, *le Progrès de Lyon*, *l'Écho du Nord*, *la Gironde*, *le Mémorial des Deux-Sèvres*, *l'Impartial Dauphinois*, etc., ils sont repoussés comme indignes des regards d'un préfet. Ils n'ont assurément qu'à se glorifier des motifs de l'exclusion; la sympathie du public fait leur subvention. Leur prospérité est en raison directe des hostilités préfectorales.

Mais que doivent penser ceux qui ont intérêt à donner à leurs annonces le plus possible de publicité, et qui les voient reléguer dans des feuilles obscures? Il s'agit bien, ma foi, d'intérêts particuliers. *De minimis non curat prætor.*

Dans notre numéro dernier, en parlant des banques populaires de Colmar et de Strasbourg, nous approuvions cette dernière d'avoir adopté le principe de solidarité qui était repoussé par les fondateurs de la banque de Colmar.

Nous recevons à cet égard une réclamation que nous nous empressons de reproduire.

« Monsieur et cher confrère,

« Je viens de lire, dans la Livraison du 10 décembre de la *Revue Nationale et Étrangère*, la mention que vous avez bien voulu accorder aux Banques populaires d'Alsace, et particulièrement à celle de Colmar. Je viens vous en remercier d'abord, au nom de l'institution, et ensuite vous présenter quelques observations que je recommande à votre bienveillante attention. Je ne me décide à le faire qu'en vue de dissiper, s'il est possible, une étrange confusion de principes que, selon moi, l'on fait à Strasbourg, et que vous me semblez partager en émettant votre avis à la suite du parallèle entre la banque qui fonctionne à Colmar et celle qu'on se propose d'établir à Strasbourg.

« Si je parviens à me bien faire comprendre, et si je modifie, non votre sentiment, qui est juste et excellent, mais votre manière de voir sur la question neuve et spéciale qui nous occupe, je vous serai reconnaissant d'accorder une place à ces lignes dans le prochain numéro de la *Revue*.

« La solidarité *entre les associés* est un principe que l'on admet à Colmar comme on l'admet à Strasbourg, comme on l'admet en Allemagne. Il n'est entré dans l'esprit d'aucun de nos adhérents de repousser ce principe : il est,

au contraire, la base de notre acte d'association; cela est si vrai, que notre constitution lui donne une sanction *effective*, réelle, en créant un fond de prévoyance destiné à couvrir, au moyen du concours de tous, les pertes possibles. C'est ce dont vous vous assurerez en consultant l'article 7 des Statuts dont je vous adresse un exemplaire par le courrier, qui vous remettra mes observations.

« Pour des lecteurs peu habitués à déduire les conséquences d'application de dispositions salutaires, il est indispensable de les mettre en évidence au cas particulier.

« Nous sommes en ce moment près de cent trente associés. Indépendamment du capital social de 300 fr. par associé, nous versons chacun une somme de 20 fr. au fond de prévoyance, lequel s'élève donc aujourd'hui au chiffre de 2,600 fr., destiné à couvrir les pertes qui pourraient résulter du prêt du capital social tout entier, se montant à 39,000 fr.

« Admettons, pour un instant, qu'à la première échéance de quatre-vingt-dix jours, sur dix emprunteurs de 600 fr. cinq deviennent insolvables, et que les 3,000 fr. constituant la créance sociale soient définitivement perdus. Il faudra, d'après nos statuts, affecter immédiatement à l'extinction de cette créance les 2,600 fr. versés au fond de prévoyance, et reconstituer ce fond par le moyen de la cotisation mensuelle ou par anticipation, d'abord jusqu'à concurrence des 400 fr. nécessaires à l'extinction totale de la perte, et ensuite jusqu'à concurrence de la somme de 20 fr. par associé, chiffre normal fixé par l'article 7 des Statuts.

« Ce cas étant établi, qui, je le demande, aura payé la créance au lieu et place des débiteurs, devenus insolvables? Leurs associés, évidemment! Ils y sont engagés par les Statuts. Si ces derniers éteignent de leurs deniers la créance sociale, ne font-ils pas acte de solidarité? Personne ne le niera. Il y a plus : ils auront pratiqué la solidarité *active*, parce qu'ils auront, conformément à la règle, pourvu sans désemparer aux exigences du cas, et non la solidarité *passive*, qui consisterait à distraire du capital social la quote-part de chacun dans la perte, pour l'attribuer à la reconstitution du fond de prévoyance.

« Fait-on plus, fait-on mieux à Strasbourg, à Mulhouse, à Paris, en Allemagne et en Angleterre? Je ne le sache pas. Est-on, dès-lors, dans la vérité, en affirmant que la Banque populaire de Colmar repousse le principe de solidarité? Personne ne le soutiendra désormais.

« Comme on a établi un parallèle qui n'est point en notre faveur, voulez-vous me permettre de m'y arrêter encore un instant?

« A toute personne admise comme sociétaire, nous prêtons, *contre sa seule signature*, une somme double de l'épargne qu'elle s'est constituée dans l'association. Nous faisons plus pour les débutants : tout sociétaire qui a versé 25 fr. au capital social, et 5 fr. au fond de prévoyance, obtient, aux mêmes conditions, un crédit effectif de 100 fr., soit un découvert de 70 fr., dont la rentrée est garantie par les associés solidairement. Si son capital est de 100, 200 ou 300 fr., maximum fixé, le crédit qui lui est ouvert, *sur sa seule signa-*

ture, sera de 200, 400 ou 600 fr. La Banque ne demande de caution, ou une seconde signature, que quand le sociétaire veut un crédit effectif équivalent à trois fois son avoir au capital social, soit 300, 600 ou 900 francs.

« Résulte-t-il de l'exposition des faits, que le principe de solidarité dans l'association soit compris moins largement ici qu'ailleurs? Je ne le pense pas; je crois, au contraire, qu'à Strasbourg et à Mulhouse on n'entend pas le pratiquer aussi libéralement, car, si je ne me trompe, on veut imiter l'Allemagne, et l'on sait que, même dans ce pays, aucune avance réelle n'est faite sans caution ou sans la signature d'un tiers, sociétaire ou non, qui, par ce fait, devient responsable ou *légalement solidaire* du payement de la créance, non-seulement jusqu'à concurrence de son avoir dans l'association, s'il en fait partie, mais encore jusqu'à concurrence de toute sa fortune privée.

« Je dis donc que le parallèle établi est inexact de tout point, et que, s'il pouvait y avoir concurrence de libéralisme en Alsace entre l'institution existante à Colmar et celles qui sont à créer à Strasbourg, à Mulhouse et ailleurs, le désavantage ne serait point de notre côté.

« Mais si la question se pose ainsi, ce ne peut être que par suite d'un malentendu. On a confondu deux choses fort distinctes, selon moi : la solidarité sociétaire et la solidarité légale, ou, pour être plus explicite, la solidarité résultant des statuts de l'association en ce qui concerne la loi intime qui lie les associés entre eux, et la solidarité pouvant résulter du droit commun en ce qui concerne les relations de la société avec des tiers ou des personnes qui lui sont étrangères.

« Je m'arrête au seuil d'une autre face de la question, mon seul but étant de démontrer que l'on s'est trompé en attribuant à la Banque de Colmar une base autre que celle sur laquelle elle repose.

« Veuillez agréer, monsieur et cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« J. Liblin,
« Directeur de la *Revue d'Alsace*.

« Colmar, le 17 décembre 1864. »

Nous nous félicitons d'avoir provoqué les explications de l'honorable directeur de la *Revue d'Alsace*. Mais elles ne font que confirmer ce que nous avons dit sur les mérites de la solidarité. Car, après avoir proclamé que « la solidarité légale est l'écueil de ces sortes d'institutions, » les fondateurs de la banque de Colmar sont obligés de revenir à la solidarité d'une manière moins directe, en appliquant aux risques le *fonds de prévoyance* au lieu du capital social. C'est absolument la même chose avec une méthode différente. Supposons, en effet, que le fonds de prévoyance soit épuisé, il faudra faire un appel de fonds; or, que cet appel soit fait sur le fonds de prévoyance ou sur le capital social, n'est-ce pas le principe de solidarité dans son application la plus complète? Les fondateurs de la banque de Colmar avaient donc

tort de condamner le principe de solidarité lorsqu'ils en font une si heureuse application.

Il y a eu, je le veux bien, malentendu de ma part; mais n'est-ce pas un peu la faute de ceux qui disent moins bien qu'ils ne font.

Je suis heureux, du reste, de signaler certaines dispositions des statuts qui rendent la banque de Colmar supérieure aux autres; celle, par exemple, qui permet de faire des prêts aux associés, sans caution d'un tiers. Avec une caution, en effet, on trouverait à emprunter dans toute banque. Or, les banques populaires doivent être essentiellement fraternelles, et par conséquent se distinguer par des facilités qu'on ne rencontre pas dans des banques ordinaires.

Nous devons signaler l'apparition récente d'un journal mensuel, intitulé L'ASSOCIATION, *bulletin des sociétés coopératives.*

Le troisième numéro qui vient de paraître débute par un article très-remarquable de M. Gustave Chaudey sur les *principes essentiels de l'association ouvrière.*

Nous voudrions pouvoir examiner en détail ce travail, digne d'être médité; mais à défaut de plus grands développements, nous devons citer le passage suivant, qui repousse à bon droit le principe de protection officielle.

« Les docteurs ès-sciences économiques et financières ne sont pas sans avoir compris la portée d'un mouvement qui prend une pareille extension. Les cerveaux de nos grands penseurs sont en travail, et l'on doit s'attendre à voir bientôt surgir de partout les vastes et nobles conceptions qui fourniront à la sagesse des gouvernements les moyens de diriger, de régulariser et de discipliner ce mouvement.

« Notre désir serait que, sans manquer de reconnaissance envers ces louables sollicitudes, les ouvriers missent surtout leur confiance en eux-mêmes, dans leur propre instinct, dans leur propre bon sens, dans leurs propres réflexions et dans leurs propres efforts. Le devoir de la presse démocratique nous paraît être de s'adresser directement à leur raison beaucoup plus qu'à la sagesse des gouvernements. »

Le même numéro contient un article de notre éminent collaborateur, M. E. Despois, sur *les Associations ouvrières à Rome sous la république et sous l'empire.*

Pour nos lecteurs, il est inutile de faire l'éloge de cet écrivain, que depuis longtemps ils savent apprécier. Le bon goût et l'érudition qui le distinguent se retrouvent dans quelques pages qu'il a consacrées à ce modeste recueil, destiné à acquérir une grande importance sociale.

On vient de publier le procès-verbal de la première séance an-

nuelle de la société des bibliothèques communales du Haut-Rhin. Nous croyons devoir signaler à l'attention de nos lecteurs les passages suivants du rapport de M. Jean Macé dans lesquels se trouve résumé, avec l'idée fondamentale de cette œuvre, le but que la société poursuit et l'esprit qui la dirige.

« Quand je parle de communes pourvues de Bibliothèques, j'entends de Bibliothèques propriétés de la commune, entretenues aux frais des habitants, et administrées par eux. C'est là, en effet, le caractère spécial et nouveau des fondations que nous provoquons ; c'est là ce qui mérite surtout d'appeler sur elles l'intérêt de tous ceux qui ont à cœur de travailler au bien de leur pays.

« Il s'agit, en effet, de constituer à la commune une propriété d'un nouveau genre, destinée à figurer sur ses inventaires à l'article : *Besoins intellectuels*, un article qui trop souvent n'existait pas. Il s'agit de fonder une institution nouvelle dans le pays, de façon qu'un jour il soit dit en France que la commune doit avoir sa bibliothèque comme elle a son église, son école et sa mairie, et que c'est là une partie intégrante de son patrimoine. Telle est l'œuvre que nous avons entamée ici, et je croirais vous faire injure en m'arrêtant à vous en développer la portée. »

Nous ne pouvons terminer cette revue, sans rendre hommage à la mémoire d'un citoyen dévoué qui vient de succomber après une vie d'épreuves et de luttes.

M. Chanoine, directeur du *Progrès de Lyon*, a été enlevé à ses amis à la suite d'une maladie dont le caractère ne semblait pas annoncer un dénoûment aussi funeste.

Nous n'avons pas à retracer les mérites qui ont signalé une carrière si bien remplie. Ses adversaires politiques eux-mêmes rendent justice aux grandes qualités de l'homme de bien et du citoyen courageux. Nous ne pouvons que rappeler le zèle infatigable qu'il a déployé, les sacrifices énormes qu'il a faits pour créer le *Progrès*, les pénibles épreuves qu'il a traversées et le courage avec lequel il les a supportées. Tous les amis de la liberté s'associent au deuil des patriotes lyonnais, et voudraient soulager leur douleur en la partageant.

Élias Regnault.

CAUSERIE PARISIENNE

8 janvier 1865.

Parlons-en tout de suite, puisqu'aussi bien il serait impossible de la passer sous silence, et qu'elle a été le grand événement de ces derniers temps. On n'a pas tous les jours une lettre encyclique à discuter.

Si j'avais dit, en commençant, que rien de neuf n'avait marqué la fin de la vieille année et l'avénement de la nouvelle, chacun se serait récrié et m'aurait rappelé l'Encyclique, et pourtant, à bien dire, il n'y a là rien de neuf. Je voudrais, quant à moi, qu'on me montrât quelqu'un qu'elle a réellement et franchement étonné. On a pu être surpris du moment choisi pour la publier et de certaines formes qui s'y trouvent employées, mais le fond ne pouvait être autre qu'il n'a été. Cela est si vrai, que la moitié des gens qui en parlent ne se sont pas donné la peine de la lire en entier, mais, se contentant de voir d'où elle émane et à qui elle s'adresse, en ont deviné fort exactement le contenu. « Esprit de nouveauté et d'erreur, » c'est là une expression dont l'Église de Rome s'est toujours volontiers servie contre ses adversaires, mais que ceux-ci n'ont jamais pu songer à rétorquer contre elle : l'esprit d'erreur qui ne l'inspire que trop souvent n'a rien de commun, il faut l'avouer, avec la nouveauté. Telle elle a été, telle elle sera jusqu'au bout, et c'est cette immobilité qui fait sa force. L'ex-libéral Pie IX, gardé chez lui par des soldats français, parle le même langage que les Grégoire VII et les Innocent III. Il y a là, il faut le dire, quelque chose d'imposant et de puéril à la fois.

Mais, si peu de gens ont été surpris, quelques-uns, du moins, ont été embarrassés au premier moment. Il est vrai que cela n'a pas duré longtemps, et que ces grands politiques ont bien vite repris leur aplomb. Je n'entends pas parler ici du petit nombre de catholiques qui sont amis sincères de la liberté. Ceux-ci ont été réellement affligés. Cette alliance, qu'ils nous ont toujours présentée comme possible entre la papauté et le progrès, que devient-elle aujourd'hui? Il

leur faut effacer leur devise : catholicisme et liberté, car le pape en renie solennellement la seconde moitié, et les confond eux-mêmes dans une même réprobation avec les hérétiques les plus pervers. L'Encyclique condamne tout aussi clairement M. de Montalembert que M. Proudhon.

Je plains sincèrement les catholiques libéraux, mais les hommes dont je me réjouissais un peu, je l'avoue, de voir la confusion, c'étaient les libéraux cléricaux devenus défenseurs du saint-siége comme moyen d'opposition politique. On n'eût pas été fâché, par exemple, de savoir ce que pense M. Guizot, président de la Société biblique, de ce petit paragraphe IV dans lequel le Saint-Père confond sous un même titre « socialisme, communisme, sociétés secrètes, sociétés bibliques, sociétés clérico-libérales, » et se borne dédaigneusement à rappeler que *ces sortes de pestes* ont été souvent frappées de sentences formulées dans les termes les plus graves, dans de nombreuses Allocutions et Encycliques aux titres lamentables, tels que : *Quanto conficiamur mœrore*... etc., etc... On pouvait raisonnablement supposer que cette dernière grande commination papale créerait un peu d'embarras chez certains défenseurs du saint-siége, et il était peut-être excusable à ceux qui aiment les positions nettes de ne pas trop s'en affliger. Mais quel désappointement les attendait !

Pour se donner un peu de temps, ceux que je me permettrai d'appeler les cléricaux-non-catholiques ont commencé par mettre en doute l'authenticité des extraits donnés par les journaux ; puis, ils ont ajourné leur avis jusqu'à la publication intégrale de l'Encyclique; enfin, ils ont demandé à voir le texte latin avant de se prononcer. Ces délais successifs ont suffi pour leur rendre leur présence d'esprit, et, à l'heure qu'il est, tous ces papistes protestants, déistes, philosophes ou athées même, se sont mis d'accord avec leur conscience. Ils défendront le saint-siége, — spirituel et temporel, — aussi longtemps qu'il leur semblera que la politique l'exige, et ce ne sont pas les fautes du pape qui les détacheront jamais de son alliance. Un de ceux que j'avais le plus compté confondre, et que j'apostrophais triomphalement au lendemain de l'Encyclique en lui disant : « Eh bien ! pour prix de votre dévouement, vous voilà bel et bien damné ! » me répondit avec le plus grand calme : « Moi ? Mais tout cela ne me regarde pas, je ne suis pas chrétien. » Que dire après cela pour ébranler son ultramontanisme ?

Du reste, j'ai depuis longtemps remarqué qu'il n'est pas d'espérance plus souvent déçue, d'illusion plus chimérique que celle de confondre par des arguments, ou même par des faits, ses adversaires, de quelque genre qu'ils soient. Dans le cabinet, à l'avance, en

tête à tête avec soi-même, on y réussit à merveille; puis, on est tout étonné, une fois en face de l'ennemi, de trouver qu'il y a réponse à tout, ou à presque tout, dans ce monde. L'Encyclique a provoqué, sous ce rapport, de véritables tours de force. Pourtant, et si bonne figure que tâchent de faire les partisans du Saint-Siége, il est évident que cette dernière équipée leur a rendu leur tâche assez difficile pour qu'on puisse en augurer une certaine diminution dans leur nombre.

Ce serait là, du reste, s'il faut en croire des gens bien informés, un résultat que le pape lui-même aurait prévu et accepté. En face de la tiédeur générale de la catholicité, il aurait cédé à des conseillers qui lui recommanderaient d'appliquer avec vigueur, comme pierre de touche, le texte de l'Évangile : « Celui qui n'est pas avec moi, est contre moi. » C'est une épuration, un triage des fidèles qu'on a voulu. Comme à la veille d'une grande bataille, on a cherché à sonder l'étendue des dévouements, et l'on a sommé les combattants douteux de se retirer. Que les indifférents, les latitudinaires s'en aillent! La papauté, dit-on, pourra perdre en quantité, mais elle se rattrapera sur la qualité des adhésions.

Malheureusement, ce triage ne s'est pas fait parmi ceux chez lesquels il était le plus important de l'effectuer. Les gens qui devaient être le plus gênés par cette mise en demeure, ont été tirés d'embarras par le gouvernement français lui-même. En interdisant aux archevêques et évêques de publier dans leurs instructions aux fidèles la première partie de l'Encyclique et le document qui y est annexé, par la raison « que ces actes contiennent des propositions contraires aux principes sur lesquels repose la Constitution de l'Empire, » M. le ministre de la justice et des cultes a rendu un grand service aux prélats français. En seront-ils reconnaissants? La chose paraît au moins douteuse.

Quant au droit du ministre, il ressort évidemment de la situation légale de l'Église en France, mais il est permis de regretter qu'on ait fait usage de ce droit. Il eût été aussi curieux qu'instructif de voir quel parti aurait pris le clergé d'un des peuples les plus éclairés de la terre, en face de ce grand défi jeté à la conscience moderne. Placés entre leur serment d'allégeance politique et leur serment de suprématie spirituelle, le silence même qu'ils auraient volontairement gardé, selon toute probabilité, sur les articles les plus importants de l'Encyclique, eût été une leçon pour le Saint-Siége. Aujourd'hui ce silence leur est imposé, et ils en ont le bénéfice, tout en acquérant le droit de s'en plaindre comme d'une tyrannie. N'est-il pas un peu maladroit, au moment même où l'on se plaint, avec raison, des em-

piétements du pouvoir spirituel dans les affaires temporelles, de fournir à celui-ci un prétexte pour se plaindre à son tour des usurpations du pouvoir civil sur le domaine ecclésiastique? On empêche l'Église de publier les communications de son chef! Quelle belle occasion de crier au despotisme! Quand comprendra-t-on, enfin, qu'il faut séparer ce qui ne peut pas vivre uni?

Après tout, cependant, l'épiscopat français ne se serait peut-être pas senti plus embarrassé que le Saint-Père lui-même, qui a su trouver, à l'occasion du nouvel an, pour le général de Montébello, des paroles pleines d'onction à l'adresse de la France, « la catholique nation, » tandis que quelques jours auparavant, il condamnait tous les principes sur lesquels est fondé notre ordre social et politique; si l'on peut être la « catholique nation, » en faisant tout ce que réprouve le pape, à quoi bon ses condamnations?

C'est vers la Noël que nous est arrivée cette Encyclique, datée du 8 décembre. Oui! c'est vers cette époque où des anges apparurent aux bergers qui gardaient leurs troupeaux la nuit, pour leur annoncer joie dans le ciel, et paix et bonne volonté parmi les hommes sur la terre, parce qu'un Sauveur était né; c'est alors que le berger du grand troupeau catholique a promulgué cette belle pastorale, qui damne bravement les neuf-dixièmes du genre humain! Que de larmes il y aurait sur la terre si on le croyait réellement infaillible! On assure même que cette Encyclique était faite il y a deux ans déjà, et qu'elle a été soumise alors aux prélats réunis à Rome, pour la canonisation des martyrs japonais. Les évêques, — tout en admirant comme il était de leur devoir, — en ont obtenu l'ajournement. Mais quand un homme, — fût-il un pape, — s'est permis de faire une sottise éclatante, il est bien rare que les conseils de ses amis l'en empêchent, — aussi, n'avons-nous rien perdu pour attendre.

Il y a tout lieu de croire qu'à Paris on ne parlera pas longtemps de l'Encyclique. Les foudres du Vatican nous semblent aujourd'hui presque aussi inoffensifs que ceux de l'Olympe. Ce sont là, pour nous, de vains « carreaux, » comme on disait jadis en parlant de ceux du vieux Jupiter. Ce qu'il en pourra advenir de pis, ce sont de nouvelles divisions dans le parti libéral, et une fâcheuse distraction pour l'attention publique, que ces discussions religieuses détournent momentanément de nos affaires intérieures. Mais ce serait voir les choses d'un point de vue très-étroit que de ne les regarder qu'à travers la lucarne parisienne, et, en somme, ce manifeste papal est un grand événement. En Autriche, il a produit une très-grande émotion, et même l'hérétique Angleterre s'en est émue.

Les journaux anglais, dont la verve railleuse n'est gênée par au-

cune de ces considérations qui dans un pays catholique arrêtent même l'écrivain libre-penseur, se sont moqués sans pitié de ce long factum écrit dans le plus mauvais style du moyen âge, et qui récapitule complaisamment toutes les prétentions surannées dont les ennemis de la papauté osaient à peine l'accuser, tant elles semblent exorbitantes. Ils ont vu dans l'Encyclique une de ces fautes éclatantes qui sont les avant-coureurs des grandes chutes, et il y ont lu un présage funeste, non-seulement pour le pouvoir temporel, mais même pour la puissance spirituelle du saint-siége. C'est aller bien vite en besogne, ce me semble.

Il faut connaître bien mal l'histoire pour ne pas comprendre la force immense que possède encore la Rome papale, et il faut être bien outrecuidant pour oser prédire le terme de sa puissance. Quand on se rappelle les assauts auxquels elle a résisté, quand on songe à toutes les fautes, à tous les crimes qu'elle a commis impunément, on serait plutôt tenté de penser que rien ne pourra jamais l'ébranler. Si le succès est la preuve d'une bonne politique, qui oserait dire que la politique de Rome n'a pas été habile? Qui donc a *su durer* comme elle? Les maisons souveraines les plus superbes sont des parvenues à côté de cette longue suite de pontifes *qui s'étend depuis* le pape qui couronna Pepin jusqu'à celui qui, sous la protection d'une armée française, semble braver aujourd'hui Napoléon III. Des institutions politiques que la papauté a vues naître alors qu'elle était déjà puissante, sont mortes de vétusté depuis des siècles, et elle, elle est à peine entamée! Les deux seuls gouvernements européens qui puissent lui être comparés comme ancienneté, la république de Venise et la monarchie française, ont péri, et la papauté dure encore! L'empire spirituel du pape est aujourd'hui plus vaste qu'avant la réforme protestante, car s'il a perdu du terrain en Europe, il s'est étendu sur tout le continent de l'Amérique du Sud.

Il serait difficile de dire sur quoi se fondent les écrivains protestants pour annoncer la fin, ou même la diminution, de cette puissance spirituelle. Je n'ai jamais, quant à moi, compris au juste ce que l'on entendait par cette expression « les croyances d'un autre âge. » On n'a qu'à regarder autour de soi pour voir que les croyances sont de tous les temps, et que ni la civilisation ni le progrès des lumières n'ont sur elles une grande action.

La théologie, qu'elle soit naturelle ou révélée, n'est pas une science progressive, ou même progressible. En ce qui touche la religion naturelle, on peut affirmer que tous les pas qu'a faits la science moderne n'ont pas aidé à la solution d'une seule des questions qui tourmentent l'esprit de l'homme aux prises avec les incertitudes de la vie future.

Ni l'algèbre, ni l'astronomie, ni la physique ne prouveront jamais l'immortalité de l'âme. La vue d'une fleur ou d'un oiseau témoignent aussi bien que les œuvres scientifiques les plus compliquées de l'existence d'un Dieu créateur, et toutes les connaissances humaines n'ont rien ajouté à la valeur de ce simple témoignage. Un Humboldt ou un Arago ne sont pas plus aptes à résoudre l'énigme de la destinée de l'homme que ne l'étaient Job et ses amis; et sous ce rapport, la coupole de l'Institut n'abrite pas plus de savoir que les tentes iduméennes.

S'il s'agit de religion révélée, le progrès est encore moins possible. La révélation chrétienne remonte à une époque connue, déjà fort éloignée de nous; elle est constatée dans des livres auxquels toute la science moderne ne peut ajouter ni un verset ni une ligne : le progrès, en ce cas, consisterait donc, ce semble, à remonter vers la source plutôt qu'à marcher en avant. Il n'y a vraiment aucune raison pour que les croyances religieuses qui ont existé jadis parmi les hommes, n'existent pas aujourd'hui et ne se perpétuent pas. La raison n'y fait pas grand'chose, ni la civilisation.

Depuis des siècles, les esprits les plus éminents ont cru à la présence réelle, tandis que pour d'autres esprits, également éminents, l'absurdité d'une pareille croyance a été palpable. Tout récemment encore, n'avons-nous pas vu des millions de gens, dont l'intelligence n'était point au-dessous de la moyenne ordinaire, accepter avec respect le nouveau dogme de l'Immaculée Conception, tandis qu'aux yeux de tout homme intelligent et non-catholique, cette invention n'est qu'une solennelle ineptie? On ne voit donc pas qu'il y ait lieu de supposer que le pouvoir spirituel du Saint-Siége se trouve ébranlé parce que nous avons découvert la télégraphie électrique, le chloroforme ou la photographie. En tout cas, on peut bien douter que ce que perdrait le Pape serait gagné par le protestantisme.

Si le pouvoir spirituel des papes est menacé, c'est surtout par leur propre infatuation qui les pousse toujours à faire intervenir dans les choses de l'ordre physique ou politique une autorité que les fidèles seuls reconnaissent, et cela dans le domaine religieux seulement. Ils compromettent volontairement leur prestige en le mettant aux prises avec des questions où la faillibilité papale est trop facile à démontrer. Depuis bien longtemps, sans doute, les papes ne se sont pas avisés de trancher dogmatiquement des questions de science physique; mais, aujourd'hui, il est des axiomes de droit public, des principes politiques et moraux qui sont aussi patents pour l'esprit moderne que les faits naturels les mieux prouvés, et il est aussi imprudent, de notre temps, pour un pape de méconnaître la liberté de conscience, le droit

des peuples de se gouverner eux-mêmes, ou l'indépendance de la société civile vis-à-vis de l'Église, que de nier le mouvement de la terre. Le pape qui, il y a deux siècles et demi, condamna Galilée sur le rapport du Saint-Office, ne commit pas, au point de vue purement humain, une faute aussi grossière qu'on a bien voulu le dire. Il ne fit pas preuve d'une ignorance très-exceptionnelle pour son temps. Bacon, qui était certes un plus grand philosophe qu'Urbain VIII, ne parlait des doctrines de Galilée qu'avec mépris; mais par cela seul que le pape en parla dogmatiquement, et qu'il déclara contraire à la religion ce que l'expérience a démontré être conforme à la vérité, il nuisit à la papauté dans l'esprit des peuples plus qu'il n'aurait pu le faire par la proclamation de vingt dogmes saugrenus. Quand il s'agit de dogmes, le saint-siége ne se trouve plus en face que de croyants ou d'indifférents; ni les uns ni les autres ne sont dangereux, car ni les uns ni les autres, pour des motifs très-différents, ne mettent en question ses décisions. Il serait donc sage pour lui de se renfermer dans ce domaine.

Pour faire pardonner par la postérité la condamnation de *Galilée*, les meilleurs catholiques n'ont jamais rien trouvé de mieux à dire que ceci : « En décidant un point de science physique, *l'Église est* sortie de ses attributions, elle a été, par conséquent, justement abandonnée de cette inspiration qui lui a été promise par son divin fondateur, et qui ne lui fait jamais défaut quand il s'agit de choses spirituelles. » Il faudra bien que les catholiques éclairés trouvent quelque défense semblable pour cette dernière Encyclique, mais il est dangereux d'avoir trop souvent recours à de pareils moyens. A force d'être défendu ainsi, on finit par n'être plus défendable.

J'ai déjà écrit sur l'Encyclique un assez long article sans presque m'en douter, et, certes, sans en avoir eu l'intention en commençant, car j'avais bien d'autres choses à dire.

Pourtant je n'ai parlé en détail d'aucune des erreurs modernes qui y sont condamnées. Je laisse ce soin à d'autres. Je voudrais seulement dire un mot du dernier article qui porte le numéro 80, et je le ferai avec d'autant plus de plaisir que sur ce point il me semble que tout le monde sera d'accord. Voici l'erreur de notre temps que le Pape signale en terminant :

« 80. Le pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne. »

Cette erreur est, j'en suis persuadé, moins généralement répandue qu'on ne le suppose à Rome. On a pu croire cela jadis, pendant un temps — il y a eu même, s'il m'en souvient, un pape qu'on a appelé Pie IX, premier, qui a un instant partagé cette croyance, il y

a de cela quelque quinze ans — mais on en est bien revenu. S'il restait encore quelques endurcis, cette dernière Encyclique a dû les éclairer. Non! le pontife romain, par cela seul qu'il est pontife romain, ne peut pas se réconcilier avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne! C'est vous-même qui le déclarez, Saint-Père! Une pareille espérance serait une chimère, une telle croyance est « une erreur. » Vos plus grands ennemis n'ont jamais rien dit de plus terrible.

On a beaucoup vanté le courage que montre Pie IX, en publiant un pareil manifeste dans la situation où il se trouve. Je serais plus frappé de ce courage si j'étais très-convaincu que le Pape comprît toute la puissance des choses auxquelles il s'attaque. Quand je me souviens qu'il brûlait jadis de sa main, avec complaisance, tous les exemplaires du livre de M. Renan qu'on lui apportait, je suis tenté de croire qu'il y a bien de l'ignorance dans cette aveugle bravoure.

Je me suis laissé conter que la première fois qu'une locomotive traversa en grondant certains pâturages de l'Andalousie, où paissaient les taureaux de combat, ceux-ci, à la vue du monstre inconnu, n'hésitèrent pas et fondirent sur lui, tête baissée, avec fureur. C'étaient, sans contredit, de vaillantes bêtes, mais elles ne montrèrent pas, en cette occasion, plus de courage qu'en attaquant un simple *picador*. Elles ignoraient absolument qu'il y eût là une force de 500 chevaux. Le véritable courage, c'est celui du conducteur qui, en présence d'un choc imminent, et, connaissant tous les dangers de la force à laquelle il se confie, reste à son poste, et cherche à modérer et à diriger dans la bonne voie cette puissance formidable, dont le moindre écart, il le sait, le broierait sans merci.

H. DE LAGARDIE.

CHRONIQUE POLITIQUE

8 janvier 1865.

Les premières conséquences de la convention du 15 septembre commencent à se montrer : elles se font jour sous une forme, il est vrai, encore timide et appropriée au faible tempérament de notre époque, qui répugne aux résolutions décisives; mais enfin elles se produisent, et il en était temps pour l'honneur même des principes qui sont engagés dans cette lutte. Il est des causes qui n'ont *rien* à gagner à suivre les inspirations de la petite prudence, *et* la cause du Saint-Siége est de ce nombre. L'histoire atteste que la papauté n'a jamais été bien conseillée en cherchant à fuir les extrémités où les autres pouvoirs périssent d'ordinaire, particularité qui, pour le dire en passant, prouve mieux que toute autre qu'elle était faite pour être un pouvoir tout spirituel, Aussi, bien que l'Encyclique du 8 décembre soit évidemment une réplique du Saint-Siége aux coups qui lui ont été portés dans ces dernières années, est-on en droit de lui reprocher d'être une riposte beaucoup trop indirecte et détournée. De tous les signes de décadence qui se manifestent dans cette grande institution, le plus grave est sans contredit le manque d'énergie dont témoigne sa conduite en présence des attaques auxquelles elle a été en butte depuis quelques années. Ses annales, aux époques les plus troublées et les plus difficiles de son existence, n'offrent rien de pareil à la résignation et à la longanimité dont elle vient de faire preuve. Il y a beaucoup de raisons pour qu'on ne croie plus aux foudres du Vatican, mais du moins ceux à qui elles ont été confiées n'auraient pas dû donner lieu de penser qu'ils n'y croient pas eux-mêmes. Ce n'est pas, en effet, la pusillanimité qui leur inspire leurs hésitations, leurs ménagements, leurs circonlocutions, c'est bien plutôt un manque de confiance en l'avenir et de foi en soi-même. Aucun symptôme ne saurait être plus significatif. Au moment même où la papauté revendique plus péremptoirement que jamais en théorie « sa pleine puissance de

lier et de délier sur la terre, » au moment où elle rappelle tous ses titres au pouvoir absolu, où elle rassemble les lambeaux épars de cette pourpre que le temps a déchirée, comme si elle voulait s'en parer une dernière fois pour mourir, à ce moment même elle n'ose pas, dans la pratique, je ne dis pas frapper d'anathème ses ennemis, mais même les désigner clairement. Il y a quatre ans, lorsqu'on lui prit les trois quarts de ses États, elle lança l'excommunication contre le grand-duc de Bade; aujourd'hui, qu'elle se voit menacée de perdre le reste, elle foudroie le rationalisme, le tolérantisme, le panthéisme, le libéralisme, le naturalisme et une foule d'autres substantifs en *isme* qui ne s'en porteront pas plus mal. Elle s'attaque à l'univers en général. Elle frappe tout le monde, c'est-à-dire, en fin de compte, personne.

Mais elle a beau reculer devant ce combat suprême, il est engagé aujourd'hui et ne s'arrêtera plus désormais. Malgré sa forme indirecte et générale, l'Encyclique est plus qu'un simple acte d'hostilité, c'est une rupture ouverte entre la papauté et les États dans lesquels ont prévalu à un degré quelconque les principes de la civilisation moderne. L'incompatibilité radicale qui existe entre les sociétés actuelles et l'Église ainsi constituée n'était pas un secret pour ceux qui ont lu l'histoire de la papauté, et ils ne se sont pas fait faute de la signaler; mais on les taxait d'exagération, et jamais d'ailleurs leurs démonstrations n'eussent pu atteindre à la clarté de ce précieux manifeste. Tout ce qu'on a dit de l'immobilité de ce pouvoir et de la folie de ses prétentions se trouve tellement dépassé par le témoignage qu'il vient de porter sur lui-même, qu'il est permis de dire que cette fois la cause est définitivement entendue.

A ce point de vue, si les adversaires du pouvoir temporel doivent des remerciements aux auteurs de l'Encyclique, il est douteux que les catholiques bien avisés leur sachent gré de la déclaration de principes qu'ils viennent de publier. C'est par une prudence mal entendue que les conseillers du saint-siége ont transformé en une attaque contre l'esprit moderne en général des représailles qui devaient avoir un caractère tout personnel. Aucun anathème, aucune excommunication, quelles qu'en eussent été les suites, n'eussent fait à la cause pontificale un tort comparable au mal produit par cette inopportune révélation. Que cette exposition de principes soit en réalité le fondement sur lequel repose la papauté depuis le concile de Trente, c'est ce qu'il est impossible de nier; il n'y a pas dans cette étrange profession de foi une seule proposition qui ne date de plusieurs siècles; mais ne pouvait-on, comme on l'a fait si souvent, les taire en attendant des jours meilleurs? Ne pouvait-on, comme le

pape actuel, à l'aurore de son pontificat, choisir dans la tradition catholique des maximes plus conciliantes, des principes moins hostiles, des sentiments plus tolérants? Ne pouvait-on se rappeler Innocent XI refusant d'approuver la double persécution dirigée en France contre le jansénisme et la réforme par un roi plus zélateur que le pape, ou le sage Lambertini pactisant avec l'esprit de son siècle et acceptant la dédicace du *Mahomet* de Voltaire?

Mais non, ce sont là de vaines illusions : les systèmes et les institutions ont une logique intime qui est leur essence même et à laquelle ils ne se dérobent jamais que momentanément, car ils ne pourraient lui désobéir longtemps sans cesser d'exister. Les principes sur lesquels s'appuie la papauté ont l'inflexibilité d'un dogme, d'une vérité absolue; c'est ce qu'ont trop oublié les hommes plus généreux que clairvoyants qui se sont flattés de faire pénétrer en elle l'esprit de progrès. La vérité ne se transforme pas, elle n'a pas à se modifier selon l'esprit du temps, c'est à l'esprit du temps de se soumettre et de s'humilier. La certitude, l'infaillibilité ne transigent avec personne. Les propositions que le pape vient de publier dans le *Syllabus* sous forme négative sont absolues comme des axiomes, et ceux qui nous parlent de papauté libérale sont désormais tenus de *les concilier* avec leurs contraires ou d'en appeler au futur concile comme toutes les hérésies — ce qui serait de leur part un dernier rêve, car il n'est pas difficile de démontrer que toutes ces propositions ont été approuvées par le concile de Trente et sont par conséquent des vérités éternelles.

Le manifeste pontifical est donc un acte émané de la force des choses et conforme à toutes les traditions historiques de la papauté : il en résume le rôle et l'esprit sous la forme la plus saisissante, et s'il lui manque encore quelques accessoires on peut être assuré qu'ils ne se feront pas longtemps attendre. Ainsi qu'il était facile de le prévoir le gouvernement français s'est hâté d'interdire la publication de la partie la plus significative de ce document : c'est là une conséquence toute naturelle des concordats qui lui font un devoir de vivre en bonne intelligence avec l'Église, et lui donnent le pouvoir de se passer au besoin de cette bonne harmonie lorsqu'il n'en peut obtenir que les apparences. Cette simple interdiction nous paraît être le commencement d'une grosse affaire. — L'Église française est, par là, mise en demeure de se prononcer entre la papauté et l'État, situation qui sans doute n'est pas nouvelle, mais qu'elle est parvenue à éluder jusqu'ici à force de discipline et de circonspection. Aujourd'hui le silence ne lui est plus permis, il faut qu'elle parle et choisisse. Quelles que soient ses tendances et ses prédilections secrètes,

elle doit se sentir embarrassée de prendre une détermination. La verra-t-on revenir à cette doctrine gallicane qu'elle a si souvent honnie et condamnée depuis le commencement de ce siècle? Une conversion si subite dans des circonstances si périlleuses pour la papauté ne serait pas propre à augmenter la considération et l'autorité morale du clergé de France. Quand on se rappelle ses prédications enflammées en faveur de l'ultramontanisme, le blâme, le ridicule, les persécutions même dont les ecclésiastiques restés fidèles à la tradition gallicane ont été l'objet de sa part, on a peine à admettre la possibilité d'une volte-face aussi imprévue. D'un autre côté, comment se brouiller avec le tout puissant bras séculier? avec le sacro-saint budget? Moment plein de perplexité! Les concordats ont bien quelques douceurs, mais ils ont aussi leurs inconvénients et ils rendent quelquefois les devoirs bien embarrassants à remplir pour les âmes les plus saintes!

La sensation produite chez nous par l'Encyclique a été surtout une sensation d'étonnement. On savait bien que ces prétentions théocratiques avaient existé autrefois, mais on les croyait pour toujours ensevelies dans les archives du Vatican, et on traitait volontiers de visionnaires ceux qui en affirmaient l'existence. On n'aurait pas été plus surpris si l'on avait vu tout à coup paraître et se mettre en ligne devant une batterie de nos canons rayés une légion de preux vêtus de l'armure de Don Quichotte. Devant tant de faiblesse, de présomption, et d'aveuglement, on éprouve plus de pitié que d'indignation. Il y a, dans ce défi jeté par quelques vieillards à toute la société européenne, ou pour mieux dire au monde entier, quelque chose d'enfantin qui désarme; on se sent sur le point de s'écrier : Prenez garde, vous allez vous blesser! Mais, après tout, que les destins s'accomplissent et que ce qui doit mourir meure. « *Quos vult perdere Jupiter...* » Jupiter se venge, et cela est nécessaire pour que le monde catholique connaisse un jour la séparation de l'Église et de l'État. Qui se serait jamais douté que ce vieux Jupin serait pour quelque chose dans la réalisation des principes de 89?

Mais laissons de côté ces grands mots. Pour dire la vérité, l'Encyclique de M. Haussmann a produit à Paris beaucoup plus d'impression que celle du pape. Notre langue, qu'on dit si pauvre et si ennemie des innovations, s'est même enrichie à cette occasion d'un verbe nouveau, ce qui prouve la profondeur des préoccupations publiques. Le verbe *haussmanniser* n'a pas encore été adopté par l'Académie, mais à coup sûr elle l'acceptera un jour ou l'autre, de crainte qu'on ne le conjugue à ses dépens. *Haussmanniser*, vient de Haussman, comme tyranniser vient de tyran; c'est un admirateur du préfet de la Seine,

qui, dans une heure de lyrisme et d'enthousiasme, a créé ce brillant néologisme, en procédant, sans doute, par analogie. Le public a trouvé l'expression pittoresque, et il s'en sert volontiers, mais il y attache un sens qui paraît différer un peu de la signification que lui a attribuée l'auteur. Les grammairiens sont avertis que ce verbe ne se prend pas en bonne part. Il serait pourtant difficile de leur dire au juste ce qu'ils doivent entendre par là; on ne peut qu'indiquer à peu près la nuance. *Haussmanniser* quelqu'un ou quelque chose, c'est à peu près comme si l'on disait : *girardiniser* la langue française. Quoi qu'il en soit, la création de ce verbe et le succès qu'il a obtenu indiquent une notoriété qui équivaut presque à de la gloire. Si l'on cherche dans l'histoire les noms propres ainsi transformés, on ne trouve guère que Pindare et le docteur Guillotin qui aient eu l'honneur de nous fournir des verbes : l'un par ses beaux vers, l'autre par sa philanthropie.

L'instinct public ne s'est pas trompé en s'attaquant de préférence à M. Haussmann, parmi les membres de l'administration actuelle. Il faut en effet une toute-puissance exceptionnelle pour se permettre impunément les libertés que le préfet de la Seine prend, soit avec ses administrés, soit avec ses collègues. Il y a longtemps que Paris, qu'on a appelé le cœur et le cerveau de la France tant qu'on a espéré le voir revenir à de meilleurs sentiments, a perdu tout crédit dans certaines régions, mais M. Haussmann seul a donné à entendre clairement qu'il ne voit dans la population parisienne qu'un ramassis d'existences déclassées, sans lien et sans patrie, qu'une multitude cosmospolite à laquelle il ne serait peut-être pas mauvais de retirer ses droits civiques. Voilà ce que Paris a pu entendre de la bouche de son premier magistrat, le Paris de tant de barricades et de tant de journées fameuses! Le Paris de Voltaire et de Mirabeau! le Paris enfin qui, malgré tout, a été un instant le foyer intellectuel du monde, qui dans ses pires années a montré tant de grandeur à côté de son abjection, ville à la fois infâme et sacrée dont l'héroïsme rachetait toujours les impuretés! Voilà la cité que M. Haussmann traite aujourd'hui du haut de sa grandeur! Qui défendra Paris contre M. Haussmann?

Mais M. le préfet de la Seine ne se contente pas de pulvériser Paris, il en use non moins cavalièrement avec les ministres ses collègues, ce qui par le temps qui court est certainement plus hardi et plus périlleux. Il traite les réformes qu'ils ont opérées avec un sans-façon qui atteste l'omnipotence illimitée dont il jouit, mais qui donne une moins haute idée de l'accord et de l'unité de vues qui règnent parmi ces hommes d'État. L'allocution de M. Haussmann sur la li-

berté de la boulangerie a été en général assez peu remarquée, et nous n'entendons pas affirmer qu'elle ait rien de mémorable, mais elle n'est pas moins instructive que le discours au Conseil municipal de la Seine, et elle contient à l'adresse de M. Rouher, l'auteur de cette réforme, des blâmes que sous le gouvernement parlementaire un ministre n'aurait jamais acceptés de la part d'un collègue. M. Rouher se sent sans doute invulnérable parce qu'il est irresponsable, et c'est là une affaire à régler entre eux; mais, ce qui est moins facile à arranger ce sont les attaques incroyables que ce haut fonctionnaire s'est permises contre toute une classe de la population, nous voulons parler de celle qui exploite le commerce de la boulangerie.

Depuis que cette industrie a été affranchie des entraves qui pesaient sur elle, elle a suivi la loi commune et a subi les variations de prix que crée la concurrence d'après le rapport qui s'établit entre les besoins du consommateur d'une part, et les frais de la production de l'autre. Il en est résulté que le prix du pain a augmenté depuis la réforme au lieu de diminuer, comme on s'en était flatté. C'est de là que part M. le préfet de la Seine pour dénoncer à la population « les bénéfices énormes » que font actuellement les boulangers de Paris, « les sommes énormes qu'ils prélèvent à leur profit sur les consommateurs, » insinuation injurieuse pour ces industriels qui, dans la fixation de leurs prix, suivent exactement les mêmes règles que les autres commerçants, et dont on menace la légitime propriété en la flétrissant comme on le ferait d'un monopole. Si le pain se vend aujourd'hui plus cher qu'autrefois, c'est que sa valeur a réellement augmenté depuis lors, ou qu'il se vendait alors au-dessous de sa valeur réelle, car les choses tendent aussi naturellement à se vendre leur véritable prix que les liquides à trouver leur niveau; aucune loi de l'économie politique n'est mieux démontrée !

Dans de telles conditions, dénoncer des industriels qui exercent loyalement leur profession, en des termes dont la violence rappelle les anciennes déclamations contre les accapareurs est un procédé que rien n'excuse chez un magistrat dont le premier devoir est de protéger les propriétés. On frémit à la pensée de ce que produiraient de telles paroles tombées au milieu de la foule dans un jour d'émotion populaire. Ajoutons pour compléter ce compte rendu, qu'après avoir longuement formulé cette espèce d'acte d'accusation M. le préfet de la Seine s'arrête tout à coup comme saisi de scrupule :

« Peut-être, dit-il, que cette cherté relative, qui coïncide heureusement avec une période de bon marché extraordinaire du prix des blés et des farines, était une crise nécessaire pour fournir aux anciens boulangers les capitaux dont ils avaient besoin pour perfectionner

leurs procédés habituels de fabrication du pain; peut-être aussi fallait-il l'appât des bénéfices énormes que réalise aujourd'hui la boulangerie pour faire entrer, dans la lice, des concurrents sérieux et capables de déterminer un mouvement prononcé en sens inverse; en un mot peut-être en est-il de la liberté de la boulangerie comme de bien d'autres qu'il a fallu tout d'abord payer par de douloureux sacrifices ! »

Ces peut-être sont loin d'être tous ceux qu'il eût été possible et équitable de placer ici; dans tous les cas, il en est un que nous nous faisons un plaisir de signaler à M. le préfet de la Seine : Peut-être ajouterons-nous, eût-il été juste avant de désigner tant d'honorables industriels à la haine de leurs concitoyens, avant de les exposer à être lapidés dans un jour d'émeute, peut-être eût-il été juste que M. le préfet de la Seine s'assurât du degré de réalité de tous ses peut-être !

Nous ne craignons pas ici de nous exposer au reproche d'avoir exagéré l'importance de cette question. Elle en a par elle-même une très-grande, puisqu'elle touche à des intérêts généraux et à des droits incontestables, elle en a une plus grande encore par les prétentions qu'elle révèle. M. Haussmann apporte dans les affaires une désinvolture qu'on peut nommer inimitable. Il serait né dans le lit de Louis XIV en personne qu'il ne les traiterait pas avec plus de sans façon. A mesure que son rôle et son importance grandissent, il serait bon que le sentiment public se manifestât avec assez d'énergie pour lui imposer un peu plus de réserve et de modération. Il est dès aujourd'hui très-nettement prononcé contre la mission providentielle que ce ministre s'attribue. M. de Girardin voudrait voir haussmanniser la France, les vœux du public sont plus modestes, il se contenterait de voir haussmanniser M. Haussmann !

Le manifeste du pape et celui de M. Haussmann ne sont pas les seuls que le mois dernier ait vus éclore ; il n'est guère de peuple qui n'ait reçu ses étrennes sous forme de harangue et d'amplification oratoire. Les Prussiens ont reçu les félicitations du roi de Prusse à propos de leur éternelle prise de Düppel, exploit qui commence à se perdre quelque peu dans la nuit des temps et qu'il serait opportun de rajeunir ou de remplacer par quelque trait d'héroïsme plus neuf. Les contorsions d'enthousiasme que le souvenir de la prise de Düppel arrache au peuple prussien excitent chez ses voisins plus d'hilarité que d'envie. Quant à la valeur intrinsèque de cette victoire que le roi de Prusse assure naïvement « être consignée dans les annales de l'histoire pour des temps éternels, » ceux qui ont pu comparer le misérable état de l'artillerie danoise dont les pièces dataient pour la plupart de

1789, — chose excellente pour un principe, mais détestable pour un canon, — à la formidable artillerie rayée de l'armée prussienne ; ceux-là, disons-nous, assurent que la Prusse se montre bien ingrate envers les ouvriers de ses fonderies en ne les faisant pas figurer en première ligne dans ses manifestations triomphales.

Les Espagnols ont eu aussi des étrennes oratoires de leur souveraine, mais sur un ton singulièrement modeste pour cette terre classique de la métaphore. On voit bien que ce n'est plus le duc de la Victoire qui y rédige les discours du trône. Quel titre y donnera-t-on au maréchal Narvaëz? l'appelera-t-on le duc de la Retraite ou le duc de la Résignation ? toujours est-il que le nouveau ministre a dû faire pressentir dans le discours de la couronne que le gouvernement espagnol se disposait à l'abandon de Saint-Domingue faute d'avoir réussi à s'en emparer par la force, — abandon tout volontaire sans doute, mais fortement conseillé au gouvernement espagnol par l'attitude des insurgés dominicains. Le peuple de Saint-Domingue ne s'est pas élevé jusqu'ici à un très-haut degré de civilisation, mais il a su, mieux que beaucoup de nations qui se piquent d'être très-éclairées, comprendre et employer le moyen le plus propre à faire écouter ses très-humbles remontrances, ce qui prouve que la barbarie a du bon. Il est dur pour un message royal d'avoir à constater des vérités aussi brutales, aussi la reine de toutes les Espagnes n'a-t-elle abordé ce sujet pénible que par voie d'allusion, et avec tous les ménagements qu'on emploie lorsqu'il s'agit de s'avouer à soi-même des choses qu'on aimerait mieux ne pas se dire. Aussi s'est-elle empressée de se venger sur l'Italie de la contrainte qu'elle avait à s'imposer sur Saint-Domingue. L'Italie ne doit pas se le dissimuler, elle est en défaveur auprès de la gracieuse souveraine des Espagnes. On ne déchaîne pas encore contre elle *l'invincible Armada*, on consent à lui laisser le temps de se repentir, mais on la suspecte, on l'observe, on lui donne son premier avertissement. C'est aux amis de l'Italie de la conjurer d'être prudente, et d'intercéder pour elle aux pieds de ce trône redoutable !

Les Principautés danubiennes ont eu un message du glorieux prince Couza qui continue à s'applaudir du succès de son guet-à-pens, ce que nous trouvons assez naturel de sa part, mais qui en félicite les populations, ce qui nous paraît plus risqué. Au fait, le prince a bien raison ; que manque-t-il à son triomphe ? Pas même peut-être la satisfaction de ce peuple auquel il a pris toutes ses libertés en lui donnant en échange un bulletin de vote, selon une méthode bien connue et jusqu'ici toujours heureuse. Dans tous les cas, ce ne sont pas les applaudissements de la presse française qui lui auront fait défaut.

C'est avec un élan spontané et presque unanime qu'elle a salué la victoire remportée par le prince sur le parlementarisme; elle s'est pâmée d'aise au récit de cet exploit, s'élevant par là d'un seul coup à la hauteur des publicistes gagés de Bucharest, et montrant qu'elle serait au besoin tout à fait digne de vivre sous le régime de cette cravache danubienne.

Consolons-nous en détournant nos regards de ces tristes témoignages pour les reporter sur un dernier manifeste plus digne de fixer l'attention, sur le message du président Lincoln. Si l'on en juge par la seule apparence et par le ton de ce document, il faut croire qu'il y a dans l'exercice et le spectacle de la liberté quelque chose qui fait des hommes d'une trempe tout autre que celle du reste de l'espèce. M. Lincoln n'est peut-être pas personnellement mieux doué sous le rapport intellectuel que les auteurs des pièces que je viens d'analyser. Cependant, dès les premières lignes de son manifeste, on se sent tout d'abord transporté dans une région plus pure et plus élevée. La franchise, la noblesse et la dignité du langage ne sont pas seulement l'expression naturelle d'une politique ferme et loyale, elles en sont la récompense et le résultat nécessaire; on ne les obtiendra jamais qu'à la condition de poursuivre un grand but par des voies *légitimes et libérales*. Le message de M. Lincoln ne dissimule aucune des difficultés de la situation actuelle des États-Unis; mais c'est là ce qui atteste mieux que toutes les déclarations son indomptable volonté de réaliser le double programme qu'il expose au Congrès : le rétablissement de l'union et l'abolition de l'esclavage. Cet exposé prouve d'ailleurs surabondamment que les ressources ne lui manqueront pas pour accomplir cette résolution. Il y a dans ce pays une force d'expansion merveilleuse, une vitalité surprenante : on en jugera par ce seul fait que depuis la guerre la population a triplé dans les territoires. De tels faits sont de nature à consoler les États-Unis des félicitations et des encouragements que la cour romaine vient d'adresser aux États confédérés avec l'esprit d'à propos qui la caractérise.

P. LANFREY.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Œuvres de Salluste, traduction nouvelle, par M. PESSONNEAUX [1].

Parmi les écrivains Romains, l'un des plus lus chez nous, c'est Salluste. Bien des causes ont contribué à fixer sur lui l'attention : d'abord les sujets qu'il a traités; puis son impartialité réelle, son honnêteté d'historien, qualité assez singulière chez un homme si peu honnête dans sa vie privée; son rare talent de narrateur, et enfin le contraste même qu'on a cru voir entre les maximes sévères qu'il étale et la conduite toute différente qu'il a tenue. Ce contraste est pourtant plus apparent que réel; en y regardant d'un peu près, on s'aperçoit que les vertus qu'il vante d'ordinaire, sont celles dont le vice même a besoin pour réussir, et que Machiavel ne cesse de recommander; l'énergie de la volonté, l'activité de l'intelligence, le courage. Quant à ses lamentations sur la corruption contemporaine, elles ne devraient avoir rien d'inattendu pour le lecteur; cela est dans l'ordre, et il serait difficile de trouver un coquin, qui, en situation pareille, n'en ait dit autant. En exaltant les vertus des temps passés, en exagérant une perversité qu'il voudrait faire considérer comme universelle, Salluste semble donner à entendre que, dans des temps meilleurs, il eût pu être un honnête homme, et qu'il n'eût été à Rome ni un agitateur sans but sérieux et sans conviction, ni un concussionnaire effronté dans sa province. La conclusion, c'est qu'il n'a fait que suivre la mode, il a été de son temps, et ne s'est pas piqué de se singulariser. Il y a là une excuse pour sa conduite, et peut-être même, qui sait? un regret sincère, et comme un remords : car c'était au moins une intelligence élevée. Louons-le d'avoir su, en dépit de cette amertume, rendre hommage à la vertu de Caton d'Utique, qui, outre le tort de former avec Salluste le plus parfait contraste, avait été tout à la fois son adversaire politique et son ennemi personnel.

Un auteur, si souvent traduit, ne l'a été d'ordinaire, que parce qu'il était moins traduisible qu'un autre. Si tant d'écrivains s'y sont essayés, c'est que personne n'y a définitivement réussi. La brièveté latine, surtout chez Tacite et Salluste, sera toujours l'écueil des traducteurs. Je ne crains pas de dire pourtant que M. Pessonneaux a triomphé, mieux que personne, de difficultés qui semblaient insurmontables : il est resté clair, sans cesser d'être précis et rapide. Traducteur habile et éprouvé, littérateur infatigable, M. Pessonneaux s'est exercé sur les ouvrages les plus divers de l'antiquité, sur Homère, sur Virgile, sur Suétone, et il achève en ce moment une tra-

1. *Bibliothèque-Charpentier*, 28, quai de l'École. Prix : 3 fr. 50 c.

duction d'Euripide; mais ces traductions diverses, si remarquables d'ailleurs, ne le préparaient nullement à rendre dans notre langue la prose originale de Salluste; c'est un mérite nouveau et tout à fait à part que d'y avoir également bien réussi.

Cette traduction est précédée de la *Vie de Salluste* par le président de Brosses, travail judicieux et complet, et qui est moins la biographie d'un seul homme que l'histoire même de son temps.

Lettres d'Héloïse et d'Abélard, traduction nouvelle, par le bibliophile Jacob, précédée d'un travail historique et littéraire, par M. Villenave[1].

L'histoire d'Héloïse et d'Abélard, si l'on en croit M. Veuillot et son livre intitulé : *Les libres penseurs*, a toujours eu le privilége d'intéresser « *des légions de cuistres et d'âmes sensibles.* » Quant à M. Veuillot, bien loin de partager cette faiblesse, il prend plaisir à déclarer que, « le rasoir, qui joue un si grand rôle dans l'histoire du théologien amoureux, ne lui paraît point tant barbare. Je ne dis pas, ajoute-t-il, qu'un nerf de bœuf n'aurait pu suffire... Pour Abélard, c'est un pauvre amoureux, même avant sa destitution. » Nous n'aurons garde de discuter cet anathème en style léger. Mais nous conviendrons sans peine que l'indépendance de pensée, dont Abélard fit preuve en présence des persécutions ecclésiastiques, lui a valu, en effet, l'intérêt des philosophes, et que les lettres d'Héloïse peuvent émouvoir encore tous ceux qui savent apprécier l'abnégation et le dévouement dans la passion. C'est donc « à ces légions de cuistres et d'âmes sensibles, » que s'adresse la présente traduction.

Elle comprend toutes les lettres si émouvantes des deux amants. Je regrette que le traducteur n'ait point cru devoir y joindre la lettre d'Abélard à un ami, laquelle contient l'histoire de ses malheurs; ce sont ses confessions, aussi intéressantes dans leur genre que celles de saint Augustin ou de Jean-Jacques. La notice fort ample de M. Villenave en reproduit, je le sais, une très-grande partie; mais, outre que les analyses et traductions, qu'en donne l'auteur de cette notice, ne sont pas toujours fort exactes et défigurent souvent le texte soit pour le ton, soit même pour le sens, il valait mieux peut-être laisser Abélard raconter lui-même sa vie. Cette lettre ne comprend guère plus d'une trentaine de pages dans l'édition d'Abélard donnée par M. Cousin, et la traduction de ce remarquable opuscule me semble l'indispensable introduction aux lettres d'Héloïse et d'Abélard. C'est une addition nécessaire à faire à la prochaine édition.

Quoi qu'il en soit, indépendamment des *cuistres*, les *âmes sensibles* trouveront ici une lecture qui leur plaira. Je ne sais même, si, habi-

1. *Bibliothèque-Charpentier*, 28, quai de l'École. Prix : 3 fr. 50 c.

tuées aux romans actuels, elles ne trouveront pas cette histoire un peu romanesque; car rien n'est moins romanesque que la plupart de nos romans. On peut les lire, pour y apprendre comment on s'y prend pour faire son chemin, soigner les intérêts de son ambition ou de son amour-propre, placer son argent, etc., etc., toutes connaissances très-positives, que l'on cherchait jadis dans les manuels spéciaux et guides pour le choix d'un état, mais qui ne trouvaient guère place dans les romans. Aujourd'hui le roman est posé, rangé, calculateur, même en ses jours de dévergondage ou d'abandon; on ne lui reprochera point de monter les têtes, tout au plus pourrait-on l'accuser de sécher le cœur, ce qui semble à beaucoup d'esprits un très-médiocre inconvénient. Héloïse, j'en conviens, calcule peu pour elle-même; pour elle la vie extérieure n'existe pas beaucoup; elle ne vit que pour l'homme que son cœur a choisi, et elle se sacrifie sans hésiter, sans faiblir. Cela peut sembler assez intéressant, ne fût-ce qu'à titre d'étrangeté. EUG. D.

MM. de Goncourt vont publier le 15 de ce mois [1] un nouveau roman, ou plutôt une étude sociale, dont le sujet est pris dans la classe la plus infime de Paris. C'est un drame individuel, la dissection morale d'un être qui s'abîme de lui-même au milieu de la fange qui l'entoure, poussé à sa propre destruction par sa nature même, — ce que les anciens appelaient fatalité, — et qui se débat contre ses instincts furieux sans pouvoir éviter l'abîme que lui montre sa conscience. *Germinie Lacerteux*, c'est le nom de ce livre implacable, est une œuvre pleine de puissance, d'horreur et de pitié, mais vraie, trop vraie, hélas! car sa lecture laisse dans l'âme une impression douloureuse. Les auteurs l'ont bien compris ainsi, car ils l'ont fait précéder d'une préface, ou plutôt d'un avertissement qui explique leur œuvre et en justifie l'intention; la voici :

« Il nous faut demander pardon au public de lui donner ce livre, et l'avertir de ce qu'il y trouvera.

« Le public aime les romans faux : ce roman est un roman vrai.

« Il aime les livres qui font semblant d'aller dans le monde : ce livre vient de la rue.

« Il aime les petites œuvres polissonnes, les mémoires de filles, les confessions d'alcôves, les saletés érotiques, le scandale qui se retrousse dans une image aux devantures des libraires : ce qu'il va lire est sévère et pur. Qu'il ne s'attende point à la photographie décolletée du Plaisir : l'étude qui suit est la clinique de l'Amour.

« Le public aime encore les lectures anodines et consolantes, les

1. Dans la Bibliothèque Charpentier, 1 vol., 3 fr. 50 c.

aventures qui finissent bien, les imaginations qui ne dérangent ni sa digestion ni sa sérénité : ce livre, avec sa triste et violente distraction, est fait pour contrarier ses habitudes et nuire à son hygiène.

« Pourquoi donc l'avons-nous écrit? Est-ce simplement pour choquer le public et scandaliser ses goûts? Non.

« Vivant au dix-neuvième siècle, dans un temps de suffrage universel, de démocratie, de libéralisme, nous nous sommes demandé, si ce qu'on appelle « les basses classes, » n'avait pas droit au roman; si ce monde sous un monde, le peuple, devait rester sous le coup de l'interdit littéraire et des dédains d'auteurs qui ont fait jusqu'ici le silence sur l'âme et le cœur qu'il peut avoir. Nous nous sommes demandé s'il y avait encore, pour l'écrivain et pour le lecteur, en ces années d'égalité où nous sommes, des classes indignes, des malheurs trop bas, des drames trop mal embouchés, des catastrophes d'une terreur trop peu noble. Il nous est venu la curiosité de savoir si cette forme conventionnelle d'une littérature oubliée et d'une société disparue, la Tragédie, était définitivement morte; si dans un pays sans caste et sans aristocratie légale, les misères des petits et des pauvres parleraient à l'intérêt, à l'émotion, à la pitié, aussi haut que les misères des grands et des riches; si, en un mot, les larmes qu'on pleure en bas ne pourraient pas faire pleurer comme celles qu'on pleure en haut.

« Ces pensées nous avaient fait oser l'humble roman de *Sœur Philomène*, en 1861; elles nous font publier aujourd'hui *Germinie Lacerteux*.

« Maintenant que ce livre soit calomnié; peu lui importe : aujourd'hui que le Roman s'élargit et grandit, embrasse l'observation de tout, devient, par l'analyse et par la recherche psychologique, l'Histoire morale contemporaine, aujourd'hui que le Roman s'est imposé les études et les devoirs de la science, il peut en revendiquer les libertés et les franchises. Et qu'il cherche l'Art et la Vérité; qu'il montre des misères bonnes à ne pas laisser oublier aux heureux de Paris; qu'il fasse voir aux gens du monde ce que les dames de charité ont le courage de voir, ce que les reines autrefois faisaient toucher de l'œil à leurs enfants dans les hospices : la souffrance humaine, présente et toute vive, qui apprend la charité; que le Roman ait cette religion que le siècle passé appelait de ce large et vaste nom : *Humanité;* — il lui suffit de cette conscience : son droit est là.

« Paris, octobre 1864. »

CHARPENTIER, propriétaire-gérant.

TABLE DES MATIÈRES

DU

DIX-NEUVIÈME VOLUME

NOVEMBRE. — DÉCEMBRE 1864. — JANVIER 1865.

97e Livraison — 10 Novembre.

98e Livraison — 10 Décembre.

60e Livraison — 10 Janvier.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imprimerie de P.-A. Bourdier et Cie, 6, rue des Poitevins.

